BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 14.2 I-INS. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME QUATORZIÈME.

Deuxième Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général).	A-d.
Audiffret.	H. A-d-t.
Avenel	M. A.
Baron (le capitaine), au Havre.	Cap. B.
Berger de Xivrey. . .	J. B. X.
Blanqui.	A. Bl.
Boulatignier	J. B-r.
Brunet.	W. B-t.
Cherbuliez (à Genève).	J. Ch.
Crivelli	J. L. C.
Dehèque	F. D.
Delcasso (à Strasbourg).	L. D-c-o.
Depping.	D-g.
Derode	D-e.
Du Mersan	D. M.
Eichhoff.	F. G. E.
Fritz (à Strasbourg) . .	Th. F.
Galais.	L. G-s.
Garden (le comte de). .	C^te^ de G.
Golbéry (de).	P. G-y.
Haag.	E. H-g.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Jomard	J-m-d.
La Fage (Adrien de). .	J. A. de L.
Lafaye (à Marseille). .	L-f-e.
La Nourais (de).	L. N.
Larévellière-Lépeaux.	O. L. L.

MM.	
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny .	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Matter	M-r.
Morozewicz (Calixte) . .	C. M-cz.
Mulsant (à Lyon). . . .	M-t.
Naudet	N-t.
Ourry.	M. O.
Ozenne (M^lle^ Louise). .	L. L. O.
Petit-Lafitte (à Bordeaux)	A. P. L.
Rathery	R-y.
Ratier (le docteur). . .	F. R.
Ratier (Victor).	V. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud.	R.
René.	A. R.
Santarem (le vicomte de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville).	C. S-te.
Saunois	V. S.
Savagner, père	S-r, p.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Schoenefeld (de)	S-f-d.
Sinner (de).	L. de S-r.
Soyer	L. C. S.
Spach (Édouard).	Ed. Sp.
Spach (Louis), à Strasbourg.	L. S.
Taillandier	A. T-r.

Tissot (à Dijon)	J^h T.	Villenave	V-ve.
Travers (à Caen)	J. T-v-s.	Wallon	H. W.
Vieillard	P. A. V.	Willm (à Strasbourg) . .	J. W-m.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

I.

I, la neuvième lettre de notre alphabet, n'est en français, à proprement parler, qu'une voyelle (la troisième), et n'était sans doute que cela primitivement.

C'est la plus fine, la plus déliée des voyelles, celle sur laquelle on peut glisser le plus rapidement, celle qui, par conséquent, repose le moins l'articulation. Veut-on dire les choses vite, énergiquement, on passe sur les voyelles, ou tout au plus emploie-t-on un *i*, comme dans *siffler* (*sibilare*, *zischen*), verbe qui ne doit exprimer qu'un souffle; comme dans l'allemand *Blitz*, *blitzen*, éclair, faire des éclairs, où il s'agit d'indiquer un mouvement brusque et bruyant. Dans d'autres mots relatifs à l'idée de souffle, comme dans *spiritus* (esprit), en allemand *Geist* (primitivement *Gist*), l'*i* domine également. Demande-t-on le silence? on le marque encore en n'appuyant pas sur une voyelle, donc en choisissant la voyelle *i*, comme dans σιγάω, *sileo*, *schweigen* (primitivement *swigen*), qui, en grec, en latin, en allemand, signifient *se taire*. Dans la dernière langue, notre *chut* se dit *still!* La voix s'adoucit-elle, prend-elle une expression tendre, c'est encore l'*i* qu'on préfère, comme dans les diminutifs grecs, dans nos mots *mimi*, *lili*, dans *biche*, etc.

Cette voyelle est très ancienne chez les Grecs et les Latins : elle se trouve dans l'un des verbes les plus simples et les plus originaires, ἴναι ou εἶναι, *ire*, marcher. Dans le verbe latin, l'*i* marque même à lui seul l'impératif, *i*, va (ἴθι). Dans le verbe grec, il paraît avoir servi d'abord pour le suffixe qui marque le pronom personnel, εἰμὶ, εἶσὶ, ἐστὶ, je suis, tu es, il est; εἰσί, ils sont. Il domine de même dans le verbe *être* allemand : *bin*, *bist*, *ist*, *sind*, *seyd*, *sind*. Les Romains paraissent en avoir aimé la douce expression : on compte jusqu'à quatre *i* dans certains mots latins, comme *inimici*.

L'*i* voyelle offre des nuances de prononciation. En grec et en latin, il avait un tout autre son quand il était suivi d'un *m* ou d'un *n*; et la syllabe française *in* s'éloigne encore davantage du son primitif de l'*i*, tel qu'on l'entend dans *fils lit*, etc. Un double *m* cependant ne produit pas cet effet nasal : l'*i* dans *impuissance* se prononce tout autrement que dans *immortel*. En allemand, *ihr* et *irdisch* semblent commencer par deux voyelles différentes, tant le son de l'*i* est modifié. L'*i grec*, quoique s'écrivant Y, n'est autre chose qu'un *i*, et devrait, après une consonne, s'écrire de même, s'il ne servait pas, dans certains mots, à rappeler leur origine grecque. Malheureusement le Dictionnaire de l'Académie maintient l'*y* ou le change en *i* sans règle fixe, et souvent même sans l'utilité qu'il peut y avoir, effectivement, à écrire *Satyre*, le nom de ces demi-dieux sylvestres connus par leurs licences, et *satire*, le nom d'un poëme ayant pour objet de signaler certains travers ou de mettre à découvert le ridicule de certaines mœurs, de certaines habitudes.

En grec, toutefois, l'υ était une nuance de l'*i* très prononcée; les deux premières syllabes de Σίσυφος ne faisaient cer-

tainement pas entendre le même son (*voy.* Y). Pareillement en latin; car Sylla est mis pour Sulla, *satyra* pour *satura*, *lacryma* pour *lacruma*, etc. Le *iéry* russe est une lettre semblable, prononcée, non pas entre les dents, mais dans la partie antérieure de la bouche, en retirant la langue. Dans cette langue, *ia bill*, je frappai, et *ia byll*, je fus, sont, comme on voit, choses fort différentes.

Le polonais associe communément l'*i* à l'*e*, soit comme voyelle, soit aussi comme consonne brève.

Dans beaucoup de langues, l'*i*, transformé en *ei*, forme une espèce de diphthongue. Nous avons déjà vu ἶναι et εἶναί; εἶδω, *video*, τρεῖς pour τρίς, en sont d'autres preuves, et le haut allemand a fait de *latinus*, *lateinisch;* de *Sid*, *Seide;* de *riven*, *reiben*, etc. En anglais, l'*i*, même seul, est fréquemment prononcé comme *ei* ou *aï*. D'autres diphthongues sont *ai*, *oi* : *railler* fait assez sonner l'*i;* dans *oiseau*, *foin*, il devient insensible; mais dans *faible*, *peine*, *roide*, il se perd à ce point qu'il n'y a plus là de diphthongue, mais une autre forme de la voyelle *è*. Dans *lai*, *fruit*, au contraire, il y a presque deux sons distincts.

En français, pour détacher l'*i* de la voyelle précédente et la faire prononcer à part, avec hiatus, on se sert du signe *ï*, appelé *i tréma;* exemple : *héroïde*, *maïs*. Sans les deux points placés horizontalement, ces deux mots se prononceraient tout autrement. Après un *é* accentué, le tréma, toutefois, devient inutile, *athéisme*, *déifié*. La division est nommée par les grammairiens *diérèse* (*voy.* ce mot).

Mais dans *moïen* (ancienne prononciation de *moyen*), *aïeux*, *boïar*, etc., l'*i* n'est plus une voyelle : il devient une véritable consonne, comme il l'est dans un grand nombre de langues.

Cette consonne, ce n'est pas le J (*voy.*), dont on a longtemps fait une seule et même lettre avec l'I. Dans tous les vieux dictionnaires, et même encore dans l'Encyclopédie de Diderot, on réunit ces deux lettres; mais dans ce dernier ouvrage, Beauzée (*voir* son excellent article sur la lettre I) a déjà protesté contre cet usage. « *J*, dit-il avec raison, c'est la dixième lettre et la septième consonne de l'alphabet français... Le vrai nom de cette lettre est *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la première personne. » En effet, l'*i* n'est pour rien dans le *j*, malgré le nom de cette lettre, étrangère aux langues germaniques, mais qui se retrouve dans l'alphabet slavon. Aussi est-elle ici hors de cause; elle aura son article séparé.

Mais indépendamment du *j*, l'*i* est assez souvent consonne, même en français, comme on le voit par les mots cités, *moïen*, *aïeux*, *boïar*, etc. C'est alors le vrai ἰῶτα, le *jod* des Hébreux et de la plupart des alphabets orientaux. En allemand, il porte le même nom et se prononce comme un *i* très rapide, ayant avec la voyelle suivante une liaison faible, mais suffisante pour prévenir le hiatus. S'il n'a pas de signe particulier en russe, il y existe néanmoins dans l'*iesth* (E) et dans l'*iath* (Ѣ), car *Ekatérina* se prononce *Iékatérina; Elton*, *Ielton; Énicei*, *Iénicei;* et le *Ia* dans *Iakoutes* (nom qu'on voit souvent écrit Yakoutes) s'exprime par une seule lettre. Au commencement des mots et devant une voyelle, les Grecs faisaient sans doute du ἰῶτα une consonne afin d'éviter le hiatus; et les Romains nous ont dit eux-mêmes qu'ils avaient un *i* consonne. Sans comprendre ceci, Beauzée a très bien vu, par la prosodie, que dans *adjutus* la syllabe du milieu ne devait pas être prononcée comme le mot français *jus*, mais comme s'il y avait *adyutus*. Il n'y voyait cependant que le son faible et rapide d'un *i* voyelle.

Dans la présente Encyclopédie, I et J sont entièrement séparés, comme deux lettres toutes différentes. Mais on trouvera sous la première divers noms étrangers qu'on range ordinairement sous l'autre, parce qu'on en défigure la prononciation. Aujourd'hui on dit assez généralement *la bataille d'Iéna*, et par conséquent on n'écrit plus Jéna; on a aussi transformé la prononciation de *Jamblique* en celle d'*Iamblique*, non pas comme on dit *iambes*, mais en liant l'*i* à l'*a*, ainsi que font les Allemands dans le même mot d'*Iamben*. Cependant on met encore en tête d'une foule de noms allemands un *J* que l'alphabet allemand ne connaît pas: des noms de *Iacobs*, *Iacobi*, etc., par exemple, on fait à tort *Jacobi*, *Jacobs*,

etc. Dans notre ouvrage, tout cela est changé, car nous cherchons constamment à faciliter, par l'orthographe, la prononciation des mots étrangers. Nous renvoyons donc ces noms du J à l'I, et c'est dans cette dernière lettre qu'il faut les chercher, ainsi que certains mots russes qu'on écrit souvent *Yermak*, *Yermolof*, et que nous écrivons *Iermak*, *Iermolof*, prenant l'*i* comme consonne, de même qu'on trouve déjà souvent *Ioussouf*, et non plus *Youssouf*.

Mais quand la langue française s'est emparée d'un mot pour le faire sien en le modifiant, alors le cas est différent : nous n'avons rien voulu changer à *Jérusalem*, dont la forme latine *Hierosolyma* indique pourtant la prononciation; nous n'avons pas ramené *Jacques* à la forme primitive *Iakob* ou *Iakof*, ni substitué *Iérémiahou* à *Jérémie*. Nous respectons les usages vraiment *établis*.

L'*iota* grec s'écrit *ι*, sans point : c'est un simple trait perpendiculaire; dans les onciales, il prend la forme I. Les modernes ont mis un point au-dessus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voisine. Cependant il n'est pas de rigueur dans l'écriture courante. « Il est si aisé d'omettre ce point, dit Beauzée, que l'attention à le mettre est regardée comme le symbole d'une exactitude vétilleuse : c'est pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choses on dit qu'il met les points sur les *i*. »

Comme lettre numérale, *ι*, en grec, signifie 10, de même que l'י hébreu; l'I romain vaut un, et l'on peut en mettre jusqu'à quatre de suite pour exprimer jusqu'à quatre unités. Placé avant V ou X, il diminue ces nombres d'une unité; placé après, il les augmente d'une. On peut en placer après V ou X, mais non pas avant, jusqu'à trois ou même quatre, et augmenter d'autant ces nombres. Cependant en latin IIC exprime 200; IIIM, 3000, etc.

Comme abréviation, I signifie *Imperator*, *In* ou *Inferi;* souvent l'I est combiné avec différentes lettres : I.Ctus signifie *jure consultus;* I. Q., *Jure Quiritium;* I. G., *jure Gentium;* I. V., *justus vir;* V. I., *vir illustris*, etc.

C'est aussi la lettre qui caractérise la monnaie de Limoges.

Enfin, dans la philosophie scolastique, I avait une signification particulière exprimée par cette formule : *Asserit I, negat O, sed particulariter ambo*. J. H. S.

IABLONOWSKI (PRINCES), famille polonaise. Ces princes font remonter leur origine, leur prénom de PRUS et leurs armoiries, aux anciens ducs de la Prusse païenne; comme membres de la noblesse polonaise, ils dérivent leur nom actuel de la terre de *Iablonow* en Grande-Pologne; mais leur importance politique ne remonte guère au-delà du XVII^e^ siècle. STANISLAS Iablonowski, né en 1631, après avoir commencé la carrière des armes sous le grand Czarniecki, s'éleva par ses services militaires et civils jusqu'aux dignités éminentes de grand-général de la couronne et de castellan de Cracovie, ou de premier sénateur laïc du royaume. Il commanda l'aile droite de l'armée libératrice sous les murs de Vienne, en 1683 (*voy.* SOBIESKI), et obtint de l'empereur Léopold le titre de prince du Saint-Empire romain, titre dont il ne se servit cependant pas de son vivant, mais qui, plus tard, fut renouvelé en faveur de ses descendants par l'empereur Charles VII. Stanislas Iablonowski mourut en 1702, et laissa une nombreuse postérité, qui, par l'éclat de sa fortune et de ses alliances, ne cessa depuis d'occuper une des premières positions sociales dans son pays. ANNE, fille de Stanislas, épousa Raphaël Leszczynski* et devint mère du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine et de Bar; les Iablonowski sont par conséquent parents de la branche aînée des Bourbons, issue de Marie Leszczynska, femme de Louis XV. — Un des petits-fils de Stanislas Iablonowski, le prince JOSEPH-ALEXANDRE, palatin de Novgorod, né en 1712, se distingua, vers le milieu du dernier siècle, comme homme instruit et comme généreux Mécène à l'époque de la renaissance des lumières en Pologne. Son pays lui doit sa première grande carte géographique, connue sous le nom de *Zannoni;* et la Société *Iablonowienne*, c'est-à-dire sa fondation de prix annuels pour les meilleures dissertations sur des

(*) C'est ainsi que s'écrit en polonais (prononcez Lesch-tchinski) le nom dont, en France, on a fait Leczynski. S.

sujets de l'histoire nationale, subsiste encore de nos jours auprès de l'université de Leipzig*.—Parmi les membres de la famille princière des Iablonowski qui, depuis le règne de Stanislas Poniatowski, ont ajouté à l'illustration de leur nom, nous citerons la princesse Iablonowska, palatine de Braclaw, dont les soins pour l'amélioration de la culture du sol et de la condition des paysans dans ses terres ont été hautement appréciés par ses contemporains; le prince Stanislas, envoyé de Pologne à Berlin à l'époque mémorable de la Constitution du 3 mai, puis sénateur du temps du grand-duché de Varsovie et du royaume; enfin le prince Stanislas, son fils, officier d'artillerie distingué dans la dernière guerre de l'Indépendance.

Pour de plus amples détails généalogiques sur la famille Iablonowski on peut consulter un ouvrage français de M. de Jonsac intitulé : *Histoire de Stanislas Iablonowski*, publié en 1774, à Leipzig, en 4 vol. in-4°. C. M-cz.

IABLONSKI (Paul-Ernest) *naquit* à Berlin en 1693. Son père, Daniel-Ernest (1660-1741), et son oncle, Jean-Théodore (1654-1731), s'étaient déjà fait connaître avantageusement dans la république des lettres. Le premier, prédicateur de la cour de Prusse et président de l'Académie des sciences de Berlin, a publié une bonne édition de l'Ancien-Testament, avec des notes hébraïques, et divers écrits relatifs à l'histoire de l'église évangélique en Pologne, parmi lesquels on cite principalement les *Desideria oppressorum in Polonid Evangelicorum*. Le second, instituteur du prince royal et secrétaire de l'Académie des sciences, est auteur d'un dictionnaire français-allemand et allemand-français, publié sous le pseudonyme de *Pierre Rondeau*, d'une grammaire française, d'une Éthique ou morale à l'usage de son élève, et d'un Dictionnaire général des arts et des sciences.

(*) Chacun des trois prix est de 24 ducats. La société, fondée par le prince en 1774, a publié six volumes in-4° de *Acta Societatis Iablonovianæ* (Leipz., 1771-87), continués par les *Nova Acta* (*ib.*, 1802-1834, 5 vol.). On doit à l'auteur même de cette fondation *Vindiciæ Lechi et Czechi*, Leipz., 1770, in-4°; 2e éd., 1775. S.

Les dispositions précoces de Paul-Ernest Iablonski firent concevoir de bonne heure les plus heureuses espérances. Il quitta le gymnase de Joachimsthal à Berlin (1714), pour aller étudier la théologie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, mais sans négliger les autres branches de la littérature. Puis, à Berlin, il se livra surtout à l'étude de la langue copte, dans laquelle un voyage qu'il fit aux frais du roi, lui fournit les moyens de se perfectionner. En 1721, il quitta une première place de pasteur pour celle de professeur de philosophie à Francfort-sur-l'Oder et de pasteur de l'église réformée de cette ville. En 1722, il fut nommé professeur ordinaire de théologie, et plus tard membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il mourut le 13 septembre 1757.

Savant théologien, Iablonski avait une connaissance profonde de la langue copte. Son *Pantheon Ægyptiorum, sive de Diis eorum commentarius, cum prolegomenis de religione et theologiâ Ægyptiorum* (Francf.-sur-l'Od., 1750-1752, 3 parties in-8°), est un des plus précieux monuments élevés à la science archéologique. Nous l'avons déjà cité à l'article Hiéroglyphes. Ses opuscules ont été publiés à Leyde, en 1804, par Water. On doit citer encore comme un travail d'érudition remarquable ses *Institutiones christianæ historiæ antiquioris et recentioris* (Francf., 1766-67, 2 vol.), ouvrage qui a été continué jusqu'en 1767 par Stosch, et jusqu'en 1786 par Schickedanz.

Religieux, ami de la vérité, exempt de prétention, doux, obligeant, Iablonski était en outre si modeste que ce n'était que sur les instances réitérées de ses amis qu'il se décidait à publier ses ouvrages. Un homme pareil ne devrait point avoir d'ennemis; cependant il fut violemment attaqué pour avoir pris la défense de Nestorius dans son traité intitulé : *Exercitatio historico-theologica de Nestorianismo*, 1724. C. L.

IACOBI (Jean-Georges), poëte lyrique allemand, était fils d'un négociant riche et instruit de Düsseldorf, et naquit le 2 septembre 1740. D'une constitution faible et irritable, il fut dans son enfance l'objet des plus grands soins; son organisation fut cause qu'il montra de bonne

heure une grande impressionnabilité. Il ne tarda pas à s'appliquer avec ardeur à l'étude des langues, et principalement de la langue française. Fénélon, Racine et Boileau étaient ses auteurs favoris. A 15 ans, il entreprit d'écrire, pour la fête de son père, une tragédie en vers français. Le goût de l'étude était si vif chez lui qu'il fuyait la société des jeunes gens de son âge ; cependant il se plaisait dans un cercle de jeunes filles, car son cœur commençait à parler. L'objet de sa passion mourut au printemps de sa vie ; mais Iacobi en conserva précieusement l'image dans son âme, et cet amour le préserva de tous les écarts.

Décidé par un ami à étudier la théologie, il partit pour Gœttingue; mais à peine arrivé à l'université, il se sentit pris d'un grand dégoût pour cette science. Il y renonça, et passa la plus grande partie de son temps à lire les auteurs anglais, italiens et espagnols.

La guerre de Sept-Ans l'ayant chassé de Gœttingue en 1760, Iacobi y revint après avoir passé quelque temps à Helmstedt. Ses *Essais poétiques* (Düsseldorf, 1764) ne tardèrent pas à le faire connaître.

A la recommandation de Klotz, autrefois son maître à Gœttingue, Iacobi fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Halle; mais ses cours n'eurent aucun succès, et il se trouvait dans une position fort précaire, lorsque Gleim (*voy.*) lui fit obtenir un bénéfice ecclésiastique à Halberstadt.

Il alla donc s'établir près du vieux grenadier de Frédéric-le-Grand, et, encouragé par lui, il se livra avec ardeur à sa passion pour la poésie. Une circonstance curieuse, sous le rapport psychologique, c'est qu'au milieu de ses travaux poétiques le goût de la prédication lui revint aussi vif que dans sa première jeunesse. Il prêcha donc plusieurs fois, et avec succès.

De 1774 à 1776, il publia avec Heinse, Gleim, Gœthe et d'autres, un journal, *l'Iris*, qu'il ressuscita en 1803 avec la collaboration de Herder, Jean-Paul, Klopstock, etc., sous la forme d'almanach, et qu'il continua jusqu'en 1811. Ce journal exerça une influence très salutaire sur le goût des Allemands. Jean-Georges Iacobi fut plus tard un des rédacteurs les plus actifs du *Mercure allemand*, comme il l'avait été de la *Bibliothèque allemande* des belles-lettres et d'une foule de publications semblables.

De fréquents voyages épuisèrent la bourse de Iacobi. Pour oublier ses chagrins et se donner la force de les supporter, il se mit à lire la Bible, les Pères de l'Église et Platon. Ce fut dans ces circonstances que ses amis lui procurèrent la place de professeur de philologie à Fribourg, avec 1000 florins de traitement. Il vendit donc son bénéfice et partit pour le Brisgau (déc. 1784).

Il fut plus heureux à Fribourg qu'il ne l'avait été à Halle. Ses cours étaient suivis par des personnes de tout âge et de tout rang, et même par des femmes; une salle très vaste pouvait à peine contenir la foule des auditeurs. Protestant au milieu d'une ville presque entièrement catholique, il sut mettre tant de sagesse dans sa conduite, il fit preuve de tant de tact et de mesure dans ses leçons publiques, qu'il s'acquit l'estime générale et fut nommé recteur de l'université, à laquelle il rendit des services signalés. Voulant les reconnaître, le grand-duc de Bade le nomma conseiller de cour, en 1806.

En 1812, il prit congé de ses élèves, et partit pour Munich, où son frère (*voy.* l'art. suivant) était président de l'Académie des sciences. Peu de temps après son retour, le 4 janvier 1814, il s'éteignit sans douleur.

Iacobi, malgré la faiblesse de sa constitution, possédait une activité infatigable et une sensibilité exquise, surtout pour la beauté morale : c'est là le trait caractéristique de son talent poétique. Si on peut lui reprocher une certaine mollesse, remarquable principalement dans ses poésies anacréontiques, on doit y reconnaître, d'un autre côté, une délicatesse peu commune, une rare habileté à manier la langue et une grande correction de style. Dans un âge plus avancé, s'éloignant de sa première tendance, il mit plus de gravité et de profondeur dans ses productions, et chanta, au lieu de l'amour, Dieu, la vertu, la bienfaisance, l'amitié. Dans les dernières, règne une

teinte de mélancolie qui leur donne un charme inexprimable.

La première édition de ses OEuvres complètes a été publiée à Halberstadt, en 1770; la dernière est celle de Zurich, 1825, 4 vol. in-8°. Dans une autre édition de Zurich (1807-13), sa notice biographique, par Ittner, remplit tout le 8e volume. E. H-G.

IACOBI (Frédéric-Henri), frère cadet du précédent, naquit le 28 janvier 1743 à Düsseldorf.

Son père lui préférait son fils aîné, Jean-Georges, qui annonçait plus de facilité et de talent. Il destina ce dernier aux études et Frédéric-Henri au commerce. Celui-ci, cependant, de bonne heure porté vers la réflexion, était à la fois tourmenté de doutes philosophiques et entraîné vers les méditations et les pratiques religieuses. Il raconte lui-même comment, étant encore enfant, il commença à s'inquiéter des choses d'un autre monde et à concevoir sur ce sujet des idées singulières qui lui restèrent. A l'âge de 8 à 9 ans, dit-il, l'idée d'une durée infinie le frappa un jour avec une telle force et une telle clarté, qu'il jeta un grand cri et tomba dans une sorte de défaillance. Ayant repris connaissance, cette idée lui revint à l'esprit et le remplit d'abord d'un véritable désespoir. Si jusqu'alors la pensée du néant l'avait frappé d'horreur, elle lui devint, depuis cette époque, plus horrible encore; mais en même temps la perspective d'une durée éternelle lui était insupportable et le remplissait de terreur et d'épouvante. Peu à peu il réussit à dompter cette sorte d'apparition intellectuelle; mais tout à coup, au sortir de l'adolescence, l'idée de l'éternité lui apparut de nouveau plus vive, plus effrayante que jamais. Cette fois, il eut la force de la regarder en face, et il s'assura que ce n'était pas un fantôme, mais une réalité ! « Depuis ce temps, dit Iacobi, dans un ouvrage écrit en 1787, cette vision est encore souvent venue me surprendre, malgré le soin avec lequel je l'évite, et j'ai lieu de croire qu'il dépendrait de moi de l'évoquer à mon gré et de me tuer en la répétant plusieurs fois de suite. »

Pour dissiper ses doutes, Iacobi s'affilia, jeune encore, à une société de piétistes qui s'appelaient les *Fins* (*die Feinen*) et qui tenaient des assemblées religieuses en dehors de l'église. C'est ainsi que plus tard, devenu homme, il se réfugia dans le sein de la philosophie de la foi et du sentiment, pour échapper aux témérités de la spéculation.

A 16 ans, il fut placé dans une maison de commerce à Francfort-sur-le-Mein; mais il ne put s'habituer à cette position. Son père lui permit de l'échanger contre une place à Genève et de profiter pour ses études de tous les loisirs que lui laisseraient les devoirs de son apprentissage commercial.

Le séjour de Genève fut décisif pour Iacobi, qui compta, toute sa vie, parmi les meilleurs temps de sa jeunesse les trois années qu'il passa dans cette ville. Il s'y lia surtout avec le physicien Lesage, dont les conseils exercèrent sur lui la plus heureuse influence, et se familiarisa avec la langue et la littérature françaises. Il conçut une grande admiration pour les écrits de Rousseau et se laissa vivement impressionner par les *Considérations* de Duclos *sur les Mœurs*. Il quitta cette ville, en 1763, avec d'autant plus de regret que son père, loin de déférer à son désir de se vouer entièrement aux lettres, le chargea, après son retour à Düsseldorf, de la direction de sa maison de commerce, tandis que lui-même entreprit une fabrique qui depuis causa sa ruine. Il n'avait pas plus de 20 ans, lorsque, par les soins de son père, il fut marié à une riche héritière, Betty de Clermont, femme d'un mérite peu commun et qui fit son bonheur pendant vingt ans. Les travaux du comptoir ne l'empêchèrent pas de se tenir au courant de la littérature, et ses rapports avec les personnages les plus considérables du pays lui firent obtenir de l'électeur palatin la place importante de conseiller des finances pour les duchés de Berg et de Juliers. Il put alors renoncer au commerce, et, tout en s'acquittant avec succès de ses fonctions d'économiste, consacrer plus de temps à l'étude et se préparer à prendre rang parmi les littérateurs de sa nation.

Ayant fait, vers cette époque (1770), la connaissance de Wieland, il se lia avec lui d'une amitié pleine d'enthousiasme,

C'était alors pour l'Allemagne le temps des grandes liaisons littéraires, des longues et intimes correspondances. Cet enthousiasme cependant, faiblement partagé par Wieland, ne fut pas de longue durée. L'esprit de l'auteur d'*Obéron* et d'*Agathon*, fin et délicat plutôt que profond et élevé, son caractère froid et raisonné, sa philosophie plus conforme à celle d'Épicure qu'à celle de Platon, différaient trop de l'esprit plein de feu et d'exagération et de la philosophie essentiellement religieuse de Iacobi. La publication du *Mercure allemand*, que Wieland entreprit par le conseil de celui-ci, donna lieu à de fréquentes querelles entre les deux amis; à force de réconciliations, leur amitié s'usa. Enfin Wieland ayant inséré dans le Mercure un article sur le *droit divin* des gouvernements, sur le *droit de la force*, d'après les idées de Linguet, Iacobi lui écrivit : « Entre l'esprit qui dicta cet article et le mien existe l'inimitié la plus décidée. » Il y eut encore quelques lettres, quelques compliments, et puis tout fut fini entre eux.

Sa liaison avec Gœthe (*voy.* T. XII, p. 581), jeune encore, fut plus durable et plus féconde pour Iacobi, malgré la différence de leurs génies et de leurs tendances. En lisant, quarante ans après, dans la vie de Gœthe, le récit de sa première entrevue avec ce grand poëte, il répéta qu'il lui avait donné pour ainsi dire une âme nouvelle. Gœthe lui donna en effet une conscience plus vive de ce qu'il y avait en lui de force et de talent. Jusque-là, Iacobi s'était borné à faire des traductions, des critiques, des extraits : maintenant il conçut le plan de deux romans philosophiques, *Woldemar* et la *Correspondance d'Alwill*, et en publia les premiers fragments.

Ses succès comme administrateur appelèrent sur lui la faveur de son gouvernement. Mandé à Munich, il fut consulté sur les plus grands intérêts et eut une part notable à plusieurs mesures d'économie politique. Il reçut un grade et un traitement plus élevés; mais une sorte de disgrâce suivit de près cette justice rendue à son mérite. Iacobi résista énergiquement au projet d'étendre sur les duchés de Juliers et de Berg le système des douanes de Bavière, en insistant sur les inconvénients du système prohibitif. Le projet fut abandonné, mais ceux qui l'avaient conçu ne pardonnèrent pas leur défaite à Iacobi; ils profitèrent de leur position pour lui nuire. On lui ôta une partie de son traitement, en lui laissant sa charge et son influence.

Dans sa maison de Pempelfort, près de Düsseldorf, il goûtait à cette époque (vers 1780) tous les plaisirs de l'opulence, des lettres et des arts, de la société et de la vie de famille. Pempelfort devenu le rendez-vous des esprits les plus distingués de ce temps, était, après Weimar et en dehors des villes universitaires, le point de réunion le plus remarquable de l'Allemagne littéraire. Gœthe, Hamann, Lavater y vinrent visiter Iacobi, et avec plusieurs autres il entretenait une correspondance suivie et animée.

Une entrevue qu'il eut avec Lessing, peu d'années avant la mort de ce grand écrivain, et dans laquelle il se convainquit que l'auteur de *Nathan-le-Sage* était spinoziste, donna lieu aux *Lettres à Mendelssohn sur la philosophie de Spinoza* et à une polémique qui ne demeura pas sans influence sur la marche des idées philosophiques en Allemagne.

Au moment où parut la *Critique de la raison pure* et où Iacobi était occupé à formuler sa philosophie, deux partis divisaient ce pays sur les questions religieuses et morales : les déistes de Berlin, Nicolaï, Biester, Gedicke, représentant en Allemagne le parti voltairien, et les hommes plus ou moins sincèrement religieux, plus ou moins orthodoxes, qui avaient à leur tête Iacobi, Stolberg, Lavater. Ce dernier surtout était vivement attaqué, et Iacobi, sans partager toutes les opinions du théologien poëte de Zurich, se distingua dans cette mêlée.

Au plus fort de la lutte éclata la révolution française, qui vint détourner de ces querelles l'attention du public et captiva toute celle de Iacobi. Malgré ses sympathies pour les idées au nom desquelles se fit cette révolution, Iacobi ne partagea pas les illusions qu'elle fit naître. Il prévoyait que la génération qui la faisait en serait la victime, et que ce règne de la rai-

son et de la vertu qu'elle semblait annoncer serait encore longtemps à se réaliser.

Il reprit *Alwill* et *Woldemar*, et les publia sous leur forme actuelle. Cependant l'orage approchait. Les Français menacèrent Düsseldorf vers la fin de 1794, et Iacobi, faisant ses adieux à son cher Pempelfort, alla se réfugier auprès de ses amis du Holstein.

Il passa dix années dans le nord de l'Allemagne, à Wandsbeck, près de son ami Claudius, à Hambourg, à Eutin. C'est là, dans cet exil volontaire, qu'il écrivit entre autres son *Épître à Fichte* et une partie de l'ouvrage intitulé *Des choses divines*. Il ne sortit qu'une fois de cette retraite, en 1801, pour aller voir ses enfants restés sur les bords du Rhin et pour faire un voyage à Paris. Il revint à Eutin, où il comptait terminer ses jours.

Cependant, en 1804, ayant été appelé à Munich comme membre de la nouvelle Académie des sciences qui devait y être instituée, il se rendit à cet appel malgré son âge et son amour de l'indépendance. Il n'était plus riche, ayant perdu les deux tiers de sa fortune par les malheurs qu'éprouva la maison de commerce à laquelle il l'avait confiée. En 1807, il fut nommé président de cette même Académie, avec un traitement annuel de 5,000 florins. Le discours qu'il prononça lors de son installation prouve qu'il comprenait bien quels devoirs lui imposait ce poste élevé. Mais on sait de quelles luttes la Bavière fut alors le théâtre : les vues les plus avancées et les plus arriérées, les partis les plus opposés s'y entrechoquaient sans cesse dans le domaine de l'intelligence. La vieillesse d'ailleurs commençait à faire sentir à Iacobi son poids. A 70 ans, il résigna ses fonctions. Le roi lui conserva son titre et son traitement. Son dernier travail fut la révision de ses œuvres : il ne put l'achever. La mort vint, non le surprendre, il y était tout préparé, mais le rappeler, le 10 mars 1819.

Outre ses deux romans philosophiques *Woldemar* et la *Correspondance d'Alwill*, qui placèrent Iacobi au rang des écrivains classiques de l'Allemagne, et dans lesquels il se montra surtout moraliste et peintre du cœur humain, ses ouvrages les plus remarquables sont : les *Lettres à Mendelssohn sur la philosophie de Spinoza*, le dialogue intitulé *David Hume, ou l'Idéalisme et le Réalisme*, 1787; une *Lettre à Fichte*, 1799; un *Examen de la prétention du criticisme de rendre la raison raisonnable*. L'ouvrage principal de la vieillesse de Iacobi est celui qui a pour titre : *Des choses divines (Von den gœttlichen Dingen und ihrer Offenbarung*, 1811) et qui est principalement dirigé contre la philosophie de M. de Schelling. Les œuvres complètes de Iacobi ont paru en 6 vol. in-8°, de 1812 à 1825. En tête du dialogue *David Hume*, au tome II, se trouve une préface que l'auteur donne lui-même comme une introduction à ses ouvrages de philosophie; et la préface qui précède les lettres sur Spinoza, tome IV, est comme le résumé de sa pensée et comme le dernier mot qui soit tombé de cette bouche éloquente et pure.

Iacobi n'a composé aucun ouvrage de longue haleine, si l'on excepte son roman de *Woldemar*, et aucun n'a la forme sévère du traité. Une philosophie qui s'adresse presque toujours au sentiment, aux convictions naturelles, qui est inspirée par un vif intérêt pratique et par les besoins du moment, ne s'accommode guère des lenteurs méthodiques des ouvrages uniquement entrepris en vue de la science. Iacobi, homme du monde, philosophe opposant et passionné pour la vérité, ne se mettait pas beaucoup en peine des formes de l'école; il s'adresse à la société et ne s'occupe des questions philosophiques que dans leurs rapports avec l'humanité. Sa pensée s'exprime le plus volontiers sous la forme du roman, du dialogue, de la familiarité épistolaire ou de la gravité un peu prétentieuse des aphorismes. Sa manière est en général poétique, passionnée, abrupte, mais vive, énergique, éloquente, variée. Il est presque toujours clair et toujours intéressant. Quelquefois sa chaleur l'emporte trop loin sans que le lecteur puisse partager son enthousiasme. Avec le temps ses défauts s'effacèrent, tandis que ses qualités s'épurèrent sans s'amoindrir. L'Allemagne, aujourd'hui encore, le place à la fois parmi ses meilleurs écrivains et ses plus grands philosophes.

Sa philosophie, que la critique de Kant trouva toute faite et qui ne subit depuis que de légères modifications, s'était formée par opposition au scepticisme de Hume, à l'idéalisme de Berkeley et au matérialisme des philosophes français. Cette opposition se transforma par l'étude du spinozisme, qu'il regardait comme le système logiquement le plus parfait, en une prévention systématique contre toute philosophie savante; elle se formula en une énergique et éloquente protestation du sentiment, de la conscience morale et religieuse, du sens commun, contre les prétentions et les subtilités de l'esprit spéculatif. L'existence d'un Dieu vivant et personnel, la réalité du sentiment externe et interne, la valeur absolue de la vertu, la divine origine de l'âme humaine, la conscience immédiate de la vérité, voilà ce qu'il ne cessa d'affirmer avec enthousiasme et de défendre, envers et contre tous. A la fois réaliste et rationaliste, en ce sens qu'il admettait, d'une part, la vérité de la sensation et du sentiment, et que, de l'autre, il croyait l'esprit de l'homme dépositaire d'un savoir immédiat qu'il ne s'agissait que de comprendre et d'analyser, sa pensée s'assimila tout ce qu'elle trouva d'analogue dans Aristote et dans Platon, dans Locke et dans Leibnitz, dans les Écossais, dans Rousseau, dans Hemsterhuys.

Iacobi, préoccupé surtout du soin de raffermir les convictions naturelles et de les défendre contre les subtilités de la spéculation, se prononça non moins vivement contre tout formulaire dogmatique et moral que contre la métaphysique. Il s'appliqua surtout à défendre la philosophie spontanée et naturelle contre la philosophie de réflexion; la sienne était toute fondée sur la conscience immédiate de l'esprit et de Dieu. La vraie science, disait-il, c'est l'esprit qui rend témoignage de lui-même et de la Divinité. Nous ne *savons* rien; tout ce que nous savons, nous le devons à la révélation déposée en nous. Dans le langage de Iacobi, le vrai est la réalité qui existe indépendamment du sujet, et qui, selon lui, se révèle immédiatement par les sens. La vérité est la réalité pensée et reconnue pour telle par le sujet pensant. Le vrai est quelque chose d'antérieur au savoir et hors du savoir; la raison le suppose comme son objet nécessaire.

Voici comment Iacobi a lui-même résumé sa philosophie. Ainsi que la réalité qui se révèle par les sens externes, dit-il, n'a pas besoin d'être prouvée, parce que sa meilleure garantie est en elle-même, ainsi la réalité qui se révèle par ce sens tout intime que nous appelons la raison, est le mieux attestée par elle. L'homme s'en rapporte nécessairement à ses sens, et il a nécessairement foi en sa raison; il n'y a pas de certitude qui soit plus certaine que cette foi. Pour avoir voulu prouver la réalité de nos idées d'un monde matériel existant indépendamment d'elles, on est arrivé à l'*idéalisme*; et, pour avoir voulu prouver la vérité de nos idées d'un monde immatériel, de la substantialité de l'âme, d'un Dieu, créateur intelligent de l'univers, on est tombé dans le *nihilisme*. Toute réalité ne peut être connue que par le sentiment. Si l'homme était borné aux sens et à l'intelligence des choses sensibles, il arriverait par la réflexion à ce résultat que la nature seule est, et que hors d'elle il n'y a rien. Mais il est esprit, et cet esprit qui vient de Dieu est la vraie essence de l'homme, et par lui seulement l'entendement devient entendement humain. Il est vrai que nous ne comprenons pas mieux l'existence de l'univers comme ouvrage d'un Créateur libre et intelligent que comme nature éternelle et indépendante; mais ce que nous savons, c'est que, si la Providence et la liberté ne sont pas primitives, elles ne sont rien; qu'elles ne peuvent pas venir à naître; que, par conséquent, l'homme est trompé par sa conscience qui lui impose ces idées; que sans la réalité de ces mêmes idées, l'homme tout entier est un mensonge, et le Dieu de Socrate, le Dieu des chrétiens, le héros imaginaire d'un conte.

Iacobi regarde donc la réalité comme indépendante de toute activité intellectuelle et comme donnée immédiatement. C'est par là que Iacobi se distingue de tous les philosophes dogmatiques, qui s'accordent tous à considérer l'existence comme ne pouvant être saisie par l'esprit que par l'intermédiaire de la pensée.

Il y a un savoir naturel et primitif qui est indépendant de la pensée, c'est-à-

dire que la pensée ne produit pas, bien que ce soit par la pensée que nous en prenons possession. Ce savoir, qui est le fondement de toute connaissance réelle, Iacobi l'appelle improprement peut-être *foi*, parce qu'il ne peut se prouver que par lui-même, et l'oppose, sous ce nom, à la science démonstrative, connaissance de seconde main, qui est le produit de l'entendement. Tous les systèmes de l'entendement pur sont vides de réalité et plus ou moins idéalistes et sceptiques. La réalité ne peut se démontrer parce qu'elle ne saurait être produite par le raisonnement. Si l'on rejette le savoir immédiat, qui est l'objet de la foi, la pensée se perd dans le *nihilisme*. Demander si les intuitions de la raison ou du sentiment sont vraies, réelles, c'est demander si l'esprit humain est un fantôme, un mensonge. Toute philosophie part de la foi et finit par la foi. L'entendement sans la raison conduit à un savoir vide et aboutit à une désolante incrédulité. La raison ou le sentiment sans l'entendement conduit à la superstition. La philosophie de Iacobi est croyante comme l'humanité, comme la couscience; mais elle sait ce qu'elle croit et pourquoi elle croit.

La supposition fondamentale de Iacobi, son point de départ, c'est qu'il faut accorder une entière confiance à la conscience naturelle de l'homme, qu'il y a une harmonie préétablie entre la nature interne de l'homme et la réalité des choses, que ce qui est donné dans la conscience est par là même vrai et réel, que la réalité pour être connue doit être donnée, et que la pensée est incapable de connaître la réalité par la seule dialectique. Le contenu de cette conscience rationnelle est l'objet de la vraie *philosophie*, qui n'est autre chose que la science des choses métaphysiques données dans l'intuition intime et révélées par la raison. La raison, comme organe révélateur, ne juge pas plus que les sens. L'entendement lui sert d'instrument logique. La philosophie réfléchie ne peut rien ajouter à la philosophie naturelle; elle ne peut que la reproduire et chercher, non à la prouver, mais à en montrer la vérité, en la ramenant aux intuitions qui en ont fourni la matière et qui en sont la source toujours vive. J. W-M.

IACOBS (Frédéric), le doyen des philologues allemands d'aujourd'hui, naquit à Gotha le 6 octobre 1764. Après s'être distingué dans ses études, faites au gymnase de cette ville, il étudia, de 1781 à 1782, la théologie à Iéna sous Griesbach et Dœderlein, et suivit les leçons de Schütz. En 1784, il se rendit à Gœttingue, et fut reçu dans le séminaire philologique de Heyne. Dès l'année suivante, il fut placé comme professeur au gymnase de Gotha; puis, en 1807, il fut appelé à Munich comme professeur de littérature ancienne au lycée de cette capitale, et comme membre de la nouvelle Académie des sciences de Bavière. M. Iacobs répondit à cet appel; mais la fermentation des esprits qui régnait alors dans le domaine politique (*v.* p. 432) le força, trois ans après, de retourner à Gotha: il y revint, en décembre 1810, comme directeur de la bibliothèque ducale. Nommé tour à tour membre des principales Académies de l'Europe, il succéda, le 18 décembre 1835, à son ami Bœttiger (*voy.*) comme associé étranger de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Par une suite de nombreux et importants travaux, M. Iacobs s'est acquis une réputation européenne comme critique, comme interprète des écrivains anciens et comme auteur classique dans sa propre langue.

Il débuta dans la carrière philologique en publiant, sous la forme d'une épître critique adressée à Heyne, un *Specimen emendationum in autores veteres, cùm græcos, tùm latinos* (Gotha, 1786); ce petit écrit, accueilli avec faveur, détermina la vocation philologique de son auteur, qui, en 1790, publia des remarques critiques sur Euripide, suivies de quelques corrections sur le *Florilegium* de Stobée. Sous le titre de *Caractères des principaux poëtes de toutes les nations* (1792 et ann. suiv., 8 vol. ou 16 parties), il publia en langue allemande, et en société avec ses collègues Manso et Schatz, un recueil qui ne fut interrompu qu'en 1808. Personne n'a mieux apprécié que M. Iacobs, dans ce recueil trop peu connu, les principaux poëtes anciens et modernes. Les articles *Pindare*, *Eschyle*, *Sophocle*, *Euripide*, *Callimaque*;

ceux sur les fabulistes grecs, sur les fabulistes latins; *Catulle*, les deux *Sénèque*, étaient dus à sa plume, ainsi que diverses notices concernant la littérature française, *Marot*, *Corneille*, *Molière*, *La Fontaine*, *Chaulieu*, *Fontenelle*, *Marivaux*, *Gresset*, ou concernant les littératures italienne et anglaise : *Goldoni*, *Métastase*, *Milton*. A ces notices il faut joindre un excellent aperçu de l'*Histoire de la poésie grecque et romaine*. En 1793, il donna une nouvelle édition complète des *trois Poëmes homériques de J. Tzetzès;* et la même année parut sa traduction allemande de *Velleius Paterculus*, qui, grâce à d'excellentes notes et à une introduction historique très importante, a conservé jusqu'à ce jour toute sa valeur. Deux volumes d'observations critiques sur Euripide, Callistrate et Philostrate parurent, en 1796 et 1797, sous le titre de *Exercitationes criticæ* (*voir* les *Mélanges* de Chardon de la Rochette, tom. II, p. 272 et suiv.). En 1795, M. Iacobs, par des observations critiques sur l'Anthologie grecque, préluda à son principal monument philologique, l'Anthologie elle-même, d'après les *Analecta* de Brunck (1794 à 1814, 13 vol. in-8°); et l'Anthologie Palatine de Constantin Céphalas, qui suivit de près, parut de 1813 à 1817 en 3 gros volumes. Une traduction allemande des principales épigrammes (*voy.*) de l'Anthologie grecque fut publiée d'abord par M. Iacobs sous le titre de *Tempe*, 1803, et reproduite plus tard avec beaucoup de corrections dans le deuxième volume de ses OEuvres mêlées (allemand). Enfin, en 1826, un *Delectus Epigrammatum græcorum*, ouvrant l'excellente collection intitulée *Bibliotheca græca* (de Gotha), couronna ce magnifique travail, qui, à lui seul, devait absorber la vie d'un homme.

M. Iacobs voulut descendre du sommet de la philologie et faire deux livres *classiques*. Ainsi, dès 1805, il publia successivement 4 vol. d'une *Chrestomathie grecque*, qui, sous diverses formes, fut naturalisée dans les principaux pays de l'Europe, et même en Amérique. M. Hamel, professeur de faculté à Toulouse, et l'auteur de ces lignes publient en ce moment une édition française de cet excellent ouvrage. Conjointement avec M. Dœring, son ami, longtemps son collègue, M. Iacobs a publié aussi une *Chrestomathie latine* en 6 vol. (1808 à 1826), dont le 1^er^, le 3^e^, le 5^e^ et le 6^e^ sont de lui seul; les excellentes notes des trois derniers sont en latin. Le mérite scientifique de cette chrestomathie la place au niveau de la chrestomathie grecque. En 1805, parut la première édition de la *traduction en allemand des Discours politiques de Démosthène*, que M. Iacobs reproduisit en 1833, revue, corrigée et augmentée du discours sur la Couronne (*voir* le *Journal de l'Instruction publique*, 1833, t. II, n^os^ 96 et 99; t. III, n° 10). Un dernier travail de critique parut en 1809 sous le titre de : *Additamenta animadversionum in Athenæi Deipnosophistas*, auquel succédèrent, en 1827, les *Lectiones Stobenses*, servant de supplément à l'édition de Stobée donnée par M. Gaisford; une épître critique qui tient lieu de préface, et adressée à M. Meineke, traite d'une manière complète et très spirituelle l'histoire *du Plagiat philologique*. Trois grands travaux d'éditeur se suivirent de près; ce sont : les éditions du roman des *Amours de Leucippe et de Clitophon*, d'Achilles Tatius (1820); *Les Images ou Tableaux de Philostrate et les Statues de Callistrate* (1825) : M. Welcker de Bonn en rédigea le commentaire archéologique; enfin, en 1832, M. Iacobs termina la série de ses éditions par l'*Histoire des animaux* d'Élien. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans ces importantes publications du philologue de Gotha, ou de la correction du texte grec, toujours rétabli d'après les manuscrits, ou de l'érudition aussi claire que profonde répandue dans les commentaires.

Depuis cette époque, nous devons à M. Iacobs des traductions allemandes du roman de *Longus*, de Philostrate, d'Héliodore et d'Élien; une description des principaux monuments de la bibliothèque de Gotha (*Beitræge zur æltern Literatur*, 5 cahiers); et enfin, sous le titre d'*OEuvres mêlées*, un recueil complet de ses œuvres littéraires et critiques écrites en allemand, 7 volumes, dont le dernier, contenant son autobiographie, sous

le titre de *Personalien*, a servi de base à cet article. L'espace ne nous permet point ici de faire l'énumération des morceaux variés qui composent ce recueil; nous ne mentionnerons donc que ses *Études sur Horace*, les morceaux *sur les femmes grecques*, *sur l'éducation des Grecs*, etc.

Comme auteur allemand, M. Iacobs avait déjà obtenu tous les suffrages de ses compatriotes par une suite de romans philosophiques destinés à l'éducation des jeunes personnes, qu'on a recueillis sous le titre d'*École des femmes* (7 vol. in-8°), et par une foule de contes formant un même nombre de volumes.

En dépit des 76 ans qui pèsent aujourd'hui sur M. Iacobs, on peut espérer encore de nouveaux produits de sa plume toujours élégante et facile. Son autobiographie, malgré ses 620 pages, permettrait encore plus d'un supplément curieux à l'histoire littéraire et politique de notre époque. L. DE S-R.

IAHN (FRÉDÉRIC-LOUIS), célèbre par l'influence qu'il a exercée sur le peuple allemand, est né, en 1778, dans un village de la Poméranie où son père était pasteur. Après avoir fait ses études à Iéna et à Halle, il visita encore d'autres universités, et s'appliqua partout à ruiner les *Landsmannschaften*, ces corporations d'étudiants (*voy.* ce dernier mot) qui empêchaient la jeunesse allemande de se considérer comme issue d'une seule et même patrie, et qui favorisaient, au contraire, les antipathies entre les différentes portions du sol germanique. En 1809, Iahn occupa la place de professeur de gymnastique dans un pensionnat de Berlin; deux ans plus tard, il ouvrit lui-même un établissement de gymnastique qu'il décora du titre un peu recherché de *Turn-Anstalt*, choisi pour rappeler les anciens tournois. *Voy.* GYMNASTIQUE.

La Prusse entrait alors dans cette époque critique qui devait se terminer par l'affranchissement de l'Allemagne; le joug de Napoléon y pesait à tous les nobles cœurs; les haines fermentaient; l'organisation du *Tugendbund* s'achevait en silence. Iahn, qui souffrait de l'humiliation de sa patrie, prit une part active à ce mouvement généreux des esprits, et fut lui-même un des fauteurs de l'insurrection. Il s'appliqua surtout à réveiller l'esprit national, en développant l'énergie physique de la jeunesse. Tel sera le but de sa vie. Par ses doctrines et son exemple il lutte contre l'imitation de l'étranger; par ses paroles, ses écrits, ses actions, il hâte le moment où l'Allemagne va secouer ses chaînes. Prévoyant l'instant où sa patrie aurait besoin d'hommes actifs, énergiques, doués d'une volonté forte, prêts à sacrifier leur vie, il crut trouver la source de ces vertus dans l'ancien caractère teutonique. La gymnastique (*die Turnkunst*) devait contribuer, selon lui, à réveiller cette antique énergie; car la force du corps est le fondement de la force de l'âme. En rétablissant dans sa pureté primitive la langue allemande, il crut encore travailler au même but. Lorsqu'en 1813 enfin le grand mouvement éclata, Iahn prêcha d'exemple à la jeunesse, et s'enrôla comme volontaire dans ces bataillons enthousiastes qui se précipitaient dans la mêlée en faisant retentir l'air des chants de Kœrner et d'Arndt (*voy.* ces noms). On connaît l'issue de cette lutte; le nom de Iahn restera toujours attaché à ce grand élan national.

Mais ce moment d'excitation passé, les esprits retombèrent dans le calme apathique contre lequel Iahn avait si énergiquement lutté. Les gouvernements s'appliquaient à étouffer le reste des ferments populaires, et faisaient une guerre acharnée à ces mêmes sentiments patriotiques qu'ils venaient d'exploiter. Iahn, en 1817 encore, avait fait à Berlin un cours public sur la nationalité allemande; il était pensionné par l'état comme professeur de gymnastique; mais, imprudent et peu mesuré dans la manifestation de ses opinions démocratiques, il finit par attirer sur sa tête la colère de l'autorité. En 1819, on ferma les gymnases nouveaux (*Turnplætze*), et Iahn lui-même, au moment de se rendre comme professeur à Greifswald, fut arrêté, accusé de menées démagogiques, conduit à Spandau, puis à Custrin, enfin traduit devant une commission à Berlin. Toutefois les pièces de conviction manquaient. En 1820, on lui assigna pour demeure la forteresse de Kolberg; il devait y sé-

journer jusqu'à ce que son procès fût terminé. Le 13 janvier 1824, enfin, le tribunal de Breslau le condamna à deux ans de forteresse; mais ce jugement fut cassé par un arrêt du tribunal suprême de Francfort-sur-l'Oder, et Iahn, déclaré non-coupable, fut rendu à la liberté. Depuis lors Iahn a séjourné à Fribourg-sur-l'Unstrutt, puis à Kœlleda. On affirme que ses opinions politiques ne se sont nullement modifiées.

Voici la liste des principaux écrits de ce patriote : *La Nationalité allemande*, Lubeck, 1810; 2e édit., 1817; *La Gymnastique allemande*, Berlin, 1816, a été publiée en société avec Eiselen; *Feuilles runiques*, Naumbourg, 1814; *Nouvelles Feuilles runiques*, *ibid.*, 1828. Ces deux derniers écrits renferment, dans un langage énergique, des paroles pleines de sens et d'une haute portée sur l'état de l'Allemagne. Enfin, après la révolution de juillet 1830, Iahn a attaqué dans un nouvel ouvrage (*Sur la Nationalité allemande*, Hildburghausen, 1822) l'enthousiasme que cet événement excitait dans beaucoup de contrées allemandes et l'influence des idées françaises que cette admiration lui faisait redouter. *C. L. m.*

IAKOUTES, peuple doux, sobre et inoffensif, de la Sibérie, habitant les bords de la Léna (*voy.*) et de l'Olekma, un de ses affluents. Ce peuple a donné son nom à tout le pays et au chef-lieu *Iakoutsk*, sur la Léna. Les Iakoutes se nomment eux-mêmes *Sochalar* (au singulier *Socha*). Anciennement ils ont habité dans le voisinage des Mongols, avec lesquels ils se sont probablement mêlés; du moins on reconnaît dans leur physionomie des traits propres aux Mongols. Klaproth (*Asia polyglotta*, p. 230) présume qu'ils ont demeuré au nord-ouest du lac Baïkal et vers les monts Saïanes, fondant sa conjecture sur ce que, dans le territoire de Krasnoïarsk, il y a encore une tribu appelée Socha, et que le nom du lac Baïkal (*voy.*) paraît venir du iakoute, langue dans laquelle il signifierait grande mer. Dépossédés par les Mongols et les Bouriates, les Iakoutes, chassant à leur tour les Tungouses, se portèrent vers l'Olekma, et furent forcés, par les Russes, de s'établir sur les bords de la Léna, jusqu'à son embouchure dans la mer Glaciale. Ils sont tenus de servir au transport des provisions et effets nécessaires à l'ancienne forteresse d'Anadyr, et à fournir un tribut en pelleterie, chacun pour la valeur de huit roubles, ce qui ne laisse pas d'être onéreux. Ils mènent une vie nomade comme leurs ancêtres, et demeurent en été sous des tentes coniques couvertes d'écorce de bouleau; en hiver, ils se blottissent dans de mauvaises cabanes de bois. Le territoire qu'ils habitent ne produisant presque rien, si ce n'est du bois dans la partie méridionale, les Iakoutes sont réduits à la chasse et à la pêche pour subsister. Ceux du nord entretiennent des rennes, et ceux du midi des chevaux et des bestiaux; leur vue est si pénétrante qu'ils voient à l'œil nu les satellites de Jupiter*. Ils ont des chamanes ou sorciers comme d'autres peuples barbares de la Sibérie. Selon Fischer**, ils croient à un dieu appelé *Tatar*, et ils parlent une langue tatare mêlée de beaucoup d'expressions mongoles et bouriates. On dit que les Iakoutes qui habitent au sud des monts Wychégonski diffèrent tellement par leur taille de ceux du nord de ces montagnes qu'on douterait de l'identité de leur race si leur idiome n'était le même. D-G.

IAMBE, terme de prosodie grecque et latine, qui désigne le pied composé de deux syllabes dont la première est brève et la dernière longue, comme l'a dit Horace :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus,
Pes citus....

Ainsi *tŭbæ sŏnānt* sont deux iambes. C'est Archiloque (*voy.*) qui passe pour s'être le premier servi de ce mètre et en être l'inventeur. Horace ajoute que « le majestueux cothurne (la tragédie) et le brodequin (la comédie) s'emparèrent du vers composé d'iambes, *pes citus*, parce qu'il convient à la rapidité du dialogue et de l'action théâtrale. D'abord on ne se servit que d'iambes (⏑–); mais afin de

(*) F. de Wrangel, *Reise längs der Nordküste von Sibirien und auf dem Eismeere*, Berlin, 1839, 2 vol. in-8°.

(**) *Recherches historiques sur les principales nations établies en Sibérie*, p. 167.

porter à l'oreille un son plus prolongé, plus grave, l'iambe s'est allié au spondée (--), sans toutefois lui céder ni la seconde, ni la quatrième place.» (*De Arte poet.*, 78. 250.)

Les vers qui ne sont composés que d'iambes, s'appellent *iambiques purs.*

Sŭīs | ĕt īp|să Rō|mă vī|rĭbŭs | rŭīt.
(Hor., *Epod.*, 16.)

Le

Phăsē|lŭs īl|lĕ quēm | vĭdē|tĭs hŏs|pĭtēs

de Catulle est un modèle en ce genre.

On appelle simplement *iambes* ou *iambiques* les vers qui n'ont d'iambes qu'aux pieds pairs :

Pārs să|nĭtă|tĭs vĕl|lĕ să|nārī | fŭit.

Les iambiques *libres* n'ont d'iambes qu'au dernier pied, comme dans les comédies de Plaute, de Térence, et les fables de Phèdre. Si le vers iambe a quatre pieds ou deux mesures, il est *dimètre*, les grammairiens entendant par mètre la réunion de deux pieds, à l'exception de l'hexamètre et du pentamètre; il s'appelle *trimètre* quand il a six pieds, et *tétramètre* quand il en a huit. Comme on a pu le remarquer, iambe est substantif et adjectif; comme adjectif, on dit indifféremment les vers iambes et, par ellipse, les iambes. Ceux d'Archiloque ont eu une réputation telle que par *iambes* on désigne toutes les pièces de vers violemment satiriques. De nos jours, nous avons eu les *Iambes* de M. Auguste Barbier, et la *Némésis* de Barthélemy, rappelant bien, moins le mètre, l'expression caractéristique d'Horace : *Criminosi iambi* (*Od.*, I, 16). F. D.

IAMBLIQUE. Il faut bien distinguer Iamblique le romancier d'Iamblique de Chalcis. Le romancier naquit probablement vers la fin du règne de Trajan, et il vivait encore sous Marc-Aurèle et L. Vérus (de 117 à 169 de J.-C.). Syrien de père et de mère, et de la classe des affranchis, il fut élevé dans la langue et les mœurs de son pays jusqu'au moment où un Babylonien, chargé de son éducation, l'instruisit dans la langue, les mœurs et les traditions de Babylone. C'est dans une de ces traditions qu'Iamblique puisa son roman, *Les amours de Rhodanes et de Sinonis*, ou *les Babyloniques*, en 39 livres, suivant Suidas, et 16 d'après Photius. Il s'était de plus appliqué à l'étude de la langue et de la littérature grecques, qu'on parlait aussi en Syrie depuis la conquête d'Alexandre; et c'est dans cette langue qu'il écrivit ses Babyloniques, qui ne nous sont connues que par la table des chapitres conservée dans la Bibliothèque grecque de Photius (cod. XCIV) et par un fragment recueilli dans les *Excerpta varia* de Léon Allatius (Rome, 1641), reproduit, traduit et commenté par Chardon de la Rochette (*Mélanges de critique et de philologie*, t. I, p. 88). On y reconnaît de l'élégance, de la facilité, une imagination orientale.

L'autre Iamblique florissait vers l'an 310, sous Constantin-le-Grand. Il était aussi Syrien, étant né à Chalcis, ville de la Cœlésyrie; sa famille était illustre et opulente. Élève de Porphyre (*voy.*), il adopta comme son maître, en les exagérant encore, les doctrines néo-platoniciennes de Plotin (*voy.* Plotin et Néoplatonisme). Son professorat fut brillant. De nombreux disciples suivaient ses leçons et l'écoutaient avec enthousiasme et respect, persuadés que leur maître recevait son inspiration d'en haut, et qu'il avait des intelligences avec les êtres invisibles, avec les dieux et les démons; qu'il jouissait de facultés divinatoires et qu'il avait le pouvoir de faire des prodiges. Ces aveugles préjugés donnèrent un crédit immense à son enseignement et aux doctrines néo-platoniciennes et théurgiques, qu'il défendit et propagea non-seulement par ses leçons orales, mais par de nombreux écrits. Parmi ceux qui nous restent, les plus connus sont une *Vie de Pythagore*, remplie de prodiges, très probablement composée en haine du christianisme et contre les miracles de Jésus-Christ; une *Exhortation à la philosophie*; trois livres sur les sciences mathématiques; un traité sur les mystères des Égyptiens. Gale en a donné une très bonne édition, Oxford, 1678, in-fol., et Küster a savamment édité la vie de Pythagore, Amsterdam, 1707, in-4°. Une édition plus récente du même livre est celle de Kiesling, qui y a joint l'*Exhortation à la philosophie* (Leipz., 1816).

Le style de ce philosophe est peu soigné, inélégant et inférieur à celui de Porphyre. On croit qu'il mourut l'an 333 de notre ère, à Alexandrie, où son enseignement et son école nuisirent également au christianisme et à la saine philosophie. F. D.

IANINA ou **Ioannina**, *voy.* Janina.

IAO, *voy.* Jéhovah et Abraxas.

IARBAS, *voy.* Didon.

IASSY, *voy.* Jassy.

IAXARTE, nom ancien du fleuve appelé maintenant *Syr-Daria* ou *Sir* tout court, dans l'Asie centrale. On lui donnait aussi le nom de *Sihoun* qu'il ne faut pas confondre avec Gihon ou Djihoun (Oxus). Dans la géographie chinoise, il est appelé *Naryn*. Ce fleuve prend sa source dans les monts de Kaschgardivan, dont la chaîne s'étend depuis le territoire de la Chine (Tibet) jusqu'à Samarkande en Boukharie; il reçoit plusieurs rivières de ces montagnes, arrose les villes de Kokand (*voy.*) et Khodjangh, situées sur la rive gauche, et passe non loin de Taschkend, qui est sur la droite. Dans la steppe au-delà du lac de Teletz, il se partage en plusieurs branches qui débouchent dans la mer d'Aral (*voy.*) vers le milieu de sa côte orientale, traversant ainsi le pays appelé autrefois Tartarie indépendante. Le cours inférieur du fleuve passe par les steppes des Kirghises. D-g.

IBÉRIE (*Iberia*). On connaissait dans l'antiquité deux pays sous ce nom. Le premier était une contrée d'Asie située entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, dont Ptolémée marque les bornes en disant qu'elle se terminait au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, et au couchant par la Colchide. Ce pays était surnommé *Ibérie asiatique*, pour le distinguer de l'Espagne, qui était l'Ibérie d'Europe. *Voy.* Caucase, Géorgie, Géorgiennes (*langue et littérature*).

C'est de l'*Ibérie d'Europe* que nous avons à nous occuper ici de préférence, à cause du grand rôle qu'elle joua dans toute l'antiquité.

Il y a des auteurs qui croient que ce pays fut ainsi nommé à cause de l'Èbre (*voy.*), appelé *Iber* ou *Iberus* par les anciens. D'autres prétendent que ce nom vient du terme chaldaïque *aberin*, qui signifie *extrémité*, parce qu'on regardait autrefois cette région comme l'extrémité du monde. Quelques-uns l'ont dérivé de l'hébreu עבר, *eber*, qui signifie *trans*, au-delà. D'autres enfin soutiennent que ce mot est d'origine celtique; ces derniers se fondent sur un passage d'Appien (*Bell. Hisp.*, ch. II) qui prétend que ce furent les Celtes qui arrivèrent premièrement en Espagne. Quelques auteurs aussi suivent Diodore de Sicile qui dit (*Bibl.*, V), que les *Ibères* se sont mêlés aux Celtes et qu'ils ont formé la nation des *Celtibères*, et qui ajoute que, parmi les Ibères, les meilleurs guerriers étaient les Lusitaniens. Cependant Ptolémée assure que ce sont les Grecs qui les premiers ont appelé l'Espagne *Ibérie* et ont appliqué la dénomination du pays aux habitants, appelant tous les Espagnols *Ibères*. Selon Fl. Josèphe (*contra Apion.*, I, 6) et les partisans des origines thubaliennes, les Ibères seraient issus des Hébreux; mais une opinion plus suivie est celle que ce furent les Phéniciens qui donnèrent aux Thobèles le nom d'Ibères. C'est l'opinion de Bochart, Hyde*, Wormius et d'autres. *Voy.* Basques, T. III, p. 116.

Une grande incertitude règne aussi sur la question de savoir quelle était la partie de l'Espagne qui fut primitivement occupée par les Ibères. Quelques-uns ont compris sous la dénomination de *Magna Iberia* l'Italie et la Gaule; d'autres étendaient même ces limites jusqu'au Rhône, comme Hérodote, cité par Étienne de Byzance; d'autres ont confondu les Ibères occidentaux avec les Ligures (*voy.*). D'autres encore ont étendu le nom d'Ibérie jusqu'au Rhin, que Nonnus appelle *Iberus*. Les Romains, dit Strabon (liv. III), nomment toute cette contrée indistinctement Ibérie et Espagne, et la divisent en intérieure ou citérieure, et extérieure ou ultérieure.

Apollodore fait mention des Ibères dans sa *Description de l'univers* (liv. II), et Artémidore en parle dans le livre II de la sienne. Ovide appelle la mer occidentale *Gurges Iberus*.

La même obscurité règne aussi sur la

(*) Voir *Itinera Mundi* de Peritsol, et le Commentaire de Hyde, ch. VI.

question de savoir si les Ibères sont venus de l'Ibérie asiatique, ou si au contraire ceux de l'Espagne ont envoyé là des colonies. Quelques auteurs, entre autres Arius Montanus, s'appuyant sur Varron, Pline et Josèphe, prétendent que quelques aventuriers de l'Ibérie asiatique étant venus habiter cette partie occidentale de l'Europe qui s'étend en presqu'ile entre les deux mers, depuis les Pyrénées jusqu'aux Colonnes d'Hercule, lui donnèrent le nom d'*Ibérie*. Vossius et Mayans sont aussi d'avis que les Ibères asiatiques sont venus en Espagne. Mais d'autres, s'appuyant sur l'autorité d'Appien dans ses *Ibériques*, soutiennent l'opinion contraire. Strabon (liv. III) assure de même que les Ibères espagnols passèrent à la petite Ibérie asiatique. Cette opinion est aussi celle de Denys le Périégète, et Avienus (*Descriptio orbis*, p. 892) paraît s'y ranger également. Mais il n'est pas vraisemblable qu'un peuple établi au-delà des Pyrénées ait traversé de si longs espaces de terre, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux extrémités du Pont-Euxin et de la mer Caspienne, pour aller s'établir dans un pays moins bon que le leur, et cette opinion est d'ailleurs contraire à toutes les notions historiques d'après lesquelles la terre s'est peuplée par des colonies qui ont passé d'Orient en Occident*.

Quoi qu'il en soit, les Phéniciens trouvèrent à leur arrivée en Espagne les Ibères répandus dans une multitude de peuplades, dont les unes se gouvernaient en monarchie, les autres en république. Ceux qui habitaient près de la mer faisaient usage de la langue des Italiotes**, et Strabon dit que les Turdetains passaient, de son temps, pour les plus savants; qu'ils avaient des annales qui remontaient à une antiquité très reculée, des poëmes et des lois en vers. Les Turdules, qui habitaient une partie de la Lusitanie, étaient aussi une des peuplades ibériennes dont la civilisation était la plus avancée. Dès l'arrivée des Phéniciens, ils firent un vaste commerce avec ce peuple navigateur, qui vint former des entrepôts sur le littoral du pays occupé par les Ibères, et notamment à Tartessus (*voy.*). Le culte tyrien se répandit alors dans la péninsule. Sous la domination des Carthaginois, les Ibères étendirent leurs rapports de commerce, leur industrie se perfectionna, et ils jouèrent un grand rôle dans leurs armées. A l'arrivée des Phocéens, il n'est question que d'un seul roi de l'ancienne Espagne, d'Arganthonius, dont Hérodote parle dans des termes qui attestent la civilisation de l'Ibérie à cette époque. Les arts étaient perfectionnés parmi eux, notamment l'orfévrerie; car lorsque les Carthaginois firent une expédition en Turdétanie (*voy.* Lusitanie), les habitants se servaient dans leur ménage de coupes et de grands vases d'argent. L'art de l'exploitation des mines et des procédés qui s'y rattachent était aussi, relativement parlant, assez perfectionné*; néanmoins les médailles ibériennes, dont les plus anciennes sont d'argent, n'offrent encore qu'une forme grossière. L'alphabet propre de la langue ibérienne a résisté aux efforts faits par Velasquez pour en expliquer les caractères; il les distingue en *celtibériens*, *turdétains* et *bastulo-phéniciens*. Les têtes qu'on voit sur les médailles représentent les portraits d'anciens rois ou chefs ibères ou espagnols.

D'après tout ce que nous venons d'indiquer, il paraît hors de doute que les Ibères étaient établis en Espagne à une époque qui se perd dans la nuit de l'antiquité. V. de S-t-M.

IBIS, nom généralement connu dans l'antiquité, et que les naturalistes modernes ont adopté pour désigner un genre d'oiseaux échassiers dont les caractères sont : un long bec assez grêle, arqué, presque carré à sa base, et un pied muni d'un pouce susceptible de toucher la terre. Les espèces de ce groupe sont répandues dans les deux mondes, vivent en société et opèrent des migrations périodiques; l'une d'elles, l'*ibis sacré*, était,

(*) On peut consulter sur ces discussions, Fréret, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XVIII, p. 78; Petit-Radel, Mémoires dans la même collection, 2e série, tome VI, p. 340, *passim*; Scaliger, Guillaume de Humboldt (*voy.* Basques), Mayans, Siscar, etc.

(**) Artémidore (liv. II de sa Géographie).

(*) *Voir* les Mémoires sur la *Métallurgie des Anciens*, par Ancillon, tom. XLVI des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

comme on sait, pour l'antique Égypte un objet de vénération et de culte religieux; on élevait cet ibis dans l'enceinte des temples, et un arrêt de mort porté contre quiconque eût osé le tuer, protégeait sa libre circulation dans les villes; son cadavre était embaumé et entouré de bandelettes, ainsi qu'on le voit par les momies de cet oiseau exposées dans les galeries du Jardin des Plantes. Les Égyptiens supposaient à l'ibis sacré un tel attachement pour le pays qu'il se laissait, disaient-ils, mourir de faim quand on voulait le transporter ailleurs; ils lui prêtaient aussi, et même à ses seules plumes, la puissance de repousser les serpents qui menaçaient les frontières de la patrie, et en outre un instinct suffisant pour connaître le cours et le décours de la lune et pour régler en conséquence la quantité de sa nourriture journalière, ainsi que le développement de ses petits. Enfin ce serait sous la forme d'un ibis qu'Hermès aurait parcouru la terre, pour enseigner aux hommes les arts et les sciences.

Jusque dans ces derniers temps, et malgré l'exactitude des peintures trouvées à Herculanum et des descriptions laissées par Hérodote et Élien, les naturalistes, préoccupés de l'idée que l'ibis sacré devait se nourrir de serpents, s'étaient mépris sur l'espèce d'échassier qui jadis recevait tant d'honneurs. Les uns pensaient que c'était un héron, d'autres un tantale; quelques-uns même avaient émis l'opinion que l'espèce en était perdue ou altérée; mais les recherches de G. Cuvier et des savants de l'expédition d'Égypte ont démontré que l'ibis sacré des anciens est tout simplement l'*abou-hannès* des Arabes.

Cet échassier, de la grosseur d'une poule, a tout le plumage blanc, à l'exception des bouts des grandes pennes de l'aile, qui sont noirs, ainsi que le bec, la tête, le cou et les pattes. Sa nourriture consiste en petits poissons, en vers et en insectes, ce qui rend probable l'opinion de M. Savigny, qui pense que cet oiseau était révéré à cause des services qu'il rendait en annonçant l'approche de la crue du Nil.

L'*ibis rouge* est une espèce de l'Amérique, à plumage d'un rouge vif, avec le bout des ailes noir. C. L-R.

IBN, même mot que *ebn*, *aben* et *ben*, et signifiant *fils*. La différence de prononciation vient de ce que, dans les langues sémitiques, l'emploi des voyelles change suivant les dialectes ou suivant les pays; souvent même on déplace les voyelles ou bien on les supprime. *Voy.* au mot ABEN. R.

IBN-ALATYR (EZZ-EDDIN-ALI), écrivain arabe fort distingué de la fin du XII^e^ siècle et du commencement du XIII^e^ de notre ère. Ibn-Alatyr naquit dans la ville de Djeziré, sur les bords du Tigre, l'an 1160 de J.-C.; il était fils d'un émir attaché successivement au service de Zenghi (*voy.* SELDJOUCIDES), prince de Moussoul et d'Alep, et de celui des fils de Zenghi qui hérita de la principauté de Moussoul. Jeune encore, il alla se fixer dans cette dernière cité. On était alors au plus fort des guerres des croisades, au moment de la lutte engagée entre le grand Saladin et les colonies chrétiennes de Syrie. Saladin eut l'art de faire de sa cause particulière l'affaire de la religion musulmane; et bientôt cette guerre religieuse entraîna dans sa querelle tous les princes mahométans de Syrie et de Mésopotamie. Ibn-Alatyr prit, avec les troupes de Moussoul, une part active à cette guerre, et partagea les périls et les succès de l'islamisme. Il nous apprend lui-même qu'il fut témoin des victoires de Saladin et des événements qui, à partir de l'année 1182, remirent la plus grande partie des colonies chrétiennes sous les lois de l'alcoran. Un de ses frères servit la même cause avec zèle, et, plus tard, fut chargé de gouverner la principauté de Damas sous le fils aîné de Saladin.

Ibn-Alatyr s'était toujours montré avide d'apprendre. Dans ses voyages précédents et dans les diverses fonctions qu'il eut à remplir, il n'avait négligé aucune occasion d'accroître la masse de ses connaissances; à son retour à Moussoul il s'entoura de livres, et fit de sa maison le rendez-vous des curieux de la ville et des étrangers qui aimaient à s'instruire. Il mourut en 1233, peu de temps après la croisade de l'empereur Frédéric II.

Il existe deux ouvrages historiques d'Ibn-Alatyr à la Bibliothèque royale de Paris. Le premier est une Histoire des

atabeks (*voy.*), maison de princes qui, s'élevant vers les commencements des croisades, s'emparèrent successivement de Moussoul, d'Alep, de Damas, et qui, partagés en plusieurs branches, se maintinrent avec plus ou moins d'éclat jusqu'au XIII^e^ siècle; le second ouvrage est une histoire universelle, depuis la création du monde jusqu'à l'année 1231.

L'histoire des atabeks renferme des détails précieux sur l'origine et le développement de la puissance de ces princes. On trouve une notice de cet ouvrage, par Deguignes, dans le recueil des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi* (t. I, p. 542-78); mais cette notice n'est pas toujours exacte. Les atabeks sont ainsi appelés de deux mots turcs qui signifient père-seigneur*. Ils jouissaient de toute la plénitude de l'autorité souveraine, et pourtant ils se disaient les vassaux et les ministres d'un fantôme de prince de la maison des sulthans seldjoucides de Perse. Comme le père d'Ibn-Alatyr occupait un emploi auprès de l'un des atabeks, le fils s'est étendu avec complaisance sur tout ce qui pouvait augmenter la gloire de cette maison; mais, arrivé à l'an 1173, lorsque Saladin, qui avait, lui et sa famille, les plus grandes obligations à la même maison, s'empara sur elle de Damas et de toute la Syrie, il ne peut contenir son ressentiment, et il déclare qu'il n'aura pas la force de retracer des événements aussi déplorables. Dès ce moment, l'ouvrage n'est presque plus qu'une table chronologique et cesse d'offrir de l'intérêt. Du reste, l'Histoire des atabeks paraît avoir été le début de l'auteur. Les faits ne sont pas toujours bien classés. Des lacunes considérables interrompent la liaison des événements. Quelquefois le récit se borne à des phrases emphatiques et à de grands mots vides de sens.

A l'égard de l'Histoire générale, c'est le récit, année par année et sous forme de chronique, de tout ce que la muse de l'histoire avait conservé de notable chez les Musulmans; c'est peut-être en son genre l'ouvrage le plus remarquable qu'ait produit la littérature arabe. L'auteur a intitulé son livre *Chronique complète* (*Kamel-altevarykh*). On y trouve non-seulement les événements de quelque importance, mais les détails qui servent à les mettre sous un plus grand jour; on voit, en le lisant, que l'auteur a recueilli les notions historiques éparses dans une foule de chroniques, qu'il a lu les mémoires particuliers, et qu'il a eu communication des correspondances politiques de Saladin et des autres souverains de la même époque. Nulle part peut-être on ne trouverait un tableau plus exact et plus complet des événements qui signalèrent l'élévation de la dynastie des sulthans Seldjoucides de Perse, et qui en amenèrent plus tard la ruine. Cet esprit de recherches, cet amour de la vérité, ont acquis à Ibn-Alatyr la plus grande réputation en Orient. Les écrivains arabes sont unanimes dans l'éloge qu'ils font de son érudition; et Aboul-Feda (*voy.*) n'a pas craint d'avouer qu'il lui avait emprunté la meilleure partie de son récit.

Malheureusement la Bibliothèque du Roi ne possède que la dernière partie de cet ouvrage. Cette portion, composée de six volumes, commence à l'année 772 de notre ère, et finit un peu avant la mort de l'auteur. Ajoutez à cela que la plupart des volumes sont mutilés; quelques-uns n'ont ni commencement ni fin. La partie qui se rapporte à la période des guerres des croisades a été récemment complétée à l'aide d'un exemplaire qui se trouve à Constantinople. L'auteur de cet article, qui, en 1829, avait publié en français de nombreux fragments des deux ouvrages historiques d'Ibn-Alatyr, à la suite de l'*Histoire des croisades* de Michaud, fait imprimer en ce moment des fragments beaucoup plus étendus en arabe, en français et avec notes, dans le recueil des historiens des croisades que publie l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ibn-Alatyr est encore auteur de plusieurs ouvrages sur les généalogies des familles arabes, les compagnons de Mahomet, etc. R.

IBN-KHALDOUN (VALY-EDDIN ABOU-ZEYD ABD-ALRAHMAN), écrivain arabe de la fin du XIV^e^ siècle de notre ère, et dont le nom a acquis depuis quelques années une grande célé

(*) A l'article ATABEK, on a imprimé par mégarde *père du prince*, au lieu de *père-prince*. S.

rope. Ibn-Khaldoun était issu d'une des nombreuses familles arabes qui, peu d'années après la mort de Mahomet, quittèrent leur patrie pour se répandre en Afrique et en Espagne. On lui donne les surnoms de *Hadhramy*, c'est-à-dire originaire de la province d'Arabie appelée Hadramaouth, et de *Aschbyly* ou originaire de Séville. Il naquit à Tunis, l'an 1332 de J.-C., et étudia dans sa patrie, auprès de son père et des hommes les plus habiles de la contrée, l'Alcoran, les traditions du prophète, la grammaire, la poésie et la jurisprudence. Il fit ensuite un voyage en Espagne, et séjourna pendant quelques années à Grenade, ville qui jetait alors le plus grand éclat. Il composa pour le roi de Grenade, Aboulhedjadj Ioussouf, un traité de logique. Il rédigea également un traité de religion musulmane, dont la copie autographe se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Escurial. De plus, il donna cours à son goût pour la poésie, et composa un grand nombre de vers. De retour dans sa patrie, il s'attacha au service de son souverain. L'emploi d'Ibn-Khaldoun consistait à écrire en gros caractères, sur les actes du gouvernement, la devise du prince, qui se composait de ces mots : *Louange à Dieu, et actions de grâces à Dieu.*

Au milieu des troubles qui désolaient l'Afrique, Ibn-Khaldoun passa au service du souverain de Fez. Enfin, l'an 1382, il quitta pour toujours les régions occidentales, et, après avoir fait le pèlerinage de la Mecque, il établit sa résidence au Caire, où il se livra à l'enseignement dans divers colléges. Au bout de deux ans, on le nomma chef des cadis d'Égypte, de la secte de Malek. Son intégrité dans l'exercice de ses fonctions lui fit des ennemis auprès des hommes puissants ; d'un autre côté, son mérite incontestable forçait de recourir à lui. Il fut plusieurs fois déposé, et toujours réintégré dans ses fonctions.

Cependant le fameux Timour avait fini de subjuguer les contrées situées aux environs de l'Oxus, ainsi que la Perse et la Mésopotamie. Il se disposait à envahir la Syrie, l'Asie-Mineure et l'Égypte même. Le sulthan d'Égypte et de Syrie s'étant rendu dans cette dernière contrée pour repousser les efforts du conquérant tatare, Ibn-Khaldoun accompagna son souverain. Quand Timour se fut rendu maître de Damas, Ibn-Khaldoun se fit présenter à lui, et lui plut beaucoup par l'agrément de sa conversation. Après le départ de Timour, il retourna lui-même au Caire (1400). Si on en croit l'historien arabe Ibn-Arab-chah, Ibn-Khaldoun, qui avait fait assez bassement sa cour au conquérant et n'avait rien négligé pour se le rendre favorable, avait obtenu de lui la permission d'aller chercher sa famille et ses livres au Caire, et de venir le retrouver. Quoi qu'il en soit, à son retour au Caire il fut de nouveau investi des fonctions de grand-cadi des Malékites, et mourut en 1406, âgé d'environ 75 ans.

Le principal ouvrage d'Ibn-Khaldoun, et celui qui paraît destiné à lui assurer une réputation durable, porte le titre de *Kitab alibar oua divan almobtada oua alkhabar*, etc., c'est-à-dire *Livre des exemples instructifs et recueil du sujet et de l'attribut, concernant l'histoire des Arabes, des Persans, des Berbers et des nations qui ont habité avec eux la terre.* Dans ce titre, les mots *recueil du sujet et de l'attribut* renferment un de ces jeux de mots qui sont si familiers aux Orientaux. On peut y voir une allusion grammaticale, et c'est comme si l'auteur avait dit que son ouvrage est complet, et que, de même qu'une proposition grammaticale est parfaite quand elle réunit un inchoatif ou sujet à un énonciatif ou attribut, de même cet ouvrage dispense de recourir à tout autre. Il est encore possible que l'auteur ait voulu dire que l'ouvrage contenait l'histoire des origines des nations et celle des événements qui en ont signalé l'existence dans la suite des siècles.

L'ouvrage d'Ibn-Khaldoun se compose de trois ou plutôt de quatre parties bien distinctes. La première, qui souvent est considérée comme un traité à part et que l'on rencontre plus facilement, porte communément le titre de *Mocaddama*, c'est-à-dire *Prolégomènes*. La seconde est un tableau du monde ancien, particulièrement des Arabes, depuis la création du monde jusqu'à l'apparition de Mahomet. La troisième est une histoire de l'éta-

blissement des Arabes en Afrique et en Espagne, et un tableau des tribus berbères depuis les plus anciens temps jusqu'au XIV^e^ siècle. Enfin la quatrième partie est le tableau des nombreuses dynasties musulmanes répandues dans les diverses parties du monde, notamment dans l'Égypte et l'Asie.

La première partie, c'est-à-dire les prolégomènes, ne se trouve dans les bibliothèques chrétiennes d'Europe que depuis le commencement de ce siècle; les autres parties ne nous sont connues que depuis ces dernières années. L'attention se portant de toute part sur cette riche mine de renseignements, nous croyons devoir faire connaître l'ouvrage avec quelques détails.

Le *Moccaddama* est précédé d'une espèce de préface consistant dans quelques considérations générales sur l'utilité de l'histoire et sur la manière de l'écrire. L'auteur indique les diverses sources des erreurs dans lesquelles tombent ceux qui se vouent à ce genre de travail. Le traité commence ensuite par des observations générales sur le genre de société qui est naturel à l'homme. A ces observations succèdent une description succincte du globe et des réflexions sur l'influence physique et morale du climat et de la diète sur l'espèce humaine. Cette première section se termine par un long chapitre sur les diverses manières de connaître les choses secrètes ou futures, sur les révélations, les visions, les songes, les sorts, etc. Dans la 2^e^ et la 3^e^ section, l'auteur examine la vie nomade, particulièrement chez les Arabes bédouins, dans ses rapports avec la civilisation et la société en général; il y est parlé du passage de la société de famille à la formation des tribus et à l'établissement d'un gouvernement fédératif. On y voit aussi que l'esprit de conquête est inhérent à cette situation politique. L'auteur parcourt ensuite les différentes parties de l'administration, la cour, la justice, la religion, les finances, la guerre, le commerce, etc. Puis il traite des vices qui s'introduisent à la longue dans cette forme de gouvernement, des remèdes qu'on y peut apporter et de la ruine qui est la fin de toutes choses. La 4^e^ section est consacrée à l'état de la civilisation et de la société en général chez les hommes réunis dans les villes. Là prospèrent le luxe et les arts; là de grandes richesses se rassemblent. Cet état est le dernier degré dans l'ordre de la civilisation; il est suivi de la décadence et de la ruine des empires. Dans la 5^e^ section, l'auteur s'occupe du travail considéré comme moyen de pourvoir à sa subsistance, des diverses professions libérales ou mécaniques, telles que la culture des sciences, les fonctions de la religion, de la magistrature, de l'administration, le commerce, l'architecture, le métier de copiste, la médecine, la musique, etc. Enfin, dans la 6^e^ section, qui forme plus du tiers du traité, Ibn-Khaldoun parcourt le domaine de la science et ses divisions; il en présente le système et la distribution.

Tel est l'ensemble des prolégomènes d'Ibn-Khaldoun. L'auteur n'a pas toujours su s'affranchir des préjugés de son siècle et de sa nation. La manière dont il parle de l'astrologie et des divers genres de divination prouve qu'il n'était pas éloigné de croire à la réalité de ces chimères. Les chapitres dont l'ouvrage se compose sont entremêlés d'une multitude de faits curieux et d'exemples pris chez les Arabes, les Persans, les Berbers, et chez les autres nations anciennes et modernes. Mais on voit que l'auteur n'avait pas assez mûri son travail; en quelques endroits, il attribue à une époque ou à un pays ce qui appartient à un autre pays ou à une autre époque. D'autres fois, il se laisse entraîner par une idée exclusive, et il met sur le compte d'une seule cause ce qui a été le résultat du concours de plusieurs causes différentes. Une autre circonstance qui, même en Orient, a beaucoup nui au succès de l'ouvrage, c'est le style dans lequel il est écrit : ce style, comme celui de tous les écrits d'Ibn-Khaldoun que nous connaissons, est à la fois concis et diffus. L'auteur reproduit quelquefois la même idée sous plusieurs formes différentes; en même temps, il oublie les liaisons les plus indispensables. Il affecte les mots nouveaux ou des mots détournés de leur signification ordinaire. Enfin, certaines considérations manquent des développements convenables. Néanmoins ce traité, quand il parut pour la première

fois, produisit la plus grande sensation. Voici le jugement qu'en porte le célèbre Makrisi, qui avait été l'élève d'Ibn-Khaldoun : « Jamais ouvrage pareil ne fut fait, et jamais l'on n'en fera de semblable. C'est la crème du savoir, le fruit d'un sain jugement, le produit d'une intelligence qui a pénétré dans l'essence des choses et qui a saisi le véritable caractère des événements. » Il existe une traduction de l'ouvrage en turc. L'auteur de cette traduction est Mohammed Pirizadé, qui florissait à Constantinople, il y a un peu plus d'un siècle, sous le règne du sulthan Ahmed III. Voulant faire disparaître, autant qu'il était en lui, les difficultés qui arrêtaient dans la lecture de l'ouvrage, il s'attacha à employer un style naturel et facile; il rétablit les liaisons qui manquaient dans l'original; il suppléa même aux développements dont certaines considérations avaient besoin. Le livre, dans l'état où l'a mis le traducteur, est regardé par les Turcs comme le manuel le plus propre à former des hommes d'état. D'un autre côté, c'est à la version originale que Hadji-Khalfa a emprunté les tableaux qui, dans son Dictionnaire bibliographique arabe, persan et turc, précèdent chaque science.

La sensation que ce traité a faite, à son apparition dans l'Europe chrétienne, a été presque aussi considérable. On était habitué à voir, dans les récits des Orientaux, des faits dépouillés des circonstances qui les avaient amenés ou qui les avaient suivis ; ou bien c'était souvent une suite de phrases dépourvues de sens. On rencontrait enfin un esprit qui avait médité sur la nature des choses, et qui, sans résoudre toutes les questions de la manière la plus convenable, avait le mérite de les soulever. Jusqu'à présent, les prolégomènes d'Ibn-Khaldoun nous étaient surtout connus par les fragments que l'illustre Silvestre de Sacy avait insérés dans sa *Chrestomathie arabe* et dans les notes qui accompagnent sa traduction de la relation d'Abd-allatif (*voy.*). M. E. Quatremère prépare une édition du traité entier, accompagné d'une traduction française et de notes.

Nous avons dit que la deuxième partie du grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun était une espèce d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à l'apparition de Mahomet. L'auteur ne s'est pas borné, comme la plupart des écrivains de sa nation, à recueillir les traditions qui avaient cours de son temps : il a soumis ces traditions à une critique sévère, et il a souvent mis en lumière des résultats aussi certains qu'intéressants. Cette partie est surtout utile pour l'histoire des anciens Arabes, histoire si importante et connue jusqu'ici d'une manière si imparfaite. M. l'abbé Arri, membre de l'Académie de Turin, fait imprimer en ce moment, sous les auspices du roi de Sardaigne, le texte de cette deuxième partie, accompagnée d'une version italienne et de notes.

La troisième partie, consacrée aux tribus indigènes de l'Afrique et aux Arabes établis en Afrique et en Espagne, est à elle seule aussi considérable que les deux premières : elle forme deux gros volumes in-4°. Les Arabes, lorsqu'ils envahirent l'Afrique, dans la dernière moitié du VII^e^ siècle de notre ère, soumirent, après quelque résistance, les tribus berbères, la plupart nomades, qui occupaient les chaînes de l'Atlas, depuis l'océan Atlantique jusqu'aux frontières de l'Égypte. Ces tribus, quoique parlant en général un langage particulier, et bien qu'ayant conservé pendant plusieurs siècles leurs croyances et leurs pratiques religieuses, s'enrôlèrent de bonne heure dans les armées musulmanes, et contribuèrent puissamment à la conquête de l'Espagne, du midi de la France et de l'Italie. Plus tard, il se forma des dynasties berbères en Afrique et en Espagne. Il était donc du plus haut intérêt pour nous de connaître l'origine de ces tribus, leurs rapports entre elles, les guerres qu'elles soutinrent sur leur propre territoire et sur le territoire étranger. Ces détails étaient même indispensables pour connaître l'histoire des peuplades arabes avec lesquelles les Berbers se trouvèrent souvent mêlés. Malheureusement, les témoignages que les Européens ont consultés jusqu'ici étaient rédigés en arabe et par des musulmans qui dédaignaient de s'occuper de populations traitées de barbares. Voilà l'immense lacune qu'Ibn-Khaldoun essaya de remplir. Personne n'était aussi capable que lui de bien s'acquitter d'une pareille

tâche : sa vaste érudition, le pays où il était né, ses nombreux voyages, son esprit de critique, tout concourt à faire croire qu'il y a réussi. Un ouvrage de cette nature était fait pour attirer l'attention du gouvernement français. Avec l'établissement des Français en Algérie sont survenues des relations de chaque jour, des rapports d'amitié et de guerre entre eux et les tribus qui occupent l'intérieur des terres. M. le général de Cubières, pendant qu'il était ministre de la guerre, a chargé M. de Slane de publier le texte arabe avec une traduction française et des notes ; seulement M. de Slane omettra le chapitre relatif à la dynastie africaine des Aglabites, que M. Noël Desvergers fait imprimer en ce moment avec une traduction et de nombreux éclaircissements, en un vol. in-8°.

La quatrième et dernière partie traite des dynasties musulmanes de l'Égypte et de l'Asie. Cette portion forme aussi deux vol. in-4°. Pour cette section, à en juger par les chapitres que nous avons lus, l'auteur donne un extrait des meilleures chroniques qui existaient de son temps, notamment de celle d'Ibn-Alatyr (*voy.* l'art. précédent).

Nous avons dit que le grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun n'est connu de l'Europe savante que depuis quelques années. Il s'en trouve des exemplaires à Paris, à Leyde, en Angleterre, ainsi qu'à Constantinople; mais ce sont de simples volumes dépareillés; aucune bibliothèque accessible pour nous ne renferme d'exemplaire écrit de la même main et dont tous les volumes se suivent. Ainsi il n'est pas sûr que nous possédions l'ouvrage tout entier. Un pareil recueil devrait se trouver en Afrique, patrie de l'auteur, et jusqu'à présent on n'y a rencontré que des fragments. Il y a dans ce fait de la faute de l'auteur: que n'employait-il un style qui lui permît d'être lu par toute personne instruite? Il y a aussi de la faute du pays et de l'état de décadence où les habitants se trouvent. Un ouvrage de cette étendue exige beaucoup de temps pour être copié : par conséquent un exemplaire, même d'une exécution médiocre, coûterait un prix élevé; d'ailleurs, par les matières dont il traite, il exige un lecteur exercé et instruit, et les esprits de cette trempe sont maintenant rares chez les musulmans. On trouve chez eux des théologiens et des juristes, parce que la jurisprudence et la théologie donnent un rang dans le monde : la pure littérature ne menant ordinairement à rien, il n'existe plus ni élèves ni maîtres. Cette situation déplorable rend plus sensibles les ressources dont l'Europe savante dispose en ce moment. Le temps n'est pas loin où l'on pourra puiser à ses véritables sources l'histoire des nations musulmanes, de ces nations que l'on ne connaissait guère que par des chroniques maigres et décharnées, et qui cependant ont longtemps occupé avec gloire les plus belles contrées de la terre. R.

IBN-KHALLIKAN (CHEMS-EDDIN-ABOUL-ABBAS-AHMED), écrivain arabe de la dernière moitié du XIII^e^ siècle de notre ère, était issu de l'illustre famille des Barmeky (Barmécides), qui joua un si grand rôle sous les premiers khalifes de Bagdad. Il reçut le surnom d'Ibn-Khallikan à cause de son bisaïeul qui était ainsi appelé. Il naquit à Arbèles, à l'orient du Tigre, l'an 1211 de J.-C. La langue arabe, la littérature, l'histoire et la jurisprudence lui devinrent de bonne heure familières; il connaissait parfaitement l'histoire musulmane; il réussissait très bien à faire des vers, et il savait par cœur les morceaux de poésie qui avaient le plus de cours de son temps. Les hommes les plus habiles de la Mésopotamie et de la Syrie, particulièrement Boha-eddin, historien du grand Saladin, et Ibn-Alatyr (*voy.*), qui avaient été les amis de son père, concoururent à son instruction. Ibn-Khallikan séjourna pendant quelque temps en Syrie; puis il passa en Égypte, où il fut revêtu des fonctions de substitut du grand-cadi du Caire. En 1261, le sulthan Bibars le nomma grand-cadi de Damas. Ibn-Khallikan s'acquitta de ses fonctions avec autant d'intégrité que de talent. Destitué en 1270, il retourna en Égypte, où il se chargea de professer dans un des colléges du Caire. En 1277, le sulthan lui confia de nouveau le rôle de grand-cadi de Damas. A son approche, une partie des habitants s'avança à sa rencontre, et un grand nombre de poëtes

lui adressèrent des vers de félicitation. Il perdit de nouveau cette charge en 1281, et mourut, l'année suivante, dans un état peu éloigné de la misère.

Ibn-Khallikan est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, sans compter une histoire générale dont il n'eut pas le temps d'achever la rédaction. Le principal des ouvrages dont on lui est redevable, est un Dictionnaire biographique des hommes illustres de l'islamisme. Dans l'origine, ce dictionnaire devait traiter spécialement de l'époque précise où chacun de ces personnages était mort. Il devait servir de table alphabétique à une foule de recueils arabes où l'on a enregistré, année par année, le décès des princes, des généraux, des magistrats, des docteurs, des poëtes, etc., accompagnée d'une notice plus ou moins étendue. L'auteur avait naturellement compris dans son plan les personnages dont la mort était récente et qui s'étaient distingués d'une manière quelconque. Il se contenta d'exclure les compagnons de Mahomet et les khalifes, dont l'histoire était suffisamment connue. De plus, la nature de son plan lui interdit les hommes célèbres dont on ignorait l'année de la mort. L'ouvrage fut intitulé *Vefayat alayan oua anba abna alzeman*, c'est-à-dire *les Décès des personnages éminents et les histoires des hommes de ce siècle*. Ce fut en 1256 que Ibn-Khallikan, se trouvant au Caire, commença à mettre en ordre les matériaux qu'il avait rassemblés. Il ne cessa pas de corriger et d'étendre l'ouvrage dans le cours de ses voyages; au moment de sa mort, il renfermait environ 865 articles.

Ces articles, comme ceux de toute espèce de dictionnaires, ne sont pas également importants; tous ne sont pas rédigés avec le même soin. Quelquefois l'article consiste en partie en discussions sur le mois et le quantième du mois où un événement s'est passé. La généalogie des personnages, sujet qui intéresse au plus haut point les Arabes, n'a pas le même intérêt pour des Européens. Les morceaux de vers qui accompagnent la plupart des notices, et qui y jettent une grande variété, sont souvent privés d'éclaircissements indispensables pour nous. D'ailleurs l'auteur partageait le mauvais goût qui a presque toujours dominé en Orient, et quelquefois il cite comme des pièces admirables des passages qui n'ont pas d'autre mérite que leur singularité. Ajoutez à cela que le récit se ressent plus d'une fois du désordre occasionné par des additions faites après coup et à de longs intervalles les unes des autres. Néanmoins le Dictionnaire d'Ibn-Khallikan a toujours été considéré comme étant d'une importance capitale. D'ailleurs une partie des défauts que nous reprochons à Ibn-Khallikan n'en sont pas pour sa nation. Dans tous les cas, on ne peut pas lui contester son immense érudition historique, bibliographique et littéraire, son esprit de critique, son talent merveilleux pour fixer l'époque des événements. Le célèbre William Jones a comparé les notices d'Ibn-Khallikan aux vies de Plutarque. Ce rapprochement, pris dans son ensemble, est loin d'être exact; mais si, parmi les 865 personnages dont parle Ibn-Khallikan, on choisit ceux qu'il avait connus personnellement ou ceux sur le compte desquels il avait obtenu des renseignements particuliers, le parallèle n'a rien d'étrange. Qu'on lise les articles de Djafar et de Fadl, de la famille des Barmécides, l'article de Koukboury, prince d'Arbèles, et l'on sera aussi surpris que charmé du tact avec lequel Ibn-Khallikan, au moyen d'anecdotes bien choisies, a fait ressortir le caractère et la situation particulière de ses personnages.

La variété des matières traitées dans le Dictionnaire d'Ibn-Khallikan, les fragments de poésie isolés de ce qui devait en faciliter l'intelligence, enfin la rareté et même la grande divergence des manuscrits, qui, indépendamment des additions de l'auteur, ont subi quelquefois des interpolations considérables, avaient empêché jusqu'ici d'en donner une édition. Ces obstacles sont tombés devant les progrès qu'a faits la littérature arabe dans ces dernières années, et maintenant il se publie deux éditions à la fois. L'une est autographiée, et paraît à Gœttingue : elle est dirigée par M. Wüstenfeld; il en a été publiée plus de la moitié. L'autre s'imprime à Paris, par

les soins de M. de Slane. Elle doit former deux volumes in-4°; le premier est en vente. M. de Slane a profité de son accès auprès de l'immense dépôt de la Bibliothèque royale pour puiser en grande partie aux sources mêmes où avait puisé Ibn-Khallikan; il a rétabli certains passages qui avaient été défigurés par les copistes. De plus, M. de Slane fait imprimer à Paris une version anglaise aux frais du Comité oriental de Londres. Cette traduction est accompagnée des nombreux éclaircissements qu'exigeait un texte si difficile, et formera 4 vol. in-4°. Le premier volume est sur le point de paraître. R.

IBRAHIM, forme arabe du nom hébreu Abraham. L'histoire connaît divers personnages de ce nom : Ibrahim, sulthan de Constantinople (1640-48); Ibrahim-Pacha, le favori du grand Soliman, étranglé en 1536; un autre grand-visir du même nom, sacrifié aux janissaires en 1730, etc., etc. Un Ibrahim contemporain formera le sujet de l'article suivant. X.

IBRAHIM-PACHA, généralissime de l'armée égyptienne, est né en 1789 à Cavala, petite ville de la Roumélie. Il passe généralement pour être, et M. Clot-bey affirme (*Aperçu de l'Égypte*, introduction) qu'il est en effet le fils aîné du vice-roi d'Égypte. Mais les données à cet égard sont loin d'être certaines, et divers auteurs s'obstinent à ne voir en lui que le fils adoptif de Mohammed-Ali (*voy.*) *. Ceux-ci ne s'accordent pas même sur l'époque de son adoption : selon les uns, elle aurait eu lieu lorsqu'Ibrahim n'avait que trois ans; selon les autres, Mohammed ne l'aurait adopté qu'après la mort de Toussoun, son fils chéri, qui mourut en 1818.

Quoi qu'il en soit de sa naissance, Ibrahim a toujours été traité par Mohammed-Ali comme un fils. Il est le plus ferme soutien de son trône, le plus fidèle défenseur de ses droits, le premier et le plus soumis de ses sujets.

Les talents militaires du fils de Mohammed-Ali ne sauraient être mis en doute. « Son courage, dit M. Labat *, est à toute « épreuve ; *c'est un sabre vivant.* » L'Arabie fut le théâtre de ses premiers exploits. Les Wahabis (*voy.*), ces puritains de l'islamisme, occupaient une grande partie de cette contrée et étaient maîtres des villes saintes. Après l'avénement de leur chef Abdallah-ben-Souhoud, en 1814, la Porte ordonna au vice-roi d'Égypte de détruire ces hérétiques. Mohammed-Ali s'empressa d'expédier une armée dont il donna le commandement à son fils Toussoun. La campagne fut assez mal conduite. Mohammed alla lui-même se mettre à la tête de ses troupes et obtint quelques succès; mais il fut contraint de revenir promptement au Caire, et en son absence, Toussoun conclut, avec les Wahabis, une paix qui ne fut point ratifiée par lui. Ce fut alors (1816) qu'il se décida à confier la conduite de son armée à Ibrahim-Pacha.

A son entrée en campagne, soit piété réelle, soit pour accroître le fanatisme de ses troupes, Ibrahim se rendit à Médine et y fit avec éclat ses dévotions au tombeau du prophète. Il fit aussi de riches offrandes et distribua de nombreuses aumônes. Puis il entama les opérations avec vigueur et s'avança rapidement vers le Nedjed, province de l'Arabie centrale où Toussoun et Mohammed avaient refoulé les Wahabis. Il essuya d'abord quelques revers, et ne put s'emparer d'El-Bass, ville frontière du Nedjed. Après un siége de près de quatre mois, il prit le parti de laisser cette place derrière lui et de pénétrer rapidement au cœur même du pays. Cette manœuvre hardie fut couronnée d'un plein succès. Ibrahim enleva successivement plusieurs villes fortes aux rebelles, et parvint jusque sous les murs de Derrayeh, leur capitale. Le siége de cette ville, défendue par Abdallah, fut long et meurtrier. Un incendie qui éclata dans le camp égyptien mit Ibrahim dans la position la plus critique, en consumant presque toutes ses munitions de guerre et de bouche. Mais il supporta ce désastre avec fermeté, et, loin d'attendre les renforts que lui envoyait son père

(*) Ou Méhémet-Ali, suivant qu'on préfère la forme arabe ou la forme turque de ce nom. S.

(*) Dans son remarquable ouvrage sur *l'Égypte ancienne et moderne*, où nous avons puisé une partie des faits rapportés dans cette notice

et qui auraient pu lui ravir une part de gloire, il tenta un effort désespéré et se rendit maître de la place. Abdallah, fait prisonnier, fut envoyé au Caire et de là à Constantinople, où il eut la tête tranchée (décembre 1818).

La prise de Derrayeh amena bientôt la soumission de tout le pays, qui, selon l'usage oriental, fut dévasté et ravagé par le vainqueur.

Après avoir ainsi rempli les ordres de son père, Ibrahim ramena l'armée en Égypte. Il fut décoré, par la Porte, du titre de pacha des villes saintes, et fit son entrée triomphale au Caire le 11 décembre 1819. Toute la pompe orientale fut déployée à l'occasion de cette grande solennité.

Peu de temps après le retour de son fils, le vice-roi commença à travailler activement à la création d'une armée régulière et exercée à l'européenne. Ibrahim se dépouillant, à l'exemple de Mohammed, des préjugés que son éducation musulmane devait lui inspirer contre une pareille entreprise, seconda avec la plus grande ardeur ces mesures nouvelles. Quelques officiers français, parmi lesquels se distinguait le colonel Sèves (connu depuis sous le nom de Soliman-Pacha), lui enseignèrent la tactique européenne et le maniement d'armes. Il fit d'abord l'exercice comme simple soldat, placé même, d'après sa taille, à la queue du peloton. Son exemple et ses efforts contribuèrent puissamment à faire adopter aux Turcs et aux Arabes une innovation si contraire aux idées et aux habitudes de l'Orient.

Sur ces entrefaites, l'insurrection des Hellènes prit un caractère si alarmant que le sulthan appela à son aide le pacha d'Égypte. Mohammed-Ali envoya (1824) son fils à la tête de forces imposantes. Les exploits d'Ibrahim, en Morée, lui valurent de la part de l'Europe philhellène la qualification exagérée de *tigre altéré de sang*. Depuis, par une de ces réactions subites dont on voit tant d'exemples dans l'histoire contemporaine, plusieurs écrivains sont tombés dans l'excès contraire, et, justement épris d'ailleurs des grandes qualités d'Ibrahim, ont cherché à réhabiliter sa conduite en Grèce et à le représenter comme un vainqueur clément et généreux. Le fait est qu'il fit la guerre contre les ghiaours (*voy.*), en vrai musulman, sans ménager le faible, sans épargner le vaincu ; car, à cette époque, ses préjugés contre les chrétiens étaient encore dans toute leur force.

Ibrahim s'empara d'abord de l'île de Candie, et livra sur mer plusieurs combats à l'amiral grec Miaulis. Ce ne fut qu'en février 1825 qu'il débarqua à Modon, à la tête de 10,000 hommes. La prise de Navarin, qu'il attaqua simultanément par terre et par mer, commença la série de ses victoires. Maniati, Arcadia, Calamata, Cytries, Tripolitza furent successivement prises et ravagées par l'armée égyptienne, qui osa s'avancer jusqu'aux portes de Nauplie, alors capitale de la Grèce. Repoussé cependant par D. Hypsilantis, Ibrahim fut contraint de se replier sur Tripolitza. Enfin, au mois de décembre, cédant aux instantes prières du séraskier Reschid-Pacha, qui désespérait de s'emparer seul de Missolonghi, il vint mettre le siége devant cette ville. La chute héroïque de Missolonghi (*voy.*) fut plutôt pour les assiégeants une défaite qu'une victoire. Cependant Ibrahim continua à tenir la campagne pendant les années 1826 et 1827, sans remporter des avantages bien marqués, mais aussi sans céder un pouce de terrain. La bataille de Navarin (*voy.*) et l'expédition française en Grèce le forcèrent seules à quitter la Morée. Ce qu'il vit alors des troupes françaises augmenta encore son admiration pour la tactique européenne. Il fut frappé surtout de la supériorité de la cavalerie régulière, et, de retour en Égypte, il s'occupa immédiatement de l'organisation de régiments de cavalerie des différentes armes usitées en Europe. Grâce au concours éclairé de son fils, Mohammed-Ali eut bientôt une armée disciplinée à l'européenne, capable de tenir tête à toutes les forces de l'empire othoman. Les soins actifs d'un habile ingénieur français, M. de Cerisy, réparèrent aussi très rapidement les dégâts que le désastre de Navarin avait causés dans la flotte égyptienne.

Vers cette époque, le vice-roi eut à réprimer une nouvelle tentative d'insurrection en Arabie. Achmet-Pacha, un

de ses généraux, réussit promptement à réduire les rebelles. Quoiqu'Ibrahim n'eût pris aucune part à cette guerre, ce fut à cette occasion que le sulthan Mahmoud lui décerna le titre de prince de la Mecque, peut-être dans l'espérance de jeter la désunion entre lui et Mohammed ; mais Ibrahim, quoique élevé ainsi à une dignité presque égale à celle de son père, n'en resta pas moins un fils soumis et respectueux.

Depuis longtemps Mohammed-Ali convoitait la Syrie. La possession de cette province, boulevard naturel de l'Égypte, dont elle a le plus souvent partagé le sort, devait accroître sa puissance et lui donner les moyens de se soutenir au besoin contre la Porte elle-même. Un différend qu'il eut avec Abdallah, pacha de Saint-Jean-d'Acre, à l'occasion de 6,000 fellahs (*voy.*) qui avaient quitté l'Égypte et qu'Abdallah refusait de rendre, fut pour le vice-roi un prétexte d'envahir ce pachalik. Ibrahim reçut la mission de se rendre maître de la place de Saint-Jean-d'Acre, réputée imprenable dans tout l'Orient.

Au moment où il allait se mettre en marche, le choléra-morbus éclata en Égypte et fit d'horribles ravages dans son armée; 5,000 de ses soldats périrent victimes de ce fléau. Les préparatifs de l'expédition furent suspendus, et l'armée ne put partir que le 2 novembre 1831 ; elle s'empara aisément des villes de Gaza, Jaffa et Kaïffa. Ibrahim se rendit en Syrie par mer et vint prendre, à Kaïffa, le commandement de ses troupes. Le 26 novembre, il était en vue d'Acre, où Abdallah avait concentré toutes ses forces. Attaqués par terre et par mer avec la plus grande vigueur, les 3,000 défenseurs de cette ville résistèrent avec un courage héroïque aux efforts de l'armée égyptienne. La longueur du siége et les rigueurs de l'hiver jetèrent le découragement dans l'armée d'Ibrahim, qui fit lui-même des prodiges de valeur personnelle pour ranimer l'ardeur de ses troupes. Au moment de tenter un assaut décisif, il apprend que les pachas d'Alep, de Kaïssarieh et de Maaden marchent au secours d'Abdallah. Il change à l'instant le siége en blocus, et part avec ses meilleures troupes à la rencontre de ces nouveaux ennemis, qu'il défait complétement non loin de Tripoli. Cette victoire retrempe le courage des Égyptiens ; Ibrahim les ramène sous les murs d'Acre et reprend avec une nouvelle ardeur les opérations du siége habilement régularisées par un officier du génie nommé Roset. Le 27 mai 1832, le signal de l'attaque est enfin donné : les Égyptiens montent à l'assaut au son de bruyantes fanfares. La brèche est attaquée et défendue avec un égal acharnement; Ibrahim voit la victoire indécise, et, payant de sa personne, s'élance lui-même à la tête de ses soldats, qui, électrisés par son exemple, surmontent tous les obstacles et s'emparent des derniers retranchements.

Ainsi tomba sous les coups d'Ibrahim cette célèbre forteresse d'Acre (*voy.*) qui avait bravé les efforts de Napoléon lui-même. Le siége avait duré six mois. Des deux côtés les pertes furent immenses; Abdallah, fait prisonnier, fut envoyé en Égypte, où Mohammed-Ali lui fit bon accueil et le complimenta même, dit-on, sur sa belle défense. Le succès d'Ibrahim donna la plus haute idée de ses talents militaires, et amena la soumission de Damas, la ville la plus importante de l'intérieur des terres.

Cependant la Porte, voyant dans l'occupation de la Syrie un acte flagrant de rébellion de la part du vice-roi, avait prononcé, le 23 avril, sa déchéance et celle de son fils. Une armée nombreuse et disciplinée aussi à l'européenne fut envoyée à la rencontre d'Ibrahim; Hussein-Pacha, ancien aga des janissaires, la commandait. Mais les intrigues du vieux séraskier Khosrew, qui voyait d'un œil d'envie la faveur que le sulthan accordait à Hussein, ne réussirent que trop bien à contrarier tous les plans de ce général et à lui faire perdre la confiance des soldats. Méhémet-Pacha, qui commandait sous lui les troupes régulières, se crut ainsi en droit de désobéir à son chef, et, contre les ordres positifs de Hussein, marcha sur Homs à la rencontre d'Ibrahim. C'était la première fois que deux armées orientales organisées l'une et l'autre à l'européenne se trouvaient en présence : la victoire fut longuement et bravement

disputée; une charge à la baïonnette, exécutée avec impétuosité par l'infanterie égyptienne, décida du sort de la bataille. Les Turcs laissèrent sur le terrain 2,000 morts, 3,000 prisonniers, leurs tentes et tout leur bagage. La soumission d'Alep et celle de presque toute la Syrie furent les fruits du combat de Homs (Emesa), qui eut lieu le 19 juillet 1832.

Après avoir laissé garnison à Alep, le généralissime égyptien refoula les Turcs jusqu'aux monts Taurus. Hussein-Pacha, à qui la défaite de Homs avait enlevé la meilleure partie de ses troupes, essaya en vain d'arrêter les Égyptiens aux défilés de Beylan-Boghasi (Portes syriennes). Ses retranchements furent encore enlevés à la baïonnette par l'infanterie égyptienne habilement secondée par l'artillerie et la cavalerie, qui poursuivit les fuyards et fit 2,000 prisonniers.

Maître des défilés du Taurus, Ibrahim s'avança rapidement dans l'Asie-Mineure. Un autre général turc, le grand-visir Reschid-Pacha, reçut la mission d'arrêter la marche du conquérant victorieux, qui semblait déjà menacer Constantinople. Quoiqu'une armée formidable, bien fournie de vivres et de munitions, et un grand matériel d'artillerie, fussent mis à la disposition de Reschid, le vieux Khosrew, jaloux de voir encore le sulthan confier à un autre que lui le commandement des armées, sut de nouveau, par de sourdes menées, paralyser les efforts du grand-visir. Forcé d'obéir à l'ordre formel qu'il reçut du divan, et quoique convaincu lui-même du désavantage de sa position, Reschid livra bataille aux Égyptiens à Konieh (*voy.*) le 20 décembre 1832, et, dans cette célèbre journée, Ibrahim défit si complétement l'armée turque qu'il mit en cause l'existence même de l'empire othoman.

Il eût été facile alors au fils de Mohammed-Ali de marcher sur la capitale de l'empire; mais soumis aux volontés de son père, il s'arrêta. Les puissances de l'Europe intervinrent, et le traité de Kutahieh, conclu le 14 mai 1833, sauva l'empire othoman de sa ruine qui semblait imminente.

Depuis 1833, Ibrahim-Pacha est toujours resté maître de la Syrie, qu'il gouverne au nom de son père. Il a organisé ce pays avec habileté, tout en lui faisant sentir le poids d'une autorité ferme jusqu'à l'oppression peut-être. Cependant de fréquentes révoltes éclatèrent dans les montagnes de la Syrie et envahirent parfois même le littoral. Ibrahim, puissamment secondé par le vieux émir Beschir, prince des Druses (*voy.*), qui s'est toujours montré dévoué à sa cause, et que les Anglais, dernièrement, n'ont pu en détacher qu'en l'enlevant à son pays natal, parvint à soumettre les rebelles et à les contraindre de payer les contributions et de fournir leur contingent d'hommes aux armées du vice-roi. L'insurrection de 1838, plus formidable que les précédentes, faillit déjà soustraire la Syrie à la domination égyptienne. Les Druses et les Naplousains, excités à la révolte par la Porte, se soulevèrent en masse et bravèrent longtemps les armes d'Ibrahim. « Il fut obligé cette fois, dit M. Labat, de recourir à une extrême rigueur. Un grand nombre de rebelles furent mis à mort, plusieurs villages furent incendiés, et la population entière soumise à un énorme impôt de guerre. »

Nous dirons à l'art. Mohammed-Ali dans quelles circonstances le sulthan essaya encore une fois, en 1839, de ramener à l'obéissance ce redoutable pacha. Ici nous nous bornerons à rapporter les faits. Le divan ordonna au séraskier Hafiz-Pacha de franchir l'Euphrate, et Mohammed vit dans cette marche une infraction au traité de Kutahieh. En conséquence, Ibrahim reçut l'ordre de marcher contre les Turcs. Les deux armées en vinrent aux mains à Nézib (*voy.*), le 24 juin 1839. Grâce aux habiles manœuvres d'Ibrahim et de Soliman (Sèves), l'armée turque, malgré sa défense opiniâtre, fut complétement mise en déroute. Un immense butin resta au pouvoir du vainqueur. Cependant Ibrahim, obéissant aveuglément, selon sa coutume, aux volontés de son père qui lui furent apportées, quelques jours après la bataille, par le capitaine Caillé*, s'arrêta, comme à Konieh, au sein de la victoire.

(*) Cet officier français, aide-de-camp du maréchal Soult, alors président du conseil des ministres en France, avait été envoyé en Égypte avec une mission particulière. S.

Les événements qui suivirent et qui tiennent, même aujourd'hui, l'Europe en suspens, ne sont pas encore du domaine de l'histoire. La mort du sulthan Mahmoud et le traité d'alliance du 15 juillet 1840, entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ont imprimé aux affaires d'Orient une direction nouvelle, dont on ne saurait encore prévoir complétement les résultats. Ici s'arrêtera donc pour le moment le récit des événements en Syrie : les nœuds se serrent de jour en jour, mais la diplomatie les aura sans doute dénoués ou le sabre les aura tranchés, lorsque nous reprendrons ce récit à l'article MOHAMMED-ALI.

Ibrahim est d'une taille peu élevée. « Il a, dit M. Clot-bey *, environ cinq pieds deux pouces; il est fortement constitué; les fatigues de la guerre ont fait blanchir de bonne heure ses cheveux et sa barbe, qui étaient d'un blond ardent. Sa figure est allongée, son nez long et effilé; il a les yeux gris et le visage gravé de la petite vérole. Son tempérament est sanguin-bilieux; il est naturellement sérieux, quoiqu'il se livre parfois à l'hilarité. Sa voix est forte. Il n'a pas l'amabilité de manières qui distingue son père; son abord, sans être dur ni désagréable, intimide. »

Tel est l'homme dont le nom, après celui du vieux pacha, son père, est aujourd'hui le plus grand en Orient, et relève un peu, par son prestige, la fierté musulmane, humiliée de cette nullité politique qui menace de livrer successivement à l'ambition des Européens les plus puissants empires de l'islamisme. S-F-D.

IBYCUS, un des neuf poëtes lyriques grecs, fils de Phtius ou de Polyzèle, naquit à Rhegium, dans la Grande-Grèce. Une partie de sa vie s'écoula à Samos, où il florissait vers l'an 560 av. J.-C. De ses poésies héroïco-lyriques, où il chantait les héros de Troie, les Argonautes, les chasseurs de Calydon, Diane d'Ortygie, Samos, sa seconde patrie, etc.; de ses *Carmina amatoria*, dans lesquels il surpassa, dit-on, tous ses rivaux, il ne reste qu'une dizaine de fragments, environ 45 ou 50 vers qui nous permettent encore d'apprécier jusqu'à un certain point la grâce et la vigueur de son génie. Au jugement de Cicéron (*Tuscul. disp.*, 4), c'était le poëte dont les ouvrages respiraient le plus les feux de la volupté; et Suidas le qualifie d'ἐρωτομανέστατος, *enragé-amoureux*. Comme tous les poëtes grecs, il excellait dans la musique; et de même qu'Anacréon passe pour l'inventeur du *barbyton*, c'est à Ibycus qu'on attribue l'invention de la *sambuque*, espèce de lyre triangulaire ou de harpe qui fut longtemps en vogue (Athénée, IV, 175).

Ibycus périt assassiné par des brigands dans un chemin écarté, près de Corinthe, ou plus probablement près de Rhegium, qui éleva un tombeau à son poëte (*Anthol. gr.* de Brunck, III, 262; de Jacobs, VI, 714). On dit qu'au moment de sa mort, ayant aperçu des grues qui volaient au-dessus de sa tête, il invoqua leur témoignage et leur vengeance, et que, quelque temps après, lorsque toute la ville était en émoi de l'absence et de la disparition du poëte, ces mêmes assassins, assis au théâtre, à la vue d'une bande de grues qui passait, se dirent en riant : « Voilà les vengeurs d'Ibycus. » (Plutarq., *Du trop parler*, XIV). Ce propos fut recueilli, rapporté aux magistrats. On arrêta les coupables, qui firent l'aveu de leur crime et furent punis de mort. Les *grues d'Ibycus* sont devenues proverbiales pour caractériser les témoignages imprévus qui parfois viennent miraculeusement en aide à la justice. Schiller en a fait le titre d'une de ses belles ballades. Schneidewin d'Helmstedt, a publié les *Ibyci Rhegini carminum reliquiæ*, à Gœttingue, 1833, in-8°. F. D.

ICARE, *voy.* DÉDALE.

ICHNEUMON, *voy.* CIVETTE.

ICHNOGRAPHIE de (ἴχνος, trace, et γράφω). C'est le plan géométral d'un édifice, ou la trace que laisserait un objet quelconque sur le plan horizontal qui lui sert de base. *Voy.* PLAN GÉOMÉTRAL.

ICHTHYOCOLLE ou *grand esturgeon*, *voy.* ESTURGEON.

ICHTHYOLOGIE (ἰχθὺς, poisson, λόγος, discours), partie de la zoologie qui traite des poissons, dont la représentation et description s'appelle aussi *ichthyographie*. On peut voir à l'art. HISTOIRE NATURELLE ce que nous avons dit des principaux ichthyographes, Bloch,

(*) *Aperçu général sur l'Égypte*, introduction.

Lacépède, Cuvier, Valenciennes, noms auxquels on peut ajouter celui d'Agassiz, pour l'*Histoire naturelle des poissons fossiles*. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette matière à l'art. Poissons. S.

ICHTHYOMANCIE, *voy.* Divination.

ICHTHYOPHAGES, mangeurs de poissons, de ἰχθὺς, poisson, et φάγω, manger. Ce nom fut donné aux peuples pêcheurs qui se nourrissent principalement du produit de leurs pêches. Les habitants barbares des petites îles, des bords des grands fleuves et des rivages de la mer, appartiennent ordinairement à cette catégorie. Dans la mer des Indes et en Chine, il y a beaucoup de familles qui habitent leurs bateaux et vivent de poissons. Il est rare pourtant que des peuplades, barbares même, se bornent à une seule ressource, et n'ajoutent pas à cette nourriture animale quelques substances végétales ou la chair d'animaux terrestres.

Les Grecs avaient donné le nom d'Ichthyophages à deux peuples dont l'un habitait dans la Gédrosie, vers les confins de l'Inde, et l'autre dans l'Éthiopie, sur les bords de la mer Rouge. D-G.

ICHTHYOSAURE, poisson-lézard, nom formé de deux mots grecs, ἰχθὺς, poisson, et σαύρος, lézard, et imposé avec beaucoup de justesse à un genre de reptiles fossiles rangé par G. Cuvier dans l'ordre des sauriens, mais offrant, suivant ce grand naturaliste, des caractères qui les rapprochent autant des poissons que des reptiles. Ces produits singuliers d'une nature neuve et impatiente sont du nombre des animaux antédiluviens dont la ressemblance s'éloigne le plus des formes actuelles, et dont les combinaisons de structure seraient incroyables si les couches du globe n'en offraient les restes. Qu'on se figure en effet un squelette pouvant atteindre vingt pieds de longueur dans certaines espèces, avec une tête et un sternum de lézard, une mâchoire de dauphin et des dents de crocodile, une colonne vertébrale de poisson et des nageoires de cétacé. L'étonnement augmente si, guidé par les déductions logiques et sévères de G. Cuvier, on se représente cette masse vivante, moins mobile qu'un phoque et susceptible de s'échouer et de rester immobile sur un bas-fond, élevant hors de l'eau, pour respirer l'air en nature, une tête hideuse, sans oreille extérieure, et munie latéralement de deux énormes yeux à sclérotique ossifiée et capables de servir pendant la nuit.

Ce genre, dont les débris appartiennent à la formation jurassique, ne comprenait, lors de la publication de la seconde édition des *Recherches sur les ossements fossiles*, que quatre espèces : il en renferme actuellement sept. Les plus anciennes sont : *Ichthyosaurus communis*, *Ic. platyodon*, *Ic. tenuirostris*, et *Ic. intermedius*, qui ne diffèrent que par de petites variations dans la taille et dans les proportions. Elles appartiennent presque uniquement en propre à l'Angleterre, où elles ont été découvertes par Éverard Home. Quelques débris ont été trouvés en France, près de Honfleur, et sur les côtes du Calvados ; l'Allemagne en a aussi offert quelques-uns. Les trois autres espèces plus récentes sont : l'*Ichthyosaurus coniformis*, découvert par le docteur Harlan, près de Bristol, aux États-Unis ; l'*Ic. Lunevillensis*, trouvé par M. Dechen dans le muschelkalk de Lunéville ; enfin l'*Ic. Missuriensis*, également déterminé par le docteur Harlan, a été trouvé, comme l'indique son nom, dans un calcaire argileux analogue au liais, près des bords du Missouri. C. L-R.

ICONIUM, *voy.* Konieh.

ICONOCLASTES ou briseurs d'images, de εἰκὼν, image, et κλάω, je brise. Dès le IVe siècle de l'Église, les images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, s'étaient excessivement multipliées en Asie, en Grèce et en Italie, et l'on rendait à ces images un culte qui s'approchait en apparence de celui qui n'est dû qu'à Dieu, sans doute parce que les évêques avaient pensé que c'était un moyen de rendre moins pénible aux païens l'abandon de leur croyance et de leur culte, et en même temps d'exalter la piété, la ferveur des fidèles. Ce but fut atteint ; mais il ne tarda pas à être dépassé.

En voyant les Grecs se prosterner devant des statues et des tableaux, les Juifs et les Musulmans, à qui Moïse et Mahomet avaient inspiré la haine des images, ne manquaient pas de les appeler des païens

et des idolâtres. Ces outrages des Musulmans et des Juifs frappèrent l'imagination de Léon III, l'Isaurien, qui, de simple soldat devenu empereur et non moins ignorant que brave, se persuada qu'effectivement l'Église était retombée dans le paganisme, et résolut dès lors d'acquérir aussi la gloire de réformateur. Enhardi par le succès des prédications qu'il ordonna contre les images, exaspéré ensuite par une résistance qui alla jusqu'à la sédition, l'empereur publia, l'an 726, un édit qui abolissait leur culte dans tout l'empire. Les remontrances du pape Grégoire II (*voy.*), du patriarche de Constantinople, la révolte des Grecs de l'Archipel, ne firent qu'animer l'empereur d'un plus implacable fanatisme. La persécution que ses agents organisèrent dans tout l'empire fut une des plus cruelles et des plus sanglantes. Partout on s'arma du fer et du feu : les statues des temples furent brisées, les tableaux livrés aux flammes. Des savants, chargés du soin de la bibliothèque de Constantinople, ayant osé résister aux opinions de l'empereur, dans sa barbare ignorance il eut l'affreuse idée de les faire brûler avec tous les livres et les manuscrits dont ils avaient la garde. Grégoire III, successeur de Grégoire II, ayant assemblé à Rome un synode qui consacra l'orthodoxie du culte des images (732), l'empereur, furieux de cet acte d'opposition, envoya des émissaires en Italie pour assassiner le pape; mais ces entreprises insensées tournèrent à la confusion de la cour de Constantinople et ne firent qu'accroître l'autorité du Saint-Siége. La mort de l'empereur Léon (741) fournit à l'hérésie des iconoclastes un défenseur encore plus passionné. Son fils, Constantin V Copronyme, au milieu des préoccupations et des catastrophes de son règne, se montra plus occupé de la destruction des images et de l'abolition de leur culte que de l'Asie, où s'élevait la formidable puissance des khalifes abbassides, et de l'Italie, où les Lombards lui enlevaient l'exarchat de Ravennes et menaçaient Rome. Les Romains, abandonnés par l'empereur d'Orient, se jetèrent dans les bras de Pepin, roi de France, et Rome, délivrée par les Francs (756) et donnée au pape Étienne II, fut à jamais perdue pour l'empire d'Orient.

Pendant que ces graves événements s'accomplissaient en Italie, 338 évêques, rassemblés par l'empereur, mais sans le consentement du pape, se réunirent à Constantinople en concile, et fulminèrent des anathèmes contre les images et leurs adorateurs. Cette manifestation eût sans doute assuré le triomphe de l'iconoclastie en Orient si, vers l'année 780, Irène (*voy.*), cette même impératrice qui avait eu la grande pensée de réunir de nouveau, par un mariage avec Charlemagne, les couronnes impériales d'Orient et d'Occident, n'eût enfin pris parti contre les iconoclastes; si, de concert avec elle, Taraise, patriarche de Constantinople, n'eût prié le pape de concourir au projet d'assembler un concile œcuménique. Le pape Adrien s'empressa d'accueillir cette demande, et envoya ses légats au concile général, dont la première session se tint dans l'église de Sainte-Sophie, le 24 septembre 787. De Constantinople, le concile fut transféré à Nicée, à cause d'une violente émeute qu'excitèrent les iconoclastes; et là, dans sa septième et dernière session, le concile anéantit l'édit impérial de 726, et rétablit solennellement le culte des images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. Les actes de ce 2e concile de Nicée, le 7e concile œcuménique, furent signés par les légats et par 302 évêques, par l'impératrice Irène et par son fils Constantin, sanctionnés par le pontife romain, et envoyés par lui à tous les évêques qui n'avaient pu y assister. Ceux de la domination de Charlemagne, et cet empereur lui-même, firent quelques difficultés d'admettre le culte des images, et ce fut seulement longtemps après que les évêques de France adhérèrent aux conclusions du concile de Nicée. Les querelles religieuses au sujet des images se prolongèrent en Orient sous les règnes de Nicéphore, de Léon-l'Arménien, de Michel-le-Bègue et de Théophile. L'œuvre de pacification, commencée par Irène, ne fut achevée qu'en 852, et ce fut encore une femme, l'impératrice Théodora, qui en eut la gloire. *Voy.* ICONOLATRIE.

Le schisme des iconoclastes, qui troubla pendant près de 130 ans l'Église et

l'empire, est surtout mémorable en ce qu'il consomma la séparation des empires d'Orient et d'Occident par l'érection de Rome et de son territoire en république, dont le pape fut reconnu le chef, par la constitution définitive de la puissance temporelle du Saint-Siége, et par le couronnement, comme empereur d'Occident, du fils de Pepin, Charlemagne. *Voir* l'*Histoire des Iconoclastes*, du P. Maimbourg; l'*Histoire de la décadence de l'empire romain*, de Gibbon, ch. 49, et les ouvrages suivants écrits en langue allemande : Schlosser, Histoire des empereurs iconoclastes (*Geschichte der Bilderstürmenden Kaiser*, Francfort, 1812); Neander, *Histoire ecclésiastique*, t. III et IV, et J. Mark, *Der Bilderstreit der Byzantinischen Kaiser* (Lutte des empereurs de Byzance concernant les images), Trèves, 1839, in-8°. Cette dernière dissertation, seule des ouvrages allemands cités, est écrite du point de vue catholique. Dans l'Histoire des hérétiques, de Walch (t. X, p. 82-87, et t. XI, p. 267-96), on trouve une bibliographie complète concernant cette curieuse époque de l'histoire de l'Église. F. D.

ICONOGRAPHIE. On appelle ainsi (de εἰκών, image) l'histoire et la description (γράφω) de la statuaire antique en général, et, dans un sens plus restreint, l'histoire de la représentation figurée des hommes remarquables de l'antiquité. L'*iconologie* s'occupe de l'explication des images symboliques et historiques (*voy.* Emblème).

Il est fort difficile de remonter à l'origine de l'art intéressant qui s'applique à reproduire dans le bois, le marbre ou l'airain, la figure ou la ressemblance de quelque individu célèbre. L'assertion de Pline, qui affirme qu'avant Alexandre-le-Grand il n'existait point de portraits peints ou sculptés, est dénuée de fondement. Chez les Hébreux, il est question de l'image des défunts (*Ecclésiastique*, XIV, 19); Diodore mentionne l'image d'Osymandyas; Hérodote parle de celle de Sésostris et des statues en bois de 345 grands-prêtres; mais les Égyptiens s'en tenaient à une représentation symbolique, et ne s'inquiétaient guère de la ressemblance d'une image artistique avec le roi ou le prêtre représenté. La véritable patrie de l'iconographie est la Grèce, où l'on honorait les citoyens en plaçant leurs statues ou leurs bustes dans les temples ou sur les places publiques, dans les théâtres ou sur les tombeaux.

La statue en bois coloré, en marbre, en airain, le buste, la statue ébauchée ou en gaîne, comme les *Hermès*, n'étaient pas les seules formes sous lesquelles on représentait les personnages les plus considérables. On ornait les boucliers de reliefs qui reproduisaient quelque figure; les camées nous offrent généralement des portraits; la peinture à l'encaustique et les monnaies enfin (ces dernières, à partir d'Alexandre-le-Grand) étaient autant de moyens dont se servaient les artistes pour transmettre à la postérité l'image des grands hommes.

A Rome, on ne se contenta plus de l'exposition publique de ce genre de monuments : dans l'intérieur des familles, on étalait des bustes en cire (*voy.* Images); c'est du moins l'opinion de Hirt et d'Eschenburg, opposée en ce point à Visconti, qui ne prétend voir dans les *imagines* que des masques en cire. Le portrait envahit les pierres précieuses sur les anneaux, les médaillons, et jusqu'aux tissus. Les bustes des philosophes et des auteurs furent admis dans les bibliothèques et chez les libraires; Varron fit faire une collection de 200 portraits en cent cahiers (sur parchemin, d'après Visconti). Plus tard, dès les IVe et Ve siècles de notre ère, au moment où la décadence de l'art était complète, les contorniates (*voy.*) peuvent encore servir à l'iconographie; car les portraits qui se trouvent sur ces monnaies ont, à défaut de beauté, le mérite d'être exactement copiés sur les pièces originales.

On avait commencé en Grèce, dès la LVIIIe olympiade, à ériger des statues aux vainqueurs des jeux; ceux qui avaient remporté le prix trois fois avaient droit à des statues *iconiques* ou de grandeur naturelle. Un artiste nommé Démétrius d'Athènes (ol. XC), s'appliqua le premier à reproduire la ressemblance exacte du sujet représenté. Euphranor et Lysippe, sortis de l'école de Polyclète, s'efforçaient d'individualiser l'expression de

leur modèle; Lysippe, dans les statues d'Alexandre, imitait l'attitude penchée de la tête de son héros. A partir de cette époque se trouvent, dans tous les royaumes sortis de l'empire d'Alexandre, de nombreuses statues et des bustes de princes ou de rois. Les femmes et surtout les hétères (*voy.*) aspirèrent aussi à voir leurs traits éternisés par la main de l'artiste. Chez les Romains, ce sont les hommes d'état de la république qui ouvrent la série des images; celle des empereurs romains est complète.

Parmi les nombreuses statues qui sont parvenues jusqu'à nous, il se trouve sans doute plus d'un portrait ressemblant; pour en déterminer l'authenticité, on a recours aux inscriptions, au témoignage des auteurs, aux monnaies surtout; non que ces dernières soient infaillibles, mais elles présentent, malgré leur falsification fréquente, les moyens les plus sûrs de confrontation. Ainsi on est arrivé à garantir la ressemblance de Miltiade, de Thémistocle, d'après des monnaies de Lampsaque.

L'énumération de toutes les statues, de tous les bustes authentiques dépasserait les bornes de cet article. L'iconographie est d'ailleurs une science qui n'a cessé d'être cultivée depuis le XVI^e^ siècle, époque à laquelle Michel-Ange et Orsini s'en constituèrent les fondateurs.

La première collection iconographique gravée est celle de Jacques Mazocchi (*Illustrium imagines*, 1517, in-4°); mais les gravures sont d'un mauvais dessin. La collection de Fulvius Ursinus ou Orsini (*Illustrium imagines*, Rome, 1569, in-4°; nouv. édition, Anvers, 1598 et 1606) est beaucoup plus complète et plus exacte. D'autres ouvrages du même genre sont les suivants : *Iconografia da Giov. Angel. Canini* (Rome, 1669, in-fol.; trad. franç., Amsterdam, 1731), ouvrage fait avec peu de soin; *Veterum illustrium philosophorum, poetarum, rhetorum et oratorum imagines, à Jos. Pietro Bellorio expositionibus illustratæ*, Rome, 1685, in-fol., renferment des bustes, des monnaies et des gemmes, avec les portraits de médecins grecs en appendice. Il existe aussi de nombreuses collections de médailles et de monnaies gravées. L'ouvrage le plus complet en ce genre, c'est l'*Iconographie grecque* de Visconti, Paris, 1811, 3 vol. in-4°, avec un vol. de planches gravées in-fol., et l'*Iconographie romaine*, du même auteur, 1817, continuée par Mongez, 4 vol., Paris, 1826, gr. in-fol.

Le mot *iconographie* peut s'appliquer en général à une suite de portraits. En France, un des plus anciens recueils de ce genre est celui des *Hommes illustres*, publié par André Thévet, Paris, 1584, in-fol. On peut également citer les *Hommes illustres* de Ch. Perrault, Paris, 1696–1700, 2 tom. in-fol. De nos jours, M. Delpech et sa veuve ont donné une *Iconographie des contemporains* de 1789 à 1820 (Paris, 1824 et ann. suiv., grand in-fol.). M^me^ Delpech a aussi publié l'*Iconographie des Français célèbres* depuis François I^er^ jusqu'à nos jours, in-fol. et in-8°). L'ouvrage allemand de Heræus renferme les portraits des princes régnants et des hommes célèbres, depuis le XIV^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle, Vienne, 1828, in-fol. Un ouvrage du même genre se publie en Italie, sous le titre suivant : *Iconografia italiana degli uomini e delle donne celebri, dall'epoca del resorgimento delle scienze e belle arti fino ai nostri giorni*, Milan, chez Locatelli, in-8°; il en a paru 57 livraisons.

L. S.

ICONOLATRIE, des mots grecs εἰκών, image, et λατρεία, adoration. C'est le culte des images, statues ou tableaux, poussé jusqu'à l'adoration, comme chez les païens, qui, d'après le témoignage des plus doctes interprètes du paganisme, de Porphyre, de Proclus, de Maxime, rendaient aux statues des dieux des honneurs divins, parce qu'ils croyaient que les dieux habitaient dans leurs statues par la vertu des consécrations. Les païens étaient donc des iconolâtres ou adorateurs d'images. Ce terme injurieux d'iconolâtre fut adressé, par les iconoclastes (*voy.* l'article), aux chrétiens, qu'ils accusaient de rendre aux images un culte suprême, absolu, le culte de latrie. Ce culte n'est dû qu'à Dieu, tandis qu'aux symboles qui le représentent, aux statues et tableaux de la Vierge et des saints, il n'est dû, suivant la doctrine catholique, que des mar-

ques de respect et de piété, avec l'intention de rapporter ces hommages du cœur aux objets représentés par les images. Mais les gens peu éclairés, surtout en Espagne, en Italie, font-ils bien cette distinction? N'attribuent-ils pas des vertus surnaturelles et divines à l'image de leur madone, de leur patron? Ne mettent-ils pas en elle leur confiance, comme les païens dans leurs idoles? Ces superstitions, malheureusement trop communes, sont une évidente iconolâtrie. F. D.

ICONOSTASE (*εἰκονοστάσιον*). Moïse plaça deux chérubins sur l'arche d'alliance; Salomon en fit peindre sur les murs du temple et sur le voile du sanctuaire. De là, dans les églises chrétiennes d'Orient, l'usage d'en revêtir de peintures pieuses les parois intérieures, surtout la cloison ou barrière qui sépare l'autel de la nef, et d'exposer plus spécialement encore à la vénération des fidèles les images de Jésus-Christ, de la Vierge, des quatre évangélistes et de quelques autres saints. Cette exposition se fait sur l'iconostase (de *εἰκων*, image, et *στάσις*, pose) ou porte-image, lequel, placé vers le milieu du chœur, représente le rideau qui, dans le temple, voilait le saint des saints. Les images ainsi exposées sont des peintures rehaussées d'or ou d'argent, quelquefois richement garnies de métal et de pierreries, ou des petits bas-reliefs; espèces de diptyques (*voy.*) formés de tablettes de bois ou d'ivoire qui se replient et se ferment. Les statues en ronde-bosse ne sont pas admises dans les églises du rit grec. On porte aussi l'iconostase sur un bâton, comme une bannière, devant le pupitre où se lit l'évangile et dans les processions. Ces images de l'iconostase sont encensées par le prêtre, entourées de luminaires et honorées des génuflexions du clergé et des fidèles. Chaque famille, en Orient et en Russie, a aussi dans sa maison son iconostase : c'est un cabinet ou une niche, éclairé par une lampe ou par une simple veilleuse, voilé par un rideau, et où de saintes images sont posées sur des tablettes ou suspendues à la muraille. En Grèce, c'est là qu'on met aussi les couronnes nuptiales, doux emblème qui place les époux sous la protection du ciel. F. D.

ICOSAÈDRE (de *εἴκοσι*, vingt, et *ἕδρα*, base). C'est, en géométrie, un solide terminé par vingt triangles. Lorsque ce solide est régulier, ces vingt triangles sont équilatéraux et égaux entre eux; c'est alors un des cinq corps réguliers de Platon. *Voy.* Solides. L. L-T.

ICTÈRE, *voy.* Jaunisse.

IDA. Ce nom, célèbre dans la géographie ancienne, était particulièrement celui de deux montagnes; mais, suivant Helladius (Photius, *Bibl.*, éd. Bekker, p. 534), il était dérivé du verbe grec *ἰδεῖν*, voir, et avait été primitivement la dénomination générique des hauteurs, à cause de la vue dont on y jouit. De ces deux montagnes, illustrées par les fictions de la poésie, l'une, aujourd'hui *Monte-Giove*, est en Crète et la plus haute de l'île, au centre, et si élevée, que de son sommet, disait-on, on voyait le soleil avant qu'il apparût sur l'horizon. C'est dans une caverne de cette montagne que Jupiter fut élevé par les dactyles et les curètes (*voy.* ces mots). L'autre est un des points culminants d'une chaîne de collines qui s'étendent du cap Lectum, aujourd'hui Baba, vers le nord-ouest, et se divisent en plusieurs rameaux. Ce mont Ida qui, suivant Étienne de Byzance, s'appela d'abord *Gargare*, domine la plaine de Troie à l'est. Les dieux, les déesses en aimaient le séjour comme celui de l'Olympe (*voy.*). C'est là que le berger Pâris adjugea le prix de la beauté à Vénus. Homère appelle l'Ida *πολυπίδαξ* (aux nombreuses sources), parce que c'est du pied de cette montagne que coulaient d'un côté le Scamandre, le Simoïs, et de l'autre le Granique et l'Æsèpe. F. D.

IDALIE (*Idalium* et *Idalia*) était une ville de l'île de Cypre, située dans l'intérieur des terres, avec des bois (*in altos Idaliæ lucos*, Virg., *Æn.*, I, 692) et une montagne du même nom. Vénus y avait un temple célèbre. C'est dans les bois idaliens qu'Adonis fut tué par un sanglier. D'Anville croit avoir reconnu, dans un site délicieux qui porte encore le nom de *Dalin*, l'emplacement d'Idalie, qui, du temps de Pline, n'existait déjà plus. Effectivement, ni Strabon, ni Pomponius Méla n'en parlent; et au siècle d'Auguste, il n'y a plus que les poëtes qui en évoquent encore les poétiques souvenirs. F. D.

IDÉAL. Lorsque le poëte idéaliste de l'Allemagne, lorsque Schiller (*die Ideale*) déplore la perte de ses illusions (*voy.*); lorsqu'il s'écrie avec une douleur concentrée : « Elle n'est plus, la foi dans les êtres enfantés par mes rêves ! La réalité a tout englouti, tout ce qui était grand et beau et divin; » lorsqu'il voit fuir l'amour avec ses douces faveurs, la gloire avec ses couronnes, et qu'il ne peut étancher la soif du savoir ; lorsque les nuages du doute se posent entre lui et la vérité, et que, brisé par ces nombreuses déceptions, par ce désillusionnement progressif, il se résigne au labeur de chaque jour, ne fût-ce que pour amortir le feu intérieur qui le dévore, pour tromper ces élans impatients vers une existence meilleure ; lorsque Schiller prête ainsi sa voix éloquente à des souffrances ignorées du vulgaire ou peut-être taxées par lui de folie, c'est le *monde idéal* qu'il regrette, ce monde vers lequel les âmes poétiques se sentent entraînées, mais qui leur échappe comme les couleurs trompeuses et fugitives de l'arc-en-ciel.

L'idéal, ce serait donc tout ce qui n'a d'existence que dans l'idée, dans l'imagination de celui qui le conçoit ; ce serait donc le pôle opposé au réel, au positif, à la nature matérielle, au monde comme il est? L'idéal ressemblerait donc à cette forme nuageuse de la déesse qu'Ixion chercha vainement à enlacer de ses bras? Hélas ! oui, l'idéal est placé en dehors des limites qu'il est donné à l'homme d'atteindre ; l'idéal peut devenir l'objet de ses vœux, de ses désirs, de ses aspirations, de son culte, mais jamais complétement sa possession. Il est utile, il est bon que le jeune homme ait devant les yeux, fût-ce même à une hauteur inaccessible, un but idéal. L'effort qu'il lui faudra faire pour arriver au sommet de la montagne doublera ses forces, et ce développement même de toutes ses facultés lui tiendra lieu de bonheur. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, à reproduire la *beauté idéale;* peu importe qu'il ne puisse jamais ni préciser les contours, ni rendre les couleurs de ces formes célestes que son imagination a rêvées : il restera toujours quelque souvenir de ces figures idéales sur la toile du peintre ou dans le marbre du statuaire. Si le poëte créateur, qui aime à *idéaliser*, nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine, pourquoi lui en faire un reproche? Quel mal y a-t-il à échapper pendant quelques heures aux bornes étroites de la vie réelle, et à vivre, par anticipation, avec les créatures d'un monde meilleur, avec des êtres qui d'ailleurs ne répondront jamais complétement aux types que le poëte a conçus? Que le philosophe, le moraliste, marchent vers la perfection idéale, ils font bien ! qu'ils ne se lassent point à dompter leurs passions, ces mille têtes de l'hydre toujours renaissantes; qu'ils ne se relâchent point dans la lutte incessante avec la matière; qu'ils ne se laissent point détourner par le persiflage de l'épicuréisme ; qu'ils ne tombent point, découragés, fatigués, dans l'accomplissement du devoir rigide ! Certes, le philosophe et le moraliste ne peuvent échapper au lot commun, aux faiblesses, aux oscillations, à tant de misères de notre nature fragile; le chrétien lui-même, soutenu, animé, exalté par la foi, ne peut que tendre de loin vers cette pureté idéale dont le Rédempteur lui offre un inimitable modèle. Mais quelle distance de l'abrutissement volontaire, de la dégradation constante, aux chutes partielles, ce tribut inévitable payé à l'humanité ! Si l'homme ne peut se dégager des liens de la matière jusqu'à devenir ange, la voix de la conscience, aussi impérieuse, aussi forte que celle des sens, lui parle de la nécessité d'une lutte entre les deux natures; elle lui dit avec le poëte :

> La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

Dans cette marche ascendante, progressive, vers un but idéal, vers une perfection idéale, dans ces élans impérieux qui honorent l'élite de la société humaine, il est toutefois un écueil qu'il importe de signaler.

> Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté,
> La nature répugne à la réalité....
> Le réel est étroit, le possible est immense.

En effet, le péril que court un esprit habitué à ces tendances idéales, c'est de prendre en pitié le monde réel et ses de-

voirs souvent mesquins; de s'enivrer de l'air pur qu'on respire sur les hauteurs et de dédaigner la plaine monotone avec son atmosphère épaisse et ses miasmes dangereux. Or, comme il faut tôt ou tard redescendre dans le pays plat, se résigner à ne plus voir un horizon immense, avec ses mille accidents d'ombre et de lumière, une invincible tristesse s'empare des âmes qui ne sont pas assez fortement trempées pour établir de sang-froid un partage entre le domaine de la prose et celui de la poésie. Cette tristesse est un peu la maladie de notre époque; plus d'un esprit distingué s'est perdu en confondant les limites du monde réel avec celles du monde imaginaire ou idéal. Sous le ciel riant de l'Italie, Leopardi (*voy.*)* est mort de ce mal; les vers, qui nous arrivent des confins du pôle, gardent l'empreinte de ce désillusionnement douloureux, inévitable résultat d'espérances romanesques, trop vivement caressées au début de la carrière. Écoutons le chant plaintif de Runeberg, qui se fait entendre sous les sapins et au bord des lacs de la Finlande :

« Tout est comme autrefois, mais moi je ne suis plus de même..... Mon oreille est fermée au son des harpes célestes qui vibraient sur ces vagues, et mes yeux ont cessé de voir les elfes qui dansent sur les collines et dans les prairies..... Quand je partis, j'étais riche et plein d'espérances : j'emportais sous les saints ombrages tant de pensées brillantes comme l'or! Dès mon enfance, les bons génies étendaient leurs ailes sur moi.... Et maintenant qu'ai-je rapporté du monde lointain? des cheveux blancs, un cœur malade, et l'envie de mourir**. »

Pourquoi mourir, jeune homme? Le jour au travail, et le soir ou la nuit aux rêves!.... Ces harpes célestes, ces harmonieux concerts, poëte, vous les entendrez toujours; ces elfes danseront encore pour vous leurs danses aériennes, et les bons génies, si vous implorez leur assistance, caresseront de leurs ailes vos cheveux blanchis par les chagrins. Ne blasphémez pas! ce monde idéal où vous êtes entré une fois vous est toujours ouvert; les anges que vous y rencontrez ne sont point des êtres fictifs : vous les connaissez peut-être de souvenir, ou, ce qui vaut mieux encore, un intime instinct, votre foi, vous a révélé leur existence. L. S.

IDÉALISME. On appelle ainsi l'opinion de ceux qui nient la réalité des choses, et qui soutiennent que toutes nos connaissances sont sans objet. Cette opinion présente plusieurs nuances. Ainsi, considérée d'une manière générale, l'idéalisme est opposé au *réalisme*. Mais l'idéalisme peut être la négation de la matière sans être la négation d'une substance spirituelle, et alors il mérite moins le nom d'idéalisme que celui de *spiritualisme* (*voy.*). Il faut convenir cependant que le spiritualisme n'a plus de sens une fois qu'on n'admet plus de matière; il n'y a plus alors qu'une seule espèce de principe, celui qui pense en nous : c'est un *monadisme* universel, à peu près comme celui de Leibnitz, ou un *dynamisme* universel aussi, comme celui de quelques philosophes de nos jours. Il peut être la négation de toute réalité extérieure, matérielle ou spirituelle, une seule exceptée, Dieu : c'est l'idéalisme *mystique* ou *religieux*. Tel est l'idéalisme de Berkeley (*voy.*), dont le spiritualisme de Descartes et de Malebranche (*voy.*) sont les antécédents. Il consiste à penser que Dieu produit dans chacun de nous les idées, les pensées, les connaissances qui se présentent à notre esprit. L'idéalisme peut aussi consister dans la négation de toute autre réalité que celle du moi, sans aucune exception : c'est alors l'idéalisme subjectif, l'idéalisme de Fichte (*voy.*). Si l'on résout tout *être*, toute véritable existence, toute connaissance, toute idée, dans le non-moi, l'idéalisme est alors *objectif* : tel serait l'idéalisme de M. de Schelling (*voy.*), s'il était vrai que ce philosophe fût idéaliste. Si, sans vouloir distinguer entre le moi et le non-moi, on ne veut admettre que l'être absolu et qu'on le réduise à l'idée, l'idéalisme est alors *absolu* : ce serait l'idéalisme de Hegel (*voy.*). Enfin l'idéalisme peut n'avoir aucun caractère dogmatique, et n'être que l'ignorance de la réalité externe seulement, ou de la réalité externe et de la

(*) *Voy.* aussi ROBERT (*Léopold*) et ILLUSIONS.

(**) *Voir* la *Revue des Deux-Mondes* (août 1839), Voyage en Finlande, par M. Marmier.

réalité interne tout à la fois. Alors l'idéalisme est *critique*, mais non sceptique, car il pose la réalité correspondante à l'idée, en soutenant seulement qu'on n'en connaît rien. C'est l'idéalisme de Kant (*voy.* ce nom).

Il est évident que l'idéalisme, pris à la rigueur comme l'opposé de tout réalisme, n'a pas de point d'appui, car alors le moi lui-même est dépourvu de réalité; il n'est qu'une idée, sans quelque chose dont cette idée soit la forme. L'idéalisme ainsi entendu est donc opposé au principe de la *substantialité*, c'est-à-dire qu'il est contraire au premier article de foi de la raison humaine, à sa première loi de pensée. Tout idéalisme partiel qui, admettant une réalité interne, nie une réalité externe, cosmique ou supra-cosmique, nie aussi le second article de foi de cette même raison, savoir : le principe de causalité (*voy.*), à moins qu'il ne transporte la causalité exclusivement au dedans dans le moi ou en Dieu. L'idéalisme objectif est une contradiction : c'est un idéalisme-réalisme; c'est de plus la négation d'un des termes du rapport nécessaire de la pensée. Enfin l'idéalisme absolu, s'il n'est pas une contradiction, puisqu'il n'admet pas un terme de rapport sans l'autre, attendu qu'il n'admet ni terme, ni rapport, ni même la réalité par opposition à l'idée, pas plus que l'idée par opposition à la réalité, n'est ni idéalisme, ni réalisme : le nom propre de ce chaos dogmatique est *nihilisme*. J. T.

IDÉE, du grec ἰδέα, forme sous laquelle un objet se présente, de ἰδεῖν, voir. La perception de la vue a donc donné son nom à toute espèce de connaissances, sans doute parce qu'elle est de toutes la plus étendue et la plus frappante. Le mot *idée* avait pourtant, dans le langage de Platon, un sens plus spécial et surtout plus métaphysique : il indiquait, suivant toute apparence, le type premier et divin de toutes les connaissances humaines susceptibles de généralité; et quelles sont ces connaissances qui ne le seraient pas! Les *formes*, les *espèces* d'Aristote signifiaient à peu près la même chose que les *idées* de Platon; seulement il ne leur accordait ni type divin, ni existence indépendante, quoiqu'il reconnût qu'elles peuvent être abstraites, généralisées, nommées, et combinées entre elles de mille manières différentes, d'où naissent les diverses espèces de raisonnement et leurs différentes formes. Le mot *idée* fut pris plus tard d'une manière plus grossière et beaucoup plus restreinte, car il signifiait les images des choses, et l'on expliquait alors la perception par la présence de ces images émanées des choses et parvenues dans le cerveau après avoir parcouru les organes. C'est ainsi qu'Épicure expliquait l'idée même des dieux : ils apparaissaient en songe, et leur forme ou image s'imprimait dans l'esprit. Cette explication des idées remonte au moins à Démocrite, qui les appelait des εἴδωλα, des idoles, des apparences, et comme des ombres des choses. Ces *espèces*, plus ou moins subtiles, matérielles ou immatérielles, ont été admises jusqu'à nos jours. On les regardait comme des entités *point du tout méprisables*, suivant Malebranche. Mais enfin Reid (*voy.*) a fait voir qu'elles étaient au contraire fort peu respectables comme entités; il a complétement ruiné cette hypothèse des espèces intermédiaires entre l'esprit et les choses, hypothèse qui n'aurait été bonne en tout cas que pour expliquer les perceptions, particulièrement celles de la vue, mais qui ne suffisaient plus pour rendre raison des sensations, et moins encore des conceptions de la raison pure. Mais il faut convenir que Reid n'a rien mis à la place de ce moyen mécanique d'explication, et qu'il semble même n'avoir pas soupçonné l'extrême difficulté qui s'attache au rapport de la connaissance à son objet dans les perceptions et à la production des conceptions rationnelles.

Quoi qu'il en soit des systèmes et des opinions sur ce point, nous dirons que le mot *idée*, pris dans son acception la plus générale, s'entend de toute espèce de connaissance (*voy.*) qui éclaire l'âme et concourt à en faire un principe intelligent.

L'idée est donc un genre suprême dont l'intuition, l'idée générale ou empirique (*voy.* GÉNÉRALISATION) et les conceptions, ne sont que les espèces.

Les idées peuvent être considérées en elles-mêmes, par rapport au sujet qui

connaît, à l'objet qui est connu, et entre elles.

Considérées en elles-mêmes, elles sont ce que nous savons tous, un phénomène particulier, *sui generis*, primitif, et par conséquent inexplicable.

Considérées par rapport au sujet, elles en sont les modes intellectuels, ses manières d'être, en sorte qu'elles ne sont véritablement que l'âme ayant des idées, ou l'âme modifiée en idées. Mais cette modification peut être plus ou moins sensible, ce qui fait qu'on dit des idées qu'elles sont *claires* ou *obscures* si elles sont simples, *distinctes* ou *confuses* si elles sont composées. Mais quoique obscures ou confuses, il faut toujours qu'elles donnent une certaine conscience d'elles-mêmes, sans quoi elles ne sont pas des modes du *moi*. Une idée dont on n'aurait pas conscience serait une idée qui n'en serait pas une; ce serait une contradiction. Ce qui a pu faire croire à de semblables idées, c'est, d'une part, le peu d'impression de quelques-unes sur l'esprit, d'autre part, certaines singularités dans le souvenir ou dans son défaut.

Considérées quant à l'objet, les idées en ont un ou n'en ont pas, bien que, même dans ce dernier cas, elles aient un but d'application, un objet improprement dit. Nous disons que cet objet n'en est pas un à proprement parler, puisque ces sortes d'idées ne le représentent point, mais seulement s'y appliquent. Toutes les conceptions de la raison pure sont de cette espèce. Les objets des autres espèces d'idées sont immédiats ou médiats, suivant qu'il s'agit d'intuitions, ou d'idées particulières, ou d'idées générales. Il est pourtant plus juste de dire avec Kant, surtout si l'on entend parler de l'état actuel ou développé de notre intelligence, que c'est plutôt l'usage des idées qui est particulier ou général que les idées mêmes. La même observation s'applique à plusieurs des caractères suivants. On dit des idées, relativement à leur objet, qu'elles sont : *abstraites* ou *concrètes* (*voy.* ABSTRACTION), *simples* ou *composées*, *individuelles* ou *collectives*, *singulières* ou *générales*, *complètes* ou *incomplètes*, *réelles* ou *chimériques*, *expérimentales* ou *rationnelles*, *vraies* ou *fausses*. Tous ces caractères sont assez faciles à comprendre d'après la simple expression pour que nous puissions nous dispenser à ce sujet d'entrer dans aucun détail.

Considérées entre elles, les idées présentent deux points de vue : l'un empirique, c'est leur association (*voy.*) dans l'esprit et la loi qui la régit; l'autre rationnel ou logique, c'est le rapport de leur compréhension et de leur exclusion respectives (*voy.* GÉNÉRALISATION), rapport qui est la base de toute la théorie du raisonnement. *Voy.* ce mot.

On pourrait enfin étudier les idées par rapport aux signes ou mots qui les expriment; mais ce point de vue rentre dans celui du langage. *Voy.* ce mot. J^h T.

IDENTITÉ, du latin *idem*, le même, exprime la qualité d'être le même; ce qui peut s'entendre et s'entend dans deux sens différents. Une chose est la même quand elle n'éprouve pas de changement, quand elle reste ce qu'elle était ou a été : alors on dit qu'elle a conservé son *identité*, qu'elle est demeurée *identique*. Mais outre cette identité individuelle et solitaire, en quelque sorte, qui fait qu'une chose se ressemble parfaitement à elle-même à des époques différentes, il en existe une seconde qui fait qu'une chose est la même qu'une autre. C'est la seule comprise dans la définition de l'Académie. Elle suppose, non pas un seul individu, comme la première, mais plusieurs, puisqu'elle établit la non-différence d'une chose, non plus avec elle-même, mais avec une autre chose : dans ce cas, elle s'appellerait plus proprement *égalité*.

De quelque façon qu'on l'entende, l'identité se considère bien plus souvent dans le sens relatif que dans le sens absolu, ou, en d'autres termes, rarement nous prétendons parler avec une entière rigueur quand nous disons qu'une chose est la même qu'auparavant ou la même qu'une autre chose. Un objet n'est assurément pas le même qu'il était après que ses parties, par besoin de réparation, ont été toutes, ou quelques-unes, au moins, successivement renouvelées. C'est pourtant ce que nous affirmons tous les jours. Il n'y a que Dieu qui demeure *le même*, parce que seul il est immuable; et encore notre raison nous oblige-t-elle de l'ad-

mettre sans nous permettre de le comprendre. Chacun de nous croit invinciblement à son *identité personnelle*, c'est-à-dire porte en soi la conviction, partagée d'ailleurs par ses semblables, qu'il est le même aujourd'hui qu'il était hier, le même qu'il était une ou plusieurs années auparavant. C'est un des fondements sur lesquels repose la justice des récompenses accordées à l'homme vertueux et des punitions infligées au coupable; et, si cette conscience de notre identité ne devait pas persister au-delà de la tombe, l'immortalité de notre âme nous importerait assez peu. Or, cette identité elle-même, cette identité essentielle, sans degrés, n'exclut pas non plus toute variation : la personne reste la même, mais ses manières d'être, ses plaisirs et ses peines, ses affections, ses projets, ses vues, ses idées changent d'année en année, et quelquefois d'un jour ou d'un instant à l'autre. Montaigne a raison : « C'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant, que l'homme. » Quant à l'identité du corps, elle est encore moins absolue; car les altérations qu'il subit, au lieu de porter sur la manière d'être ou la forme, seule chose en lui qui reste à peu près la même dans tous les temps, portent sur sa substance : les molécules qui le constituent sont dans un flux perpétuel; il suffit de quelques années pour que toutes, sans exception, elles soient remplacées par d'autres.

C'est aussi presque toujours dans le sens relatif que nous employons le mot *identité*, quand nous le faisons servir à désigner la non-différence de plusieurs choses entre elles. S'il y en avait deux qui fussent de tout point identiques, elles ne seraient pas deux, mais une seule. Supposé qu'un arbre porte deux feuilles parfaitement égales pour la grandeur, la forme, la couleur et toutes les autres qualités, hypothèse dont on n'a point encore trouvé la réalisation dans la nature, au moins différeront-elles quant à la place qu'elles occuperont, ou, si elles occupent la même place, ce ne pourra pas être dans le même temps. C'est pourquoi Leibnitz et d'autres métaphysiciens ont eu raison de soutenir que, s'il se rencontrait dans la nature deux choses absolument identiques, nous ne pourrions pas les discerner l'une de l'autre; doctrine connue dans l'histoire de la philosophie sous le nom de *principe des indiscernibles*. Quand donc nous parlons de choses identiques, nous voulons simplement marquer qu'il existe entre elles une grande ressemblance, une notable affinité. Nous concevons, à la vérité, l'identité absolue hors de la réalité physique, dans l'ordre purement intellectuel : ainsi, en mathématiques, une unité, un carré, un cercle, sont parfaitement identiques à une autre unité, à un autre carré, à un autre cercle; à proprement parler, c'est la même idée prise deux fois. Mais aussitôt que ces sortes d'idées sont appliquées, réalisées, qu'elles tombent dans la sphère de la durée et de l'espace, elles ne deviennent plusieurs et susceptibles d'être discernées qu'à la condition de revêtir des expressions ou des formes différentes, et ainsi ne se trouve plus entre elles qu'une identité relative. Arithmétiquement, en théorie, l'identité est complète entre un franc et un autre franc : en réalité, une pièce d'un franc se distingue toujours d'une autre pièce d'un franc par quelque différence, si légère qu'elle soit, ne fût-ce qu'en ce qu'elle n'occupe pas le même espace en même temps. Ces deux jugements : Dieu est tout-puissant, et l'Être suprême peut tout, sont tout-à-fait identiques avant d'être exprimés; sans la forme, ils ne feraient qu'un : avec la forme, c'est-à-dire réduits en propositions, ils deviennent plusieurs; mais alors ils ne peuvent plus être qualifiés d'identiques que relativement, c'est-à-dire eu seulement égard à leur valeur. Une seule et même idée se présente à l'esprit d'un Grec, d'un Allemand et d'un Français; ils l'expriment, chacun dans sa langue, par des mots identiques entre eux quant à leur sens, ἄνθρωπος, *Mensch*, *homme*, par exemple; mais la forme de ces mots ne nous permet pas de les considérer comme identiques sous tous les rapports. Il convient encore bien moins d'appeler identiques les mots d'une même langue réputés synonymes (*voy.*) : outre qu'ils diffèrent aussi plus ou moins par la forme, leur valeur n'est jamais qu'à peu près la même. L-F-E.

IDENTITÉ (*système de l'*), *voy.* SCHELLING.

IDÉOGRAPHIE (*ἰδεῶν γραφὴ*, peinture des idées). C'est l'expression directe de la pensée par des images peintes ou sculptées, tandis que les écritures alphabétiques ou phonétiques ne représentent que les sons du langage. Quoique l'idéographie se serve ordinairement des arts du dessin, ses principes sont différents.

Les idées, d'après l'antique définition de ce mot, sont des images intérieures, résultat de nos perceptions simples ou combinées. Ainsi, quand nous avons vu un individu, il nous reste de lui dans la mémoire une *image* ou *idée* plus ou moins fidèle. Nous nous faisons aussi des idées abstraites formées des caractères communs à divers individus : ainsi nous avons l'idée *arbre*, qui ne représente ni un chêne, ni un tilleul, ni un palmier, mais que nous formons dans notre esprit des caractères communs à ces diverses espèces ou à celles qui nous sont le plus familières. Nous nous figurons aussi sous des formes arbitraires les choses dont nous n'avons pas une exacte connaissance. Le ciel, la terre sont, dans nos idées, des sphères, tandis que les anciens se les représentaient sous d'autres formes, selon le degré de leurs connaissances cosmographiques. Les Grecs se figuraient le soleil parcourant le ciel sur un char, tandis que les Égyptiens, plus habitués aux transports par eau, le peignaient sur une barque. Enfin, dans notre pensée, nous revêtons de formes matérielles même les objets purement intellectuels.

On comprend dès lors que l'idéographie diffère d'une simple peinture en ce qu'au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature, elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont revêtu. C'est pourquoi les objets matériels eux-mêmes prennent des formes fantastiques dans les tableaux idéographiques qui deviennent inintelligibles dès que les idées qui ont présidé à leur composition nous sont étrangères.

Une écriture idéographique n'est pas toujours figurative : elle peut se composer de signes purement conventionnels, et ceux même qui, dans l'origine, étaient figuratifs deviennent ordinairement méconnaissables par les altérations successives que l'usage introduit dans leur tracé. C'est ce qui est arrivé à l'écriture chinoise et à l'écriture hiératique des Égyptiens. Nous avons dit à l'article HIÉROGLYPHES que ce système d'écriture était en partie phonétique. Toutefois, l'idéographie continua d'y jouer un grand rôle, ce dont on ne doit pas être surpris si l'on réfléchit qu'outre le pouvoir de l'habitude, consacrée par la religion et les anciens monuments de l'histoire, on pourrait trouver dans cette méthode des avantages réels, ne fût-ce que celui de la concision.

Et nous-mêmes, malgré la perfection de nos écritures alphabétiques, nous faisons encore usage dans bien des cas de signes idéographiques. Nous ne parlerons pas ici des emblèmes (*voy.*), qui peuvent tenir lieu de légendes dans les œuvres d'art ou dans la science héraldique (*voy.* aussi ALLÉGORIE, SYMBOLISME) ; mais les *chiffres* de nombres sont de véritables signes idéographiques, puisqu'ils sont indépendants des sons par lesquels on les exprime en diverses langues. L'algèbre abrége ses démonstrations et les rend plus rigoureuses par l'emploi de signes du même genre. La dialectique, d'après une ancienne méthode peut-être trop dédaignée aujourd'hui, représente chaque espèce de proposition par des lettres dont on a formé des mots pour les fixer plus aisément dans la mémoire, mais qui ne sont en réalité que des signes idéographiques. Presque toutes les sciences ont les leurs : l'astronomie a conservé les signes du zodiaque et d'autres dont l'origine nous ramène à l'Égypte ; ceux de la chimie remontent peut-être à la même source par l'intermédiaire des alchimistes. Sur les cartes géographiques, quelques signes de convention indiquent les chefs-lieux, les évêchés, les lieux signalés par des batailles. Les sciences naturelles, avec leurs classifications méthodiques, se prêteraient parfaitement à l'adoption de signes idéographiques qui remplaceraient utilement, dans certains cas, leur nomenclature et serviraient également dans tous les pays. Ainsi, en botanique, on pourrait indiquer en deux traits de plume le genre et la famille d'une plante.

Quelques personnes ont cru que l'on pourrait aller plus loin. Elles auraient

voulu ramener toutes nos idées à une classification systématique, puis les représenter à la vue et à l'ouïe par un vaste ensemble de signes et de sons combinés méthodiquement et qui remplacerait toutes les langues. Il sera parlé de ces tentatives à l'art. PASIGRAPHIE. W. B-T.

IDÉOLOGIE (d'*ἰδέα* et de *λόγος*, théorie des idées). La théorie des idées (*voy.*), prise dans un sens absolu, serait la science universelle. Mais on appelle plus particulièrement ainsi la doctrine de Platon sur l'espèce de connaissance spéciale qu'il appelait du nom propre d'*idées*. Enfin ce mot a reçu de nos jours et chez nous, particulièrement de M. de Tracy (*voy.*), une autre acception particulière : il désigne, dans un sens restreint, la formation de nos idées. C'est l'idéologie proprement dite. Dans un sens plus étendu, l'idéologie comprend aussi des traités de l'expression de nos idées, de leurs combinaisons, de nos actions, de nos sentiments, de leur direction, des corps et de leurs propriétés, des propriétés de l'étendue et de celles de la quantité; c'est-à-dire que l'idéologie, ainsi entendue, embrasse la partie de la psychologie qui s'occupe de l'origine de nos idées en général, la grammaire générale, la logique, la morale, la législation, la physique générale, la géométrie et le calcul. Tel est le plan d'idéologie tracé par M. de Tracy lui-même; il n'en a exécuté qu'une partie.

Napoléon n'aimait pas les *idéologues*, mot sous lequel il entendait les métaphysiciens; car il sentait bien que l'idée, bien souvent, est hostile au fait, à la réalité, aux intérêts; que la pratique pouvait être trouvée peu conforme à la théorie, et que, dans leurs recherches sur les idées, les philosophes pouvaient arriver à des résultats peu favorables aux prétentions despotiques. Il ne voulait pas que la philosophie s'ingérât dans la politique : aussi abolit-il la classe des sciences morales et politiques à l'Institut. Dans ce sens donc l'idéologie est l'attachement à l'idée, aux principes, à des théories qui paraissent vaporeuses à force d'abstraction, mais qui peuvent être vraies nonobstant l'obscurité des formes dont souvent elles ont été revêtues par les philosophes. J^h T.

IDES, *voy.* CALENDRIER, T. IV, p. 498.

IDIOME, du grec *ἰδίωμα*, propriété, nature particulière, *voy.* LANGUE.

IDIOSYNCRASIE, mot emprunté du grec (*ἰδιοσυγκρασια*) et qui signifie un mélange (*κρᾶσις*, avec la préposition *σὺν*) particulier (*ἴδιος*) des parties liquides. On se sert de ce terme pour exprimer la proportion relative de chacun des systèmes organiques qui, se trouvant chez chaque sujet, constitue physiquement son individualité. C'est, en quelque sorte, la nuance du tempérament qui nous est propre, et d'où résultent les penchants et les répugnances de tout genre que nous éprouvons, tandis que telle autre personne en est exempte. C'est ainsi qu'à la suite de causes semblables on observe chez deux personnes des effets tout différents; que tel éprouve d'un médicament donné une action violente et tout insolite, d'un aliment d'ordinaire innocent des accidents sérieux. C'est à l'idiosyncrasie qu'on rapporte les antipathies bizarres dont on cite tant d'exemples, mais dont la plupart, probablement, ne supporteraient pas un examen sérieux.

Dans la pratique, le médecin est souvent obligé, contre son opinion intime, de se conformer à ces singularités prétentieuses, ressources d'une vanité qui s'attache à tout, et qui ne se rencontrent d'ailleurs ni chez les gens simplement ignorants, ni chez les personnes véritablement éclairées.

C'est, au reste, un fait incontestable que, pour une idiosyncrasie naturelle, il y en a cent qui sont acquises, quand elles ne sont pas simulées. *Voy.* TEMPÉRAMENT, ANTIPATHIE, GOUT, PENCHANTS, etc. F. R.

IDIOTIE (mot qui rend mieux l'état où se trouve l'idiot que le mot *idiotisme* qu'on a longtemps employé dans le même sens), *voy.* FOLIE.

IDIOTISME. Ce mot, comme tout ce qui vient de loin, a bien changé de valeur avant d'arriver jusqu'à nous. Les Grecs, à qui nous l'avons emprunté, l'employaient pour désigner des expressions familières, des locutions triviales, et surtout en usage dans les classes inférieures de la société. Sénèque donne ce sens au mot *idiotisme*, et nous lisons dans Lon-

gin un chapitre intitulé Περὶ ἰδιωτισμοῦ, qui nous montre comment les termes les plus simples, les plus bas, sont parfois ceux qui donnent le plus de force et d'élévation au discours. Chez nous, Pascal, Bossuet, Corneille offrent assez souvent de ces mots et de ces tours vulgaires qui, placés à propos, produisent un si grand effet.

On donne aujourd'hui le nom d'idiotismes à des manières de parler qui échappent aux règles de la grammaire générale, et qui, étant particulières à une langue, ne peuvent passer dans une autre sans y conserver une physionomie étrangère à laquelle on les reconnait aisément.

Les idiotismes propres à chaque langue prennent un nom particulier, *hellénisme* pour le grec, *latinisme* pour le latin, *gallicisme* pour le français, *germanisme* pour l'allemand, *anglicisme* pour l'anglais, etc. (*voy.* ces mots). Ce sont les espèces dont le mot *idiotisme* désigne le genre. Au sein d'un même pays et dans une même langue, il se forme encore des idiotismes provinciaux nés des divers patois (*voy.*) : ainsi nous avons en France des locutions gasconnes, picardes, normandes, lorraines, alsaciennes, etc. Ces nuances sont bien mieux marquées entre les différents dialectes de la langue germanique. Sous le titre d'*Idioticon*, les Allemands possèdent des vocabulaires contenant les mots, les constructions et les phrases propres à chacune des fractions de ce grand peuple ; il y en a pour la Suisse, pour la Souabe, pour la Bavière, pour l'Autriche, pour le Holstein, pour la Westphalie, etc. De l'ensemble de ces lexiques spéciaux on pourrait composer un *Idioticon* général, vaste répertoire de toutes les richesses purement germaniques, de la langue la plus multiforme qu'il y ait au monde.

On a quelquefois considéré les idiotismes comme des bizarreries de langage qui résistent à l'analyse philosophique; comme des singularités accidentelles et exceptionnelles dont il faut désespérer de rendre compte, et qu'on doit se borner à constater. Nous croyons, au contraire, que ces formes, qui s'écartent des lois ordinaires, ont leur raison dans l'esprit de chaque peuple; elles procèdent du caractère individuel de telle race, de telle nation, de telle tribu, de même que les conditions universelles du langage dérivent de la nature générale de l'humanité (*voy.* GRAMMAIRE GÉNÉRALE et GRAMMAIRE PARTICULIÈRE). Voilà pourquoi les idiotismes se rencontrent de préférence dans le style familier, dans la conversation, dans le langage du peuple. Ils répandent sur le discours je ne sais quoi de naïf et d'original ; mais par cela même ils offrent aux étrangers de grandes et nombreuses difficultés. Dans l'étude des langues mortes ou profondément modifiées, ces difficultés sont même quelquefois insurmontables ; on peut s'en convaincre en consultant les commentateurs d'Aristophane, de Plaute et de Rabelais.

Bien qu'un peuple mette dans ses idiotismes quelques-uns des traits les plus saillants de son caractère et comme le cachet de sa personnalité nationale, cependant leur ensemble ne constitue pas, à proprement parler, le génie essentiel et fondamental d'une langue. Ainsi, ce ne sont point les gallicismes qui donnent au français sa propriété d'expression, sa précision, sa construction logique, son esprit d'analyse, sa merveilleuse clarté. Les idiotismes ne sont point les grands linéaments du discours, mais ils contribuent à en dessiner la physionomie mobile.

On peut ramener les idiotismes à quatre catégories, selon qu'ils se rencontrent en un seul mot pris au propre, ou dans un terme figuré, ou dans une association de mots, ou enfin dans certains tours, certaines constructions de phrases.

1° *Un mot pris au propre*. Nous pourrions facilement citer un grand nombre de mots dont le sens varie étrangement, selon qu'on les prononce en-deçà ou au-delà des Alpes, des Pyrénées, du Rhin ou de la Manche. Un seul exemple suffira. Le substantif *sentiment*, dont l'extension est considérable, a très souvent en français une valeur particulière que n'ont point les mots correspondants en italien, en espagnol et en anglais : il exprime chez nous une affection raffinée, une quintescence de sensibilité qui date de l'hôtel Rambouillet.

2° *Termes figurés*. Les idiotismes de cette seconde espèce sont très nombreux ;

nous signalerons parmi les plus remarquables les formules de politesse communément usitées. Pour demander à quelqu'un des nouvelles de sa santé, nous employons cette figure assez hardie : *Comment vous portez-vous?* L'expression anglaise est plus singulière : *How do you do?* littéralement : *Comment faites-vous faire?* Quand nous voulons saluer familièrement, nous souhaitons le *bon jour;* les Grecs invitaient à se réjouir, χαῖρε ; les Latins, à désirer, *ave*, à se bien porter, *salve*, *vale;* les Italiens, les Espagnols recommandent à Dieu, *adio*, *à dios*, d'où vient notre *adieu*.

3° *Associations de mots*. Ici encore nous n'avons que l'embarras du choix. On sait que les Grecs, en certains cas, violaient les règles de concordance, τὰ ζῶα τρέχει, φίλε τέκνον. Les Français se permettent de semblables licences : ils disent *mon âme*, au lieu de *ma âme*. Certains mots changent de genre ou de sens selon leur place : *De bonnes gens*, *des gens sensés; un galant homme*, *un homme galant*, etc.

4° *Tours de phrases*, *constructions*. C'est peut-être dans les tours de phrases qu'ils affectionnent que les peuples révèlent le plus naïvement leurs habitudes et leurs mœurs. Là où la franchise des anciennes républiques employait simplement le σύ ou le *tu*, la politesse de quelques nations modernes préfère le *vous;* par un idiotisme plus étrange, les Allemands se servent, dans le même sens, de la 3e personne du pluriel, *sie sind*, *ils sont*, pour *tu es*, ou *vous êtes*. Enfin la solennité du langage espagnol substitue habituellement au pronom de la seconde personne le mot *usted*, abréviation de *vuesa merced*, qui signifie à peu près *votre grâce*, *votre seigneurie*. Le paysan russe appelle un jeune homme, une jeune femme qu'il veut honorer, *batouschka*, père, *matouschka*, mère, ou même *karmilitsa*, mère nourricière, en réservant la qualification de *brath*, frère, *sestra*, sœur, etc., pour ses égaux.

Chaque langue a des constructions qui lui sont propres, et qu'il est impossible de faire passer dans une autre. Ainsi, les locutions *il m'a dit cela de but en blanc*, au lieu de *directement et sans préparation*, ou bien *je le prends au pied de la lettre*, pour *littéralement*, portent un cachet de gallicisme difficile à imiter. Si nous construisons ordinairement selon l'ordre logique, c'est-à-dire en plaçant les compléments après les mots dont ils dépendent, c'est au contraire l'ordre inverse que suivent les langues qui ont des cas. Pour traduire ces mots : *Les ornements des autels des églises des Indes*, un Basque renverserait la construction : *Indes églises autels ornements* (*Indietaco elicetaco aldaren ornamentac*).

Dans chacune des quatre espèces que nous avons indiquées, il y a des idiotismes qui peuvent se ramener aux principes philosophiques du langage; on en connaît l'origine et la formation; ils reposent sur une analogie raisonnable, et nous les appelons *idiotismes réguliers*.

D'autres sont *irréguliers ;* on ne peut en retrouver ni la formation, ni même le point de départ. La trace de leur dérivation étant perdue, il est impossible d'en rendre compte. Peut-être ont-ils été formés d'après une fausse analogie, peut-être contre toute analogie et fortuitement.

Comment, par exemple, expliquer le *de* dans certains gallicismes? *un honnête homme de père* (Molière, *l'Avare*), *un fripon d'enfant*, *un saint homme de chat* (La Fontaine); *on eût dit d'un démoniaque quand il récitait ses vers* (Boileau). Autre phrase non moins singulière :

> Je ne souffrirais pas, *si j'étais que de vous*,
> Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.
> (MOLIÈRE, *Femmes savantes*, acte IV, sc. 2).

Ces idiotismes proviennent d'ellipses qui auront fait disparaître successivement des expressions intermédiaires qu'il n'est pas possible de rétablir. Des puristes condamneraient certaines irrégularités apparentes qu'on rencontre même chez Racine; pour nous, nous dirons avec Vaugelas : « Il s'en faut « que ces phrases « extraordinaires soient vicieuses; au con- « traire, elles ont d'autant plus de grâce « qu'elles sont particulières à chaque lan- « gue, tellement que, lorsqu'une façon « de parler est usitée à la cour et des bons « auteurs, il ne faut pas s'amuser à en « faire l'anatomie ni à pointiller dessus, « comme font une infinité de gens, mais

« il faut se laisser emporter au torrent, « et parler comme les autres, sans dai- « gner écouter ces éplucheurs de phra- « ses. » L. D-c-o.

IDOLATRIE, en latin plus exactement *idololatria*, culte (λατρεία) des idoles (εἰδωλῶν), *voy.* PAGANISME.

IDOMÉNÉE, fils de Deucalion, petit-fils de Minos, régnait sur plusieurs villes de la Crète, lorsqu'il vint, dans un âge avancé, se joindre avec 80 vaisseaux aux Grecs assemblés devant Troie. C'est sans doute là ce qui l'a fait ranger, par des mythographes postérieurs, au nombre des prétendants à la main d'Hélène. Homère parle souvent avec éloge de son courage et de l'amitié qui l'unissait à Agamemnon. A l'occasion des jeux funéraires en l'honneur de Patrocle, il s'éleva une querelle entre le roi de Crète et Ajax Oïlée.

Suivant Homère, Idoménée ramena heureusement dans l'île de Crète tous ses compagnons d'armes que la guerre avait épargnés; et Diodore nous apprend qu'on lui éleva, ainsi qu'à Merion, le conducteur de son char, un tombeau superbe; qu'on leur accorda même des honneurs divins. Des écrivains romains, qui semblent avoir ajouté trop de foi aux amplifications des auteurs alexandrins, rapportent qu'après son retour de Troie, Idoménée avait été forcé de quitter de nouveau la Crète à la suite d'un vœu indiscret. Surpris par la tempête, et en danger de périr, lui et ses compagnons, Idoménée promit aux dieux de sacrifier le premier homme qui s'offrirait à sa vue en touchant la terre natale, s'il y pouvait aborder. Ce fut son propre fils qui se présenta. On se figure son désespoir; mais il voulait néanmoins accomplir son vœu. Alors, selon quelques auteurs, un soulèvement général l'en empêcha et le força de s'expatrier; suivant d'autres, son fils périt au pied de l'autel, et une affreuse épidémie ayant vengé sa mort, le père dénaturé, qu'on regardait comme l'auteur du fléau, fut chassé du pays. Il se rendit à Colophon, suivant les uns; mais on lui attribue plus généralement la fondation de Salente en Italie (Grande-Grèce). Idoménée est un des héros du *Télémaque* de Fénélon, et Crébillon l'a pris pour sujet de sa première tragédie. *C. L. m.*

IDUMÉE, ÉDOMITES, *voy.* PALESTINE.

IDUNA, *v.* SCANDINAVE (*mythologie*).

IDYLLE, petit poëme du genre pastoral, dont le nom grec est εἰδύλλιον, mot auquel on donne pour étymologie εἶδος, dans son double sens d'*image* ou de *genre*, soit qu'on ait voulu caractériser ainsi une sorte de poëme qui affectionne particulièrement les images et qui se compose surtout de tableaux; soit, comme le dit Henri Estienne, à cause de la variété des poëmes désignés sous le nom d'εἰδύλλια (*quod varia sint poematiorum genera*). C'est qu'en effet l'idylle n'a point, chez les anciens, ce caractère purement pastoral, cette physionomie toute champêtre que lui attribuent les poétiques modernes. Boileau lui fait une loi du *style humble*, du *tour simple**; Fontenelle, Lamotte, Dubos, Marmontel, et tous ceux qui ont retracé le caractère de l'idylle et qui lui ont donné des règles, veulent qu'elle soit un souvenir de l'âge d'or, qu'elle n'offre que la peinture d'une vie paisible et digne d'envie. Cette législation de l'idylle ne saurait s'autoriser de l'exemple des anciens. Des trente petits poëmes de Théocrite, il n'y en a pas la moitié qui présentent ce caractère pastoral auquel les critiques reconnaissent l'idylle. Assurément ce n'est pas un tableau aux couleurs naïves, une image du bonheur de l'âge d'or, que la tragique aventure de Penthée déchiré par les Bacchantes; la terrible lutte d'Hercule au berceau contre les serpents envoyés par Junon; les *Dioscures*, cette petite épopée de Castor et Pollux; cet hymne solennel sur la puissance de Ptolémée; ce tableau comique intitulé *les Syracusaines*; la *Pharmaceutria* et ses lyriques enchantements;

(*) Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle:
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux;
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
(BOILEAU, *Art poét.*, ch. II.)

tous ces poëmes, et quelques autres de caractères différents, n'ont rien qui rappelle l'humble langage, les gracieux tableaux de la poésie champêtre. Dans le très petit nombre d'idylles que nous ont laissé les rivaux de Théocrite, Moschus et Bion, se trouvent encore des poëmes de divers caractères : la *Mort d'Adonis* du dernier est un chant élégiaque; la *Mort de Bion*, de Moschus, est aussi une élégie, et l'*Enlèvement d'Europe* ne ressemble nullement au combat de la flûte où le poëte pastoral anime deux bergers. Il en est de même de Virgile : deux seulement de ses bucoliques, *Palémon* et *Mélibée*, peuvent mériter le nom d'idylles. *Daphnis*, c'est la mort et l'apothéose de César; Pollion est réellement un poëme lyrique, sinon par la forme, au moins par la sublimité des idées et l'éclat des paroles; *Silène*, qu'est-ce autre chose qu'un ardent dithyrambe où le poëte, emporte par son enthousiasme, nous entraîne dans les pâturages de Crète, à la suite de Pasiphaé, folle de son horrible amour? Dans *Tityre*, dans *Méris*, s'agit-il de combats de bergers? Ce sont des guerres atroces que nous peint Virgile; c'est la fureur du soldat, c'est le désespoir de l'exilé, c'est ce cri de malédiction échappé de l'âme du poëte : *En quo discordia cives perduxit miseros!* Il n'y a pas de place dans tout cela pour les peintures pastorales.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit, aux mots BUCOLIQUE et ÉGLOGUE, sur les autres poëtes anciens qui ont traité le même genre; mais nous rappellerons une observation, qu'on y a faite avec raison, sur la distinction que des critiques ont voulu établir entre les idylles et les églogues, et qui n'a aucun fondement chez les anciens. Les poëmes de Théocrite et ceux de Virgile présentent exactement le même caractère, et diffèrent seulement, dans l'exécution, par la diversité du génie de chacun des deux poëtes, ainsi que par la différence des temps où ils écrivaient; l'un est plus simple, l'autre plus élégant. Mais chez les modernes, les deux mots n'ont pas une synonymie aussi complète : le mot *églogue* signifie plus exactement une petite scène dialoguée entre des bergers, et l'autre indique de plus, quelquefois, une espèce d'élégie ou de poëme descriptif, une sorte de méditation poétique.

Les poëtes provençaux sont les premiers sans doute, chez les modernes, qui aient retrouvé l'idylle. Les auteurs des *pastourelles* provençales ne connaissaient ni Théocrite, ni Virgile, lorsqu'au XIII^e^ siècle ils composaient leurs églogues dialoguées, dont un berger et une bergère étaient les acteurs, et qui se nommaient *vaqueyra* (vachère), quand le berger gardait des vaches et non des moutons. Giraud Riquier passe pour être l'auteur des meilleures pastourelles provençales; il y a dans celles qui portent son nom de la naïveté et quelque grâce.

Plus satiriques que doucereux, les trouvères ont rarement introduit les bergers dans leurs poëmes, et pour rencontrer chez nous de véritables idylles, il faut venir au siècle de Marot; car ce n'est pas ici le lieu de parler de ces idylles en forme de mystères (*voy.*) que l'on remarque dans nos plus anciens essais de poésie dramatique. La première pièce de Marot, presque enfant (1512), est la traduction d'une églogue de Virgile. Il se préparait ainsi aux églogues qu'il devait composer plus tard et qui sont remplies des souvenirs du poëte de Mantoue, ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient fort médiocres; le génie de Marot, plaisant et narquois, était très peu pastoral. L'école de Ronsard fut féconde en poésies champêtres. Le législateur littéraire de cette époque, Vauquelin de Lafresnaie, l'un des premiers, composa des églogues; il s'en vante dans son *Art poétique* :

> Baïf et Tabureau, tous en mêmes années
> Avions par les forests ces muses pourmenées.
> Belleau qui vint après, nostre langage estant
> Plus abondant et doux, la nature imitant,
> Égalla tous bergers; toutefois dire j'ose
> Que des premiers aux vers j'avoy meslé la prose.

Dès 1555, Vauquelin publia un recueil qu'il intitula *Foresteries*, et qu'il réimprima plus tard, dans ses œuvres, sous le titre d'*Idillies;* là ces petits poëmes, au nombre de 151, témoignent de la fécondité du poëte, ainsi que du goût du temps; ils sont précédés d'un avertissement assez curieux : « Les vers que les uns appellent « bucoliques, les autres æglogues, et les

« autres idillies, dit le poëte, ne se lisent « pas pour apprendre les façons et les « mœurs des pasteurs villageois, mais pour « le plaisir et la récréation d'y voir naïf- « vement représentée la nature en che- « mise. »

Il est singulier que Vauquelin ne nomme point ici Ronsard, dont il était grand admirateur, et dont les églogues, célèbres alors, ne méritent pas tout le dédain dont Boileau les a flétries. L'idylle était, à cette époque, la forme de poésie à la mode. Aux poëtes cités dans l'*Art poétique* de Vauquelin il faut joindre les noms de Dubellay (*voy.*), de Desportes, et de presque tous ceux qui faisaient alors des vers, en France aussi bien que dans les autres pays, en latin comme en langue vulgaire. L'auteur du *Droit de la paix et de la guerre*, le Hollandais Grotius (*voy.*), poëte élégant non moins que profond publiciste, a lui-même demandé des inspirations aux muses bucoliques. Parmi ses poëmes connus sous le nom de *Sylvæ*, et qui offrent de fréquentes imitations de Théocrite, on distingue une jolie idylle, intitulée *Myrtilus, sive idyllium nauticum*.

Obéissant à ce goût général et cherchant ses modèles chez les Espagnols et les Italiens, d'Urfé (*voy.* ce nom et les suiv.) mit l'idylle en roman et composa l'*Astrée*. La vogue extraordinaire de ce poëme accrut encore celle du genre pastoral, où brillèrent bientôt, avec plus ou moins d'éclat, Racan, Segrais, M^me^ Deshoulières. Le grand nom de Racine, celui de J.-B. Rousseau, se placent aussi parmi ces noms. Fontenelle vint alors, qui prêta aux bergers un langage prétentieux et fit une espèce d'école où l'abus de l'esprit et l'affectation remplaçaient la naïveté et le naturel. Dans le siècle suivant, Léonard et Berquin firent entendre chez nous les derniers accents du poëme bucolique, et ce serait Léonard qui en eût obtenu le prix si, à l'exemple des personnages de l'idylle, ces deux poëtes l'eussent disputé entre eux, et si, de nos jours, on n'eût pas révélé les délicieuses idylles d'un jeune et grand poëte moissonné par la faux révolutionnaire, André Chénier, dont la muse mystérieuse chantait dans l'ombre ces admirables vers presque ignorés de ses contemporains, mais qu'applaudira la postérité. André Chénier voulait peindre de *véritables bergers;* il comprenait le charme de la poésie bucolique, et il espérait le faire comprendre encore à des lecteurs blasés.

> Ma muse pastorale aux regards des Français
> Osait ne point rougir d'habiter les forêts,

disait-il, dans un épilogue ; et si un poëte pouvait entreprendre cette tâche, désormais impossible peut-être, c'était ce peintre délicieux dont les tableaux reflètent des nuances pastorales si suaves et des couleurs d'une vérité champêtre si harmonieuse et si pathétique.

Serafin Aquilano, poëte de la fin du XV^e^ siècle, que l'engouement de ses contemporains préférait assez sottement à Pétrarque et qu'on ne connaît guère aujourd'hui, introduisit l'églogue chez les Italiens, à peu près dans le même temps que *Jérôme Benivieni*, l'ami de Politien. Dans le même temps aussi, Batista Spagnuoli, appelé Mantouan, composait en latin ses *Bucolica, seu adolescentia in decem eglogas divisa*. Sannazar vint ensuite, poëte bien supérieur, mais qui écrivit aussi ses idylles (*pescatorie*) en latin. Les pastorales qui peignaient les mœurs des pêcheurs, furent de mode à cette époque; on vit successivement paraître une *Pescatoria* parmi les églogues de Bernardo Tasso, le père de Torquato; les *Pescatorie ed Egloghe* de Sammartino; les *Rime maritime* de Nicolo Franco; les *Rime pescatorie* (en dialecte vénitien) de Calmo, et les *Egloghe pescatorie* de Rota. Les poëtes bucoliques qui suivirent imitèrent leurs devanciers, imitateurs eux-mêmes des anciens, de sorte que l'idylle fut peu italienne jusque vers la fin du XVIII^e^ siècle, époque où parut il Bertola, que les Italiens comparent à Gessner.

En Espagne, la poésie bucolique prit, à son berceau, une physionomie religieuse; des idylles dialoguées sur la Passion de Jésus-Christ étaient récitées sous le porche des églises par les premiers successeurs de Théocrite et de Virgile. Juan de la Enzina lui rendit, au XV^e^ siècle, sa physionomie profane, et bientôt Garcilasso de la Vega la porta à la perfection dans des églogues où il imprima à la poésie

espagnole un caractère tout nouveau de mollesse et de pathétique. Vers la même époque, le Portugais Saa de Miranda écrivit des églogues castillanes, en même temps qu'il naturalisait ce genre dans son propre pays. Ensuite vint Cervantes et Vincent Espinel, dont les poésies pastorales ont du moins les grâces du naturel et de la simplicité. Cervantes s'excusait déjà d'écrire des idylles dans un temps où, non-seulement ce genre, mais la poésie elle-même, obtenait si peu de faveur (*anda tan desfavorecida*).

Sous le règne d'Emmanuel-le-Grand, vers la fin du xv^e^ siècle, Bernardin Ribeyro, le premier des poëtes portugais dont la renommée ait jeté un vif éclat, a composé des poésies, dont les meilleures sont des églogues. Christoval Falçam, contemporain de Ribeyro, a fait, comme lui, des idylles, moins célèbres, mais où règnent la même inspiration mystique et la même nuance de tristesse. Nous venons de dire que Saa de Miranda, célèbre par des idylles espagnoles, avait aussi fait entendre à sa patrie des chants bucoliques; mais ses deux seules églogues portugaises, pleines de locutions populaires et d'allusions aux coutumes des champs, présentent des difficultés qui leur ôtent quelque chose de leur charme. Après lui, Diego Bernardes est venu, et quoique l'affectation italienne l'ait un peu gagné, la douce mélancolie de ses idylles le place au premier rang des poëtes portugais en ce genre.

L'idylle fleurit, sous le ciel brumeux de l'Angleterre, plus tard que dans les contrées méridionales. Ce fut en 1579 que Spenser publia son recueil d'églogues, intitulé *le Calendrier du berger*, « l'ouvrage de ce genre le plus excellent qu'on ait composé depuis Virgile, » si l'on en croit Dryden; mais il ne faut accepter ce jugement qu'en lui donnant la valeur qu'il doit avoir dans la bouche d'un compatriote. Dryden lui-même a fait des pastorales qui ne sont pas son plus beau titre de gloire. Celles de Pope, au contraire, comptent pour sa renommée poétique; il en était fier, et il défendit ces douces idylles avec toute l'âpreté de la satire contre les idylles d'Ambroise Philips, qu'une intrigue littéraire vantait pour déprécier les siennes. Moins parées que celles de Pope, les églogues rustiques de Gay, au nombre de six, et qu'il intitula *la Semaine du berger*, sont peut-être ce que la poésie anglaise offre, en ce genre, de plus naturel et de plus naïvement pastoral. On ne saurait donner cet éloge aux églogues persanes de Collins, qui n'ont d'oriental que le nom, et que le poëte lui-même appelait avec bonhomie ses églogues irlandaises.

L'idylle semble être en Suisse dans son pays natal; les mœurs simples, la vie champêtre, l'esprit de famille de ce peuple s'accordent très bien avec le génie de ce petit poëme : aussi Gessner en restera-t-il, ainsi que les anciens, le modèle le plus touchant et le plus achevé. On a dit que Gessner avait peu lu Théocrite et Virgile : il fait pourtant du poëte grec, dans la préface de ses idylles, un éloge vif et senti; il le proclame son modèle et son maître. Du reste, Gessner s'était pris de passion pour les pieuses pastorales de Brockes, poëte allemand qui, de 1726 à 1746, fit paraître 9 volumes de petits poëmes, dont la collection est intitulée : *Plaisir terrestre en Dieu*, petits poëmes remplis de sentiments tendres et de tableaux aux couleurs champêtres.

Avant les idylles de Gessner avaient paru en Allemagne celles de Kleist, et après parurent celles de Voss, ainsi que celles de Gœthe, ce génie universel, si heureux dans l'expression des émotions intimes de l'âme, si habile à colorer de poétiques images, et qui voulut composer des idylles à la manière de Théocrite, comme il avait compose son *Iphigénie en Tauride* à la manière d'Euripide. Enfin, de nos jours, M^me^ Pichler a ranimé aux inspirations bibliques les accents éteints de l'idylle. Mais à la Bible seule pouvait appartenir cette puissance; le goût du siècle a complétement abandonné la poésie champêtre et la peinture des mœurs factices des bergers d'églogue. M. A.

IÉMEN, *voy.* YÉMEN.

IÉNA. Cette ville du grand-duché de Saxe-Weimar, à quatre lieues de Weimar, est située dans une riante vallée, au confluent de la Leutra avec la Saale, qu'on y passe sur un pont de pierre. Siége de plusieurs sociétés savantes et de la cour

supérieure d'appel des cercles du grand-duché et des duchés de Saxe, ainsi que de la principauté de Reuss, Iéna possède aussi diverses manufactures; mais ce qui lui donne quelque importance, c'est surtout son université célèbre, dont nous nous occuperons d'une manière spéciale, ainsi que de la bataille qui y fut livrée le 14 octobre 1806. Iéna n'a que 5,500 habitants. Ses environs sont agréables et contiennent des ruines curieuses.

Université d'Iéna. En 1547, l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, surnommé *le Magnanime*, conduit comme prisonnier à Iéna, après la bataille de Mühlberg, conçut le projet de créer dans cette ville une université destinée à remplacer celle qu'avait fondée son oncle Frédéric-le-Sage à Wittenberg, ville qui venait de lui être enlevée avec la dignité électorale. Il engagea ses fils à exécuter ce projet : trois couvents avec leurs biens-fonds furent en effet appropriés à cette institution. Les étudiants et les professeurs s'empressèrent de répondre à l'appel, et en 1552, Jean-Frédéric ayant recouvré sa liberté, un grand nombre d'étudiants vinrent au-devant de lui. Mais Charles-Quint ne vit pas avec plaisir ce nouvel établissement protestant, et ce fut seulement sous Ferdinand Ier que Jean Schrœter, médecin célèbre, membre de l'université naissante, parvint à la faire reconnaître et inaugurer solennellement le 2 février 1558. L'université d'Iéna compta parmi ses professeurs les hommes les plus savants de l'Allemagne; elle fut très florissante à la fin du siècle dernier, et la libéralité du duc de Saxe-Weimar semblait la destiner à devenir l'université favorite de la jeunesse allemande; mais la célébration du jubilé de la réformation sur la Wartbourg (*voy.*), la fondation de la société d'étudiants (*voy.*) connue sous le nom de *Burschenschaft*, et le séjour que Sand, le meurtrier de Kotzebuë, avait fait à Iéna en dernier lieu, engagèrent, en 1819, les autres gouvernements d'Allemagne à interdire cette université à leurs sujets. Le temps a heureusement dissipé ces fâcheuses impressions; la Prusse révoqua sa prohibition en 1825, et l'université d'Iéna compte de nouveau 5 à 600 étudiants.

La bibliothèque de l'université, composée des débris de celle de Wittenberg et considérablement enrichie depuis, peut être évaluée à 100,000 volumes. Le cabinet minéralogique offre de grandes richesses, grâce aux dons du prince D. Galitsyne et du conseiller privé Heim de Meiningen. Le jardin botanique universitaire est petit; mais celui du grand-duc supplée à ce défaut. Enfin l'université est dotée d'un observatoire, d'un amphithéâtre anatomique, et d'un cabinet d'anatomie comparée.

La cour supérieure d'appel d'Iéna est le seul tribunal en Allemagne qui soit en rapport avec une académie : les cinq premiers professeurs de droit de l'université d'Iéna (la 6e chaire n'a été créée qu'en 1819) sont en même temps membres de cette cour, dont tous les autres membres jouissent des droits de professeurs honoraires de l'université. *Voir* Eichstædt, *Annales Academiæ Ienensis*, Iéna, 1823, 1 vol. in-4°.

Deux journaux littéraires importants ont été fondés à Iéna, l'un par Schütz, en 1785, et l'autre en 1804, par M. Eichstædt (*voy.* ces noms). La première de ces feuilles, transférée à Halle (*voy.*), a été remplacée par la seconde. Celle-ci n'a pas cessé de paraître jusqu'à ce jour, mais elle ne jouit plus en Allemagne de la haute influence que lui a longtemps assurée l'esprit critique et le profond savoir qui présidaient à sa rédaction. *C. L. m.*

Batailles d'Iéna et d'Auerstædt, campagne de 1806. Napoléon, pour assurer un succès plus complet de sa campagne de 1805 contre l'Autriche, avait cru devoir violer la neutralité de la Prusse en faisant traverser le territoire d'Anspach par le corps de Bernadotte (*voy.*). Peu de jours avant la bataille d'Austerlitz, le ministre prussien comte de Haugwitz (*voy.*) était arrivé auprès de Napoléon, qui remit la négociation à quelque temps de là. Alors la victoire avait changé toutes les positions, et Haugwitz, venu avec des instructions pour se joindre à la coalition de l'Angleterre, de la Suède, de l'Autriche et de la Russie, crut mieux servir son pays en oubliant la violation du territoire et acceptant par compensation l'électorat de Hanovre conquis par

la France sur l'Angleterre. Il cédait en échange le pays d'Anspach, de Clèves et la principauté de Neufchâtel. Pour ces trois petites provinces, situées isolément à de grandes distances, la Prusse gagnait le triple de population et de revenus, et elle cessait d'être en contact avec la frontière française. Après avoir conclu ce traité à Vienne, le 15 décembre, Haugwitz en partit le 17, mais sans se faire précéder d'un courrier; et il arriva, le 25, à Berlin, se félicitant d'apporter à son maître l'assurance d'un agrandissement, au lieu d'une guerre dangereuse. Mais la scène avait changé à Berlin. Le roi n'étant pas prévenu, y avait conclu, le 22, avec l'Angleterre la convention de protéger ses troupes dans le Hanovre, à condition d'être protégé par elles, s'il était attaqué par la France. On juge de l'embarras de Frédéric-Guillaume à la nouvelle du traité de Vienne apporté par Haugwitz: aussi le reçut-il fort mal. Mais après beaucoup d'hésitations, l'intérêt de l'état l'emportant sur ses scrupules, il prit un moyen terme, ratifia le traité à condition qu'il occuperait éventuellement le Hanovre jusqu'à la paix; mais qu'il ne céderait ses trois provinces qu'après que l'Angleterre aurait sanctionné cette acquisition. Occupant le Hanovre avec une partie de son armée, il mit le reste sur le pied de paix en le dispersant jusqu'au Niémen, et envoya Haugwitz à Paris pour plaider et remettre tout en question. Ce moyen terme ne pouvait avoir qu'une issue fâcheuse. Napoléon avait déjà cédé Anspach à la Bavière, et, dans l'attitude que lui donnait et sa victoire et son caractère, il traita mal Haugwitz. S'il fallait rétrocéder le Hanovre pour l'obtention de la paix générale, pourquoi n'avait-il pas stipulé une indemnité équivalente, ou bien une alliance offensive et défensive avec la France, pour en courir toutes les chances si le traité de Vienne entraînait la guerre entre l'Angleterre et la Prusse?

Parlant alors en maître qu'irritaient les démonstrations des officiers prussiens et le crédit croissant du Hanovrien Hardenberg (*voy.*) à Berlin, Napoléon déclara à Haugwitz que son cabinet avait détruit le traité de Vienne, qu'il le changeait donc, et qu'il fallait qu'à l'instant même se fît la remise des provinces échangées; qu'en outre la Prusse renoncerait à une cession de 20,000 ames que devait lui faire la Bavière. Enfin il exigea pour dernière condition que ses ports fussent fermés aux Anglais. La Prusse épouvantée entra dans son système et plia, car elle pouvait en quinze jours être envahie. Le 15 février 1806, le nouveau traité fut ratifié à Berlin. *Voy.* Frédéric-Guillaume III.

A cette époque, Napoléon poursuivait activement la réalisation du système continental (*voy.* au dernier mot). Mais comment arriver à son but par l'accord de tant de pays d'intérêts opposés? Du moins fallait-il l'alliance d'une puissance de premier rang pour faire contre-poids et détourner les coalitions que susciterait l'Angleterre, tandis qu'il tournerait vers la guerre maritime la plus grande partie de ses ressources. Dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, les traités de la France avec l'Autriche, l'Espagne, Naples et la Sardaigne assurant sur le continent sa sécurité, lui avaient permis d'humilier et d'affaiblir en Amérique sa rivale maritime. Mais, en 1806, l'Autriche humiliée, dépouillée, ulcérée, ne pouvait être une alliée sûre. La Russie était ennemie; la Prusse, un peu douteuse, était d'ailleurs trop faible avec 7 millions d'habitants pour contenir l'Autriche et la Russie. Napoléon songea donc à s'entourer d'un système d'états fédératifs du second ordre, intéressés par ses bienfaits à combattre pour sa cause. De là, le royaume de Naples conquis et donné à Joseph, celui de Hollande à Louis, ses frères, et la Confédération du Rhin. Ce fut le 12 juillet 1806, que 16 millions d'Allemands, renouçant à tous les liens qui les attachaient à l'empire romain, se groupèrent autour de la France devenue leur centre (voy. *Confédération du* Rhin). Alors la Prusse chercha à former une contre-fédération au nord, en ralliant la Saxe, Hesse-Cassel, la Poméranie, les duchés de Mecklenbourg et de Brunswic. Napoléon s'y opposait pour la Saxe; la Russie et l'Angleterre réclamaient pour Hambourg et les villes anséatiques. Cependant 300 bâtiments prussiens étaient pris et les ports du royaume

bloqués par les Anglais et les Suédois. La fermentation la plus vive couvait dans la Prusse, quand une étincelle partie d'Angleterre causa l'explosion.

Après la mort de Pitt, un changement de cabinet avait amené des ouvertures à la France pour la paix maritime. L'Angleterre voulait traiter de concert avec la Russie; mais Napoléon divisa la négociation. Alexandre envoya d'Oubril à Paris, sous prétexte d'un échange de prisonniers.

D'abord les Anglais proposèrent l'état de possession respectif, paraissant satisfaits de garder Malte et le cap de Bonne-Espérance qu'ils venaient de conquérir; bientôt ils demandèrent en outre la restitution du Hanovre. La France insista pour qu'en échange de ces deux points la Sicile fût donnée à Joseph.

Le traité signé par d'Oubril à Paris, le 20 juillet, garantissait l'intégrité de l'empire othoman, et autorisait l'échange de la Sicile contre les îles Baléares. Mais le 24 août, Alexandre en refusa la ratification.

Dès que lord Lauderdale l'eut appris, il demanda ses passeports, certain d'avoir brouillé Napoléon avec la Prusse pour le Hanovre, et peut-être avec l'Espagne pour les îles Baleares. Quoique les propositions pour le Hanovre n'eussent eu aucune suite, l'effet qu'elles produisirent à Berlin fut aussi prompt que la foudre. La reine, le prince Louis et tout le parti de la guerre entraînèrent le roi qui n'avait pu calmer l'opinion publique que par l'acquisition du Hanovre. On souleva les esprits contre Napoléon, en affectant de ne voir en lui qu'un allié de mauvaise foi. On cria aux armes, sans même attendre la coopération et les troupes de la Russie.

Le général Knobelsdorf somma Napoléon dans un *ultimatum* : 1° d'évacuer l'Allemagne, en commençant du jour où le roi pourrait avoir reçu sa réponse et continuant sans interruption; 2° de détacher Wesel de son empire; 3° d'envoyer sa réponse avant le 8 octobre au quartier-général du roi. Cet impérieux langage était inouï, surtout de la part des Prussiens, qui avaient hésité à se joindre aux Autrichiens et aux Russes en armes à Austerlitz.

Napoléon pouvait être à Berlin avant l'armée russe cantonnée sur le Niémen. Il espérait occuper celle-ci par les Turcs, aux dépens desquels, par un traité signé, l'Angleterre venait d'accorder la Moldavie et la Valachie à la Russie. Parti de Paris pour Mayence, il arriva le 6 octobre 1806 à Bamberg. Là se trouvaient concentrés, ainsi qu'à Cobourg, les cinq corps de Bernadotte, de Davoust, de Lannes, de Soult, de Ney, et la cavalerie de Murat. La garde suivait. Augereau, qui semblait menacer la route de Cassel au sortir de Francfort, se rabattait à droite. L'armée française était forte de 180,000 hommes.

Les Prussiens, ayant entraîné l'armée saxonne, s'étaient portés sur le revers septentrional de la forêt de Thuringe. La droite, sous Rüchel (20,000 hommes), à Eisenach; le centre (50,000 hommes), sous le roi et le vieux duc de Brunswic, généralissime de l'armée prussienne, à Erfurt; la gauche (50,000 hommes), sous le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, concentrée vers Blankenhagen, s'étendait par son extrémité jusqu'à Schleitz.

Des trois directions par lesquelles Napoléon pouvait les aborder, il se garda de prendre celle de gauche, par Mayence et Wesel sur la Westphalie. Il s'abstint également de pousser ses masses au centre par la route d'Eisenach sur Cassel et Leipzig. Seulement, vers ces deux directions il attira les forces ennemies, leur donnant le change par les démonstrations d'Augereau et du roi Louis. Pendant que le duc de Brunswic se portait de lui-même au-devant du piége, pour tomber, au débouché de la Franconie, sur la ligne du Mein, où il s'imaginait trouver Napoléon dans une timide défensive, celui-ci, portant presque toutes ses masses vers la droite, s'apprêtait à tourner la gauche des Prussiens, par Hof et Gera. Ce mouvement devait les couper du cœur de leur monarchie; en établissant l'armée française entre eux et l'Elbe, il amenait leur destruction en cas de défaite. De son côté, Napoléon, supérieur en nombre, découvrait peu ses communications, pouvait, grâce à la direction prise, se rabattre de Gera vers l'ouest en cas de revers, et, couvrant alors les directions de Cobourg, de Hof, il ramenait ses corps en Franconie avec l'aplomb d'un

capitaine dont les mesures avaient également prévu les chances d'une défaite comme celles d'une victoire. Son armée déboucha dans les pays de Saxe en trois colonnes : à droite, Soult, Ney et une division bavaroise par Hof sur Plauen; au centre, Murat, Bernadotte et Davoust par Kronach sur Saalbourg; à gauche, Lannes et Augereau sur Saalfeld.

Le 8 octobre, Murat forçait le passage de la Saale à Saalbourg; le 9, Bernadotte battait le corps de Tauenzien à Schleitz; le 18, Lannes refoulait à Saalfeld l'avant-garde d'Hohenlohe, dans un combat où le prince Louis de Prusse se fit tuer.

Dès le 12, l'une des colonnes françaises avait prévenu la gauche ennemie à Gera, derrière l'Elster. Napoléon la fit servir de pivot à une grande conversion de toute son armée. Cette manœuvre l'amenait sur la Saale, où elle saisissait les passages par lesquels les Prussiens devaient regagner l'Elbe. Dès le 13, Murat, dont la cavalerie avait poussé jusqu'à Leipzig, se rabattait à gauche, par un rapide mouvement vers Naumbourg, où les corps de Davoust et de Bernadotte s'étaient également portés. Pendant ce temps, les corps de Lannes, de Soult, d'Augereau, de Ney étaient dirigés sur Iéna, autre passage sur la Saale, à six ou sept lieues de Naumbourg. Dès ce moment les Prussiens étaient presque coupés.

Alors seulement leur généralissime se douta de la manœuvre, et son centre, quittant Weimar dans la soirée du 13, se porta vers Sulza, dans la direction de Naumbourg et de Mersebourg. Hohenlohe, campé près Kapellendorf en vue des hauteurs d'Iéna, devait protéger cette marche de flanc et être soutenu par le corps de Rüchel.

Mais Napoléon, les yeux attachés sur chacun de leurs mouvements, fixa au 14 la bataille qui allait assurer leur ruine. Dans la nuit, derrière le corps de Lannes, il fit gravir à sa garde le sentier escarpé qui conduisait sur le plateau de Klosewitz par les rampes du Landgrafenberg. C'était comme une tête de pont pour déboucher dans la plaine. Soult arriva à sa droite, Augereau à sa gauche. Le terrain escarpé était des plus difficiles. Ney bivouaquait à quelques lieues de là. Croyant l'armée prussienne réunie en une masse, Napoléon avait ordonné à Bernadotte de remonter de Naumbourg à Dornbourg à mi-chemin de Iéna, et à Davoust de prendre à revers l'extrémité de la gauche prussienne, en se rabattant par la gauche de la Saale vers Apolda. Murat revenait à Iéna avec la cavalerie.

On ne supposait pas alors que Davoust, à six ou sept lieues de là, aurait à supporter seul l'effort du gros de l'armée prussienne, voulant, avec son roi, percer par Naumbourg.

Le 14 au matin, le temps était si brumeux, qu'à cinquante pas on ne distinguait plus les objets. Ce brouillard donna aux Français le temps de compléter leurs préparatifs sur le plateau. Bientôt Lannes eut débusqué l'avant-garde de Hohenlohe des défilés dont elle tenait la tête, et se logea à gauche dans le village de Lutzerode, à droite dans celui de Klosewitz. Le prince de Hohenlohe avec ses troupes campées à Kapellendorf, se porta contre lui sur Vierzehnheiligen. Pendant deux heures, Napoléon ne fit qu'entretenir le combat, jusqu'à l'arrivée de sa cavalerie, des corps d'Augereau et de Soult, et du gros de celui de Ney. Tous pouvant enfin déboucher ensemble, Augereau sur Isserstedt, Ney et Lannes au centre sur Vierzehnheiligen, Soult sur la gauche de Hohenlohe, les Prussiens plièrent et furent bientôt mis en déroute. Rüchel arrivant de Weimar, au pas de course, se fit culbuter en attaquant de front avec ses 20,000 hommes, au lieu de chercher à couvrir la retraite. Le duc de Brunswic dirigea l'armée vers le passage de Kœsen, mais un coup de feu à l'œil le tua. Alors le commandement passa au feldmaréchal de Mœllendorf, qui ordonna la retraite. Mais elle ne put se faire en bon ordre, par suite d'événements qu'il nous reste à raconter. Tout prit la fuite, et après une vive poursuite, les Français, le soir même, occupèrent Weimar, à six lieues d'Iéna.

Davoust (*voy.*) venait d'obtenir un triomphe éclatant sur la première division de l'armée prussienne, à Auerstædt, village prussien distant de 3 milles allemands de Weimar. Le 13, sa division d'avant-garde avait poussé sa reconnaissance

jusqu'au défilé de Kœsen, où l'on monte aussitôt après avoir passé la Saale en venant de Naumbourg; la division prussienne lui avait pris quelques cavaliers; mais, croyant qu'il n'y avait là qu'un détachement, elle ne vint pas s'établir à la tête du défilé d'où elle eût pu empêcher les trois divisions de Davoust de déboucher. Le lendemain, elle reçut l'ordre d'y prendre position, afin de couvrir la marche des quatre autres divisions, qui, du plateau de Kœsen, devaient filer par un chemin qui conduit à Fribourg sur l'Unstrutt, où elles comptaient passer sans être obligées de combattre pour se faire jour. Mais alors il était trop tard : une partie de l'infanterie de Davoust, la division Gudin, avait débouché. Celle-ci perdit 3,500 hommes dans la journée; mais son héroïque résistance donna le temps aux divisions Friant et Morand d'arriver; et, presque sans cavalerie, ces troupes, inférieures d'environ moitié, chassèrent successivement l'ennemi de position en position, jusqu'après trois heures où sa retraite et sa déroute furent tout-à-fait décidées. La tête de deux divisions de Bernadotte se montrait à gauche, dans le lointain, vers Apolda. Il avait quitté Davoust à deux heures du matin pour remonter la Saale par Kambourg et Dornbourg. M. Jomini dit qu'une phrase des ordres de Napoléon parvenus à Davoust à deux heures du matin, portait que le corps de Bernadotte pourrait marcher avec le sien s'il l'avait déjà, mais que cette phrase n'ayant pas été répétée dans les ordres de Bernadotte, celui-ci exécuta littéralement son ordre de marcher sur Dornbourg. Cette manœuvre causa un grand mécontentement dans l'armée française; car Davoust, avec ses trois divisions, semblait devoir être écrasé. Nous avons eu sous les yeux deux lettres de Bernadotte à ce sujet. Dans l'une, il se plaint du mécontentement de l'empereur, et ajoute que s'il n'a pas eu une grande part à la victoire d'Iéna, il faut l'imputer aux chemins dont la difficulté était si grande que sa division de dragons avait mis six heures à passer le défilé de Dornbourg pour monter sur les hauteurs, après le passage de la Saale. (*Voy.* les explications qu'on a données à l'art. BERNADOTTE.)

Durant la nuit, les Prussiens se dispersèrent dans une épouvantable confusion. Poursuivis sans relâche, ils laissèrent entre les mains du vainqueur 60 drapeaux, 25,000 prisonniers, 200 pièces de canon. Une admirable combinaison de poursuites lancées avec rapidité ne laissa pas à leurs débris le temps de respirer, de se réorganiser, et la fin du mois de novembre vit l'armée française toucher à la Vistule. Là se montrèrent pour la première fois des divisions russes, mais trop tard. L'armée prussienne était anéantie et la monarchie presque entière était tombée au pouvoir de Napoléon. *Voy.* EYLAU, FRIEDLAND et TILSITT.

Il faut lire le développement de cette campagne de Prusse dans l'ouvrage fort estimé du général Jomini, où nous avons puisé cet article. On doit consulter aussi l'ouvrage du général Matthieu Dumas, *Précis des événements militaires*, t. XV et suivants. D-E.

IÉNICEI, et non pas ÉNISSEI, grand fleuve de l'empire russe, et peut-être le plus grand de l'Ancien-Monde, puisque son cours a une longueur d'environ 1,000 lieues de France. Aussi donne-t-il son nom à un gouvernement de la Sibérie (*voy.*) orientale, assez vaste pour former à lui seul un royaume, si sa population répondait à cette immense superficie.

Les sources du Iénicei sont aux confins des empires de Chine et de Russie, dans les monts Saïanes, qui forment la séparation, et non loin des sources de la Sélenga, également situées dans la Mongolie, aux environs du lac Kossogol. Les deux ruisseaux qui le forment sont appelés par les Chinois Hua-Kimu et Pei-Kimu (Bei-Kem); de leur réunion résulte le grand Kem, *Oulou-Kem* des Mongols. Le nom de Iénicei paraît d'origine tungouse. Cette rivière coule au sud des monts Saïanes, dans la direction de l'est à l'ouest, et sous une latitude que les cartes russes indiquent mal, mais qui serait, d'après la géographie de M. Ritter (*Asie*, t. I, p. 997), le 51^{e} degré. Après un cours de plus de 100 lieues, le Kem tourne brusquement vers le nord, reçoit le Kemtchik, ou petit Kem, qui vient droit à lui de l'ouest à l'est, et s'ouvre ensuite, grâce à sa rapidité, un pas-

sage au travers de la chaîne de montagnes qui lui barre l'entrée de la Sibérie. De ce point, où de hautes montagnes accompagnent longtemps ses bords pierreux dans un pays très pittoresque, il traverse, du sud au nord, avec fort peu de sinuosités, tout le gouvernement de Iéniceisk, jusqu'à la mer Glaciale, où il arrive par un liman (*voy.*) dont nous parlerons plus loin, sous environ 68° de lat. Nord. Avant d'atteindre Krassnoïarsk, chef-lieu du gouvernement, le Iénicei reçoit à gauche le riant Abakân sorti des extrémités du petit Altaï, et à droite la Touba. Il arrose Saïanskoï et Minoussinsk, chef-lieu d'un district qu'un ancien gouverneur de ce pays nous dépeint comme remarquable par la beauté de la nature, et en partie habité par les Koïbales, qui paraissent être de race samoïède. Au-delà de Krassnoïarsk, et avant d'arriver à Iéniceisk, petite ville dont M. Hansteen a fixé la latitude à 58° 27′ 19″, il reçoit à droite la Tungouska supérieure, sortie du gouvernement d'Irkoutsk. Déjà navigable depuis la frontière de Russie, il devient alors un grand fleuve; car sa largeur à Iéniceisk est de 570 brasses en été et de 795 en hiver. Mais à partir de là il coule, avec une assez forte pente, par des déserts qui n'ont que lui pour les animer un peu. A gauche, aucun grand affluent ne se dirige vers lui; mais à droite, entre Iéniceisk et Touroukhansk, il reçoit encore la Tungouska *podkamenskaïa*, c'est-à-dire *sous les rochers*, et la Tungouska inférieure. Enfin, dans le pays des Khasova ou Samoïèdes, il ralentit son cours, se convertit en une baie ou liman, large de 3 à 10 lieues, longue de près de 100, et qui se confond avec la mer Glaciale, plus de 200 lieues à l'est du golfe formé par l'embouchure de l'Obi. *Voy.* Sibérie. J. H. S.

IERMAK, *voy.* Kosaks.

§ **IERMOLOF** (Alexis Pétrovitch), général russe et diplomate habile. Il prit part aux campagnes de 1805 à 1807 et à celles de 1812 et 1813; en 1815, il commanda le second corps de l'armée russe, qui, sous la conduite de Barclay de Tolly, marcha de la Pologne sur le Rhin, et vint ensuite occuper quelques départements de la France. En 1817, Iermolof fut nommé gouverneur civil et militaire de la Grousie ou des provinces russes du Caucase; il se rendit de là, avec une ambassade composée d'une élite de jeunes nobles, comme envoyé extraordinaire à la cour de Perse. Il devait y contrebalancer, et même, si cela se pouvait, détruire l'influence de l'ambassadeur anglais. Le général Iermolof réussit complétement dans cette mission difficile; et à son retour dans son gouvernement, où il affermit de plus en plus la puissance moscovite, il s'efforça d'étendre dans ces pays les relations commerciales de la Russie. En 1826, les Persans, sous la conduite d'Abbas-Mirza (*voy.* Feth-Ali-Chah), étant venus l'attaquer, Iermolof fut bientôt en état de les repousser. En 1827, après plusieurs combats, il châtia les Tchetchenzes, peuple montagnard rapace; mais n'inspirant pas une confiance entière au nouveau souverain dont on connaît peu les griefs contre lui, il fut rappelé au mois de novembre de la même année, et le général Paskévitch (*voy.*) lui succéda dans le commandement en chef contre la Perse. En 1831, Iermolof rentra au service, mais il mourut en 1833, laissant la réputation d'un capitaine brave et expérimenté qui, comme Souvarof, savait se faire aimer de ses soldats. *C. L.*

IFFLAND (Auguste-Guillaume), acteur et poëte dramatique allemand, naquit, le 19 avril 1759, à Hanovre. Dès l'âge de 6 ans, il assista à une représentation théâtrale: l'impression qu'il éprouva fut si vive que la carrière qu'il a suivie se rattache certainement à cette soirée. De retour chez lui, cet enfant, rempli d'imagination, essaya de reproduire avec un zèle naïf ce qu'il avait vu et entendu. Son père, pour étouffer dans son germe cette passion naissante, n'épargna ni les reproches ni les punitions; il conduisit son fils plus fréquemment au service divin, et Iffland raconte dans ses Mémoires * qu'il essaya en vain de retrouver en face de la chaire les brûlantes émotions du théâtre. « L'orateur ne parlait pas comme tout le monde; il psalmodiait sur un ton lugubre et larmoyant. Personne n'entamait une conversation avec lui; plus

(*) *Meine theatralische Laufbahn* (Ma carrière dramatique), t. Ier de ses OEuvres complètes.

d'un auditeur s'était endormi. Ah! quand je songeais à ces belles figures, inondées de lumière, qui parlaient, qui agissaient comme nous, que mon imagination était alors éveillée, électrisée ! » Cet aveu caractérise bien l'acteur futur. Quelques années plus tard, Iffland assiste à la représentation de *Sara Sampson*, de Lessing. « Jusqu'ici (c'est encore lui qui parle) je ne connaissais les souffrances des hommes que par les histoires bibliques de Hübner, ou par les pauvres qui demandent l'aumône dans la rue ; je n'avais aucune idée d'une pareille langue, d'une histoire aussi douloureuse... A partir de ce moment, le théâtre devint pour moi une école de sagesse et de nobles sentiments. » Mais son père le contrariait de plus en plus dans son goût théâtral. Le 21 février 1777, le jeune Iffland assistait à la représentation d'une comédie de Gotter, probablement à l'insu de ses parents : tout à coup arrive au parterre une missive qui lui ordonne de rentrer tout de suite au logis. Irrité par les reproches, sans doute fort sensés, qu'on lui adressait, humilié, blessé au vif, il oublie tout, son devoir filial, le bonheur de la maison paternelle, la fortune qui l'attendait; il ne voit plus que l'art, sa religion à lui ; il n'entend que la voix de cette irrésistible passion du théâtre qui l'avait saisi au sortir du berceau, pour ne l'abandonner que la veille de sa mort; il part, il s'enfuit, et se fait acteur.

Le 15 mars 1777, il monte pour la première fois sur les planches à Gotha, dans une comédie d'Engel, où il remplit le rôle d'un vieux juif. Le public, devinant en lui le grand comédien, l'accueillit avec faveur. Après la mort du directeur Eckhoff, Iffland se rendit de Gotha à Manheim, où son remarquable talent se développa avec rapidité, et où il commença à écrire lui-même des pièces pour le théâtre. L'Allemagne n'oubliera jamais que c'est à Iffland qu'elle doit Schiller. Sur la fin de 1781, un jeune homme inconnu vint présenter à Iffland le manuscrit d'une tragédie intitulée *les Brigands*, et, le 13 janvier 1782, Iffland créa le rôle de Franz Moor. De 1784 à 1785, il composa *le Crime par ambition*, *la Pupille*, *les Chasseurs*, et obtint par ces drames un grand succès comme auteur dramatique, après avoir échoué dans quelques essais antérieurs (*Albert de Thurneisen*, en 1781). Attaché à la cour électorale, qui le traitait avec distinction, Iffland refusa les offres qui lui arrivaient de Vienne, de Berlin, et, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, pendant les siéges que Manheim eut à soutenir, il ne désespéra jamais de sa position comme directeur; il tint bon jusqu'en 1796, où des querelles désagréables avec le baron de Dalberg lui firent désirer un changement de position. Appelé à la direction du théâtre national de Berlin, il quitta Manheim, le cœur brisé.

Des succès éclatants l'attendaient dans la capitale de la Prusse, dont il releva le théâtre. En 1806, il fut saisi d'une douleur patriotique à la vue des loges remplies de Français qui ne pouvaient comprendre que son jeu muet; aux ordres qu'on lui intima de faire représenter sur le théâtre berlinois des pièces blessantes pour l'honneur national de la Prusse, il opposa une noble résistance, et plus d'une fois il fut sur le point d'être arrêté et déporté en France. En 1807, à la rentrée du roi Frédéric-Guillaume III, il fut décoré de l'Aigle-Rouge. En 1811, sa santé, épuisée par les fatigues de la composition et du théâtre, commença à donner des inquiétudes à ses amis; Iffland fit un voyage dans les villes qui avaient été témoins de ses premiers succès : il revit Manheim, et ce fut pour la dernière fois. Ne consentant jamais à se soumettre aux avis des médecins qui lui ordonnaient de renoncer à la scène, il hâta le terme de sa carrière, et mourut le 22 septembre 1814, à Berlin.

Les contemporains d'Iffland parlent tous de son talent d'acteur avec admiration et enthousiasme. Il saisissait merveilleusement l'ensemble d'un rôle, le dominait, et savait éviter toute routine théâtrale. Par des études constantes sur l'art qu'il exerçait et par une sagacité instinctive, Iffland avait atteint la perfection. Rien n'égalait le naturel avec lequel il jouait les pères nobles; il excellait dans le haut comique; mais, dans la dernière partie de sa vie, son embonpoint ne lui permettait plus de jouer la tragédie. Il était d'une taille

assez petite et ressemblait un peu à Garrick; son œil noir était brillant; son jeu très souvent était concentré dans son regard. Comme tous les grands artistes, il produisait les plus grands effets par les moyens les plus simples; jamais le jeu de sa physionomie n'allait jusqu'à la charge. Quelquefois il improvisait avec une heureuse assurance, et suppléait avec une grande présence d'esprit à une disposition scénique défectueuse et au manque de mémoire de ses camarades.

Comme auteur dramatique, Iffland n'a pas eu moins de vogue. Ses drames offrent de bons tableaux d'intérieur et des caractères vrais empruntés à la vie bourgeoise. Une sentimentalité un peu monotone fait le fond de toutes ses pièces, qui manquent d'ailleurs de cette force comique, de cette ironie mordante et misanthrope qui constitue la véritable comédie. Iffland n'avait point, dans son imagination, l'élan créateur qui fait le grand poëte. Il a introduit sur la scène allemande le genre larmoyant que Kotzebuë (*voy.*) et ses imitateurs ont développé jusqu'à satiété. Aussi Schiller, dans une de ses épigrammes intitulée *l'Ombre de Shakspeare*, se moque-t-il un peu de cette piteuse cohue de colonels de hussards, de conseillers de justice et d'épiciers qui sont venus chasser les dieux et les héros, et de cette justice distributive qui, pour ménager la sensibilité des femmes, punit uniformément le vice et convie, à la fin du cinquième acte, la vertu à un festin splendide. Les personnages d'Iffland moralisent toujours, et malheureusement ils expriment leurs sentiments dans une prose traînante et raboteuse.

Ce jugement, un peu sévère, n'est applicable d'ailleurs qu'à la généralité du drame et des comédies d'Iffland. Dans le nombre, il y a des pièces vraiment distinguées: nous ne citerons que *les Chasseurs*, *les Soldats*, *les Célibataires*, *la Journée d'automne*, *la Dot*, *le Joueur*, *le Magnétisme*, *les Avocats*, etc., etc. Le mérite des pièces d'Iffland est dans le contraste entre les mœurs des villes et celles de la campagne, dans la peinture fidèle de la classe moyenne à la fin du XVIII^e^ siècle. Iffland peint à merveille le bonheur domestique, la nature morale de l'homme, et fait vibrer des cordes dans tous les cœurs bien nés. Sa vie privée était exemplaire; marié depuis 1796, il ne souffrit jamais que sa femme s'engageât au théâtre. On a faussement accusé Iffland d'un orgueil excessif: il était réservé, mais il n'avait pas même la vanité permise à un artiste. Il aimait l'art; c'était une vocation désintéressée.

Iffland a écrit des traités remarquables sur l'art théâtral, qu'il a consignés dans l'*Almanach dramatique* de Berlin (1807-1809). Il a lui-même publié ses *OEuvres dramatiques* à Leipzig, en 18 vol., 1798-1809. Un choix de ses ouvrages dramatiques a paru à Leipzig en 11 vol. in-18, 1827-1828. Il existe aussi quatre volumes de traductions et de pièces arrangées (Berlin, 1808-1812). L. S.

IGNACE (SAINT), évêque d'Antioche depuis l'an 69 de J.-C., doit avoir été le disciple d'un des apôtres, saint Jean ou saint Pierre. Son surnom de *Théophore* (que Dieu porte) fit croire plus tard qu'il avait été cet enfant que Jésus-Christ plaça au milieu de ses disciples, en leur disant qu'ils devaient se former sur ce modèle. Expulsé de son évêché, Ignace trouva la mort du martyre à Rome, sous Trajan, l'an 116 de notre ère. On le jeta aux lions. L'Église catholique célèbre sa fête le 1^er^ février. De plusieurs écrits qu'on lui attribue, sept de ses lettres seulement paraissent être authentiques; elles ont été publiées d'après le célèbre manuscrit de Florence avec les lettres de Barnabé, par Is. Vossius, Amst., 1646, in-4°. Jacques Usher en publia une édition plus correcte à Londres, 1647, in-4°. Les *Lettres authentiques* ont été traduites en français par le P. Legras, de l'Oratoire, Paris, 1717, in-12. X.

IGNACE DE LOYOLA (SAINT), *voy.* LOYOLA et JÉSUITES.

IGNAMES. Plusieurs espèces du genre *dioscorea* produisent des tubercules charnus, connus, dans les colonies françaises, sous le nom d'*ignames* (du mot *inhame*, par lequel on les désigne en portugais). Ces tubercules, après avoir été cuits, sont un aliment très sain et d'une saveur très agréable, assez analogue aux pommes de terre, et qui fait la principale nourriture des habitants de

beaucoup de contrées de l'Asie équatoriale. La culture de cette denrée est aussi productive que facile, mais elle ne réussit que dans les climats tropicaux.

Le genre *dioscorea* appartient à la famille des asparaginées, et il offre les caractères distinctifs suivants : fleurs dioïques, à périanthe simple, herbacé, supère, partagé en 6 segments; fleurs mâles à 6 étamines insérées à la base des segments du périanthe; fleurs femelles à ovaire triloculaire, surmonté de styles filiformes. Le fruit est une capsule à 3 coques chartacées, aplaties, aliformes, uniloculaires, s'ouvrant chacune au dos par une fente longitudinale. Chaque coque contient 2 graines comprimées et bordées d'une large aile membraneuse. Les *dioscorea* sont des herbes ou des arbustes à tiges volubiles, souvent armées d'aiguillons crochus; leurs feuilles, très entières ou rarement palmées, sont pétiolées, le plus souvent cordiformes, en général alternes. Les fleurs, petites et peu apparentes, forment des grappes ou des épis axillaires.

En voici les espèces les plus remarquables, à titre de plantes alimentaires : le *dioscorea globosa*, Roxb., fréquemment cultivé dans l'Inde; ses tubercules sont très gros, presque sphériques, blancs à l'intérieur; on les préfère à ceux de toutes les autres espèces du genre. Le *dioscorea alata*, L., est l'espèce dont la culture est la plus répandue non-seulement dans l'Asie équatoriale, mais aussi dans les contrées intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique; toutefois ses tubercules sont moins estimés, du moins dans l'Inde, que ceux du *dioscorea globosa*, mais ils acquièrent 2 à 3 pieds de long et pèsent souvent de 30 à 40 livres; leur forme est en général oblongue, et leur chair tantôt blanchâtre, tantôt rougeâtre. Enfin, le *dioscorea fasciculata*, Roxb., qui se cultive au Bengale, pour l'extraction de la fécule. ÉD. SP.

IGNITION, du latin *ignis*, *voy.* FEU, T. X, p. 731, et INCANDESCENCE.

IGNORANCE. Il est deux sortes d'ignorance : l'une, naturelle à l'homme, est celle dans laquelle il nait, et qui ne peut être dissipée que par l'instruction qui lui est donnée; l'autre est celle des grands et des bons esprits, celle des Socrate, des Montaigne, des Pascal, des Fontenelle, qui, par leur instruction même, ont appris à respecter les limites imposées aux connaissances humaines, et qui, en un mot, *savent ignorer*.

La première sorte d'ignorance est honteuse pour tout être auquel n'ont point manqué les moyens d'en sortir; car on doit se borner à plaindre ceux auxquels ils ont été refusés. Toutes les nations ont eu leurs *siècles d'ignorance*, que contribuèrent à prolonger l'ambition et la politique des puissants, l'égoïsme des *clercs*, c'est-à-dire des gens plus ou moins instruits de ces époques; enfin la difficulté qu'avant la découverte de l'imprimerie, opposaient au désir de s'instruire la rareté et la cherté des manuscrits. Aujourd'hui encore, malgré la grande diffusion des lumières, malgré tout ce qui a été fait pour procurer au peuple le bienfait de l'instruction élémentaire, l'*ignorance*, qui a disputé son terrain pied à pied, ne conserve encore que trop de sujets, et, faut-il le dire? trop d'apologistes.

Chaque jour, cependant, ces prédicateurs d'ignorance sont victorieusement réfutés par de tristes exemples des malheurs et des crimes dont elle est la source. Combien même, dans ces derniers temps, nos journaux n'en ont-ils pas rapportés, auxquels avaient donné lieu ces absurdes croyances de sorcellerie, de *sorts jetés*, etc., etc., que de sages leçons auraient pu dissiper. Il a été prouvé que le plus grand nombre des individus condamnés pour attentats ou autres crimes se compose toujours de ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Il est sans doute une heureuse ignorance qui doit être respectée et qu'il faut se garder de détruire : c'est celle des vices et des passions; mais, dans nos sociétés civilisées, elle ne peut guère appartenir qu'à l'enfance, et il est bien rare qu'elle ne cesse pas avec elle. *Voy.* INNOCENCE.

Quant à cette ignorance qui résulte du défaut d'instruction ou d'étude, son seul moyen pour mériter l'indulgence est d'être humble et modeste. En gardant un silence prudent, l'ignorant peut éviter les échecs qu'éprouve souvent la sottise bavarde et présomptueuse.

Un genre d'ignorance très répandu chez nous à présent, c'est celui qu'on peut appeler l'*ignorance des gens de lettres*. Jadis on n'en citait que quelques rares exemples, tels que celui de Pradon, répondant à celui qui lui reprochait d'avoir placé une ville d'Asie en Europe : « Excusez-moi; je ne sais pas la *chronologie*. » Les traits de cette espèce sont maintenant des plus communs. Tel écrivain de nos jours attribue à Pizarre la découverte du Canada; tel professeur de feuilletons dramatiques parle des *Lisette* et des *Marton* de Molière, dans le théâtre duquel ne se trouvent ni une *Marton* ni une *Lisette*. Il y a quelque temps un vaudevilliste avait mis le télégraphe en jeu dans une pièce dont la scène se passait sous Louis XIV, et il fallut l'en avertir aux répétitions, ainsi que le directeur, qui n'y avait pas trouvé le plus petit mot à dire. Il nous serait aisé de citer d'autres traits de cette sorte, même chez des littérateurs de plus haute volée; et pourtant, s'il est une ignorance impardonnable, c'est assurément celle d'un auteur, c'est-à-dire de l'homme qui s'est donné la mission d'instruire les autres. M. O.

IGNORANTINS, *voy.* Frères ignorantins.

IGNORANTISME, *voy.* Obscurantisme.

IGOUMÈNE ou Hégoumène, suivant la prononciation qu'Érasme a fait prévaloir, est un hiéromonaque (*voy.*) ou prêtre non marié, supérieur d'un couvent du rit grec, d'un ordre inférieur, ceux de première classe, comme les monastères du mont Athos, ayant pour supérieurs des archimandrites (*voy.* ce mot). Dans les monastères des Grecs, des Russes et des Nestoriens (*voy.*), les dignités d'archimandrite, d'exarque et d'hégoumène correspondent assez exactement à celles d'abbé, de provincial et de prieur (*voy.* ces mots), dans nos anciens ordres monastiques. Nous remarquerons que ce titre d'hégoumène (ἡγούμενος, conducteur), comme beaucoup de termes de la hiérarchie grecque, tels que διάκονος (serviteur), ἀρχιμανδρίτης (chef du troupeau), ἐπίσκοπος (surveillant), ποιμήν (berger), sont empruntés à la touchante parabole du bon Pasteur. F. D.

IGUANE, *voy.* Lézard et Basilic.

ILE, Ilot. Toute terre entourée d'eau est une île (*isle*, du latin *insula*). Il y a des îles dans les mers, dans les lacs et dans les fleuves et rivières. Plusieurs îles ne paraissent devoir leur existence qu'à l'irruption de la mer, qui a dû séparer des terres anciennement unies. Par exemple l'Angleterre paraît avoir été unie à la France, la Sicile à l'Italie, le Japon à la Chine, etc. La partie du globe qui renferme le plus d'îles, et qui même ne renferme pas d'autres terres, est celle qui est occupée par la mer Pacifique ou grande mer du Sud. Elle est parsemée d'îles, et le travail des polypes qui produisent les coraux tend à les multiplier, et à agrandir celles qui se sont formées depuis longtemps. C'est aussi dans cette mer que se trouve la plus grande île du globe, la Nouvelle-Hollande, à moins qu'on ne veuille considérer comme une île tout l'ancien continent, et comme une autre île le Nouveau-Monde, ce qui, à la rigueur, est conforme au sens du mot île.

L'Archipel (*voy.*) étant une mer parsemée d'îles, on a donné le même nom aux autres mers de même nature, et le nom propre est ainsi devenu un nom appellatif.

Ilot est le diminutif du mot île : ainsi c'est une très petite île, un plateau de rochers qui s'élèvent dans la mer au-dessus des flots. On donne particulièrement le nom d'*îlots* à de très petites îles inhabitables et non susceptibles de culture.

Iles flottantes, petites portions de terre flottant sur l'eau, et portant des roseaux et des herbes. Il y en avait autrefois plusieurs dans les marais auprès de Saint-Omer; on les visitait comme un objet de curiosité. Il en reste encore quelques-unes. La *Motte tremblante*, dans le lac Menteyer, département des Hautes-Alpes, était aussi une île flottante : on la regardait comme une des sept merveilles du Dauphiné; elle s'est fixée ou elle a été détruite. On trouve également des îles flottantes dans un petit lac auprès des Thermes d'Agrippa, à Tivoli en Italie; le sol a cela de remarquable qu'il se compose de soufre, de carbonate de chaux et de feuilles de l'*ulva thermalis*. A l'embouchure du fleuve de l'Amazone flottent

plusieurs masses d'herbes et de joncs couvertes de terre. « Les îles flottantes, dit M. de Humboldt*, se forment dans toutes les zones; j'en ai vu dans la rivière de Guyaquil, ayant 8 à 9 mètres de long, nageant au milieu du courant, et portant de jeunes tiges de *bambusa*, de *pistia stratiotos*, de *pontaderia*, et une foule d'autres végétaux dont les racines s'entrelacent facilement. » Mais c'est surtout au Mexique que les îles flottantes sont en grand nombre et ont été mises à profit par l'industrie humaine. « Sur les rivages marécageux des lacs de Xochimilco et de Chalco, dit le même auteur, l'eau, agitée dans la saison des grandes crues, enlève des mottes de terre couvertes d'herbes et entrelacées de racines. Ces mottes, voguant longtemps çà et là au gré des vents, se réunissent quelquefois en petits îlots. » Le peuple aztèque, qui habitait le Mexique, avait eu l'idée d'attacher plusieurs de ces mottes ensemble et d'ensemencer la terre qu'elles portaient. De là leurs *chinampas* ou jardins flottants, qui étaient fréquemment en usage dans le lac de Chalco lors de l'arrivée des Espagnols dans ce pays. C'étaient des radeaux formés de roseaux, de joncs, de racines et de branches d'arbustes, couverts de terreau, et soigneusement cultivés; ils produisaient des légumes et des fleurs; les Indiens qui gardaient et cultivaient ces chinampas y avaient leurs huttes. Cette industrie n'a pas cessé, et aujourd'hui encore les indigènes entretiennent des chinampas dans le lac de Mexico. D-G.

Il existe sur certaines rivières de la Chine des îles flottantes d'une plus grande dimension et occupées par une population très nombreuse. Selon la mythologie, l'île de Délos (*voy.*) était flottante, avant de se fixer irrévocablement à son emplacement actuel. S.

ILE DE FRANCE, *voy.* MAURICE.

ILE-DE-FRANCE (province), *voy.* FRANCE.

ILÉUS, PASSION ILIAQUE, COLIQUE DE MISERERE, ainsi nommée jadis, parce que, dit-on, ceux qui en étaient atteints n'avaient que le temps, avant de mourir, de réciter le psaume qui commence par ce mot. Le nom d'iléus vient de ce qu'on croyait qu'elle avait son siége dans la partie de l'intestin grêle qu'on appelle *iléon*. Ses caractères principaux sont des douleurs extrêmement vives avec constipation et vomissement des matières fécales. Ce dernier phénomène, qui indique une obturation du canal intestinal, a donné lieu à des recherches d'anatomie pathologique propres à démontrer que l'iléus était un étranglement (*voy.*) interne, soit que, par suite d'une irritation nerveuse et sans lésion de tissu, l'intestin *s'invagine* ou rentre partiellement en lui-même, ou bien qu'une anse intestinale en embrasse une autre comme un lien, soit que l'inflammation, s'emparant des tissus, les unisse, dans cette situation vicieuse, d'une manière tout-à-fait irrémédiable.

Voilà ce qui était inconnu aux anciens, et qui permet maintenant d'obtenir plus de succès qu'eux dans le traitement de cette cruelle maladie, ne fût-ce qu'en s'abstenant de quelques médications évidemment dangereuses, comme de faire avaler du mercure cru ou des balles de plomb, dans la pensée que ces corps pesants délieraient les nœuds des intestins. F. R.

ILGEN (CHARLES-DAVID), l'un des plus savants philologues de l'Allemagne, naquit, le 26 février 1763, à Burgholzhausen, dans la Saxe prussienne. Il fréquenta le gymnase de Naumbourg, et fit ensuite ses études à Leipzig. Ses connaissances étendues dans les langues classiques et orientales le firent nommer recteur du gymnase de Naumbourg, en 1790, et, en 1794, il devint professeur ordinaire des langues orientales et professeur extraordinaire de théologie à Iéna. En 1802, il accepta la place de recteur à l'école si renommée de Pforta, où il rendit de grands services à l'enseignement jusqu'en 1830, année où l'état de sa santé le força de donner sa démission. En 1831, il se retira à Berlin, où il mourut aveugle le 17 septembre 1834.

Ilgen débuta comme écrivain par son traité: *Chorus Græcorum tragicus qualis fuerit, et quare ejus usus hodie revocari nequeat* (Leipzig, 1788). Mais son principal ouvrage philologique est l'édition des *Hymni Homerici* (Halle, 1796).

(*) *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, t. II, liv. III, ch. 8.

Son dernier écrit : *Animadversiones philologicæ et criticæ in carmen Virgilianum, quod Copa inscribitur* (Halle, 1821, in-4°), dénote aussi une vaste et profonde érudition. Comme théologien, Ilgen a produit la plus vive sensation par ses études sur le livre de Job : *Natura atque virtutes Jobi, antiqui carminis Hebraïci* (Leipzig, 1788), et par son *Premier livre de Moïse dans sa forme primitive* (Halle, 1798). Ilgen avait en outre une connaissance profonde de la topographie et de l'histoire de la Thuringe, son pays natal; il était grand connaisseur en médailles, et avait en général une foule de notions peu communes aux philologues. Indépendamment de ses ouvrages philologiques cités, on a de lui différents petits traités parmi lesquels il faut surtout mentionner ses *Scolies sur les Grecs*, qui parurent sous le titre de *Opuscula* (Erfurt, 1797, 2 vol. in-8°). *C. L.*

ILION, *voy.* TROIE.

ILITHYE, Εἰλείθυια, chez les Romains *Lucina*, déesse qui assiste les femmes en couches. *Voy.* DIANE.

ILLE-ET-VILAINE. Ce département de la France, partie de l'ancienne Bretagne (*voy.*), a l'Océan pour borne du côté du nord; à l'est, il touche aux départements de la Manche et de la Mayenne; du côté du sud, au département de la Loire-Inférieure; et, du côté de l'ouest, aux départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord. La première des deux rivières qui donnent leur nom au département, en traverse la partie septentrionale, et à Rennes elle se réunit à la Vilaine qui, passant par le sud du département, se rend à la mer, et, par le moyen d'écluses, devient navigable jusqu'au chef-lieu où s'arrête aussi l'effet de la marée. A l'est, le Couesnon qui se jette dans la Manche faisait anciennement la séparation de la Bretagne et de la Normandie; aujourd'hui il sépare le département d'Ille-et-Vilaine de celui de la Manche. Beaucoup de petites rivières descendent de la chaîne de collines qui traverse le nord du département; dans les pâturages situés sur les bords de ces cours d'eau, on nourrit beaucoup de chevaux et de bestiaux. Il existe aussi un grand nombre d'étangs, et un canal met en communication les rivières d'Ille et de Rance, dont la dernière se jette dans la Manche à Saint-Malo. Auprès de la mer s'étendent les marais de Dol qui ont été en partie desséchés à l'aide de canaux. Un sixième du département est couvert d'ajoncs et de bruyères. Des 668,697 hectares de sa superficie totale, 397,496 sont en terres labourées, 73,349 en prés, 42,519 en bois. Presque partout une couche peu épaisse de terre végétale repose sur le granit et le schiste. On y exploite des carrières de granit, de marbre, d'ardoise, de grès et de tripoli, ainsi que des mines de cuivre, de fer et de plomb argentifère. Le sol bien arrosé, sous un climat humide, donne une assez grande quantité de seigle, orge, avoine et blé sarrasin, du beau lin, du chanvre et du tabac. A cette dernière culture sont réservés environ 1,100 hectares de terrain dans l'arrondissement de Saint-Malo; ils produisent plus d'un million de kilogrammes de tabac. On fait 800,000 hectolitres de cidre et de poiré. On a beaucoup de gibier et de poisson, tant de rivière et d'étang que de mer. Dans les landes, on élève des chevaux de trait, de taille moyenne et vigoureux; il s'en exporte un assez grand nombre sur les 62,000 que renferme le département; il en est de même des 200,000 bêtes à cornes qu'il nourrit. On ne voit guère de grandes fermes; c'est un pays de petite culture, où la routine a beaucoup d'autorité. Le beurre de la Prévalaye, qu'on exporte salé, est recherché au dehors.

Les habitants s'exercent dans divers genres d'industrie. On tisse beaucoup de grosse toile pour la voilerie, l'emballage et l'usage domestique, ainsi que du bon linge de lin et de chanvre, puis des cordages et des filets de pêche; aux foires de Vitré il se vend beaucoup de fil. On tanne et corroie une grande quantité de cuirs. Les forges de Painpont, à 10 lieues de Rennes, sont les plus considérables de la Bretagne et fournissent du fer doux et facile à travailler. Dans le seul arrondissement de Fougères, on compte 18 papeteries et 3 grandes verreries, savoir : celle de la forêt de Fougères, commune de Laignelet, celle de la Ballue auprès d'Antrain, et celle de la Haie-d'Iré, même canton

d'Antrain, qui fournit de beaux verres à vitre. L'arrondissement de Saint-Malo se distingue par son goût pour les entreprises maritimes, et fournit de bons marins; 60 à 80 navires vont à la pêche de la morue; à peu près autant de navires servent au petit cabotage, tandis qu'une cinquantaine environ font le cabotage d'une mer à l'autre. L'approvisionnement et l'équipement de la marine marchande occupe beaucoup de marchands et d'ouvriers. Cancale est renommé pour ses pêcheries d'huîtres; dans la baie de Cherrueix, on pêche des soles, des raies, des turbots pour l'approvisionnement de la capitale.

Le département ne rendant en impôts qu'environ 11 millions de francs, reçoit de l'état près de 13 millions; en sorte qu'il coûte plus qu'il ne rapporte au gouvernement. Le budget de ses communes était, en 1833, de 1,138,254 fr. pour les recettes, et de 1,151,889 fr. pour les dépenses, montrant ainsi également une infériorité des recettes. En 1835, la population était de 555,000 âmes; il y avait 20,000 femmes en excédant du nombre d'hommes. Ce département est un de ceux où il y a le moins d'enfants naturels; sur 48 naissances, on en compte une illégitime.

Le département est divisé en 6 sous-préfectures qui comprennent 43 cantons et 354 communes, savoir :

Rennes. . . .	10	cantons.	81	communes.
Saint-Malo. .	9	—	60	—
Vitré.	6	—	63	—
Fougères. . .	6	—	58	—
Redon. . . .	7	—	46	—
Montfort . .	5	—	46	—

Rennes était plus considérable autrefois, lorsque cette ville était le siége d'un parlement et le lieu de réunion des États de Bretagne. La ville compte actuellement 30,000 âmes. Saint-Malo, sur l'île d'Aron, n'a que le tiers de cette population. Vitré sur la Cantache, a 9,000 habitants. Fougères, sur un coteau et au bord du Nançon, possède une source d'eau minérale; sa population est de 8,000 âmes. Dol en a la moitié. Redon, au bas d'une montagne, auprès du confluent de l'Ouest et de la Vilaine compte 4,600 habitants; enfin, Montfort, au confluent du Meu et du Chailloux, en a 1,800. Cette ville est entourée de remparts et de fossés.

Pour la représentation nationale, le département est divisé en 7 arrondissements électoraux qui sont les mêmes que les arrondissements administratifs, si ce n'est que pour Rennes, la ville et l'arrondissement de ce nom forment deux arrondissements électoraux. On compte environ 1,830 électeurs. Le chef-lieu du département est aussi celui de la 13^{e} division militaire et du 25^{e} arrondissement forestier.

Anciennement ce pays était habité par les Rhedones, qui avaient pour chef-lieu Condate. On voit encore dans le département quelques monuments bruts des temps païens, tels que les *menhirs* auprès de Grabusson, et dans la forêt de Teil, et la Roche-aux-Fées, où 42 blocs de schiste rougeâtre forment une grotte divisée en deux chambres; en quelques endroits, on a trouvé des antiquités romaines. Sous les rois francs, les comtes de Rennes furent tantôt indépendants, tantôt soumis à la France, jusqu'à ce que la Bretagne fût incorporée dans le royaume. Un seigneur de Fougères a fait construire au XII^{e} siècle, dans la forêt voisine de la ville, un souterrain pour son trésor : on l'appelle les *Celliers de Landéan*. On voit plusieurs châteaux du moyen-âge, tels que Combourg, le château de Vitré, la tour Solidor, à Saint-Servan; parmi les édifices gothiques, il faut signaler la cathédrale de Saint-Malo et celle de Dol. Le château des Rochers a été illustré par le séjour de M^{me} de Sévigné; la vieille tour qui s'élève dans un angle du château est plus ancienne que le reste. Saint-Malo et Saint-Servan, qui ne sont séparés que par un bras de mer, ont des ports. Plusieurs forts servent à leur défense. Dans les campagnes, et particulièrement sur les côtes et au sud, le langage des habitants ressemble au vieux français; on y pratique aussi de vieux usages dans les cérémonies du mariage. Plusieurs hommes célèbres ont reçu le jour dans ce département : nous ne citerons que Simon de Montfort, Duguay-Trouin, Vauban, La Bourdonnaie, Maupertuis, Lanjuinais, MM. de Chateaubriand et de Lamennais. Le département

a une cour royale, une académie avec trois facultés, un collége royal, une école normale primaire; beaucoup de communes manquent encore d'écoles élémentaires, et c'est un des départements où il comparaît devant les tribunaux le plus d'accusés ne sachant pas lire. En 1838, on y compta sur 100 accusés, 82 individus illettrés. Il y a un évêché et une quarantaine de communautés religieuses. Un *Annuaire* du département se publie depuis 1828 à Rennes. D-G.

ILLÉGALITÉ, *voy.* LÉGALITÉ.

ILLINOIS, *voy.* ÉTATS-UNIS.

ILLUMINÉS, gens qui se disent éclairés par les reflets de la sagesse divine.

Une secte d'illuminés mystiques fut fondée, vers la fin du XVI^e^ siècle, par Jacob Bœhme (*voy.*), dont les adeptes voulaient expliquer toutes les lois de la nature par les dogmes de la religion. Dans le siècle dernier, Pasqualis et Saint-Martin (*voy.*) essayèrent de propager cette secte en prenant pour principe la *théosophie révélée* de son créateur. Une autre secte fut celle des *Geisterseher* ou visionnaires, qui eut pour chef le baron de Swedenborg (*voy.*), fils d'un évêque luthérien de Skara, et qui, après avoir passé une partie de sa vie à l'étude des sciences physiques, tomba, par une transition subite, dans le mysticisme et la théosophie. Les rêveries du magnétisme, l'art d'évoquer les morts, lui suffirent pour enrôler des adeptes enthousiastes, à une époque où le charlatanisme le plus effronté, les théories les moins vraisemblables, étaient accueillis, tant on était avide de nouveautés. On prétend cependant qu'un des disciples de Swedenborg, qui parcourut diverses parties de l'Europe, répandit la doctrine de son maître, forma une société où s'agitaient des questions plus sérieuses, et que, sous le prétexte d'évoquer les esprits, de faire des expériences magnétiques, on jetait les bases d'un projet de réforme sociale qui devait embrasser l'Europe entière, et que c'est là où a puisé ses doctrines la société des *Illuminés* politiques, celle dont nous allons nous occuper.

Elle eut pour fondateur, en 1776, Adam Weishaupt, né en Bavière, professeur de droit canon à l'université d'Ingolstadt. Cependant on lui a contesté l'idée primitive des dogmes de son école, et l'on a prétendu qu'il fit son profit de son initiation aux mystères du charlatan Kolmer, qui, en 1771, parcourait l'Europe. Quoi qu'il en soit, Weishaupt, qui avait quelques notions sur les anciens illuminés et autres corporations analogues, se créa un système à l'aide des leurs. La haine qu'il portait aux Jésuites, chez lesquels il avait fait ses études, et qui plus tard lui disputèrent la chaire de droit canonique jusque-là exclusivement occupée par eux, fit naître en lui la pensée de se faire un parti contre cette société puissante et de lui disputer son crédit.

Weishaupt emprunta au livre *Du Mérite*, publié en 1763 par Abot, professeur de philosophie à Francfort, la formule de sa théorie. Il voulait « réunir « par un seul et même lien, par un puis- « sant intérêt, malgré la diversité des « opinions, les hommes de tous pays, « de toutes conditions, de toutes reli- « gions, en respectant la liberté des opi- « nions; répandre l'instruction dans tou- « tes les classes, environner les souverains « d'hommes intègres, instruits, sans pré- « jugés, amis de la vérité, assez coura- « geux pour la faire entendre aux hom- « mes du pouvoir, etc., etc. »

Pour ne rencontrer aucun obstacle à la réalisation de ce projet, il fallait opérer dans l'ombre. Weishaupt forma donc le plan d'une société secrète; il en rédigea les statuts. L'association porta d'abord le nom de *Perfectibilistes*, et, plus tard, celui d'*Illuminés* (*Illuminaten-Orden*); elle fut constituée le 1^er^ mai 1776.

Parmi les élèves qui suivaient son cours de droit, il choisit les plus intelligents et s'annonça à eux comme le fondateur d'une société qui devait réformer le monde. Il les initia à une partie de ses mystères, en fit ses premiers apôtres, sous le nom d'*aréopagistes*, leur donna des instructions, leur traça des itinéraires, et les envoya sur divers points pour propager secrètement sa doctrine. Ces missionnaires remplirent si habilement leur mandat, que, lorsqu'on ne soupçonnait même pas l'existence de son ordre dans Ingolstadt, déjà cinq loges étaient établies en Bavière, plusieurs en Souabe,

en Franconie, à Milan, en Hollande, etc. Enfin trois années ne s'étaient pas écoulées, et on avait déjà enrôlé plus de mille adeptes.

Weishaupt ignorait alors quel était le but de la franc-maçonnerie (*voy.*); seulement il savait que les frères tenaient des assemblées secrètes, qu'ils étaient unis par un lien mystérieux, qu'à certains signes ils savaient se reconnaître; il en savait autant des Jésuites, et il conçut la pensée d'emprunter à ces deux ordres tout ce qu'il jugerait convenable d'introduire dans le sien. Il se fit maçon, et, soupçonnant que cette société s'occupait de questions politiques et religieuses, il s'attacha un intrigant nommé Zwach, qui lui vendit les secrets de la franc-maçonnerie, et lui confia tous les détails qui lui avaient été donnés lors de sa réception à la loge écossaise. Aussitôt l'ordre est donné à tous les adeptes de se faire maçons. Weishaupt voulait établir une loge à Munich; il touchait au moment de sceller cette alliance si désirée, lorsque quelques altercations élevées entre lui et les Rose-Croix, dont il méprisait les calculs cabalistiques, dont il détestait la théosophie, le menacèrent d'une rupture que lui évita heureusement sa liaison avec le baron de Knigge(*voy.*). Ce spirituel Hanovrien, reçu par les frères de *la stricte observance*, parvenu aux plus hauts grades, instruit des secrets les plus cachés, avait projeté une réforme maçonnique : croyant trouver dans Weishaupt l'homme qui lui convenait, il se jeta dans ses bras. De son côté, Weishaupt, comptant sur les services qu'il obtiendrait de son nouvel ami, en fit de suite un initié, le choisit pour l'organisation des classes supérieures d'illuminés, en fit ainsi un zélé partisan qui lui conquit bientôt Bode, professeur de philosophie à Helmstedt. Ce fut avec Knigge et plusieurs adeptes intimes, que Weishaupt rédigea le code des mystères, les règlements de la secte; travail qui, durant cinq années, avait été l'objet unique de ses méditations.

La hiérarchie des illuminés se composait de huit grades : le *novice*, le *minerval*, l'*illuminé mineur*, l'*illuminé majeur*, le *chevalier écossais*, l'*épope* ou *prêtre*, le *régent* ou *prince illuminé*, le *mage* ou *l'homme roi*. On soumettait à de fortes épreuves les initiés à chacun de ces grades. On préférait les jeunes hommes de 18 à 30 ans, surtout ceux dont l'éducation n'était pas achevée, et qui, par conséquent, étaient plus aptes à recevoir de nouveaux principes. Les luthériens étaient, à mérite égal, préférés aux catholiques. Muni des pleins pouvoirs de Weishaupt, Knigge parcourut diverses villes d'Allemagne, s'annonça comme le réformateur de l'ordre maçonnique et s'introduisit (1783) au congrès de Wilhelmsbad, où s'étaient rendus de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique, de l'Asie, les agents de diverses sociétés maçonniques, qui comptaient alors plusieurs milliers de fidèles. Le baron hanovrien enrôla dans cette circonstance, des magistrats, des savants, des ecclésiastiques, des ministres d'état; il sut offrir aux uns une protection puissante, à d'autres des emplois, des honneurs, et parla à tous le langage de la flatterie. De ce moment, le succès de la société fut rapide et menaçant. Le centre était à Francfort, près de Knigge. Déjà il comptait 500 adeptes illuminés par lui; partout les loges se multiplièrent; l'Autriche, la Prusse, le Tyrol furent envahis.

L'année suivante, la jalousie, la méfiance firent naître la mésintelligence entre Weishaupt et le baron de Knigge. Sous le prétexte de diversité d'opinions relatives à quelques dogmes, Weishaupt déposa son collègue, lui ôta la direction de ses provinces et le subordonna à ses propres élèves. Alors Knigge se retira de la société, se réfugia à Brême, où il fut nommé directeur des affaires ecclésiastiques et d'instruction et où il publia des pamphlets contre l'illuminisme.

La découverte de la société des illuminés ne fut due qu'à l'imprudence de son auteur. Enhardi par des succès inespérés, Weishaupt professa sans réserve et communiqua à de simples élèves ses opinions en matière de religion. Dès 1781, il avait essayé de faire de l'électeur de Bavière l'adepte protecteur de ses complots. Mais, bien qu'il ne connût pas l'esprit de l'association, ce prince fit défendre, la même année, toutes les sociétés secrètes non approuvées par les lois.

Bientôt parut un ouvrage où étaient mis au grand jour tous les secrets de l'illuminisme (1785). Un nouvel édit fut lancé. Peu de jours après sa promulgation, Weishaupt fut destitué de sa place comme rebelle à l'ordonnance rendue contre les sociétés secrètes. Plusieurs personnes furent citées devant les tribunaux pour déclarer ce qu'elles pouvaient savoir de l'illuminisme. Quelques jours après sa destitution, Weishaupt se retira à Ratisbonne, où il continua ses travaux. Dans l'intervalle, le 11 octobre 1786, les archives des illuminés furent découvertes, les papiers révélateurs furent saisis; la tête de Weishaupt fut mise à prix. Il s'enfuit à Halle, auprès du duc de Saxe-Gotha, qu'il avait séduit et trompé, et chez lequel il mourut le 18 novembre 1830, à l'âge de 83 ans.

Les principaux adeptes de l'illuminisme formèrent une nouvelle coalition en Allemagne, sous le nom d'*Union germanique*, dont le docteur Bahrdt fut le fondateur.

On assure qu'en 1785 Mirabeau, envoyé en Prusse par M. de Vergennes, qui l'avait chargé d'une mission secrète, se fit recevoir dans les conciliabules des illuminés et fut initié aux mystères par un élève de Knigge; que, de retour à Paris, il introduisit les nouveaux mystères dans sa loge des Philalèthes; qu'il fit adopter les principes de l'association germanique au duc d'Orléans, au prince de Talleyrand, à Condorcet, Brissot et Grégoire; enfin qu'en 1787, Bode, chef de l'ordre depuis la retraite de Weishaupt, et un adjoint, répandirent leur doctrine dans les sept loges maçonniques de Paris.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir assurer que l'illuminisme ait jeté les premiers fondements de la propagande européenne qui a servi avec tant de zèle les intérêts de notre révolution, on ne peut nier qu'au moment où la révolution française commençait à se développer, elle chercha, ou plutôt l'illuminisme chercha pour elle et avec ses partisans, des moyens d'action sur tous les gouvernements de l'Europe, et que partout il lui trouva des hommes de génie pour la comprendre et des hommes zélés pour en propager les principes. L. D. C.

ILLUSION, du verbe latin *illudere*, se jouer, se moquer, signifie une sorte d'erreur qui fait que nous sommes le jouet des apparences. Telles sont les illusions de la vue ordinairement causées par la réfraction. Un bâton en partie plongé dans l'eau paraît rompu. A travers certains verres, les objets se montrent à nous tortus, brisés, sinueux ou revêtus de couleurs imaginaires, ou en plus grand nombre qu'ils ne sont en effet. Parmi les erreurs de cette nature, on peut citer comme une des plus remarquables les phénomènes du mirage (*voy.*) et les méprises touchant la grandeur ou la forme des corps vus à une grande distance. C'est encore en vertu d'une illusion que les objets en repos nous semblent se mouvoir lorsque nous les regardons d'un lieu en mouvement. Quand les nuages sont emportés avec rapidité par le vent, si nous parvenons à nous les représenter immobiles, nous croyons voir la lune fuir à travers : c'est une autre illusion. Retranchez l'art de produire l'illusion, il n'y aura plus, en peinture, de relief ni de perspective. Et que serait la scène sans illusion, c'est-à-dire si on se figurait tels qu'ils sont en réalité le lieu et les personnages; si on ne supposait pas possible qu'un homme chante quand il devrait parler, ou qu'il se parle tout haut à lui-même, et qu'un acteur, sans être entendu d'un autre placé près de lui, prononce des aparté qui soient entendus et applaudis par tous les spectateurs?

Au figuré, le mot illusion s'emploie pour exprimer des chimères ou des rêves qu'on aime à concevoir comme des réalités, ou le fait de les concevoir comme tels, ou l'état de l'esprit sous leur influence. Tout le monde connaît l'illusion de ce fou d'Athènes qui s'imaginait être le propriétaire de tous les vaisseaux qui entraient au Pirée. On peut dire également que c'était d'une illusion que provenait son bonheur, et que cet homme était dans l'illusion. Prise dans ce sens, l'illusion est un des faits les plus ordinaires et les plus curieux de la nature humaine. Il y a pour chacun de nous deux vies, pour ainsi dire, celle de la raison et celle de l'imagination, l'une prosaïque et réelle, l'autre poétique et idéale. Natu-

rellement nous débutons tous par celle-ci (*voy.* IDÉAL). Sans réserve dans nos désirs et nos projets, parce que nous sommes sans expérience; nous trouvant à l'étroit ou mal à l'aise dans les limites du présent et du réel, nous les franchissons pour nous élancer avec confiance dans les champs de l'avenir et du possible. Nous anticipons les temps; les difficultés s'aplanissent devant nous; nous embellissons ce qui est, nous créons ce qui n'est pas, nous arrangeons à notre guise ce qui doit être; nous ne rêvons que joies et succès; tout nous sourit, tout nous cède dans ce monde imaginaire. Puis, quand la réalité, l'impitoyable réalité, vient dissiper, en les effeuillant une à une, nos pensées d'avenir et de bonheur, au lieu de renoncer à des espérances irréfléchies pour nous attacher sans partage à nos seuls biens véritables, nous nous replongeons souvent dans l'illusion avec ivresse; en sorte que la première partie de la vie n'est, *comme on* l'a dit, pour beaucoup de personnes, que *le rêve d'un homme éveillé*.

L'enfance et la jeunesse composent ce qu'on appelle à bon droit *l'âge des illusions*. A la longue, quand, après maintes déceptions, le *désenchantement* a commencé, on apprend à mettre ses prétentions en rapport avec son pouvoir, à ne compter plus que sur le *certain ou le* vraisemblable. Toutefois, l'imagination, la poésie, les rêves de bonheur, n'appartiennent exclusivement à aucun âge, parce qu'ils sont les manifestations d'un noble et perpétuel besoin, gage d'immortalité, que tous les biens d'ici-bas ne peuvent satisfaire. Que deviendrait donc la pauvre humanité, quand la réalité l'accable, si elle ne trouvait un refuge dans l'idéal? Sans doute, c'est là un bonheur d'emprunt fictif; mais c'est un bonheur qui coûte si peu, une compensation si facile des maux sans nombre dont est semée l'existence! Voyez cet homme lentement consumé par un mal qu'il sait *incurable* : raisonnablement il ne peut se refuser à croire sa fin prochaine. Eh bien! malgré ses aveux à demi *sincères* et contre toute vraisemblance, soyez convaincu qu'il s'abuse, qu'il espère encore intérieurement. Otez lui l'illusion, comment lui ferez-vous supporter la vie? Peut-être, à force de raison, le sage parvient-il à ne jouir que des joies réellement attachées à sa position du moment, à ne donner sur lui-même à l'illusion aucune prise; mais au moins vouloir la bannir universellement, ce serait vouloir enlever aux malheureux et aux raisons faibles une ressource providentielle. A le bien prendre même, il est peu d'*illusions*, quel qu'en soit l'objet, et à quelque âge qu'elles se produisent, qui n'aient leur raison, leur fin. Sans les illusions de l'*amour* (*voy.*), si les *amants* ne croyaient voir briller dans l'objet aimé toutes les perfections, les liens du mariage se *contracteraient* avec *froideur*. Ce sont les illusions de la gloire qui enflamment d'ardeur le savant, l'artiste et le guerrier, en ouvrant à leur ambition de grandes perspectives, en leur faisant goûter d'avance les joies du succès et de la victoire.

Après la part du bien, hâtons-nous de faire celle du mal. L'illusion a ses dangers lorsqu'on en abuse, comme elle a ses plaisirs lorsqu'on s'y livre sobrement; si c'est elle qui engendre et les douces sensations, et les pures images, et les innocents mensonges dont nous nous berçons dans le malheur, c'est elle aussi qui jette les âmes vives ou préoccupées dans les écarts et les extravagances des têtes romanesques. Il nous arrive parfois, dans nos rêves, de conserver la conscience de notre état : alors, sachant que *nous rêvons*, nous nous plaisons aux caprices de notre imagination sans en être dupes. Il en devrait toujours être ainsi dans l'illusion. Tout en caressant nos chimères, parce qu'elles nous ôtent le sentiment de nos maux, parce qu'elles nous peignent l'avenir sous de riantes couleurs, il faudrait que nous ne perdissions jamais de vue notre condition réelle, toujours prêts à y revenir, sinon sans regret, du moins avec résignation. Mais, sous ce rapport, nous ne savons guère garder de mesure ni nous imposer aucun frein. Au lieu de nous permettre de temps en temps l'illusion, comme un soulagement à nos peines, sous la surveillance de la raison, nous nous laissons dominer par elle. Peu à peu elle devient pour notre esprit une

sorte de débauche habituelle et nécessaire. Citoyens d'un monde idéal où tout se passe au gré de nos désirs, nous finissons par être tout-à-fait étrangers à celui où nos affaires nous obligent à vivre, semblables à ces éternels liseurs de romans, dont on peut dire à la lettre, tant ils ont la tête pleine des aventures fantastiques de leurs héros, qu'ils ne sont plus de ce monde. Et toutes les fois que nous sommes rappelés au sentiment de notre situation véritable par quelque coup de la fortune, nos illusions deviennent pour nous la source de terribles désappointements, de mortels déplaisirs. Il nous en coûte infiniment de descendre de la hauteur de nos conceptions aux humbles régions de la réalité : ici tout nous blesse, tout nous semble étrange, parce que rien ne cadre plus avec nos idées; on dirait vraiment que nous avons le droit d'exiger que les choses s'accommodent à nos fictions, et que nous nous indignons, lors du réveil, de les voir s'y refuser. Heureux encore quand le mécontentement ne nous mène point au dégoût de la vie, quand l'exaltation de l'amour-propre ne nous rend pas insupportable le contraste que nous trouvons entre ce qui est et ce que nous nous sommes accoutumés à concevoir comme devant être, à caresser de la pensée comme étant ! Car il est à craindre que la raison longtemps assoupie ne puisse plus jamais reprendre les rênes, que toute force ne nous manque pour surmonter notre dépit, et que le rêve, ou cette série de rêves, ne se termine par l'acte de folie le plus insigne, le suicide. L-F-E.

ILLYRIE. Chez les Romains le terme le plus usité pour désigner ce pays était *Illyricum* (τὸ Ἰλλυρικόν); on rencontre plus rarement *Illyris* (ἡ Ἰλλυρίς, scil. γῆ); la forme la moins usitée était celle de *Illyria*. Le peuple qui habitait ce pays était désigné sous le nom de Illyrii, *gentes illyricæ* (οἱ Ἰλλυριοί, Ἴλλυρες). Du temps d'Auguste, l'Illyrie comprenait tous les pays à l'est de l'Italie et au sud du Danube, à partir de la Rhétie. Dans un sens plus restreint, on entendait par Illyrie les côtes de l'Adriatique, depuis l'Istrie, ou le fleuve Arsia (*Arsa* d'aujourd'hui), jusqu'au fleuve Dreilon (*Drino nero*), et, dans l'intérieur des terres; le pays depuis l'Arsia jusqu'au Savus (la Save) et jusqu'au Drinus (*Drino bianco*), c'est-à-dire un territoire qui correspond à une partie de la Croatie, à la Dalmatie, à la Bosnie et à une partie de l'Albanie. Cette Illyrie (romaine ou barbare) n'a rien de commun avec l'Illyrie grecque ou macédonienne qui fut le théâtre de la guerre entre la Macédoine et Rome, et qui s'étendait au sud du fleuve Dreilon jusqu'aux frontières de l'Épire.

1° *Géographie et statistique**. Le royaume d'Illyrie d'aujourd'hui, créé le 3 août 1816, comprend : 1° le duché de Carinthie (*Kærnthen*), chef-lieu Klagenfurt; 2° le duché de Carniole (*Krain*), au sud de la Carinthie, subdivisé en Carniole supérieure, inférieure et centrale, avec les chefs-lieux Laybach, Neustædtl, Adelsberg; 3° le ci-devant Frioul, à l'occident de la Carniole, avec la seigneurie de Tolmino, celle de Flitsch, les comtés de Goritz (*Gœrz*) et de Gradisca, les territoires d'Idria et d'Aquila; 4° l'Istrie, presqu'île située au sud du Frioul et de la Carniole; 5° les îles de Cherso, d'Osero, de Veglia, et quelques autres plus petites dans le golfe de Quarnero (le *sinus Liburnicus*, ou *Flanaticus*), entre l'Istrie et la Dalmatie. *Voy.* les articles Carinthie, Carniole, Frioul, Istrie.

Aujourd'hui, le royaume d'Illyrie forme deux gouvernements, celui de *Laybach* (Illyrie supérieure), avec les cercles de Villach, Klagenfurt, Laybach, Neustædtl, Adelsberg; et celui de *Trieste*, avec les cercles de Goritz, de Trieste et d'Istrie. Il est borné au nord par le cercle de Salzbourg et la Styrie, à l'est par la Styrie et la Croatie, au sud par la Croatie et la mer Adriatique, à l'ouest par la mer Adriatique, le gouvernement de Venise et le Tyrol. Sa superficie est calculée à environ 530 milles carrés géographiques. Elle est presque tout entière couverte par les ramifications des Alpes, qui se dirigent en trois branches principales de l'ouest à l'est. Ce sont : 1° les Alpes Noriques, sur les frontières septentrionales des cercles

(*) *Voir* l'excellent ouvrage de Blumenbach, *Neuestes Gemæhlde der œsterreichischen Monarchie*, Vienne, 1832, 2 vol.

de Villach et de Klagenfurt; elles prennent différentes dénominations, telles que Nassfeld-Tauern, Alpes de Krentz, de Stang, de Modring. Le sommet le plus élevé de cette portion des Alpes, c'est le *grand Glockner* (11,465 pieds de Paris); viennent ensuite la *Hohenwarts-Hœh* (10,349 pieds); la *Adlersruhe* (10,343 pieds); l'*Ankogel* dans le Tauern (10,131 pieds); la *Salms-Hœhe* (8,858 pieds); sur cette dernière se trouve une maison de refuge, qui peut contenir une trentaine de personnes : c'est sans contredit la demeure la plus élevée de l'Europe, puisqu'elle est située 912 pieds plus haut que l'hospice du Saint-Bernard. Les Alpes Noriques appartiennent à la chaine centrale des Alpes; ce sont des montagnes de formation primitive, qui offrent sur leurs hauteurs les plus beaux pâturages, et dans les vallées les terrains les plus fertiles; 2° les Alpes Carniques, qui se séparent entre Tarvis et Malborghet, pour envoyer leurs rameaux sur le territoire illyrien et le territoire vénitien. Dans le rameau principal se trouve le Terglou (9,267 pieds), et aux branches latérales appartiennent le Dobratsch près de Villach (8,000 pieds de Paris), et le Loibl (5,477 pieds viennois). Les Alpes Carniques appartiennent au calcaire de transition; 3° les Alpes Juliennes, qui partent du Terglou, passent près du lac de Zirknitz, et s'arrêtent sur la frontière de Croatie. Leur plus haute cime est le *Schneeberg* ou Seisnick (6,804 pieds viennois). Ces montagnes appartiennent au calcaire primitif, et elles offrent dans toute leur étendue des grottes remarquables: on en compte plus de 1,000 depuis l'Isonzo jusqu'aux frontières de la Bosnie. Nous citerons surtout la grotte d'Adelsberg et la caverne de Sainte-Madeleine, près du bourg d'Adelsberg en Carniole; la première a près d'un tiers de mille de longueur (1,250 toises de Vienne).

L'Illyrie est traversée par deux fleuves principaux, la Drave et la Save. La première (*voy.* l'art.), venant du Tyrol, se dirige à travers les cercles de Villach et de Klagenfurt sur une longueur de 30 milles de l'ouest à l'est, et reçoit dans son cours le Gail, le Mœll et le Lavant. La seconde (*Sau* ou *Sawe*) prend sa source dans la partie nord-ouest de la Carniole, près de Ratmansdorf, forme, à partir de Sagor, la frontière de Styrie, et entre près de Mokritz en Croatie, après avoir reçu dans son cours les eaux de la Zayer, de la Laybach, de la Kulpa, du Kanker et du Feistritz. L'Isonzo, moins important que la Drave et la Save, prend sa source aux pieds du Terglou, traverse du sud au nord le cercle de Goritz, reçoit l'Idria et le Wippach, et se jette dans la mer Adriatique près de Monfalcone, après avoir échangé son nom contre celui de Sdoba, non loin de son embouchure. Le Laybach s'élance de dessous terre près d'Ober-Laybach, et devient navigable à peu de distance de son origine. Beaucoup d'autres petites rivières de la Carniole coulent tantôt sur terre et tantôt se perdent sous terre pour reparaître au jour à quelque distance; preuve manifeste de l'extrême porosité des Alpes Juliennes. Parmi les lacs, celui de Zirknitz (*voy.*), en Carniole, jouit d'une réputation européenne, pour sa propriété singulière de se dessécher en temps de pluie. Nous citerons encore le lac poissonneux de Werder ou de Klagenfurt en Carinthie, ceux de Wiesen, d'Ossiach, de Nillstædt, etc., etc.

Le climat des différentes portions de l'Illyrie ne se ressemble nullement : rude dans les montagnes de la Carinthie, plus tempéré dans le Frioul et en Carniole, il est tout-à-fait méridional en Istrie et dans les îles. A Klagenfurt, la température moyenne est de +7°.7; à Laybach, de 8°.7; à Trieste, de 12°.5; dans les îles, elle est en été de + 18 à 19°, en hiver, de +7 à 8°; à Klagenfurt, le thermomètre descend quelquefois à —18 et 20°; dans les montagnes voisines, il tombe souvent huit à dix pieds de neige, tandis que, dans la partie méridionale du royaume, le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 2°. Mais les habitants de ces pays mieux partagés sont exposés au sirocco et au bora, deux vents malfaisants, dont le premier arrive de la côte africaine et amène avec lui des ondées de pluie; le bora, au contraire, souffle du nord-est avec une violence irrésistible, emportant les toitures des maisons et renversant les fourgons les plus pesamment chargés.

L'Illyrie offre des produits aussi variés que son climat. Les fruits du sud, le vin, les olives, le mûrier, le maïs, toutes les espèces de céréales, des bois pour la mâture, des plantes officinales, telles sont les principales productions du règne végétal. Dans le règne animal, on cite avec éloge les chevaux de l'île de Veglia: c'est une race petite, mais vive; le bétail, les chèvres, les porcs, le gibier, la volaille, les abeilles, les poissons, les gallinsectes, les escargots abondent; il n'y a de bêtes féroces que le loup et l'ours. Le règne minéral offre de grandes richesses en Illyrie : on y exploite l'argent, le vif-argent, près d'Idria; le cuivre, le plomb, près de Bleiberg; le fer, en Carinthie; et en Carniole, la calamite, le cinnabre, le marbre, la houille, la terre à foulon.

Le nombre des habitants s'élève en Illyrie à 1,138,000 âmes (720,000 dans le district de Laybach, 418,000 dans celui de Trieste); ils appartiennent presque tous à la race slave (795,000); on compte 280,000 Allemands, 60,000 Italiens, 2,150 Grecs et Arméniens, 2,500 Juifs. Les Slaves de l'Illyrie sont Vénèdes (Wenden), Raïzes, Uscoques ou Croates; les Slaves du district de Goritz s'appellent Friouliens ou Fourlans. Cette population occupe 43 villes, 40 faubourgs, 62 bourgs, 6,821 villages, et 182,519 maisons. La religion catholique est celle de la majeure partie des habitants; on ne compte que 18,640 protestants et le petit nombre de Grecs et de Juifs ci-dessus mentionnés; ces derniers ne sont tolérés que dans le gouvernement de Trieste.

Quoique le sol, en général, soit peu propre à l'agriculture, on s'adonne pourtant avec zèle à l'exploitation rurale, surtout dans les cercles de Villach et de Klagenfurt. On cultive plus de seigle que de blé, plus d'avoine que d'orge; dans le gouvernement de Laybach, beaucoup de maïs, de millet et de blé sarrasin. Au total, en Illyrie le produit de la moisson ne suffit pas aux besoins des habitants. Le lin se cultive dans presque toutes les parties du royaume. La culture des arbres fruitiers est très répandue; on prépare beaucoup de cidre, dont le cercle de Klagenfurt fournit la plus grande quantité. Sur les côtes, on récolte des figues, des amandes, des citrons et des oranges. A l'exception des cercles de Villach et de Klagenfurt, toutes les provinces illyriennes ont des vignobles; mais les vins ne se conservent guère, ils se consomment sur place: il faut excepter les vins de Ribolla et d'Istrie; les vins fins des îles sont aussi susceptibles d'être transportés. D'après M. Blumenbach, on fait par an 515,000 mesures de vin; l'Istrie seule en donne 340,000. Les oliviers ne sont cultivés que sur les côtes de l'Adriatique; on exporte par an 40,000 mesures d'huile : l'Istrie vénitienne en fournit à elle seule 33,000 mesures. L'Illyrie a de magnifiques forêts qui fournissent des mâts et des bois de construction; les scieries, la fabrication de la potasse, la confection d'ustensiles en bois occupent un grand nombre de bras. On s'adonne à l'éducation des bestiaux, surtout dans les cercles de Villach et de Klagenfurt; la Carniole en élève aussi, mais elle en consomme plus que son territoire n'en peut nourrir. Des troupeaux considérables de moutons remplissent les îles près des côtes, surtout celle de Veglia; partout on élève de la volaille et des porcs. La pêche sur les côtes donne en abondance des maquereaux, des sardines et du thon : c'est le principal revenu des villes de l'Istrie et des îles dans le golfe de Quarnero. Trieste fournit des huîtres. On s'occupe des vers à soie sur le littoral et dans le district de Goritz.

C'est l'exploitation des mines qui donne dans le royaume d'Illyrie les résultats les plus saillants. Les mines près de Grossfagant (cercle de Villach) fournissent par an 700 à 750 quintaux de cuivre et 150 à 200 quintaux de soufre; les célèbres mines d'Idria donnent 5,000 quintaux de vif-argent et occupent jusqu'à 600 ouvriers*; les mines de plomb près de Bleiberg donnent 50,000 quintaux par an; les mines de fer en Carinthie, 240,000 quintaux; on recueille de plus 7,800 quintaux de cinabre, 1,100 d'antimoine, 3,400 de calamite, 1,789 d'a-

(*) Les mines d'Idria sont exploitées depuis 1510. Elles sont à 125 toises de profondeur. On y arrive par une entrée perpendiculaire, au dehors de la ville; et, dans l'intérieur même de la ville, par un escalier de 757 degrés, taillés dans la pierre calcaire.

lun, 2,883 de vitriol, 130,000 de houille. Les carrières de marbre en Istrie et dans les îles Brioni sont exploitées depuis des siècles; elles ont fourni les matériaux pour les superbes palais de Venise. Les carrières du Karst paraissent avoir été connues du temps des Romains et avoir servi aux constructions de l'antique Aquilée. Les salines de Zaule, de Servola, de Muggia, de Capo d'Istria, de Pirano, fournissent jusqu'à 400,000 quintaux de sel marin gris, grisâtre et blanc. Ainsi c'est l'Illyrie inférieure qui donne le marbre et le sel marin, tandis que l'exploitation du fer, du plomb, du cuivre, du vif-argent se fait dans l'Illyrie supérieure. Les eaux minérales abondent dans l'une et dans l'autre.

Sous le rapport industriel, le royaume d'Illyrie ne peut se mesurer avec d'autres parties de la monarchie autrichienne: la Carinthie et la Carniole sont des provinces laborieuses, mais en Istrie et dans le cercle de Goritz, on se ressent déjà du voisinage de l'Italie; les habitants de ces pays méridionaux montrent beaucoup d'indolence.

On tisse la toile de lin dans les cercles de Laybach, de Neustædtl, d'Adelsberg; on y confectionne une espèce de toile à voile, du linge fin, beaucoup de rubans, de la dentelle, des galons, peu de tissus de laine, à l'exception des chaussettes et d'un tissu très grossier nommé *messalan*. A Klagenfurt, il y a des manufactures de toiles fines; la fabrication du cuir n'est pas sans importance. Mais de tous les produits industriels, les ouvrages en fer et en acier occupent le premier rang: dans les seuls cercles de Laybach et de Neustædtl, on fabrique jusqu'à 30,000 quintaux d'ouvrages en fer; 8 à 10,000 quintaux de clouterie rapportent tous les ans au pays de 150,000 à 200,000 florins. Dans les cercles de Villach et de Klagenfurt, il y a 20 hauts-fourneaux, 267 martinets de tout genre, 82 clouteries, 149 fabriques de fil d'archal; une manufacture d'armes se trouve à Ferlach; des fabriques de blanc de céruse, d'alun, de vitriol, des salpétrières, des verreries (à Schneeberg et à Weitenstein, où l'on fait des vases étrusques en faïence), des martinets à cuivre contribuent à la richesse du pays. Les ouvrages en bois, appelés marchandises de Berchtesgaden, les chapeaux de paille, les tamis en crin, les gants de chamois et de maroquin forment aussi une branche de l'industrie illyrienne.

Le commerce, tant par terre que par mer, est considérable. Il entre dans le port de Trieste (*voy.*) jusqu'à 6,000 bâtiments par an; on exporte surtout les produits fabriqués des mines, tels que les clous, le fil d'archal, le fer-blanc, le fer en barres, les petits ouvrages en fer; de plus, les tissus de lin et de laine, le maroquin et la chamoiserie, les ouvrages en paille et en bois (que la petite peuplade allemande des Gotschéens colporte depuis les bords de l'Adriatique à travers toute l'Europe), de la poterie, du miel et de la cire, du vin, de l'huile, du sel marin, les produits de la pêche, la noix de galle, la potasse, du bois, du vif-argent, de l'alun, du vitriol, de la calamite, du blanc de céruse, du cinabre, du fromage, des bœufs. Le commerce de transit répand le bien-être dans l'intérieur du pays, et les ports de Trieste, de Pirano, de Capo d'Istria, de Citta Nuova, le Porto di Veglia animent les côtes septentrionales de l'Adriatique; sur les côtes de l'Istrie, la construction des vaisseaux occupe beaucoup de bras. Sans le royaume d'Illyrie, l'Autriche n'aurait point de marine. Les villes les plus commerçantes de l'intérieur sont Klagenfurt, Laybach, Villach (*voy.* CARINTHIE et CARNIOLE). De superbes routes se croisent dans tous les sens; celle qui, de Vienne, conduit à Trieste par Grætz et Laybach en est la principale. Pour faciliter les communications par eau, le gouvernement a de plus fait corriger le cours du Laybach et de la Save.

La culture intellectuelle est moins avancée en Illyrie que dans les autres provinces de l'empire d'Autriche. On compte trois lycées (à Laybach, Klagenfurt, Goritz); six gymnases (dans les mêmes villes, et à Neustædtl, Saint-Paul, Capo-d'Istria); une école industrielle (*Realschule*) et une école nautique à Trieste; de plus, quatre écoles normales, beaucoup d'écoles primaires, quelques écoles de jeunes filles. Des séminaires sont établis auprès de l'archevêché de Goritz et des évêchés de Laybach, Gurk

et Lavant. Parmi les sociétés savantes, il faut mentionner les sociétés d'économie rurale de Laybach, Klagenfurt, Goritz, et le cabinet de la Minerve à Trieste (société des sciences et des arts qui possède une bibliothèque de 3,000 volumes).

Le soin des âmes est confié, dans le gouvernement de Laybach, à trois évêques (siéges de Gurk, de Lavant et de Laybach), à 41 doyens et à 533 curés; dans le gouvernement de Trieste, à un archevêque, trois évèques, 43 doyens et 398 curés. Les couvents sont peu nombreux. L'église luthérienne ne possède guère d'adhérents que dans la Carinthie; 14 communes forment à cet égard un sénior at subordonné au surintendant ecclésiastique de Vienne. A Trieste se trouvent aussi un temple luthérien et un temple réformé.

Quant à l'administration civile du royaume d'Illyrie, elle est entre les mains de deux gouverneurs (celui de Laybach et celui de Trieste), dont chacun est assisté d'un conseiller aulique, de quelques conseillers de gouvernement ou de district, et de quelques secrétaires. La justice est rendue par la cour d'appel de Klagenfurt et par six tribunaux inférieurs : 1° le tribunal civil, criminel et commercial de Carniole siégeant à Laybach; 2° un tribunal pareil à Klagenfurt; 3° un tribunal civil et criminel à Trieste; 4° le tribunal commercial, à la fois consulat maritime, dans la même ville; 5° le tribunal civil, criminel et commercial à Goritz; 6° le tribunal civil, criminel, commercial, à la fois consulat maritime, à Rovigno. Les directions de la police siégent à Laybach et à Trieste; les administrations des mines à Laybach, Klagenfurt, Idria, Bleiberg, Raibl; les divisions militaires se trouvent sous le *commandement général* siégeant à Grætz.

Histoire. L'histoire de l'Illyrie est très ancienne. Primitivement ce pays était divisé en Illyrie barbare ou romaine, et en Illyrie grecque ou macédonienne. La première était habitée par une population d'origine thrace, qui se subdivisait dans les peuplades des Iapodes ou Iapydes, des Liburniens, des Dalmates et des Autariates. Les Liburniens, de tout temps adonnés au commerce maritime, se soumirent les premiers aux Romains pour échapper aux excursions de leurs voisins les Iapodes et les Dalmates. Ces derniers étaient, sans contredit, la peuplade la plus remarquable de l'Illyrie; longtemps ils résistèrent aux Romains; un de leurs rois, Gentius, était l'allié de Persée, roi de Macédoine, et lui fournit aide et assistance dans sa lutte contre Rome; les consuls C. Martius, Cæcilius Metellus, Scipion Nasica, plus tard Jules César, Marc-Antoine, Auguste firent successivement la guerre à ce peuple illyrien qui défendait son indépendance avec opiniâtreté; à la fin, sous le règne d'Auguste, Germanicus et Tibère finirent par dompter les Dalmates (l'an 13 après J.-C.).

L'Illyrie grecque (la plus grande partie de l'Albanie d'aujourd'hui) était habitée par plusieurs petites peuplades constamment en guerre avec les Macédoniens. Le chef d'une de ces hordes, Bardylis, soutint fort longtemps une lutte égale avec Philippe, père d'Alexandre-le-Grand; il finit par être anéanti; mais son fils Clitus, allié à un roi des Taulantiens, reprit les armes contre Alexandre qui paraît avoir conclu la paix avec ces chefs de pirates et de brigands. On rencontre du moins, après Bardylis et Clitus, des rois illyriens, indépendants de la Macédoine : tel fut Argon qui subjugua quelques peuplades dalmates et les colonies grecques d'Issa, de Corcyre et de Melæna.

Par ses entreprises contre les villes maritimes de l'Étolie, Argon se trouva bientôt en présence des Romains; sa veuve Teuta, trahie par l'amiral Démétrius de Pharos, subit une paix désavantageuse (228 ans avant J.-C.); enfin, après la défaite du roi Persée, l'Illyrie macédonienne ou grecque fut réduite en province romaine sous le nom d'*Illyria* ou *Illyricum* (*voy.* plus haut). Comme telle, son importance fut grande, surtout lorsque les Illyriens du nord eurent été soumis. A partir du IVe siècle de notre ère, l'Illyrie reçut le surnom de *grande* (*Illyricum magnum*). Lors du partage de l'empire romain, elle échut à l'empereur d'Occident; en 476, elle revint aux empereurs d'Orient. Au milieu du VIe siècle, des colons slaves, arrivant de la Russie et de la Pologne, s'établirent en Illyrie et se rendirent bientôt indépendants du faible gouvernement by-

zantin. Telle fut l'origine des petits royaumes de Dalmatie et de Croatie. Pendant un court instant (1020-40), Byzance parvint à soumettre une fois encore l'Illyrie; mais les Vénitiens et les Hongrois en détachèrent dès lors (1090) quelques portions. En 1170, commence le royaume de Rascie, qui, deux siècles plus tard, contribue à former la Bosnie. Venise s'était d'abord emparée de la Dalmatie; mais en 1270 les Hongrois en devinrent les maîtres. Ensuite ce furent les Turcs qui dépossédèrent Venise et la Hongrie : une petite portion de la Dalmatie resta seule soumise aux Vénitiens; et de même une partie de la Croatie et l'Esclavonie demeurèrent aux Hongrois.

Par le traité de Campo-Formio (1797), la Dalmatie vénitienne, avec les îles jusqu'à Cattaro, échut à l'Autriche. Douze ans plus tard, Napoléon, par un décret du 14 octobre 1809, rétablit en partie l'existence de l'Illyrie, en déclarant qu'à partir de ce jour le cercle de Villach, la Carniole, l'Istrie autrichienne, Fiume, Trieste, le Littoral, la Dalmatie et les îles porteraient le nom de *Provinces Illyriennes*. Le 15 avril 1811, un second décret fit connaître l'organisation définitive de ces provinces. Elles furent divisées en six provinces civiles et une province militaire. Les premières étaient les suivantes : la Carinthie (Car. supérieure ou cercle de Villach), la Carniole, l'Istrie, la Croatie civile, la Dalmatie, Raguse; la province militaire était formée par les districts des six régiments croates de la Frontière (*voy.*). Le gouverneur général (maréchal Marmont, duc de Raguse) résidait à Laybach; l'intendant général des finances ou provéditeur de Dalmatie (comte Dejean), le commissaire de la justice, trois intendants provinciaux complétaient ce système d'administration. Les Provinces illyriennes formaient ainsi nominalement un état séparé.

Mais en 1813, les troupes autrichiennes les envahirent et les firent rentrer sous la domination de leur ancien maître. Le congrès de Vienne ratifia cette prise de possession, et, le 3 août 1816, les Provinces illyriennes furent élevées au rang de royaume faisant partie de la Confédération germanique; on en détacha toutefois la Dalmatie et Raguse; le cercle de Klagenfurt au contraire, et les districts italiens de Cividale et de Gradisca furent annexés au nouvel état. D'autre part, le 5 juillet 1822, on restitua à la Hongrie une portion de la Croatie et du Littoral qui lui avait appartenu autrefois. A partir de cette époque, il ne s'est plus opéré de mutation dans le royaume d'Illyrie. L. S.

ILLYRIENNE (LANGUE). Elle appartient à la grande famille slavonne (*voy.*), et elle s'étend bien au-delà des bornes de l'Illyrie. En effet, elle est parlée par 5 millions d'hommes, Dalmates, Istriens, Croates, Slovaques, Serbes, Carnioles, Carinthiens et Styriens. Cependant M. Kopitar, qui préférerait pour cette langue le nom de *chrobato-serbe* (*Glagolita Clozianus*, p. XXXII et XLVIII), la distingue soigneusement, comme un autre dialecte des Slaves méridionaux, du dialecte *carantanien* ou slovaque plus ancien. D'après lui, le troisième dialecte de ces mêmes Slaves est le boulgare. M. Schaffarik suit une autre division.

Le docteur Louis Gai, à Agram, voulant lier entre elles, par une même langue littérale, les différentes branches des Slaves méridionaux, a prétendu élever à ce rang la langue populaire qu'on parle dans la Frontière militaire, en Dalmatie, sur le Littoral, en Servie, en Bosnie, etc. Il a combiné un alphabet général avec les lettres latines, et en fait usage dans son journal *Ilirske narodne nowine*, qui paraît à Agram depuis 1836, dans l'imprimerie de M. Gai. L'utilité de cette entreprise a été contestée avec force par M. Kopitar (*Hesych. Glossogr.*, etc., p. 59), l'un des plus savants slavinistes vivants; il regarde cette nouvelle langue *ragusine* comme fort imparfaite.

Un des plus anciens ouvrages sur cette langue est le *Thesaurus linguæ illyricæ* du Jésuite Micalia (1649).

Parmi les principaux poëtes illyriens, on cite Jean Gundulitch (M. Schaffarik écrit Gondola), né en 1588, mort en 1638, qui était issu d'une famille noble, et fut, ainsi que trois autres membres de sa famille, recteur de la république de Raguse. On a de lui douze drames. Nous renvoyons pour les autres auteurs illyriens à l'ouvrage de M. Schaffarik, *Histoire de la*

littérature Slavonne, et à l'ouvrage français de M. Eichhoff sur le même sujet.

A l'article MORLAQUES, nous parlerons des chants populaires de cette portion de la population illyrienne. S.

ILOTES ou HÉLOTES, nom de la quatrième classe des habitants de la Laconie (*voy.* SPARTE), infortunés qui gémissaient sous la plus cruelle oppression. On dérive le premier de ces noms (εἵλωτες) du verbe grec ἑλεῖν, prendre, et le second de la ville d'Hélos, situé au fond du golfe auquel la Laconie a donné son nom.

Après la conquête de cette partie du Péloponnèse, les Doriens, pour s'attacher les Achéens qu'ils venaient de soumettre, leur accordèrent, sous le nom d'Ilotes, les mêmes droits civils et politiques qu'ils possédaient eux-mêmes, tout en se réservant cependant une certaine supériorité sur eux. Cette constitution ne pouvait se maintenir longtemps, et les Doriens furent les premiers à y porter atteinte. Dès que leur pouvoir fut solidement établi, ils essayèrent de reprendre ce que la nécessité les avait forcés d'abandonner. La première tentative fut faite par le second roi de Sparte, Agis (*voy.*), fils d'Eurysthène, qui voulut non-seulement dépouiller les Achéens de tous leurs priviléges, mais encore les soumettre à un tribut. Plusieurs villes se soulevèrent. De ce nombre fut Hélos qu'Agis prit et détruisit de fond en comble. Les habitants furent réduits au plus dur esclavage, sans espoir de recouvrer jamais la liberté. Pausanias attribue la destruction d'Hélos, dont les ruines se voyaient encore de son temps, non pas à Agis, mais à Alcamène, fils de Télècle. Comme la législation de Lycurgue (*voy.*), antérieure au règne d'Alcamène, n'établit pas l'ilotisme, mais le présuppose, il est vraisemblable que Pausanias parle d'une seconde destruction d'Hélos. On peut donc admettre que ce fut Agis qui enleva l'isonomie aux Ilotes ou Achéens soumis, qui détruisit Hélos et en réduisit les habitants en esclavage, et que, par la suite, les autres villes achéennes, ou des étrangers peut-être, obtinrent la permission de repeupler cette contrée, une des plus fertiles de la Laconie; il serait facile alors de s'expliquer comment Alcamène a pu ruiner Hélos une seconde fois. *Voir* Manso, *Sparta*, t. I^er^, 2^e^ sect., p. 129.

Le nom d'Ilotes fut donc appliqué d'abord aux Achéens soumis, puis, après la prise d'Hélos, aux habitants de cette ville réduits en esclavage, et enfin à ceux d'autres villes encore, lorsqu'ils eurent payé du peu de liberté qui leur restait leur révolte avant la première guerre de Messénie (*voy.* ce mot).

A cette époque, le nombre des Ilotes était déjà considérable, et il s'accrut encore par suite des guerres étrangères, surtout des guerres de Messénie, en sorte que l'on peut regarder comme parfaitement exacte l'assertion de Thucydide lorsqu'il dit que de tous les états de la Grèce, c'était Sparte qui avait le plus d'esclaves. Or, d'après Athénée, Athènes, Corinthe, Égine et d'autres républiques d'une moindre étendue que la Laconie avaient plus de 400,000 esclaves.

Le sort des Ilotes était des plus misérables. Ils étaient accablés de mauvais traitements et de mépris de toute espèce. Les vêtements abjects qu'ils étaient obligés de porter les faisaient distinguer au premier coup d'œil des autres habitants. Un bonnet de peau de chien leur couvrait la tête; une peau leur enveloppait le reste du corps. Pour inspirer aux jeunes Spartiates le dégoût de l'ivresse, on les forçait à s'enivrer et à paraître dans cet état aux repas publics. On leur ordonnait, sous des peines sévères, de chanter des chansons obscènes, et il leur était défendu d'en chanter d'autres.

Le travail des champs retombait de tout son poids sur les Ilotes. Ils étaient en outre obligés de servir leurs maîtres à Sparte, de veiller sur les enfants, de s'occuper de tous les détails de la vie domestique, de se procurer les instruments avantageux et toutes les choses dont ils pouvaient avoir eux-mêmes besoin, de bâtir les maisons de leurs oppresseurs, etc. Ce n'était pas tout encore; car ils étaient les esclaves non-seulement des particuliers, mais de l'état. Comme tels, ils étaient tenus de construire les édifices publics, de réparer les routes, d'élever et d'entretenir les digues qui s'opposaient aux débordements de l'Eurotas et des autres rivières, de cultiver les terres publi-

ques, de suivre à la guerre les Spartiates et les Lacédémoniens, de porter le bagage, de creuser les retranchements et de combattre armés à la légère. On les plaçait au premier rang et aux postes les plus dangereux. Lorsque Sparte devint une puissance maritime, ils furent chargés, sur la flotte, de tous les travaux qu'on regardait comme indignes d'un homme libre.

Mais toutes les injustices, tous les mépris dont on les accablait étaient peu de chose en comparaison de la *cryptie*, ou chasse aux Ilotes. C'est en vain qu'on a voulu contester ce fait horrible: il n'est que trop certain, puisqu'il est attesté d'une manière plus ou moins précise par un grand nombre d'auteurs grecs, Platon, Thucydide, Isocrate, et par Plutarque qui nous apprend qu'Aristote parlait aussi de cet odieux usage dans un ouvrage qui n'est pas venu jusqu'à nous. Courbés sous le joug le plus pesant, il était naturel que les Ilotes, en se souvenant que leurs pères avaient jadis été les maîtres du pays où ils gémissaient dans la servitude, tentassent les plus grands efforts pour s'en délivrer; et les Doriens, de leur côté, ne devaient reculer devant aucune mesure propre à assurer leur domination. Ils ne se bornèrent donc pas à anéantir ceux qui les attaquèrent à force ouverte : ils s'attachèrent aussi à affaiblir par tous les moyens leurs esclaves que leur nombre rendait redoutables. Dans ces luttes sans relâche, le cœur s'endurcit et la cruauté devient une habitude. On finit par considérer les Ilotes comme des espèces de bêtes sauvages qu'il était permis de massacrer sans remords, et la chasse aux Ilotes fut une *chasse sainte*, comme étant un exercice utile aux jeunes Spartiates. Si, dans la suite, on ne tenta pas de déraciner le mal, on essaya au moins de le diminuer en le légalisant. Ce fut ainsi qu'on fixa un temps pour cette chasse et que les éphores, à leur entrée en fonctions, durent en proclamer l'ouverture, moins pour soustraire les Ilotes au danger que pour les en prévenir.

Il est toutefois juste de dire que les Ilotes, vivant du produit de leur travail, avaient bien une certaine indépendance, et il leur était possible quelquefois de racheter leur liberté avec les économies qu'ils avaient faites. Ces affranchissements étaient rares, car l'état seul avait le droit de rendre la liberté à un esclave; et encore les affranchis étaient-ils presque toujours obligés d'émigrer; mais ils se faisaient toujours avec une certaine solennité. Lorsque la république avait éprouvé de grandes pertes dans une guerre, il arrivait quelquefois aussi qu'on accordait aux Ilotes les droits de citoyens, afin de combler les vides laissés par les combats dans les rangs des hommes libres; mais quelquefois aussi la politique de Sparte se servit de ce moyen pour affaiblir les esclaves aux rangs desquels ils enlevaient les plus jeunes, les plus robustes, et par conséquent les plus dangereux. D'autres fois, c'était l'accroissement de leur nombre qui donnait lieu à des affranchissements; mais il était ordinaire, dans ce cas, d'envoyer les affranchis fonder une colonie hors de la Laconie. Telle fut entre autres l'origine de Tarente, fondation des Parthéniens.

Les Ilotes affranchis n'étaient pas placés sur la même ligne que les Lacédémoniens : ils étaient libres, il est vrai; mais ils restaient dans une certaine infériorité envers leurs anciens maîtres. Cependant des services répétés, des actions d'éclat pouvaient leur mériter de nouveaux droits. Ils portaient donc différents noms : ἀφέται, affranchis; ἀδέσποτοι, sans maîtres; ἐρυκτῆρες, les affranchis qui accompagnaient leurs patrons; δεσποσιοναύται, les affranchis envoyés sur la flotte, ou, selon Casaubon, ceux qui veillaient sur la flotte de leurs anciens maîtres.

Les révoltes des Ilotes contre leurs oppresseurs furent fréquentes, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Sans reparler de celle des Παρθένιοι, descendants de ces Achéens qui avaient refusé de prendre les armes contre les Messéniens, auxquels les Spartiates consentirent à accorder la liberté, soit qu'ils sentissent l'injustice de faire retomber sur les enfants la faute de leurs pères, soit plutôt qu'ils les redoutassent à cause de leur grand nombre; nous voyons encore les Ilotes, lors du terrible tremblement de terre qui renversa presque entièrement Sparte, la 1re année de la LXXIXe olympiade (464 avant J.-C.), essayer de profiter de cette occasion pour ressaisir la domination. Le

roi Archidamas les battit, et cette victoire délivra les Spartiates d'un danger imminent. Après leur défaite, les révoltés se réunirent aux Messéniens, s'emparèrent d'Ithome et commencèrent la troisième guerre de Messénie.

Le nom d'Ilote a été généralisé dans les langues modernes, et s'applique par extension à un peuple privé de toute espèce de droits par le despotisme. *Ilotisme* est ainsi devenu un synonyme d'esclavage. Cependant, à l'idée de servitude, il en joint encore une autre, celle d'une dégradation morale telle qu'un peuple d'ilotes n'a ni le courage ni même la pensée de briser le joug qui pèse sur sa tête. E. H-G.*

IMAGE (opt.). C'est la représentation d'un objet réfracté ou réfléchi par un appareil d'optique. *Voy.* Lumière, Réfraction, Réflection, Miroir, Lentille, Catoptrique, etc.

IMAGE (litt.). L'image, à prendre ce mot dans son sens le plus large, est la matérialisation de l'idée. Plus on veut faire tomber une idée dans le domaine des sens, plus on veut nous la faire voir et toucher, plus il est nécessaire d'appeler l'image à son secours. L'art du discours consiste en grande partie dans ce procédé par lequel des analogies innombrables sont établies entre les termes matériels qui appartiennent au monde des formes et des couleurs, et les termes abstraits qui appartiennent au monde du sentiment et de la pensée. Quand nous disons l'art, nous nous servons d'un terme qui n'est pas rigoureusement juste. La découverte de ces analogies se fait chez l'homme, d'instinct au moins autant que de réflexion : témoins les langues des peuples sauvages beaucoup plus riches d'images, on le sait, que les langues des peuples civilisés. C'est donc réellement dans le choix et non dans l'invention de cette forme brillante de la parole que gît l'art du discours. Chez les peuples enfants, l'image est plutôt de première nécessité que de luxe et d'ornement. Encore enveloppés dans les langes de la matière, voyant à peine poindre en eux-mêmes l'aurore de la pensée, ils ont besoin de se rendre sensibles leurs idées naissantes en les unissant, selon certains rapports instinctivement devinés, à telle ou telle des formes que leur offre l'ensemble de la création qui les entoure. Ce travail s'accomplit spontanément, et a pour résultat les poésies primitives, si colorées, si éclatantes, mais aussi si matérielles et offrant par le retour continuel de la même forme une monotonie qui finit par nous fatiguer autant que leur éclat nous avait d'abord éblouis et charmés. A mesure que l'homme se civilise, qu'il se dégage de la matière, qu'au lieu de lui rester asservi, il tend à l'asservir à son tour, la pensée se développe en lui et arrive enfin à se reproduire dans sa pureté, c'est-à-dire par l'expression abstraite et non plus par l'expression *imagée*. Parvenue à ce point, une langue est complète et peut désormais tendre à la perfection dans ses manifestations en prose ou en vers. Elle n'offre plus une fatigante profusion de couleurs. L'image s'y trouve placée au moment convenable, entourée d'expressions plus simples, qui la font encore ressortir, de même que, dans un tableau, les ombres et les demi-teintes ajoutent encore à l'effet de la lumière. Employée de temps en temps dans la prose, mais sobrement et avec une sorte de pudeur, elle conserve une plus large place dans la poésie et en devient un des caractères distinctifs, aussi bien qu'un des plus grands charmes. C'est alors que, dans la manière de l'employer, peut se manifester un art, et un art exquis. Nulle part peut-être cet art n'a été poussé plus loin que chez nos grands écrivains. On leur a reproché pourtant d'y mettre trop de prudence et de parcimonie, d'être trop avares d'images, ou, lorsqu'ils en employaient, d'en fondre et d'en atténuer les couleurs dans la contexture de leur style. Ils ont obéi en cela au caractère simple et sage de notre langue, la plus dégagée des formes primitives et du style figuré, peut-être parce qu'elle est la plus empreinte du sceau d'une civilisation avancée. Mais tout en s'y conformant, quelles belles licences ils ont encore su se permettre ! Racine, par exemple, qui pourtant, plus que tout autre, a subi le reproche dont nous parlons. Nous pouvons nous borner à citer

(*) D'après un travail de Ch.-G. Müller.

ces vers qu'il met dans la bouche de Phèdre amoureuse :

J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné:
Ma blessure trop vive aussitôt a saigné,

un des modèles les plus parfaits qu'on puisse donner d'exactitude et en même temps de hardiesse dans l'image.

Le défaut contraire à celui qui a été imputé à notre littérature, se rencontre dans les littératures étrangères ; tous ceux qui les ont étudiées savent que, comparativement à la nôtre, on y trouve des images répandues avec une excessive profusion et souvent hasardées à force d'être hardies. Cette exubérance est, du reste, admirée de plusieurs, et, sachant que la poésie vit d'images, nous sommes loin, nous-mêmes, d'en contester l'attrait puissant, quoique nous croyions que le tact et le goût avec lesquels nos écrivains distribuent leurs ornements soient la source d'un plaisir plus durable et plus délicat. L. L. O.

IMAGE (DROIT D'). La monnaie, dans son origine, ayant été consacrée aux dieux, ni les rois, ni les magistrats monétaires n'eurent le droit d'y mettre leur image. Alexandre-le-Grand est le premier dont le portrait ait été placé sur la monnaie ; de son vivant, en donnant ses traits à la tête d'Hercule, et après sa mort, parce qu'il avait été divinisé comme fils de Jupiter Ammon. Lysimaque, roi de Thrace, plaça ainsi son autorité naissante sous la protection du nouveau dieu. Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, honora la mémoire de son père Ptolémée Soter, en le représentant sur sa monnaie lorsqu'il eut reçu l'apothéose à Memphis. Ptolémée III Évergète restitua sur les siennes les images de son père et d'Arsinoé, celle de son aïeul et de Bérénice, en leur donnant le titre de *dieux frères*. Peu à peu, les peuples s'habituèrent à voir sur la monnaie les portraits des rois.

A Rome, Jules César fut le premier qui obtint du Sénat le droit d'image sur la monnaie. Les triumvirs se l'arrogèrent. Auguste tout-puissant les imita; et depuis, la monnaie fut toujours frappée à l'effigie des empereurs.

Si des personnages illustres tels qu'Homère, Hérodote, Anacréon, Pythagore, Alcée, Sapho, et quelques autres se trouvent sur des monnaies des Grecs, c'est par un hommage tardif rendu à leur mémoire par les villes qui se glorifiaient de leur avoir donné la naissance ; de même que les grands hommes de l'ancienne Rome ont été placés sur les monnaies consulaires, par leurs descendants avec une permission du Sénat. Ce n'est que sur des médailles fausses, fabriquées depuis le xv^{e} siècle, qu'on trouve les portraits de Priam, d'Hélène, de Didon, de Moïse et de Jésus-Christ. Les monnaies anciennes n'avaient point été faites pour l'usage auquel les modernes ont consacré les médailles. Aujourd'hui, l'hôtel des monnaies a seul le droit *de frappe;* mais tout le monde a celui de faire exécuter son portrait et de le livrer à la publicité, et *le droit d'image* est devenu le droit commun.

Chez les Romains, *droit d'images* (ce dernier mot au pluriel, *jus imaginum*) avait une tout autre signification. Ce droit appartenait à la noblesse romaine, sans qu'il fût nécessaire, pour l'avoir, d'être des plus anciennes maisons. Il suffisait que la chaise curule, c'est-à-dire quelque charge qui en donnait l'honneur, l'édilité, la préture, le consulat, eût été dans la famille. Ces images étaient les bustes, quelquefois en marbre, plus souvent en cire, de leurs ancêtres ; bustes au bas desquels étaient inscrites les charges qu'avaient exercées ceux qu'ils représentaient, ainsi que les belles actions par lesquelles ils s'étaient distingués. Ces images étaient portées aux pompes funèbres, et ensuite placées dans l'*aula* ou l'*atrium* (vestibule, salle d'entrée), quelquefois dans des niches ou aussi dans des armoires que l'on n'ouvrait que les jours de fêtes. On brisait les images de ceux dont la mémoire était condamnée, ou au moins on ne les laissait pas paraître aux funérailles de leurs descendants. D. M.

IMAGES (CULTE DES), *voy.* ICONOLATRIE.

IMAGINAIRES (algèbre). L'imagination vient plus souvent qu'on ne le croit au secours des mathématiques, toujours si positives dans leurs résultats. Voici, par exemple, des nombres qu'on nomme *imaginaires*, dont pas un seul géomètre

ne saurait soutenir l'existence, et qui pourtant, employés avec art, donnent parfois des résultats presque aussi sûrs que le produit d'une multiplication.

Ce qui engendre ces nombres, c'est qu'une quantité négative (précédée du signe —) ne peut avoir de racine paire (carrée par exemple), ni exactement ni par approximation; car il n'y a aucune quantité, soit positive, soit négative, qui, étant multipliée par elle-même un nombre pair de fois, puisse produire une quantité négative (*voy.* MULTIPLICATION). Il est vrai que —4, par exemple, peut être considéré comme venant de $+2 \times -2$; mais ces deux quantités ayant un signe différent, sont loin d'être égales, et par conséquent leur produit ne saurait être un carré dont elles seraient la racine. Toutes les fois donc qu'on sera amené à prendre une racine paire d'une quantité négative, il en résultera un nombre imaginaire, qu'on ne peut représenter autrement qu'en écrivant la quantité sous le signe radical ($\surd$), c'est-à-dire qu'on ne peut pas véritablement le représenter, puisqu'en le figurant ainsi, on ne fait qu'indiquer l'opération qui lui a donné naissance. Proposer de tirer une racine paire d'une quantité négative, c'est donc proposer une chose absurde; et lorsqu'une équation amène ainsi à extraire une racine paire d'une quantité négative, on en peut conclure que le problème qui a conduit à cette équation est impossible. Cependant il ne faut pas regarder comme inutile la considération de ces racines, car il arrive souvent qu'une question, quoique possible, n'admet de solution que par le concours de pareilles quantités, dans lesquelles, à la fin, ce qu'il y a d'absurde disparaît.

Toutes les quantités dites imaginaires sont de la même nature, puisqu'elles ne diffèrent entre elles que par la valeur de l'exposant, et qu'elles sont rigoureusement identiques dans ce qui concerne leur génération idéale; ces quantités doivent donc avoir la même forme dans leur expression, et pouvoir se rendre au moyen de l'une d'entre elles; en effet, quoique les racines imaginaires des équations soient susceptibles de bien des formes différentes, selon le degré de l'équation à laquelle elles appartiennent, néanmoins toutes peuvent se ramener à la forme la plus simple. D'Alembert a démontré le premier cette proposition importante dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin;* Euler ensuite, dans le même recueil, et Foncenex, dans un savant écrit sur les imaginaires inséré dans le premier volume des *Mémoires de la Société des sciences de Turin.* Les deux premiers ont employé, pour établir ce beau théorème, le calcul intégral et la géométrie concurremment : le dernier n'y a employé que l'algèbre et la géométrie. M. Suremain-Missery ne s'est servi que de l'algèbre ordinaire pour le même objet dans sa *Théorie purement algébrique des quantités imaginaires et des fonctions qui en résultent*, etc., in-8°, Paris, 1801.

« Ces nombres (imaginaires) vraiment extraordinaires forment un des phénomènes intellectuels les plus remarquables, dit M. H. Wronski (*Introd. à la philos. des mathém.*), et donnent une preuve non équivoque de l'influence qu'exerce, dans le savoir de l'homme, la faculté législatrice de la raison dont ces nombres sont un produit, en quelque sorte malgré l'entendement... Loin d'être absurdes comme les envisageaient les géomètres, les nombres dits imaginaires sont éminemment logiques, et par conséquent très conformes aux lois du savoir; et cela parce qu'ils émanent, et en toute pureté, de la faculté même qui donne des lois à l'intelligence humaine. De là vient la possibilité d'employer ces nombres sans aucune contradiction logique et dans toutes les opérations algorithmiques; de les traiter comme des êtres privilégiés dans le domaine de notre savoir et d'en déduire des résultats rigoureusement conformes à la raison. L. L-T.

IMAGINAIRES (MALADIES), *voy.* HYPOCONDRIE et HALLUCINATIONS.

IMAGINATION (psychol.). Si l'on en croyait la lettre de l'étymologie (d'*imago*, image), l'imagination n'aurait pas une sphère plus étendue que celle de la vue; et cependant l'imagination s'entend de toute espèce de perception; seulement, elle prend son nom de la principale.

On peut distinguer trois sortes d'ima-

ginations : l'une *productive* des perceptions, et qui sert à former le tableau des phénomènes, à le tenir en face de l'esprit; la seconde, *reproductive*, qui y rappelle le souvenir des perceptions; la troisième, *poétique*, et dont la fonction consiste à composer des touts nouveaux avec les matériaux fournis par l'imagination reproductive (*voy.* l'art. suivant). Ces trois sortes d'imagination, ou plutôt ces trois actes de l'imagination, se succèdent et se supposent dans l'ordre où nous venons de les énumérer : le second est nécessaire au troisième, et le premier au second. Le premier acte ou premier degré de l'imagination suppose à son tour l'exercice des sens.

Tout produit de l'imagination se compose de deux éléments : la matière et la forme; la matière est la partie sensible de la chose imaginée; la forme en est la partie rationnelle; car c'est la raison qui dispose les matériaux de la perception, du souvenir intuitif et de l'imagination poétique; c'est elle qui met l'unité dans la diversité. L'imagination n'est donc qu'une faculté complexe dont la partie qui fournit la matière de l'image n'a pas de nom propre.

Mais cette matière est-elle produite d'abord informe, et la raison vient-elle ensuite y mettre l'ordre en établissant des rapports réguliers entre les parties? ou bien, la forme précède-t-elle la matière? ou bien enfin, ces deux choses sont-elles simultanément produites par l'esprit? Nous croyons que ce dernier cas est le vrai; mais nous pensons aussi que l'imagination, aidée de la raison, n'atteint pas de suite son but, qu'elle a besoin de tâtonnement pour réaliser son idéal, et les ébauches de cette réalisation extérieure servent elles-mêmes à la détermination plus ou moins précise de l'idéal. C'est ainsi, par exemple, qu'en peinture, l'imagination qui guide le pinceau peut à son tour en recevoir un utile secours; c'est ainsi que la pensée engendre l'œuvre extérieure et que l'œuvre aide à la pensée.

L'imagination a pour domaine propre les perceptions, les intuitions; les idées générales ne peuvent être représentées par l'imagination à l'esprit avec aucune précision : elles flottent en face de l'intelligence comme des ombres indécises, sans contour, sans forme, sans couleur déterminés. Les conceptions pures de la raison lui échappent complétement. De là, le besoin de métaphores et de tout le langage figuré pour rendre sensible ce qui de sa nature ne l'est pas (*voy.* IMAGE). Du reste, le domaine de l'imagination est dans le passé et l'avenir, comme dans le présent. C'est elle qui fournit la matière du souvenir en fait d'intuition; c'est elle encore qui livre à la raison les matériaux avec lesquels elle construit par anticipation l'avenir, en se fondant sur les lois constantes de la nature.

C'est en vertu de cette faculté de faire revivre le passé, de construire l'avenir, que l'homme peut prévoir, et prolonger en quelque sorte, la durée de son existence. C'est là aussi la source d'une partie de ses plaisirs et de ses peines imaginaires : plaisirs et peines très réels pourtant. Si l'imagination s'échauffe, s'exalte, elle peut devenir le principe des plus nobles actions, comme aussi des plus grandes folies. Il est de la plus haute importance qu'une raison saine lui serve de guide; car si elle va seule, ou plutôt si la matière opprime la forme, si elle la déborde, elle court risque de s'échapper sans règle et sans mesure, et de porter ainsi aux plus grandes extravagances. Le dérèglement de l'imagination est très voisin de la folie : souvent même il y conduit. Quelque excellents que puissent être ses effets dans les arts mécaniques et libéraux, dans la conduite de la vie, dans toutes les positions où l'on se trouve, ce n'est donc pas sans une certaine raison, que Montaigne, en la comparant aux autres facultés, l'a appelée la *folle du logis*. Elle est bien certainement la condition immédiate et nécessaire de toutes les visions, de toutes les hallucinations et de toutes les séductions. Mais il serait aussi facile de faire ressortir ses services éminents; en sorte que nous devons conclure qu'elle est excellente en soi, et qu'il n'y a que ses excès, ou la faiblesse relative de la raison, qui soient un mal. J^h T.

IMAGINATION (litt.). Considérée philosophiquement (*voy.* l'art. précé-

dent), l'imagination est une des principales facultés de l'âme. Mais nous n'avons point à nous en occuper sous ce rapport : nous ne la prenons que dans l'acception littéraire, très différente de l'acception philosophique; car dans celle-ci, elle appartient à tous, et dans celle-là, elle n'est le partage que du petit nombre. Dans l'une, elle est une faculté nécessaire; dans l'autre, elle est un don qui consiste tout à la fois à recevoir de vives impressions des objets réels et à combiner ces impressions de manière à produire avec elles de nouvelles créations dont le nom même d'*imaginaires* indique la nature et la source.

Il faut faire ici une distinction entre les personnes dont on dit qu'elles ont *l'imagination vive* et celles dont on dit qu'elles ont *de l'imagination*. Avoir l'imagination vive, c'est bien recevoir de puissantes impressions des choses et posséder ensuite une certaine facilité à combiner ces impressions, mais une facilité désordonnée qui ne s'éveille que sous l'influence d'une émotion aveugle et passagère, et dont les résultats se dissipent en même temps que cette émotion. Ainsi, lorsqu'on est loin d'un être chéri, se tourmenter excessivement sur son sort et en même temps se figurer une foule de dangers, d'événements funestes qui peuvent le menacer, voilà un exemple de l'imagination vive. Dans un état d'esprit plus riant et plus heureux, prêter à la personne aimée une foule de qualités et de charmes qui n'ont jamais existé que dans le cerveau exalté qui les conçoit, en est un autre exemple. Dans la première situation, l'on imagine certainement de véritables romans pleins de terreur et de pathétique; dans la seconde, on crée des types adorables de beauté, d'esprit, de vertu. Il semblerait donc qu'entre ce genre d'imagination et celui dont vivent la littérature et la poésie, il existe à peine une nuance; mais il n'en est nullement ainsi : ces créations restent enveloppées dans l'émotion qui les a produites, ne montent point du cœur à la tête, ne s'élèvent guère de l'état de sensation, de sentiment, de rêve, à celui de pensée. Cela est si vrai que la personne qui les conçoit, qui frissonne de plaisir ou de crainte devant les images ainsi évoquées en elle-même, s'il s'agit de les formuler en parlant ou en écrivant, n'arrive guère qu'à produire des tableaux incohérents et vagues.

Avoir de l'imagination, c'est posséder, avec la faculté des impressions fortes, celle d'animer ces impressions, de les grouper, d'en former un ensemble en choisissant parmi elles, en élisant, modifiant, rejetant; et tout cela sans autre force d'impulsion, sans autre émotion que le désir de former, avec les créations qui nous entourent, d'autres créations que nous puissions appeler nôtres. Cette émotion d'un genre bien supérieur aux émotions dont nous parlions tout à l'heure, ce noble désir, ce besoin élevé de notre intelligence, nous agite, fait circuler plus rapidement le sang dans nos veines, palpiter plus vite notre cœur, mais en même temps laisse notre raison libre et capable de coordonner les matériaux qui lui sont offerts. C'est une jouissance pure et grande que celle qu'éprouvent les êtres doués d'imagination, lorsque, évoquant ainsi leurs impressions, leurs souvenirs, toutes ces formes si profondément empreintes en eux, ils les voient se colorer sous le regard intérieur, prendre une nouvelle vie, s'animer, se mouvoir comme des êtres réels, et leur obéir autant que les êtres réels obéissent à Dieu; lorsque, enfin, un ensemble complet, une union harmonieuse résultent de tout ce mouvement. Posséder une telle puissance, c'est avoir en soi une fête éternelle et toujours prête; c'est trouver toujours des types ravissants où reposer ses yeux, des troubles, des attentes, des surprises, une alternative animée de plaisir et de crainte, propres à amuser et occuper l'esprit. C'est bien plus que tout cela encore : c'est être maître d'exercer au dehors de soi une influence magique, de charmer la foule, de l'éblouir, de la captiver; on la convie à la fête enchanteresse, on lui fait voir ces êtres si beaux, si intéressants, si remplis de passion, si violemment poussés des extrémités de la joie à celles de la douleur; et elle se prend d'intérêt pour eux, et elle s'identifie avec eux, et elle vous rend, en pleurant de leurs chagrins et riant de leurs plaisirs, le plus bel hommage auquel vous puissiez prétendre; car par ces larmes, par

ces sourires qu'elle leur accorde comme à de vivantes créations, elle vous salue créateur.

Nous disons que c'est la foule qui rend un tel hommage, et nous le disons à dessein; car, il faut le reconnaitre, quoique ce soit un don riche et précieux que celui de l'imagination, si elle n'est point accompagnée de dons encore plus rares, elle est plus faite pour impressionner rapidement les masses, pour causer un plaisir vif mais passager, que pour agir sur les esprits sérieux et produire des effets durables. L'étincelle de vie dont elle anime ses œuvres jette d'abord de vives lueurs, puis pâlit et s'éteint bientôt après. Elle ne nous fait donc atteindre qu'à une puissance créatrice bien imparfaite si elle n'est soutenue par l'invention (*voy.*), qui n'est pas seulement la faculté de trouver des rapports nombreux, variés, entre les choses, et de les combiner de mille manières diverses, mais celle de découvrir des rapports à la fois neufs et vrais, et de former par conséquent des combinaisons originales, par la sensibilité; non pas cette sensibilité nerveuse et maladive qui est le propre des cœurs faibles, et qui, trop souvent jointe en eux à l'égoïsme, n'a que des effets impuissants et insignifiants comme eux, mais cette sensibilité profonde, cette faculté d'un amour immense et d'un dévouement sans bornes qui peut se trouver dans les cœurs les plus forts, qui doit même s'y trouver pour qu'ils soient complets, et que Vauvenargues a justement reconnue pour le plus ardent foyer du génie quand il a dit que *les grandes pensées viennent du cœur.*

Voilà donc ce que peut produire l'imagination réduite à ses propres forces: elle colore vivement les objets, elle leur communique dans le moment présent une vie qui semble pleine de sève, elle les combine en une multitude de façons différentes; elle est le trésor inépuisable d'où l'on tire à son gré caractères, événements, péripéties, plans complets de compositions littéraires de toute espèce, contes, romans, poëmes, drames. Mais les caractères, à la création desquels elle a présidé seule, agréables et intéressants à la première vue, ne vous disent presque plus rien dès le second coup d'œil, car il a suffi d'un regard pour épuiser leur vie toute de surface. Mais les plans qui, en se déroulant d'abord à vos yeux, avaient éveillé en vous les plus entraînantes émotions, à la seconde épreuve vous laissent indifférent parce que tout y était en relief et rien en profondeur, que vous voyez bien qu'ils vous ont donné tout de suite tout ce qu'ils pouvaient donner, et qu'ils ne sont pas de ceux-là que Boileau appelle

....Toujours plus beaux plus ils sont regardés;

où l'on découvre encore une foule de beautés sous les premières.

Unie aux deux autres qualités que nous venons de nommer, à l'invention et à la sensibilité, l'imagination acquiert, au contraire, un prix immense; relevée, fortifiée par elles, elle les rehausse admirablement à son tour, leur communique un éclat éblouissant, une variété merveilleuse, et, par son besoin continuel d'agitation et de mouvement, les excitant incessamment à produire, les rend bien autrement fécondes qu'elles n'eussent été sans elle. L. L. O.

IMAM, mot arabe qu'on écrit quelquefois par erreur *iman*, et qui signifie *chef*. Les Musulmans lui donnent plusieurs significations un peu différentes les unes des autres. L'imam, dans une mosquée et pendant la prière publique, est celui qui se met à la tête de l'assemblée, qui prononce les paroles et fait les mouvements que les assistants sont obligés d'imiter. Quand Hassan, fils du khalife Ali, eut été dépouillé par Moavia du khalifat, il conserva le titre d'*imam*. Comme ce titre fut considérablement relevé par là aux yeux des partisans de Hassan, les khalifes se l'arrogèrent également. Les sulthans othomans se l'attribuent aussi, non pas en vertu de leur naissance, puisqu'ils sont d'origine turque, mais par l'effet d'une cession qui leur fut faite par le dernier khalife abbasside qui mourut en Égypte.

Les sonnites (*voy.*) donnent aussi le titre d'imam à ceux de leurs docteurs qui jouissent d'une estime particulière, par exemple aux fondateurs des quatre rits orthodoxes, Abou-Hanifah, Chafey, Malek et Hanbal (*voy.* HANIFITES).

Chez les chiites (*voy.*), le mot *imam* a une autre acception : dans leur opinion, l'imam est un être doué de vertus surnaturelles, en qui réside l'autorité spirituelle et temporelle, et qui seul a le droit de représenter la divinité sur la terre. En ce sens, Ali était imam; ses deux fils, Hassan et Hossein, furent imams, et ensuite neuf des descendants de Hossein, en ligne directe. Il est vrai que les chiites ne s'accordèrent pas sur la personne des derniers imams. Les chiites actuels, notamment les Persans, croient que le douzième imam, chassé de ce monde par la malice des hommes, est maintenant caché dans un lieu impénétrable; mais que, lorsque la mesure des crimes des hommes aura été comblée, il reparaîtra sur la terre et y fera régner la justice. En ce sens, les rois de Perse, quoique d'origine arabe et de la famille du prophète, se font scrupule de s'intituler *imams :* ils se présentent simplement comme des chefs provisoires et des lieutenants de l'imam. Les chiites sont appelés souvent *imamites*. *Voy.* aussi à l'art. ASSASSINS ce qui a été dit des chiites *imamieh*. R.

IMAUS, chaîne de montagnes au nord de l'Inde, l'Himalaya des modernes (*voy.* l'article). Ces deux noms diffèrent peu, et leur racine est évidemment le mot sanscrit *hima*, neige (le latin *hiems*, hiver), de manière qu'il n'y a pas lieu de les expliquer à l'aide du phénicien, comme fait M. Sickler (*Géographie ancienne*, p. 703). Pline connaissait déjà cette étymologie du nom : Un promontoire des monts Émodes, dit-il (*H. N.*, VI, 21), s'appelle Imaüs, *incolarum linguâ nivosum significante*. L'*Emodus* s'étendait plus à l'est, et son nom doit également s'expliquer par les langues indiennes et non pas par le phénicien, suivant l'idée fixe de M. Sickler. S.

IMBÉCILLITÉ, *voy.* FOLIE.

IMBROGLIO. Ce mot est emprunté à la langue italienne. Il a remplacé chez nous celui d'*embrouillement*, qui avait vieilli et dont il est le synonyme, à la fois plus harmonieux que celui-ci, et non moins énergique que le terme populaire d'*embrouillamini*. Comme eux, il fut d'abord uniquement destiné à exprimer le désordre, la confusion d'une affaire, d'un discours : c'est un *imbroglio* que ce procès, quel *imbroglio* nous faites-vous là? etc., etc. Ensuite il a été adopté par la littérature et le théâtre, pour désigner les œuvres d'imagination et les pièces qui présentaient une intrigue très compliquée, et dont il est difficile de suivre le fil.

Aussi ce terme fut-il d'abord appliqué, parmi nous, aux productions de la scène espagnole, qui affectionnait particulièrement ce genre. A son exemple, notre théâtre eut aussi les siens. *Héraclius* est un imbroglio tragique, et *le Mariage de Figaro*, un spirituel imbroglio. Quelques romans anciens et modernes doivent aussi être classés dans cette catégorie.

On exige avec raison de l'*imbroglio* qu'en offrant une sorte d'énigme, il ne la rende pas tellement obscure qu'il soit impossible, ou même trop pénible de la deviner. S'il manque à cette condition, si l'on ne peut débrouiller l'*imbroglio*, ce nom ne lui appartient plus, et il doit prendre celui de *galimathias* (*voy.*). M. O.

IMIRÈTIE ou **IMÉRETH**, l'un des royaumes qui faisaient partie de la Géorgie, et aujourd'hui province russe en Asie, est située entre les 41° 50′ et 43° 7′ de lat. N., et les 39° 55′ et 41° 18′ de long. E. (de Paris). Sa longueur, du N. au S., est d'environ 31 lieues, sa plus grande largeur de 25 lieues, et sa surface d'environ 640 lieues carrées. L'Iméreth est borné au N. par le Caucase qui le sépare du pays encore indépendant des montagnards, à l'E. par la Géorgie proprement dite, au S. par le pachalik d'Akhal-tsikhé, au S.-O. par le Gouria, et à l'O. par la Mingrélie (*voy.* ces noms). Sa rivière principale est le Rioni (l'ancien Phase), qui la parcourt au nord et à l'ouest et se grossit de quelques autres. Cette rivière n'est navigable qu'à 20 ou 22 lieues au-dessus de son embouchure; sa vitesse et sa profondeur varient suivant la nature du terrain, et ses eaux sont toujours troubles et jaunâtres, mais très poissonneuses, surtout en saumons et en esturgeons. Quoique les montagnes y soient plus élevées, plus couvertes de neige, et l'air plus froid qu'en Géorgie, et que les plaines, souvent inondées par le débordement des rivières, y soient fréquemment fangeuses ou marécageuses, le climat y est géné-

ralement beau et constant, le sol fertile et la végétation active ; mais l'agriculture y est négligée et le pays mal cultivé par l'inertie et la paresse des habitants, qui passent leur vie à boire et à manger. Il produit néanmoins en abondance le froment, l'orge, le maïs, le millet, le ghami, le sorgho, le tabac, le chanvre et la garance. La vigne y croît naturellement le long des arbres, et le vin qu'elle donne est comparable pour la bonté à celui du Kakheth, le meilleur de tous ceux que produisent les pays caucasiens. Les montagnes renferment des eaux minérales, plusieurs riches mines qui sont faiblement exploitées, excepté celles de fer ; et leur penchant est couvert d'excellents bois de construction et d'arbres fruitiers qui, sans culture, donnent des châtaignes, des noisettes, des cerises, des abricots, etc. Le gibier est très commun dans l'Iméreth, mais les chevaux et les bestiaux, autres que les chèvres, y sont peu nombreux. On y élève aussi des abeilles et des vers à soie ; le miel qu'on y récolte est de deux qualités, l'un dur et compacte, mais d'un goût agréable, quoique adhérant à la cire, l'autre enivrant quelquefois, comme était celui de l'ancienne Colchide. Bien que l'industrie soit peu avancée dans l'Iméreth, on y fabrique des taffetas, des cordes de chanvre, des bonnets de laine et des étoffes de coton qui font partie des objets d'exportation, ainsi que le vin, le blé, la soie, le miel, la cire, les peaux, la laine et les fruits. Les articles d'importation consistent en toiles, étoffes de laine et de soie, ustensiles de cuivre, sabres turcs, monnaies, orfévrerie, cuirs et denrées coloniales. Le commerce est entre les mains des Arméniens, des Juifs et des Grecs.

La population de l'Iméreth est proportionnellement plus considérable que celle des autres parties de la Géorgie ; elle consiste, suivant Klaproth, en 35,000 familles (140,000 individus), dont 13,000 seulement paient les impôts. Gamba ne la porte qu'à 81,000 âmes, dont le nombre tend à s'accroître tous les ans *. La langue est à peu près la même que celle du Karthli. Quoique la fertilité du pays contribue à rendre les habitants indolents, ils sont cependant moins paresseux que les autres Géorgiens. Plusieurs milliers vont tous les ans à Tiflis pour y servir de portefaix ; ils sont grands et forts, marcheurs infatigables, et font quelquefois plus de 30 lieues par jour. Ils ont les traits réguliers, comme toute la race géorgienne, et le teint assez coloré, malgré le mélange de quelques familles avec le sang grec, arménien et juif. Leur ignorance sous le rapport des sciences, des arts et de la morale, et la triste situation politique où ils se trouvaient, en firent longtemps un peuple corrompu, livré à tous les vices, sans loyauté, sans bonne foi ; mais leur caractère s'est amélioré depuis qu'ils sont soumis au gouvernement de la Russie.

L'Iméreth est divise en quatre districts qui tirent leurs noms des familles princières auxquelles ils ont appartenu, Kouthaïs, Ratcha, Choropana et Vaka. La capitale de cette ancienne tsarie est *Kouthaïs* ou Kothatis, dans une plaine fertile, sur la rive gauche du Rioni, qu'on y traverse sur un pont, à 44 lieues N.-O. de Tiflis ; lat. N., 42° 17′ ; longit. E., 40° 20′. L'ancienne ville, qu'on croit avoir été la capitale de la Colchide (*voy.*) et la patrie de Médée (*voy.*), et dont on voit encore les ruines et les murs en assez bon état, était sur une montagne à pic, et sur la rive droite du fleuve. Dans la nouvelle ville, les rues sont tortueuses et les maisons bâties au hasard en bois ou en argile blanchi avec la chaux ; mais les figuiers, les noyers, les cognassiers et autres arbres plantés dans les rues et sur les places donnent à la ville un aspect champêtre et pittoresque. Mais son irrégularité disparaîtra sans doute insensiblement. Kouthaïs est la résidence du gouverneur russe ; sa population est de 2,000 habitants, la garnison non comprise. Les vivres y sont à très bon compte. On y voit six églises, une mosquée, un jardin public et un bazar spacieux et bien approvisionné. L'Iméreth ne contient pas d'autres villes, mais seulement 406 bourgs et villages, suivant Gamba, et quelques lieux fortifiés, tels que Bagdad, Vakani et Var-tsikhé. La religion arménienne

(*) D'après la *Description* russe officielle *de la Transcaucasie*, il y a dans l'Iméreth 21,787 feux ou familles, et 71,014 individus mâles (*âmes*). S.

y est la dominante; le clergé du pays dépend de l'archevêque de Tiflis. Il y a encore à Kouthaïs un couvent de capucins catholiques, établis dans l'Iméreth depuis plus de 200 ans; ils y exerçaient la médecine et la chirurgie.

Histoire. L'Iméreth, après avoir été presque toujours uni, pendant plusieurs siècles au royaume de Géorgie (*voy.*), en fut irrévocablement démembré, au xv^e^, par le roi Alexandre I^er^ (*voy.* T. XII, p. 356), qui le céda, avec la plus grande partie de ses états, à son fils aîné Vakhtang I^er^, après la mort duquel, en 1447, un partage non moins impolitique que celui qu'avait fait son père sépara de l'Iméreth le Gouria, la Mingrélie (*voy.* ces noms) et les pays des Avkhazes, des Alanes, des Djiks et des Souanes. Un des fils de Vakhtang, dont on ignore le nom, ne laissa (1460) que le royaume d'Iméreth à son fils Bagrath, dont les successeurs continuèrent néanmoins à porter le titre de *roi des rois*.

Bagrath II, un des fils d'Alexandre I^er^ (mort en 1507), devint, en 1526, maître par trahison du Karthli, qu'il rendit probablement la même année, au nouveau roi Louarsab, en lui donnant la main de sa fille Thamar (voy. *lang. et litt.* GÉORGIENNES). En 1543, il battit complétement plusieurs pachas othomans qui avaient ravagé ses états; mais deux ans après, quoique ligué avec son gendre Louarsab, ils furent défaits tous deux par les Turcs. Un de ses successeurs, Georges I^er^, brava en 1614 la colère de Chah-Abbas I^er^, roi de Perse, en donnant asile à Louarsab II, roi de Karthli. Ayant voulu, en 1635, s'opposer à l'alliance de Roustam ou Rostom-khan, roi musulman du Karthli (ou plutôt vice-roi de la Géorgie pour le roi de Perse), avec Levan II, prince de Mingrélie, il fut vaincu et tomba au pouvoir de ce dernier. Alexandre II, son successeur, donna asile et protection, en 1648, à Theimouraz I^er^, roi du Kakheth, chassé de ses états par Roustam, et épousa en secondes noces la belle Daredjan, fille de ce prince. Après la mort de Levan, en 1657, il s'empara de la Mingrélie. Il mourut en 1658, laissant un fils du premier lit, Bagrath III, qui lui succéda à l'âge de 15 ans. Le nouveau roi ayant refusé d'épouser sa belle-mère, l'ambitieuse Daredjan, trompée dans son attente de gouverner l'état au nom du jeune prince, usa de perfidie, fit arracher les yeux à Bagrath qui n'avait pas régné un an, et mit sur le trône Vakhtang, prince du sang, son nouvel époux. Les seigneurs de la cour, jaloux de cette préférence ou irrités du crime de la reine, réclamèrent le secours des princes de Gouria et de Mingrélie, qui envahirent l'Iméreth. Kouthaïs, la capitale, aurait tenu longtemps si un traître n'eût persuadé à la reine Daredjan qu'elle devait recourir à la protection de la Porte othomane, dont l'Iméreth était tributaire, et ne se fût offert à conduire Vakhtang à Constantinople pour y faire confirmer son couronnement. Mais le crédule usurpateur fut aussitôt amené au camp des assiégeants où Vamik, prince de Mingrélie, lui fit arracher les yeux. Atterrée de cette nouvelle, Daredjan capitula et fut emmenée en Mingrélie avec les deux rois aveugles. Vamik livra Kouthaïs au pillage et y fit un immense butin, car tous les meubles du palais, jusqu'aux marche-pieds, étaient d'argent massif. Cependant Chah-Nawas-khan, vice-roi de la Géorgie persane, cédant aux sollicitations secrètes de Daredjan, sa parente, et autorisé par le roi de Perse, chassa Vamik de la Mingrélie, ainsi que le gouverneur qu'il avait établi dans l'Iméreth. Il y fit couronner roi son propre fils Artchil, en 1663. Mais l'année suivante, le pacha d'Akhal-tsikhé, à la tête d'une armée othomane, chassa Artchil, reconquit sur les Géorgiens et les Persans l'Iméreth et la Mingrélie, et, de concert avec les grands imérétiens, il leur donna pour souverain un moine défroqué de saint Basile, fils du prince de Gouria et cousin-germain de Bagrath. Une nouvelle révolution provoquée par l'inconstance de ces seigneurs entraîna la chute de leur fantôme de roi qui fut aveuglé et renvoyé dans le Gouria. Bagrath, rétabli sur son trône par Chah-Nawas, fut bientôt en guerre avec le prince de Mingrélie, son beau-frère, le fit prisonnier, et lui rendit la liberté après lui avoir enlevé sa femme, qu'il épousa, et lui avoir donné la sienne en échange. Ces mariages scandaleux, les réclamations du prince de Gouria, celles de la cruelle Daredjan dont

la beauté avait séduit le pacha d'Akhal-tsikhé, engagèrent ce gouverneur à replacer cette princesse sur le trône d'Iméreth avec son époux Vakhtang, après avoir mis tout le pays à feu et à sang. Daredjan fut encore dupe d'un traître : il la fit assassiner en 1667, rappela Bagrath qui s'était retiré dans une forteresse inaccessible, et lui livra Vakhtang que ce prince poignarda et dont il déchira le cœur de ses propres mains. D'autres scènes non moins horribles, et la guerre qui recommença entre les souverains d'Iméreth et de Mingrélie, durèrent jusqu'en 1672. Le pacha d'Akhal-tsikhé revint encore rétablir l'ordre dans ces deux pays. Il prit Kouthaïs, se rendit maître de Bagrath, et établit pour roi d'Iméreth un petit-fils de Levan, Alexandre III, que sa mère avait sauvé à Akhal-tsikhé. Le nouveau roi se rendit vassal du roi de Perse.

Ici l'histoire garde le silence sur les souverains de l'Iméreth pendant près d'un siècle. Nous trouvons seulement un Alexandre IV ou V qui, régnant vers l'an 1736 et fatigué des extorsions des Turcs, se retira à Tiflis, d'où il écrivit à Nadir-Chah, roi de Perse, qu'il le reconnaîtrait pour suzerain s'il voulait le délivrer de leur tyrannie; mais Nadir ne donna pas suite à cette proposition. Un des plus grands rois de ce pays fut Salomon Ier, dont la mémoire y est encore en vénération. Indigné du honteux tribut de 40 jeunes filles et de 40 garçons que ses prédécesseurs avaient été forcés de donner annuellement à la Porte othomane, il voulut s'en affranchir. Traité en rebelle, il se défendit contre l'invasion des Turcs, en 1765, publia un manifeste où il exposa ses droits et sa ferme résolution, et, par une suite de succès, il obtint d'abord, en 1768, que ce tribut serait converti en une somme annuelle; puis, s'étant joint aux Russes qui avaient pris Kouthaïs sur les Turcs en 1770, il fut entièrement délivré de toute redevance envers la Porte, par le traité de paix de 1774. Il refusa néanmoins d'imiter l'exemple d'Héraclius, roi de Géorgie, qui, en 1783, s'était rendu vassal de la Russie, et déclara qu'il ne voulait dépendre que de son sabre. Il avait fait détruire les fortifications de sa capitale, en disant que les rochers du Caucase étaient les seuls points de défense pour un prince qui n'avait que 300,000 fr. de revenus et une armée de 6,000 hommes sans discipline et sans artillerie. Il mourut en 1784. Alors, David, son fils ou son beau-frère, se soumit à la Russie, et rendit ses tributaires, en 1786, les princes de Mingrélie et de Gouria; mais une révolution excitée par la femme d'Héraclius qui voulait placer son petit-fils Salomon sur le trône d'Iméreth, força David d'abandonner son royaume et de se retirer chez les Turcs. Constantin son fils et son successeur légitime fut enfermé dans une forteresse, et Salomon II devint roi d'Iméreth. Il se soumit à la Russie en 1804; mais n'ayant pas rempli ses engagements, il fut conduit prisonnier à Tiflis, et son pays incorporé à l'empire russe. Il trouva néanmoins moyen de se sauver auprès du pacha d'Akhal-tsikhé. L'Iméreth fut alors occupé militairement par les troupes russes.

H. A-D-T.

IMITATION. Imiter, c'est se conformer à un modèle. L'homme a le plus irrésistible penchant à faire ce qu'il voit faire. « Il est de son essence, dit Aristote, d'imiter dès son enfance. Il diffère des autres animaux par cela même qu'il est imitateur au plus haut degré. » (*Poétique*, ch. IV.) Cette aptitude de l'homme est le fondement de l'éducation, qui n'est guère en tout que l'habitude d'imiter ce qui est bien, habitude qui peu à peu nous réforme, nous façonne, et crée en quelque sorte en nous une seconde nature. L'enseignement même, à bien des égards, n'est autre chose que l'indication patiente de ce qu'il faut faire, de la manière dont il faut s'y prendre pour imiter. De là l'importance des modèles et la bonne direction à donner aux admirations. Celui qui, brûlant de rivaliser avec les héros d'Homère, avait toujours l'Iliade sous son chevet, devint Alexandre. Les prédilections du jeune âge sont le plus sûr fondement des horoscopes. En général, la tendance à l'imitation développe les hommes : elle en fait des guerriers, des poëtes, des artistes, ou des êtres criminels et hideux de dépravation. On trouve dans ce penchant inné l'explication de certaines folies morales, qui semblent avoir été épidémiques à certaines époques de l'histoire. *Voy.* EXEMPLE.

Que si nous passons du point de vue purement philosophique à d'autres considérations, nous trouverons que notre aptitude à l'imitation est l'origine de la poésie et des beaux-arts. Telle est la disposition de notre esprit, que les choses les plus indifférentes dans la réalité nous font plaisir dans une bonne imitation. Les objets familiers, une pierre brute, une herbe potagère, que nous ne remarquons point dans la nature, nous frappent quand ils sont bien représentés. L'intérêt s'accroît à un haut degré, si l'objet imité est de ceux qui excitent habituellement notre admiration ; et notre plaisir devient d'autant plus vif, que le peintre, le poëte, le musicien ont imité avec plus de perfection. Ce plaisir est porté à son comble, si l'imitateur a su imprimer à son œuvre un caractère de moralité. L'*utile* d'Horace étant joint au *dulci*, l'auteur atteint au but désiré, *omne tulit punctum.*

On affirme que ce qu'il faut imiter, c'est la nature ; or, la nature n'est pas toujours belle : comment feront les arts, qui doivent tout embellir? M. A.-G. de Schlegel, dans ses *Leçons sur l'histoire et la théorie des beaux-arts*, répond à cette espèce de contradiction. « Cela vient, dit-il, de ce que d'ordinaire on entend par imitation une copie servile, qui ne peut donner que de misérables calques, tandis que, dans son sens le plus juste et le plus élevé, imiter c'est agir d'après les mêmes principes, travailler dans le même esprit que les grands modèles qui nous ont précédés ; et, pour imiter, dans cette acception, la nature, il faut d'abord la comprendre. Or, la nature peut être définie : la force primitive et infinie d'une création et reproduction inépuisables (φύσις de φύω, de *natura nasci*) ; c'est ainsi que nous entendons l'imitation et la nature, et alors nous répéterons : les arts doivent imiter, c'est-à-dire chercher à atteindre à cette puissance toute créatrice. Mais nous ferons une grande différence entre cette dernière imitation, qui est une véritable création, et l'imitation pure et simple, qui, dans ses plus heureuses combinaisons, n'est jamais parvenue à d'autre résultat que de reproduire la nature, qui se reproduit toujours d'elle-même ; et encore lui manquerait-il cette vie que la main de la nature répand largement sur tout ce qu'elle touche. » (2e leçon.)

Les principes de M. de Schlegel sont les vrais principes. Imiter, ce n'est point copier : c'est travailler à la façon des grands maîtres, c'est exercer son activité propre, c'est produire dans un esprit semblable et par de semblables procédés. Une telle imitation ne fait point obstacle à l'originalité ; on apprend à oser dans le commerce de ceux qui ont osé avec tant de bonheur ; on s'inspire de leurs inspirations. Ainsi, l'imitation ne se condamne pas à des copies timides, froides et n'aspirant qu'à l'exactitude de la ressemblance ; elle est une force libre et créatrice, et le génie est fécondé, non étouffé, par elle.

Le génie ne saurait être esclave ; son trait caractéristique, c'est la liberté. Ne le parquez donc pas dans telle littérature, ne lui recommandez pas spécialement tel chef-d'œuvre. Il admire le beau partout où il le trouve ; il prend ses pensées partout où il les rencontre ; il découvre parfois dans une production médiocre un germe inaperçu qu'il développe dans un ouvrage immortel : témoin Milton (*voy.*) ; souvent, nouveau Virgile, il tire des perles du fumier d'Ennius, et sans cesse il invente en imitant. Disposant des genres, des sujets et des idées, il dit avec notre grand fabuliste :

Mon imitation n'est point un esclavage.
Je ne prends que l'idée, et les tours et les lois
Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois ;
Si, d'ailleurs, quelque endroit, plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

Jamais théorie privée ne fut plus consciencieusement suivie par son auteur, et ne mérita mieux d'être élevée au rang des préceptes généraux. Pas un sujet n'appartient en propre à La Fontaine : il a pris ses fables aux écrivains de tous les pays, de toutes les époques ; il les a *choisies et mises en vers*, comme il en avertit dans son titre même, et nul ne paraît

plus inventeur, plus neuf, plus original! Aussi, quoi qu'on ait dit contre l'imitation, sa cause, qui est insoutenable quand il s'agit de copie servile, est à jamais gagnée du moment qu'il s'agit d'imitation libre, originale, inspirée; et nous pouvons répéter, après Voltaire, que « presque tout est imitation. L'idée des *Lettres persanes* est prise de celle de l'*Espion turc*. Le Boyardo a imité le Pulci; l'Arioste a imité Boyardo. Métastase a pris la plupart de ses opéras dans nos tragédies françaises. Plusieurs auteurs anglais nous ont copiés, et n'en ont rien dit. Il en est des livres comme du feu de nos foyers : on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. » J. T-v-s.

IMITATION (technol.). Dans l'industrie, ce mot a plusieurs significations. D'abord, synonyme de copie (*voy.*), il s'entend des objets qu'on a obtenus par un moyen de reproduction quelconque d'un modèle donné : les divers genres d'impressions, le moulage en plâtre, en cire, la fonte en bronze ou en fonte de fer, l'emboutissage, l'estampage, etc., sont autant de procédés d'imitation dans lesquels l'excellence et le bon marché des produits manufacturés dépendent en grande partie de leur sage application. Dans un autre sens, l'imitation est une contrefaçon innocente qui devient une falsification (*voy.*) illicite lorsqu'elle a pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur ou qu'elle peut altérer sa santé, mais qui mérite d'être encouragée lorsque, remplaçant une matière d'une trop grande valeur, pour être à la portée de tous par une matière plus commune, elle s'annonce pour ce quelle est et n'a d'autre but que de satisfaire un plus grand nombre de besoins. La plus belle imitation, celle qui a peut-être la plus haute importance commerciale, c'est la fabrication des bijoux faux (*voy.* Bijoux, Strass, etc.). Le diamant est remplacé par du cristal très pur et habilement taillé; les pierres colorées sont imitées par des verres colorés au moyen des substances mêmes qui entrent dans les pierres naturelles. C'est encore le verre qui, sous le souffle générateur de l'homme, prend le doux éclat et le chatoiement nacré de la perle précieuse. A son tour, dans la verroterie, le cristal taillé est remplacé par certains moulages de verres blancs. L'argent doré, le chrysocale (*voy.* Chrysocalque), le similor, le cuivre doré ou simplement mis en couleur, imitent l'or, pendant que l'argent fait place au cuivre ou au fer battu argenté ou plaqué, au maillechor, etc. Le zinc remplace aujourd'hui le bronze pour de petits objets, statuettes, candélabres, flambeaux, tandis que, dans les objets d'art, statues, grands candélabres, etc., on remplace l'airain sonore, ce métal employé par les artistes depuis la plus haute antiquité, par la fonte de fer si cassante et trop peu malléable pour s'appliquer convenablement à ces sortes d'ouvrages. La chimie a donné les moyens d'imiter à s'y méprendre complétement jusqu'au vin de Champagne; elle transforme l'eau en vin, la chandelle en bougie, comme elle fait changer la couleur des cheveux. On reproduit à Paris, avec du carton, les variétés des pierres recherchées; on y fabrique de petits ornements qui imitent à la fois les marbres les plus rares, le blanc albâtre, la pierre la plus poreuse. On dore les bois avec des feuilles de cuivre. Le bois blanc se métamorphose en ébène, l'os en ivoire. La peau des chiens tient lieu de peau de mouton pour certaines fourrures. Jusqu'où l'imitation n'a-t-elle pas poussé ses prodiges? La nature est imitée dans toutes ses parties : les tissus, la cire, le sucre servent tour à tour à reproduire des fleurs (*voy.*) et des fruits; l'industrie s'est même emparée du corps de l'homme, et l'on rira longtemps de la méprise des employés de l'octroi de Paris, prêts à verbaliser sur l'assassinat d'un mannequin. Enfin des faussaires imitent, dans un but coupable, des inscriptions, des manuscrits, des monnaies et autres objets d'art; la fausse monnaie, les faux billets ne sont aussi que des procédés d'imitation plus coupables encore. Mais si la loi est justement armée pour punir les falsifications criminelles, elle doit au contraire tendre une main protectrice aux imitations intelligentes; car il s'agit, dans le temps où nous sommes, de bien comprendre que le progrès des sciences ayant révélé les pro-
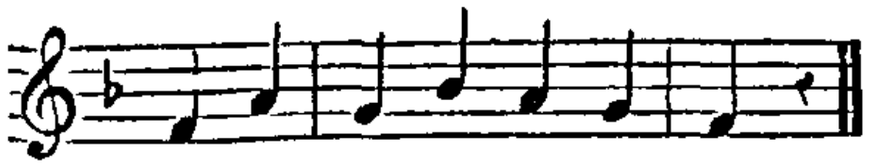
cédés de la nature, leur imitation, loin d'être flétrie et proscrite, doit être au contraire encouragée lorsqu'elle tend à multiplier notre bien être, et qu'une chose artificielle peut souvent être aussi bonne, et quelquefois meilleure, qu'une chose naturelle. L. L-T.

IMITATION (musique). Une mélodie donnée peut, dans le cours d'un morceau de musique, se reproduire avec plus ou moins d'exactitude, soit dans la partie qui l'avait exprimée d'abord, soit dans une autre partie. Dans le premier cas, l'opération est toute mélodique et peut se faire de plusieurs manières : 1° la mélodie reparaît telle qu'elle s'était montrée : ce n'est alors qu'une *répétition;* 2° elle se remontre sur d'autres cordes de l'échelle, c'est une répétition transposée; 3° elle est reproduite par mouvement rétrograde; 4° elle l'est par mouvement contraire; 5° elle l'est par mouvement rétrograde et contraire tout à la fois; 6° la mélodie est imitée par *augmentation* ou *aggravation*, lorsque le passage se reproduit par des notes doubles en durée de ce qu'elles étaient primitivement; 7° elle l'est par *diminution* au moyen de l'opération contraire, c'est-à-dire en réduisant de moitié la valeur des notes primitives; 8° en séparant par des silences les valeurs imitées, on obtient l'imitation *interrompue* qui rentre dans l'aggravation; 9° en plaçant les silences aux temps forts, on a l'imitation à contretemps; 10° enfin, l'on obtient une dernière sorte d'imitation au moyen de la syncopation. Les exemples ci-dessous offrent l'application de ces différentes combinaisons à la première phrase d'un vieil opéra français.
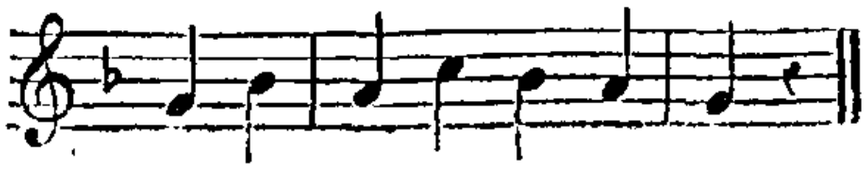
Mélodie primitive.
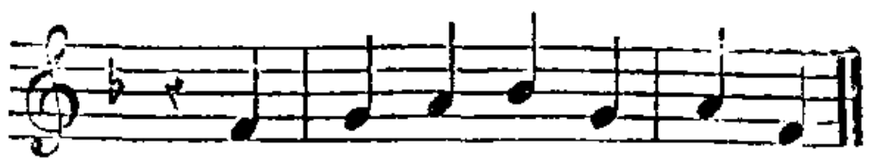


1° Répétition.
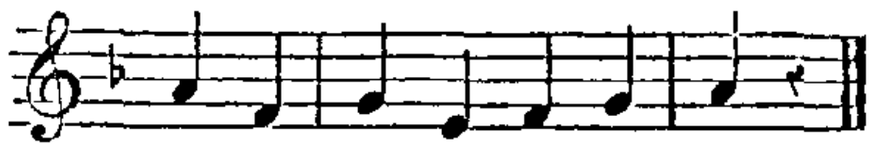


2° Répétition transposée.
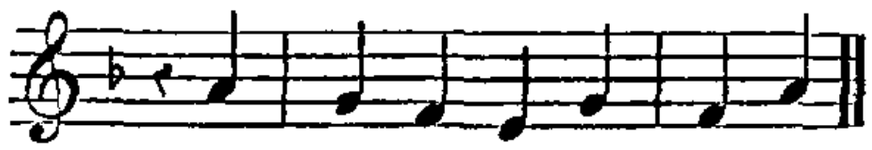


3° Mouvement rétrograde.
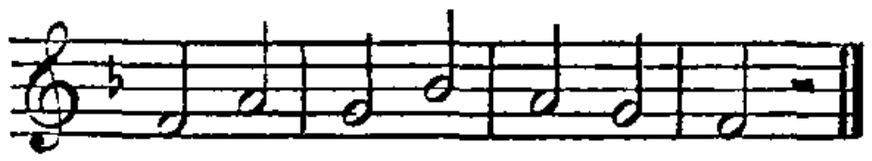


4° Mouvement contraire.
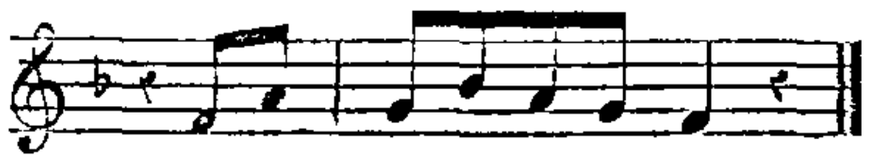


5° Mouvement rétrograde-contraire.
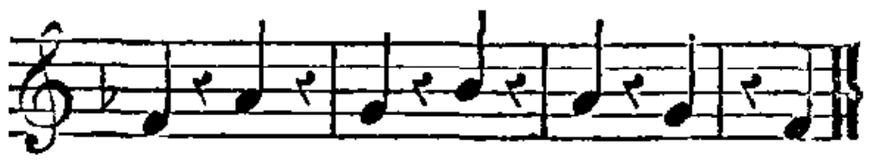


6° Augmentation.
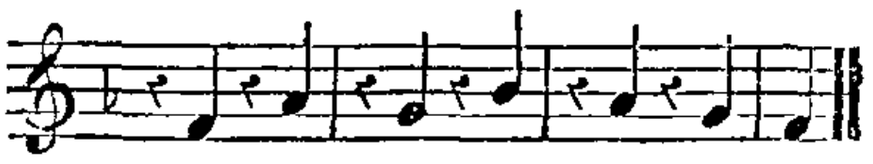


7° Diminution.
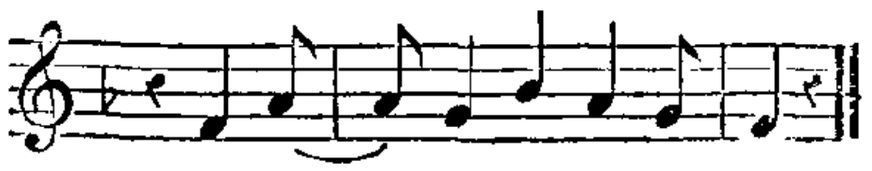


8° Interruption.



9° Contretemps.
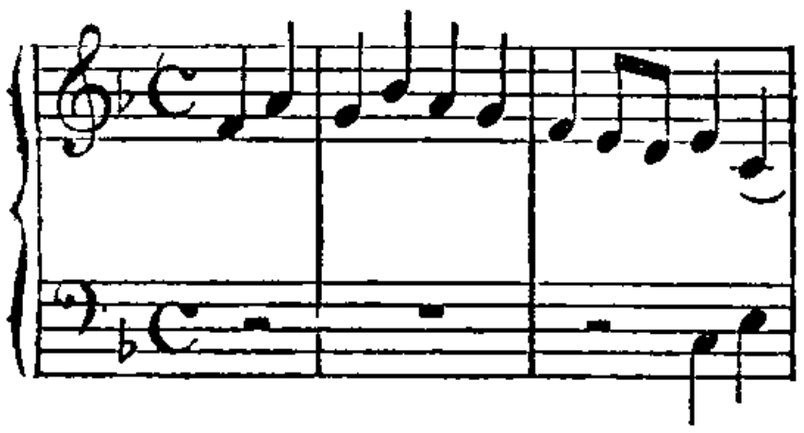


10° Syncopation.
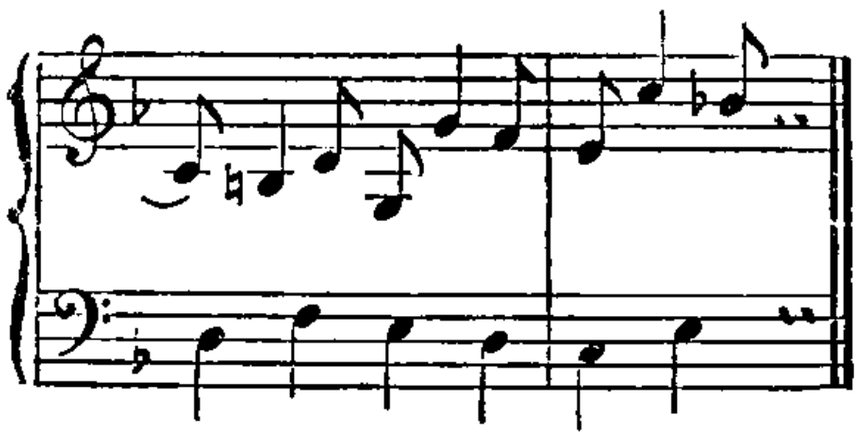


Remarquez que ces diverses sortes d'imitations peuvent fort bien se combiner entre elles : ainsi, une imitation à un intervalle quelconque de l'échelle comporte en même temps l'aggravation ou la diminution, l'emploi des trois mouvements, et l'altération de la valeur des notes. On voit par là combien il est facile de varier une composition, même en n'employant que des ressources de calcul dans lesquelles l'imagination n'entre pas pour beaucoup.

Toutes les combinaisons dont nous venons de donner une idée, peuvent passer d'une partie à une ou à plusieurs autres; alors, l'imitation se considère sous le rapport harmonique : ainsi, en reprenant le petit trait de chant dont nous avons fait

usage, nous le voyons se reproduire à la quinte inférieure dans la partie de basse, après avoir été présenté par le soprano,





et si nous ajoutions d'autres parties, nous pourrions faire reparaître successivement dans chacune d'elles et autant de fois qu'il nous conviendrait, l'idée première qui servirait ainsi de pivot à toute la pièce; il nous suffirait de disposer les parties accompagnantes d'une manière convenable, et de présenter les imitations avec ordre et variété, afin que chaque nouvelle combinaison réveillât l'attention et l'intérêt; c'est surtout ce passage d'une partie à l'autre que désigne, dans la pratique, le mot *imitation*.

Toute imitation est *libre* ou *contrainte;* elle est contrainte, lorsque la mélodie est imitée de telle manière que la place des semi-diatons se retrouve exactement la même que dans le sujet; elle est libre, lorsque l'on ne s'impose pas cette obligation.

Pour les imitations contraintes par mouvement contraire, on dresse une table où les notes de l'échelle sont mises en regard, de façon que l'octave de la tonique se trouve au-dessus de la médiante; en partant de ce point l'on fait monter une partie tandis que l'autre descend. Cette table sert pour les modes majeurs :

mode d'*ut* majeur. { *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut.* / *mi, ré, ut, si, la, sol, fa, mi.*

On s'aperçoit au premier coup d'œil que si l'une des parties commençait par un *ut*, la partie imitante devrait commencer par un *mi;* si elle commençait par un *sol*, l'autre aurait un *la ;* si c'était par un *fa*, la seconde répondrait par un *si*, etc.

Pour les modes mineurs, l'on place l'octave de la tonique au-dessus de la septième :

mode de *la* mineur. { *la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la.* / *sol, fa, mi, ré, ut, si, la, sol.*

On peut soumettre une imitation aux règles du contrepoint double (*voy.* les art. CONTREPOINT et HARMONIE), elle devient alors une imitation *convertible*.

Souvent une phrase mélodique n'est point imitée dans sa totalité, on n'en répète qu'un fragment, ordinairement le début : c'est une imitation *coupée*. Souvent aussi l'on se borne à imiter la figure des notes, c'est-à-dire leur durée, abstraction faite de la marche mélodique; cette forme s'emploie fort utilement lorsque l'orchestre accompagne une partie dominante : c'est une imitation *rhythmique* ou imitation *de figures de notes*.

L'imitation s'introduit avec avantage dans toute espèce de composition, et, en ce cas, il n'y a aucune règle à prescrire, sinon d'éviter l'abus et l'affectation. Ainsi tout ici demeure soumis au goût du musicien et l'emploi de l'imitation est *arbitraire*.

Mais l'emploi *méthodique* de cette même forme a donné lieu à deux genres de compositions musicales fort intéressantes et qui renferment elles-mêmes un grand nombre de variétés; nous voulons parler de la fugue (*voy.*), qui n'est autre chose qu'une imitation *périodique*, c'est-à-dire dans laquelle la partie imitante ne représente la première que durant quelques mesures. La phrase ainsi imitée est prise, quittée, reprise par chacune des parties; elle est à volonté étendue ou fractionnée, et si l'on a posé des règles à cet égard, c'est que l'expérience a démontré que telle marche était plus convenable et plus avantageuse que telle autre.

La seconde composition fondée sur l'imitation est le canon (*voy.*), qui n'est autre chose qu'une imitation *continue*, c'est-à-dire la reproduction d'une mé-

lodie présentée d'abord par une partie principale, et imitée ensuite par d'autres parties sans aucun changement, ou bien avec des modifications convenues, desquelles résultent les différentes espèces de canons. La définition latine de Tinctor donnée à l'article FUGUE appartient donc au canon, qui alors en effet se nommait *fugue en conséquence* (*fuga in consequenza*). Dans sa composition, le canon admet tous les genres d'imitation indiqués au commencement de cet article. On doit, de plus, le considérer eu égard, 1° au *nombre des parties :* il est à deux, à trois et à tel nombre de voix que l'on veut; 2° au nombre de voix *principales :* les voix principales sont celles qui donnent la mélodie première que les autres doivent imiter; 3° à la qualité particulière des parties : on adapte des canons sur le plain-chant, on y joint des parties accessoires à la tierce, ou bien des parties d'accompagnement, etc.; 4° à la *forme* du canon : il peut être *perpétuel, sans fin* ou *obligé*, lorsque la mélodie en est construite de telle manière que chaque voix retourne au commencement après avoir chanté toute sa partie, soit en revenant au ton primitif, soit en modulant à la quarte ou à la quinte; cette dernière forme s'appelle *tour du clavier*. Dans le cas où le canon n'est pas soumis à ces règles, il se nomme canon *libre;* 5° à la manière dont le canon est *écrit:* s'il est *fermé*, c'est un canon *énigmatique* écrit de manière à laisser à l'exécutant le soin de découvrir la manière dont il doit être lu, et l'on a sous ce rapport imaginé des combinaisons d'une extrême difficulté; lorsque la solution est trouvée, l'on met le canon en partition sur les clefs convenables; il est alors *ouvert* ou *résolu;* 6° enfin, un canon doit être considéré par rapport au nombre de solutions dont il est susceptible : c'est alors un canon *polymorphique* ou multiforme.

On a pu voir à l'article CANON que ce genre d'imitation ne s'emploie plus habituellement que dans de petits morceaux d'une mélodie facile et agréable que l'on appelle canons *de société*. Autrefois c'était surtout sous le rapport scientifique que l'imitation continue était considérée; on exigeait que les élèves s'exerçassent longtemps à composer et à déchiffrer des canons. Peut-être alors attachait-on trop d'importance à cette étude, aujourd'hui l'on n'y en attache pas assez; le compositeur instrumental particulièrement peut faire un emploi extrêmement avantageux de l'imitation et des canons, et la faculté qu'il possède d'aborder une foule de passages inexécutables pour les voix sera fort susceptible de donner aux pièces de ce genre une tournure neuve et piquante tout-à-fait convenable au genre instrumental qui a illustré tant de compositeurs. J. A. DE L.

IMMACULÉE CONCEPTION, *voy.* CONCEPTION DE LA VIERGE.

IMMATRICULATION, *voy.* MATRICULE.

IMMÉDIATS (ÉTATS OU SEIGNEURS), *voy.* MÉDIATION et EMPIRE (*Saint-*).

IMMENSITÉ, *voy.* ESPACE.

IMMERMANN (CHARLES), poëte dramatique allemand, naquit à Magdebourg en 1796. Son père, partisan enthousiaste de Frédéric II et de son système d'obéissance passive, appliqua constamment ce principe à l'éducation de son fils. Comme son père, celui-ci devint patriote prussien; sous la domination française, il ne dévia pas un instant de sa foi politique. Une fièvre nerveuse l'empêcha d'abord, en 1813, de prendre part à la levée en masse de ses compatriotes; mais il fit la campagne des Cent-Jours. Il reprit ensuite ses études qu'il avait commencées à Halle, en 1813. Immermann fut du reste constamment opposé à l'esprit d'indépendance qui se manifestait dans la jeunesse allemande; sans se laisser intimider par le reproche de lâcheté que la *Burschenschaft* ne lui épargnait pas, il demeura fidèle aux principes d'ordre qui avaient été le guide de ses jeunes années. Sa brochure *Teutonia*, adressée au roi de Prusse, eut l'honneur de l'auto-da-fé : les étudiants allemands, assemblés sur la Wartbourg en 1817, brûlèrent solennellement cet écrit qui attaquait leurs associations et leurs menées révolutionnaires. En 1818, Immermann fut nommé référendaire de justice à Magdebourg, puis auditeur à Münster; enfin, depuis 1827 il était conseiller au tribunal de

Düsseldorf, lorsqu'une mort prématurée l'enleva le 26 août dernier (1840).

Immermann était né poëte. Dès l'âge de 12 ans, il écrivait des vers ; à 16, un roman, un drame et une élégie sur la mort de l'infortuné Henri de Kleist (*voy.*). Les influences politiques avaient attristé sa jeunesse ; il était mélancolique et rêveur, et passait souvent des mois entiers dans la solitude. A l'âge de 25 ans, en 1821, il publia ses premiers essais dramatiques : *Les princes de Syracuse*, comédie, puis trois tragédies intitulées : *La vallée de Roncevaux*, *Edwin*, *Pétrarque ;* vinrent après une espèce de roman : *La fenêtre d'un Ermite*, et un volume de poésies lyriques. En 1822, parut *Périandre ;* en 1824, *Le regard de l'Amour*, comédie spirituelle ; et une comédie satirique dirigée contre Pustkuchen, le détracteur piétiste de Gœthe. En 1826, *Cardenio et Celinde*, tragédie pleine d'imagination, attira davantage l'attention du public sur le jeune auteur qui se privait d'un grand élément de succès en n'écrivant pas pour la scène ; disposition qui ne tenait point au caprice de l'auteur, mais à l'isolement dans lequel il vécut toujours, loin d'un grand théâtre qui aurait peut-être modifié sa manière de voir. En 1827, Immermann écrivit, dans l'espace d'un mois, sa *Tragédie dans le Tyrol ;* elle parut à Hambourg, 1829, et valut au poëte un grand renom. Inspiré par quelques chants nationaux du Tyrol et par la figure patriarcale de Hofer (*voy.*), le poëte reproduisit ce beau mouvement national dans quelques actes, où l'on reconnaît, malgré une imitation évidente de Shakspeare, la puissante originalité de l'auteur allemand. Son âme énergique sympathise avec ce brave peuple montagnard, qui sait mourir pour son indépendance ; sa haine contre les Français lui fait peindre avec exagération la frivolité de certains caractères de la pièce, mais dans l'ensemble, le contraste entre les Tyroliens, simples, naïfs, croyants, et les jeunes Français, si brillants, si braves, mais si incrédules et si légers, est tracé de main de maître. Des scènes d'un grand pathétique interrompent le mouvement guerrier ; une grande variété de personnages et d'incidents ne dérange point l'harmonie, l'unité de l'ensemble ; c'est une tragédie savamment conçue, et exécutée avec chaleur. La *Tragédie dans le Tyrol* fut suivie de *Frédéric II de Hohenstaufen*, qui renferme aussi de fort belles scènes et un développement animé du caractère de ce grand empereur, antagoniste infatigable du Saint-Siége ; mais le coloris de cette tragédie est moins chaud et l'intérêt moins vif que celui qui est répandu sur Hofer.

En 1819, Immermann répondit à des attaques peu mesurées dont il avait été l'objet par une comédie aristophanique, intitulée : *Le cavalier perdu d'ivresse dans le labyrinthe de la métrique*. Dans cette pièce, il ridiculise les prétentions exagérées d'un jeune poëte (Platen) dont il ne pouvait du reste méconnaître le mérite réel, surtout dans la partie technique de son art. Dans les années suivantes, Immermann publia la trilogie d'*Alexis*, *Merlin*, *Un Mythe*, *Le Chevalier du Cygne*, conte épique, et le roman intitulé : *Les Épigones*, qui renferme une peinture de l'état des esprits en Allemagne vers 1830 ; enfin plus récemment *Münchhausen*, histoire en arabesques (4 vol., Düsseld., 1839) qui est la contrepartie des *Épigones ;* la satire y domine encore, mais on entrevoit déjà une transformation.

Immermann est un poëte éminemment prussien ; l'Allemagne du nord se reflète dans ses créations originales ; chacune d'elles semble inspirée par une disposition d'âme toute individuelle. On a beaucoup blâmé sa tendance à imiter Shakspeare ; mais cela ne s'applique qu'à la forme : le fond n'est pour la plupart du temps que la reproduction sincère de faits ou d'événements empruntés à l'expérience personnelle du jeune poëte.

Dans ses vers lyriques, il y a des modèles de poésie intime ; un style complétement pur et harmonieux y sert d'enveloppe à de nobles pensées ; on y remarque un peu de misanthropie, mais elle ne déplaît point et n'a rien de factice. Les œuvres complètes d'Immermann ont paru à Düsseldorf, en 1834 et années suivantes ; elles formaient en 1839, 11 vol. in-8°. *C. L. m.*

IMMERSION, substantif dérivé du verbe *immerger*, plonger un objet dans un liquide de manière à ce qu'il y soit

complétement renfermé. Mais ce verbe n'est vraiment usité qu'en latin.

On appelle *immersion* d'un astre le temps qu'il met à entrer dans l'ombre produite par une éclipse ou une occultation (*voy.* ces mots). Celui qu'il met pour s'en dégager se nomme le temps de l'*émersion* (*voy.*). L. L-T.

IMMEUBLE, *voy.* BIENS.

IMMORALITÉ, *voy.* MORALITÉ.

IMMORTALITÉ, privilége d'échapper à la mort (*voy.*), ou à l'oubli qui est la mort spirituelle.

> Oui, Platon, tu dis vrai : notre âme est immortelle.
> C'est un Dieu qui lui parle, un Dieu qui vit en elle.
> Eh! d'où viendrait, sans lui, ce grand pressentiment,
> Ce dégoût des faux biens, cette horreur du néant?
> Vers des siècles sans fin je sens que tu m'entraînes;
> Du monde et de mes sens je vais briser les chaînes,
> Et m'ouvrir, loin d'un corps dans la fange arrêté,
> Les portes de la vie et de l'éternité!...
> (Monologue du *Caton* d'Addison, trad. par Voltaire.)

Ainsi parle le poëte. Ce n'est pas, en effet, par l'expérience que nous sommes sûrs de l'immortalité de l'âme; puisque cette expérience serait celle même de la vie future, qui est toujours à venir pour tout homme en ce monde. Il n'y a que le raisonnement qui puisse humainement nous donner la solution de cette question, si toutefois elle est possible. Or, le raisonnement peut partir ici, ou de la nature de l'homme, ou de la nature divine, c'est-à-dire des attributs moraux et providentiels de Dieu, ou de ces deux points de vue à la fois.

Longtemps on a cru prouver l'immortalité de l'âme en établissant sa spiritualité, pensant qu'il n'y a de mortel que ce qui est sujet à périr par dissolution des parties. Mais les composés matériels se dissolvent et ne périssent pas; ce qui passe, dans la matière, ce n'est donc pas la substance, mais la forme. Donc la matière est, de sa nature, tout aussi éternelle que l'esprit; et quand même la destruction de la forme grossière et visible de la matière serait l'anéantissement d'un corps comme composé, il n'est pas vraisemblable que les corps se divisent, se dissolvent, jusque dans leur dernière composition; le contraire est bien plutôt très probable, pour ne pas dire certain. Donc la mortalité n'est point la conséquence nécessaire de la matérialité.

Réciproquement, l'immortalité n'est point la conséquence nécessaire de la spiritualité. Dieu peut, sans doute, s'il le veut, anéantir la substance spirituelle, comme il peut anéantir la substance matérielle. En vain, Mendelssohn (*voy.*), dans son *Phédon*, a-t-il prétendu prouver que l'anéantissement d'un être simple implique contradiction, puisqu'il ne peut s'effectuer qu'à la condition que cet être soit et ne soit pas dans le même temps. Cet argument, s'il prouvait quelque chose, prouverait également l'impossibilité de la création. Et comme nous n'avons pas sans doute toujours pensé, toujours vécu, et que le *moi* était nul dans notre âme avant qu'elle fût unie au corps, pourquoi ne serait-il pas encore nul après que le corps serait dissout, lors même que Dieu ne pourrait détruire un être simple? Mais cette assertion en elle-même n'est-elle pas un peu téméraire? Est-elle d'ailleurs soutenable en bonne métaphysique? Un être simple est-il concevable dans le temps, etc., etc.? D'ailleurs, et Kant l'a dit, il n'est pas nécessaire, pour que l'âme soit anéantie, que la substance en soit détruite: il suffit que la pensée soit éteinte. Or, la pensée a une intensité quelconque, où l'on peut distinguer des degrés, ce qui ruine complétement l'argument de Mendelssohn. Il est donc bien certain que la spiritualité n'est point à elle seule une raison d'immortalité.

D'un autre côté, si l'on part de Dieu seul, si l'on fait abstraction de l'homme, on ne sait que prononcer non plus; car nous ne connaissons pas immédiatement les desseins de Dieu et les lois de sa suprême sagesse. Aucune conclusion possible donc à tirer de ce point de vue isolé, où l'on ne peut d'ailleurs pas se placer réellement. Reste donc celui de l'homme, et celui de Dieu par rapport à l'homme.

Or, il est évident que l'homme n'atteint pas en ce monde toute sa fin : il aspire au bonheur, et il est condamné à

souffrir; il voudrait être sage, saint même, et il pèche; il voudrait connaître, et il ignore, heureux encore quand il ne tombe pas plus bas, c'est-à-dire dans l'erreur; il voudrait être parfait sous tous les rapports, et sous tous les rapports il reste infiniment au-dessous de ce qu'il se conçoit. Enfin, il a horreur du néant, et pourtant il meurt!... Non, il ne meurt pas; seulement, il semble mourir. Quelle autre créature aurait été traitée plus mal que lui sous tous les rapports, lui qui est pourtant le chef-d'œuvre, le roi de la création? Quelle autre créature serait proportionnellement plus disgraciée, plus malheureuse, plus pitoyablement ébauchée? Quelle autre créature n'atteindrait plus complétement sa fin, le développement de toutes ses facultés, la satisfaction de toutes ses capacités? La nature ne présenterait-elle donc cette scandaleuse exception que pour l'homme seul? Et pourquoi?

Mais il y a plus : ou il n'existe pas de Dieu, ou il faut que la justice absolue s'accomplisse; c'est le cri unanime de la conscience de tous les hommes.

> Lui-même au cœur du juste il empreint son image;
> Il doit venger sa cause et punir les pervers.
> (VOLTAIRE.)

Nulle idée n'est plus claire, plus frappante, plus impérieuse, plus absolue. Il faut donc l'admettre, ou rejeter complétement la raison. Or, en fait, cette justice absolue ne s'accomplit point sur la terre. La Providence sommeille donc, ou elle n'est que patiente parce qu'elle a l'éternité devant elle. Il n'y a pas d'autre alternative. Dire qu'elle est sujette aux distractions, à l'erreur, à l'oubli, à la défaillance, c'est dire que la Providence n'est pas. Mais la nier, c'est nier Dieu. Reste donc à dire qu'elle exécutera plus tard les décrets absolus de la justice (*voy.* JUGEMENT DERNIER); or, ce plus tard, c'est la vie d'au-delà du tombeau, c'est l'immortalité. Donc l'âme est immortelle. Une vie ultérieure est du moins assurée.

Maintenant sera-t-elle éternelle ou ne le sera-t-elle pas? c'est une autre question (*voy.* ÉTERNITÉ). Car il semble, en effet, qu'un mérite et un démérite finis ne demandent ni rémunération ni châtiment infinis. Il est vrai, d'autre part, qu'on peut dire aussi que, où la justice de Dieu cesse, sa bonté commence. Mais ici la raison commence à se troubler, et refuse, si elle est sage, de s'engager plus avant dans ces mystérieuses échappées de la vie future; elle ne peut donc qu'espérer avec crainte.

La croyance à la vie future, modifiée suivant les âges et l'état de civilisation, est d'ailleurs une de ces croyances universelles, qui peuvent passer à juste titre pour des lois de l'esprit humain. J^h T.

IMMORTELLE. Ce nom s'applique vulgairement à beaucoup de plantes de la famille des composées, appartenant à plusieurs genres distincts, mais se ressemblant en ce que les écailles qui constituent les involucres de leurs capitules floraux, quoique ornées de couleurs vives et brillantes, conservent très longtemps tout leur éclat, grâce à leur consistance analogue à celle de la paille sèche: aussi ces végétaux sont-ils recherchés pour l'ornement des serres et des jardins, et les corymbes de certaines espèces, cueillis un peu avant l'épanouissement des corolles, peuvent tenir lieu de fleurs artificielles.

Les espèces désignées le plus généralement sous le nom d'*immortelle* font partie du genre *helichrysum*, qui offre les caractères suivants : capitules composés de fleurs toutes tubuleuses, hermaphrodites, à l'exception de celles de la série externe, lesquelles sont stériles et plus ou moins irrégulières; involucre à écailles nombreuses, sèches, minces, colorées; réceptacle plane ou légèrement convexe, alvéolé, souvent papilleux; fruit cylindrique, obtus, sessile, couronné d'une aigrette de poils scabres. Les *hélichryses* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, à capitules soit solitaires, soit disposés en corymbes terminaux. Leurs écailles involucrales sont blanches, ou jaunes, ou pourpres, ou violettes; celles qui avoisinent les fleurons débordent souvent de beaucoup les inférieures et divergent en rayonnant : c'est à cette disposition que fait allusion le nom scientifique du genre, qui signifie soleil d'or.

Les espèces les plus intéressantes sont le *helichrysum stœchas*, D. C., arbuste

aromatique, qui croît sur les coteaux arides du midi de la France et de toutes les autres contrées voisines de la Méditerranée; le *helichrysum orientale*, Gærtn., originaire de Candie; le *helichrysum arenarium*, D. C., commun dans plusieurs contrées de France, et surtout dans l'Europe orientale; ces trois espèces ont des capitules petits, mais très nombreux et disposés en corymbes; leurs écailles involucrales sont d'un jaune plus ou moins vif; le *helichrysum bracteatum*, Willd., espèce originaire de la Nouvelle-Hollande, fréquemment cultivée dans les parterres, et qui se fait remarquer par de grandes capitules solitaires, à écailles rayonnantes, tantôt d'un jaune d'or, tantôt d'un blanc de nacre.

Parmi les espèces appelées improprement immortelles, nous ne ferons mention que du *xeranthemum annuum*, L., connu sous le nom vulgaire d'immortelle violette, et de l'*antennaria margaritacea* ou immortelle de Virginie : ces deux plantes ne sont pas rares dans les jardins. Éd. Sp.

IMMUNITÉ. Ce mot présente à peu près le même sens que le mot franchise (*voy.*), dont nous avons traité trop succinctement. L'un est de droit coutumier, l'autre de droit écrit. C'est l'exemption de certaines charges, la jouissance de certains droits purement défensifs. Ces exemptions, ces droits, peuvent être ou directement attribués à certaines personnes, ou affectés à certains lieux. La noblesse, le clergé, la magistrature, l'université, les corporations de bourgeois ou communes, et, au sein des communes, les corporations de métiers, avaient leurs franchises particulières : exemption de taille, de corvées, de certains impôts; dispense de service militaire ou d'hébergement féodal, privilége de juridiction, etc. Le terme de *franchise* date de l'établissement des Francs; sous celui d'*immunité*, la chose remontait bien plus haut que l'invasion barbare. Avant le droit de conquête, la coutume religieuse ou la loi civile avait attribué à certaines terres ce privilége de franchise. Sans parler des pays où un gouvernement théocratique faisait des biens comme des personnes des prêtres une classe à part, c'était en Grèce le privilége des terres consacrées aux dieux. On sait que, dans certains lieux, elles étaient affranchies même de la culture; c'était une profanation que de les sillonner du soc de la charrue. Le caractère d'inviolabilité appartenait à plus forte raison aux temples mêmes; ils en jouissaient dans la mesure du respect qu'inspiraient leurs dieux. Mais souvent les temples des divinités les plus redoutées, ceux que l'on distinguait religieusement par le nom sacré d'asiles (*voy.*), voyaient ce titre violé. Le consentement des peuples, seule garantie de ces franchises, les avait quelquefois étendues non-seulement aux terres des temples, mais à de certains pays qu'environnait aussi une sorte de respect religieux. L'Élide tout entière les avait ainsi reçues comme une consécration publique, et ce caractère sacré lui conserva longtemps, au milieu des troubles de la Grèce, l'abondance et la prospérité. L'île de Délos recueillit des mêmes causes les mêmes avantages. Ses franchises, dit Strabon, y attirèrent tout le commerce de Corinthe, quand cette ville fut ruinée par les Romains. Ces priviléges accordés par le respect des peuples, plusieurs villes les sollicitèrent et les obtinrent de la faveur des rois successeurs d'Alexandre : Tyr, Apamée, Antioche, les villes de Syrie et de Phénicie principalement, ont consacré par des médailles ce titre d'asile qui les résumait tous. Elles le conservèrent même sous l'empire romain, et les médailles des empereurs le montrent étendu à un bien plus grand nombre de villes : Nicopolis d'Épire, Sicyone, etc.

Le droit romain, si avare de priviléges, reconnaissait aussi certaines franchises. Le domaine quiritaire n'était-il pas une sorte de franchise, dans le sens primitif de ce mot? C'était non-seulement la seule propriété libre, mais la seule propriété; et pendant longtemps, au milieu des peuples tributaires, les terres des Romains furent exemptes d'impôt. Les priviléges de ce titre s'effacèrent rapidement quand, étendu aux provinces, il les comprit dans la société romaine. L'égalité n'existait point pour cela dans l'empire. C'est une erreur grave que de se représenter l'empereur romain comme

seul debout au-dessus d'un monde nivelé. L'organisation de l'empire était comme un enchevêtrement de charges et de franchises; l'état salariait les fonctions en immunités. Les sénateurs, les curiales avaient leurs charges particulières et leurs franchises particulières, et c'est ainsi qu'il put arriver que, par un changement de circonstances, le poids des charges surpassant l'allégement des franchises, on dut fuir certains honneurs comme d'intolérables fardeaux. Mais si ces franchises personnelles formaient comme un des ressorts de la constitution romaine sous l'empire, l'égalité de charges n'en fut pas moins admise comme base de l'impôt foncier. Il y eut un instant dérogation à ce principe. Plusieurs lois de Constantin conférèrent aux ecclésiastiques non-seulement toutes les immunités personnelles, l'exemption des charges de la curie, des corvées, etc., mais encore la remise des droits de négoce et la dispense de l'impôt territorial. L'état y perdait peu, et les pauvres seuls, disait la loi, devaient y gagner. Mais l'abus de ces franchises les fit révoquer par Constance, qui les avait *confirmées* d'abord; et Justinien, en apportant dans ses Novelles quelques restrictions à d'autres priviléges de ce genre, rappelait ce principe d'équité qu'en matière d'impôt le dégrèvement des uns pèse sur les autres. C'était le principe auquel avaient souscrit les Pères de l'Église en citant l'exemple du Christ payant le tribut à César. Mais, de même que ce premier César chrétien, les premiers rois barbares convertis au christianisme se départirent plusieurs fois de leurs droits en faveur des ministres de leur nouvelle religion. Les Francs devenus chrétiens ne voulurent pas que le prêtre fût moins bien traité qu'un des leurs : sa terre eut aussi sa franchise, et Charlemagne lui-même exceptait de toute servitude la maison du curé, les jardins attenants, et une *mense* de terre par église paroissiale. Mais, de même que le Franc ou propriétaire d'une terre franche n'aurait pu communiquer à d'autres propriétés, en les acquérant, le caractère du franc-alleu, de même on prit garde que, par des acquisitions successives, l'Église ne pût soustraire une trop grande portion de territoire aux charges de l'état. Elle devait s'engager à payer le cens et délaisser ou servir la terre qui lui était échue; et il arrivait par là que ces charges personnelles, dont le prêtre était exempté comme prêtre, service militaire, etc., lui revenaient comme propriétaire. Charles-le-Chauve se plaignait de ce qu'un évêque n'était pas venu en personne à son armée.

Cependant, quand la donation venait du prince, il pouvait arriver qu'il concédât non-seulement la propriété, mais aussi les charges publiques de la propriété. Dans le monde féodal, ces donations souvent n'étaient pas autre chose. C'était envers l'Église que s'acquittaient les vassaux. L'Église était moins exigeante que le fisc : aussi les peuples sollicitaient, étendaient autant qu'il était en eux ces concessions des princes; à défaut de titres authentiques, la tradition ne manquait pas à l'appui. Ces terres franches de l'Église devinrent le refuge des populations souffrantes, et, comme autrefois, des villes sortirent de ces asiles; Montreuil (*Monasteriolum, petit monastère*), Abbeville (*ville de l'abbé*), et presque toutes les villes qui portent un nom de saint (Saint-Amand, Saint-Riquier, etc.), accusent par leur nom même leur origine; et souvent les droits de juridiction conservés sur elles par les monastères ou les chartes communales arrachées à leurs abbés, par ces liens de dépendance ou par cet acte d'émancipation, attestaient encore l'ancien droit de puissance paternelle des monastères dont ces villes étaient nées.

Ces priviléges de franchise, qui contribuèrent à la naissance d'un grand nombre de villes, furent aussi employés à les développer et à les accroître. Mais ils n'étaient point toujours bornés aux chartes communales, et plusieurs villes qui n'eurent jamais de commune n'en furent pas moins richement dotées de priviléges. Nous citerons comme exemples Orléans et Arras qui, sous Louis XI, fut appelée *Franchise*, à cause des immunités nombreuses qu'il lui avait accordées.

Ces immunités avaient pour but d'attirer et de retenir la population en ces lieux; d'autres avaient plus spécialement pour objet d'y attirer le commerce. Telles étaient celles qui constituaient les foires (*voy.*) ou celles de certaines villes de

Flandre et d'Allemagne, qui devinrent de grands centres de commerce (*voy.* ANSÉATIQUES et VILLES LIBRES).

La plus ancienne comme la plus respectable de ces institutions était celle des villes de refuge dans le droit mosaïque : six villes avaient été désignées pour cet usage sur les deux rives du Jourdain. Le meurtrier involontaire, qui, d'après le droit du sang, devait, comme meurtrier, être abandonné à la vengeance du parent du mort, trouvait en ces lieux un asile. C'était comme une transaction acceptée par le préjugé populaire ; mais la loi exigeait de son côté que le réfugié eût prouvé devant l'assemblée des anciens que sa volonté avait été entièrement étrangère à ce malheur. C'était donc pour l'innocence que ces franchises étaient établies ; quant au coupable, il ne trouvait pas même un asile dans le temple. « Vous l'arracherez de mon autel ! » disait Dieu.

Ce droit, considérablement restreint alors, fut recueilli par le christianisme en même temps que l'héritage des temples païens ; mais il ne l'accepta qu'en le purifiant. L'Église ne voulait user de ces franchises que comme d'une sauvegarde de l'innocence ou comme d'une sorte de médiation contre la rigueur du droit, droit du créancier sur le débiteur, droit du maître sur l'esclave, droit de la justice sur le criminel. Tel est le caractère de ces immunités dans les réclamations des premiers Pères de la foi ; tel est leur caractère dans ce droit barbare, tel enfin dans la doctrine constante des conciles, bien que dans la pratique, au milieu de cette lutte si vive, ce droit ait été bien des fois outrepassé, de même qu'il était bien des fois violé.

Les églises d'ailleurs n'étaient point les seuls lieux de franchise, et, sans parler de leur enceinte extérieure et d'autres lieux qui, comme dépendance, eurent le même caractère, cimetière, cloîtres, maison de l'évêque, etc., le droit féodal voulut aussi faire du droit divin. L'hôtel du roi fut un lieu de franchise, et le pouvoir souverain se disséminant, il n'y eut pas de seigneur qui ne voulût assurer le même privilége à son château. Les communes à leur tour ne prétendirent pas à moins : la coutume de Toulouse et celle de Bourges portaient que, dès qu'un esclave entrerait dans ces villes, il serait libre. D'autres se faisaient reconnaître le droit de sauver leurs réfugiés, à l'exception des meurtriers et des larrons. En quelques pays d'Allemagne, au contraire, c'était en faveur des meurtriers qu'un usage dont la tradition se perdait dans l'obscurité des temps désignait certains lieux de refuge. Chez les Scandinaves, c'était presque la loi de Moïse sur les villes de refuge. Trois villes distantes au plus d'une journée de chemin étaient destinées à sauver le meurtrier de la vengeance du parent du mort, et la route qui communiquait de l'une à l'autre leur offrait la même franchise. On retrouvait le même usage dans plusieurs de nos villes. Celle de Valenciennes prétendait avoir reçu ce privilége de Valentinien, auquel elle rattachait son nom, et elle en usa pendant tout le moyen-âge.

Ces franchises étant une exception au droit commun, l'usage devait en être généralement supprimé quand le droit serait assez sûr de lui pour ne plus redouter les excès de la violence. La suppression commence avec les temps modernes.

Déjà les Parlements avaient fait la guerre aux franchises des églises ; Louis XI n'avait pas moins poursuivi les franchises des châteaux. François Ier, en 1539 et 1540, supprima ces obstacles que l'Église ou la féodalité pouvaient encore opposer à l'exercice de la justice royale. L'Église céda, mais le privilége féodal fut plus tenace ; il brava même Richelieu, et, sous Louis XIV, un substitut du procureur du roi fut repoussé avec insulte par les gens de l'hôtel de Soissons, d'où il voulait arracher un meurtrier. Les laquais attachaient alors leur point d'honneur à ces franchises. Omer Talon représenta au roi, au nom du Parlement, que de tels abus tendaient à établir en face de l'autorité royale de petites souverainetés indépendantes, et Louis XIV fit, en 1666, une nouvelle ordonnance contre ce droit de refuge. Mais lui-même, comme les autres souverains, entretenait à la cour de Rome un abus non moins criant : c'étaient les *franchises de quartier*. On en a parlé à l'art. FRANCHISE.

Le droit de franchise, supprimé partout ailleurs, ne subsiste plus que dans

quelques églises d'Italie, pour des cas peu graves non exceptés par la loi. H. W.

IMPARTIALITÉ, IMPATIENCE, *voy.* PARTIALITÉ, PATIENCE.

IMPÉNÉTRABILITÉ, propriété de la matière en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace.

« L'impénétrabilité ne doit pas être regardée comme une force, dit Buffon, mais comme une résistance essentielle à la matière. » Elle est une des deux conditions sans lesquelles on ne peut concevoir l'existence des corps.

Cette manière d'être de la matière, qui autrefois a soulevé bien des discussions, est évidente pour les solides; si quelquefois il y a pénétration apparente, elle provient de ce que les particules intégrantes des corps ne sont pas immédiatement appliquées les unes sur les autres, ou sont assez mobiles pour permettre d'introduire entre elles des corps étrangers. La pointe d'acier ne pénètre pas le bois où on l'enfonce, elle ne fait qu'en écarter les parties, et l'on parvient même à les séparer entièrement en substituant à cette pointe d'acier un corps dont les dimensions sont assez considérables. L'éponge et la craie qui, sans augmenter de volume, absorbent l'eau dans laquelle on les plonge, offrent des phénomènes aussi faciles à expliquer : les cavités de l'éponge et celles de la craie qui, bien que plus petites, sont encore appréciables au microscope, servent de réservoir au liquide. Ces réservoirs ont reçu le nom de pores. *Voy.* POROSITÉ.

La faible résistance que les liquides opposent quand on y plonge un corps a fait douter longtemps de leur impénétrabilité; mais en considérant que le volume du liquide augmente de tout celui du corps immergé, pourvu toutefois que les pores de ce dernier soient assez petits pour ne point admettre de liquide dans leur intérieur, on reconnaît bientôt qu'il y a de même impénétrabilité. On juge encore parfaitement de cette propriété des liquides en les frappant avec vitesse du plat de la main : la résistance qu'ils opposent est presque aussi grande que celle que l'on éprouve en frappant un corps solide.

Les combinaisons chimiques semblent, en général, indiquer la pénétrabilité. Ainsi l'alcool et l'eau occupent, après leur mélange, un volume moindre que la somme des volumes de chacun de ces deux liquides. La monnaie blanche, qui est composée d'argent et de cuivre, les alliages or et argent, or et fer, or et cuivre, cuivre et plomb, fer et plomb, etc., présentent encore le même phénomène; enfin on peut également citer la combustion du charbon, qui a lieu dans l'air sans en changer le volume. Dans ces diverses circonstances, la pénétrabilité n'est qu'apparente, et on le conçoit tout de suite en se rappelant que la porosité permet aux molécules d'un corps de se loger entre les molécules d'un autre.

L'invisibilité des corps gazeux et leur faible résistance quand on les comprime, ne suffisent pas pour refuser d'admettre leur impénétrabilité. Otez à l'air atmosphérique la possibilité de s'échapper, présentez-lui un corps qui tende à prendre sa place, et bientôt il montrera sa résistance et son impénétrabilité. Qu'on plonge dans l'eau une cloche de verre après l'avoir retournée : la cloche est pleine d'air, et le liquide, trouvant de la résistance à mesure qu'on enfonce davantage la cloche, comprime le gaz sans parvenir à le remplacer. On peut placer sous cette cloche une bougie allumée qui continuera de brûler tant qu'il y a aura de l'oxygène. Cette expérience de l'impénétrabilité de l'air a donné l'idée de la cloche à plongeur. *Voy.* CLOCHE A PLONGEUR.

Et si les facultés de l'homme, de sentir, de juger, lui ont appris qu'il existait des corps, cette notion ne lui a-t-elle pas été fournie par la résistance qu'ils opposent aux mouvements qu'il veut faire? Et n'est-il pas évident que, sans cette résistance, il lui eût été constamment impossible d'acquérir aucune certitude à cet égard? V. S.

IMPÉNITENCE, *voy.* REPENTIR et PÉNITENCE.

IMPÉRATIF (gramm.), *voy.* VERBE.

IMPÉRATIF CATÉGORIQUE. Suivant Kant (*voy.*), l'homme, dans le sentiment de sa liberté morale, rencontre deux lois principales régulatrices de sa volonté : l'une le porte à la recherche de

son propre bien-être; l'autre lui commande impérieusement d'être vertueux, même au détriment de son bien-être. C'est cette dernière loi qui oblige au bien tout être doué de raison et régit les actions morales. De cette opposition, qui, dans notre nature morale, s'élève entre le désir et la conscience, naît l'idée du devoir, que Kant représente par l'*impératif moral*. Il donne à cet impératif le nom de *catégorique*, parce que c'est un ordre absolu, sans condition, de la raison à la volonté. Lui seul est une loi pratique et constitue la moralité, en fondant les lois auxquelles il imprime un caractère de nécessité, de généralité, d'indépendance des sens, devant lesquelles elles sont inflexibles. *Voy.* Conscience et Devoir.

Il résulte de là que la raison se donne à elle-même des lois, que la morale se déclare indépendante de la théorie, du dogmatisme et de l'expérience; elle n'a besoin ni de démonstrations ni d'exemples, puisque ses lois sont primitives. La liaison du bonheur avec la pratique du bien (*voy.* Eudémonisme), le mérite du bien, le démérite du mal, sont une conception de la raison *à priori*; mais ce n'est pas là le but de l'action, car elle ne serait plus morale; ce n'est que sa conséquence. L. d. C.

IMPERATOR, dans la vieille latinité, *endoperator* et *induperator*, *endo* et *indu* ayant même signification et même valeur que *in*, toutes dérivations du grec ἔνδοϑι, ἐν. L'*imperator* était l'homme revêtu du droit, non pas seulement d'ordonner, *jubere*, mais de commander avec un pouvoir absolu de vie et de mort. Les consuls, les préteurs et les magistrats, quels qu'ils fussent, excepté le dictateur, n'avaient que l'autorité administrative et judiciaire, *potestas*, tant qu'ils demeuraient sur le territoire de Rome et dans l'exercice des fonctions civiles. Pour leur conférer le pouvoir absolu, le pouvoir du glaive, *imperium*, *jus gladii*, il fallait un acte des comices par curies, *lex curiata:* alors le consul ou le préteur, ou le proconsul, recevait le serment des soldats et prenait le commandement des légions; il devenait l'arbitre suprême de l'honneur et de la vie de tous et de chacun. Tous ceux qui lui obéissaient le nommaient, par respect et par devoir, *imperator*, en lui adressant la parole. Ce n'était qu'un titre de suprématie. Le même nom devenait une récompense d'honneur, une décoration, lorsque, après une bataille signalée par la mort de plusieurs milliers d'ennemis, l'armée saluait ainsi par acclamation le général sous les auspices et la conduite duquel elle venait de remporter la victoire.

Telles furent les acceptions de ce mot pendant les cinq siècles de la république. Sa destinée changea sous les empereurs. Il fut décerné à Jules César par le sénat comme attribut du commandement perpétuel des armées, et devint désormais, au lieu d'une qualification accidentelle, un prénom du prince régnant, *imperator C. J. Cæsar*, *imperator Octavius Cæsar Augustus*, de même que les noms de *César* et d'*Auguste* passèrent en héritage aux successeurs des deux fondateurs de la nouvelle monarchie. Les généraux des armées ne furent que les lieutenants, *legati*, du général universel et suprême, de l'empereur, et l'on ne vainquit que sous ses auspices; à lui seul appartenaient les honneurs officiels de toutes les victoires, surnoms formés des noms des peuples vaincus, actions de grâces solennelles, chants de triomphe, etc. Cependant Dion fait observer que le titre d'*imperator* demeura susceptible encore du même sens qu'autrefois, et qu'il eut ainsi une triple acception : 1° comme prénom, il faisait partie de la prérogative impériale; 2° comme titre honorifique ajouté au nom du prince, il marquait le nombre des victoires importantes : Auguste avait été proclamé ainsi vingt-une fois *imperator* (Marbre d'Ancyre); 3° enfin, on appelait aussi de ce nom un général, un lieutenant de l'empereur, qui avait battu l'ennemi. Néron permettait à Corbulon et aux autres capitaines qui avaient signalé son règne par onze réjouissances triomphales, d'être eux-mêmes appelés *imperator* par leurs soldats. N-t.

IMPÉRIALE (dignité), *voy.* Empire, Empereur.

IMPÉRIALE, monnaie d'or russe équivalant à 10 roubles en argent. Les demi-impériales valent 5 roubles. La valeur intrinsèque des impériales et des demi-impériales a varié. Ainsi, une impé-

riale frappée avant 1763 avait, selon notre monnaie, une valeur de 52 fr. 38 cent.; en cette année-là, l'impériale ne vaut plus que 41 fr. 29 c., mais en 1772, elle vaut 7 cent. de plus; enfin, une impériale de l'an 1801 ne vaut que 40 fr. 56 cent. Depuis ce temps, on a cessé de frapper des impériales, mais on a continué d'émettre des demi-impériales; celles de 1818 valent 20 fr. 36 c. pièce. D-G.

IMPÉRIALE. Cette plante, si commune dans les jardins, est originaire d'Orient et appartient au genre *fritillaire* ou *fritillaria*, de la famille des liliacées. Ainsi que toutes ses congénères, elle est une herbe à racine bulbeuse, à tige garnie de feuilles sessiles, très entières, non engaînantes et à fleurs pendantes; ces fleurs ont un périanthe pétaloïde, régulier, non-persistant, infère, partagé jusqu'à sa base en 6 segments connivents en forme de cloches, et offrant chacun, peu au-dessus de sa base, une fossette nectarifère. Les étamines sont en même nombre que les segments du périanthe et insérées à la base de ceux-ci. L'ovaire est à 3 loges renfermant chacune un grand nombre d'ovules superposés horizontalement en deux séries; le style, épaissi vers son sommet, se termine en 3 stigmates gros, courts et légèrement échancrés. Le fruit est une capsule triloculaire, trivalve, à 3 ou à 6 angles tranchants; les graines, très nombreuses dans chaque loge, sont aplaties et entourées d'un large bord membraneux.

Les caractères distinctifs de l'*impériale* (*fritillaria imperialis*, L., *corona imperialis* des botanistes plus anciens), se trouvent en sa tige haute de 2 à 3 pieds, feuillue à sa moitié inférieure, tandis que sa partie supérieure est nue excepté vers le sommet, qui porte plusieurs verticilles de feuilles rapprochées en touffe couronnante, comme dans l'ananas. Les fleurs, de couleur orange, et assez semblables à celles d'un lys, naissent entre les feuilles inférieures de la touffe terminale. C'est à cette disposition des feuilles et des fleurs que la plante doit son port élégant et tout particulier, ainsi que ses noms vulgaires d'*impériale* ou *couronne impériale*. Ed. Sp.

IMPÉRIALE (jeu de l'). On croit que ce jeu fut ainsi nommé d'un empereur qui l'aurait mis en vogue; néanmoins on ne connaît ni le nom de son inventeur ni l'époque de son invention.

L'impériale se joue le plus ordinairement à deux personnes, avec un jeu de piquet de 32 cartes. On pourrait le jouer à trois, en ajoutant les six qui remplaceraient alors les sept dans tous les cas où ils donnent des points. Chaque joueur a douze cartes; puis la carte qui couvre le talon donne la couleur d'atout. Celui qui donne marque un point s'il retourne une des cartes qu'on appelait autrefois les *honneurs* et qui sont: le roi, la dame, le valet, l'as et le sept d'atout. Il n'y a point d'écart. Les cartes données et la tourne faite, celui qui est le premier à jouer assemble les cartes de la couleur dont il a le plus pour en faire son point, qu'il accuse en comptant les figures pour dix, les as pour onze, et toutes les autres cartes pour autant de points qu'elles en marquent. Celui qui a le plus haut point en marque un. La valeur des cartes est la valeur ordinaire, l'as après les figures, le plus fort de la même couleur enlevant le plus faible. Après avoir compté ses impériales et son point, celui qui est le premier à jouer jette telle carte de son jeu qu'il juge à propos, et sur laquelle l'adversaire est obligé de fournir de la même couleur, s'il en a, et de couper s'il peut, car il n'est pas permis de renoncer à ce jeu. Les *honneurs* joués sans être pris par l'adversaire et ceux qu'on lui enlève par supériorité de cartes comptent chacun pour un point. Si, par exemple, l'adversaire joue la dame d'atout et que l'on coupe par le roi, on marque deux points; ce serait lui, au contraire, qui marquerait un point si l'on ne pouvait répondre que par une basse carte. Après que toutes les cartes sont jouées, chacun compte ce qu'il en a pris, et celui qui en a le plus marque autant de points qu'il a fait de levées de plus que son jeu.

La partie se compose d'un certain nombre d'impériales dont on est convenu; ordinairement elle est de cinq. Les impériales se composent de six points gagnés un à un, ainsi que nous venons de le dire, ou emportés d'un seul coup

comme nous allons l'expliquer. Avoir dans sa main, avant de jouer, 4 rois, ou 4 dames, ou 4 valets, ou 4 as, ou 4 sept, cela donne d'emblée une impériale; le roi, la dame, le valet et l'as d'une même couleur en font autant; autrefois, lorsque cette dernière impériale était d'atout, on la comptait double. Le *capot* (c'est-à-dire lorsqu'on ne laisse pas faire à l'adversaire une seule levée) vaut aussi une impériale. Chaque fois qu'on marque une impériale, l'adversaire est obligé de démarquer tous les points qu'il avait, et le jeu continue.

On voit que ce jeu tient un peu du piquet (*voy.*), dont il paraît dériver, de même qu'il a donné naissance à l'écarté (*voy.*), bien moins compliqué; et qu'il a l'agrément de ces deux jeux, quoiqu'il soit un peu négligé aujourd'hui. L. L-T.

IMPERMÉABLES (TISSUS). Sous cette dénomination générale, on comprend, dans les arts industriels, tous les tissus imprégnés d'une substance que l'eau ne peut ni dissoudre ni traverser, et qui, dans le commerce, sont improprement appelés *toiles cirées* ou *taffetas gommés*, puisqu'il n'entre ni cire ni gomme dans leur préparation. L'huile de lin rendue siccative par l'oxyde de plomb, le caoutchouc (*voy.*) dissous dans l'huile de lin ou dans l'huile essentielle de charbon de terre, la gélatine dissoute à chaud et rendue ensuite insoluble par une infusion de tan ou de noix de galle, l'eau de savon décomposée par l'alun, les goudrons végétaux ou minéraux, s'emploient, suivant l'usage auquel on les destine, à rendre les étoffes imperméables et font la base de la plupart des secrets qui s'annoncent chaque jour.

Parmi ces tissus, ceux que l'on vend spécialement sous le nom de *toiles cirées*, sont les plus répandus. Selon leur degré de finesse et la beauté de leur préparation, ils servent à faire soit des emballages, des bannes, des baches, des auvents, des couvertures de hangars, soit des tapisseries, des tapis d'escalier, des tapis de table et des cartes de géographie. Un enduit d'huile de lin siccative dans laquelle on a délayé un peu de bitume épuré suffit pour donner aux plus communes l'imperméabilité nécessaire; mais la fabrication des autres réclame plus de soins. Il faut d'abord choisir un tissu égal et en boucher les interstices à l'aide d'un mélange de colle de pâte et de colle forte, ou bien de mucilage de graine de lin. On dépose ensuite, avec de larges couteaux, une couche d'huile de lin rendue siccative par la litharge; on la ponce, on la fait suivre de six autres couches, en tout sept, quatre à l'endroit, trois à l'envers. Après quoi, l'on imprime à la planche les dessins d'ornement sur lesquels on pose un vernis à la copale d'une belle transparence. Ainsi préparés, ces tissus sont d'un usage excellent et qui se répand chaque année davantage. Ils ne retiennent pas l'humidité, peuvent se laver comme un marbre, et font des tapis élégants et frais qu'on ne manquera pas d'apprécier quelque jour dans les pays méridionaux. Employés comme tenture, ils ne craignent ni l'humidité ni le salpêtre, et sont d'une durée incalculable. Ceux dont on fait des tapis de table, des ronds de carafe, de verre, etc., sont revêtus à la face intérieure d'une laine en poudre, colorée, saupoudrée et fixée au moyen d'un mordant, comme le velouté des papiers peints. L'idée d'employer la toile cirée à la fabrication des cartes de géographie murales est due à M. Michelot.

Outre ces toiles cirées, que, depuis 1829, on emploie aussi avec succès à faire des sacs pour contenir la poudre dans les transports, on en fait encore de plus fines. L'enduit composé d'un encollage à la colle de pâte et de deux couches de blanc d'Espagne, délayé dans de l'huile de lin, poncé, peint et verni, ne s'applique ordinairement que d'un seul côté, et laisse au tissu plus de souplesse. C'est avec cette sorte que l'on fait des étuis de chapeaux, de schakos, de gibernes, etc.

Sous le nom de *taffetas gommés* on comprend des tissus de soie, taffetas Florence, ou gaze, préparés de deux manières différentes. Les uns sont rendus imperméables par une immersion dans l'huile de lin siccative; les autres sont imbibés, et non recouverts, d'un enduit de caoutchouc, de telle sorte que, la préparation et l'étoffe ne faisant plus qu'un, la première dure autant que la seconde. Ces deux variétés servent à faire des manteaux, des blouses, des tabliers de nourrices et de

laveuses, des ceintures, des gants hygiéniques, des serre-têtes, des chaussons, des enveloppes de lit de plumes, des couvertures pour les siéges de voitures, les lustres et les instruments de musique. Employée comme vêtement, c'est une étoffe précieuse qui retient la chaleur et ne laisse pas pénétrer la pluie. Avec les qualités les plus fines des taffetas gommés, on fait des écrans et des stores transparents qui, inattaquables à l'humidité et à la poussière, remplacent avec avantage les rideaux dans les cafés, les établissements publics et les maisons de campagne, car elles se prêtent bien à la peinture et au décor.

Il nous reste à parler des *tissus* doubles *au caoutchouc* récemment importés d'Angleterre, où ils sont connus sous le nom de Mackintosh, leur inventeur. On les fabrique en étendant une pâte de caoutchouc dissous dans de l'huile essentielle de charbon de terre, entre deux étoffes qui, soumises ensuite à l'action des cylindres, contractent une adhérence parfaite. Ces tissus servent à confectionner des paletots, des manteaux, des matelas, des coussins, des tabliers pour les dames qui allaitent, des clysoirs, etc. Plus élégants que les taffetas gommés, ils leur sont préférables toutes les fois qu'ils doivent entrer en contact avec la peau, désagréablement impressionnée par le froid glacial de ceux-ci; mais on leur reproche une odeur bitumineuse.

Indépendamment des objets dont nous venons de parler, les divers tissus imperméables sont encore employés à faire des sacs à raisin, des rubans de jalousie, des mesures, inaltérables par l'humidité, pour le jaugeage des navires, des tonneaux et des cuves, pour le mesurage des arbres, le toisé des chevaux et la détermination du poids des bœufs; des lignes à pêcher; des canevas en fil pour préserver de l'humidité et des insectes les espaliers, les écuries et les laiteries; des sondes, des canules, des pessaires et autres instruments de chirurgie. V. R.

IMPIÉTÉ, *voy.* Piété.

IMPORTANTS (les), coterie de courtisans, *voy.* Louis XIII, La Chatre, etc.

IMPORTATIONS. Il n'y a pas aujourd'hui de peuple qui puisse trouver dans les produits de son territoire de quoi suffire à tous ses besoins sans recourir aux échanges, c'est-à-dire aux importations. Les importations forment le complément obligé des consommations de toutes les nations civilisées. Comment un pays qui ne produit ni vins, ni bois de teinture, ni denrées coloniales, se procurerait-il ces articles, si ce n'est en offrant à leurs possesseurs des produits de son propre sol en retour de ceux qu'il leur demande? Toute importation a donc pour effet correspondant une exportation (*voy.*); car on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter. Chaque peuple produit, pour ainsi dire, en denrées de son territoire les objets qu'il importe d'un territoire étranger. Les vignerons de Bordeaux sont comme transformés en des fabricants de fer lorsqu'ils paient en vins de leurs crûs les fers de Suède ou d'Angleterre; et, réciproquement, les forgerons anglais ou suédois deviennent producteurs de vins de Bordeaux, quand ils échangent leurs fers contre ces vins. Loin d'essuyer une perte, comme on l'a cru si longtemps (*voy.* Balance du commerce), le peuple qui reçoit s'enrichit autant que celui qui exporte, puisqu'il satisfait des besoins impérieux et se débarrasse d'une partie de son superflu pour acquérir le nécessaire. Un tonneau d'eau-de-vie de Cognac remplacé par une balle de laine électorale, ne constitue pas plus un dommage pour un Français de la Saintonge que pour un Saxon de Leipzig; tous deux font leur profit de l'acquisition qui semble les priver l'un et l'autre du produit qu'ils se cèdent mutuellement.

Si un peuple avait la prétention de se suffire pour tous les objets de sa consommation sans recourir aux importations de denrées étrangères, il serait bientôt réduit à de cruelles privations. La Providence, qui a mis la fièvre en Europe et le quinquina en Amérique, l'avertirait bientôt, au premier accès, qu'il faut importer le remède sous peine de succomber au mal. Avec quoi teindrait-on les draps de nos fabriques sans l'indigo qui vient des Indes? A quelle révolution douloureuse dans ses habitudes l'Angleterre ne devrait-elle pas se résigner si

elle était privée tout à coup du thé qu'elle tire de la Chine? Que feraient nos manufacturiers de Mulhouse, de Rouen, de Saint-Quentin et de Lille, si le coton des États-Unis venait à leur manquer? On n'a qu'à jeter les yeux sur un catalogue de matières premières pour reconnaître à quel point le climat, la géographie, la politique, la gourmandise peut-être, ont rendu les peuples tributaires les uns des autres. Cette dépendance réciproque est un bien qui les force de vivre en paix, et il est à désirer qu'elle s'accroisse et se consolide tous les jours, ainsi que le démontrent les tableaux progressifs du commerce des deux mondes.

L'expérience prouve, en effet, que plus la facilité d'importer est assurée à un peuple, plus sa production intérieure se développe. Les importations de l'étranger deviennent pour ce peuple un stimulant énergique de cette production sans laquelle il lui serait impossible d'obtenir les produits exotiques dont il a besoin. Aussi voyons-nous, depuis 25 ans, les importations augmenter chaque année et contribuer à l'accroissement de la production générale dans tous les pays. On ne redoute plus, comme jadis, les prétendus mécomptes de la balance du commerce; on ne se croit pas appauvri de tout ce qu'on importe et enrichi de ce qu'on a exporté. Chacun se fait aujourd'hui une idée plus juste de la véritable nature des importations. On mesurerait volontiers à leur augmentation les progrès de la richesse publique, et l'on comprend très bien qu'elles n'ont pu s'accroître qu'en raison d'un mouvement d'exportations correspondant. Que les soldes s'opèrent en marchandises ou en espèces, les résultats demeurent les mêmes; car les espèces ne s'obtiennent qu'en retour de marchandises, et celles-ci sont toujours le produit du travail.

Ces vérités si simples n'ont pas été constatées sans débats. Toutes nos lois de douanes sont encore empreintes de l'esprit de restriction et de fiscalité qui a présidé à la fixation des tarifs. On n'est pas encore tout-à-fait revenu de la terreur qu'inspiraient à nos pères les importations les plus inévitables, comme autant d'usurpations du travail national. On cherche encore sérieusement, en diplomatie, à conclure des traités de commerce, c'est-à-dire des arrangements qui entravent la marche naturelle des transactions entre tous les peuples, au bénéfice présumé de quelques-uns. Combien la liberté serait plus profitable! Chacun s'approvisionnerait, par la vente de ses produits, des produits étrangers qui lui manquent, aux meilleures conditions possibles. On irait chercher du sucre, de l'indigo, du café, aux lieux où l'on serait sûr de vendre avec le plus d'avantage son vin, son fer ou ses laines. La production, encouragée par des ventes certaines et fréquentes, acquerrait bientôt des développements considérables, et les choses rentreraient peu à peu dans leur état normal sur tous les marchés et dans tous les ateliers de l'univers. Nous y marchons : quelques années encore, et les derniers préjugés commerciaux auront disparu avec les derniers préjugés politiques.

A. Bl.

IMPORTUN. L'importun est le membre principal de la grande famille des *fâcheux* (*voy.*); c'est celui de tous qui a le plus de persévérance et de ténacité; c'est la véritable sangsue dont parle Horace :

Non missura cutem nisi plena cruoris....

Fléau de la société, et surtout de la vie privée, l'importun vient troubler les plaisirs de l'une ou les plus intimes relations de l'autre. On essaie en vain tous les moyens honnêtes de lui faire sentir combien sa présence est gênante ou incommode, et, comme l'a dit un grand peintre de mœurs et de ridicules :

...On demande l'heure et l'on bâille cent fois
Qu'il s'en émeut autant qu'une pièce de bois.

Car l'importun, étant généralement un sot, jouit de l'avantage de ne rien comprendre, de ne se fatiguer de rien, et, comme l'un d'eux disait naïvement, quand il est avec quelqu'un, « de ne s'ennuyer jamais le premier. »

C'est surtout pour l'homme occupé de travaux utiles ou urgents que la visite de l'importun est une véritable calamité. « Que je ne vous dérange pas! » c'est toujours son début, et il va vous déranger

pendant des heures entières. Aussi un savant qui croyait concilier la civilité et la franchise avait-il fait écrire sur la porte de son cabinet : « Ceux qui viennent me « voir me font honneur; ceux qui n'y « viennent pas me font plaisir. »

Nous venons de dire que l'importun ne se doute même pas qu'on puisse le trouver tel. Il est cependant une importunité calculée qui n'est point le partage de la sottise : telle est celle du solliciteur, qui sait qu'on finira peut-être par lui accorder sa demande pour se délivrer du tourment de ses continuelles instances; tel est aussi l'instinct qui engage le mendiant à suivre le passant avec obstination, en le harcelant de sa supplique; car il a éprouvé que presque toujours l'aumône tombe moins dans la main de l'indigent que dans celle de l'importun. M. O.

IMPOSTE. C'est, en architecture, la dernière pierre en ligne droite d'une arcade, celle à partir de laquelle toutes les autres pierres concourent à former le cintre. Elle est ordinairement en saillie et ornée de différentes moulures, suivant l'ordre architectonique qu'elle est appelée à décorer. L. L-T.

IMPOSTEUR. C'est celui qui *en impose*, surtout quand il s'agit d'un intérêt considérable, d'une affaire majeure. « L'*imposture*, a dit M. Viennet, est un mensonge d'importance et d'un certain renom. » Nous ne suivrons pas cet académicien sur le terrain glissant où il se place en traitant des imposteurs religieux. Certes, il y en a eu, et nous croyons même que leurs traditions ne sont pas encore tout-à-fait perdues. Mais pour être de grands sages, les fondateurs de religions nouvelles ont-ils pu être toujours sans superstition? Certains faits de leur vie peuvent très bien s'expliquer par des croyances erronées ou des rapports inexacts, sans qu'il soit nécessaire de les taxer eux-mêmes d'imposture. Nous n'oserions, par exemple, en accuser Numa, à raison des oracles de la nymphe Égérie, ni Socrate à cause de son génie familier. En revanche, on ne peut nier l'imposture des augures romains du temps de Cicéron, s'il est vrai, comme il nous l'assure, qu'ils ne pouvaient pas se regarder sans rire. *Voy.* aussi *Faux*-Messie et Barcokheba.

En politique, l'imposture est plus facile à dévoiler, ainsi que l'a été celle du faux Smerdis (*voy.*), qui prit le nom du frère de Cambyse, roi de Perse; celle de Jacques Rebbock, le faux Waldemar (*voy.* Brandebourg, T. IV, p. 139); celle de Lambert Simnel et de Perkins Warbeck, prétendus fils ou neveux d'Édouard IV d'Angleterre (*voy.* Henri VII); celle de tant de soi-disants dauphins ou ducs de Normandie qui sont venus successivement réclamer l'héritage de Louis XVII (*voy.*), jusqu'à Naundorf, qui n'a pas encore renoncé à ses prétentions. De tous ceux-ci, néanmoins, aucun n'a jeté le même éclat que le faux Démétrius, usurpateur habile et qui peut-être se serait maintenu sur le trône de Rurik, veuf de cette race, s'il avait su maîtriser ses passions et respecter les mœurs de ses nouveaux sujets. On peut voir à l'article Faux-Démétrius à quel point les esprits ont été, et sont même encore aujourd'hui, partagés relativement à son origine, qui, tout bien pesé, n'était sûrement pas royale. Il ne pouvait pas y avoir le même doute à l'égard de ses imitateurs venus après sa mort.

L'histoire est pleine d'exemples d'imposteurs, et il répugne de croire que tant de leçons soient perdues pour les peuples. Néanmoins, encore sous la Restauration, la croix de Migné a fait grand bruit, et, sans la presse, on ne peut dire jusqu'où serait allée cette mystification contemporaine. X-N.

IMPÔTS. On appelle impôts les tributs que l'état prélève sur les citoyens pour subvenir aux services publics.

La forme de ces tributs a varié suivant les temps et suivant les peuples; elle variera longtemps encore et toujours peut-être, car elle dépend essentiellement des traditions nationales et de la situation économique des états. Il y a, toutefois, quant à la nature, à l'assiette et à la perception des impôts, des principes et des règles qui paraissent aujourd'hui à peu près généralement admis, du moins par la science. Ainsi, en principe, les prestations personnelles sont repoussées, comme contraires à la liberté et même à la dignité de l'homme. Les impôts en nature sont aussi rejetés, comme

entraînant nécessairement de grandes inégalités, des frais considérables de perception, et des vexations pour les contribuables. Les impôts en argent sont donc généralement considérés comme les meilleurs, et ils forment aujourd'hui la principale source du revenu public chez les nations civilisées.

Ces nations admettent sans difficulté la nécessité, et par conséquent la légitimité, des impositions publiques; elles comprennent parfaitement que tous les avantages d'une société bien organisée ne s'obtiennent qu'au moyen de dépenses très considérables : aussi voit-on les impôts croître avec la civilisation et cet accroissement est-il surtout remarquable dans les sociétés démocratiques*.

Les peuples, d'ailleurs, acquittent l'impôt sans trop de répugnance, lorsqu'ils ont la certitude qu'il est employé dans un but d'utilité générale et qu'il pèse sur toutes les classes de citoyens. La politique autant que la justice conseille donc aux gouvernements d'obtenir le consentement préalable des contribuables pour la levée de l'impôt, et d'admettre leur contrôle sur l'emploi de ses produits. Les exemptions personnelles doivent être repoussées : rien n'a plus contribué à rendre l'impôt odieux que de voir des classes entières, puissantes par la richesse et le crédit qu'elle donne, user de ce crédit pour se soustraire à l'acquittement des charges publiques. Et non-seulement il faut que chacun contribue, mais il faut qu'il contribue en proportion de ses facultés. Ce n'est pas, toutefois, que nous regardions comme possible et désirable l'application de la théorie de l'impôt progressif, « impôt de jalousie et non d'équité » disait Armand Carrel, qui arrêterait le développement de la richesse parce que le seul avantage que les particuliers retireraient de l'accroissement de leur fortune serait d'enrichir le trésor public**.

Le véritable moyen d'atteindre la richesse sans l'effrayer, et par conséquent sans la porter à se cacher et sans comprimer son essor, c'est de varier l'impôt. Il peut paraître bizarre, mais il est certain, qu'on acquitte plus facilement une même somme en deux impôts qu'en un seul; puis le citoyen qui peut supporter une taxe n'en supporterait peut-être pas deux; enfin plus les taxes sont multipliées, moins il est facile d'échapper à l'impôt, et moins on est tenté de s'y soustraire si ces taxes sont légères.

L'expérience conseille encore une grande fixité dans le système des impôts : ce n'est pas seulement parce qu'il est toujours difficile de modifier les habitudes d'une nation, c'est aussi et surtout parce que l'on ne peut remanier le système des impôts chez un peuple, sans remettre immédiatement en question le taux des salaires (*voy.* ce mot).

La perception des impôts ne demande pas moins de sagesse que leur assiette et leur répartition. Les gouvernements doivent éviter toutes les mesures vexatoires, qui doublent le poids des charges par l'irritation qu'elles causent, et qui souvent déterminent les révolutions. La perception par des agents directs du Trésor est généralement plus douce, plus économique, que la perception abandonnée à des traitants ou fermiers.

Quant à leur nature, les impôts ont été l'objet de distinctions assez nombreuses. Les uns divisent les impôts en trois grandes classes : ceux qui frappent sur le revenu des terres et qu'ils appellent *territoriaux*, *réels* ou *fonciers*; ceux qui frappent le revenu des capitaux et de l'industrie, et qu'ils appellent *mobiliaires* ou *mobiliers;* enfin les impôts *personnels* qui s'acquittent par les services de la personne. D'autres, en admettant cette division quant au fond, modifient quelques-unes des dénominations : ainsi ils appellent *réels* les impôts qui portent sur les propriétés foncières; *personnels*, ceux qui portent sur les facultés personnelles, et *mixtes*, ceux qui portent sur des objets de natures différentes. D'autres se contentent d'établir des subdivisions : ainsi ils divisent les impôts mobiliers en impôts *de consommation*, en impôts *somptuaires*, en impôts *industriels* et en *re-*

(*) M. Alexis de Tocqueville a exposé ce dernier point de vue avec sa lucidité et sa sagacité habituelles, dans la première partie de son bel ouvrage : *De la Démocratie en Amérique.*

(**) La question de l'impôt progressif a été approfondie dans un écrit très net et très substantiel de M. François de Corcelles : *De l'impôt progressif*, in-8°, 1834, 2e édition.

venus de monopoles. D'autres encore appellent impôts *réels* tous ceux qui frappent sur des choses visibles, pouvant être décrites et appréciées, et *arbitraires* ceux qui reposent sur des facultés présumées que l'état est obligé de faire arbitrer.

Il existe, en fait d'impôts, une autre distinction qu'il est essentiel de rappeler: les uns sont *de répartition*, les autres *de quotité*. Dans l'impôt de répartition, le pouvoir central fixe d'avance et la somme exigible pour tout l'état et le contingent de chacune des circonscriptions politiques et administratives entre lesquelles cet état est divisé. Ce contingent est ensuite réparti entre les diverses localités de chaque circonscription, par des représentants des contribuables. Dans l'impôt de quotité, il n'y a point de contingents déterminés d'avance pour les diverses circonscriptions territoriales. Les agents du fisc s'adressent directement aux individus et leur demandent la contribution qui leur est imposée, conformément aux conditions de la loi. D'après cela, le caractère distinctif de l'impôt de répartition et de celui de quotité est facile à saisir. Le premier est une sorte d'abonnement avec les localités. L'état traite pour ainsi dire à forfait avec elles, en leur laissant le soin de répartir la somme qu'on leur demande. Nécessairement l'état qui abonne sacrifie une certaine quantité du produit, en faveur de la certitude de sa rentrée. Dans l'impôt de quotité, l'état, en faisant asseoir et lever l'impôt par des agents administratifs, a les avantages de la plus-value; mais il court toutes les chances de la perception.

Lequel des deux modes d'imposition est préférable? Dans les gouvernements représentatifs, on peut dire que le vote de l'impôt par la législature forme pour les contribuables une garantie suffisante pour qu'on renonce à l'abonnement et au concours des répartiteurs locaux. Mais il est à craindre que cette garantie, toute puissante qu'elle soit, ne frappe moins les contribuables que celle qui résulte du concours des conseils électifs locaux à l'assiette de l'impôt. Aussi nous pensons qu'il serait imprudent de supprimer les impôts de répartition, même dans les gouvernements représentatifs. Dans les autres gouvernements, ce mode d'imposition épargne à la puissance publique quelques-uns des embarras que lui suscitent l'assiette et le recouvrement des impôts.

Enfin on distingue les impôts en *directs* et *indirects* : les premiers frappent les contribuables nominativement, les autres frappent les marchandises, les objets de consommation.

Il serait curieux de présenter en un tableau les divers systèmes d'impôts adoptés par les principaux peuples anciens et modernes; mais divers éléments de ce travail ont été déjà consignés dans cet ouvrage*. Nous devons nous borner à exposer ici le système des impôts français en le rapprochant quelquefois de celui qui a été adopté par d'autres peuples et particulièrement du système anglais.

En France, à l'époque de la Révolution de 1789, les impositions publiques formaient cinq classes principales**:

1° Les impositions directes qui comprenaient les dîmes, la taille réelle, les vingtièmes, la taille personnelle et la capitation.

2° Les impositions de monopole et de privilége exclusif, qui étaient : la gabelle, dans les deux tiers du royaume; le tabac, qui s'étendait presque sur la totalité; la vente de l'eau-de-vie et d'autres boissons, dans un petit nombre de provinces. On pourrait ranger aussi dans cette classe ce que le trésor public retirait des jurandes et des maîtrises d'arts et métiers, par lesquelles l'état ne faisait pas directement

(*) *Voy.* les articles BRITANNIQUE (*empire*), BUDGET, CENS, CENSEURS, et surtout l'art. FINANCES, où l'on a donné quelques notions intéressantes sur les impôts chez les peuples anciens. Aux ouvrages cités à ce même article FINANCES, nous ajouterons encore les suivants : Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°; Bosse, *Grundzüge des Finanzwesens im rœmischen Staate* (Principaux linéaments du système financier de la république romaine), Brunswic, 1804, 2 vol. in-8°; et K.-H. Lang, *Historische Entwickelung der deutschen Steuerverfassungen seit den Karolingern bis auf unsere Zeiten* (Exposé historique du système financier en Allemagne, depuis les Carlovingiens jusqu'aux temps modernes), Berlin, 1798, in-8°. S.

(**) Nous empruntons cet exposé à l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français, sur les contributions publiques, en date du 24 juin 1791. *Voy.* aussi nos articles DÎME, TAILLE, GABELLE, TRAITE, FERMIERS-GÉNÉRAUX, etc.

le monopole, mais vendait celui de chaque profession.

3° Les impositions qu'on appelait *à l'exercice*, sur différentes espèces de consommations et d'industries, telles que les droits d'aides (*voy.*) sur les boissons, dans un tiers du royaume; ceux de même nature nommés *équivalent* en Languedoc, *impôts*, *billots et devoirs* en Bretagne, et *des quatre membres* en Flandre; ceux *d'inspecteurs aux boucheries*, qui embrassaient en effet, ou par abonnement, presque toutes les provinces; ceux de *marques des cuirs* et à la fabrication des cartes et des amidons, qui se percevaient avec une rigueur extrême, chez tous les fabricants et les débitants de ces marchandises, dans toute l'étendue de l'empire; ceux de marque des fers et à la fabrication des huiles, qui n'avaient lieu que sur environ la moitié du territoire de l'état.

4° Les impositions sur le transport des marchandises, qui comprenaient les droits à l'entrée et à la sortie du royaume; les péages, une multitude incroyable de droits de traite (*voy.*), de toute dénomination, au passage d'une province à l'autre, et ceux d'entrée dans les villes.

5° Enfin, les impositions sur les actes, droits de contrôle, insinuation, centième denier, formule, greffe, consignation, lettres de rectification, etc.

Ces impositions, avec celles qui se percevaient en nature et les droits manuels, rapportaient 880 millions; mais il y avait, en outre, une forte partie de droits et de devoirs féodaux dont l'évaluation est regardée comme impossible. « Dans cette masse de tributs équivalente à plus d'un milliard deux cents millions de francs, à peine cinq cent dix millions de livres étaient levés au nom du roi. Lorsque sur ce revenu brut on avait prélevé 76 millions pour frais de régie, 224 millions de rentes, gages, intérêts de cautionnements et autres créances privilégiées, qui toutes n'étaient que le résultat du capital fourni au roi; après, encore, que le garde du Trésor avait payé 27 millions pour la partie des pensions qui étaient ordonnancées sur sa caisse, il ne restait pas 200 millions à l'état. Ce faible reliquat de tant de tributs, déjà bien inférieur aux dépenses de la couronne et du gouvernement, disparaissait pour les trois quarts, sous la forme des acquits de comptant, qui absorbaient 136 et jusqu'à 145 millions chaque année*. »

L'Assemblée constituante renversa ce système de fond en comble. « Aux *impositions*, établies par l'arbitraire du gouvernement, » au moins dans les pays d'élection, elle substitua « des *contributions* déterminées par la volonté générale. »

Aucune des impositions territoriales et personnelles ne fut conservée : la dîme, la taille, la capitation et les vingtièmes furent remplacés par une contribution foncière embrassant tous les biens-fonds; par une contribution mobilière comprenant une taxe de trois journées de travail; une taxe sur les domestiques, sur les chevaux et les mulets; puis une taxe en raison de l'habitation. De la seconde classe des anciennes impositions, il n'y eut de maintenu que le revenu de la poste aux lettres, de la fabrication des monnaies, de la fabrication et de la vente de la poudre. Le droit de patente remplaça les droits de jurandes et maîtrises, les vingtièmes d'industrie et une portion de la taille personnelle. Les impositions à l'exercice furent abolies, ainsi que les droits de traite à l'extérieur et les péages; il ne resta plus de droits de douane qu'à l'entrée du royaume, principalement sur quelques produits manufacturés, et à la sortie sur quelques matières premières. Seize des anciens droits sur les actes furent réunis en un seul sous le titre de droit d'enregistrement, auquel on joignit des droits de timbre et d'hypothèque.

Le système fondé par l'Assemblée constituante a subi de nombreuses modifications : la plus considérable consiste dans la suppression des taxes somptuaires et dans le rétablissement des impôts de consommation, qui ont reçu un grand développement.

Maintenant les différentes espèces d'impôts se rangent en France sous deux classes principales : les contributions directes et les contributions indirectes**. Il

(*) *Histoire financière de la France*, par M. A. Bailly, inspecteur général des finances, t. II, p. 265.

(**) Voici l'origine de ces dénominations. A la fin du XVIII^e^ siècle, une école d'économistes soutint que toutes les taxes, sous quelque forme

y a, en outre, plusieurs perceptions qui, dans la langue de l'administration financière, sont connues sous le nom de *produits divers*.

Avant d'entrer dans quelques détails sur ces nombreuses sources du revenu public, il convient de rappeler les garanties constitutionnelles en matière d'impôt.

Ces garanties sont : 1° la nécessité, pour arriver à la perception d'une contribution quelconque, du libre consentement des contribuables représentés par leurs mandataires légaux (*voy.* ÉTATS et *système* REPRÉSENTATIF); 2° la priorité du vote de la Chambre des députés (*voy.* BUDGET *); 3° la généralité de l'impôt; 4° sa proportionnalité **.

I. Il y a quatre *contributions directes* principales : foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres, et des patentes. Il existe, d'ailleurs, un certain nombre de taxes, d'origine très diverse, que les lois ont assimilées aux contributions directes.

La *contribution foncière* frappe tous les immeubles, propriétés bâties et non bâties. Il y a un petit nombre d'exemptions (*voy.*), les unes permanentes, les autres temporaires; toutes ont été accordées dans l'intérêt général. Ainsi l'on exempte de l'impôt, 1° les voies publiques, les rivières et ruisseaux, et les édifices affectés à un service public, lorsqu'ils sont la propriété de l'état, des départements et des communes : si l'on avait imposé ces édifices, l'état se serait payé l'impôt à lui-même; 2° les semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes et sur les dunes, les terres vaines et vagues mises en culture, puis les marais desséchés : l'intérêt de l'agriculture a dicté ces exemptions, qui sont du reste momentanées.

Les immeubles sont soumis à la contribution foncière, à raison de leur revenu net calculé sur un certain nombre d'années, de manière à obtenir un revenu net moyen.

La contribution foncière est un impôt de répartition. La loi annuelle portant fixation du budget des recettes, assigne à chaque département son contingent particulier : ce contingent est réparti entre les arrondissements par le conseil général; le contingent de l'arrondissement est réparti entre les communes par le conseil d'arrondissement; enfin le contingent communal est réparti entre les propriétaires par une commission de répartiteurs, prise en majorité dans le conseil municipal.

Les répartiteurs opèrent d'après les résultats des opérations cadastrales (*voy.* CADASTRE) qui font connaître d'une manière certaine, non pas le revenu exact des diverses propriétés, mais leur revenu relatif dans la même commune. Les conseils d'arrondissement, les conseils généraux de département et la législature font leur répartition d'après les résultats du cadastre, les relevés des baux à ferme et des actes de vente, et autres documents de cette nature.

La fixité des contingents fonciers, sans être consacrée par la législation, parait admise dans l'usage en ce qui concerne les fonds de terre : depuis 1790, ces contingents n'ont été modifiés que par voie de dégrèvement. Mais, depuis 1836, les contingents sont augmentés ou diminués, chaque année, à raison des maisons et usines nouvellement construites et reconstruites ou démolies.

Les revenus que produit la terre étant les plus apparents et les seuls qui aient une véritable importance tant que les industries manufacturière et commerciale n'ont pas développé les sources de la richesse mobilière, l'impôt territorial se

qu'elles fussent perçues, retombaient à la charge de la propriété foncière. Seulement, les unes atteignaient cette propriété *indirectement*, tandis que les autres la frappaient *directement*. Ces doctrines avaient pris faveur dans le comité des contributions publiques de l'Assemblée constituante, qui fit passer les mots *impôts directs* et indirects dans le vocabulaire législatif et administratif, mais sans leur conserver leur sens originaire.

(*) Dans cet article, on a fait connaître les sources du revenu public en différents états, et notamment en France, en Angleterre. D'autres renseignements se trouveront aux articles déjà cités relatifs à divers pays. Pour les sources du revenu public en Russie, nous renvoyons le lecteur à l'*Essai d'une Statistique générale de l'empire de Russie*, par M. Schnitzler, p. 284 et suiv. *Voy.* aussi les art. FINANCES et COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

(**) *Voir* la Charte constitutionnelle de 1830, art. 2, 15 et 40, et la disposition finale des lois annuelles des recettes.

retrouve chez toutes les nations. Mais il n'a pas partout la même forme : tantôt il se perçoit en argent; tantôt en nature, sous les noms divers de *champart*, de *dîmes* ou *dixièmes*, de *vingtièmes;* tantôt en travaux, comme dans les *corvées*. Là il se perçoit au profit de l'état, là au profit des corporations ecclésiastiques ou municipales.

En Angleterre, l'impôt territorial proprement dit (*land tax*) n'est qu'une très faible partie des tributs qui sont levés sur la propriété foncière par le clergé, les paroisses, les communautés paroissiales, les villes et les bourgs. Le *land tax*, qui n'existe pas en Irlande, figure parmi les revenus du royaume-uni pour une somme de 50,940,000 fr.; mais en réalité le Trésor ne perçoit que 31,700,000fr. environ: 19 millions ont été rachetés par les contribuables, en vertu d'un acte du parlement, de 1798, qui a déclaré cet impôt rachetable au taux réglé par le cours des rentes, à l'extinction desquelles les capitaux ainsi obtenus furent affectés*.

En France, sur une superficie totale de 52,768,618 hectares, on compte 49,863,610 hectares imposables et 2,905,008 hectares non imposables.

En 1835, les propriétés bâties imposables occupaient une superficie de 241,841 hectares; elles étaient au nombre de 6,775,236. A la même époque, il y avait 10,296,693 cotes foncières, dont 5,205,411 au-dessous de 5 francs. En 1837, l'impôt a produit, en principal, 155,200,083 fr.

Les communes et les établissements publics possèdent des bois qui occupent environ un trentième du territoire entier de la France et qui forment à peu près le tiers des bois qui en couvrent le sol. Dans l'intérêt des établissements propriétaires, l'état fait régir ces bois comme les bois nationaux. Il est indemnisé des frais d'administration au moyen d'une *contribution additionnelle à la contribution foncière assise sur les bois des communes et établissements publics*. Le montant de cette contribution est nécessairement variable; réglée, chaque année, par la loi de finances, la somme totale est ensuite répartie, par ordonnance royale, entre les divers départements, à raison des dépenses effectuées pour l'administration desdits biens dans chaque département. La répartition du contingent départemental entre les établissements propriétaires est faite au marc le franc de la contribution foncière. En 1837, le Trésor a perçu 1,034,644 fr.

La *contribution personnelle et mobilière* se compose de deux taxes. La première est une espèce de capitation (*voy.* l'art.) due par les personnes, par cela seul qu'elles vivent dans la société française, qu'elles jouissent de ses avantages. La taxe personnelle a pour base la valeur de trois journées de travail. Le conseil général, dans chaque département, est chargé de déterminer, sur la proposition du préfet, le prix moyen de la journée de travail dans chaque commune, sans pouvoir néanmoins le fixer au-dessous de 50 cent., ni au-dessus de 1 fr. 50 cent. La taxe mobilière a pour but d'atteindre la fortune mobilière, en la présumant d'après le loyer d'habitation. Cette taxe frappe toute habitation meublée; comme la précédente, elle atteint toute personne qui n'est pas reconnue indigente. Les villes qui ont des *octrois* peuvent être autorisées par le roi à rejeter sur leur octroi tout ou partie de la taxe mobilière.

La contribution personnelle et mobilière est un impôt de répartition.

Cet impôt diffère de la contribution mobilière établie sous l'Assemblée constituante, principalement par la suppression des taxes somptuaires. Ces taxes ont cessé de figurer, en 1806, parmi les ressources financières de la France. Depuis 1791 jusqu'à leur suppression, elles avaient subi plusieurs remaniements assez infructueux, puisque leurs produits étaient descendus au chiffre de 1,200,000 fr. environ. Du reste, les impôts somptuaires ne répugnent pas seulement aux mœurs de la France, ils sont aussi repoussés par notre situation économique : les grandes fortunes seules

(*) *Voir* pour tout ce qui concerne les impôts anglais l'excellent *Exposé de l'administration générale et locale des finances du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, par M. A. Bailly, et l'*Histoire financière et statistique générale de l'empire Britannique*, par Pablo Pebrer, traduit par M. J. Jacobl (*voy.* T. IV, p. 218).

peuvent les rendre productifs, or les grandes fortunes sont parmi nous en très petit nombre.

L'aristocratique Angleterre, au contraire, compte parmi les *assessed taxes*, indépendamment de l'impôt sur les maisons habitées, des taxes sur les domestiques mâles, sur les voitures, sur les chevaux, sur les chiens, sur l'usage de la poudre de coiffure et sur les armoiries. Il est vrai que, depuis 1820, les tarifs ont subi des réductions considérables, puisque le produit des *assessed taxes* est descendu de 173 millions à 99 millions.

En 1837, la contribution personnelle et mobilière a produit, en principal, 34,000,058 fr., savoir: 12,511,600 fr. provenant des taxes personnelles, et 21,488,458 fr. provenant des taxes mobilières. A la même époque, on évaluait le nombre des familles à 6,953,416, et celui des maisons à 6,834,497. Seize communes avaient rejeté sur leur octroi une somme de 4,308,544 fr.

La *contribution des portes et fenêtres* a été établie, en 1798, comme supplément à l'impôt mobilier, par imitation du *window tax* des Anglais dont elle diffère quant aux détails. Cet impôt frappe les portes et fenêtres des bâtiments et usines donnant sur les rues, cours et jardins. Il n'y a qu'un petit nombre d'exceptions introduites, soit dans l'intérêt de l'état et du service public, soit dans l'intérêt de l'industrie agricole et manufacturière.

Bien que la contribution des portes et fenêtres soit un impôt de répartition, elle est assise d'après un tarif qui se divise en deux parties. La première concerne les maisons de une à cinq ouvertures inclusivement: ici la taxe est réglée en raison du nombre des ouvertures et de la population de la commune; les communes sont à cet effet partagées en cinq classes. La deuxième partie du tarif concerne les maisons à six ouvertures et au-dessus, et comprend elle-même trois parties, savoir: 1° pour les portes cochères, charretières et de magasin: la taxe croît avec la population, et les communes sont aussi partagées en cinq classes; 2° pour les portes ordinaires, les fenêtres du rez-de-chaussée, de l'entresol, des premier et deuxième étages: la taxe croît encore ici en raison de la population; 3° enfin pour les fenêtres du troisième étage et des étages supérieurs: ici l'on fait encore acception de la population quant à la fixation de la taxe; mais il n'y a plus que deux classes de communes, les communes de 5,000 âmes et au-dessous, et les communes au-dessus de 5,000 âmes.

En 1837, l'impôt des portes et fenêtres a produit en principal 22,215,132 fr., et il a porté sur 6,832,497 maisons ou bâtiments, comprenant environ 38,000 portes et fenêtres, et sur 6,953,416 contribuables.

La *contribution des patentes*, qui a pour but de faire contribuer à l'acquittement des charges publiques les revenus provenant de l'exercice d'une industrie ou d'une profession lucrative, a été établie par l'Assemblée constituante, en même temps qu'elle supprima les monopoles, les priviléges exclusifs et les corporations d'arts et métiers. Depuis lors, cet impôt a subi naturellement des modifications importantes.

Aujourd'hui, il comprend deux espèces de droits, savoir: des droits fixes et des droits proportionnels.

En ce qui concerne le droit *fixe*, les patentables peuvent être considérés comme formant cinq catégories. Dans la 1re, ils sont imposés à raison de l'importance de leur industrie et de la population du lieu où cette industrie s'exerce. A cet effet, la loi a distribué les industries et les communes en sept classes. Elle a rangé dans la même classe les industries qui ont été estimées devoir fournir des revenus analogues, sans trop s'inquiéter de la similitude des occupations. Dans chaque classe, le droit varie selon la population des communes. Dans la 2e catégorie sont les patentables qu'on appelle hors classe, parce qu'ici chaque profession est imposée non par classe ou groupe, mais individuellement. Pour la plupart des patentables de cette catégorie, le droit fixe est déterminé sans égard à la population du lieu où s'exerce leur industrie. La 3e catégorie comprend les fabricants à métier, qui sont imposés à raison du nombre et de la largeur des métiers qu'ils occupent, sans que le droit puisse dépasser jamais 300 francs. Dans la 4e catégorie

sont rangés les filateurs de laine et de coton, les entrepreneurs de moulins à soie et les fileurs de cocons, qui sont imposés en raison du nombre des broches, des tours ou bassins qu'ils emploient, jusqu'à concurrence de 300 francs. La 5e catégorie renferme les manufacturiers et les fabricants autres que les fabricants à métier. Ces patentables sont imposés à raison de l'importance de leurs établissements et sans égard à la population. A cet effet, la loi admet six classes, dans lesquelles le droit varie de 25 à 300 francs.

Le droit *proportionnel* est, en général, le dixième du loyer des locaux servant à l'habitation du patentable ou affectés à l'exercice de son industrie. Ce droit est dû par tous les patentables qui sont dans les cinq premières classes de la 1re catégorie, ou dont le droit fixe est de 40 fr. et au-dessus, quand leur état est hors de classe. Il n'est dû que le droit fixe par ceux qui sont dans la sixième classe et au-dessous, ou dont l'état, quand il est hors de classe, ne donne lieu qu'au droit fixe de 30 fr. et au-dessous. Le droit proportionnel a pour but de faire contribuer les patentables qui exercent la même profession dans la même commune, proportionnellement aux bénéfices qu'ils obtiennent. En effet, l'étendue des locaux est ordinairement en proportion avec l'étendue de l'industrie à l'exercice de laquelle ils sont affectés. On tient compte, d'ailleurs, des locaux d'habitation des patentables, parce que chacun se loge, en général, en raison de l'aisance dont il jouit.

En principe, toute profession lucrative est soumise à l'impôt des patentes; il n'y a d'exception que pour les professions qui ont été nominativement exemptées. Celles qui ne sont pas comprises dans le tarif doivent être classées par analogie. Du reste, il n'est dû qu'une seule patente, quel que soit le nombre de professions qu'on exerce et des établissements qu'on possède, mais on doit la patente qui donne lieu au plus fort droit.

Les exemptions de l'impôt des patentes sont établies en faveur des fonctionnaires et employés de certains services publics, des médecins attachés au service des hôpitaux et des pauvres, des cultivateurs qui vendent les fruits de leurs récoltes, des commis et autres personnes à gages, des artistes, des professeurs, des marins, enfin de certaines professions qui n'ont pas paru susceptibles de produire des bénéfices suffisants pour que ceux qui les exercent fussent soumis à la patente.

En Angleterre, on soumet aussi l'exercice de l'industrie à une patente annuelle; mais cette patente n'est pas exigée de toutes les industries : un assez grand nombre en sont exemptées, surtout en vue des autres charges dont elles sont grevées. Le montant de ces patentes (*licences, certificats*) est d'ailleurs perçu sous la forme d'un droit de timbre.

En 1837, on comptait, en France, 1,290,231 patentables; l'impôt a produit 26,268,711 fr. 67 cent.

D'après un usage qui date de l'ancienne monarchie et qui se retrouve chez plusieurs nations européennes, indépendamment de l'impôt destiné aux dépenses générales de l'état, il se prélève, sous le nom de *centimes additionnels aux contributions directes*, des taxes accessoires destinées aux dépenses locales. Ce système présente plusieurs espèces d'avantages. Il est certain que les contribuables acquittent plus volontiers des taxes qui ont une affectation locale et dont ils surveillent directement l'emploi. Non-seulement cette surveillance donne au gouvernement des garanties pour l'utilité des dépenses et leur juste limitation, mais elle forme aussi les citoyens à l'intelligence des intérêts collectifs. Le budget des recettes, en France, comprend aujourd'hui : 1° des centimes additionnels généraux sans affectation spéciale; 2° des centimes additionnels pour les dépenses départementales; 3° des centimes additionnels pour secours en cas de grêle, incendies, inondations ou autres cas fortuits; 4° des centimes additionnels pour les dépenses communales; 5° des centimes additionnels qui forment un fonds de non-valeurs pour les quatre contributions directes. En 1838, les centimes additionnels ont produit 140,389,491 fr., dont 34,986,145 pour dépenses générales sans affectation.

Sous le nom de taxes assimilées aux contributions directes, on comprend : les taxes universitaires, les redevances sur les

mines, les taxes pour l'entretien des bourses et chambres de commerce, les taxes pour les travaux d'endiguement et autres d'utilité commune, les taxes pour la vérification des poids et mesures, les prestations pour les chemins vicinaux. Chacune de ces taxes est nécessairement assise sur des bases particulières; c'est en ce qui concerne le recouvrement qu'elles sont assimilées aux contributions directes.

Les opérations du *recouvrement* sont, en France, essentiellement distinctes de celles de l'*assiette*. Tout ce qui se rapporte à l'assiette est confié à une section du ministère des finances appelée *direction générale des contributions directes*, qui a de nombreux agents dans les départements. En effet, chaque département forme une direction locale qui comprend, outre un chef nommé directeur, un inspecteur et un certain nombre de contrôleurs. Ces agents, indépendamment des travaux de l'assiette proprement dite, sont chargés d'assister les conseils électifs dans la répartition; ils dressent les rôles que les préfets rendent exécutoires; enfin ils concourent à l'instruction des réclamations.

Le recouvrement est dirigé principalement par la section du ministère des finances qu'on appelle *direction de la comptabilité générale* (*voy.* T. VI, pag. 473). Dans les départements, le service est confié à des *receveurs généraux*, à des *receveurs particuliers* et à des *percepteurs*. Il y a un receveur général par département (celui de la Seine excepté), un receveur particulier par chaque arrondissement de sous-préfecture; quant aux percepteurs, ils sont chargés du recouvrement dans une seule ou dans plusieurs communes, selon l'importance des localités; on compte de 7 à 8,000 percepteurs.

Les impôts directs se perçoivent par douzième. Le 1^er^ de chaque mois un douzième est exigible pour le mois précédent.

Les agents du recouvrement sont responsables du montant des rôles qui leur sont remis. En conséquence, le législateur a dû leur donner des moyens nombreux d'action sur les contribuables retardataires. Ainsi, après l'avertissement gratis, vient la sommation avec frais, la contrainte par voie de garnison collective ou individuelle (*voy.* GARNISAIRE), le commandement (*voy.* EXPROPRIATION), la saisie (*voy.*), puis la vente; mais ces dernières mesures, à cause de leur rigueur, ne peuvent être employées par les percepteurs qu'avec l'assentiment du receveur particulier et du sous-préfet.

Des garanties nombreuses ont été aussi accordées aux contribuables : l'une des plus efficaces, sans contredit, est la faculté qui leur est donnée de se pourvoir sans frais, devant le conseil de préfecture et devant le conseil d'état, pour obtenir la décharge des cotes indûment imposées ou la réduction des cotes exagérées. Les contribuables malheureux peuvent d'ailleurs solliciter des remises ou modérations près des préfets.

En Angleterre, le recouvrement de l'impôt territorial et des autres contributions directes est suivi, sous l'autorité et la direction de la trésorerie, par l'administration du timbre (*stamp Board*), l'une des cinq administrations collectives qui, sous le nom de *revenue Boards*, suivent la perception de ceux des revenus dont l'état dispose.

Des commissaires nommés pour chaque district dans les comtés sont chargés d'assurer l'exécution des lois concernant l'impôt territorial et les autres contributions directes. Leurs fonctions sont gratuites; ils obtiennent seulement une allocation pour les dépenses accidentelles, et ils se font assister par des commis dont les rétributions sont réglées proportionnellement aux sommes imposées. Ces frais sont à la charge de l'état. Les commissaires font choix, chaque année, pour chaque paroisse, d'assesseurs qui répartissent entre les habitants le contingent assigné à la localité. Les assesseurs reçoivent une rémunération, qui se prélève au moyen d'une addition à l'impôt. Les rôles de recouvrement sont arrêtés par les commissaires, qui prononcent souverainement sur les réclamations des contribuables. Ces rôles sont ensuite remis aux deux collecteurs que les répartiteurs ont désignés parmi les habitants capables et solvables. Les collecteurs sont tenus de fournir aux commissaires du district, en garantie de leur gestion, une caution égale au montant des sommes dont le recouvrement leur est confié. La paroisse

est, d'ailleurs, responsable de la gestion des collecteurs : l'Écosse toutefois a été relevée de cette responsabilité. Indépendamment des commissaires de district, des inspecteurs et des contrôleurs surveillent les opérations des collecteurs; des peines sévères sont établies pour les cas de négligence, d'abus ou de fraude dans l'accomplissement de leurs fonctions, et ces peines sont appliquées immédiatement par les commissaires. Des remises sont accordées aux collecteurs et portées dans les dépenses de l'état.

L'impôt est exigible en deux termes égaux, qui sont fixés au 29 septembre et au 25 mars. Du reste, des mesures coërcitives nombreuses et expéditives sont à la disposition des collecteurs contre les contribuables retardataires.

Tel est, en abrégé, le système du recouvrement de l'impôt direct en Angleterre, système qui a été jadis pratiqué en France, et auquel ce pays a renoncé comme n'offrant pas des garanties assez sérieuses pour l'état, et comme dispendieux sous des apparences d'économie.

En 1837, l'impôt direct, sans y comprendre les taxes assimilées, a produit en France une somme totale de 383,174,643 fr. 85 c. en principal et en centimes additionnels.

II. Parmi les *contributions indirectes*, en France, les unes sont perçues sur certains objets de consommation immédiate; d'autres sur des marchandises qui sont l'objet du commerce extérieur, sur des objets destinés à la consommation, mais à une consommation plus éloignée, et qui même, le plus souvent, ne sont consommées qu'après avoir subi plusieurs transformations et déplacements; quelques-unes, frappant sur des objets de consommation, sont liées à un monopole (*voy.*) en faveur de l'état; quelques autres sont établies à l'occasion des transports, mais plusieurs d'entre elles peuvent être considérées comme le prix d'un service rendu. Enfin, parmi ces contributions, il en est qui se perçoivent à raison de certains actes pour lesquels ils tiennent lieu de certaines garanties.

On compte 14 espèces principales de contributions indirectes, savoir : l'impôt sur les boissons, les droits d'octroi, l'impôt sur les sels, l'impôt sur le sucre indigène, les droits sur les voitures publiques, les droits de navigation, les droits de garantie sur les matières d'or et d'argent, l'impôt sur les cartes à jouer; les droits de douane, les droits de timbre, les droits d'enregistrement; les monopoles des poudres, des postes et du tabac. Naguère encore il fallait ajouter à ces monopoles celui des loteries (*voy.*); mais, depuis 1836, cette source impure ne contribue plus à former le revenu public de la France.

L'assiette et la perception de ces impôts est confiée à quatre grandes sections du ministère des finances, savoir : l'administration des contributions indirectes, l'administration des douanes, l'administration du timbre, de l'enregistrement et des domaines, et l'administration des postes. A ces administrations il faut ajouter celles des tabacs et des poudres et salpêtres qui produisent la matière de deux des impôts indirects.

L'administration des contributions indirectes est chargée : 1° de percevoir les droits sur les boissons, sur le sucre indigène, sur les sels en-deçà de la ligne des douanes et dans le pays de Gex, sur les cartes à jouer, sur les voitures publiques, sur la navigation intérieure, sur les matières d'or et d'argent; 2° de surveiller la contrefaçon des monnaies de l'état, puis la perception et l'administration de tous les octrois du royaume, et de percevoir le dixième du produit net que la loi attribue au Trésor; de surveiller aussi, de concert avec l'administration des tabacs, l'exécution des règlements relatifs à la culture de cette plante; 3° de la vente exclusive des tabacs et des poudres à feu; 4° d'encaisser certains produits tels que ceux qui proviennent des fermes et abonnements des bacs et passages d'eau, des adjudications de pêche dans les canaux et rivières canalisées, des francs bords des canaux et des recettes accessoires au droit de navigation, des péages sur les ponts et canaux pour le compte de l'état ou soumissionnés par des compagnies.

L'administration centrale des contributions indirectes se compose d'un directeur, de trois sous-directeurs, et d'employés et commis de différents grades. Quant au service extérieur, chaque dé-

partement forme une direction, à la tête de laquelle est un agent appelé directeur; dans beaucoup de départements, il y a près de lui un *contrôleur de comptabilité;* dans tous, il y a un ou plusieurs *contrôleurs ambulants*. Dans la plupart des arrondissements de sous-préfecture, il y a des directeurs spéciaux qu'on appelle *directeurs d'arrondissement;* dans les villes, il y a des *contrôleurs de ville*, qui ont sous leurs ordres un certain nombre de commis chargés d'assurer l'assiette et la rentrée de l'impôt par des *exercices;* il y a des employés spéciaux pour les exercices dans les campagnes.

L'impôt est perçu dans les communes rurales par des receveurs-buralistes, chez lesquels il est recueilli par des receveurs ambulants qui versent dans les caisses des receveurs des villes; les produits sont centralisés, au chef-lieu de l'arrondissement, par un receveur principal. Pour quelques services, il y a des receveurs comme des contrôleurs spéciaux.

Les droits sur les boissons sont les plus importants de ceux dont le recouvrement est confié à l'administration des contributions *indirectes*; ce sont, d'ailleurs, avec ceux sur les cartes à jouer, les seuls dont il n'ait pas encore été traité, ou dont il ne sera pas traité ultérieurement : nous devons donc les faire connaître, au moins sommairement.

Il y a, 1° un *droit de circulation*, qui se perçoit, sauf quelques exceptions, à l'enlèvement ou déplacement des vins en cercles et en bouteilles, des cidres, des poirés et hydromels. Le droit sur les vins n'est pas uniforme : les départements sont, pour le tarif, divisés en quatre classes; le droit varie de 60 c. à 1 fr. 20 c. par hectolitre; 2° un *droit d'entrée*, qui se perçoit sur les mêmes boissons, dans les villes ayant au moins 4,000 âmes de population. Pour les vins, le droit repose sur une double base : il s'élève d'autant plus que les villes sont plus éloignées des lieux de production, et qu'elles sont plus importantes en population : à cet effet les départements sont divisés en quatre classes, et les villes en sept. Pour les autres boissons, le tarif varie seulement d'après la population des villes; 3° un *droit de détail* qui frappe les vins, les cidres et poirés qui se consomment dans les lieux publics : ce droit est du 10e du prix de vente; 4° un *droit général de consommation* sur les eaux-de-vie, esprits ou liqueurs composées d'eaux-de-vie et d'esprits : ce droit est de 34 fr. par hectolitre, pour tous les consommateurs, quels que soient le lieu qu'ils habitent et leur qualité; 5° un *droit à la fabrication de la bière*, qui est de 2 fr. 40 c. pour la bière forte, et de 60 c. pour la petite bière, par hectolitre. Le droit sur la bière est imposé à la fabrication, parce que cette boisson passe immédiatement du producteur au consommateur, et ne s'éloigne pas généralement des lieux de production : c'est donc en réalité l'imposer à la consommation; 6° des *droits de licence*, espèce de patente supplémentaire imposée aux débitants de boissons, aux distillateurs, aux bouilleurs, aux marchands de boissons en gros et aux brasseurs. La licence n'est valable que pour un seul établissement; son taux varie de 6 fr. à 50 fr.

Dans les villes ayant une population agglomérée de 4,000 âmes et au-dessus, et sur le vœu émis par le conseil municipal, les droits de circulation, d'entrée et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celui de licence des débitants, sont convertis en une *taxe unique aux entrées :* alors les exercices sont supprimés. Chaque débitant individuellement peut s'exonérer de l'exercice pour le droit de détail au moyen d'un *abonnement;* les débitants d'une commune et les brasseurs ont la même faculté : l'abonnement s'appelle alors *collectif* ou par *corporation*. Enfin les communes peuvent remplacer les droits de circulation et d'entrée par un *abonnement par commune*. En entendant réclamer si souvent et si haut contre les exercices, on imaginerait difficilement que les débitants usent rarement de la faculté de l'abonnement.

Les produits qui proviennent des cartes à jouer sont de trois sortes. 1° Tout fabricant est obligé de faire apposer sur chaque jeu une bande de contrôle à timbre sec, qui lui est fournie par la régie des contributions indirectes. Il est perçu pour cette bande un droit de 15 c. pour les cartes à portrait français, et de 40 c. pour les

cartes à portrait étranger. Les cartes destinées à l'étranger ne sont pas soumises à ce droit. 2° Pour empêcher la fraude, il y a, dans chaque jeu, une carte fabriquée avec un papier filigrané que l'administration livre aux fabricants; mais les recettes provenant de la vente de ce papier ne constituent guère qu'un remboursement au trésor de ses frais d'achat. 3° Enfin les fabricants de cartes sont soumis à un droit de licence de 50 fr.

En 1837, l'administration des contributions indirectes a perçu 209,091,318 fr., savoir : 75,148,329 fr. sur les boissons; 8,816,863 fr. à la fabrication des bières; 3,117,573 fr. pour licences; 585,191 fr. sur les cartes à jouer; 7,960,082 fr. sur les sels; 1,677,853 fr. pour la garantie des matières d'or et d'argent; 5,433,001 fr. pour le 10e du produit des octrois; 4,371,953 fr. pour la vente des poudres; 81,475,735 fr. pour la vente des tabacs; 7,096,290 fr. sur les voitures publiques : le surplus provenait des diverses perceptions dont il a été fait mention ci-dessus.

L'administration des contributions indirectes peut être considérée comme ayant succédé à l'ancienne régie générale des aides (*voy.*), qui fut supprimée lors de l'abolition des droits de consommation par l'Assemblée constituante. Après le rétablissement de ces droits, on créa, en l'an XII, sous le titre de *régie des droits réunis*, une administration chargée de percevoir les droits sur les boissons, sur les tabacs, sur les cartes à jouer, sur les matières d'or et d'argent. Bientôt on ajouta à ces attributions la recette de la taxe d'entretien des routes, du droit de navigation intérieure et des droits et revenus des bacs, bateaux et canaux, puis l'exécution des lois et règlements sur les octrois municipaux et de bienfaisance. A la tête de cette régie on plaça un directeur général, assisté de cinq administrateurs. L'organisation du service extérieur fut établi sur les bases que nous avons fait connaître pour l'administration actuelle des contributions indirectes. Ce n'est donc pas dans l'organisation du service qu'il faut chercher l'explication de la terreur et de la haine qu'inspirait aux populations cette régie des droits réunis qui, à la chute de l'empire de Napoléon, fut comprise dans un même anathème avec la conscription et dont l'abolition fut, en quelque sorte, imposée aux Bourbons comme une des conditions de leur retour en France. La véritable explication de cette haine, c'est que les sources du revenu public étaient taries par la guerre, qui cependant exigeait toujours de nouveaux subsides, et que, pour satisfaire autant que possible à ces exigences, la régie des droits réunis était forcée d'appliquer dans leur rigueur ses formes de perception qui, dans leur application la plus modérée, ont toujours un caractère vexatoire et irritant. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'une partie de l'ancienne France n'avait pas été soumise aux aides : or ce fut dans les provinces exemptées que le comte d'Artois, qui précédait Louis XVIII, fit sa rentrée en France, et ce fut de là que partit le cri *à bas la conscription! à bas les droits réunis!* qui eut tout naturellement un long retentissement dans le pays. Ce cri fut accepté par la Restauration; mais ni 1814, ni 1816 n'étaient un moment opportun pour la réalisation de cette royale promesse. On conserva les choses en changeant les dénominations : la conscription fut remplacée par le recrutement, et les droits réunis par les contributions indirectes; la perception de ces dernières fut confiée, avec celle des droits de douanes, à une nouvelle administration qui prit le titre de *direction générale des contributions indirectes*. Les remaniements se succédèrent dans l'organisation centrale jusqu'en 1826, où l'on constitua l'administration sur des bases qui ont été conservées jusqu'à ce jour sans changement important.

Le système général des douanes, et celui de la France en particulier, a été l'objet d'un travail étendu; nous devons seulement constater ici que la perception des droits de douane est confiée à une section du ministère des finances, appelée *administration des douanes*, qui a pour chef un directeur assisté de 4 sous-directeurs. Les côtes et frontières sont partagées en 26 directions, à la tête desquelles sont placés des directeurs spéciaux responsables de toutes les parties du ser-

vice. Des inspecteurs et sous-inspecteurs sont chargés de seconder leur action et leur surveillance. Il y a, à l'intérieur, 4 centres de douanes (Lyon, Orléans, Paris et Toulouse), où un inspecteur dirige tout le service. Le service des douanes, sous les directeurs et les inspecteurs, se distingue en service sédentaire et service actif. Le premier comprend des commis de direction, des receveurs et des contrôleurs; le second des brigades organisées militairement pour garder les frontières et les côtes, où des embarcations et des équipages de marins complètent les moyens d'action.

L'administration des douanes est chargée de percevoir, outre les droits de douanes proprement dits, des droits de navigation maritime, des droits accessoires, et la taxe de consommation des sels, dans le rayon où cette taxe n'est pas perçue par l'administration des contributions indirectes.

En 1837, l'administration des douanes a perçu 169,069,343 fr., 22 cent.; savoir : droits de douanes, 106,991,785 fr. 45 c.; droits de navigation, 3,168,175 fr. 63 c.; droits accessoires, 635,187 fr. 67 c.; amendes et confiscations, 1,118,606 fr. 57 c.; taxe de consommation des sels, 57,155,587 fr. 90 c.

Nous avons fait connaître précédemment l'organisation et les attributions de la *direction générale de l'enregistrement, du timbre et des domaines*, mais nous devons noter ici qu'elle a perçu, en 1837, 220,161,069 fr., savoir : 167,922,388 fr. pour droits d'enregistrement proprement dits; 181,828,397 f. 76 c. pour droits divers; 32,565,914 fr. pour droits de timbre; le surplus pour revenus et prix de vente de domaines, d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.

L'administration des postes est chargée de percevoir le produit de la taxe aux lettres, le droit de 5 p. 100 sur les articles d'argent, les produits du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée, des places dans les malles-postes et paquebots, enfin le produit des offices étrangers. Dans l'article spécial POSTES, nous exposerons ces attributions avec quelque détail, et nous ferons connaître l'origine et l'organisation de cette vaste administration. Dès à présent, nous noterons qu'elle a perçu, en 1837, 40,558,282 fr. 36 c.

Les divers agents de recette des quatre administrations chargées du recouvrement des impôts indirects, après avoir acquitté sur les produits par eux recouvrés celles des dépenses publiques qu'ils sont autorisés à payer, versent le surplus dans les caisses des receveurs généraux ou particuliers des finances qui se trouvent ainsi associés à la perception des contributions indirectes. Ces receveurs centralisent les revenus publics dans chaque département, et deviennent ensuite des instruments pour l'acquittement des dépenses publiques : ils font pour la France ce que les banques font pour l'Angleterre et les États-Unis. On a beaucoup discuté pour savoir quel mode était préférable : il semble que les dernières discussions ont ramené au système français beaucoup de ses anciens adversaires.

En résumé, les administrations entre lesquelles se partage la perception des impôts indirects ont perçu en 1837 : 639,777,791 fr. 17 c. *, qui, joints aux 383,174,643 fr. 83 c. provenant des contributions directes, forment un total de 1,022,952,435 fr.

En Angleterre, les produits des impôts indirects sont supérieurs à ceux des impôts directs, dans une proportion bien plus forte qu'en France. Dans les États-Unis d'Amérique, les neuf dixièmes des ressources du gouvernement central se composent d'impôts indirects, c'est-à-dire des recettes de la douane; le reste provient des propriétés nationales. La plupart des gouvernements propres à chaque état n'ont également aucune taxe directe : ce dernier genre de taxes est généralement réservé à l'administration locale des districts et comtés. Il n'était pas connu à Athènes; il ne le fut à Rome que sous les empereurs. Les républiques modernes ne l'adoptèrent qu'en concurrence avec l'impôt indirect, et en donnant à ce dernier la supériorité; témoin la république de Venise. D'où vient ce

(*) L'impôt sur le sucre indigène, ayant été établi à partir de 1838 seulement, ne figure pas dans ces produits.

singulier accord des états aristocratiques et démocratiques pour préférer les taxes indirectes aux impositions directes? N'est-ce pas que, sous toutes les formes de gouvernement, ceux qui fixent le mode d'imposition choisissent celui qui doit le moins les atteindre, ou auquel ils se flattent d'échapper le plus facilement? Du reste, dans nos états modernes, une autre cause assure la prédominance des impôts indirects : c'est qu'ils sont les seuls qui permettent de proportionner, sans emploi de moyens trop vexatoires, le revenu public au développement de la richesse mobilière, qui partout tend à rivaliser d'importance avec la richesse immobilière, et qui même, chez quelques peuples, l'a dépassée déjà.

La perception des revenus indirects en Angleterre est confiée, comme en France, à quatre grandes administrations, dont trois sont instituées sous forme de conseil. Ce sont :

1° Les douanes, la plus ancienne et la plus importante de ces administrations; elle est chargée de l'application du tarif des droits à l'importation ou à l'exportation des marchandises et de la surveillance des dispositions restrictives ou prohibitives.

2° *L'excise* (*voy.*), à laquelle il appartient de constater par *exercice* et de recueillir les droits qui portent sur les boissons, sur la distillation des esprits et sur d'autres articles manufacturés dans le pays.

3° L'administration dite *Stamp*, destinée originairement à l'application des lois sur le timbre et des droits établis sous cette forme tant à la mutation des propriétés mobilières par actes entre-vifs, de dernière volonté ou par succession, que sur les autres natures d'actes, et qui a réuni successivement à ces attributions le recouvrement de l'impôt territorial et des autres contributions directes.

4° L'administration des postes aux lettres, confiée à un grand-maître ou directeur général, qui est d'ordinaire un personnage politique, membre du cabinet ou l'un des officiers d'état.

Dans les autres administrations, le service est sous la direction d'un conseil composé de commissaires dont le nombre varie en raison de l'importance des travaux; à la tête de chaque conseil est un président occupant le premier rang dans l'ordre hiérarchique et jouissant d'un traitement supérieur à celui des autres membres. Chaque administration a, de plus, un secrétaire général et un agent judiciaire.

En 1833, l'impôt des douanes a produit, en Angleterre, 460,600,000 fr.; mais il faut ajouter à ce produit 33 millions provenant des droits accessoires; la navigation intérieure dans la Grande-Bretagne et sur les canaux d'Irlande a supporté, d'ailleurs, un impôt de plus de 27 millions. Les revenus de l'excise ont été de 465,700,000 fr., en y comprenant les produits des droits sur le thé, dont la perception a été remise, dans le commencement de 1834, à l'administration des douanes.

Les perceptions opérées par l'administration du timbre, non compris les contributions directes (*voy.* ci-dessus), ont produit, dans la même année, 186,234,000 francs.

Les produits de l'administration des postes se sont élevés à 50,770,000 fr.

III. Les perceptions connues, en France, sous le nom de *produits divers*, sont nombreuses; elles sont très variables, non-seulement quant au chiffre du revenu, mais quant à leur nature. Parmi celles qui ont un caractère de permanence, nous citerons le bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles; les produits de la taxe des brevets d'invention, des *visa* de passeports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères, et des expéditions délivrées aux archives du royaume; puis les pensions et rétributions des élèves des écoles Polytechnique, de Saint-Cyr et de La Flèche.

Le trésor public a recouvré, en 1837, 15,226,287 fr. 14 c., provenant des produits divers.

IV. Ce travail serait essentiellement incomplet, si nous ne placions à côté des produits de l'impôt le tableau des frais de régie, de perception et d'exploitation des revenus publics, en France. Du reste, l'accomplissement de cette tâche nous est facile; car, depuis nombre d'années déjà, les chambres législatives ont repoussé le système des produits nets. Ce sont les produits bruts qui figurent dans les budgets et dans les comptes des recettes; les bud-

gets et comptes des dépenses font connaître ce que le recouvrement des revenus a coûté. De cette manière, le contrôle des Chambres et des contribuables peut être sérieux et efficace.

En 1837, les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus se sont élevés à 121,790,699 fr. 92 c. Savoir : pour les contributions directes, 15,242,485 fr. 89 c.; pour l'enregistrement, le timbre et les domaines, 10,649,643 fr. 25 c.; pour les forêts, 3,653,749 fr. 85 c.; pour les douanes, 23,552,809 fr. 69 c.; pour les contributions indirectes, 22,271,463 fr. 59 c.; pour les tabacs, 23,844,448 fr.; pour les postes, 22,576,000 fr. 15 c.

L'origine, la législation, la jurisprudence et la statistique de l'impôt, sont exposées avec un grand soin et les développements nécessaires dans l'ouvrage intitulé : *De la fortune publique en France et de son administration*, par MM. Macarel et Boulatignier, 6 vol. in-8° (en vente t. I-III). On peut consulter aussi les *Éléments de Droit politique*, par M. Macarel, Paris, 1833, in-12, et l'ouvrage de M. Potherat de Thou, *Origine de l'impôt en France*, Paris, 1838, in-8°. J. B-R.

IMPRÉCATION (d'*imprecatio*, formé de *precari in*, prier contre). La prière ne devrait s'allier qu'à des pensées tendres, qu'à des sentiments religieux. Il en serait ainsi sans doute si le cœur de l'homme ne s'ouvrait qu'à l'amour; mais la haine aussi s'en empare, la colère le transporte, et, dans l'ardeur de sa vengeance, il ne craint pas d'associer le ciel à son ressentiment. Il ose conjurer Dieu d'accabler ses ennemis de tout le mal qu'il leur souhaite; et sa prière, alors, lui semble si légitime qu'il en fait une formule religieuse et qu'elle entre dans les cérémonies de son culte. De là ces imprécations publiques rapportées dans les histoires et dans les poëmes de l'antiquité, dans les chartes et dans les donations du moyen-âge. Les plus terribles, chez les Grecs, étaient celles que prononçaient des parents, des rois, des prêtres. Deux sont mentionnées dans le chant IX de l'Iliade. Parmi les exemples qu'en fournissent les tragiques athéniens, il n'en est point d'un plus grand effet théâtral que celle d'OEdipe contre le meurtrier de Laïus. Ce meurtrier inconnu, c'est OEdipe lui-même! « Quel qu'il soit, s'écrie-t-il, je défends à tout habitant de cette terre où je règne, de le recevoir, de lui parler, de l'admettre aux prières et aux sacrifices divins, de lui présenter l'eau lustrale. Que tous repoussent de leurs maisons ce fléau de la patrie!.... Je maudis l'auteur caché du crime.... Qu'en châtiment de son forfait, il traîne dans l'infamie une vie misérable! » Lorsque Alcibiade, accusé d'avoir parodié dans sa maison les mystères de Cérès et de Proserpine, fut condamné à mort par contumace, tous les prêtres et toutes les prêtresses reçurent l'ordre de le maudire, et ceux-ci, « étant debout, le maudirent sur le soir, en secouant leurs robes de pourpre, suivant l'ancien usage d'Athènes. » (Lysias, *Oraison contre Andocidès*.) Souvent des imprécations appelaient la ruine et la désolation sur des familles, sur des cités, sur des nations entières. *Voy.* MALÉDICTION.

L'histoire romaine fournit des exemples assez fréquents d'invocation aux dieux infernaux pour leur dévouer des ennemis connus ou cachés. Dans la prière que Décius (*voy.*) prononce avant de s'immoler au salut commun, il demande aux dieux d'envoyer dans les rangs opposés la terreur, la consternation et la mort (Tite-Live). Avant de lancer des imprécations contre un peuple, ou contre une ville, les Romains s'adressaient nommément à la divinité protectrice de cette ville ou de ce peuple, pour qu'elle se retirât et passât de leur côté; afin de l'y déterminer, ils lui promettaient de lui élever des temples ou d'instituer des jeux en son honneur. Il y avait une assez longue formule que prononçaient les généraux et les dictateurs quand ils dévouaient à l'extermination des villes ou des armées ennemies : cette formule est en entier dans le livre III des *Saturnales* de Macrobe, qui nomme quelques cités italiennes et autres, puis des armées gauloises, espagnoles, africaines, etc., ainsi dévouées par les chefs du peuple-roi.

Les anciennes chartes sont pleines d'imprécations, dit le père Mabillon,

comme les décrétales d'anathèmes (*voy.*). Ces vœux terribles étaient surtout dirigés contre ceux qui s'opposeraient aux priviléges concédés à des monastères, ou bien qui se refuseraient à l'exécution des testaments. Beaucoup semblaient calquées sur le psaume CIX, 7 et suiv. Les chartes des Mérovingiens et des Carlovingiens fournissent beaucoup plus d'exemples de ces imprécations que celles des rois de la troisième race. *Voir* sur cette matière la *Diplomatique* de Mabillon, livre II, chap. 8.

Depuis longtemps l'imprécation a disparu des actes civils et judiciaires, aussi bien que de nos mœurs ; tout au plus se conserve-t-elle dans quelques jurons populaires, dans quelques façons d'*envoyer au diable* son ennemi ; mais, au sérieux, elle n'est plus employée que dans la poésie et dans l'art oratoire : elle est alors une figure de rhétorique. Comme telle, c'est la figure ou de la haine ou d'une généreuse indignation ; elle fait d'ardents souhaits dictés par l'une ou l'autre de ces passions. Un modèle de la première se trouve dans l'imprécation de Camille contre Rome (*les Horaces*), et de la seconde dans la prière de Joad (*Athalie*). Une des plus belles imprécations de la nouvelle école poétique est dans la pièce des *Chants du Crépuscule* intitulée : *A l'homme qui a livré une femme.* J. T-v-s.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, *voy.* Prescription.

IMPRESSION (technol.). L'art de sculpter ou de graver sur les monuments, qu'il serait facile de faire remonter à la plus haute antiquité (*voy.* Gravure), ne paraît avoir reçu son application à la reproduction infinie du type par l'impression qu'à une époque assez moderne. Pour conserver la mémoire d'un fait, les anciens savaient bien le retracer ou l'écrire, mais d'une manière isolée ; il n'appartenait qu'à notre temps de faire circuler une idée, un sentiment, un souvenir, de l'extrémité du monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair.

Pour opérer ses prodiges, l'imprimerie emploie divers moyens mécaniques que nous allons essayer de faire connaître, dans l'état actuel de nos procédés, renvoyant aux mots spéciaux tout ce qui concerne l'histoire de ces différents modes de reproduction et leur importance dans l'industrie et dans les arts.

On peut diviser les modes d'impression en impression sur la gravure en creux et en impression sur la gravure en relief : le premier genre comprendra l'impression en taille-douce, sur les métaux, en noir et en couleur, sur acier, et sur étain pour la musique ; l'autre genre comprendra l'impression typographique sur caractères mobiles, sur clichés (*voy.* Stéréotypie), gravures sur bois, etc., et dans quelques cas l'impression des papiers peints, des tissus, etc. ; enfin un troisième genre d'impression serait les copies qu'on obtient à l'aide de planches à jour.

Impression en taille-douce. Dans cet art, on obtient des copies en transportant sur le papier, sur les étoffes, etc., au moyen d'une pression entre deux rouleaux de bois dur, une encre épaisse retenue dans des creux gravés au burin ou autrement sur une planche de cuivre, à l'eau-forte sur cuivre ou sur acier, ou avec des poinçons sur des planches d'étain pour la musique.

Suivons l'imprimeur dans son travail. Devant lui, au jour, est un gril sous lequel un réchaud plein de cendre et de poussier de charbon de bois allumé jette une légère chaleur ; derrière lui, sa presse, composée de deux *jumelles* ou morceaux de bois s'élevant perpendiculairement, et recevant les axes de deux rouleaux libres l'un au-dessus de l'autre : celui de dessous ne peut que tourner sur lui-même, sans monter ni descendre ; l'autre a son axe prolongé d'un côté en dehors de la jumelle, s'emboîtant par un pignon carré dans le centre d'une manivelle ou moulinet composé de deux ou trois bras en croix ; des cartons ou *calles*, dont on augmente ou diminue le nombre à volonté, finissent de remplir les jumelles et servent à rapprocher ou à éloigner les deux rouleaux l'un de l'autre, et donnent par conséquent la force de pression. Auprès de l'imprimeur se trouve un marbre sur lequel l'encre broyée est étalée ; un tampon composé de chiffons serrés et liés ensemble prend l'encre sur le marbre et la transmet à la planche posée à plat sur le gril. L'imprimeur étend l'encre sur

toute la planche, et essuie, avec un chiffon ou avec la paume de la main frottée sur du blanc d'Espagne, les parties pleines de la planche, c'est-à-dire celles qui ne sont pas gravées. Lorsqu'il n'y a plus d'encre que dans les parties creuses, il enlève sa planche de dessus le gril et la pose sur une planche en bois mince, taillée en biseau par un bout, mais plus large que la planche gravée. S'il doit imprimer en plusieurs couleurs à la fois, au lieu d'encrer au tampon et d'un seul coup, il commence par encrer ainsi légèrement les fonds avec une encre foncée, puis il essuie fortement, et, avec des pinceaux courts et fins, il applique de l'encre de couleur sur chacune des parties, en suivant un modèle donné. La profondeur de la gravure unie à l'encre déjà posée suffit le plus ordinairement à produire les ombres de certaines teintes; quelquefois cependant on se trouve obligé de modifier entièrement les couleurs : les têtes d'anges ou d'enfants, de femmes, de jeunes gens, de vieillards, etc., n'ont pas, par exemple, les mêmes couleurs de chair les unes que les autres, et sur chacune d'elles il y a encore des nuances différentes : les joues, les lèvres sont plus colorées, etc.; viennent ensuite les bras, les jambes, les pieds, qui doivent avoir aussi leur teinte suivant l'individu auquel ils appartiennent; les draperies sont de même colorées diversement. En pensant que l'ouvrier n'a guère à sa disposition pour faire tout cela que les couleurs primitives, on jugera de toute l'habileté qu'il doit avoir pour réussir; c'est en les mariant aux degrés convenables qu'il en vient à bout. A chaque couleur posée, il essuie; et quand la planche est entièrement colorée, ce qui doit être fait en assez peu de temps (car sans cela les premières couleurs posées seraient desséchées dans les creux de la gravure), l'opération devient la même que pour l'impression en noir ou d'une seule couleur. Le rouleau supérieur de la presse est recouvert de langes; la planche de bois est engagée par son bout biseauté entre les rouleaux; la planche de métal gravée est posée dessus en avant de la presse. La feuille de papier qui doit être imprimée est trempée ou humectée d'avance; l'imprimeur la pose sur la planche gravée, il fait retomber les langes dessus, et, saisissant les bras du moulinet, il fait tourner le rouleau supérieur sur le rouleau inférieur. Dans leur mouvement, les rouleaux attirent la planche de bois et ce qui se trouve dessus : planche gravée, feuille à imprimer, langes, tout passe entre les rouleaux. Par un mouvement de rotation contraire, tout est ramené dans son état primitif; seulement la pression subie entre les rouleaux a fait pénétrer le papier dans les creux de la planche gravée et lui en a fait prendre l'empreinte suivant la profondeur de la taille. On retire l'image, et l'on recommence à encrer la planche pour avoir de nouvelles épreuves (*voy.*). On les étend ensuite pour les faire sécher; puis si l'on veut avoir des estampes (*voy.*) coloriées, on les porte à l'enluminage (*voy.* ce mot).

Si, au lieu de papier, on veut imprimer sur du plâtre, on ne se sert pas de la presse. Lorsque la planche est encrée, on jette dessus du plâtre très fin, gâché avec de l'eau; le plâtre prend sur la planche, pénètre dans les creux, et, lorsqu'il est sec, on le retire; la gravure y est parfaitement reproduite sans autre moyen de pression que le poids du plâtre.

Les planches de cuivre tirent rarement plus de cinq cents bonnes épreuves ou copies; des milliers s'obtiennent sans difficulté sur l'acier. Sur l'étain, sujet à se gercer, les planches sont bientôt effacées; mais comme on tire ordinairement très peu sur la musique et que l'on en conserve presque toujours quelque temps les planches, on a préféré ce métal pour ce genre d'impression à cause de son bas prix, et surtout pour la facilité qu'il offre d'être effacé et gravé de nouveau avec de simples poinçons.

Avant 1694, les imprimeurs en taille-douce étaient, à Paris, de simples compagnons que les graveurs et les marchands d'images avaient chez eux pour faire rouler les presses de leur imprimerie; à cette époque, ces ouvriers furent érigés en corps de jurande. Ils ne pouvaient avoir de presse que dans le ressort de l'Université. Maintenant, cette industrie est à peu près libre; seulement les imprimeurs ou éditeurs sont tenus de déposer à la direc-

tion de la librairie deux exemplaires de leurs estampes, dont une épreuve est destinée aux cartons de la Bibliothèque royale. L'impression des gravures est une industrie importante pour la France. L'Espagne était autrefois le point d'exportation principal de nos images.

Impression lithographique. L'original, qui, dans ce mode d'impression, fournit un nombre assez considérable de copies, est un dessin fait avec un crayon gras sur une pierre légèrement poreuse bien unie. Lorsqu'on verse de l'eau froide sur cette pierre, celle-ci ne se mouille que dans les parties qui ne sont pas couvertes par le dessin. Si l'on passe alors dessus un rouleau élastique en cuir chargé d'encre grasse, l'eau empêche cette encre d'adhérer aux parties mouillées de la pierre : il n'y a donc d'encré que les caractères ou les dessins préalablement tracés. Dans cet état, on pose une feuille de papier trempé sur la pierre, et l'encre se transmet au papier par la pression que nous allons décrire. L'encre est étalée sur un marbre : c'est là que l'imprimeur-lithographe la prend avec son rouleau pour la transmettre sur la pierre après qu'il l'a mouillée convenablement. Sa presse est composée d'un bâti en chêne solidement établi, sur lequel repose un chariot destiné à recevoir la pierre, et tenant, par une sangle, à un treuil ou rouleau que l'on fait tourner à l'aide d'un moulinet à bras, assez semblable à celui de la presse à imprimer en taille-douce, mais moins grand; à l'autre extrémité du chariot est fixée une corde suspendant un poids destiné à ramener le chariot à sa première place. Lorsque la pierre, fixée d'une manière immobile sur le chariot, est encrée, la feuille à imprimer posée, un tympan (espèce de châssis en fer rectangulaire, garni d'un cuir tendu), s'abaisse dessus et reçoit l'action d'un *râteau* en bois fixé sur une forte traverse aussi en bois, laquelle vient s'appuyer sur le tympan en roulant sur un axe placé à l'une des extrémités; au bout de cette traverse, près de l'ouvrier, un mentonnet en fer entre dans une pièce fixe, placée sur le côté de la presse; l'imprimeur détermine la pression par le moyen d'une pédale attenant à cette pièce et sur laquelle son pied agit avec plus ou moins de force. Tournant le moulinet, le chariot avance par le moyen du treuil sur lequel s'enroule la sangle; chariot, pierre, papier, tympan, passent ensemble sous le râteau, et l'encre, détachée de la pierre, s'attache au papier : l'imprimeur ôte le pied qu'il a sur la pédale et relève le râteau en le retirant du mentonnet; le contre-poids ramènea lors le chariot, l'imprimeur relève le tympan, enlève l'épreuve et mouille la pierre, puis il essuie avec une éponge, et remet de l'encre pour tirer de nouvelles épreuves.

On doit à Engelmann une presse en fer qui diffère un peu de celle-ci, et dans laquelle le râteau est formé d'une lame d'acier évidée, assez élastique pour produire une pression suffisamment égale sur une pierre dont la surface ne serait pas parfaitement unie. La pierre repose sur un chariot en bois portant sur un rouleau en fer cannelé qui le fait mouvoir, en s'imprimant par pression sur la surface inférieure. MM. Benoît et François en ont construit une autre dans laquelle la pression est produite par un rouleau qui reçoit un mouvement plus lent que celui que lui communiquerait la pierre s'il était entraîné par elle, et qui agit alors à la fois comme cylindre et comme râteau; mais ces presses sont encore peu répandues.

L'autographie (*voy.*) s'imprime comme la lithographie; l'original est seul différent. On a réussi à transporter de la même manière des épreuves typographiques et de taille-douce. Il y avait d'assez belles épreuves des premières à l'exposition de 1839; cependant on peut dire que, sous plus d'un rapport, les résultats ne sont pas tout-à-fait satisfaisants. Déjà, en Belgique, on avait voulu profiter de la fraîcheur de l'impression des journaux français pour en reproduire de suite un grand nombre, mais ce procédé n'avait pas donné de bénéfices suffisants. La reproduction de la taille-douce a mieux réussi. Voici comment on s'y prend. On tire, avec une encre particulière, une épreuve par le procédé ordinaire de la taille-douce, sur la planche de cuivre, d'acier, etc., de laquelle on veut opérer le *transport* sur la pierre lithographique; puis, l'appliquant sur cette pierre, on y détache les empreintes

de cette estampe, qui jouent alors le rôle du dessin, en reproduisant toutefois les beautés de la gravure. On voit de suite quel immense avantage on peut tirer de cette invention, puisque chaque estampe peut devenir type et produire un grand nombre de bonnes épreuves, sans fatiguer le moins du monde la planche gravée. Pour citer un exemple des immenses résultats obtenus par les transports, nous rappellerons la carte de France du Dépôt de la guerre (*voy.*) dans laquelle on a pu réunir sur la même épreuve, par un seul tirage, la beauté de la gravure à la régularité et à la correction d'un texte en caractères mobiles, bien préférable à celui que l'on serait obligé de confier à des graveurs en lettres trop souvent maladroits ou ignorants, indépendamment de la grande économie qui en résulte.

On a fait aussi de nombreuses tentatives pour obtenir une impression lithographique en couleur qui puisse remplacer le coloriage au pinceau. Depuis plusieurs années, la Société d'encouragement de Paris avait promis un prix pour ce genre d'impression : Engelmann, de Mulhouse, reçut, en janvier 1838, un prix de 2,000 fr. pour son procédé qu'il nomma *chromo-lithographie;* mais comme il faut employer plusieurs pierres exigeant un repérage très exact et forçant à recommencer autant de fois l'opération, ce qui enchérit les épreuves et multiplie les chances de perte considérablement, on peut encore regarder la question comme non résolue. Poser sur un seul et même dessin des couleurs diverses et en tirer d'une seule fois les épreuves, ainsi que cela se pratique pour l'impression en taille-douce, tel serait le procédé dont l'industrie pourrait attendre de grands résultats. *Voy.* LITHOGRAPHIE.

Impression typographique. De tous les arts d'imitation, celui-ci est le plus important par son influence et par ses résultats. Ce qui le distingue surtout des autres genres d'impression, c'est l'immense subdivision des parties dont chacune peut former l'original de copies sans nombre. Lorsqu'un original a fourni des milliers de copies, les mêmes éléments individuels peuvent subir de nouvelles combinaisons et fournir de nombreux originaux de chacun desquels on peut tirer encore des milliers de copies (*voy.* COMPOSITION); mais son procédé d'impression ne s'applique pas seulement à la composition des caractères mobiles, c'est lui qui reproduit ces jolies vignettes sur bois ou sur métaux, gravées en relief; et, comme si la grandeur de ces résultats ne devait pas avoir de limites, une page étant composée peut être moulée et fondue d'un seul bloc un nombre infini de fois, et servir chaque fois à reproduire des millions de copies. *Voy.* STÉRÉOTYPIE.

Le mécanisme des presses typographiques est encore au fond le même que celui qui fut imaginé lors de l'invention de l'imprimerie, à quelques modifications près; seulement on a généralement remplacé le bois par la fonte. Quoiqu'il y ait quelques différences entre les divers genres de presses, elles peuvent toutes être ramenées au même modèle. La forme à imprimer s'applique et se fixe avec des coins sur un *marbre* glissant horizontalement sur des espèces de rails, allant et venant à l'aide d'une courroie qui s'enroule sur un treuil muni d'une manivelle; la feuille de papier à imprimer, légèrement trempée, s'étend le long d'un *tympan* en tissu tournant par deux charnières sur l'extrémité du marbre, et s'y fixe à l'aide de deux *pointures* ou petits piquants perpendiculaires. Un châssis en fer recouvert de papier tient au tympan par d'autres charnières; on y découpe toutes les parties de la forme qui doivent être imprimées : ce châssis est appelé *frisquette*. Pendant qu'un imprimeur étale de l'encre avec son rouleau (*voy.* IMPRIMERIE) sur la forme posée à plat sur le marbre de la presse, un autre fait tomber la frisquette sur la feuille étendue le long du tympan, en sorte qu'on ne voit plus du papier que ce qui doit recevoir l'impression; puis il renverse le tout sur la forme : la feuille qui se trouve alors entre la frisquette et le tympan touche à l'*œil* des caractères (*voy.*) dans tous les endroits non masqués par la frisquette; l'imprimeur, saisissant la manivelle, fait avancer le train sous une *platine*, plaque de fonte (autrefois en bois) aussi grande que le tym-

pan; alors par des procédés qui diffèrent suivant les inventeurs, à l'aide d'un *barreau* ou branche de fer, que l'imprimeur fait agir sur une vis en l'amenant à lui, la platine s'abaisse sur le tympan et presse fortement la feuille contre le caractère : cette pression donne ce qu'on nomme le *foulage*. Elle peut être assez forte pour écraser le caractère, lorsqu'un corps dur se trouve entre lui et la platine. Dans les anciennes presses, cette platine n'était pas assez large pour imprimer d'un seul coup toute l'étendue de la feuille de papier : on n'avançait donc d'abord le train qu'à moitié, pour imprimer d'abord une partie, puis, replaçant le barreau, on avançait la seconde partie du train, et l'on imprimait cette dernière moitié; c'est pour cette raison qu'on nommait ces vieilles presses en bois *presses à deux coups*. Quand la feuille est imprimée, l'imprimeur ramène le barreau, un contre-poids fait remonter la platine, le train se déroule, la frisquette se relève, et la feuille est imprimée; il la retire et la remplace par une feuille blanche. Pendant tout ce temps, l'autre imprimeur a distribué de l'encre sur son rouleau et encré sa forme, et l'on répète l'opération 100, 200, 500, 1000 fois et plus; puis on change de forme, on prend celle qui doit se trouver imprimée de l'autre côté du papier, qu'on nomme *retiration*, et l'opération recommence.

Pour imprimer en plusieurs couleurs, on se sert de plusieurs compositions, chacune présentant en blanc, c'est-à-dire par des parties trop basses pour prendre l'encre, tout ce qui ne doit pas être imprimé de la même couleur, et ce que les autres offrent de saillant à imprimer; on a autant de frisquettes que de couleurs, ne découpant sur chacune que ce qui doit être imprimé d'une même couleur.

Il nous reste à parler de l'impression mécanique. L'invention des rouleaux l'a seule rendue possible. Autrefois on encrait les formes avec des *balles* assez semblables aux tampons qui servent encore aux imprimeurs en taille-douce; mais il arrivait souvent que l'imprimeur oubliait de *toucher* à certains endroits, et il en résultait une place non imprimée : maintenant, un cylindre de colle fondue avec de la mélasse forme le rouleau; il s'empreint d'encre sur un *encrier*, puis, le roulant sur une table, l'encre se distribue tout autour du rouleau qui, en tournant sur la forme, étale de l'encre sur l'œil des caractères qui la composent. La presse mécanique est composée d'un ou presque toujours de deux cylindres en fonte qui pèsent quelquefois jusqu'à 1,000 kilogr., et d'autres petits cylindres en bois servant à retourner les feuilles déjà imprimées d'un côté. Les feuilles de papier serrées par des cordons contre ces cylindres garnis de *blanchets*, frottent sur les formes qui, par un mouvement va-et-vient horizontal, vont s'encrer et viennent passer sous le cylindre, pour retourner s'encrer au moyen de petits rouleaux recevant l'encre d'un gros rouleau qui, lui-même, la prend sur une planche faisant le prolongement du marbre sur lequel est fixée la forme. Lorsque la feuille est imprimée d'un côté, elle passe sur le second cylindre pour s'imprimer du côté opposé par un procédé analogue, et sort de la presse complétement imprimée. La presse mécanique est mise en mouvement par un volant attaché à une manivelle mûe soit par une machine à vapeur, soit à bras d'hommes. Une femme ou un enfant dispose la feuille de papier sur une planche de bois d'où elle passe sous les cylindres au moyen de lacets ou cordons : c'est ce qu'on nomme *marger*. Une presse mécanique peut imprimer des deux côtés 6 à 12,000 exemplaires d'une feuille dans un jour.

Impression des papiers peints. Cette impression s'opère au moyen de planches de bois gravées en relief. On emploie autant de planches qu'il y a de couleurs dans le dessin, et l'application successive de ces diverses planches sur le même fond reproduit l'original. Chaque planche, après avoir reçu la couleur convenable, s'applique sur le papier, et l'on a soin de poser bien exactement les *repères* qu'on y a ménagés les uns sur les autres. Une légère pression opérée par un coup de marteau ou seulement en appuyant sur la planche, suffit pour ce mode d'impression.

On imprime aussi le papier peint au rouleau gravé, comme les tissus; mais la

main-d'œuvre entre pour trop peu de chose dans cette production pour que l'emploi des machines puisse donner une économie capable de compenser les frais d'entretien et les réparations qu'il entraîne. *Voy.* PAPIERS PEINTS et EXPOSITION (T. X, p. 373).

Impression sur tissus. Les tissus s'impriment de plusieurs manières : à mains d'homme, sur une table et à peu près par le même procédé que pour les papiers peints ; par des machines à planches plates ; au moyen de rouleaux de cuivre gravés; et enfin, par la *perrotine* (du nom de Perrot, son inventeur), qui offre, sur les moyens ordinaires, des avantages analogues à ceux que les presses mécaniques à la vapeur offrent, dans la typographie, sur les presses à bras.

Les dessins de la plupart des tissus, et surtout des calicots imprimés, ne sont autre chose que des copies obtenues au moyen de cylindres de cuivre de 4 à 5 pouces de diamètre, sur lesquels les dessins sont gravés en creux. Une portion du cylindre plonge dans la couleur, tandis qu'une espèce de râcloire élastique en cuir enlève la couleur superflue aux endroits non gravés dans une autre partie du cylindre, avant que celle-ci porte sur le tissu. Une pièce de calicot de 30 aunes de long est imprimée par ce moyen en 4 ou 5 minutes.

Pour l'impression des tissus avec des planches à jour, on teint le tissu en pièce, et d'une seule couleur. Supposons qu'il s'agisse de mouchoirs ou de cravates : la pièce est repliée sur elle-même autant de fois qu'elle doit contenir de mouchoirs, et placée entre deux plaques de métal épais, percées toutes deux à jour des mêmes dessins, chaque ouverture d'une plaque correspondant parfaitement avec l'ouverture semblable de l'autre plaque. On place le tout dans une presse sous laquelle on peut faire le vide ou retirer l'air; un réservoir de chlore liquide est mis en communication avec les ouvertures de la plaque supérieure, et la pression atmosphérique, agissant alors par-dessus, force le liquide à traverser la pile de mouchoirs qu'il décolore en passant, mais seulement dans les endroits correspondant aux ouvertures des deux plaques, qui, pressant fortement les autres portions du tissu, empêchent le liquide de s'étendre horizontalement. *Voy.* TOILES PEINTES.

Copies obtenues par des planches à jour. Les copies qu'on obtient par ce procédé peuvent être rangées parmi les imprimés, car il y a pression dans l'effort que fait la main sur le pinceau et reproduction indéfinie d'un même type. Des lames de cuivre mince ou de fer-blanc, ou simplement des cartons, dans lesquels sont découpés à jour les caractères ou les dessins qu'on veut reproduire, sont posés sur le fond à imprimer, et l'on barbouille d'encre, avec une petite brosse ou pinceau, la surface de la planche qui protége les parties réservées, en ne laissant l'encre se déposer qu'aux endroits découpés. La loi n'ayant pas reconnu ce moyen comme une impression, on en a fait d'abord usage pour de petites affiches ou écriteaux qui s'exemptaient ainsi du timbre et qu'on collait partout; mais depuis quelque temps, une entreprise en fait un usage général pour l'affichage sans papier, en imprimant ainsi sur des murs dont auparavant on a peint le fond. L. L-T.

IMPRIMERIE. Si l'on considère tout ce que l'art de l'imprimerie a déjà produit de révolutions sur le globe, les progrès qu'il a fait faire à l'humanité, et peut-être aussi les erreurs qu'il contribue à répandre, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est, sinon le premier, au moins le plus puissant des arts. Mais nous n'avons à nous occuper ici ni de l'influence morale, ni des conséquences politiques, ni même de l'histoire raisonnée de l'imprimerie ; nous réservons pour les mots PRESSE et TYPOGRAPHIE, pris dans un sens plus général et plus élevé, le développement des considérations de ce genre ainsi que des faits historiques les plus curieux. Nous nous contenterons, pour le moment, d'entrer dans le détail technique des opérations qui constituent particulièrement le travail de l'imprimerie, et qui suffisent à en faire, ou un art de premier ordre, ou une industrie difficile, ou une fabrication très compliquée.

Comme art, l'imprimerie demande instruction, intelligence, soins de toute espèce ; comme industrie, elle a besoin de

grands capitaux et d'une prodigieuse activité; comme fabrication, elle exige un grand concours de bras et d'instruments. Aussi, pour rendre compte avec quelque clarté de ses procédés si nombreux et si variés, avons-nous besoin de présenter un tableau sommaire des industries qui s'y rattachent, ou plutôt qui en sont inséparables, en évitant néanmoins de répéter les explications déjà données, ou qui doivent l'être par la suite dans des articles spéciaux. Dans ce tableau se trouveront naturellement comprises les trois divisions qui, à l'art. FONDEUR EN CARACTÈRES, ont été renvoyées au mot TYPOGRAPHIE, sous lequel, comme nous l'avons dit, on offrira l'historique de l'invention et des développements successifs de cet art.

Gravure et fonte des caractères. Un artiste, spécialement adonné à ce genre de travail, qui demande une grande précision et beaucoup de pratique, grave en relief, dans des proportions une fois données et parfaitement uniformes, toute la série des lettres de l'alphabet, sur autant de tiges d'acier qui prennent le nom de *poinçons* (*voy.*) et auxquelles on donne par la trempe la dureté nécessaire. Ce ne sont pas seulement les vingt-quatre lettres ordinaires ou minuscules qu'il faut graver ainsi, mais encore la série des majuscules ou grandes capitales, celle des petites capitales, puis les lettres doubles et celles qui sont surmontées d'accents, les chiffres, les ponctuations, les signes divers, comme parenthèses, traits d'union, guillemets, etc. Et quand cet ensemble de poinçons est terminé dans la forme droite dite *romaine*, il faut recommencer la même série sur les mêmes proportions dans la forme penchée dite *italique;* et comme il y a des caractères de toutes les *forces*, depuis la grosseur de 1 millimètre jusqu'à celle de 12 centimètres et plus, échelonnés entre eux par cinquièmes de millimètre à peine; comme il y a, sur toutes ces grosseurs, des caractères gras, des maigres, des allongés, des ornés, des ombrés, d'autres à formes brisées, aplaties, tordues, contournées, et que la mode se charge encore de les faire varier chaque année (*voy.* CARACTÈRES); comme il y a en outre les caractères des langues mortes et étrangères et toutes les variétés imaginables d'ornements, de vignettes, de filets et fleurons typographiques, on comprend que l'art du graveur en lettres a fait d'immenses progrès, et que, malgré la dureté presque inaltérable des poinçons, il sait toujours se créer des occupations nouvelles.

Lorsque les poinçons ont été minutieusement éprouvés et corrigés, on les *frappe*, c'est-à-dire qu'on enfonce à coups de marteau l'extrémité gravée en relief dans un morceau de cuivre tendre qui reçoit ainsi l'empreinte en creux et devient une *matrice*. Il est à remarquer que la lettre, gravée en sens inverse au bout du poinçon, prend, dans le fond de la matrice, sa figure naturelle, et qu'elle reprend, au sortir du moule du fondeur, son sens renversé pour retrouver définitivement à l'impression sa véritable physionomie. Nous renvoyons à l'article FONDEUR EN CARACTÈRES pour les diverses opérations qu'on leur fait subir avant de les livrer à l'imprimeur. Par l'usage qu'il en fera, celui-ci ne tardera pas à reconnaître s'ils sont bien de *hauteur* et d'*approche* (nous avons dit à l'art. CARACTÈRES quelle est la hauteur de chaque lettre fondue avec sa tige; l'approche est bonne quand les lettres ne laissent pas entre elles de vides désagréables à l'œil), et si la matière est de bonne qualité (15 parties de plomb et 5 de régule d'antimoine).

Composition. A mesure que les caractères, assemblés chez le fondeur en grandes pages bien enveloppées, et livrées en nombre suffisant d'après une *police* primitivement arrêtée, arrivent à l'imprimerie, on les distribue, par sorte de lettre, dans des casiers ou boîtes plates à compartiments nommées *casses* (*voy.*), qu'on met entre les mains des ouvriers compositeurs. Nous avons expliqué en détail, à l'article COMPOSITION, les opérations du compositeur et du metteur en pages; et à l'article CORRECTION les importantes fonctions des correcteurs; mais tout ce qui a été dit ne suffit pas encore à faire comprendre le travail infini d'organisation et de surveillance, le perpétuel mouvement de va-et-vient de tous ces caractères, dont les variétés, comme on l'a vu plus haut, se comptent par

centaines, et les pièces par millions, et dont la confusion s'opère si aisément, grâce à leur petitesse et à leur similitude, dont le gaspillage est tellement inévitable par suite du nombre d'agents qui les emploient, dont le renouvellement est si fréquent à cause de leur prompte usure, que le déficit occasionné par ce concours de circonstances n'a jamais pu être exactement calculé, et devient moins appréciable encore de jour en jour. Aussi, le maître imprimeur est-il forcé d'avoir un certain nombre d'ouvriers à la journée, dits *hommes de conscience* (le mot est significatif), dont une des principales fonctions est d'empêcher et de réparer le perpétuel mélange de tous ces caractères. Il ne saurait apporter trop de soin au choix de ces ouvriers spéciaux, qui sont les gardiens de ses intérêts et même de sa réputation, car ce sont eux qui sont ordinairement chargés de composer les objets qui demandent le plus de goût, comme les prospectus, les encadrements, les fantaisies typographiques ; de faire les *garnitures*, c'est-à-dire d'encadrer les pages d'une espèce de châssis mobile en plomb ou en bois qui les maintienne à leur place, de telle sorte qu'elles aient tout autour la marge la plus convenable et la plus élégante ; souvent de corriger les *tierces* et révisions (dernières épreuves au moment du tirage); et quelquefois c'est à leur étourderie dans l'exécution de ce travail que des éditions, très soignées du reste, ont dû des fautes grossières dont, la plupart du temps, on ne s'aperçoit qu'après la vente, ou qu'on ne peut réparer qu'à grands frais quand le tirage est terminé.

Et le *prote* (πρῶτος, le premier), qui, dans une imprimerie un peu considérable, est seul chargé de la direction des travaux, de la surveillance intérieure et des rapports avec les clients, quelles garanties d'ordre, de savoir, d'intelligence, de probité ne doit-il pas offrir ! Il lui faut, autant que possible, avoir passé par tous les grades, savoir un peu de tout, être en état d'en remontrer au compositeur, au pressier, au correcteur, à l'auteur même, qui très souvent le consulte, et même abuse impitoyablement de son temps. L'imprimeur a beau lui-même être actif, entendu, sévère avec les ouvriers, patient avec les auteurs, il ne peut veiller à la fois au dehors et au dedans, être présent partout, suivre d'heure en heure, de minute en minute, le fil de travaux si compliqués ; et si son prote ne le seconde dans cette ingrate besogne, non-seulement avec zèle, mais avec une complète abnégation personnelle, l'établissement, déjà exposé à tant d'autres calamités financières, ne résistera pas longtemps aux abus de toutes sortes qui viendront l'assaillir.

Tirage. La composition est très importante sans doute, ainsi que la beauté et la variété des caractères ; la correction l'est encore davantage ; mais, le croirait-on, c'est le tirage, quoiqu'il semble au premier abord la partie la plus simple, la moins intelligente de l'imprimerie, qui réclame le plus de soins de la part du maître imprimeur, car c'est le tirage qui fait la gloire ou le déshonneur de sa maison. En vain les caractères seront-ils neufs et bien alignés, en vain les presses seront-elles en bon état, bien munies d'étoffes (*voy.* plus bas), en vain l'encre sera-t-elle de première qualité : si le pressier n'a pas bien lavé, avec une lessive faite exprès, les pages encrassées par l'encre des épreuves, s'il ne s'est pas pourvu de rouleaux ni trop fermes ni trop mous, s'il n'a pas bien préparé son papier, si enfin il ne fait pas une bonne *mise-en-train*, tous les soins apportés par les précédents ouvriers seront complétement dépréciés par la physionomie grise, pâteuse, inégale, des feuilles qui sortiront des mains du tireur.

Pourquoi, dira-t-on peut-être, si l'édition est bonne et correcte, ces défauts dans l'exécution lui feront-ils perdre tout son mérite ? Pourquoi, répondrons-nous, un sot bien vêtu est-il toujours mieux accueilli qu'un savant mal habillé ? Nous aimons tous à être séduits par la bonne mine ; et les lecteurs surtout, gent difficile et capricieuse, ont besoin d'être invités à lire par la belle apparence du livre qu'on leur offre ; et puis les soins apportés au tirage leur font espérer que la composition littéraire et la correction ont été traitées avec les mêmes égards.

Mais pourquoi surtout cette difficulté de bonne exécution dans le travail de la

presse? C'est que rien n'est parfait, dans les productions de l'industrie pas plus que dans celles des plus grands écrivains. Ainsi les inégalités résultant, soit de la mauvaise fonte et de l'usure des caractères, soit des diverses parties de la presse, qui sont rarement d'une justesse irréprochable, soit du papier, souvent de médiocre qualité, soit desétoffes de drap, de toile et de soie destinées à adoucir la pression, sont autant d'obstacles que doit lever l'ouvrier.

Pour y arriver, il tire avec précaution un premier exemplaire, et s'il y reconnaît ces défauts, il y remédie en ajoutant à ses étoffes des feuilles de papier qu'il découpe là où l'effet de la pression est trop saillant, qu'il surcharge, au contraire, d'autres feuilles là où il se montre trop faible. C'est ainsi qu'on voit souvent des ouvriers intelligents passer des heures et même des journées à faire la *mise-en-train* d'une forme contenant plusieurs de ces vignettes délicates gravées sur bois qui ornent les éditions illustrées, avant d'obtenir un seul exemplaire convenable; quand ce ne sont pas les vignettes, ce sont les filets, les ornements, les lignes de titre, et surtout les *clichés* (*voy.* Stéréotypie) qui réclament le plus de temps, selon le degré de perfection que l'on veut atteindre. On comprend que les clichés, qui sont des pages de métal mince fondues d'une seule pièce dans des matrices prises sur les caractères mobiles, offrent plus d'inégalité que ces mêmes caractères, qui sont fondus un à un avec une régularité parfaite dans un même moule, et qui offrent, réunis, une surface bien plus résistante, en même temps qu'elle est plus unie.

L'article Impression nous dispense de donner la description des presses typographiques, soit à bras, soit mécaniques et à vapeur. Disons seulement que les dernières ont fait, en quelque sorte, une révolution dans la typographie en changeant toutes ses habitudes; mais que, d'un autre côté, elles assurent au public, par la baisse des prix et par la rapide exécution, des avantages irrécusables. Cependant, comme les presses mécaniques, malgré les beaux résultats qu'on en obtient, ne peuvent exécuter aussi sûrement que les presses à bras les ouvrages de luxe, les tirages à petit nombre et les impressions courantes dites *ouvrages de ville*, il y a toujours, dans chaque maison, un certain nombre de presses à la Stanhope travaillant concurremment avec les presses mécaniques.

Papiers. Nous n'avons pas non plus à nous occuper de la fabrication des papiers en général (*voy.* l'article spécial); mais nous avons à dire que le typographe, qui en est un des principaux consommateurs, doit en connaitre les divers noms, les dimensions (*voy.* Format) et les qualités, soit qu'il les achète lui-même, soit qu'il les reçoive de ses clients; car le choix du papier entre pour beaucoup dans la perfection du tirage et dans l'usure des caractères, qui ne résisteront pas longtemps aux nombreux graviers et aux défectuosités des pâtes inférieures, tandis qu'ils conserveront la pureté de leurs formes avec les papiers bien faits, épais et lisses, qui servent aux belles éditions. C'est surtout dans la *trempe* ou mouillure des papiers (ce qui les rend bien plus faciles à l'impression) que le pressier doit montrer son expérience : selon que ce papier est collé ou sans colle, de bonne ou de mauvaise qualité, fort ou faible, selon que le format auquel il est destiné est grand ou petit, composé de pages très élaguées ou de pages compactes, il doit tremper par immersion ou par aspersion, en modérant selon ses besoins l'un ou l'autre mode. Ce trempage ne se fait pas par feuille de papier, ce qui serait beaucoup trop long et donnerait trop d'eau, mais par poignées de 25 ou de 50 feuilles. Quand le nombre de 500, de 1,000 ou de 2,000 feuilles nécessaire pour un tirage est ainsi mouillé, l'ouvrier les met en presse ou les charge assez longtemps pour que l'eau ait le temps de pénétrer toutes les feuilles d'une manière égale; quelque temps avant le tirage, il les *remanie*, c'est-à-dire qu'il les prend par petites poignées et retourne les parties les plus humides sur les parties les plus sèches, et *vice versá*, puis il les recharge pour les reprendre au moment du besoin. S'il néglige toutes ces précautions, il éprouve beaucoup plus de difficultés pour son tirage, et ne peut

même jamais obtenir d'excellents résultats.

Encre et rouleaux. On sait que l'encre d'imprimerie est une matière visqueuse, mélange d'huile de lin bouillie jusqu'à la flamme et de noir de fumée, ou de chrome, de carmin ou de bleu, selon la couleur que l'on veut obtenir. Cette matière ne ressemble en rien aux encres d'écriture (*voy.* ENCRE); mais si l'on a souvent mis au concours les moyens de donner à ces dernières la durée et l'inaltérabilité, il n'a pas fallu de moindres efforts pour obtenir de la première les qualités analogues. On est certainement arrivé sous ce rapport à de magnifiques résultats; mais la fabrication est toujours un peu incertaine, et les prix trop élevés ne permettent pas aux imprimeurs d'employer, si ce n'est pour les ouvrages de luxe, des encres fines qui seraient nécessaires pour assurer aux tirages une invariable beauté. Les *rouleaux*, mélange de colle-forte et de mélasse fondues et prises ensemble, qui forme une composition douce et élastique très propre à étendre également l'encre sur les caractères, sont malheureusement sensibles aux variations de la température, et ont souvent besoin d'être changés, tantôt parce que le froid les durcit, tantôt parce que la chaleur les ramollit à l'excès, ou même les fait couler comme de la cire.

Séchage, assemblage, satinage, brochure. La manutention des papiers imprimés est presque toujours indépendante du travail de l'imprimerie proprement dite, car elle forme à elle seule une branche fort importante qui demande aussi beaucoup de bras et de surveillance. Cependant l'imprimeur en est souvent responsable, soit parce qu'on l'en charge directement, soit parce qu'il veut assurer jusqu'au bout la perfection de son œuvre, qui peut être compromise par un étendage retardé ou trop prolongé (le papier se gâte si on ne le fait sécher promptement, et se noircit si on le laisse trop longtemps sur les cordes), par un satinage peu soigné, par une pliure et une brochure négligées, par une couverture placée sans goût, par une rognure faite de travers. On trouvera aux mots BROCHER, BROCHEUR et RELIURE, les notions nécessaires pour comprendre les diverses mains-d'œuvre par lesquelles les feuilles imprimées passent ordinairement en sortant de l'atelier typographique.

Étoffes. Les étoffes dont nous avons parlé au sujet du tirage s'entendent, dans ce cas, des morceaux de soie et de toile qui, bien tendus sur un châssis de fer inhérent à la presse, forment le tympan (*voy.* p. 541), et reçoivent la feuille de papier avant qu'elle touche le caractère, et d'autres morceaux de soie et de drap fin nommés *blanchets* qui, placés dans le tympan, servent à amortir le foulage de la presse, ménagent ainsi les caractères et facilitent l'empreinte qu'ils laissent sur le papier. Mais on entend surtout, en imprimerie, par *étoffes*, la somme réclamée par le maître imprimeur en sus du salaire régulièrement payé aux ouvriers, pour le couvrir de ses frais et constituer son bénéfice.

Résumé. Si le lecteur nous a bien compris, il peut se figurer maintenant une imprimerie en pleine activité; il peut voir, au milieu d'un matériel immense de rayons, de casses, de rangs, de marbres, de casseaux, de formes, de clichés, de presses de toutes sortes, représentant souvent le poids énorme de 50 à 100 milliers de kilogr., dont la moitié au moins en caractères, interlignes et lingots de plomb, quelques douzaines de compositeurs côte à côte, levant avec rapidité, ou distribuant encore plus vite, lettre à lettre, et sans avoir l'air d'y penser, tout en causant des questions les plus élevées ou les plus étranges, les lignes de vingt ouvrages différents; les metteurs en pages imposant (*voy.* COMPOSITION), corrigeant, serrant à grand bruit leurs formes sur le marbre; les *hommes de conscience* toujours affairés, allant, venant, rangeant, gourmandant les négligents ou les maladroits qui font des pâtés (nom donné aux amas de caractères mélangés); les pressiers ou les ouvriers des machines, découpant avec patience de nombreux morceaux de papier pour les mises-en-train, ou *roulant* avec ardeur, les premiers à raison de 250 feuilles à l'heure, les autres à raison de 1,000 environ imprimées des deux côtés

à la fois, ce qui vaut 2,000 des presses ordinaires; puis, au milieu de tous, le prote répondant à droite et à gauche, interpellant le compositeur pour lui faire ramasser les lettres qu'il laisse tomber, le metteur en pages pour lui demander des feuilles que va lire le correcteur, le pressier pour lui faire ajouter une hausse, lui faire laver une forme ou lui donner du papier à tremper, l'homme de peine pour lui faire tirer une épreuve qu'on attend, les apprentis pour les envoyer vivement chez l'auteur réclamer les épreuves lues en remettant les nouvelles, et surtout pour rapporter de la copie, cette copie après laquelle les compositeurs attendent toujours....Tout ce mouvement, cette activité qui se renouvelle sans cesse, cette réunion d'ouvriers gais et intelligents, qui, quand ils sont une fois lancés, travaillent avec une ardeur sans égale, tout cela, disons-nous, malgré les nombreux déboires qui s'ensuivent, passionne l'imprimeur pour son établissement et pour son art. A. R.

IMPROMPTU. L'usage a consacré ce terme, formé de deux mots latins, *in promptu*, aux improvisations (*voy.*) de peu d'étendue et renfermées dans une petite pièce de vers. La vivacité de l'esprit français a dû lui rendre plus facile qu'à tout autre ce genre de poésie légère : aussi en avons-nous de nombreux et d'heureux exemples. Celui du marquis de Sainte-Aulaire à la duchesse du Maine (*La divinité qui s'amuse*, etc.) est si connu et cité dans tant de recueils, qu'il suffit de le rappeler ici. Nous citerons de préférence ce quatrain improvisé par l'abbé Sabatier de Cabre, conseiller-clerc au parlement de Paris, auquel on demandait, dans une société, la définition d'une femme :

Pourquoi me demander ce que c'est qu'une femme,
A moi, dont le destin est d'ignorer l'amour?
Ah! d'un aveugle-né vous déchireriez l'âme
Si vous lui demandiez ce que c'est qu'un beau jour!

L'impromptu, qui prend souvent la forme du madrigal (*voy.*), adopte aussi quelquefois celle de l'épigramme. C'est ainsi que sont sortis de la plume de Guichard quelques-uns de ses traits les plus acérés. Tel est ce quatrain adressé par lui à la fille d'un libraire, jeune personne plus que blonde, dont le ton dédaigneux l'avait blessé :

Votre visage est un livre enchanteur;
J'aime sa reliure aussi neuve que blanche;
Mais votre sourcil, par malheur,
Est un peu trop doré sur tranche.

Nous avons aussi quelques couplets-impromptus, et plusieurs *bouts-rimés* (*voy.*) assez heureusement remplis, qui l'ont été d'une manière plus expéditive, en un seul ou quelques vers; peut-être même est-ce dans ces derniers, ou du moins dans des sujets proposés et traités sur-le-champ, qu'il faut chercher le véritable *impromptu*, pour être certain que, suivant l'expression vulgaire, il n'a pas été *fait à loisir*. M. O.

IMPROVISATION, IMPROVISATEURS. L'improvisation, ou l'art de composer et de réciter des vers sur un sujet donné, instantanément, sans préparation préalable, ne se renferme pas, comme on a semblé le croire longtemps, dans les limites de l'Italie moderne. Les rhapsodes grecs n'étaient souvent que des improvisateurs; au moyen-âge, on improvisait en langue latine; dans les colonies, on rencontre parfois des nègres improvisateurs; à Valence et dans les iles Baléares, ce genre de poésie n'est point chose rare ou exceptionnelle. L'Italie toutefois, grâce à sa langue souple et sonore, grâce à la vivacité, à l'imagination ardente de ses habitants, a toujours eu le privilége de produire le plus grand nombre d'improvisateurs et d'élever au rang d'un art remarquable cette aptitude naturelle, cette facilité merveilleuse de diction et de versification. Vers la fin du XV^e^ siècle, Serafino d'Aquila et Bernardo Accolti, surnommé l'*Unico Aretino*, renouvelèrent les merveilles de la lyre d'Orphée; leur arrivée dans une ville était fêtée comme un jour patronal : les boutiques se fermaient, des applaudissements enthousiastes accueillaient leurs vers, et le public italien n'était pas éloigné de croire que le dieu des Muses lui-même, invisible, mais présent, inspirait les sonnets, les canzones, les stances harmonieuses qui s'échappaient avec une si étonnante facilité des lèvres de ces poëtes. Un peu plus tard, à la cour brillante de

Léon X, dans les repas de littérateurs, de savants et d'artistes, André Marone et Quercio improvisaient des vers antiques. Silvio Antoniano (né en 1540, à Rome), surnommé *il poetico*, fut élevé au cardinalat, en récompense de son habileté à improviser des vers italiens. Par la suite, plus d'une fois encore, les souverains pontifes comblèrent d'honneurs ces talents heureux qui charmaient un public d'élite, sans étude pénible, et en obéissant seulement au souffle du dieu inspirateur. Benoît XIII conféra le droit de cité romaine et la couronne de laurier à l'improvisateur Perfetti, de Sienne (1680-1747), qui récitait ses vers en s'accompagnant d'une guitare. Métastase (*voy.*) était doué de la faculté d'improviser; parmi ses contemporains, l'on cite encore les noms de Zucco (mort en 1764, à Vérone), de Lorenzo, de Bernardi. Napoléon pensionna Francesco Gianni (né en 1760), malgré les opinions républicaines du poëte, qui avait subi un assez long emprisonnement à Cattaro sous la domination russe.

Les femmes aussi entrèrent en lice et briguèrent l'honneur de cette couronne poétique décernée à la versification rapide. Au-dessus des noms de Cecilia Micheli de Venise, de Giovanna di Santi, de la religieuse Barbara di Coreggio, de Teresa Bandinelli de Lucques, s'élève celui de la Corilla (Madalena Morelli Fernandez de Pistoja), couronnée au Capitole, en 1776, et nommée par le sénat romain *nobile cittadina*. Elle mourut, comblée de gloire, à Florence, en 1800, et son souvenir, on le sait, inspira à M^me^ de Staël une des plus belles scènes de sa *Corinne* (*voy.* ce nom).

De nos jours, l'art de l'improvisation a fait de nouveaux progrès. On s'était contenté, jusqu'à la fin du dernier siècle, d'improviser des vers lyriques ou des poëmes d'une dimension médiocre; mais depuis, le mécanisme de plus en plus perfectionné de la langue et une instruction plus généralement répandue ont obligé les improvisateurs à faire de nouveaux efforts, de nouveaux prodiges, pour captiver l'attention d'un public blasé. Le problème difficile d'improviser un poëme dramatique a souvent été résolu avec succès, entre autres par Sgricci (né en 1798, à Arezzo, mort en 1836). Doué d'une noble physionomie, d'un bel organe, d'une mémoire merveilleuse, et de cette mobilité d'imagination qui fait le vrai poëte, Sgricci cultiva ses dispositions naturelles; il chargea sa mémoire d'une vaste érudition historique et de ces beaux vers dont la littérature de son pays abonde; il se fit déclamateur et acteur consommé; il étudia les passions dans le monde et dans son cœur, et, préparé de la sorte, il affronta les dangers d'une *représentation* publique. Nous nous servons à dessein de ce terme; car Sgricci jouait, en effet, à lui tout seul la tragédie dont le titre sortait de l'urne, entremêlant les scènes dialoguées de chœurs imités des poëtes grecs. C'était, sans contredit, la partie la plus heureuse de ses improvisations; mais, nous n'hésitons pas à le dire, pour la plupart du temps c'étaient aussi des morceaux préparés que le poëte ajustait ou accommodait aux exigences de son sujet. Il en était sans doute de même pour d'autres portions de ses vers déclamés. Du reste, à ne considérer ces productions instantanées que comme une espèce de *pasticcio*, il y a toujours dans cette merveilleuse facilité à joindre ces pièces de rapport ou cette marqueterie poétique, dans la promptitude à remplir les lacunes, à en faire un tout homogène, il y a là quelque mystérieuse opération, étonnante pour les intelligences plus calmes, qui ont besoin d'un recueillement profond et de longues méditations pour enfanter, je ne dirai pas un drame, mais seulement une scène dialoguée ou un morceau lyrique.

Parmi les contemporains de Sgricci, nous citerons encore Luigi Cicconi, Bindocci de Sienne, et l'improvisatrice Rosa Taddei (née à Rome en 1801). A ces noms italiens sont venus se joindre, en Allemagne, ceux de MM. Wolff d'Altona* (aujourd'hui professeur à Iéna) et Langenschwarz, auteur de différents ouvrages, quelquefois assez ambitieux; en Hollande, celui de Willem de Clercq (né

(*) *Voir* les *Contes de l'Improvisateur allemand*, Gera, 1837; *Portraits et tableaux de genre*; *Souvenirs de Wolff d'Altona*, Cassel et Leipzig, 1839, 3 vol. in-8°.

à Amsterdam en 1793), et en France, celui de M. Eugène de Pradel, qui improvise avec une adresse étonnante des bouts rimés, des poésies légères, des scènes dramatiques sur un sujet quelconque *.

Une critique sévère ne peut que déplorer cet abus du talent. Des intelligences remarquables, qui, dans le silence du cabinet et par de solides études, seraient arrivées sans doute à une gloire durable, gaspillent ainsi dans quelques soirées, devant une assemblée souvent distraite ou futile, les dons les plus heureux, sans parvenir à créer le *monumentum ære perennius* dont parle le poëte de Tibur. Dans le siècle des réalités, il ne faut point s'attendre aux miracles : or, c'en serait un que la création subite d'un chef-d'œuvre dramatique ou lyrique, que les esprits les plus distingués ne produisent qu'après de laborieuses combinaisons et des recherches profondes, sans parler même de la partie la plus pénible de l'art, du travail indispensable de la lime dont l'improvisateur, par la nature même de son talent, ne peut jamais faire usage. *C. L.* et L. S.

IMPUDICITÉ, *voy.* Pudeur, Femmes, Courtisanes, etc.

IMPUISSANCE, nom qu'on donne, non pas à la stérilité de l'homme, mais à l'impossibilité matérielle, accidentelle ou native d'accomplir les actes qui prouvent la virilité. L'impuissance, dans l'autre sexe, tient également à ce que les conditions visibles de la génération ne sont pas remplies. On n'a guère lieu de s'occuper de l'impuissance accidentelle et passagère ; mais celle qui est permanente suscite fréquemment des questions judiciaires, soit comme empêchement au mariage, soit comme un motif pour le dissoudre.

L'absence totale d'un ou de plusieurs organes, ainsi qu'une conformation vicieuse, sont des causes absolues d'impuissance, tandis que la disproportion en est une cause relative. Des influences morales, telles que l'antipathie, le dégoût, ou même une passion extrême, comme aussi l'imagination, produisent le même résultat. L'ivresse, la paralysie, l'épuisement, suite d'excès ou de jeûnes prolongés, détruisent également, et quelquefois sans retour, les facultés viriles.

Aucun caractère extérieur, autre que l'absence des organes, ne peut faire juger avec certitude de l'infirmité, et c'est ce qui, à une époque qui n'est pas encore très éloignée de nous, avait fait admettre dans la législation française le *congrès*, bizarre et inutile épreuve que Boileau a stigmatisée dans ses vers, et qui, d'ailleurs même, n'avait pas l'avantage de la certitude, ainsi que l'ont prouvé des exemples fameux dans les annales des parlements.

L'impuissance pouvait être autrefois invoquée soit par la femme pour demander le divorce, soit par l'homme intéressé à nier la paternité. Mais notre législation actuelle ne permet pas d'enquête sur ce sujet.

Quant au traitement, il est souvent possible de remédier, à l'impuissance dépendante de quelque vice de conformation des organes, au moyen d'opérations ou de machines ; mais les autres causes sont si nombreuses, qu'il faudrait entrer dans de trop longs détails ; plusieurs modes de guérison résultent d'ailleurs de la connaissance des causes déterminantes. *Voy.* Aphrodisiaques, Stérilité, etc. F. R.

IMPULSION. En mécanique, on nomme *force d'impulsion* celle qui agit sur un corps avec une vitesse finie, pendant un instant d'une durée infiniment petite, ou du moins inappréciable. Par exemple, le coup de raquette par lequel on lance un volant ou une balle est une force d'impulsion. L. L-t.

IMPUTATION (mor.), *voy.* Faute, Vice, Crime et Responsabilité.

IMPUTATION (droit), action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme.

Suivant la législation française sur la presse, toute *imputation* d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel ce fait est imputé, constitue une diffamation. *Voy.* Injure.

(*) Cet habile improvisateur a rédigé pour un ouvrage analogue au nôtre l'article concernant son art. Nous disons rédigé, car ce n'est certes pas une improvisation : nous pourrions en fournir la preuve. La partie neuve de son travail est seulement celle où il expose les conditions de ce talent. S.

Dans le droit civil, on nomme *imputation* la déduction d'une somme sur une autre, l'indication que le paiement effectué par le débiteur s'applique à telle de ses obligations. L'imputation se fait par le débiteur; elle peut aussi être faite par le créancier, ou résulter de la loi, le tout suivant les règles établies par les art. 1253 et suiv. du Code civil. E. R.

INACHUS, INACHIDES. Bien qu'Inachus soit mêlé aux mythes et à l'époque fabuleuse de l'histoire grecque, son règne a une importance chronologique incontestable. Horace s'adressant à Télèphe et lui parlant de ses études en ce genre, dit (*Odes*, liv. III, ode 19):

Quantùm distet ab Inacho
Codrus, pro patriâ non timidus mori,
Narras.

Et Censorin qui composa, au IIIe siècle, son savant traité *De die natali*, fait grand usage de cette époque pour marquer les périodes qui se sont écoulées avant les olympiades. Quoique les écrivains diffèrent entre eux de quelques années, on rapporte assez généralement à l'an 1857 av. J.-C. le passage d'Inachus en Grèce. Il arrivait, dit-on, d'Égypte et fonda le royaume d'Argos (*voy.*), après s'être rendu maître de tout le Péloponnèse sur lequel sa race régna jusqu'à la conquête qu'en fit Danaüs. Dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Boivin a fort bien restitué un passage de Censorin qu'une faute de copiste ou l'omission de quelques notes avait complétement altéré. Nous citons cette dissertation parce qu'elle nous paraît juger la difficulté bien mieux que les conjectures de Petau, de Lindenbrog et de Gérard Vossius.

De ce qu'Inachus était venu d'outremer, on a conclu qu'il était fils de l'Océan et de Thétis; mais faut-il toujours chercher un sens raisonnable à la fable? Le mythe a son caractère particulier; il se présente sous mille formes diverses. Ainsi ce même héros est le père de Niobé, l'aïeul de Pélasge, le bisaïeul de Lycaon (*voy.* ces noms), dont les vingt-deux fils ont été si célèbres par leurs colonies. Inachus est aussi le père d'Io (*voy.*), et les fables se multiplient à l'infini en même temps qu'elles revêtent les formes les plus contradictoires. Denys d'Halicarnasse nous a conservé un vers anapeste appartenant à une tragédie de Sophocle intitulée *Inachus*: il y est qualifié de fils des sources de l'Océan, révéré dans les champs argiens, sur les collines de Junon et dans les champs tyrrhéno-pélasgiques.

En reprenant pied sur le sol de l'histoire, nous verrons qu'elle lui donne pour fils Phoronée, qui institua un gouvernement régulier et civilisa par les arts ce peuple encore grossier. Après celui-ci vinrent Apis et en même temps Argos, dont le nom fut donné à la ville, puis Criasus ou Pirasus, Triopas, Crotopus, Sthenelus et Gelanor, qui fut expulsé par Danaüs (*voy.*), vers l'an 1510 avant l'ère chrétienne.

Le nom d'Inachus est resté à une petite rivière qui traverse le bourg moderne d'Argos. Il y avait encore d'autres rivières de ce nom ainsi que nous l'apprend Ovide.

Les poëtes se servent souvent du nom d'Inachus: on a dit *Inachia bos*, *Inachiæ rates*, pour désigner Io, la fille d'Inachus et la flotte grecque. *Littus Inachium* est la rive d'Argos, etc., etc. P. G-x.

INALIÉNABILITÉ. Ce mot composé de *in*, et du verbe *alienare*, aliéner, vendre, transporter à autrui, sert à exprimer l'état d'une chose qui ne peut être aliénée, c'est-à-dire, dont la propriété ne peut être transportée à un autre par celui à qui elle appartient.

En général, tout ce qui est dans le commerce peut être aliéné; et il n'y a, à proprement parler, d'inaliénabilité réelle qu'à l'égard des personnes, parce que nul n'a le droit de trafiquer de son semblable, de le vendre ni de l'engager, de se vendre ni de s'engager lui-même. Il ne peut que louer temporairement ses services, ou accepter à ce titre ceux d'autrui; parce que, dans ce cas, le contrat se forme librement de part et d'autre, et que chacune des parties contractantes conserve la faculté de le résoudre. De là, les lois répressives de la traite des noirs (*voy.*) qui prononcent des peines sévères contre ceux qui se livreraient à ce commerce infâme, pratiqué encore chez quelques nations; de là,

aussi, les lois qui refusent aux parties le droit de stipuler la contrainte par corps dans les actes ; qui défendent aux notaires et aux greffiers de recevoir de semblables stipulations, à peine de nullité ; et qui restreignent le nombre des cas où il peut en être fait l'application par les tribunaux, auxquels elles accordent exclusivement le pouvoir de la prononcer. *Voy.* CONTRAINTE PAR CORPS, ESCLAVAGE, TRAITE DES NOIRS.

Sous le rapport des choses et des droits aux choses, la défense de les aliéner n'est pas toujours absolue ; et leur inaliénabilité, quoique exprimée en termes génériques par la loi, reçoit cependant des modifications exceptionnelles qu'elle a pris soin de déterminer. Comme, pour pouvoir aliéner une chose, il faut nécessairement en avoir la propriété *actuelle*, il s'ensuit qu'on ne peut consentir l'aliénation de ses droits à la succession d'une personne vivante, de laquelle on doit hériter suivant l'ordre de la nature et le vœu de la loi, même avec le consentement de cette personne. Dans ce cas, l'inaliénabilité est absolue ; elle l'est aussi à l'égard des domaines formant la dotation de la couronne : la loi déclare *inaliénables* et imprescriptibles les biens meubles et immeubles dont ils se composent, à l'exception seulement des meubles susceptibles de se détériorer par l'usage ; ils ne peuvent être donnés, vendus, ni engagés, ni grevés d'hypothèques, ils peuvent seulement être échangés en vertu d'une loi spéciale.

Les autres cas où l'inaliénabilité est établie en principe par la loi ont déjà été suffisamment exposés à l'article ALIÉNATION auquel le lecteur peut recourir. Nous nous bornerons à signaler encore quelques restrictions. Ainsi, les immeubles dotaux de la femme mariée sous le régime dotal, dont l'aliénation est prohibée par la loi pendant la durée de l'union conjugale, lorsqu'elle n'est pas permise par le contrat de mariage, peuvent cependant être par elle donnés à ses enfants, ou aliénés, avec l'autorisation de son mari ou de la justice, dans les cas déterminés par les art. 1555, 1556, 1557 et 1558 du Code civil. L'aliénation des biens des mineurs et des interdits, qui ne peut être consentie par eux pendant leur minorité ou leur interdiction (*voy.*), peut être faite par leur tuteur, avec l'autorisation toutefois d'un conseil de famille (*voy.*) dont la délibération relative à cet objet doit, avant d'être exécutée, avoir été homologuée par le tribunal.

La libre disposition que la loi accorde aux particuliers, des biens qui leur appartiennent, est, en principe, la conséquence immédiate et incontestable du droit de propriété (*voy.* ce mot). L'inaliénabilité, et les limites ou les conditions qui sont assignées à la faculté d'aliéner, forment l'exception, et ne sont par conséquent admissibles que dans les cas spécifiés par la loi. J. L. C.

INAMOVIBILITÉ. On nomme ainsi le caractère que donne la loi à une fonction publique dont celui qui en est investi ne peut être privé (*amoveri*) autrement que par démission, forfaiture et mort civile ou naturelle.

En France, de nos jours, les magistrats des Cours de cassation et des comptes, et ceux des Cours royales et des tribunaux de première instance, sont *inamovibles*. Il faut cependant excepter les procureurs généraux, les procureurs du roi et leurs substituts, qui, bien que magistrats, ne jouissent pas du privilége de l'inamovibilité.

L'inamovibilité des juges, qui est aujourd'hui l'une des règles les plus importantes de notre droit public, avait été consacrée, sous l'ancienne monarchie, par le célèbre édit de Louis XI, du 21 octobre 1467, qui convertit en offices les commissions des juges. Cet édit fut religieusement observé jusqu'à l'époque de notre première révolution. L'Assemblée constituante limita alors à quatre ans la durée des charges de magistrature ; mais la constitution de l'an VIII, et plus tard la Charte de 1814, restituèrent aux juges la prérogative de l'inamovibilité.

Aucun fonctionnaire de l'ordre administratif n'est inamovible. E. R.

INANITION, de *inanis*, vide, état des personnes qui sont soumises à une privation soutenue de nourriture, ou à une alimentation insuffisante. *Voy.* ABSTINENCE et FAIM.

INAUGURATION. Chez les Romains, lorsqu'un citoyen était appelé à faire partie du collége des prêtres, ou lorsqu'il était question de choisir un emplacement pour y élever une ville, un temple, un tombeau, une statue, un cirque ou tout autre monument public, la coutume et la religion voulaient que l'on prît préalablement les augures (*voy.*). Cette cérémonie, qui consistait à consulter le vol ou le chant des oiseaux sur la bonté du choix, s'appelait *inauguration*. Plus tard, et, comme il arrive souvent, sans songer à son étymologie toute païenne, les chrétiens se servirent du même mot pour désigner les cérémonies religieuses usitées au moment de l'ouverture d'une église, d'une chapelle ou d'un cimetière, et celles qui se pratiquent au couronnement des empereurs. Dans le premier sens, on préfère avec raison les termes plus justes de consécration, bénédiction ou dédicace, et celui de sacre dans le second; cependant le mot *inauguration* est plus usité à l'égard des rois protestants : ainsi l'on dit les États-Généraux des Pays-Bas viennent d'*inaugurer* leur roi. Le nom d'inauguration est aujourd'hui particulièrement réservé aux cérémonies, plutôt politiques et nationales que religieuses, qui accompagnent la prise de possession publique des monuments purement civils. Ainsi l'on procède au sacre d'un roi, à la dédicace d'un autel, et à l'inauguration d'une statue, d'un arc de triomphe, d'une colonne, d'un palais, etc. En un mot, *inaugurer*, dans nos idées actuelles, c'est livrer pour la première fois aux regards et à l'usage des citoyens un monument public dégagé des barrières, des échafaudages ou des voiles qui en interdisaient l'accès, et dans l'état où il doit rester désormais. La partie principale de la cérémonie est ordinairement un discours prononcé par un des premiers magistrats de la cité, et dans lequel il dit les besoins auxquels répond la fondation nouvelle, la tête qui l'a conçue, la main qui l'a exécutée, les services qu'elle doit rendre à la population. Cet exposé s'appelle *discours d'inauguration*. On donne encore le même nom à la première leçon par laquelle un professeur prend possession de sa chaire. En Allemagne et dans plusieurs autres pays, on appelle *disputation inaugurale* l'espèce de thèse ou de mémoire qu'un professeur fait imprimer pour y annexer l'annonce du jour de la prise de possession de sa chaire, et inviter les membres d'une académie et le public savant en général à venir assister à cette solennité. V. R.

INCANDESCENCE, de *candeo*, *incandesco*, être blanc, embrasé, s'échauffer. Les corps chauffés jusqu'au rouge-blanc sont dits *incandescents*. L'incandescence est bornée aux corps solides; elle n'est pas accompagnée de flamme : c'est l'ignition portée à un très haut degré.

En physique, les charbons incandescents servent à démontrer, à l'aide de deux réflecteurs concaves, que le calorique, lorsqu'il est libre, se meut sous la forme de rayons. En chimie, ils sont employés dans un grand nombre d'expériences.

L'incandescence originelle du globe partage encore l'opinion des savants (*voy.* Terre et Géologie). Les partisans de l'école plutonienne, ceux qui soutiennent l'incandescence, disent que la terre est un *soleil encroûté*. Les partisans de l'opinion neptunienne, au contraire, voulant faire accorder les faits géologiques avec l'histoire, posent en principe qu'avant la solidification de sa croûte, le globe terrestre était enveloppé d'une énorme masse d'eau. V. S.

INCARNATION, manifestation dans la chair (*caro*), est un mot par lequel les religions orientales et le christianisme ont désigné une intervention spéciale de la Divinité, qui vient sur la terre se mêler aux hommes, et partager leur condition, dans l'intention de leur faire du bien, soit en leur apportant des vérités nouvelles, soit en réparant les désordres de ce monde, soit enfin en rachetant le genre humain de sa perte éternelle. L'incarnation doit être soigneusement distinguée du simple anthropomorphisme (*voy.*), tel que nous le voyons dans Homère, qui prête à ses dieux la forme et les passions humaines, et qui les fait descendre momentanément de l'Olympe, pour venir prendre part à un combat, ou secourir un mortel, puis remonter aussitôt dans le séjour céleste. Par incarnation, on entend un état où Dieu

s'unit réellement à l'humanité; Dieu prend un corps, et accepte toutes les charges de la vie, toutes les épreuves de la condition humaine, depuis la naissance jusqu'à la mort.

Cependant l'esprit humain, dans ces spéculations de sa jeunesse sur la nature divine, ne put admettre que le Dieu suprême abandonnât ainsi son trône éternel et délaissât le gouvernement du monde, pendant la durée plus ou moins longue de son émigration sur la terre. Il fallait concilier cette action non interrompue de la divinité dans l'univers, avec sa présence au sein de l'humanité. C'est à quoi l'on est parvenu, au moyen de certaines théories sur les manifestations de Dieu.

L'homme, dans les aspirations incessantes qui le portent vers Dieu, n'a pas tardé à reconnaître qu'il ne saurait l'atteindre directement. Le Créateur ne se révèle à nous que par la création, de même que nous n'atteignons la substance que par ses attributs. Nos rapports avec l'être divin ne s'établissent donc que par une sorte de médiateurs qui procèdent de lui, soit par émanation, soit par génération, soit par un acte spécial de sa volonté sortant de son repos : tels sont les cadres dans lesquels se résument toutes les cosmogonies et les théogonies. Dans chacun de ces systèmes, ce n'est jamais l'être infini, absolu, qui se manifeste lui-même directement, ce sont des agents intermédiaires, émanations plus ou moins imparfaites par lesquelles sa puissance se produit au dehors, soit le démiurge qui exécute les plans qu'il a conçus, soit le *Logos* ou Verbe, dans lequel la pensée divine se réalise, se personnifie, *s'incarne*, comme la pensée de l'homme se manifeste au dehors par la parole.

Maintenant quel est le but et le sens des incarnations? Dieu ne peut descendre sur la terre, soit en personne, soit par un médiateur ou envoyé céleste, si ce n'est pour y accomplir des actes qui sortent de l'ordre naturel des choses. Dans la religion indienne par exemple, chaque grande époque de la civilisation, chaque grand progrès de la société, est marqué par une incarnation. Le *Bhagavat-Pourana* déclare que Vischnou s'incarne toutes les fois que sa présence est nécessaire pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité. Il apparaît à chaque instant sur la terre, pour y lutter contre le mal, ou sous la forme d'un héros, d'un réformateur, d'un pénitent, d'un sage, ou même sous la forme d'une tortue, d'un sanglier, d'un lion à face d'homme. La même théorie des incarnations se retrouve presque à chaque pas dans le *Bhagavat-Gîta*. Vischnou, dans sa 15e incarnation, corrige les Védas; Krischna, le grand réformateur, qui, suivant une tradition, essaya de bannir du culte les cérémonies obscènes, est la 8e ou la 17e incarnation de Vischnou : « Toutes les « fois que la vertu perd sa force, dit-il, ou « que le vice et l'erreur dominent, j'ac- « cours pour protéger la justice, et ren- « dre au bien l'énergie qui l'abandonne. » (*Bhagavat-Gîta.*) Bouddha, qui sapa dans sa base le système du brahmanisme, en abolissant les castes, est, suivant les différentes chronologies, la 9e ou la 19e incarnation de Vischnou. Cette doctrine se retrouve partout dans les Pouranas. La terre se plaint de ce qu'elle est prête à retomber dans l'abîme, sous le poids de l'iniquité; les dieux gémissent sous l'oppression des mauvais génies : Vischnou les console en leur promettant un sauveur qui brisera cette tyrannie. Ce sauveur naîtra, dit-il, parmi les bergers et dans la cabane d'un berger; et, par une coïncidence remarquable, ce sauveur s'incarnera dans le sein d'une Vierge.

Non-seulement les doctrines s'épurent avec chaque incarnation successive (la doctrine de Vischnou, plus douce et plus pure que celle de Chiven, atteste ce progrès); mais la progression se fait sentir jusque dans les formes des incarnations. Vischnou revêt d'abord celle d'un poisson; bientôt amphibie, il étend son action sur la terre et sur la mer; s'élevant ensuite dans le règne animal, il devient un sanglier vigoureux et redoutable; plus tard encore, roi des animaux, il ajoute au corps du lion la tête de l'homme; enfin il apparaît sous la figure d'un héros et d'un sage.

Évidemment, ce mythe de l'incarnation a son complément nécessaire dans

les idées de sacrifice et d'expiation, que nous verrons développées d'une manière sublime dans l'incarnation chrétienne. Aussi les Indiens, pour conserver le mérite de l'être qui se dévoue, supposent qu'une fois incarnée, la Divinité s'ignore elle-même; sujet à toutes les erreurs, à tous les vices, à toutes les infirmités qui sont le partage de l'esprit uni à la matière, le Dieu qui s'incarne perd la conscience de sa nature; il s'identifie avec la forme qu'il a revêtue; l'action du présent efface la mémoire du passé. Cette notion singulière est une des principales causes de l'obscurité qui recouvre la mythologie indienne. On ne sait jamais si l'être incarné agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste; et ce qui est encore plus inexplicable, la connaissance de sa nature divine ne change rien à ses relations avec les habitants de la terre. Lorsque, dans le *Ramayana* (l. I, sect. 62), le héros du poëme est attaqué, son père est saisi de crainte; il supplie l'agresseur de ne pas tuer son fils; et quand cet agresseur, reconnaissant l'adversaire qu'il a imprudemment défié pour une émanation de Vischnou, se jette à ses genoux et implore sa pitié, le père n'en continue pas moins à voir dans Rama son fils bien-aimé, à trembler pour sa vie chaque fois qu'il affronte un nouveau péril, et à se réjouir chaque fois qu'il évite par sa vaillance une mort imminente.

Dans la mythologie égyptienne, sans parler des transformations d'Osiris en épervier, d'Isis qui, sous la forme d'une hirondelle, va à la recherche des restes mutilés de son époux, d'Anubis qui se métamorphose en ibis pour purger le limon du Nil des insectes nuisibles à la végétation, on découvre une chaîne non interrompue d'incarnations successives d'un même principe divin, l'intelligence qui se révèle dans les astres, les éléments, sous toutes les forces de la nature, comme en chacun des dieux. C'est ce que nous avons déjà pressenti au sujet d'Hermès trismégiste ou Thoth, le Mercure égyptien. *Voy.* HERMÈS.

Mais c'est surtout dans le christianisme que le dogme de l'incarnation, élaboré avec un soin curieux et patient pendant plusieurs siècles, et étroitement rattaché à tout l'ensemble de la doctrine religieuse, est devenu un dogme fondamental.

Les éléments primitifs dont est composé le dogme chrétien de l'incarnation, sont: 1° la théorie du *Logos* ou Verbe (*voy.*), telle qu'elle est exposée dans le premier chapitre de l'évangile de saint Jean, doctrine orientale entrevue par Platon, et transformée ensuite par l'école néo-platonicienne; 2° l'idée toute judaïque d'un Messie, d'un Sauveur ou Rédempteur annoncé par les prophéties et attendu par les Juifs; 3° enfin l'identification du *Logos* et de ce Messie dans la personne de Jésus-Christ.

Le Verbe ou *Logos*, première émanation de Dieu et manifestation de sa pensée, était dit mystiquement fils de Dieu engendré par lui de toute éternité: nous apercevons ici les premiers linéaments du mystère de la Trinité (*voy.*). D'un autre côté, le Messie ou Sauveur suppose le dogme antérieur de la chute de l'homme ou du péché originel; et la rédemption (*voy.*) est à son tour une conséquence ou un effet de l'incarnation. Voilà par quels liens ce dogme se rattache à tous les autres et devient la base de tout le système religieux. Au premier chapitre de saint Jean joignez les passages épars dans les évangiles où Jésus-Christ s'est nommé *fils de Dieu*, *fils de l'homme*, ceux où il s'est appliqué les antiques prophéties; ajoutez-y le passage de saint Luc (I, 35) où l'ange dit à Marie: « Le Saint-Esprit sur-« viendra en vous, et la puissance du Très-« Haut vous couvrira de son ombre; c'est « pourquoi le saint qui naîtra de vous sera « appelé le fils de Dieu; » et cet autre passage de saint Matthieu (I, 20) où l'ange dit à Joseph: « Ce qu'elle a conçu est du « Saint-Esprit; » et vous aurez toutes les autorités tirées des évangiles sur lesquelles repose le dogme de l'incarnation.

Avant de passer aux controverses ultérieures qui l'ont développé, rendons un sincère et pieux hommage à la sublime simplicité de ces chroniques populaires qui nous ont transmis l'histoire du Dieu qui s'est fait homme pour vivre dans la pauvreté et l'humiliation, qui enseigna la morale la plus pure, et qui pratiqua les vertus les plus héroïques pour expirer dans les tourments.

Le dogme de l'incarnation a été l'oc-

casion des hérésies les plus nombreuses et les plus éclatantes qui aient agité l'Église. Le concile de Nicée (*voy.*), en 325, fut la grande assemblée où les évêques constituèrent les croyances orthodoxes sur cette matière, et condamnèrent, comme autant d'erreurs, les opinions contraires. Trois hérésies principales s'étaient produites jusqu'alors touchant l'incarnation du Verbe : 1° celle des *Dokètes*, gnostiques (*voy.*) qui, sans attaquer la divinité du Verbe, prétendaient qu'il ne s'était uni à l'humanité qu'en apparence, que Jésus-Christ n'avait qu'une chair fantastique, et, par conséquent, n'était pas véritablement homme, qu'il n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence; 2° celle des *Sabelliens* (*voy.*) qui, n'admettant pas la Trinité et réduisant les trois personnes divines à une seule, étaient obligés de soutenir que Dieu le père s'était incarné, avait souffert, était mort, et de lui attribuer tout ce qui est dit de Jésus-Christ; 3° enfin celle d'Arius (*voy.*) qui niait que le fils fût de la même substance que le père, et soutenait que le fils, ayant été engendré par le père, avait été tiré du néant, qu'il était sa créature; Arius ne voulait donc reconnaître en lui que la nature humaine. Le concile de Nicée fixa la foi sur ces questions, et décida que le fils unique de Dieu, né du père avant tous les siècles, consubstantiel au père, et vrai Dieu comme lui, est descendu du ciel, s'est incarné dans le sein de la vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et s'est fait homme.

Au v^e^ siècle, Nestorius (*voy.*), patriarche de Constantinople, ennemi déclaré des Ariens et défenseur de la divinité du Verbe, admettant deux natures en Jésus-Christ, l'une divine et l'autre humaine, en conclut qu'il y avait pareillement en lui deux personnes ; que c'est la personne humaine qui est née, a souffert, et est morte, ce qui ne saurait se dire de Dieu; que par conséquent la Vierge n'est pas mère de Dieu, mais de l'homme. Le concile général d'Éphèse condamna, en 431, la doctrine de Nestorius, et maintint que, dans le Verbe incarné, le Dieu et l'homme ne faisaient qu'une seule personne en deux natures.

Au contraire, le moine Eutychès (*voy.*), chef d'un monastère près de Constantinople, reconnaissant l'unité de personne, en conclut aussi l'unité de nature ; selon lui, l'humanité en Jésus-Christ était entièrement absorbée par la divinité, la nature divine et la nature humaine étaient confondues et réduites à une seule; hérésie proscrite par le concile général de Chalcédoine, en 451.

Plus tard enfin, d'autres, en admettant l'unité de personne avec la distinction des deux natures en Jésus-Christ, soutinrent que du moins elles n'avaient qu'une seule volonté : ce sont les *monothélètes*, qui furent condamnés dans le 6^e^ concile général tenu à Constantinople, en 680.

On voit que ces controverses, si graves au fond, menaçaient de dégénérer en subtilités. Mais le débat se porta bientôt sur d'autres problèmes. Dans les temps modernes, les sociniens (*voy.*), renouvelant l'hérésie d'Arius, ont formellement nié la divinité de Jésus-Christ. A-D.

INCAS. L'histoire du Pérou (*voy.*) présente deux périodes bien distinctes : l'une fabuleuse, enveloppée de ténèbres; la seconde, encore mythique à son début, mais prenant plus tard un caractère nettement historique. Cette seconde période est celle des Incas, de ces chefs civilisateurs qui régnaient sur l'*empire du Soleil* lors de l'arrivée des Espagnols.

Dans des temps que la chronologie ne précise pas, une race forte et civilisée habitait le Pérou; elle disparut de la scène du monde par des causes aujourd'hui inconnues. Des monuments beaucoup plus gigantesques que ceux des Incas, qui ne firent qu'imiter les édifices-modèles de leurs mystérieux et antiques prédécesseurs, des restes imposants sur les bords du lac de Titicaca, les temples inachevés de Tiahuanuca que le chroniqueur espagnol Cieça vit encore debout vers 1540*, portent un témoignage irrécusable en faveur de l'existence d'un peuple dont nous ignorons même le nom aujourd'hui. D'après la légende, cette race était blanche et barbue; des tuiles découvertes dans les constructions de Guamanga étaient couvertes de lettres alphabétiques : ces données ont fait supposer que les habitants primitifs du Pérou étaient originai-

(*) Pedro de Cieça, *Chronica del Peru*, Séville, 1553, in-fol., et Anvers, 1554.

res d'Asie. Mais comment cette race périt-elle? Est-ce dans une lutte contre des hordes barbares? est-ce par un grand cataclysme ou par l'effet d'une dégénération naturelle et spontanée? Ici tout est hypothèse. Ce qui ne l'est point, ce sont les longs siècles de barbarie qui suivirent, mais d'une barbarie hideuse, d'une dégradation sauvage. Dans plusieurs provinces du Pérou, on a conservé le souvenir de peuplades d'anthropophages, perchés dans des villages inaccessibles au sommet des Andes, ou cachés dans les enfoncements des forêts, comme la bête fauve dans sa tanière. Le droit du plus fort y régnait sans partage, et une honteuse promiscuité des sexes plaçait presque au niveau de la brute ces êtres avilis. Certes, ce n'est point à une race pareille que l'on pourrait attribuer les colossales ruines antérieures aux Incas. Lorsque ces *fils du Soleil* vinrent porter les premières semences d'une nouvelle civilisation au milieu des hordes indigènes, ils durent en plus d'un point rencontrer une résistance opiniâtre : ainsi, le peuple des Guancas (dans le district de Iauja) défendit ses repaires et ses mœurs féroces pendant de longues années. Cependant telle est l'influence irrésistible d'une société réglée, qu'en général l'œuvre civilisatrice des Incas se propagea rapidement; et lorsque les conquérants espagnols abordèrent au Pérou, ils restèrent stupéfaits à la vue d'une administration parfaite et d'institutions merveilleusement appropriées au caractère des Indiens. Malheureusement ces Européens, plongés eux-mêmes dans une ignorance brutale et dominés par la passion de l'or, n'étaient guère en état de décrire les mœurs, les traditions, les lois du peuple conquis. D'ailleurs, Pedro de Cieça, Augustin de Zarate, Francesco Lopez, les premiers chroniqueurs de l'expédition de Pizarre et de ses successeurs, se trouvèrent fort en peine pour recueillir des documents positifs sur le passé du Pérou : rien ne s'offrait à leurs recherches que les monuments, témoins muets d'un autre âge, les *quipos* ou nœuds de couleur et de grandeur diverses, et ces vagues traditions qui s'altèrent avec tant de facilité, en passant de bouche en bouche et de génération en génération. Cieça réduit à peu de faits constatés la plupart des événements mémorables et des grandes expéditions qui remplissaient l'histoire des Incas. Garcilasso, le fils d'un conquérant espagnol et d'une Péruvienne issue du sang royal, Garcilasso n'est digne de foi qu'autant que ses récits se trouvent confirmés par ceux de ses prédécesseurs. Une fraction de la caste noble (les Orejones) semblait bien instruite des hauts-faits de ces ancêtres; mais elle s'éteignit, comme le reste de la nation vaincue, avec une effrayante rapidité. Il en résulte que, pour l'histoire primitive des Incas, le narrateur moderne se trouve encore en présence de mythes et de légendes, qu'il peut interpréter avec plus ou moins de sagacité, mais qu'il n'arrivera peut-être jamais à éclaircir complétement.

Le premier Inca, Manco-Capac*, se présente, sans être annoncé, parmi les habitants barbares du plateau de Titicaca; en peu de temps il parvient à la domination et fonde une société civile toute nouvelle. Sur ce point déjà, sa carrière ne ressemble nullement à celle de tous ces caciques ou chefs de tribus américaines, qui ne s'élevèrent jamais jusqu'au rôle de conquérants ou de réformateurs. Manco-Capac ne pouvait appartenir à la race indienne des Andes; il était placé si haut au-dessus de son entourage, qu'il dut apparaître comme une divinité aux yeux des indigènes, et au bout de quatre siècles (c'est la durée de la dynastie des Incas), il se trouva transformé en personnage mythique. C'était évidemment le chef de quelque tribu émigrée d'un pays civilisé. Que porte la légende à son

(*) *Voir* sur lui Fr.-Gregorio Garcia, *Origen de los Indios del Nuevo Mundo*, Valence, 1586. On a prétendu chercher l'origine de Manco-Capac tantôt en Chine, tantôt chez les Mongols. John Ranking est pour cette dernière hypothèse (voir *Conquest of Peru and Mexico by the Mongols. in the* XIIIth *century*, Londres, 1829). D'après cet auteur, la durée de l'empire des Incas n'aurait été que de 240 ans; l'invasion des Mongols aurait eu lieu en 1283, époque qui coïnciderait avec l'invasion de la Chine et du Japon par le même peuple.

Une autre hypothèse fait venir les premiers habitants du Nouveau-Monde de la Phénicie ou de l'Égypte. On a découvert récemment à Bolsen de Massini, non loin de Durango, de vastes grottes sépulcrales remplies de cadavres bien conservés, couchés par familles et embaumés comme les momies égyptiennes. Voir *London litterary Gazette*, 1838, n° 1136, p. 585.

sujet? « Le premier Inca est le fils du soleil, envoyé par cet astre pour donner aux Péruviens des mœurs humaines, et leur faire connaître les bienfaits de l'agriculture, des arts et des lois. Accompagné de sa sœur Manca-Oulo-Huaco, il descend sur la terre près du lac Titicaca; le soleil, son père, lui avait donné un bâton d'or, avec ordre de s'établir à l'endroit où le bâton, fiché en terre, disparaîtrait. Le couple d'origine céleste marcha dans la direction du nord, vers la montagne Huanacauri, où il jeta les fondements de la ville de Cuzco. »

Malgré ces traditions, nous sommes fondés à croire que Manco-Capac (probablement en 1130) n'a pu apparaître sans un cortége imposant au milieu de tribus d'anthropophages. Dans l'origine, l'étendue de son royaume était très restreinte; depuis Cuzco, à l'ouest jusqu'à l'Apurimac (8 lieues), à l'est jusqu'au fleuve Paucartambo, au sud jusqu'à Quequesana (9 lieues). Mais la croissance de ce modeste état fut rapide. La politique des premiers Incas était uniquement basée sur des principes de moralité : l'influence d'une civilisation inconnue et supérieure devait amener l'assujettissement volontaire ou forcé des hordes indépendantes. C'est de Manco-Capac, riche en vertus et en talents, que datent la plus grande partie des lois et des institutions péruviennes. Après un règne de trente ou quarante ans, il mourut, et son fils Sinchi-Roca lui succéda. La première mesure que prit le nouveau prince fut de convoquer les nobles pour leur faire comprendre la nécessité d'agrandir par des conquêtes pacifiques le royaume que Manco-Capac avait fondé. Il réussit en effet à gagner par des procédés bienveillants les peuplades voisines, et à étendre, sans verser une goutte de sang, l'empire du Pérou jusqu'à la lisière des forêts des Andes. Son fils Lloquè-Yupangui poursuivit ce système d'agrandissement : le peuple des Cannas se soumit volontairement; mais il fallut recourir aux armes pour dompter les Ayavires; pour la première fois depuis l'établissement de la théocratie péruvienne, le sang coula. A la mort de Lloquè-Yupangui, l'état péruvien s'étendait jusqu'aux rives méridionales du lac Titicaca. Mayta-Capac, à la tête d'une armée de douze mille hommes, soumit le peuple des Cacyavaris, fit la conquête de tous les pays à l'ouest des Andes, jusque sur les bords de l'océan Pacifique, pénétra vers l'Apurimac, dont il réunit les deux rives par un pont suspendu, à l'endroit même où se trouve de nos jours encore le passage de Cuzco à Lima, jeta des colonies dans des contrées désertes, et transmit l'empire, après un règne glorieux de trente ans, à Capac-Yupangui. Celui-ci suivit les errements de ses prédécesseurs, en étendant les frontières vers le sud jusqu'au lac Paria, vers le nord jusqu'à la province de Iauja. Les Espagnols trouvèrent encore son cadavre très bien conservé à Cuzco, et le transportèrent à Lima, pour l'enlever à l'adoration des Indiens. Inga-Roca, le sixième Inca, est l'auteur du superbe aqueduc de Cuzco et le fondateur d'écoles pour la jeune noblesse. Yahuar-Huacac, son successeur, était monté sur le trône sous le poids d'une triste prophétie, annonçant que, dans le cours de son règne, il verserait des larmes de sang. Un fils rebelle se chargea de réaliser les prédictions de l'oracle : il força Yahuar-Huacac à lui céder la couronne; d'après une autre version, il le fit traîtreusement assassiner dans un festin. Sous le nom de Viracocha-Inca, ce fils recula les frontières de l'empire aussi loin que le comportait la nature du pays, d'une part jusqu'aux impénétrables forêts aux pieds des Andes, et d'autre part jusque sur la lisière des déserts de sable. On prétend que sous son règne les oracles divins annonçaient déjà l'arrivée prochaine d'un peuple étranger qui devait renverser le trône des Incas, enlever au Pérou sa nationalité, et remplacer par une nouvelle religion le culte du soleil. Après un règne de cinquante ans, Viracocha-Inca, selon quelques versions, déposa le diadème et céda sa place à l'Inca Urco ou Pachacutec, sur le compte duquel les légendes et les traditions varient autant que sur le compte de son prédécesseur. Tantôt on le présente comme Inca légitime, comme un prince à la fois sage et entreprenant; tantôt comme un chef de parti, livré à tous les vices, et déposé pour avoir lâchement abandonné son peuple lors d'une invasion des Chancas. Yupangui, le frère de Pachacutec,

aurait, dit-on, exterminé cette horde barbare sur les hauteurs de Carmenga, près de Cuzco, et serait monté sur le trône à la suite de cette victoire. Ce qui paraît un fait certain au milieu de ces contradictions, c'est que la conquête et les hauts-faits accomplis sous le règne de Pachacutec, doivent être attribués à Yupangui, général en chef des armées de l'Inca. Caxamarca, Iauja, les côtes jusqu'à Truxillo furent soumises; et lorsque Yupangui eut pris lui-même le sceptre en main, il envoya, sous la conduite de Sinchirucu, une armée de 10,000 hommes à travers les déserts d'Atacama, au fond du Chili. Les peuples des environs de Copiapo et de Coquimbo reconnurent la suprématie de l'Inca péruvien, dont les armées ne s'arrêtèrent que sur les bords du fleuve Maule. Dans l'intérieur du Pérou, Yupangui signala son règne par de superbes constructions et par ces routes gigantesques dont les restes frappent encore de nos jours d'étonnement le voyageur européen. L'aîné de sa nombreuse progéniture (250 enfants), Tupac-Yupangui (11me Inca), suivit le système d'agrandissement de ses prédécesseurs. Il soumit les montagnards de Chachapoyas et de Moyobamba, s'avança jusqu'à Quito (aujourd'hui dans l'état d'Équateur), et envoya une députation d'orejones (nobles) aux habitants de la province d'Esmeraldas, pour les engager à une réunion pacifique avec le Pérou. Les orejones furent assassinés, et il fallut une guerre de trois ans pour soumettre la seule vallée de Guarco. Les difficultés grandissaient à mesure que s'étendait l'empire. Une armée de 300,000 hommes accompagna Tupac-Yupangui dans son expédition contre Charcas et le Chili; les causes qui allaient amener la chute des Incas se développaient de plus en plus. Le douzième Inca, Huayna-Capac, nullement corrigé par l'exemple de son père Tupac-Yupangui, dont les pénibles conquêtes avaient épuisé le Pérou et fait naître plus d'une sédition, Huayna-Capac s'avança vers le nord jusqu'à Pasto; puis il assujettit les sauvages de Guayaquil et de l'île de Puna, mais au prix d'une perte irréparable : les membres les plus nobles de la famille y furent assassinés. Un jour, c'était un soulèvement dans la province de Chachapoyas, qu'il fallait calmer; le lendemain, un épouvantable massacre des employés péruviens, dans la province de Charcas, appelait la vengeance du souverain sur la tête des coupables. Puis des dissensions profondes commençaient à se manifester dans la famille même des Incas; après la mort de Huayna-Capac, une guerre fratricide déchira le pays. Le treizième et dernier Inca, Atahualpa, allait accomplir à Laxamarca sa triste destinée (1533). Déjà on avait vu sur la côte de Tumbez les premiers Espagnols : Pizarre (*voy.*)* s'approchait; des signes précurseurs sur terre et dans les cieux annonçaient la chute de l'empire du soleil.

Comment cette ruine put-elle s'accomplir avec une rapidité si effrayante? comment le plus puissant empire du Nouveau-Monde succomba-t-il sous une poignée d'aventuriers hardis? C'est dans l'étude du système gouvernemental des Incas, de leurs lois, de leurs institutions, dans les mœurs des habitants, qu'il faut chercher la solution de ce problème.

Manco-Capac, le fondateur de la dynastie des Incas, avait régné en vertu du principe théocratique. Les premiers Incas étaient des souverains essentiellement pacifiques; ils ne faisaient la guerre que pour leur défense légitime et amenaient la fusion des peuplades vaincues, en leur donnant des festins, en les comblant de présents et d'honneurs. On transportait les familles des pays récemment soumis dans les provinces qui, depuis longtemps, reconnaissaient le joug des Incas : les *mitimacs*, ou colons transplantés, recevaient des terres à défricher; s'ils tentaient à deux reprises de s'enfuir, on les punissait de mort. Pour hâter davantage encore cette œuvre d'assimilation, Yupangui introduisit dans toute l'étendue de l'empire une seule langue, celle de Cuzco. Les conquérants espagnols trouvèrent à la vérité les Indiens du Pérou septentrional subdivisés en trois castes, et parlant trois langues différentes, sans compter un grand nombre de dialectes provinciaux; mais la langue officielle de Cuzco était

(*) Nous renvoyons aux art. PIZARRE et PÉROU les détails sur la conquête de ce pays par les Espagnols.

parlée par tous les caciques (*voy.*) ou chefs des tribus conquises, dont les fils et les parents étaient élevés à la cour des Incas. La langue *aymara** régnait ainsi sur une étendue de plus de 1,200 lieues.

Les Incas punissaient sévèrement toute résistance ouverte. Les habitants de l'île de Puna (golfe de Guayaquil), qui avaient essayé de recouvrer leur indépendance, payèrent cette tentative de la mort de tous leurs chefs que le gouvernement péruvien fit empaler; Yupangui détruisit toute la peuplade des Ayavires; dans la province d'Esmeraldas, Huayna-Capac fit arracher à tous les révoltés les dents incisives. Mais, à l'exception de ces cas extraordinaires, le gouvernement des Incas était paternel: c'était un absolutisme presque idéal, voilé par des formes douces; leurs procédés ressemblaient à ceux que les jésuites suivirent plus tard au Paraguay. Le système du travail dans l'intérêt public s'appliquait sur une large échelle. Aussi les habitants des montagnes, qui formaient une race de beaucoup supérieure à celles des plaines, acceptèrent-ils sans murmure le joug salutaire des Incas. Mais, de même que les Européens plus tard, les Incas durent échouer dans certaines portions du territoire conquis : la race paresseuse des Popayans ne regarda qu'avec mépris les résultats heureux d'un labeur prolongé; Maynas ne fut jamais soumis; Chachapoyas à peine; jamais une armée péruvienne ne pénétra à l'orient des Andes, au fond des Yungas, ou forêts primitives, dans ces repaires où le climat dévorant des plaines tropicales tuait l'habitant des plateaux. Mais dans toute la région montagneuse, l'ordre d'un Inca était l'ordre d'un dieu. Un symbole insignifiant, un fil de la *borla* (coiffure du souverain), porté par un orejone dans les provinces les plus éloignées, légitimait sa mission; jamais le fonctionnaire, revêtu de ce signe, ne rencontrait la moindre résistance aux ordres les plus cruels de son maître. Une obéissance passive l'accueillait partout. Manco-Capac s'était intitulé *Viracocha* ou souverain du monde (littéralement fils de l'écume de la mer, surnom qui, plus tard, fut attribué aux Espagnols*). Un Inca venait-il à mourir, on l'adorait comme un être divin. Son corps embaumé était conservé dans une sainte chapelle à Cuzco, et desservi par un corps de prêtres. On fabriquait des images en pierre à l'effigie de l'Inca défunt, et on les portait en avant de l'armée; dans les temps de sécheresse ou de disette, c'était à elles que s'adressaient les prières des fidèles. Des femmes, des domestiques du souverain se laissaient sacrifier en son honneur pendant les festins qui suivaient ses funérailles, et les cendres de ces malheureuses victimes étaient conservées dans des urnes d'argent. A la mort de Huayna-Capac, plus de mille individus périrent ainsi : c'étaient les *sutties* de l'Inde (*voy.* Bucher) sur une plus large échelle.

Devant l'Inca, les nobles eux-mêmes ne se présentaient que nu-pieds et avec des fardeaux sur leurs épaules, en signe de sujétion. Personne n'osait lever les yeux sur le prince pendant qu'il parlait; autour de lui se trouvaient toujours des serviteurs pour les offices les plus vils et les plus dégoûtants. Jusque dans les rapports avec la divinité, en face de laquelle tous les hommes se sentent égaux, le système théocratique du Pérou avait établi une ligne de démarcation entre le souverain et les sujets : ceux-ci se confessaient aux prêtres; l'Inca, retranché dans son inaccessible majesté, ne se confessait qu'au soleil, père de sa race. Pour éviter tout mélange avec un sang moins noble, les fils de Manco-Capac avaient épousé leurs sœurs.

Il est presque superflu de dire que le système de castes (*voy.*) était rigoureusement établi dans l'empire des Incas. Une aristocratie compacte et un clergé nombreux formaient une infranchissable barrière autour du fils du soleil. La plus

(*) M. Braunschweig, auteur du petit ouvrage allemand *Sur les Monuments de l'Amérique ancienne*, Berlin, 1840, p. 27, ne regarde pas cette langue *aymara* comme étant celle de Cuzco; il appelle cette dernière langue *de Quichua*, et la décrit comme développée, agréable et sonore. L'aymara et le *paquina* seraient des langues tout-à-fait distinctes. J. H. S.

(*) A l'époque de sa plus grande puissance, le royaume des Incas s'étendait depuis Pasto jusque fort avant dans le Chili, sans dépasser toutefois le Biobio; la largeur suivait la chaîne des Andes et la côte. La population était fort inégalement répartie: celle de la province de Collas était la plus nombreuse.

haute classe de la noblesse était formée par les parents des Incas; la seconde classe, par les guerriers; la noblesse était héréditaire. On perçait les oreilles aux fils majeurs le jour de leur réception dans la caste, et une plaque d'argent, portée en guise de boucle d'oreille*, formait le signe distinctif de ces privilégiés. Les provinces les plus vastes étaient administrées par les membres de la famille souveraine, et celles des frontières par les orejones. Un conseil d'état enfin était formé par les anciens de la noblesse.

La religion des Incas est fort difficile à expliquer d'après les données incomplètes des Espagnols fanatiques, qui attribuaient au diable l'invention des dogmes ou des cérémonies qu'ils ne comprenaient pas. Gomara (*Historia general de las Indias*, Anvers, 1554), donne une analyse de la cosmogonie des Péruviens; il paraît, selon lui, que le culte du soleil datait de plus loin que les Incas, et que ceux-ci s'en emparèrent pour le régulariser. Les classes élevées de la société faisaient probablement une distinction entre le soleil, symbole ou représentant visible d'un dieu, et ce dieu lui-même (Viracocha, Pachacamac). L'Inca Yupangui chercha formellement à introduire le culte d'un dieu *invisible*, en affirmant que Viracocha lui avait parlé et s'était plaint du culte dont on honorait le soleil, le tonnerre, la terre, quoique lui seul fût le vrai maître du monde; mais il paraît que la masse du peuple ne put s'élever à ce déisme pur. Les Péruviens entrevoyaient confusément dans le soleil le principe qui vivifie le monde, et dans la terre, la mère des vivants; mais ils rendaient aussi un culte aux étoiles, surtout aux pléiades (symbole consacré aux Incas), à la lune, au tonnerre. Le bas peuple était livré à une espèce de fétichisme : le chasseur adorait certaines bêtes fauves, les oiseaux de proie, les reptiles; le pêcheur révérait les baleines. Des images de bois, d'or ou d'argent étaient érigées en l'honneur de ces objets d'un culte superstitieux, et les prêtres ne s'approchaient des laïcs que les mains couvertes des images sacrées.

(*) De là le terme d'*orejones* donné par les Espagnols aux nobles Péruviens, et qui signifie *à grandes oreilles*.

Dans chaque province se trouvait au moins un couvent, ou une *maison des Élues* (*Aulaguai*), habitée par les futures *prêtresses du soleil*. L'*appoponaca*, ou président d'un de ces couvents, était autorisé à choisir dans chaque famille les enfants du sexe féminin au-dessous de huit ans, pour remplacer les vierges sortantes, qui passaient, dès qu'elles avaient atteint l'âge de quatorze ans, à la cour de l'Inca, soit pour remplir le rôle de prêtresses dans les temples, soit pour servir de victimes dans les grandes fêtes, soit pour devenir les concubines de l'Inca ou les épouses de quelque noble. Dans l'intérieur même des couvents* régnait une sévérité extrême; des eunuques gardaient ces vestales péruviennes, que l'on enterrait vivantes, comme les vestales romaines, si elles étaient infidèles à leur serment de virginité. Les prêtres possédaient de grandes richesses et se trouvaient placés, comme corporation, au-dessus du reste du peuple. Certains temples jouissaient d'une renommée toute spéciale, et l'on payait fort cher le droit d'être enterré au pied de leurs murailles. La pompe des cérémonies en imposait à la foule, et une langue sacrée ajoutait encore aux prestiges du culte. Les Espagnols, trouvant chez les Péruviens beaucoup de cérémonies analogues au catholicisme (le carême, les mortifications charnelles, les bénitiers, etc.), y virent une ironie de l'esprit malin; le peuple conquérant, à vrai dire, n'était pas moins superstitieux que le peuple conquis. On ne trouve point chez les Péruviens la croyance au diable; mais ils partageaient avec les Écossais le privilége de la seconde vue, et prétendaient lire dans les nuages les signes des événements futurs. L'idée de l'immortalité et d'une rémunération après la mort existait au Pérou; on y attachait une haute importance aux funérailles, et le mépris des morts était puni plus sévèrement que le meurtre. Ainsi Huayna-Capac ne se vengea des habitants de Puna d'une manière si barbare que parce qu'ils avaient jeté à la mer les cadavres des orejones assassinés par eux. Les Incas étaient enterrés dans des chambres sépulcrales avec

(*) Celui de Carangue, au nord de Quito, renfermait 200 vierges.

leurs trésors : aussi les Espagnols détruisirent-ils par leurs fouilles avides la plupart de ces tombeaux. Les soldats et les pauvres étaient jetés dans de simples fosses, avec les symboles de leur profession sur le tombeau. A Cuzco, les familles enterraient leurs morts quelquefois dans l'intérieur de leurs maisons, le plus souvent dans les plaines, autour de la ville. De petites tourelles carrées, en brique, avec une toiture, indiquaient au passant le lieu d'une sépulture. Comme tous les peuples enfants ou à demi civilisés, les Péruviens plaçaient auprès du mort quelque nourriture ; ils le pleuraient pendant plusieurs jours et terminaient leur deuil par des danses, des processions, et, en quelques localités, par de vraies bacchanales.

Les lois étaient envisagées comme des sentences divines : point de rémission, point de pardon pour le coupable, car il n'appartient pas à l'homme de pardonner les offenses faites à l'Être suprême. Les lois péruviennes étaient sanglantes * ; une infinité de cas étaient passibles de la peine de mort, sans compter la torture. Une punition, réputée infamante, pour beaucoup de délits, c'était de donner des coups de pierre entre les deux épaules du délinquant. La mort civile frappait les juges iniques et prévaricateurs. Les dommages et intérêts étaient admis. La superstition avait aussi créé beaucoup de peines cruelles : ainsi le sortilége était puni de mort, non-seulement sur la personne du prétendu coupable, mais sur toute sa famille.

Malgré cette excessive sévérité des lois, la moralité du peuple péruvien n'était pas très grande. Beaucoup d'actes, réputés crimes infâmes chez nous, étaient tolérés au Pérou. Les femmes ne se piquaient point de chasteté. Elles étaient forcées aux travaux les plus rudes, tandis que les hommes s'adonnaient à la paresse, à une vie efféminée, à la parure. Quand les Espagnols avaient besoin de portefaix, les femmes et les filles des Péruviens faisaient cet office. Les enfants recevaient une détestable éducation dans ces familles, où les devoirs des deux sexes étaient intervertis ; ils témoignaient peu ou point de respect à la vieillesse. L'état d'esclavage dans lequel étaient tenues les femmes, et la polygamie, avaient produit, comme en Orient, une singulière anomalie dans les naissances ; dans certaines provinces, la disproportion avait quelque chose d'effrayant : il y naissait, dit-on, quinze fois plus d'enfants du sexe féminin que du sexe masculin. On peut affirmer qu'au Pérou les droits des femmes étaient complétement méconnus.

Dans les ruines des villes, on peut aussi puiser quelques notions sur la vie domestique des Péruviens. Les palais étaient de grandeur colossale, mais sans beauté de détails, sans ornements, sans proportions agréables. Dans les demeures des particuliers régnait un seul style d'architecture ; petites de dimension, fort peu élevées (car les Péruviens ne connaissaient pas la clef de voûte), elles étaient rondes dans les sierras, carrées dans les plaines ; recouvertes de chaume partout, et très rapprochées les unes des autres. Des champs cultivés et des jardins entouraient, à quelque distance, les villes et les villages ; mais dans l'intérieur des localités habitées, il n'y avait point de jardin, et les rues étaient fort étroites. Le fer manquait ; on le remplaçait imparfaitement par le cuivre, le quarz, l'amphibolite. On exploitait les mines avant l'arrivée des Espagnols ; mais les ouvrages en or et en argent massif étaient fort grossièrement travaillés. On employait surtout le métal du Cerro de Porco, et les paillettes d'or que charriaient les rivières. Les armes trouvées dans les tombeaux indiens étaient d'une forme peu distinguée.

Le système d'agriculture des Péruviens était d'une extrême simplicité ; les irrigations seules étaient artificielles. La configuration du terrain et la nature du sol ayant forcé de recourir à ce moyen, les Incas avaient construit à cet effet des aqueducs immenses, simples d'architecture, mais hardiment jetés par-dessus les abîmes ; les lois, qui réglaient la faculté de prendre de l'eau dans ces canaux artificiels, étaient adaptées aux besoins des localités. Sous le régime espagnol, qui ne

(*) Russel, dans son *History of America*, prend en vain ces lois sous sa protection, en disant que la religion avait fait des Péruviens des êtres tellement doux, que jamais les punitions n'étaient réellement appliquées.

s'appliquait malheureusement qu'à l'exploitation des mines, la décadence de ces superbes aqueducs a changé des terrains fertiles en déserts arides. Les Indiens plantaient le maïs, la yucka, l'oca, la guinoa, la pomme de terre; les céréales ne furent introduites que par les Espagnols. Avec le maïs, les Indiens préparaient la boisson fermentée appelée *chicha*. La terre était envisagée comme propriété domaniale ; elle n'était concédée qu'à vie, et ne passait point de droit au fils de l'usufruitier. La monnaie n'existant pas, le commerce tel que nous l'entendons ne pouvait se faire dans l'empire du Pérou : il y avait un simple échange de valeurs; l'or et l'argent revenaient, comme propriété exclusive, aux Incas.

La masse des habitants était répartie dans les Andes; ils avaient peu de communication avec la côte, par conséquent peu de marine. Leurs bâtiments n'étaient guère propres à une longue navigation, et ressemblaient aux *catamarans*, ou radeaux, dont on a fait usage sur la côte du Pérou jusqu'à la fin du dernier siècle. On voyageait par terre, sur des grandes routes superbes. La *route des Incas*, établie par Huayna-Capac, et qui en était la principale, suivait la crête des Andes depuis Cuzco jusqu'à Quito; après lui, elle fut prolongée vers le sud jusqu'au Chili. Sa longueur totale était de 900 *leguas*, sa largeur de 25 pieds*. C'était un ouvrage digne des Romains. Partout des gorges profondes avaient été comblées, des parois de roches écartées, des terrains en pente ou en précipice soutenus par des substructions qui avaient parfois 250 pieds de haut; de larges dalles formaient le pavé ; des ponts suspendus étaient jetés sur les fleuves. De quatre lieues en quatre lieues, des maisons de refuge étaient habitées par des aubergistes, aux frais du gouvernement : ces stations recevaient leurs approvisionnements des villages voisins, que cette fourniture libérait des impôts. Dans l'intervalle des grandes stations, se trouvaient de demi-lieue en demi-lieue des cabanes, habitées par des Indiens, qui servaient de messagers ou de télégraphes ambulants (*chasquis*), pour transporter avec une extrême célérité les ordres et les nouvelles du gouvernement. La route le long des côtes ne dut pas coûter moins de difficultés à surmonter que celle sur la crête des montagnes. A travers les vallées nombreuses que les torrents des Andes inondaient souvent, on construisait des viaducs, larges de quarante pieds, quelquefois d'une lieue de long, et d'une hauteur prodigieuse. Dans les déserts sablonneux qui séparent les vallons, des poteaux indiquaient la direction du chemin. Ces deux grandes routes, aujourd'hui ruinées, étaient essentiellement des routes militaires; mais elles profitaient aux relations commerciales des habitants.

Les commandants des provinces vivaient dans des forteresses, au haut des montagnes, à des distances plus ou moins grandes de la route des Incas. Un palais pour le souverain, des temples, des magasins, des casernes, se trouvaient dans l'intérieur de ces forts, dont quelques-uns (Tumebamba, Vilcas, etc.) arrivèrent à un haut degré d'importance. Plus de 40,000 Indiens relevaient du fort de Vilcas, toujours prêts au service de l'Inca, s'il venait à passer. Sous les gouverneurs des forts, se trouvaient les *curacas*, espèce de chefs ou caciques. A l'exception des nobles, tous les sujets étaient corvéables. Les hommes au-dessus de 50 ans, les malades, les infirmes étaient dispensés de ce travail forcé, qui devait ne prendre que deux mois de l'année. Les impôts se payaient en nature : la troisième partie des terres revenait seule au peuple; les deux autres tiers à l'Inca, aux prêtres et à la noblesse. Un tiers des troupeaux était réparti parmi le peuple; mais le gouvernement pouvait à son gré annuler cette concession. Le gouvernement était, en un mot, le tuteur à perpétuité de ses sujets; mais cette tutelle,

(*) *Voir* Herrera, *Descripcion de las Indias occidentales*, Madrid, 1725. M. Braunschweig, dans l'ouvrage cité (p. 38), ne donne guère plus de détails que ceux qu'on trouve dans la Géographie de Malte-Brun. Les autres monuments qu'il énumère sont les ruines de Callo, au pied du Cotopaxi ; celles de deux villes du département de Lima; celles du palais du roi de Chimu, les forteresses péruviennes, les pyramides d'un plateau du département d'Ayacucho; les canaux d'irrigation, les ruines des bords du Maragnon, province de Caxamarca; les bains, mausolées, canaux souterrains, etc., parmi les ruines de Cuzco, etc. (p. 38-46). J. H. S.

exercée sur une échelle aussi large, prouve jusqu'à l'évidence la faiblesse du caractère péruvien. Les Incas décidaient sans contrôle de la destinée des individus; et, pour arriver plus facilement à connaître tous leurs sujets et leur valeur relative, ils avaient réparti la population en petites communes ou en districts, renfermant chacun dix familles. Les Péruviens n'étaient que des instruments sans volonté entre les mains des Incas, sans compter que la classe nombreuse des *yanaconas* ou esclaves à perpétuité, se trouvait placée bien au-dessous des agriculteurs ou *mitimacs* dans l'échelle sociale. Réduits à l'état de chose, les yanaconas, lors de l'arrivée des Espagnols, firent immédiatement cause commune avec eux, et pillèrent les trésors publics. Dans un conflit avec les Européens, les Incas devaient succomber, parce que leur peuple n'avait jamais possédé les droits et les prérogatives de citoyens libres, et qu'il importait fort peu aux Péruviens d'échanger un joug pour un autre. Juste et inévitable punition d'un système, bienfaisant dans l'origine, mais oppressif à la longue, dénaturé d'ailleurs par le prosélytisme aveugle qui avait prévalu sous les derniers Incas, et qui les avait irrésistiblement poussés contre les nations voisines, où régnait encore la liberté individuelle. L. S. *

INCENDIAIRE. C'est celui qui, par malveillance, met le feu à la propriété d'autrui. *Voy.* INCENDIE.

Les lois ont toujours rangé au nombre des crimes les plus atroces l'incendie qui était commis avec l'intention de nuire. Ce crime attaque à la fois la fortune et la vie des citoyens; ses effets ne se bornent pas, le plus souvent, à ceux qu'une odieuse vengeance poursuit, il peut envelopper dans ses ravages bien d'autres victimes, dévorer leurs subsistances, et, d'attentat privé qu'il était, devenir une calamité publique. Aussi ceux qui s'en rendent coupables ont-ils toujours été punis des peines les plus sévères.

Nos lois criminelles, moins rigoureuses dans leurs dispositions, n'ont point admis un mode de punition uniforme pour tous les cas d'incendie, contre les auteurs de ce crime. La peine capitale, qui était communément appliquée aux incendiaires, n'est plus applicable qu'à ceux qui ont incendié les propriétés appartenant à l'état; à ceux qui ont volontairement mis le feu à des édifices servant à des réunions de citoyens et à des lieux habités ou servant à l'habitation, ainsi qu'à leurs dépendances, qu'ils appartiennent ou non à l'auteur du crime, et toutes les fois que l'incendie a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes se trouvant dans les lieux incendiés, au moment où il a éclaté. Les coupables sont punis de la peine des travaux forcés à perpétuité, lorsque le feu a été mis par eux volontairement à des lieux qui n'étaient ni habités ni servant à l'habitation, à des forêts, à des taillis, ou récoltes sur pied, appartenant à autrui; et de la peine des travaux forcés à temps seulement, lorsque, ayant mis le feu volontairement à un de ces objets qui leur appartenait, il en est résulté pour d'autres un préjudice quelconque. Cette dernière peine s'applique à ceux qui auraient volontairement mis le feu à des récoltes ou à des bois abattus qui ne leur appartenaient pas, soit que les bois fussent en tas, soit qu'ils fussent en cordes, et les récoltes en tas ou en meules; et si, ces objets leur appartenant, l'incendie avait causé un préjudice à autrui, la peine à infliger est celle de la réclusion. Celui qui aurait communiqué l'incendie à l'un des objets qui viennent d'être énumérés, en mettant volontairement le feu à des objets quelconques appartenant soit à lui, soit à autrui, et placés de manière à communiquer l'incendie, encourt la même peine que s'il avait directement mis le feu aux objets incendiés par communication.

Lorsque l'incendie de la propriété d'autrui a été causé par négligence ou par imprudence, celui qui l'a occasionné est passible d'une amende de 50 fr. au moins et de 500 fr. au plus. Il est dû dans tous les cas des dommages-intérêts aux personnes qui en ont souffert.

La menace d'incendier une habitation ou toute autre propriété, faite par un écrit, anonyme ou signé, avec injonction

(*) L'auteur a pris pour base de son travail l'excellent article de M. E. Pœppig, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber; mais il faut consulter aussi Malte-Brun et les autres ouvrages cités. Tout le monde a lu la touchante histoire de la destruction des *Incas* par Marmontel. S.

de déposer de l'argent dans un lieu indiqué, ou de remplir toute autre condition, est punie de la peine des travaux forcés à temps; et lorsqu'elle n'est accompagnée d'aucun ordre ou condition, la peine à infliger est un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus, et une amende de 100 fr. à 600 fr. Si la menace faite avec ordre ou sous condition a été verbale, le coupable est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de 25 fr. à 300 fr.; dans ces deux derniers cas, il peut être mis par l'arrêt ou le jugement de condamnation sous la surveillance de la haute police, pour cinq ans au moins et dix ans au plus.

Dans une acception figurée, on appelle *incendiaire* tout discours proféré dans des réunions ou lieux publics; tout écrit imprimé, publiquement exposé et mis en vente; tout placard affiché et exposé aux regards de tous, contenant provocation à la révolte, ou à commettre des actions qualifiées crimes ou délits par nos lois pénales. Les peines applicables aux auteurs de tels écrits, à ceux qui les distribuent et les publient, sont déterminées par les lois concernant les délits de la presse (*voy.*) et par d'autres lois spéciales. J. L. C.

INCENDIE. On nomme ainsi toute destruction, entière ou partielle, d'édifice, de navire, bateau, matière combustible, récolte, produite par le feu, que la cause en soit une circonstance fortuite, ou l'incurie, ou la méchanceté des hommes. L'incendie est souvent un fléau de la guerre; on l'a employé, à force ouverte, comme vengeance politique; l'histoire nous le montre aussi sous la forme d'un sacrifice glorieux, fait pour le salut de la patrie. Jusque vers le commencement du XVIII^e^ siècle, on ne donnait le nom d'*incendie* qu'aux accidents de cette nature qui étaient l'effet de la malveillance; les autres étaient désignés sous celui d'*embrasement*. Les pays musulmans, et la ville de Constantinople en particulier, sont les plus exposés aux incendies, à raison des vices des constructions et par le défaut de prévoyance ou de secours qui résulte de la croyance au fatalisme. Dans le nord de l'Europe, où beaucoup d'habitations urbaines et de bâtiments ruraux sont construits en bois et couverts de chaume, où la rigueur du climat force à entretenir des feux plus ardents, les incendies sont aussi plus fréquents et plus ruineux qu'ailleurs.

Partout où la civilisation européenne s'est développée, l'autorité publique a prescrit des moyens destinés à prévenir les incendies, en déterminant certaines règles pour la construction des édifices, en défendant d'approcher du feu des matières très combustibles, en soumettant à des conditions préservatrices l'établissement des fabriques offrant des dangers pour le feu, en propageant l'application des paratonnerres (*voy.* ce mot). Les secours contre les incendies ont été organisés successivement avec plus de sollicitude, d'intelligence et d'efficacité. On a pourvu les plus petites communes de pompes à incendies (dont les progrès des sciences et des arts ont rendu l'acquisition plus facile et moins dispendieuse) et de seaux, qui étaient longtemps (et le sont encore dans un bien grand nombre de localités) en cuir; on leur en a substitué d'autres en toile imperméable renfermés dans des paniers en osier, qui, à leur tour, sont remplacés par des seaux en tissu de chanvre ou de lin, tissu qui est aussi substitué au cuir pour la confection des tuyaux des pompes. Dans les villes, on multiplie, on perfectionne progressivement ces moyens de secours, et l'on y ajoute des machines et des ustensiles propres au sauvetage des hommes et des effets. Dans les villes et les grandes communes rurales, les habitants ont été soumis à une organisation toute spéciale pour le service concernant les incendies : des postes déterminés, des occupations distinctes ont été assignés à l'avance aux hommes exerçant des métiers ou des arts différents, selon leur aptitude plus particulière à tel ou tel genre de travail ou de fonction. En France, les villes et les villages considérables ont formé parmi leurs citoyens, et plus particulièrement depuis 1790, des compagnies de sapeurs-pompiers (*voy.*), se livrant à un exercice spécial, revêtus d'un uniforme, portant un casque pour les protéger contre les accidents des travaux pendant le feu. Paris renferme dans son sein un corps soldé, organisé militairement, qui rend des services précieux, dans les cas d'incendie, par son instruction admirable, sa discipline et son

dévouement. Dans les grandes villes de la Russie, on a très bien organisé le service des pompes, et difficilement un feu qui éclaterait sur quelque point échapperait à la vigilance des gardiens placés sur l'observatoire des *siéges* de police dans chaque arrondissement. Dans les villages, une hache, un seau, une échelle, crayonnés sur le devant de la maison, indiquent ce que tout habitant doit apporter en cas d'incendie.

En France, la loi du 24 août 1790 confie à l'autorité municipale les soins de prévenir et de faire éteindre les incendies. Elle l'autorise à faire démolir les édifices voisins du foyer d'un embrasement, quand, après avoir pris l'avis des architectes ou ingénieurs, cette démolition est jugée indispensable pour empêcher le feu de s'étendre plus loin. Quand de pareilles démolitions ont été effectuées, les propriétaires qui en ont souffert un dommage doivent être indemnisés par la commune, ou par toutes autres parties responsables.

Il a été parlé dans l'article précédent du crime de l'*incendiaire* : nous n'ajouterons qu'un mot. La création des compagnies d'assurances (*voy.* ce mot) ayant fréquemment porté des hommes cupides et pervertis à incendier leurs propres biens, après les avoir fait assurer, en leur donnant une valeur exagérée, la loi du 28 avril 1832 a déterminé les cas dans lesquels chacune des peines énumérées dans le même article devra être appliquée aux incendiaires de cette nouvelle catégorie. Tout individu requis de prêter secours ou d'exécuter certains travaux en cas de feu, et qui s'y refuse, sans motif légitime, peut être condamné à une amende de 6 à 10 fr.

Divers articles historiques ou géographiques de cet ouvrage parlent des grands incendies qui ont affligé ou épouvanté le monde depuis son origine ; nous citerons cependant quelques incendies mémorables arrivés à des époques plus rapprochées de la nôtre : celui de Londres (1666) dont le *Monument* (*voy.* COLONNE) perpétue le souvenir, ceux des villes et villages du Palatinat du Rhin (1689) qui furent l'effet d'une vengeance politique, comme le fut celui de Copenhague en 1807; celui de la même ville en 1728; ceux de Constantinople (1782 et 1784) ; ceux du Cap Français (1793 et 1802), du Port-au-Prince (1799), des villes et villages de la Vendée (1793 à 1800) ; celui de la ville d'Eisenach, en Saxe (1810), de Moscou (1812), de Salins, département du Jura (1825), des vastes entrepôts de vins et de spiritueux à Bercy, près Paris (1820), de New-York (1835), de la Nouvelle-Orléans, de Charleston (1838), etc., etc. S-R, p.

INCESTE. D'après l'étymologie du mot latin *incestum*, formé de *in* privatif et de *castum*, chaste, ce serait toute action contraire à la chasteté, à la continence. Cependant le nom d'*inceste* est spécialement affecté à l'union des sexes entre ascendants et descendants légitimes, naturels ou par alliance, et entre descendants, parents au deuxième degré (frères et sœurs). On appelle *incestueux* ceux qui se rendent coupables d'inceste, ainsi que les enfants produits par l'inceste.

Le droit naturel, la loi religieuse, les lois de la morale et celles de la société, proscrivent également ces sortes de rapports, qu'on a même classés au rang des crimes monstrueux. Les jurisconsultes romains trouvaient qu'ils étaient trop faiblement qualifiés par la dénomination d'*incestum*, et ils les appelèrent *nefarias*, exécrables, abominables. La nature répugne, en effet, à ce que la pureté de cet amour inextinguible dont elle remplit le cœur des pères et des mères pour leurs enfants, le respect et l'espèce de culte que ceux-ci doivent aux auteurs de leurs jours, les liens du sang qui unissent les enfants entre eux, puissent être corrompus par le mélange d'un amour qui aurait une autre source.

La religion et la morale, ces deux bases immuables sur lesquelles les hommes ont dû fonder leur réunion en société pour en rendre l'existence assurée, flétrissent également du nom d'*impies* des unions qui viendraient souiller le toit paternel. La famille, où les bonnes mœurs, toujours respectées, devraient trouver un asile inviolable si elles étaient bannies des autres lieux, n'offrirait plus qu'un odieux tableau de la plus dégoûtante sensualité et un désordre scandaleux, si de semblables unions pouvaient être per-

mises, à cause des facilités que la vie commune donnerait à les former.

Aussi presque tous les peuples, même les moins civilisés, et tous à mesure qu'ils avançaient en civilisation*, ont-ils prohibé le mariage entre ascendants et descendants, entre frères et sœurs; et l'inceste y est puni chez la plupart de peines sévères.

Notre Code pénal ne met pas l'inceste au rang des crimes qualifiés : serait-ce parce que nos modernes législateurs auraient éprouvé la même répugnance à admettre la possibilité d'une action à laquelle la religion et la morale leur auraient paru un frein suffisant, que celle qu'éprouva le législateur d'Athènes à nommer dans ses lois le meurtre d'un père par son enfant, à cause de l'horreur naturelle attachée à l'idée du parricide? L'état de corruption de nos mœurs était pourtant un motif trop réel d'établir une peine contre un crime qui n'est malheureusement pas sans exemple parmi nous. Il est implicitement compris, à la vérité, dans le Code, sous la dénomination commune d'*attentat à la pudeur*, et puni comme tel; et l'article 333 dispose que si les coupables sont les ascendants de la personne sur laquelle l'attentat a été commis, la peine qui devra leur être infligée est celle des travaux forcés à temps, lorsqu'il aura été tenté ou consommé sans violence sur un enfant âgé de moins de onze ans, et celle des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il aura été tenté ou consommé avec violence sur un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans, ou lorsqu'il présentera les caractères du *viol*. Mais l'inceste reste impuni lorsqu'il est dépouillé de ces circonstances, lorsque, au lieu d'un seul coupable, il s'en rencontrerait deux, par l'effet du concours simultané des deux parties qui auraient mutuellement pris une part volontaire à la consommation de cet acte illicite; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître ici l'existence d'une lacune dans notre législation criminelle.

Cependant, l'inceste tel qu'on le comprend généralement n'a pas dû être passé sous silence par les auteurs de nos codes, qui, par une sorte d'anomalie, en flétrissent les fruits, tandis qu'aucune peine n'atteint les seuls coupables. Les enfants *incestueux*, victimes innocentes d'une passion criminelle, ne peuvent être reconnus par ceux qui leur ont fait le funeste présent de la vie; ils ne peuvent être légitimés par un mariage subséquent, puisque le mariage est prohibé entre leurs auteurs; la loi leur refuse tous droits de succession sur les biens de ces derniers; elle leur accorde seulement celui d'y obtenir des aliments (Code civ., art. 331, 335 et 862).

Avant la publication de la loi du 16 avril 1832, l'article 162 du Code civil prohibant aussi d'une manière absolue le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, les enfants qui pouvaient naître de leur commerce étaient classés au rang des incestueux; mais la loi nouvelle est venue tempérer la rigueur de cette disposition en permettant le mariage, auquel était auparavant un obstacle insurmontable l'alliance au degré de beau-frère et belle-sœur. La loi nouvelle donne à ces proches parents le moyen de s'unir légitimement, en obtenant pour cela des dispenses du roi qu'elle investit du pouvoir de lever, pour des causes graves, la prohibition existante; et il doit être admis, à notre avis, comme une conséquence immédiate de cette loi modificative du Code, que les enfants qu'ils auraient eus auparavant, lorsqu'ils étaient également libres l'un et l'autre, doivent, comme les enfants naturels, jouir du bienfait de la légitimation que l'article 331 accorde à ceux-ci par le mariage subséquent de leurs père et mère. J. L. C.

INCHBALD (Élisabeth Simpson, mistress). Cette femme longtemps célèbre en Angleterre par son esprit, sa beauté, ses talents dramatiques, et connue de toute l'Europe par son joli roman de *Simple Histoire*, naquit le 15 octobre 1753, à Standingfield, dans le comté de Devon. Son père était un fermier aisé; mais il mourut quand elle avait à peine 18 ans, laissant une famille nombreuse; et la jeune Élisabeth, affligée d'un défaut de prononciation dont elle ne se corrigea que difficilement par la suite, fuyait le monde et les plaisirs de son âge pour dévorer des romans et des pièces de théâtre. Elle copiait des rôles, les appre-

(*) *Lévit.*, XVIII, 6 et suiv.

nait par cœur, s'exerçait à les déclamer. L'exemple d'un frère qui se fit acteur acheva de lui tourner la tête. D'humeur indépendante, vive, un peu coquette, mais résolue et maîtresse d'elle-même, la voilà, courant de Standingfield à Londres, et adressant à tous les directeurs des sollicitations que ses dix-huit ans et sa jolie figure rendaient fort dangereuses; mais partout elle rencontrait plus d'hommages que d'encouragements, et, pour sortir de cette position équivoque, elle s'estima heureuse d'accorder sa main à l'acteur Inchbald, l'un des plus mûrs et des plus honnêtes de ses soupirants. Cet événement eut lieu à Londres, en 1772. Peu de temps après, les deux époux partirent pour Bristol, où mistress Inchbald débuta dans le rôle de Cornelia du *Roi Lear*. Elle n'obtint pas, à cette première épreuve, tout le succès qui fut depuis la récompense de ses efforts. Sa beauté, son intelligence prévenaient le public en sa faveur; mais la lenteur qu'elle était obligée de mettre dans son débit pour articuler distinctement nuisait à l'effet dramatique. Nous ne la suivrons pas à Édimbourg, à Glasgow, à Liverpool, etc., villes où elle s'exerça dans la tragédie, dans la comédie, quelquefois même dans la pantomime. Après une courte excursion en France, elle revint à Londres en 1777. La perte de son mari, qui suivit de près, lui fit plus que jamais une nécessité de tirer parti de ses talents. Elle contracta un engagement de plusieurs années à Covent-Garden. En même temps, elle se mit à arranger pour le théâtre des farces et des comédies, tirées le plus souvent de l'allemand et du français. Plusieurs de ces pièces, *Le Conte Mogol*, *Je vous le dirai*, *L'Heure de minuit*, *Chacun a ses défauts*, etc. (1786-1794), eurent du succès et lui attirèrent des offres avantageuses de la part des libraires. Elle attacha son nom à plusieurs collections de pièces de théâtre qu'elle enrichit de préfaces et de notes. Mais son roman de *Simple Histoire*, traduit à son apparition (1791) dans toutes les langues de l'Europe *, et vingt fois réimprimé depuis, restera comme une de ces créations qui se confondent dans nos souvenirs avec les impressions de la vie réelle. Miss Milner, Sandford, lord Elnswood sont des types familiers à toutes les mémoires. C'est un phénomène littéraire assez curieux que cette œuvre si pure et si naïve, écrite au fond des coulisses, par une femme de théâtre sans éducation, mais qui avait beaucoup vécu par l'imagination et par le cœur. Ses autres romans : *Lady Mathilde*, suite de *Simple Histoire*, et *La Nature et l'Art*, sans avoir la fraîcheur d'une première inspiration ni l'éclat d'un premier succès, vinrent ajouter de nouveaux titres à la réputation littéraire de l'auteur.

Mistress Inchbald, retirée du théâtre depuis 1789, portait dans la société le charme qui s'attache à la plupart de ses écrits. Mais dans les dernières années de sa vie, sans rien perdre de la vivacité de son esprit, elle était revenue à des penchants de solitude, de frugalité et même de dévotion (elle était catholique) qui ne l'avaient jamais abandonnée à travers les vicissitudes de sa vie aventureuse. La presque totalité de ses revenus était affectée au soulagement de sa famille et à des actes de charité. Elle mourut le 1er août 1821. Une autobiographie des plus piquantes, dit-on, fut sacrifiée par elle à des scrupules honorables. Cette perte n'est que bien imparfaitement réparée par les *Mémoires* que M. James Boaden a publiés sous son nom, Londres, 1833, 2 vol. in-8°. R-Y.

INCIDENCE. En mécanique, c'est la direction suivant laquelle un corps en frappe un autre. En optique, c'est la même direction d'un rayon lumineux (*voy.* ÉMERGENCE et RÉFRACTION). On nomme *angle d'incidence*, l'angle compris par un rayon incident sur un plan, et la perpendiculaire élevée au point d'incidence. L. L-T.

INCIDENT, du participe latin *incidens*, ce qui survient, ce qui interrompt le cours d'une chose, d'une affaire.

On nomme *incident*, en style de procédure, toutes demandes accidentelles à

(*) [*Simple Histoire* a été traduit en français par Deschamps, 1791, in-8°, et 2 vol. in-18. Le même auteur a traduit *Lady Mathilde*, 1793, et *La Nature et l'Art*, 1796. *Simple Histoire* a inspiré à M. Scribe l'un de ses plus jolis vaudevilles.

une demande principale déjà pendante devant un tribunal. Les incidents sont quelquefois, mais rarement, élevés dans l'intérêt des parties; ils sont suscités, le plus souvent, par un esprit de chicane, et leur résultat le plus certain est d'augmenter les difficultés des procès, de les traîner en longueur, et de grossir la masse des frais. Le législateur a obvié en partie à ces inconvénients, en imposant aux plaideurs l'obligation de former à la fois toutes demandes incidentes, lorsque les causes qui y donnent lieu existent en même temps, sous peine d'être privés de répéter les frais de celles qui seraient proposées séparément; et, dans la vue d'épargner des écritures volumineuses et les frais des copies, il a voulu qu'elles fussent formées par un simple acte contenant les moyens et les conclusions, avec offre de communiquer les pièces justificatives sur récépissé ou par la voie du greffe. Le défendeur à l'incident doit aussi y donner sa réponse par un simple acte. Les demandes incidentes sont toujours portées à l'audience, même celles qui sont formées incidemment à une cause instruite par écrit. Pour abréger les délais que ces demandes tendraient à prolonger, elles doivent être jugées immédiatement et par préalable; et lorsque le fond est en état de recevoir jugement, il est statué sur le tout à la fois. J. L. C.

INCINÉRATION. C'est la combustion (*voy.*) complète des matières organiques, opérée dans le but d'en utiliser les cendres (en latin *cineres*). Cette combustion doit toujours se faire au contact de l'air : si cette condition n'était pas remplie, au lieu de cendres on obtiendrait du charbon, les cendres (*voy.*) étant le résidu terrestre des corps brûlés avec le contact de l'air, et le charbon, le résidu des mêmes corps brûlés sans le contact de l'air.

L'incinération des végétaux est facile. On le voit chaque jour, dans les usages de la vie, par la promptitude avec laquelle les bois qu'on brûle dans les foyers se couvrent d'une cendre blanche, légère, sur les surfaces charbonnées.

L'incinération s'opère de différentes manières suivant les quantités de matières à brûler. Dans les forêts, où l'on consume des quantités immenses de végétaux, dans la vue d'extraire la potasse (*voy.*) de leurs cendres, on les brûle sur le sol même. Sur les bords de la mer, on brûle des plantes imprégnées de sels à base de soude (*voy.*); l'incinération se fait dans des fosses creusées en terre, où les cendres éprouvent une chaleur suffisante pour s'agglutiner en une masse pierreuse qui constitue la soude du commerce. Dans les laboratoires, où l'on opère sur quelques plantes, sur des tartres, etc., l'incinération s'effectue dans des fourneaux à réverbère. Enfin, lorsqu'il s'agit d'incinérer de faibles proportions de matières pour des recherches analytiques, on opère avec les mêmes fourneaux, dans des creusets de terre, d'argent ou de platine. V. S.

INCISION, de *incidere*, couper dedans, action de diviser les parties molles avec un instrument tranchant. C'est la plus simple de toutes les opérations chirurgicales, et celle qui entre comme élément dans la plupart des autres.

On *incise* avec le couteau, le bistouri, la lancette ou les ciseaux, suivant la situation, l'étendue, l'épaisseur, la consistance des parties qu'on veut diviser. La manière de tenir et de diriger ces divers instruments varie aussi à raison des mêmes circonstances.

Les instruments tranchants n'agissent qu'à la manière d'une scie, et le plus fin rasoir, vu au microscope, présente des dents effrayantes. Aussi pour faire couper un tranchant quelconque faut-il moins l'appuyer perpendiculairement, que le promener sur les parties. L'expérience montre même qu'on peut appuyer impunément sur le couteau le mieux affilé la paume de la main, pourvu qu'il n'y ait aucune traction latérale. De là résulte aussi, pour faire convenablement une incision, la nécessité de tendre convenablement les parties molles, faute de quoi le tiraillement qu'elles éprouvent rend l'opération plus longue et plus douloureuse. Les mêmes raisons exigent que l'instrument soit parfaitement aiguisé. Il faut aussi qu'il soit bien net, pour ne point introduire dans la plaie de matière étrangère et surtout virulente.

On incise de dehors en dedans, lorsqu'on doit pénétrer lentement et avec

prudence au sein de parties qu'on doit ménager; de dedans en dehors, lorsqu'il s'agit d'agrandir des ouvertures fistuleuses, de débrider des aponévroses ou des sacs herniaires. Dans ces cas, on se sert de sondes cannelées de différents genres pour diriger l'instrument et l'empêcher de se fourvoyer; quelquefois aussi d'instruments complexes, qui portent en même temps et le tranchant et ce qui peut limiter son action.

L'incision de la peau est seule douloureuse avec la section des nerfs; les autres parties molles ne manifestent point de sensibilité: on a pu s'en assurer dans toutes les opérations chirurgicales. La moelle des os, malgré l'opinion vulgaire, ne fait point exception, et dans toutes les amputations ce fait peut être vérifié.

On incise les parties minces et flottantes avec des ciseaux; mais il ne faut avoir recours à cet instrument qui broie toujours un peu les tissus et occasionne par conséquent plus de douleur, que dans les cas où l'on ne peut pas s'en dispenser.

Les incisions doivent être prudemment ménagées; trop petites, comme les font souvent les novices, elles ne produisent pas le résultat qu'on désire; trop étendues ou trop nombreuses, elles multiplient les cicatrices et les difformités, et prolongent le traitement. Il importe que la peau surtout se trouve divisée nettement et dans toute son épaisseur, si l'on ne veut pas augmenter les souffrances des malades, sans nécessité. En un mot, il faut se conformer au vieux précepte *citò, tutò, jucundè* qu'on peut traduire ainsi: Il ne faut jamais couper que quand il faut, ce qu'il faut, comme il faut.

Ajoutons qu'il y a des incisions simples, angulaires, cruciales, rectilignes, courbes, et sinueuses, suivant l'exigence des cas. F. R.

INCLINAISON. Ce mot désigne, en général, la tendance mutuelle de deux lignes, de deux surfaces ou plans, ou de deux solides ou corps, l'un vers l'autre, pour former des angles. En gnomonique, l'inclinaison d'un plan est l'arc du cercle vertical compris entre ce plan et le plan de l'horizon. En astronomie, l'inclinaison d'une planète est l'angle que forme le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique, c'est-à-dire de l'orbite terrestre. L'attraction mutuelle des planètes fait varier cette inclinaison; variation qui cause la rétrogradation des nœuds ou points de leurs orbites passant dans le plan de l'écliptique. Il est hors de doute que ce plan lui-même soit soumis à cette variation, dont l'effet est alors de faire approcher la coïncidence de l'écliptique avec l'équateur. *Voy.* ces mots.

Si, dans l'état actuel, les révolutions des nœuds et les perturbations qui en résultent sont pour ainsi dire sans importance relativement à la constitution physique des planètes, il n'en serait pas de même de plus grandes inclinaisons mutuelles de leurs orbites entre elles ou par rapport à l'équateur de chaque planète. Une variation dans la position de l'écliptique, par exemple, qui changerait la distance de son pôle à celui de l'équateur, troublerait nos saisons. « Ainsi, dit sir John Herschel, si le plan de l'orbite de la terre pouvait jamais changer jusqu'à tomber en coïncidence avec l'équateur, nous aurions un printemps éternel sur tout notre globe; et, au contraire, s'il pouvait coïncider avec un méridien, les extrêmes de l'été et de l'hiver deviendraient insupportables. » Mais la variation totale des inclinaisons planétaires est comprise dans de très étroites limites, et les géomètres ont démontré la stabilité du système planétaire, quant aux inclinaisons mutuelles de ses orbites. — *Voir* Bernoulli, *Recherches physiques et astronomiques sur la cause physique de l'inclinaison des plans des orbites des planètes, par rapport au plan de l'équateur*, 2e éd., in-4°, tirée à 25 exempl.

INCLINAISON DE L'AIGUILLE AIMANTÉE. Les expériences dont on s'est servi pour trouver la déclinaison (*voy.*) d'une aiguille aimantée, ne nous indiquent que la direction du plan vertical suivant lequel s'exerce, en chaque lieu, la force magnétique de notre globe. Pour trouver la direction absolue de cette force dans ce plan, plaçons une aiguille d'acier bien cylindrique sur un axe qui lui soit perpendiculaire au milieu de sa longueur; puis suspendons-la ainsi par son centre sur des plans bien polis, et mettons-la dans une position parfaitement horizon-

tale avant de l'aimanter. Lorsque nous nous serons assurés qu'elle est parfaitement en équilibre, communiquons-lui le magnétisme, et remettons-la sur ces supports : alors, si nous la dirigeons dans le méridien magnétique, elle ne se tiendra plus horizontalement. Dans notre hémisphère boréal, l'aiguille se penchera vers le nord ; dans l'hémisphère austral, elle se penchera vers le sud en s'inclinant à l'horizon, et, après quelques oscillations, elle s'arrêtera en formant avec la verticale un certain angle fixe. C'est cet angle qu'on nomme l'*inclinaison magnétique* ou *de l'aiguille aimantée*. On doit conclure de ce phénomène que la force qui influe sur la direction de l'aiguille aimantée ne s'exerce pas horizontalement et qu'elle est dirigée de part et d'autre de l'équateur.

L'inclinaison est encore plus variable dans les différents lieux que la déclinaison. Elle augmente vers le nord, et il y a vraisemblablement dans l'Amérique septentrionale, à environ 14 ou 17° du pôle boréal, une place où l'aiguille prend une position tout-à-fait verticale. Vers le sud, l'inclinaison diminue, et il y a dans la zone torride une ligne qui fait le tour de la terre, qu'on nomme *équateur magnétique* (*voy.*), s'écartant de l'équateur terrestre seulement de 10 à 12°, où l'aiguille demeure horizontale; au-delà de cette ligne, le côté sud de l'aiguille commence à s'incliner, d'autant plus fortement qu'on s'éloigne davantage, et il est probable que dans la Nouvelle-Zélande, environ à 35 ou 40° du pôle austral*, il y a une place où l'aiguille prend encore une situation verticale. Le pôle magnétique, qu'on suppose dans l'Amérique septentrionale, prend le nom de pôle boréal, celui qui se trouve à la Nouvelle-Zélande doit être appelé pôle austral.

Comme la déclinaison, mais beaucoup plus lentement et dans des limites infiniment plus petites, l'inclinaison change aussi, dans un même lieu, avec le temps par le mouvement progressif des nœuds ou points d'intersection de l'équateur magnétique avec l'équateur terrestre. Ce mouvement, dirigé de l'est à l'ouest, a été découvert par M. Arago, sur la comparaison des observations de Cook et de Duperrey, de Van Couver et de M. Freycinet. Il se manifeste dans les deux hémisphères, et produit un changement des latitudes magnétiques, d'où résulte le changement d'inclinaison de l'aiguille pour les mêmes lieux terrestres. M. de Humboldt a déterminé ces changements annuels d'inclinaison avec une précision de quelques fractions de minutes.

Pour mesurer exactement l'inclinaison magnétique, on place l'axe de suspension de l'aiguille au centre d'un cercle vertical de cuivre dont le limbe, divisé en degrés, tourne autour d'un axe pareillement vertical, de manière à pouvoir être placé dans tous les azimuts (*voy.*). Cet axe du cercle vertical est lui-même placé au centre d'un autre cercle horizontal, également divisé en degrés, qui sert à déterminer la direction dans laquelle on a tourné le premier cercle; cet appareil s'appelle *boussole d'inclinaison*.

On a trouvé ainsi que l'inclinaison à Paris est d'environ 70° vers le nord.

Lorsqu'une aiguille d'inclinaison a été dirigée dans le plan du méridien magnétique et a pris naturellement la direction qui lui convient, si on la détourne tant soit peu de cette direction, elle y revient par une suite d'oscillations, de même qu'un pendule (*voy.*) sollicité par la pesanteur revient à la verticale lorsqu'on l'en a écarté. Ces deux phénomènes sont absolument pareils, et, dans l'un comme dans l'autre, l'intensité de la force est indiquée par la plus ou moins grande rapidité des oscillations. On peut donc, en comptant le nombre des oscillations d'une même aiguille à différentes latitudes, savoir si la force magnétique qui les produit est constante ou variable, et quelles sont les lois de ces variations, de même que les oscillations du pendule servent à déterminer les variations de la pesanteur. Des expériences de ce genre, faites par M. de Humboldt, ont prouvé que les oscillations de l'aiguille aimantée s'accélèrent en allant de l'équateur magnétique vers les pôles, ce qui montre que la force magnétique du globe augmente en allant d'une de ses limites à l'autre de la même manière que

(*) M. Dumont d'Urville place le pôle magnétique austral sur la terre *Adélie* qu'il a découverte en 1840, vers 66° 30' lat. sud, et 138° 21' long. est.

cela a lieu pour la pesanteur terrestre.

La Société royale de Londres a entrepris (1839) une grande série de recherches et d'observations sur tous les points de la terre, pour trouver la direction des lignes magnétiques du globe et les variations de cette force mystérieuse, dont on examinera la nature au mot MAGNÉTISME TERRESTRE. L. L-T.

INCLINATION. Transporté du physique au moral, ce mot exprime, comme celui de *passion*, une disposition de l'âme, une pente de la volonté vers certains objets ou certaines personnes; c'est un désir continu, permanent, d'une influence ordinaire. Mais l'inclination n'a pas la force de la passion; son seul caractère distinctif est sa spécialité, c'est-à-dire consiste à marquer les directions particulières de l'âme. C'est ce qui résulte de l'étymologie même du mot *inclination :* il indique simplement que, au lieu de rester indifférent, de ne pencher d'un côté ni d'autre, on se sent porté dans un certain sens, on a un goût arrêté, on a fait un choix. Autant il y a de buts vers lesquels aspirent de préférence et constamment les volontés des hommes, autant il y a en eux d'inclinations. C'est à la différence des inclinations, dont la variété est très grande par conséquent, qu'il faut rapporter la différence des vocations et des caractères.

Puisque nos inclinations exercent, ainsi que nos passions, une action de tous les instants sur notre conduite, et puisqu'elles comprennent toutes les déterminations et, pour ainsi dire, toutes les inflexions de notre âme vers certains buts d'activité, rien ne serait plus déraisonnable que de les négliger. Il importe au bonheur et à la moralité de chacun de les régler, de faire prévaloir les bonnes sur les mauvaises. Heureusement, elles offrent moins de résistance que les passions, parce qu'elles ont moins de force et de vivacité. D'ailleurs, si quelques-unes sont naturelles et dépendent du tempérament, la plupart résultent d'habitudes contractées ou d'impressions reçues; c'est en cela surtout que les inclinations diffèrent des *penchants* (*voy.*). Or, non-seulement nous pouvons les maîtriser toutes en favorisant ou bien en empêchant leur développement, mais encore nous pouvons, à l'égard de celles qui s'acquièrent, leur donner ou ne pas leur donner lieu de naître; de là le pouvoir de l'éducation. En surveillant nos premières impressions, dont elle dispose en partie, elle détermine notre âme à *incliner*, à se porter habituellement vers tels ou tels objets; moyen précieux de préparer à la raison, pour la conduite future, d'utiles auxiliaires. Car on a beau traiter les inclinations de faits moralement insignifiants et vouloir détruire leur influence, c'est à elles, en réalité, que nous obéissons le plus souvent. Mieux vaut donc les régler et les tourner à bien, que de tenter la chimérique entreprise de les déraciner toutes.

Lorsque l'inclination a pour objet une personne, c'est un commencement d'amour ou d'amitié (*voy.* ces mots) qui tient à la spécialité de notre organisation, à un goût qui nous est propre; on ne saurait se l'expliquer, c'est le secret de la nature. Elle est, de plus, vague et indéterminée; ce qui fait qu'on ne dit pas *donner des témoignages d'inclination*, comme on dit *donner des témoignages d'amour* ou *d'amitié*. Elle emporte une idée de préférence, mais de préférence instinctive, aveugle, non réfléchie. L-F-E.

INCOGNITO, adverbe italien, formé du latin *incognitus*, inconnu. Par caprice ou par de hautes convenances politiques, les princes voyagent quelquefois *incognito*, c'est-à-dire qu'ils consentent à déposer momentanément leur caractère exceptionnel et à n'être que de simples mortels, à condition bien entendu qu'à travers le voile diaphane de leur travestissement on ait soin de reconnaître toujours leur majesté ou leur altesse. L'*incognito* d'un souverain est la plus transparente des fictions, puisqu'elle n'équivaut pas même à celle qui, sur la scène, met pendant deux heures aux mains d'un artiste le sceptre du « roi des rois. »

Il arrive cependant que des princes, par ennui, par hasard, ou bien par le désir sincère d'épier les vœux de leurs sujets, d'entendre leurs plaintes et d'y porter remède, se mêlent inconnus dans la foule, et l'histoire ancienne et moderne a consigné dans ses pages les moins graves plus d'une anecdote piquante sur ces tournées

fortuites ou préméditées. Nous renvoyons le lecteur à l'histoire d'Haroun al Raschid et aux *Mille et une Nuits* qui en sont le roman. Dans les temps modernes, nous choisirons pour exemple ce bon roi Maximilien de Bavière, qui affectionnait les façons bourgeoises, et s'amusait volontiers des rencontres inattendues auxquelles l'exposait souvent sa royauté déguisée. Mais cette abdication momentanée de leur dignité ne rentre point dans l'*incognito* officiel.

L'incognito d'un auteur, qui s'affuble d'un nom de guerre pour se cacher aux yeux du public, est très souvent un mensonge à jour, comme l'incognito d'un prince. On est convenu d'appeler du terme de *pseudonyme* cette ruse innocente. L'anonyme (*voy.*) même, sans excepter celui des premières représentations, n'est pas toujours un *incognito* sérieux. L. S.

INCOMBUSTIBLES. Cet adjectif, qui exprime la propriété attribuée autrefois à certaines substances de résister à l'action du feu, est presque un mot vide de sens aujourd'hui. Il est, en effet, reconnu maintenant qu'il n'existe pas de corps véritablement incombustibles. Les minéraux, les pierres, les alcalis, l'eau elle-même, sont des combinaisons d'éléments qui ne sauraient échapper à la décomposition par le feu. C'est donc à tort si des voyageurs ont assuré qu'il se trouvait en quelques endroits de l'Espagne et de l'Italie des arbres sur le bois desquels ni le feu des brasiers, ni celui d'un miroir ardent ne produisaient d'effet. Pline et Vitruve attribuent cette propriété au *laryx;* mais l'arbre que les botanistes appellent ainsi est loin de la posséder.

Une seule substance peut-être semblerait déroger à la règle commune : nous voulons parler de l'amiante (*voy.* ce mot). On sait qu'avec ce fossile soyeux, nommé aussi *asbeste* ou incombustible, les anciens faisaient des tissus qu'ils nettoyaient en les jetant dans les flammes, des tuniques funéraires pour y brûler les morts, des mèches pour les lampes sépulcrales. Il est vrai que, de nos jours, on a également utilisé la propriété qu'a cette substance d'éprouver peu de perte quand elle est soumise à l'action du feu (*voy.* ALDINI); mais des expériences consciencieuses et bien dirigées ont prouvé qu'au bout d'un certain temps elle finissait par s'y décomposer comme toutes les autres. D'où il suit que c'est encore par un abus de mot qu'on appelle incombustibles les différents objets que l'on fabrique avec cette matière, tels que des bourres de briquets phosphoriques, des mèches de veilleuses, des dentelles grossières, des vêtements pour les pompiers, et même un papier qui, s'il était plus connu, pourrait devenir précieux pour les actes publics. Tous ces produits peuvent supporter longtemps l'action du feu, mais non lui résister absolument. A bien plus forte raison devrait-on refuser cette qualification aux toiles, papiers et bois imprégnés d'une dissolution de certains sels solubles (les phosphates, les silicates, etc.), que l'on emploie dans les théâtres pour éviter les incendies. Ainsi préparées, ces matières, comme l'a prouvé M. Gay-Lussac, ne jettent pas de flamme en brûlant et avertissent du danger par l'odeur qu'elles répandent : elles sont donc ininflammables, mais non pas incombustibles.

Dès la plus haute antiquité, il s'est trouvé des hommes qui se sont prétendus incombustibles ou qui ont passé pour tels. Les prêtresses de Diane persique, à Tyane, marchaient sur des brasiers ardents; Virgile nous apprend que les prêtres du temple d'Apollon sur le mont Soracte en faisaient autant; Strabon attribue des prouesses semblables aux prêtresses de la déesse Feronia. L'imposteur Barcokheba (*voy.*) qui, sous le règne d'Adrien, excita les Juifs à la révolte en se disant le Messie, tenait dans sa bouche de la paille embrasée et vomissait des flammes. Il est question dans l'histoire d'Espagne des *saludadores* et des *santiguadores*, prétendus descendants de sainte Catherine, se disant incombustibles par droit de naissance, qui se lavaient les mains dans du plomb fondu et jouaient avec des lames de fer rouge. Au moyen-âge, lorsque l'on avait recours à ce qu'on appelait le *jugement de Dieu* (*voy.* ÉPREUVES JUDICIAIRES), ceux qui voulaient prouver leur innocence traversaient des bûchers enflammés, saisissaient des barres de métal ardent, etc. Plus tard, les convulsionnaires (*voy.*) renouvelèrent

des jongleries dans lesquelles Marie Sonnet, surnommée *la Sœur au Feu* ou *la Salamandre*, se fit une réputation toute particulière. Dans le courant du XVII^e^ siècle, un Anglais, Richardson, et au commencement de celui-ci, un Espagnol, ont éveillé l'attention des savants par leur prétendue incombustibilité. Ils mâchaient des charbons ardents, tenaient dans leur main et sur leur langue du soufre enflammé, faisaient cuire un morceau de viande dans leur bouche, saisissaient un fer rouge avec les mains et avec les dents, avalaient du verre fondu, du soufre et de la poix bouillants, vomissaient des flammes et faisaient mille autres miracles de cette espèce. Les recherches de l'académicien Dodart et du professeur Sementini eurent bientôt démontré que l'incombustibilité de ces hommes n'avait rien de réel; ils acquirent la certitude qu'elle était le résultat d'une constitution personnelle et d'une longue habitude qui leur permettaient de supporter sans danger, mais non pas toujours sans souffrance, un très haut degré de chaleur. Au moyen de frictions répétées avec de l'acide sulfureux, ou bien de l'alun et du savon dur, le professeur Sementini parvint à donner à sa peau assez d'insensibilité pour y pouvoir appliquer un fer rouge; il réussit aussi à avaler de l'huile bouillante. Il suffit de ces expériences et de la révélation de quelques petits artifices familiers aux jongleurs pour rendre compte des prodiges des incombustibles. V. R.

INCOMMENSURABLES. Deux quantités sont dites incommensurables lorsqu'elles ne peuvent avoir une mesure commune. Par exemple, le côté d'un carré est incommensurable avec sa diagonale, parce que le côté étant représenté par 1, la diagonale est représentée par $\sqrt{2}$ (la racine carrée de 2), suivant la loi du carré de l'hypoténuse (*voy.*), et qu'il n'existe aucun nombre, si petit qu'il soit, qui puisse rendre exactement la racine carrée de 2. De même la circonférence du cercle est incommensurable avec son rayon.

Lorsqu'on ne peut assigner exactement une racine quelconque d'une quantité, c'est que cette quantité n'est pas une puissance parfaite du degré de la racine donnée. Par exemple, 3 n'est pas un carré parfait, car puisque le carré de 1 est 1, et que celui de 2 est 4, il s'ensuit que la racine carrée de 3 est nécessairement entre 1 et 2; elle sera donc 1 et une fraction. Mais, à quelque puissance qu'on l'élève, une fraction reste toujours une fraction, et, par conséquent, une puissance quelconque d'un nombre fractionnaire ne peut être un nombre entier. Le carré de l'unité suivie d'une fraction quelconque ne sera donc jamais exactement 3. Par la même raison, 2, 5, 7, etc., ne sont point des puissances parfaites du second, du troisième degré, etc. De même, algébriquement, a ou a^1 n'est pas un cube parfait, parce qu'il n'est point de quantité littérale qui, multipliée par elle-même deux fois, donne a, ou, ce qui revient au même, parce qu'on ne peut diviser exactement par 3 l'exposant 1 de a^1, ni, par conséquent, extraire la racine cubique exacte de a. En général, toutes les quantités dont on cherche une racine quelconque sont incommensurables avec l'unité lorsqu'elles ne se réduisent pas à des nombres entiers par l'extraction des racines. Alors ces quantités prennent le nom de *nombres irrationnels*. Leurs racines, dites *sourdes* ou *incommensurables* ne peuvent que s'indiquer : $a^{\frac{1}{3}}$ ou $\sqrt[3]{a}$ indique la racine cubique de a, et $\sqrt[3]{a^7}$ ou $a^{\frac{3}{7}}$ la racine cubique de a^7.

Il y a peu d'équations (*voy.*) où l'on ne rencontre des incommensurables, c'est-à-dire des racines de puissances imparfaites, sur lesquelles cependant il faut faire toutes les opérations qu'exigent les différentes règles de la solution des équations. Ce calcul se fait de deux manières : l'une par le *calcul des radicaux* (*voy.*) dans lequel on laisse le signe radical aux termes dont on exprime les racines; et l'autre qu'on nomme le *calcul des puissances par leurs exposants* (*voy.*), en substituant des exposants négatifs ou fractionnaires à la place des signes radicaux, et sur lesquels on opère comme s'ils étaient entiers ou positifs, en observant néanmoins à leur égard les règles prescrites pour les fractions ou pour les signes. Si nous avions par exemple à calculer sur la racine m (quelconque, carrée, cubique, tc., n'im-

porte) d'un nombre a irrationnel, suivant la première méthode nous écririons $\sqrt[m]{a}$, suivant la seconde, a^{-m}, $a^{\frac{1}{m}}$, ce qui exprime la même quantité. L. L-T.

INCOMPATIBILITÉ. Dans la langue du droit, ce mot exprime l'impossibilité qu'il y a que deux fonctions soient remplies en même temps par la même personne.

Il est un genre d'incompatibilité qui a pour but d'assurer la distinction des pouvoirs : telle est celle qui existe entre les fonctions administratives et les fonctions judiciaires. Certaines incompatibilités sont fondées sur la hiérarchie des fonctions, ou sur l'impossibilité réelle, pour un même individu, de suffire à deux espèces de fonctions. Enfin, il en est d'autres que des motifs de convenance ont fait admettre.

Nous présenterons succinctement le tableau des principales incompatibilités établies par les lois françaises.

Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles de préfet, de sous-préfet, de receveur général, de receveur particulier des finances et de payeur (loi du 19 avril 1831).

Il est de principe que nul ne peut exercer ni concourir à l'exercice d'une autorité chargée de la surveillance médiate ou immédiate des fonctions qu'il exerce dans une autre qualité. En conséquence, ne peuvent être membres des conseils généraux ou des conseils d'arrondissement : 1° les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture; 2° les agents et comptables employés à la recette, à la perception ou au recouvrement des contributions, et au paiement des dépenses publiques de toute nature; 3° les ingénieurs des ponts et chaussées et les architectes employés par l'administration dans le département; 4° les agents forestiers en fonctions dans le département et les employés des bureaux des préfectures et sous-préfectures (loi du 22 juin 1833).

Il y a incompatibilité entre les fonctions de maire ou adjoint et celles : 1° de membre des tribunaux de première instance et des justices de paix, à l'exception cependant des juges suppléants et des suppléants des juges de paix; 2° de ministre d'un culte; 3° de militaire et employé des armées de terre et de mer, en activité de service ou en disponibilité; 4° d'ingénieur des ponts et chaussées et des mines, en activité de service; 5° d'agent et employé des administrations financières et des forêts; 6° de fonctionnaire et employé des colléges communaux et d'instituteur primaire; 7° de commissaire et d'agent de police (loi du 21 mars 1831).

Le service de la garde nationale est incompatible avec les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique, tels que les ministres, les préfets, sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, procureurs généraux, procureurs du roi et leurs substituts, juges d'instruction, juges de paix, etc. (loi du 22 mars 1831).

Les emplois de l'administration forestière sont incompatibles avec toutes autres fonctions, soit administratives, soit judiciaires (Code forestier, art. 4).

Sous l'ancien régime, la matière qui nous occupe était réglée par l'ordonnance de Philippe IV, de 1302, par celles de Blois, de Moulins et d'Orléans, et par l'ordonnance de François Ier, de 1535. La déclaration du 23 octobre 1680, confirmée par les édits d'août 1705 et de septembre 1706, et par une déclaration du 19 avril 1727, avait décidé que les offices de judicature étaient incompatibles avec les charges de la maison du roi et des princes. Nos lois modernes n'ont point reproduit cette dernière disposition. E. R.

INCOMPÉTENCE. Ce mot s'explique par ce qui a été dit à l'art. Compétence, et il nous reste peu de chose à ajouter.

Il y a incompétence quand un juge n'a pas le pouvoir de connaître d'une contestation.

On distingue deux sortes d'incompétence : l'incompétence matérielle (*ratione materiæ*), et l'incompétence personnelle (*ratione personæ*).

L'incompétence est *matérielle* lorsqu'on porte devant un tribunal une affaire qui n'est pas dans ses attributions, par exemple une affaire civile devant un tribunal de commerce. Elle est *person-*

nelle quand les parties, à raison de leur domicile, ou pour autre cause, ne sont pas justiciables du juge devant lequel la demande est formée.

L'incompétence personnelle doit être proposée *in limine litis*, avant toutes autres exceptions et défenses, car, dès que le défendeur a reconnu une juridiction, il ne peut plus la décliner. Mais si l'incompétence est matérielle, le renvoi peut être demandé en tout état de cause, et, alors même qu'il n'est pas demandé, le tribunal doit l'ordonner d'office. Le vice de cette incompétence est radical et ne peut se couvrir ni par l'acquiescement, ni par la comparution des parties.

L'incompétence doit être proposée par le défendeur devant le tribunal même dont il veut décliner la juridiction, sauf à interjeter appel si l'affaire est injustement retenue. Cet appel est suspensif, et empêche les premiers juges de passer au jugement du fond. E. R.

INCONNUE (math.), nom que l'on donne à la quantité cherchée dans la solution d'un problème. On représente ordinairement les quantités inconnues par quelques-unes des dernières lettres de l'alphabet, x, y, z, u, v, pour les distinguer des quantités connues que l'on représente par les premières lettres, a, b, c, etc., et de celles qui restent arbitraires dans la question et qu'on représente par les lettres du milieu de l'alphabet, m, n, etc. La puissance la plus élevée de l'inconnue dans une équation, constitue le degré de cette équation (*voy.* DEGRÉ), ainsi $3x = 4a$ est une équation du premier degré, et $3x^3 = 2ax^2$ est une équation du troisième degré. L. L-r.

INCONSÉQUENCE. Provenant chez les uns de l'esprit, chez d'autres du caractère, l'inconséquence est assurément un des travers les plus communs dans la société. Suivant les circonstances ou les objets auxquels on l'applique, on peut la considérer comme un défaut ou comme un vice. Ainsi, que l'on manque pour un sujet futile à une parole légèrement donnée, c'est une inconséquence pardonnable; elle doit au contraire être sévèrement blâmée quand elle a fait enfreindre, en matière grave, une promesse solennelle et qu'elle a nui à d'autres qu'à son auteur.

Tous les hommes se montrent parfois plus ou moins inconséquents; heureux ceux qui ne le sont que dans les petites choses! Mais ceux-là même sont rares, surtout à l'âge des passions, qui toutes entraînent l'inconséquence à leur suite, soit par manque de logique, soit par de faux calculs et des raisonnements vicieux.

L'inconséquence est dans les mœurs, quand elles rendent un époux ridicule par suite des désordres de sa femme; elle est dans l'opinion, quand celle-ci permet ou honore même ce que la loi défend et punit. Nous en avons un exemple frappant dans le duel, poursuivi par nos tribunaux et applaudi sur nos théâtres. Autre exemple d'une inconséquence à peu près générale : tout le monde convient que nul ne doit être responsable des fautes ou même des crimes de ses proches; mais cela n'empêche pas que la famille innocente d'un coupable atteint par la justice ne fasse naître partout d'injustes sentiments de répulsion. Et pour descendre à quelque chose de moins grave, tout en convenant qu'on ne peut reprocher à personne les torts de la nature à son égard, n'est-on pas toujours disposé à railler un borgne, un bossu, etc.? Rien n'est sans doute plus inconséquent, et pourtant rien n'est plus commun.

Dans nos cercles polis, où le langage atténue presque toujours la gravité de certaines fautes, le mot d'*inconséquence* a été adopté, à l'égard du beau sexe, pour lui épargner un terme plus dur. Telle femme a fait une ou des *inconséquences*, dit-on dans les salons; mais comme chacun connaît en pareil cas la valeur réelle du mot, on est loin, dans le monde, de placer sur la même ligne l'homme *inconséquent* et la femme *inconséquente*. M. O.

INCONTINENCE (médecine). Lorsque, par le relâchement du sphincter, espèce de muscle circulaire qui, dans l'économie animale, ferme les divers réservoirs, les matières qui s'y trouvent contenues s'en échappent sans que le malade puisse les retenir, il y a ce qu'on nomme *incontinence*. L'issue des matières par une déchirure ou une perforation fistuleuse forme une classe différente d'infirmités, bien que les résultats soient semblables en apparence. C'est surtout à l'in-

continence des matières fécales, et plus particulièrement à celle de l'urine, que l'art est appelé à remédier, et que le mot incontinence s'applique dans le langage ordinaire. D'ailleurs, il est rare que la première maladie existe sans la seconde, et le plus habituellement elle est le symptôme d'une affection beaucoup plus grave de la moelle épinière, lorsqu'elle n'est pas la conséquence irrémédiable de l'affaiblissement sénile. Il n'y a plus alors qu'à parer aux graves inconvénients qui accompagnent ces désordres, par le moyen d'appareils destinés à recevoir et à contenir les matières qui s'échappent à chaque instant, afin de garantir la peau de leur contact irritant. Quelquefois l'incontinence d'urine peut être attribuée à la présence d'un corps étranger, tel qu'un calcul (*voy.*), lequel, engagé dans le sphincter, l'empêche de se fermer régulièrement : le remède alors est facile. Il en est de même de celle qui se lie à l'inflammation de la vessie.

Quant à l'incontinence d'urine des enfants que l'on voit quelquefois se prolonger jusque dans l'adolescence et même dans la jeunesse, il est souvent difficile d'en trouver l'origine et le traitement. Car indépendamment des cas où elle dépend de ce que, dans un sommeil profond et souvent même sous l'influence d'un rêve trompeur, l'enfant laisse échapper l'urine, surtout lorsqu'il a usé le soir d'abondantes boissons, cas dans lesquels la guérison est toujours obtenue avec un peu d'attention et de surveillance, il en est d'autres où, malgré tous ces soins, malgré le désir qu'a le malade lui-même de se débarrasser d'une infirmité dégoûtante et pénible, l'incontinence subsiste opiniâtrément. Nous ne parlons pas ici de l'incontinence simulée dans un intérêt quelconque et qu'on déjoue par une vigilante surveillance.

L'incontinence est plus commune chez les garçons que chez les filles; elle n'a lieu généralement que la nuit, et s'observe plus particulièrement chez les enfants faibles et mal constitués. On remarque même qu'il y a une notable disproportion entre la quantité d'urine sécrétée la nuit et celle qui se produit pendant la journée, observation importante à noter. Elle paraît dépendre d'une atonie du col de la vessie, à laquelle se joint une faiblesse des reins qui se laissent traverser en quelque sorte mécaniquement par les liquides circulants.

Le traitement tonique est celui qui compte le plus de succès, lorsqu'on le dirige localement sur les organes urinaires et sur l'économie tout entière. Le temps est un auxiliaire d'autant plus indispensable que la maladie est venue plus lentement. La puberté, dans les deux sexes, est souvent le signal d'une guérison qu'on avait en vain attendue jusque-là.

Ainsi donc, nourriture substantielle et un peu stimulante, vêtements de laine pour exciter la transpiration, lit un peu ferme, bains froids et gymnastique : tels sont les moyens principaux à employer. On peut y joindre l'électricité portée sur la vessie, l'usage des cantharides qui agissent spécifiquement sur cet organe, la noix vomique dont l'action excitante de la contractilité est si puissante. Mais ces moyens ont besoin d'être administrés d'une main prudente. F. R.

INCONTINENCE (mor.). L'incontinence occupe, dans la hiérarchie des vices, la même place que la chasteté dans l'ordre des vertus; celle-ci combat et surmonte les désirs des sens, tandis que l'autre cède à leur délire. Ce vice, dont le principe est tout matériel, puisque, lorsque l'imagination en est le véhicule, il prend le nom de *libertinage* (*voy.*), porte cependant dans ses effets les plus graves atteintes à la morale. Chez ceux qui s'y livrent, il étouffe la voix du devoir, et il va même jusqu'à leur faire méconnaître les plus saintes lois de la nature. La Bible nous en offre des exemples effrayants, entre autres dans Amnon et sa sœur Thamar*; mais c'est surtout chez les hommes revêtus du pouvoir que l'incontinence devient d'autant plus coupable qu'elle produit des effets plus désastreux, et que la faute d'un chef peut compromettre le salut d'un peuple entier. C'est elle qui fait de David le meurtrier du fidèle et vaillant Urie; par elle seule, Salomon déchoit de ce beau titre du plus sage des rois; elle livre Samson aux ciseaux de Dalila, et Holopherne au glaive de Judith; par elle encore, les Tarquins perdent l'empire et les décemvirs la puis-

(*) 2 *Sam.* (ou 2 *Rois*), XIII, 1 *sqq.*

sance, et après la mort de Lucrèce, celle de Virginie devient le signal de la liberté de Rome.

Il serait trop long de retracer ici, même en abrégé, l'histoire des désordres qui, dans tous les temps, sont nés de cette funeste passion; les annales du monde en offrent en foule des exemples déplorables. Chez la plupart des Césars romains, l'incontinence poussée à son dernier terme ne peut être dignement caractérisée que par le nom de débauche (*voy.*). Ce fut elle qui inspira les crimes qui, aux jours de Chilpéric et de Frédégonde, ensanglantèrent le berceau de la monarchie française; et par malheur, à presque toutes les époques de notre histoire, on la trouve liée aux grandes calamités publiques. En s'abandonnant à l'incontinence, Charles VII est sur le point de perdre à la fois sa couronne et l'honneur; ce vice, qui cause la mort de François I^er^, porte le trouble dans la maison de Henri II, déshonore le règne de Henri III, et peut-être, chez son noble successeur, offre un motif à la vengeance qui arme contre lui la main de Ravaillac; enfin, après avoir souillé les jours de la régence, elle livre la France, flétrie par les longues turpitudes du règne de Louis XV, aux expiations sanglantes de la révolution; mais là encore elle se personnifie d'abord dans la figure de Mirabeau, plus tard sous les traits de Danton, et enfin, pendant le règne éphémère du directoire, elle réalise en cent lieux les lubriques orgies de Rome et de Caprée,

Et lassata.... necdùm satiata, recessit.

Alors, il est vrai, l'incontinence trouvait un stimulant et un auxiliaire dans la facilité du divorce, si énergiquement et si à propos qualifié, par M^me^ de Staël, de *sacrement de l'adultère*. Aujourd'hui, si ce vice n'est peut-être pas assez flétri par l'opinion, il a cessé du moins de trouver dans la législation un encouragement et une sauvegarde. Nous n'avons pas besoin de dire que, si le paganisme a quelquefois fait plus que de la tolérer, l'incontinence a toujours été sévèrement condamnée par le christianisme. P. A. V.

INCRÉDULITÉ. Ce n'est pas, en général, le contraire de la crédulité (*voy.*), l'obstination à ne pas croire ou au moins la disposition de ne croire qu'à bon escient : c'est plus généralement l'état de l'homme qui résiste à une croyance religieuse, qui la rejette comme peu fondée en raison, et qui fait de la raison, de sa raison à lui bien entendu, le seul arbitre en matière religieuse. Dans ce sens donc, l'incrédulité, c'est le manque de foi, et nous renvoyons le lecteur à ce mot. Nous répéterons seulement ce que d'autres ont dit avant nous, que l'incrédulité, qui d'ailleurs rejette quelquefois même les preuves les plus convaincantes, peut fort bien se trouver dans un esprit très crédule du reste, et qu'elle n'est pas, certainement, à elle seule une marque de supériorité intellectuelle.

L'incrédulité de l'apôtre Thomas (*voy.*) est devenue proverbiale; celle-ci tenait un peu des deux caractères, de l'absence d'une foi suffisante en Jésus et de cette disposition d'esprit qui se méfie d'un fait qu'on annonce et dont la réalité n'est pas évidente ou palpable. X.

INCROYABLES, *voy.* DANDY et MODE.

INCRUSTATION. C'est, en général et d'après l'étymologie, l'encroûtement ou la formation d'une croûte (en latin *crusta*). Ainsi, on désigne sous ce mot les dépôts que font, à la surface des vases qui les contiennent ou des corps qu'on y plonge les solutions salines en général. Ce n'est pas tout-à-fait la cristallisation (*voy.*), puisque les molécules ne se déposent pas suivant un ordre régulièrement géométrique. En général, lorsqu'un corps étranger vient à se trouver en contact avec une dissolution concentrée d'un sel peu soluble, il en provoque la précipitation plus ou moins rapide. Les eaux chargées de carbonates présentent ce phénomène au plus haut degré, l'acide carbonique se dégageant facilement au contact de l'air; elles le présentent surtout lorsqu'elles sont agitées ou qu'elles tombent d'une certaine hauteur. La formation des pierres dans la vessie a lieu de cette façon.

Il y a longtemps qu'on a observé cette propriété *incrustante* des eaux minérales chargées de carbonate de chaux, et qu'à Saint-Nectaire et Saint-Allyre (Puy-de-Dôme), à Arcueil, près Paris, aux bains de Saint-Philippe en Toscane, on avait vu des

stalactites considérables se former, des fruits, des animaux, des coquilles être bientôt revêtus d'une enveloppe pierreuse, et les tuyaux de conduite se doubler rapidement d'une couche solide qui en obstruait le calibre. L'industrie et l'art lui-même s'emparèrent bientôt de ce fait pour obtenir, par un moulage naturel, des médailles, des vases, des statues, etc., en plaçant sous un filet d'eau des moules creux. Une application plus récente et plus curieuse consiste à précipiter les métaux des dissolutions salines au moyen de la pile, pour faire des ouvrages analogues sans avoir recours au procédé dispendieux et difficile de la fusion. Les premiers résultats *électrotypiques* présentés, cette année, à l'Académie des Sciences (Institut de France) permettent d'en espérer de plus importants.

Le nom d'*incrustation* s'applique aussi à certains ouvrages d'ébénisterie, d'orfévrerie, etc., qui consistent à remplir de diverses matières des cavités pratiquées à la surface des objets, afin d'y faire des dessins et des figures propres à en augmenter l'agrément et le prix. Sur les meubles auxquels l'ébéniste Boule (*voy.*) a laissé son nom, l'ivoire, l'écaille, le cuivre, les bois de diverses couleurs, sont incrustés en arabesques capricieuses et hardies que la mode a repris de nos jours sous sa protection. Ce genre de travail se rapporte à la marqueterie ou à la tabletterie, de même que les incrustations sur métaux sont ou des émaux ou de la damasquinerie. De leur côté, les mosaïques sont formées d'incrustations de pierres. *Voy.* tous ces mots. F. R.

INCUBATION, du latin *in-cubare*, être couché dessus. C'est l'acte par lequel les oiseaux, au moyen de la chaleur du corps, couvent (même mot de *cubare*) leurs œufs, c'est-à-dire les entretiennent dans une température qui permet au germe qu'ils renferment de se développer, de s'animer et de former un embryon.

La couvée, c'est la quantité d'œufs que peut faire éclore une femelle. Cette quantité varie, selon les espèces, depuis un jusqu'à vingt, et même au-delà. Il ne sera question ici que des couvées d'oiseaux, qu'on a le mieux étudiées.

Les œufs, après la ponte, resteraient stériles s'ils n'étaient couvés. Il faut, pour le succès de l'incubation, le concours de plusieurs circonstances, et notamment une température de 38° centigrades environ. La mère, en s'accroupissant sur les œufs qu'elle a pondus, suffit à la produire. L'air joue aussi un rôle important dans les phénomènes de l'incubation : il est prouvé, en effet, que le petit oiseau respire l'air tamisé en quelque sorte à travers les pores de sa coquille. On conçoit néanmoins qu'il n'est pas de la même nécessité dans les premières heures de cet acte.

L'incubation paraît exiger un temps d'autant plus long que l'oiseau doit naître plus développé : ainsi, dans les espèces qui marchent en sortant de la coquille, elle est de 20 jours au moins, tandis qu'elle n'est que de 12 à 15 jours dans la plupart des petites espèces. Le mâle ne partage ce soin que pendant un petit nombre d'heures, et dans les espèces seulement où il n'a qu'une femelle. On voit d'abord le germe parsemé de linéaments rouges : ce sont les vaisseaux sanguins qui se rendent vers le cœur, dont on aperçoit bientôt les mouvements; on commence peu après à distinguer les différentes parties du corps, mais encore dans un état de semi-fluidité. Le blanc de l'œuf ou *albumine* diminue à mesure que le fœtus acquiert plus de développement. Le jaune n'est absorbé que peu d'instants avant la naissance du petit oiseau, dans les intestins duquel on le retrouve. A l'heure marquée par la nature, il brise de la pointe tranchante de son bec l'enveloppe qui le retenait captif. — On a mis à essai différents procédés pour faire éclore des œufs de poule à l'aide d'une chaleur artificielle. Quoiqu'on en ait obtenu quelques succès, il ne paraît pas qu'on soit parvenu encore à se procurer ainsi des poulets, à un prix moindre que celui de ces mêmes animaux élevés par leur mère. C. S-TE.

INCUBES et SUCCUBES. On croyait autrefois, et l'on a cru longtemps, que le diable pouvait avoir commerce avec l'espèce humaine. « *Incubes*, dit Ambroise Paré, au livre *Des monstres et prodiges*, ce sont démons qui se transforment en guise d'hommes, et ont copulation avec les femmes sorcières; *succubes*, ce

sont démons qui se transmuent en guise de femmes. Et telle habitation ne se fait pas seulement en dormant, mais aussi en veillant; ce que les sorciers et sorcières ont confessé et maintenu plusieurs fois, quand on les exécutait à mort. » Suivant le récit de ceux qui passaient pour être ainsi possédés, le démon s'attaquait aux femmes mariées plutôt qu'aux jeunes filles, parce qu'en les plongeant dans l'adultère, il les faisait manquer à plus de devoirs. Le plus souvent il se présentait dans la nuit à côté même de l'époux endormi, ou le soir dans un lieu isolé; quelquefois aussi à la lumière du jour, sous la forme trompeuse d'un amant aimé ou d'un prétendant éconduit; parfois encore, le perfide! sous celle d'un mari, il s'emparait de l'objet de ses désirs, tantôt par surprise, tantôt par belles paroles, voire même par violences.

De graves et même de saints personnages ont discuté longuement sur la possibilité d'un semblable commerce. Saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Cyprien, saint Jérôme et saint Augustin (*Cité de Dieu*, livre XV, chap. 22 et 23), n'ont pas nié que Satan transformé pût exercer les œuvres de nature. De nombreux démonographes, Wyer, Bierman, Godelman, Cardan, Porta, Jacob, Rueff, Bodin, ont combattu ou soutenu cette opinion. Mais plus hardis qu'eux tous, Pierre de la Pallude, Martin d'Arles et surtout le jésuite Delrio, ont prétendu prouver cette possibilité. Les personnes curieuses de ces détails, que nous devons nous interdire, pourront les trouver au livre déjà cité des OEuvres d'A. Paré ou dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, au mot *Incubes*.

L'idée des incubes et des succubes, à l'époque où elle avait cours, n'était pas d'invention nouvelle : on en peut retrouver la trace dans les rapports des dieux et des déesses de la fable avec les humains des deux sexes, et peut-être aussi dans le commerce des hommes et des génies imaginé par les platoniciens. Ce qui est bien certain, c'est que pendant tout le moyen-âge on brûla en Europe un grand nombre d'hommes et de femmes accusés de semblables conjonctions ou qui s'étaient vantés de les avoir eues; ce dont plusieurs étaient peut-être persuadés eux-mêmes. Les mémoires et les chroniques du temps abondent en exemples qui ont été recueillis par les démonographes, et dont on trouve une collection dans le *Dictionnaire infernal*.

Les médecins connaissent sous le nom d'*incube* une espèce de cauchemar (*voy.*) où la personne qui en est atteinte songe qu'elle est opprimée et suffoquée par un diable affublé en vieille femme, accroupi sur son estomac. Il est peu de personnes qui, sous une forme ou sous une autre, n'aient été en proie à cette illusion que le vulgaire appelait autrefois *chauche-poulet*. On lit à l'article *Incubes* du Dictionnaire des sciences médicales que, lors de nos guerres d'Italie de la fin du siècle dernier, un détachement de Français, en arrivant dans une ville où s'étaient déjà réunies beaucoup de troupes, ne trouva pour tout logement qu'un vieux cloître désert depuis longtemps et hanté, suivant les habitants du pays, par une légion de diables. Au milieu de la nuit, tous les soldats se réveillèrent en sursaut, poussant de longs gémissements, et crièrent tous qu'ils avaient vu le diable s'asseoir sur leur poitrine et les étouffer. Le soir, on eut beaucoup de peine à leur persuader de coucher au même gîte, en leur promettant que les officiers passeraient la nuit auprès d'eux l'épée à la main. Environ vers la même heure, la même scène d'effroi recommença, sans que, comme on le pense bien, les officiers eussent aperçu le moindre diable. Mais, quoique ces hommes fussent pour la plupart des braves éprouvés, rien ne put les décider à renouveler l'essai; ils aimèrent mieux coucher à la belle étoile. En cherchant quelle pouvait être la cause de cette illusion, les médecins du corps se rappelèrent que ces hommes, après avoir mangé à la hâte, étaient partis à marche forcée, par un temps très chaud, dévorés par la soif; qu'ils avaient passé la nuit entassés dans un espace très étroit eu égard à leur nombre. Ces circonstances, jointes à ce qu'on avait raconté de la présence du diable, suffirent pour leur rendre raison de ce dont ils avaient été témoins.

V. R.

INCUNABLES (du latin *incunabula*, berceau). On appelle ainsi les plus anciens produits de l'imprimerie, c'est-à-dire depuis l'invention de cet art jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, ou jusqu'au commencement du XVI^e^ (par exemple jusqu'à l'année 1520), d'après quelques bibliographes. L'étude n'en est pas intéressante seulement pour l'amateur de livres, elle a aussi son côté historique. Sa plus grande utilité est sans doute de servir à l'histoire de l'invention et des progrès de l'imprimerie; cependant un grand nombre d'incunables sont encore importants, par les ornements dont on les a enrichis, pour l'histoire de la peinture, et, en général, ils fournissent tous d'excellentes données sur l'état des sciences et des lettres dans la période qu'ils comprennent.

Les premiers produits de l'imprimerie sont ou *xylographiques* et *tabellaires* en général, c'est-à-dire obtenus au moyen de planches de bois sculptées ou gravées, ou de toute autre planche fixe, solide, d'une seule pièce; ou *typographiques*, c'est-à-dire obtenus au moyen de caractères mobiles, que ces caractères fussent de bois ou, ce qui paraît plus probable, de métal dès l'abord, et fondus dans des matrices produits de la frappe de poinçons. *Voy.* XYLOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE et IMPRIMERIE.

Parmi les incunables xylographiques, il n'y en a pas dont la date soit certaine; mais il est vraisemblable que plusieurs sont antérieurs à 1440, par exemple la fameuse *Biblia pauperum, sive figuræ Veteris et Novi Testamenti*, dont il a paru 5 éditions, et à laquelle nous avons consacré un petit article (*voy.* aussi l'art. GRAVURE, T. XII, p. 788; et de plus, Heinecken, *Idée générale d'une collection d'estampes*, 1771, in-8°, p. 292; Lambinet, *Recherches sur l'imprimerie*, Bruxelles, an VII, in-8°, p. 61; Schelhorn, *Amœnitat. litter.*, Francf., 1725, et ann. suiv., t. IV, p. 296; Meermann, *Origines typographicæ*, La Haye, 1765, 2 vol. in-4°). On doit citer encore différentes éditions d'une grammaire élémentaire par demandes et réponses, qu'on appelle *Donat*, parce qu'on la regarde comme un extrait de la grammaire d'Ælius Donatus (*voy.*), et dont les plus anciennes sont réclamées par les Hollandais.

Meermann prétend que les *Combats d'Alexandre-le-Grand*, l'*Abrégé de Vedatus* (Végèce) *sur l'art militaire*, les *Hommes illustres de saint Jérôme* et quelques autres ouvrages dont il donne les titres, ont été imprimés à Harlem, après 1440, au moyen de caractères de bois sculptés et séparés. M. Koning (*Dissertation sur l'origine, l'invention et le perfectionnement de l'Imprimerie*, trad. du hollandais, Amsterd., 1823, in-8°), est au contraire d'avis que ces livres sont le produit de caractères mobiles de fonte.

Selon M. Daunou (*Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, Paris, an II, in-8°), les premiers imprimés avec caractères de fonte sont, la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V et la *Bible latine*, sans date, dite *Mazarine*, en 2 vol. in-fol., contenant 637 feuillets, à deux colonnes, dont chacune de 42 et quelquefois de 40 lignes, dont les caractères ressemblent, sous le rapport du dessin, à ceux du Psautier de 1457 (*voy.* GUTENBERG). Un des deux exemplaires de cette Bible, que possède la Bibliothèque royale, porte une souscription qui nous apprend qu'il a été enluminé et relié en 1456 *.

Une autre Bible (2 vol. in-fol.), qu'on distingue par le nom de *Bible de Schelhorn*, parce que ce bibliographe est le premier qui l'ait décrite, et qui contient 870 feuillets à deux colonnes de 36 lignes, a été quelquefois indiquée comme la plus ancienne de toutes et comme étant sortie des presses de Gutenberg à Mayence; mais on a depuis soutenu qu'elle avait été exécutée à Bamberg par Albert Pfister, vers 1461. M. Duverger, notre savant imprimeur, la restitue, au contraire, à Gutenberg. Dans son curieux

(*) C'est donc par erreur qu'à l'art. GUTENBERG nous avons donné l'année 1462 comme la date probable de cette Bible *aux 42 lignes* : c'est entre 1450 et 1455 qu'elle a été imprimée. La date de 1462 appartient avec certitude (y étant inscrite) à la Bible latine de Mayence, imprimée en plus petit caractère par Fust et Schœffer, à 2 col. et à 48 lignes. Elle peut aussi appartenir à la Bible de Bamberg. *Voy.* plus loin dans le texte. S.

Album (*Histoire de l'invention de l'Imprimerie*, Paris, 1840, in-fol.), il cherche à prouver que la Bible dite de *Schelhorn*, ou *aux* 36 *lignes*, est imprimée avec des caractères qui se trouvent déjà, mais à l'état rudimentaire ou d'imperfection, dans le fragment de Donat, trouvé à Mayence par Bodmann, et actuellement à la Bibliothèque royale de Paris, dont il a donné le *fac-simile* *. Quoi qu'il en soit, ces deux Bibles passent assez généralement pour antérieures à toutes celles qui, comme elles, sont sans date et dont les plus anciennes paraissent avoir été imprimées entre 1460 et 1470, à Strasbourg, à Bâle, à Cologne, ou à Augsbourg. Au nombre des plus anciens monuments de l'impression avec caractères de fonte, on cite encore la *Confessio brevis et utilis tam confessori quam confitenti*; les *Statuta Moguntina*, contenant 50 feuillets in-4°, avec caractères gothiques; le *Psalterium* de 1457 et le *Rationale divinorum officiorum* de l'évêque Durand (mort 1294), in-fol., 1459, tous sortis des presses de Mayence. Le *Rationale* est la plus ancienne impression en petits caractères romains que nous connaissions. Le *Catholicon* ou *Summa grammaticalis* de Jean Balbi, dit Janua, imprimé dans la même ville, aussi avec caractères mobiles, petits et romains, est de l'année 1460, comme le prouve la souscription. Plusieurs Bibles latines furent imprimées à Strasbourg, après le départ de Gutenberg de cette ville (1443), et avant 1470, chez Jean Mentelin et chez Eggesteyn. Le *Grand Miroir* de Vincux de Beauvais, dont l'impression, commencée vers 1469, fut terminée en 1473, est la première publication avec date certaine du premier de ces imprimeurs de Strasbourg. (*Voir* Panzer, *Annales typogr. ab artis invent. orig., ad ann.* 1536, Nuremb., 1793-1803, 11 vol. in-4°, t. Ier, p. 17.)

Parmi les élèves immédiats de Gutenberg, Fust et Schœffer, nous ne mentionnerons que Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz qui passèrent en Italie vers 1465, et s'établirent dans le monastère de Subbiaco, aux environs de Rome, où ils imprimèrent un *Donat* dont il ne reste aucun fragment, puis un *Lactance* avec caractères romains, sous la date du 30 octobre 1465, et la *Cité de Dieu*, sous celle du 12 juin 1467. Cette même année, ils transportèrent leurs ateliers à Rome et publièrent les *Épîtres de Cicéron*. Dans l'espace de sept ans, 12,475 volumes de différents auteurs sortirent de leurs presses. (*Voir* F.-X. Laire, *Specimen hist. typogr. roman.* XV *sæculi*, Rome, 1778, in-8°, et J.-B. Audiffredi, *Catal. histor. critic. roman. editionum sæculi* XV, Rome, 1783, in-4°.)

Il y a trois choses à considérer dans un incunable : l'*impression*, le *format* et la *date*. L'impression comprend le caractère, la justification, la pagination et, par extension, les ornements. Nous rattacherons au format les réclames, les signatures, les registres, et, par extension, le parchemin ou le papier, les filigranes, les pontuseaux et les vergeures. La date comprend l'indication de l'année, le nom de l'imprimeur et celui du lieu de l'impression.

1° *Impression*. La forme des premiers caractères fondus en métal était gothique. Plus tard, les caractères romains, inventés peut-être par Nicolas Jenson, imprimeur à Venise, et employés par lui à son édition du *Decor puellarum* publiée en 1461, devinrent dominants surtout en Italie. Ce fut Alde Manuce (*voy.*) qui fit usage le premier des caractères italiques : de là le nom de *lettres vénitiennes* ou *aldines*, sous lequel on les désigne aussi. Les premiers spécimens de caractères grecs se trouvent dans quelques mots gravés sur bois du *Cicero de officiis*, Mayence, 1465, in-fol., sorti des presses de Fust et Schœffer, et dans le Lactance de Subbiaco, 1465, in-fol., imprimé par Sweynheim et Pannartz (*voir* Debure, n° 413 du *Ca-*

(*) Cette opinion, qui est aussi celle de M. Léon de Laborde (*Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* et *Nouvelles Recherches sur l'origine de l'imprimerie*) n'est pas admise par les bibliographes allemands. M. Sotzmann, dans un travail remarquable inséré dans l'Almanach historique pour 1841 de M. de Raumer (*Gutenberg und seine Mitbewerber, oder die Briefdrucker und die Buchdrucker*) énumère une dizaine d'impressions de Bamberg toutes reconnaissables à des types identiques et dont quelques-unes portent des souscriptions avec dates. La Bible *aux* 36 *lignes* n'a pas, malheureusement, une telle souscription, mais elle figure dans cette liste, ainsi que plusieurs éditions de Donat. S.

talogue de la Vallière). La *Grammatica græca* de Lascaris, Milan, 1476, 30 janvier, in-4°, fut le premier livre grec imprimé avec caractères de fonte. Les *lettres de forme* et *lettres de somme* étaient une espèce particulière de lettres que l'on employait pour les livres de messe et psautiers. Ordinairement les grandes initiales n'étaient point imprimées, quoique Laire (*Index librorum ab invent. typogr.*, 1791, 2 vol. in-8°) cite plusieurs éditions d'incunables avec les lettres capitales. Des copistes ou enlumineurs étaient chargés du soin de les exécuter. Ces lettres sont le plus souvent de couleur rouge, quelquefois en or et artistement ornées.

Les lignes sont dites *entières* ou *longues*, lorsqu'elles courent sans interruption sur toute la largeur de la page. L'impression est dite *à colonnes*, lorsque les lignes sont coupées par un espace blanc au milieu de la page et dans toute sa longueur. Dans les in-folio, l'impression à colonnes domine. La magnifique édition de Pline le naturaliste, in-fol. de 750 pages, exécutée à Venise par Jean de Spire en 1469, est à lignes longues.

La pagination manque dans les plus anciens imprimés. Elle était ajoutée à la main et en rouge comme les initiales. Le premier imprimeur qui ait numéroté les pages, est Arnold Terhœrnen dans le petit livre intitulé : *Sermo ad populum prædicabilis*, Cologne, 1470, in-4°. On ne chiffrait d'abord que le *recto* du feuillet; ce ne fut que beaucoup plus tard qu'on chiffra les pages (*voir* La Serna-Santander, *Mémoire sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans l'art typographique*, Bruxelles, 1795, in-8°). On se servit d'abord pour cet usage de chiffres romains. Ce fut aussi Terhœrnen qui introduisit les chiffres arabes; mais Léonard Hol d'Ulm en améliora la forme dans son *Ptolémée* de 1482.

Nous comprendrons sous le nom d'ornements les gravures sur bois ou sur cuivre, ainsi que les peintures et les miniatures qui se rencontrent dans un grand nombre d'incunables. Le premier avec gravures sur cuivre est le *Monte Santo di Dio* d'Antoine de Sienne, Florence, 1477, in-fol.; mais on en possède avec gravures sur bois d'une époque bien antérieure (*voir* J. Heller, *Histoire de la gravure sur bois*, Bamb., 1823, allemand).

2° *Format.* Les premiers livres imprimés sont in-folio. Le premier in-4° connu est le *Vocabularium ex quo**, Eltville, 1467, imprimé par Henry et Nicolas Bechtermuntze, et réimprimé in-fol., deux ans plus tard et dans la même ville, par Nicolas Bechtermuntze; car c'est à tort qu'on a regardé comme un in-4° le *Cicero de officiis*, Mayence, 1465. On imprimait déjà des in-8° et des in-12, vers 1470. Le premier in-32 est l'*Officium Beatæ Mariæ Virginis*, Venise, 1474. Il est souvent difficile de reconnaître le format d'un incunable.

Les plus anciens incunables sont le plus souvent sur parchemin; cependant la Bible *aux 42 lignes* de la Bibliothèque royale de Paris qui porte la souscription de 1456 est sur papier; l'autre exemplaire est sur vélin. Les imprimeurs de France, d'Allemagne et des Pays-Bas se servaient généralement du parchemin de veau ou de vélin, qu'on employait de préférence pour les in-folio; ceux d'Italie, du parchemin d'agneau (*voir* Van Praët, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 10 et 11). Quant au papier, qui remplaça plus tard ce parchemin devenu trop cher, il est blanc, épais et bien collé. Un œil exercé pourrait reconnaître avec plus ou moins de certitude celui des différents pays; mais il n'est pas possible de donner des règles fixes à ce sujet.

On appelle *filigrane* (*voy.*) la marque de la fabrique qui, dans l'ancien papier, se trouve au milieu de la feuille, et dans le papier plus moderne, au milieu de chaque demi-feuille. Ainsi, dans les anciens imprimés, si le filigrane se trouve dans le dos du volume, c'est un in-folio; si la moitié seulement est dans le dos et l'autre moitié au bord supérieur et antérieur du volume, c'est un in-4°; s'il est tout entier au bord supérieur et extérieur, c'est un in-8°, etc. Dans le papier plus moderne, si le filigrane se trouve au milieu de chaque demi-feuille, c'est un

(*) *Voir* l'explication de ce titre dans Ebert, *Bibliogr. Lexikon*, t. II, p. 1063, au mot *Vocabularium*. Eltville est dans le duché de Nassau. S.

in-folio; s'il se trouve au milieu du dos du volume, c'est un in-4°, et plus ou moins rapproché de la partie supérieure, c'est un in-8°.

On appelle *pontuseaux* des raies transparentes qui traversent le papier dans toute sa longueur, à la distance de 12 à 15 lignes, et qui coupent à angles droits d'autres raies extrêmement rapprochées et moins sensibles qu'on nomme *vergeures*. Dans les in-folio, les pontuseaux sont perpendiculaires; ils sont horizontaux dans les in-4°; perpendiculaires dans l'in-8°, etc. Les éditions sur parchemin n'ayant ni filigranes, ni pontuseaux, ni vergeures, le format s'en détermine par les réclames et les signatures.

La *réclame* est la repétition, sous le dernier mot d'une page, du mot qui commence la page suivante. Elle se plaçait ordinairement à la fin de chaque cahier, quand la feuille se partageait en plusieurs cahiers, et toujours au bas de la dernière page de la feuille. On en attribue assez généralement l'invention à Jean de Spire qui imprimait à Venise vers 1470, ou à son frère Vendelin. Cependant l'abbé Rive (*Chasseaux bibliograph.*, p. 139.) soutient que le premier exemple de réclames se trouve dans le *Confessionale* de saint Antonin, imprimé à Bologne, in-4°, en 1472, sans indication du nom de l'imprimeur (*voir* Peignot, Supplém. au *Dict. raisonné de bibliol.*, Paris, an XII). En France, on ne s'est servi de réclames que vers l'an 1520.

Les *signatures* sont les lettres ou les chiffres que l'imprimeur place en bas de la première page des cahiers ou des feuilles du livre pour prévenir les erreurs du relieur. Anciennement, on ne se servait guère que des lettres de l'alphabet, et si le volume contenait plus de feuilles ou de cahiers qu'il n'y a de lettres, on recommençait en doublant le nombre des lettres autant de fois que cela était nécessaire. Le premier livre connu qui ait des signatures, est le *Præceptorium divinæ legis* de Jean Nider, in-fol., sorti des presses de Kœlhof à Cologne en 1472. La série des signatures s'appelait *registre*. Elle se plaçait au commencement ou plutôt à la fin du volume. Selon La Serna Santander, le registre des cahiers, *registrum chartarum*, fut employé pour la première fois en 1469, par Sweynheim et Pannartz. On faisait usage d'une signature particulière dans les *pièces préliminaires* qui se trouvent ordinairement au commencement des anciennes impressions.

3° *Date*. Les plus anciens incunables n'ont pas de feuillets de titre; mais on trouve à la fin une date qui indique le plus souvent le nom de l'imprimeur, ainsi que le lieu et l'année de l'impression. Quelquefois une de ces indications et même toutes les trois manquent. Le premier monument typographique avec la date de l'année (mais qui s'y trouve par hasard, dans le corps même de l'indulgence, et de manière à pouvoir y ajouter le mois et le jour laissés en blanc, ainsi que le nom de la ville), est la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V; et le premier monument avec date complète est le *Psalterium* de 1457, Mayence, in-fol. S'il se trouve quelques ouvrages portant des dates antérieures, ces dates ont été reconnues pour fausses ou pour celles de la composition, de la traduction ou de la transcription des mêmes ouvrages (*voir*, outre les ouvrages déjà indiqués, Maittaire, *Annales typographici ab artis inv. origine ad ann.* 1557, La Haye, 1719, 5 tom. en 9 vol. in-4°, avec supplém., Vienne, 1789, in-4°; Hain, *Repertor. bibliograph.*, Stuttg., 1826-1838, 4 vol. in-8°). *Voir* aussi les ouvrages cités à l'art. BIBLIOGRAPHIE, ainsi que les articles TYPOGRAPHIE et ÉDITIONS. E. H-G et S.

INCURABILITÉ, MALADIES INCURABLES, de *curare*, guérir, avec le privatif *in*. Si la guérison (*voy.*) est le but auquel doivent tendre tous les efforts de la médecine, il s'en faut qu'elle l'atteigne constamment, et grand est le nombre des maladies auxquelles on doit appliquer la désespérante épithète d'incurables, qui vient accuser l'insuffisance de l'art. Cependant ce nombre a diminué; il diminuerait probablement encore, si les médecins pouvaient compter sur une exécution plus complète et plus persévérante de leurs prescriptions, et si, d'un autre côté, leur secours n'était pas invoqué trop tard dans une foule de cas. Souvent, en effet, une maladie légère au début et dont quelques soins intelligents

auraient triomphé en peu de jours, abandonnée à elle-même ou sous l'influence d'un traitement mal approprié, s'aggrave jusqu'au point de devenir incurable.

Il est évident que lorsqu'un organe intérieur important à la vie vient à être altéré jusqu'à un certain point, il ne peut être ni rétabli dans son état primitif ni suppléé par un autre. C'est le cas de l'incurabilité absolue que suit une mort plus ou moins prompte, mais inévitable. Les lésions de l'encéphale, des poumons et du cœur, organes qui composaient le *trépied de la vie* des anciens, sont de tels cas. Mais l'exercice de la vie, et même un certain degré de santé et de bien-être, sont compatibles avec des lésions, assez profondes même, des organes les plus importants. La presque totalité d'un des poumons peut être détruite et la respiration continuer suffisamment; un cœur très volumineux continue ses fonctions d'une manière assez régulière pour permettre plusieurs années d'existence; et des épanchements ou des suppurations du cerveau ont subsisté pendant un laps de temps très considérable, sans porter immédiatement atteinte à la vie, et même ont pu rester inaperçues jusqu'à la mort.

Toutes les personnes atteintes d'affections incurables ne sont donc pas, comme le croit le vulgaire, destinées à une mort prochaine; surtout si elles ont le bon esprit de ne pas chercher une guérison impossible, et si, résignées à la position que Dieu leur a faite, elles savent ménager les organes détériorés et retarder les progrès d'une affection destructive.

Ce qui précède est plus vrai encore lorsque le mal incurable atteint une de ces parties secondaires dont la perte, plus ou moins complète, ne porte presque point de préjudice au jeu de la machine entière. La chirurgie offre alors ses douloureux secours pour rétablir l'équilibre dans notre économie.

Ainsi donc le nombre des maladies incurables *à priori* est beaucoup moins considérable qu'on ne le pourrait penser.

Est-il, maintenant, des maladies qu'il soit dangereux de guérir? Telle est la question paradoxale que posent quelques personnes, de bonne foi sans doute; question à laquelle la réponse est facile. L'observation a démontré que, dans beaucoup de maladies de la peau, par exemple, la disparition des phénomènes extérieurs et visibles ne constituait pas une guérison complète et radicale; mais qu'au contraire, souvent après cela, on voyait se manifester des désordres plus ou moins fâcheux des organes intérieurs. Qu'y avait-il donc à conclure de là, sinon qu'il est dangereux de guérir incomplétement une maladie? Du reste, il est clair qu'il n'y a qu'avantage à guérir une maladie quand on le peut.

Nous avons vu l'art de guérir faire des progrès réels, et plusieurs maladies passer de la catégorie des incurables dans celle des affections *curables* à mesure qu'on les a mieux étudiées. Souvent la nature a déployé des ressources secrètes dans des cas désespérés, comme dit l'orgueil humain, ou, pour parler plus vrai, dans des cas où l'homme n'avait pas su apercevoir l'élément caché du succès, bien qu'il existât réellement. La pierre, pour prendre un exemple entre mille, a longtemps passé pour incurable, et cependant on est arrivé à la guérir d'abord avec des chances assez graves, puis enfin d'une manière extrêmement simple, facile et sûre.

Il faut donc craindre d'appliquer trop légèrement à une maladie la dénomination d'incurable, afin de ne point décourager ceux qui en chercheraient le remède, et de ne point enlever à ceux qui souffrent une espérance de salut*. Il est rare d'ailleurs que le médecin abandonne un malade, comme on le dit vulgairement. Il sait que quand le traitement curatif n'est plus possible, les palliatifs peuvent adoucir les souffrances, soutenir les forces

(*) Il est fâcheux, par conséquent, que certains établissements sanitaires ou hospices soient nominativement désignés comme destinés à recevoir les incurables. Nous en avons mentionné plusieurs à l'art. HÔPITAUX et HOSPICES; à Paris, les maisons affectées aux incurables sont: l'*Hospice des Incurables* (femmes), rue de Sèvres, fondé, en 1637, par les soins du cardinal François de La Rochefoucault (525 lits); celui du faubourg Saint-Martin pour les hommes (480 lits); l'*Hospice de la Vieillesse*, femmes (Salpétrière), et celui de la *Vieillesse*, hommes (Bicêtre). Dans tous on voit des centenaires, ce qui prouve que le nom ne fait rien à la chose.

et prolonger une vie dont les restes peuvent encore être bien employés. La médecine doit suivre l'homme jusqu'à la fin, et le déposer doucement dans la tombe.

Parmi les maladies considérées généralement comme incurables, se rangent le cancer, la phthisie pulmonaire, la lèpre, l'éléphantiasis, l'asthme, la goutte, l'anévrysme du cœur, les hydropisies enkystées, etc. Nous remarquerons qu'aucune affection aiguë n'est jugée absolument supérieure aux ressources humaines, quoique de bien nombreux exemples puissent faire douter de leur puissance. La marche des affections qui ne doivent pas guérir est quelquefois si lente qu'elles n'empêchent pas d'atteindre et même de dépasser le terme moyen de la vie humaine. Que ceux-là donc prennent espoir et courage auxquels de semblables afflictions arrivent, et qu'ils tâchent d'organiser leur existence de manière à les supporter le mieux possible! F. R.

INDE. Sous ce nom, introduit par les anciens dans la géographie d'après le nom du premier fleuve que les conquérants venant de l'ouest avaient rencontré (*voy.* Indus), les géographes comprennent tous les pays depuis les deux grandes presqu'îles à l'est et à l'ouest du golfe de Bengale (*voy.*), jusqu'au Caboul, au Tibet et à la Chine. En conséquence, l'Inde s'étend du 2e au 35e degré de latitude N., et du 65e au 108e de longitude E. On lui donne une superficie totale d'environ 150,000 milles carrés géogr., ou de 417,000 lieues carrées de France, ce qui lui assignerait une étendue presque égale à celle de l'Europe entière. La mer de Chine la baigne en partie à l'est, la mer des Indes au sud et du côté de l'ouest. Les monts Brahouiks séparent, de ce dernier côté, l'Inde du Béloutchistan (*voy.*), et les monts Himalaya, peut-être les plus grandes montagnes du globe, la limitent vers le Tibet.

L'Inde forme la portion la plus méridionale de l'Asie, et elle est en grande partie située dans la zone torride; le nord seul se prolonge dans la zone tempérée.

Les indigènes n'ont pas de nom général pour désigner tous les pays que nous comprenons dans les limites indiquées : les Hindous appellent, en sanscrit, leur pays *Gambudvîpa**, île des jambus, d'après un arbre de ce nom qui abonde dans ces contrées; mais il est évident que cette désignation vague ne peut s'appliquer à tous les pays que nos géographes comprennent sous le nom de l'Inde. Elle se divise naturellement, d'après sa configuration, en deux parties selon les deux grandes presqu'îles qui la terminent du côté du sud. Quoique ces presqu'îles ne forment pas, tant s'en faut, l'Inde tout entière, on appelle ces deux divisions tantôt presqu'île gangétique ou Inde en-deçà du Gange (*voy.*), et presqu'île transgangétique ou Inde au-delà du Gange, quoique ce fleuve ne soit pas la limite qui les sépare, ni physiquement ni politiquement; tantôt presqu'île occidentale et presqu'île orientale; tantôt encore Inde antérieure et Inde postérieure. Nous adopterons la seconde de ces dénominations, comme étant la plus simple et la plus facile à reconnaître sur la carte; mais en substituant le nom même de l'Inde à la dénomination de presqu'île qui ne se rapporte qu'à la partie méridionale de ces régions, et en admettant le bassin du Bourampoutre comme formant la limite entre les deux divisions. Nous les décrirons chacune séparément.

I. *Inde occidentale* ou *proprement dite.* Quand on la prend dans son ensemble, elle présente une forme rhomboïdale; mais en portant plus particulièrement l'attention sur sa partie méridionale, située entre la mer des Indes et le golfe de Bengale, on est surtout frappé de sa forme triangulaire. La base de ce triangle irrégulier est au nord, à la chaîne de l'Himalaya, et le sommet en est formé au sud par le cap Comorin (lat. 8° 4′), où la chaîne des Ghattes ou Ghauts, qui suit toute la longueur de cette presqu'île, aboutit à la mer. Un peu à l'est, à l'entrée du golfe de Bengale, l'île de Ceylan (*voy.*) offre en outre une vaste étendue qui, partant au nord du 10e parallèle, dépasse au sud de beaucoup la latitude du cap Comorin.

Cette immense région, dont la longueur depuis Leh ou Ladak, à l'extrême frontière du Cachemyr, jusqu'à ce cap, est

(*) M. Ch. Ritter écrit *Jamboudwipa* (pron. Djamboudvipa, *voy.* T. III, p. 777), de *dvipa*, île, et *jambou*, le fruit de l'arbre *Eugenia jambu*. (Géogr. de l'Asie, t. I, 1re part., p. 494). S.

d'environ 700 lieues de France, et qui, depuis les bouches de l'Indus jusqu'au même cap, a un développement de côtes d'environ 750 lieues, puis un nombre presque égal jusqu'à l'embouchure du Gange, est d'une étendue totale d'environ 65,000 milles carrés géographiques ou de 180,000 lieues carrées de France. Une ligne qu'on tirerait de l'embouchure du premier de ces fleuves à celle de l'autre marquerait sa plus grande largeur, qui est d'environ 575 lieues de France.

Toute la presqu'île est quelquefois comprise sous le nom persan d'*Indostan* (*voy.*), ou plutôt *Hindoustan*, c'est-à-dire pays des Hindous. Cependant plusieurs auteurs, surtout anglais, font à cet égard une distinction. Voici quelle est la division adoptée par eux :

1. *Hindoustan septentrional*, comprenant tout le pays de l'Himalaya et du Gange supérieur, ayant à l'ouest le Cachemyr et à l'est le Boutan. Quelquefois même on y ajoute le Caboul.

2. *Hindoustan propre*, qui a pour limite méridionale le fleuve Nerbouddah et dont dépendent les provinces de Bengale, de Bahar, d'Allahabad, l'Aoude (Oude), Agrah, Delhi, Lahor, Adjemir, le Moultan, Koutch, Guzerat et Malwah.

3. *Dekkan* (*voy.*), borné par le Nerbouddah au nord; et au sud par le Krischna ou Kistnah, avec les provinces de Gondouana, Orissa, Circars septentrionaux, Khandeisch, Berar, Bider, Haïderabad, Aurengabad et Bedjapour.

4. *Inde au sud du Kistnah*, avec les provinces de Canara, Malabar, Cochin ou Cotchin, Travancore, Balaghat, Maïssour (Mysore), Coïmbetor, Salem, Barnamahal et Carnatic.

Quoi qu'il en soit, nous embrasserons ici d'un seul coup d'œil toute l'Inde occidentale, en renvoyant, pour les détails statistiques et politiques, aux articles INDOSTAN et *compagnie des* INDES-ORIENTALES.

Au nord de toute cette région s'étend la chaîne de l'Himalaya (*voy.*), depuis les limites de la Chine jusqu'au bassin de l'Oxus, en formant, sur une étendue de plus de 200 lieues, un plateau de 21,000 pieds d'élévation, surmonté de pics qui ont encore 6,000 pieds de plus. Des ramifications de l'Himalaya s'étendent en grand nombre dans les régions adossées contre cette chaîne de montagnes qui, s'élevant, comme on sait, au-dessus de la limite des neiges perpétuelles, peut alimenter le grand nombre de fleuves et de rivières qui descendent de ses flancs, ainsi qu'on le verra plus loin. Une autre chaîne de montagnes, mais beaucoup moins élevée, se dirige parallèlement à l'Himalaya, entre le Népal et l'Oude ou Aoude. Trois groupes couvrent le sol du pays d'Haïderabad vers Mazulipatam : on les désigne sous le nom d'Haïderabad, de Condapilly et de Beizwarra. La première est granitique; la pente occidentale de la seconde se compose de gneiss; la 3e chaîne enfin est de schistes argileux. Entre la Djumna et le Nerbouddah, ce sont des montagnes granitiques isolées; la vallée dans laquelle coule le dernier de ces fleuves est bordée de deux rangées de roches de grès, celles de Vindhya et de Gondouana; des cimes escarpées les hérissent toutes deux; celle de Gondouana, ayant 800 à 1,000 pieds de haut, contient des mines de fer et de houille. En quelques endroits le trapp couvre le granite : c'est surtout dans le district de Sagour que les formations de trapp dominent; elles se montrent sans escarpements et en pentes assez douces. A Jubblepore, un banc de granite traverse le bassin du Nerbouddah. La chaîne du Vindhya, avec ses ramifications, se prolonge fort en avant dans le centre de l'Inde péninsulaire, ayant des deux côtés deux autres chaînes considérables à cimes de grès rouge, dont l'une suit la direction de la côte occidentale ou de Malabar, jusqu'au cap Comorin, et l'autre la direction de la côte orientale ou de Coromandel. De ces deux chaînes, la plus haute est celle de la côte occidentale, qui, depuis le Khandeisch jusqu'à l'extrémité de la péninsule, n'est interrompue que par la profonde vallée transversale de Coïmbetor. Dans le nord, cette chaîne ne surpassant guère une élévation de 3,000 pieds, est toute composée de trapps basaltiques qui y prennent les formes les plus singulières, et offrent de brusques escarpements, de profonds ravins et les sites les plus pittoresques. Les basaltes s'y montrent en colonnes, en tables et en boules.* Dans le sud, le

(*) J. Calder, *Mémoires sur la Géologie de l'Inde*, dans l'*Asiatic journal*, 1828, octobre et décembre.

granite succède au trapp, et la chaine s'y élève jusqu'à 6,000 pieds. Vers Bancoate, des collines d'une argile cuivreuse appelée latérite sont adossées contre la chaîne et reposent sur le granite qui en forme la base. Cette formation se continue le long de la mer dont elle s'éloigne peu, et se retrouve dans l'île de Ceylan. Elle ne donne guère naissance à des rivières : aussi la côte a-t-elle peu de vallées, peu d'alluvions; en revanche, d'épaisses forêts couvrent, du côté de la mer, les revers de cette chaîne occidentale dont les richesses métalliques ne sont encore que faiblement connues. Peut-être l'or et l'argent abondent-ils dans ses flancs. Le groupe de montagnes qui termine la péninsule par un pic granitique de 2,000 pieds de hauteur, et qui est aussi l'extrémité des monts Ghattes (*voy.*) est, suivant l'observation du géographe Ritter, un des points les moins connus du globe*. De belles plaines, en partie boisées, en partie couvertes de rizières, s'étendent sur la côte opposée à l'île de Ceylan. La chaîne de montagnes qui traverse, du sud au nord, la partie orientale de la péninsule s'éloigne davantage de la mer, y envoie plus de rivières, et présente plus d'alluvions accumulées à sa base. Après l'interruption qu'y produit, comme dans la chaîne occidentale, la vallée de Coïmbetor, elle s'abaisse et se ramifie entre de vastes plaines à travers lesquelles de grands fleuves et beaucoup de rivières se rendent dans le golfe de Bengale. Par sa composition, cette chaîne ne diffère guère de celle de l'ouest, ayant une base de granite qui est quelquefois stratifiée horizontalement, ou sous une inclinaison vers le sud-ouest, et ayant ses flancs couverts, soit de gneiss et de schiste micacé, soit de schiste argileux, d'ardoise, de chlorite et de calcaire cristallin donnant de beaux marbres. Une terre noire désignée, dans le pays, sous le nom de *sol cotonneux* paraît provenir de la décomposition des trapps. Il y a, dans toutes ces chaînes, une roche de formation imparfaite, que les naturels du pays appellent *kunkur* : c'est une concrétion calcaire de débris variant de grosseur, en sorte que les débris les plus considérables constituent les roches des régions inférieures, tandis que, dans les hautes régions, le kunkur consiste en fragments beaucoup moins gros; quelquefois ils n'ont que le volume d'un pois. Un géologue anglais* en attribue l'origine à un déluge qui aurait inondé le pays trop rapidement pour qu'aucune couche régulière de ces débris ait pu se former. Une autre agglomération, mais qui est stratifiée horizontalement et qu'on trouve dans le lit des rivières descendant des montagnes de trapp, se compose de très petits fragments de basalte, de grès, de wacke, de quartz et de quelques autres roches. En général, les trapps occupent une place importante dans la géologie de l'Inde, et paraissent être d'origine volcanique. La craie manque, et il n'y a pas de formation postérieure à celle du lias; du moins on n'en a pas découvert**. Le sol est même remarquable par la simplicité de sa structure et par le petit nombre de formations; mais il se peut que de nouvelles observations en fassent connaître d'autres. Au reste, la géologie de l'Inde présente aussi des faits singuliers : c'est ainsi que les granites des montagnes du Cuttak sont traversés de veines de stéatite remplies de grenats imparfaitement formés, et que, dans les montagnes de Nella-Malla qui renferment des mines de diamants célèbres, les roches alternent et changent tellement de position qu'il serait difficile de déterminer leur ancienneté respective. Les débris d'animaux et de végétaux fossiles ne sont pas rares. Les mines de lignite ont des empreintes de plantes et de poissons; dans le calcaire compacte des environs de Pondichéry, on trouve des coquilles et des pétrifications siliceuses de tamarin et d'autres végétaux. On a déterré en plusieurs endroits des ossements de mastodontes, d'anthracothérium et d'autres mammifères, et c'est avec un grand étonnement que le monde savant a appris la découverte de roches coquillères au haut de l'Himalaya. Dans les montagnes de grès, au pied de ces montagnes, à Sumbulpour et

(*) *Erdkunde von Asien*, t. IV, part. 2, pag. 3.

(*) Hardie, *Mémoire sur la géologie de la vallée d'Ouderpour* (*Asiatic journal*, juin 1829).

(**) Franklin, *Mémoires sur l'Inde* (*ibid.*, août 1828).

ailleurs, il existe des bancs de lignite; mais on doute encore si l'Inde possède la véritable houille. Sur la frontière de Silhet, la terre renferme du bois bitumineux; à Kalawala, les argiles de diverses couleurs ont du lignite avec des troncs d'arbres.

Les plus grands fleuves de l'Inde sortent des glaciers de l'immense chaîne de l'Himalaya. La source du Gange (*voy.*) est à 13,000 pieds d'élévation, dans un glacier de 3 lieues de long. La Jumna ou Djoumna, qui finit par se réunir à ce fleuve, naît dans les mêmes montagnes; l'immense plaine de Douab sépare leurs cours dans les régions inférieures. La source du Setledje ou Sudlui est à 15,000 pieds de haut; ce fleuve parcourt une profonde vallée au bas de la chaîne ou dans la chaîne même, en recevant le Baspa et d'autres grandes rivières venant des vallées secondaires. Le Brahmapoutre (*voy.* BOURAMPOUTRA) qui se rend, comme le Gange, dans le golfe de Bengale, et l'Indus (*voy.*) qui a ses embouchures dans la mer d'Arabie, doivent également leur naissance aux hautes régions qui bordent le nord de l'Inde. Les autres fleuves de la péninsule naissent dans les montagnes de l'intérieur, et leur cours n'est pas comparable à celui des grands fleuves du nord. Sur la côte occidentale il n'y en a qu'un seul, le Nerboudda, tandis que la côte de Coromandel est traversée par plusieurs fleuves, tels que le Godavéry, le Kistnah ou Krischna, le Cavéry.

L'Himalaya recèle un grand nombre de lacs; il n'y en a pas de considérables dans l'intérieur de la péninsule; mais il y en a de petits dans toutes les chaînes de montagnes.

L'Inde serait un pays fortuné si d'horribles maladies, causées par les émanations des contrées marécageuses sous un ciel ardent, et par une mauvaise nourriture, si le choléra surtout, ne venaient désoler la population. On ne connaît les rigueurs de l'hiver que sur les hautes montagnes : ailleurs, la végétation ne disparaît point; on fait deux récoltes, et dans les contrées où la chaleur s'unit à l'humidité, la fécondité est extraordinaire. Sur les côtes et dans le sud, les chaleurs sont souvent extrêmes et insupportables pour des Européens. Depuis mai jusqu'en octobre, la mousson de sud-ouest amène des averses, et provoque des ouragans et de grandes inondations, particulièrement sur la côte occidentale, au lieu que la côte de Coromandel est alors dans la saison sèche, et que la végétation y dépérit sur un sol aride; en octobre, les ouragans redoublent, la mousson de sud-est vient inonder de ses pluies la côte de Coromandel, et ramener un temps sec et serein sur celle de Malabar.

Les sources thermales qui jaillissent dans l'Himalaya y ont produit des dépôts de soufre; dans ces montagnes, quelques torrents charrient des paillettes d'or; on y trouve des mines de cuivre, de plomb et de fer. Sumbulpour et d'autres localités se distinguent par leurs mines de diamants; c'est par ses pierres précieuses que l'Inde est renommée depuis une haute antiquité. Ses productions végétales ne sont pas moins précieuses. Le riz sert de nourriture commune, et pourtant d'horribles disettes affligent l'Inde et font périr un nombre d'hommes effrayant, parce que l'indolence naturelle des habitants les empêche de se pourvoir en temps opportun des vivres nécessaires. L'Inde est la patrie du coton et de l'indigo, et en partie de la soie. De superbes forêts donnent le bois de teck, du bois d'ébénisterie et de teinture; la famille des palmiers est nombreuse dans l'Inde; le bambou y est aussi commun qu'utile. En général, ce pays réunit la riche végétation tropicale à celle des zones tempérées : ce sont les drogues, les aromes et les épices mêlées à de beaux fruits, aux céréales et à une foule d'autres productions *.

Le règne animal n'est pas moins riche et varié que la végétation. Les buffles, les singes, les perroquets, les éléphants et les chameaux se trouvent en grand nombre; il en est de même des serpents et des insectes; dans les déserts et dans les *jungles* ou buissons des îles et rivages, habitent les tigres, les léopards, les chacals, les sangliers, les rhinocéros, les vautours, les gazelles et les cerfs. Les grands fleuves sont

(*) *Voir* le bel ouvrage de M. Wallich, intitulé : *Plantæ asiaticæ rariores*, 3 vol. gr. in-fol., avec 300 planches coloriées, Londres et Paris, Treuttel et Würtz, 1830 à 1832.

infestés de requins. Dans l'Himalaya, on prétend avoir vu la licorne. On utilise les bœufs, non pour la nourriture, mais pour le transport, auquel servent même les moutons dans l'Hindoustan septentrional. L'Inde n'a pas une belle race de chevaux, et c'est de la Perse que lui viennent les bons coursiers.

On ne peut évaluer au juste la population de l'Inde en-deçà du Gange; les données ou plutôt les conjectures varient entre 130 et 180 millions d'âmes, Nous reviendrons sur ce point à l'article INDOSTAN.

Mais nous devons faire connaître ici les éléments dont se compose la population de l'Inde proprement dite.

Cette région doit son nom au plus important de ces éléments, aux Hindous; race particulière dont le type primitif s'est conservé mieux que celui de beaucoup d'autres peuples, à cause du préjugé religieux qui ne permet pas aux Hindous de s'allier par le sang aux sectateurs d'autres religions. La couleur de leur peau est ou olivâtre ou cuivrée; elle s'éclaircit et n'est que basanée dans quelques parties de l'Inde, tandis que dans d'autres elle devient presque noire. Leur physionomie se rapproche de celle des Européens; seulement le blanc des yeux prend une teinte jaunâtre, la chevelure est longue et d'un beau noir de jais. Parmi les femmes, on en voit qui sont douées d'une physionomie charmante et d'une taille que les Grecs auraient comparée à celle de Vénus; leur peau est d'une douceur remarquable, ce qui vient en partie de l'usage de s'oindre d'huile de cocos; d'un autre côté, l'usage de mâcher du bétel (*voy.*) teint en rouge les dents des Hindous. Les femmes se teignent en noir les cils et les sourcils. Dans la foule, la laideur domine, le peuple étant condamné à des travaux durs et à des privations extrêmes; les Hindous les plus beaux sont, dit-on, les Banians du Guzerat. En général, la physionomie des Hindous est empreinte de calme et de douceur; il n'y a que les tribus des forêts, vivant en guerre avec leurs voisins et avec les bêtes fauves auxquelles ils disputent le séjour des déserts, qui aient quelque chose de féroce et de farouche dans le regard. Les habitants du nord de l'Inde ont la taille des Européens; ceux du sud sont plus petits : à la côte de Coromandel surtout, la taille se rapetisse beaucoup. On voit très peu de difformités chez ce peuple; les femmes accouchent avec une grande facilité; nubiles à 12 ans, elles vieillissent à 30. Toute la tenue de l'Hindou annonce la mollesse et la nonchalance; il a peu de force, peu de courage, aucune énergie; en revanche, ses membres ont une souplesse qui résiste à beaucoup de fatigues, et son caractère patient et tranquille est capable d'une grande persévérance. Les messagers indiens peuvent, pendant 20 ou 30 jours de suite, parcourir journellement 50 milles anglais, et les militaires de cette nation marchent plus vite et plus longtemps que les soldats européens; mais avec les armes et l'accoutrement de ces derniers, les troupes indiennes ne pourraient pas marcher du tout. Il n'y a que les tribus de montagnards presque sauvages qui portent des arcs qu'un Européen aurait peine à bander, et qui osent attaquer de front le tigre et le léopard *.

Nous avons parlé ailleurs d'une race primitive qu'un peuple immigré sous le nom d'Arjas, en grec Ἀριοὶ, paraît avoir subjugué et en grande partie exterminé et remplacé. Quelques savants présument que les Shoudras (*voy.* BRAHMANES, T. IV, p. 126) sont les restes de cette population indigène opprimée. *Arjas* en sanscrit signifie respectable, et *kshoudra*, bas, vil : les vainqueurs ont pu s'appliquer la première de ces épithètes, et donner l'autre aux vaincus. On présume encore que parmi les Arjas se forma une aristocratie sous le nom de *Kshattras* (*Kchatriyas*, *ibid.*, p. 125), dominateurs, laquelle devint une caste séparée, tout comme les prêtres s'isolèrent sous le nom de *Brahmanas*. La masse de la nation conquérante garda le nom de *Visas*, hommes (*ibid.*). Il se forma donc parmi les habitants de l'Inde quatre castes, l'aristocratie, le sacerdoce, la masse de la nation et les indigènes subjugués. Le brahmanisme isola fortement chacune de ces classes des autres, assigna des prérogatives aux trois premières ou con-

(*) Ormes, *Historical fragments*, dans l'*Asiatic journal*, 1816, tom. I, p. 446.

firma celles que l'état des choses avait introduites, et imposa des obligations, des fonctions, des devoirs particuliers à chacune. Les Brahmanes devaient prier, enseigner et même régner; les Kshattras, combattre; les Visas, se livrer au commerce et à l'agriculture; et les pauvres Shoudras servir les autres. Dans chacune des quatre castes se sont formées des subdivisions, et le temps a amené des modifications dans leurs attributions primitives. Les Brahmanes s'étaient emparés des principaux emplois dans les cours des princes indiens; les Mongols, quoique mahométans, eurent aussi recours à eux pour l'administration des finances, et, sous le régime anglais, nous voyons les Brahmanes dans les places de receveurs, inspecteurs, commis, etc. Ils ne dédaignent pas non plus les fonctions de maîtres d'école, d'astrologues, de messagers et même d'espions. On leur reproche de la fausseté, de la fourberie, de l'orgueil et de l'avidité. Les anciens *Kshattras*, ou l'aristocratie guerrière, n'existent presque plus. Ceux qui prétendent encore à ce titre sont à peine Hindous, mais se sont mêlés à d'autres castes : c'est ainsi que les Jates et les Polygars, dans le pays d'Orissa, sont, dit-on, originaires des castes inférieures, et que les Naïrs, sur la côte de Malabar, se sont mêlés aux Nambouris qui sont les Brahmanes du pays; quelques tribus guerrières, notamment les Radjepoutes et les Mahrattes, sont possesseurs de fiefs militaires, en partie très anciens. La caste des Visas est également presque éteinte; enfin celle des Shoudras, divisée en un grand nombre de tribus, s'est emparée de la plupart des métiers, et se livre maintenant à l'agriculture pour son propre compte.

Indépendamment des quatre castes, il existait une classe d'hommes misérables, méprisée de toutes et désignée sous le nom de *Tchandalas*. C'est la même classe que l'on nomme maintenant *Parias*. Aussi méprisés qu'autrefois, ils sont pourtant si nombreux qu'ils forment le quart de la population. Leur condition n'est pas également malheureuse partout : sur la côte de Malabar, ils sont attachés à la glèbe, et dépendent pour leur subsistance d'un maître qui peut les vendre avec la terre; ailleurs ils se mettent au service de quiconque peut employer leurs bras. Moins odieux dans le nord que dans le midi, ils y peuvent exercer divers métiers, et n'ont pas besoin de fuir la présence des individus des hautes castes. Exclus de toutes les cérémonies religieuses des Hindous, ils ont des *gourous* ou maîtres (*voy. ibid.*, p. 126) qui président à leurs actes religieux. Une classe plus misérable que les Parias, est celle des *Poulias* qui habitent les grandes forêts de la côte de Malabar, et qui ne peuvent même se montrer sur les grandes routes; ces malheureux, vivant comme des brutes, ont à peine un langage. *Voy.* CASTES.

Chez les Gorkhas du Népal, la société est constituée d'une manière un peu différente de celle de l'Hindoustan. Après les Brahmanes, qui se divisent en quatre classes, vient une série de castes dont chacune est inférieure à celle qui la précède. Les Gorkhas eux-mêmes se considèrent comme la caste guerrière, supérieure à d'autres castes, également guerrières, qui habitent les montagnes et forment le noyau de l'armée népalaise. Enfin, dans le même pays, on trouve une classe d'esclaves appelés *Khawas* venus avec leurs maîtres de l'Hindoustan, et qui, à leur tour, se font servir par des esclaves indigènes de la population primitive du pays. Il y a, en outre, dans l'Inde un grand nombre de peuplades indépendantes de toute caste : telles sont les Bhatties et les Catties, tribus nomades, les Pouharries, les Koulies, les Gouarriahs et autres tribus de pillards et de brigands.

Les Hindous ont des fêtes religieuses qui sont en même temps des fêtes populaires*, et consistent en sacrifices, en processions solennelles et pompeuses, en illuminations, en danses, accompagnées de musique, enfin en lectures publiques des livres sacrés. On compte dix-huit de ces fêtes qui, dans l'origine, paraissent avoir coïncidé avec des révolutions de corps célestes, et avoir eu pour but de célébrer les dons de la nature. C'est ainsi qu'une des fêtes principales, le *houli* ou *houlaka*, coïncide avec l'équinoxe de mars, et a dû célébrer originairement le retour du

(*) *Voir* Garcin de Tassy, *Notice sur les fêtes populaires des Hindous*, t. XIII du *Nouveau journal asiatique*.

printemps. En outre, les grandes pagodes ont des fêtes qui attirent une foule innombrable de pèlerins. Jaggernath, Bénarès, Allahabad, le lac Manasarovar et d'autres lieux sacrés sont renommés dans l'Inde pour leurs grandes fêtes. Les Brahmanes ont eu soin d'attirer les dons des fidèles aux pagodes qu'ils desservent, et de mettre dans le culte un luxe quelquefois scandaleux. Les pagodes bâties avec magnificence élèvent dans les airs leurs coupoles artistement ornées; les idoles taillées en pierre et placées dans des niches (*voy.* plus loin *religion* INDIENNE) brillent d'or et de joyaux; un nombre plus ou moins considérable de Brahmanes reçoit les offrandes et exerce les fonctions sacerdotales, et des *devadâsis* ou *nâtakâs*, c'est-à-dire vierges sacrées, attachées comme eux au service des pagodes, servent aux plaisirs secrets de ces Brahmanes et se font remarquer par leur vie lascive, par leur talent dans la danse et la musique. Ce sont elles que les Portugais ont nommé *Balladeiras*, et que nous appelons Baïadères. *Voy.* ce mot.

Les bouddhistes (*voy.*) du Népal, seule contrée de la région occidentale où ils aient pu se maintenir, ont un grand nombre de jeûnes; ils célèbrent les phases de la lune et d'autres fêtes religieuses; autrefois, ils avaient un grand nombre de couvents ou de communautés religieuses, les unes pour les hommes, les autres pour les femmes, toutes subsistant d'aumônes. Aujourd'hui, les *baudhas* ou prêtres bouddhistes sont mariés, et ils vivent avec leurs femmes en partie de l'agriculture et de divers métiers qu'ils pratiquent.

Le nombre des Hindous peut se monter à 60 ou 70 millions; il y en a peu qui vivent dans une grande aisance. Les plus riches sont, outre les radjahs, quelques marchands et les Brahmanes dans les grandes villes. Mais il y a une classe assez nombreuse de Brahmanes et de Shoudras qui subsiste d'un revenu honnête, tenant à bail les biens communaux et les exploitant à l'aide d'esclaves. Presque la moitié de la population hindoue vit misérablement de gages si faibles, qu'ils ne suffisent pas à son entretien : aussi malgré le bas prix des vivres, cette multitude d'hommes est-elle, comme nous l'avons dit, souvent en proie à des famines affreuses. Il y en a beaucoup qui, moyennant une avance d'argent qu'ils reçoivent, s'attachent avec leurs familles comme valets au service des laboureurs et les servent pendant quelques générations. D'autres se mettent comme artisans au service des communes; car, d'après une coutume très ancienne, chaque commune ou village entretient un artisan pour chaque métier nécessaire aux habitants, en sorte que c'est la commune et non l'habitant qui paie l'ouvrier. Le gouvernement des rois et des *radjahs* ou princes hindous, ainsi que celui des Mongols, était essentiellement despotique. Des *nababs* gouvernaient, sous les ordres des rois et empereurs, les provinces, où ils agissaient comme les pachas en Turquie; ils laissaient l'administration de la justice, et même l'administration civile, au *douan*, en se réservant le commandement militaire et le faste de la représentation. Des *zemindars* gouvernaient les districts ou les grandes villes : sur la côte de Coromandel on les appelle *polygars*; les commandants des villages portaient le nom d'*havildars*. Tous ces fonctionnaires exerçaient une oppression odieuse envers les malheureux Hindous. « Le havildar pillait le village; à son tour, il était pillé par le zemindar, qui était de son côté l'objet de l'avidité du nabab ou de son *douan*.*» Autrefois, beaucoup de zemindars, qui sont dans l'Inde ce que les ducs et comtes étaient en Europe au moyen-âge, avaient reçu de leurs princes des fiefs plus ou moins considérables pour lesquels ils payaient au souverain une redevance, étant exempts d'ailleurs des impôts qui pesaient sur le peuple. Ces redevances existent encore en grande partie; les villes et les villages paient des sommes stipulées pour un temps limité; les chefs de la commune en sont responsables. Enfin beaucoup de propriétaires, ainsi que les fermiers de la couronne, sont assujettis à une taxe stipulée pour un certain temps. Ces revenus forment la recette foncière des gouvernements, qui, de plus, s'attribuent le monopole de quelques den-

(*) *Asiatic journal*, 1816, t. I, p. 333.

rées, telles que l'opium et le sel. Le code de Menou, qui règle les affaires civiles et religieuses des Hindous, accorde au roi le 12e, le 8e, le 6e, et, dans un besoin pressant même, le quart des revenus de la terre, ainsi que la faculté de prendre le 50e des pierres fines, des métaux précieux et des troupeaux, et le 6e des fruits, du beurre, du miel; de plus, il peut taxer les marchands en leur laissant un gain honnête.

Une organisation judiciaire assez remarquable existe chez les Hindous de temps immémorial. Si l'arbitrage des parents ne satisfait pas le plaignant, il peut faire convoquer une assemblée d'hommes de la même profession que la sienne. Ces assemblées se tiennent en plein air, dans les bois, dans les camps ou dans le lieu ordinaire de la réunion d'une tribu. De l'assemblée, il peut encore en appeler à la réunion des bourgeois ou des villageois en masse. Au-dessus de ces cours d'arbitrage sont celles des juges royaux et du *dharmadhjakcha* ou juge suprême. Une dernière instance enfin est la décision du roi jugeant dans une assemblée de Brahmanes; les ordalies ou jugements par l'épreuve du feu, de l'eau, du poison, de l'huile bouillante, etc., sont pour le moins aussi anciens dans l'Inde qu'en Europe. Cet ordre judiciaire, que la domination musulmane avait déjà altéré, du moins quant aux cours supérieures, a été changé dans les possessions anglaises; toutefois les cours d'arbitrage, si utiles et si raisonnables, ont été partout maintenues. Dans les actions criminelles, les injures faites à des individus des castes supérieures étaient punies avec beaucoup plus de rigueur que celles dont se plaignaient les hommes des basses castes, et qu'on expiait par des amendes pécuniaires. Nous avons vu que le Brahmane était autorisé à mettre à mort le Paria qui osait s'approcher de lui ou entrer dans sa demeure. Le code de Menou met la femme hindoue successivement dans la dépendance de son père, de son mari et de son fils. La polygamie est autorisée, et, chez les Naïrs du Malabar, c'est la polyandrie ou pluralité des hommes pour une seule femme de la même caste qui est d'usage. D'anciennes coutumes, en partie cruelles, ont presque force de lois. On connaît celle qui oblige, sous peine du mépris général, les veuves de se brûler sur le corps de leurs maris. D'autres coutumes engagent les hommes âgés ou malades à chercher la mort dans le Gange. Dans une tribu, les femmes mettaient à mort les enfants du sexe féminin; des peines sévères punissaient la transgression des lois de chaque caste. Chez les Naïrs, l'homme qui a un commerce charnel avec sa propre esclave ou avec une femme d'une caste inférieure à la sienne, est mis à mort. Les femmes sont plus libres dans l'Inde que dans quelques autres contrées orientales; toutefois, celles des classes supérieures ne se montrent guère en public. Autant la vie des classes ouvrières est simple et sobre, autant les riches déploient de faste dans leurs demeures, dans leurs parures, sur leur table et dans le grand nombre de leurs domestiques et de leurs esclaves.

Nous consacrons plus loin un article spécial aux langues de l'Inde : l'*indostani* et le *bengali* sont celles que parlent les indigènes des possessions anglaises.

Les Hindous n'ont jamais été conquérants : ils ont été subjugués, et n'ont subjugué aucun peuple; voisins de la mer, ils n'ont point fait d'expéditions maritimes. Leur langue sacrée, le sanscrit (*voy.*), qui était jadis celle de la nation, et les livres religieux, les drames, les poëmes épiques, etc., écrits dans cette langue, prouvent l'état de civilisation avancée auquel ils étaient parvenus. On en trouve d'autres preuves dans le système religieux du bouddhisme (*voy.*), quoique ensuite il ait été étouffé par la bigoterie du brahmanisme; dans les progrès que les Brahmanes avaient faits en mathématiques et dans d'autres sciences; les monuments érigés aux divinités hindoues; les excavations des grottes et les ornements en sculpture qui en couvrent les parois; les *stoupas* ou tours élevées par les bouddhistes pour servir de dépôt à leurs reliques; enfin dans la perfection des objets de luxe fabriqués depuis un temps immémorial dans l'Inde, et le commerce régulier établi avec les peuples étrangers. Assurément les relations des Indiens avec les Grecs ont dû contribuer beaucoup à l'instruction des premiers. Cependant on voit, par les té-

moignages des anciens auteurs grecs, que leur nation regardait l'Inde avec une sorte de vénération. Les Hindous ont appris de bonne heure à tirer parti des richesses végétales et minérales que la nature leur a prodiguées, à tisser les étoffes les plus fines, à fabriquer des objets de parure du plus haut prix. Des caravanes traversaient l'Inde, comme celles des Banjarras et autres tribus marchandes les traversent encore; et une foule de bâtiments étrangers fréquentaient les ports de l'Inde comme ils les fréquentent toujours. La domination musulmane a en partie arrêté cet essor de l'esprit national; mais sous celle des Anglais a commencé une nouvelle ère, et malgré l'attachement des Hindous à leurs usages et coutumes, malgré leur indolence excessive, il est impossible que l'Inde reste en arrière du progrès. Il y a maintenant des journaux écrits en bengali, et rédigés par des Brahmanes; la mécanique et la chimie y ont été apportés par les Européens. Dans un siècle, la nation se présentera probablement sous un aspect bien différent de ce qu'elle est aujourd'hui, surtout dans le Bengale.

Cette nation indigène a été l'objet de plusieurs ouvrages publiés en Europe, notamment des suivants : B. Solvyns, *Les Hindous, Description de leurs mœurs, usages*, etc., Paris, 1808 et années suiv., 4 vol. in-fol. avec beaucoup de grav. color.; Ward (missionnaire anglais), *A View of the history, litterature and mythology of the Hindoos*, nouv. édit., Londres, 1822, 3 vol. in-8°; et de celui de l'abbé Dubois, *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

Il existe dans les contrées montagneuses du Dekkan des peuplades dont une partie est tout-à-fait indépendante des conquérants de l'Inde, et peu connue jusqu'à présent. Nous avons déjà nommé les Tudas ou montagnards des Nil-Gherrys, qui se distinguent, par leur forte constitution, de leurs voisins les Carumbar, chétifs et faibles. Il faut encore citer les Kunnuvers, habitants des montagnes Pinney en Maduré. Dans la partie septentrionale, on trouve les montagnards Pouharris, sur la limite du Bengale, de Bahar et de Gondouana, petits de taille, mais bien faits, ayant le teint plus clair et le visage plus plat que les Hindous; puis les Gonds ou habitants des forêts des monts Gondouana, entre 18 et 25° de latitude nord : ceux-ci ont un teint noirâtre et une chevelure épaisse et laineuse. Le mot sanscrit de *varvara*, gens à chevelure crépue, identique avec le mot *barbare*, leur a été appliqué par les Hindous. On croit que les Koles et les Khands, autres peuples barbares de l'Inde, ainsi que les Bras, dans l'Orissa, appartiennent à cette même race que la langue sanscrite comprend sous le nom générique de *Pulinda* ou montagnards sauvages*. Enfin, les Bhils ou Bhillas que nous avons vus dans le Guzerat (*voy.*) sous le nom de Gracias, et qui s'appellent aussi Koulies ou Catties, habitent les montagnes de Malwa et le Khandeisch; les Persans les ont appelés *Merdicoura*, c'est-à-dire anthropophages : c'est très vraisemblablement le même peuple que Ctésius appelle *Martichora*, autrefois plus puissant, mais dont les Radjepoutes ont soumis une partie. Ils sont petits, leur chevelure est épaisse et raide. On pense que toutes les tribus sont le reste d'un peuple qui, avant les Hindous, habitait le Dekkan, et qui a été ou réduit à l'esclavage et à la dégradation des castes inférieures des Hindous, ou forcé de s'isoler dans des contrées inaccessibles. Ptolémée fait mention de la contrée de Cirrhadia, au-delà du Gange, et les livres sanscrits parlent, entre autres peuples hostiles aux Hindous, des Kirâtas comme d'un peuple sauvage et chasseur qui paraît avoir habité depuis le golfe de Bengale jusqu'aux montagnes du Népal; aujourd'hui une petite tribu de montagnards de ce dernier pays conserve ce nom. Une autre tribu, les Khosijas, en sanscrit Khaças, s'étendent depuis le Népal occidental jusqu'au-delà de Cachemyr; enfin, dans le Kamaoun (Népal), on trouve les Doms, race noire dont il sera parlé plus bas, et qui rappelle les Papouas des terres australes.

On voit que l'histoire des races a besoin de grands éclaircissements.

A tous les peuples indigènes viennent

(*) *Voir* Ch. Ritter, *Erdkunde von Asien*, t. IV, part. 2.

se joindre les nations immigrées, telles que les Persans, les Arabes, les juifs noirs et blancs de Cochin, les chrétiens syriens de Saint-Thomas qui comptent 200,000 sectateurs dans le sud du Dekkan*, les Portugais, les Anglais, etc.

Le nombre des musulmans peut se monter, dans l'Inde, à 15 millions ; eux aussi se sont modifiés et ont adopté des traits du caractère des indigènes. Dans quelques contrées, ils sont complétement déchus et réduits à la domesticité. Ils habitent les états qui composaient l'empire du Grand-Mogol (*voy.*). Les Parsis, réfugiés dans l'Inde depuis le VII^e^ siècle de notre ère, forment environ 150,000 familles, disséminées dans les villes et villages de la côte occidentale, depuis Diu jusqu'à Bombay ; dans cette dernière ville, il y en a environ 24,000. Ils se sont mariés avec les femmes du pays, ont oublié leur langue maternelle et parlent le guzerate ; hommes paisibles et laborieux, ils exercent les états de négociant, courtier, tenancier de terre, tisserand, charpentier, ou se placent comme domestiques. On ne voit pas de pauvres parmi eux ; plus actifs que les Hindous, ils fréquentent, pour leur commerce, les diverses parties de l'Inde et l'île de Ceylan, et vont jusqu'en Chine. Quant aux Européens établis dans l'Inde, on ne peut évaluer leur nombre qu'à 500,000, quoiqu'ils en dominent une très grande partie. Rien ne prouve mieux la supériorité de l'Europe civilisée sur l'Orient.

A l'article INDES-ORIENTALES (*comp. anglaise des*) nous ferons connaître les divisions administratives des possessions britanniques, et nous renvoyons à l'article INDOSTAN, quelques détails historiques que nos lecteurs ont besoin de connaître. Pour le moment, bornons-nous aux généralités suivantes.

Les plus anciens géographes ne savaient les noms que de quelques peuples, de quelques villes de l'Inde. Du nombre de ces peuples étaient les Gangarides, habitants des bords du Gange ; les *Arioi*, en sanscrit *Arjas*, que l'on regarde comme les aborigènes, quoique eux-mêmes venus du dehors ; les *Prasioi*, dont la capitale était Palibothra, nommée depuis Patna ; les Kalatiens ; les Padjas. La contrée entre le Djumna et le Sarasvati a dû être le siége primitif des *Arioi* ou Arjas, qui paraissent avoir dépossédé une race dont on trouve encore quelques débris, comme il a été dit à la page 590. Sous le nom de *Pentapotamie*, les Grecs désignaient le Pendjab, comme étant arrosé par 5 rivières principales, dont la plus considérable est le Setlej. Pline ne décrit que les contrées entre le Gange et l'Indus, entre les monts Himalaya et les monts Vindhya : il ne parle point de la partie méridionale de la péninsule occidentale. L'auteur du Périple (*voy.* ARRIEN) s'étend, au contraire, sur la géographie de cette partie, principalement de la côte occidentale. Mieux informé que ses devanciers, Ptolémée décrit l'Inde entière, et il n'est pas difficile de reconnaître l'origine sanscrite de la plupart des dénominations qu'il emploie. C'est ainsi qu'à l'est du Gange, il cite les Tanganas, les *Marundæ* (Murundas), les *Passalæ* (Pankalas), les *Besadæ* (Vatsas?) ; et, auprès du mont Mæandre (Mahendra, dans le pays de Kalinga), les *Zamiræ* (Civiras?), puis les *Indaprathæ* et les *Nangalogæ*, etc., etc. Relativement aux côtes du pays de Dekkan, Ptolémée diffère peu du Périple. Le fleuve *Manda* paraît être le Mahanuddy (en sanscrit Mahanudi) ; le *Mæsolus* doit être le Godavéry (d'après le mot sanscrit *Maushala*, nom du peuple de l'embouchure du fleuve) ; le *Tynna* de Ptolémée peut être le Krischna ou bien le Tunga, un de ses affluents, et le *Chaberis* est le Cavéry.

Les Hindous divisaient anciennement l'Inde occidentale, leur pays, en 3 grandes parties, savoir : l'*Anugangam* ou pays du Gange, le *Madja-déka* ou terre du milieu, et le *Dravida* ou *Dravira*, c'est-à-dire le sud de la péninsule, à partir du 12^e^ ou 13^e^ degré de latitude nord jusqu'au cap Comorin. C'est ce que la géographie moderne appelle le Dekhan ou Dekkan (*voy.*). On y distinguait, d'après les idiomes, quatre contrées diverses, le Mahratte, le Telinga, le Canara, le Malayala, dont les idiomes ont une grande affinité entre eux et avec celui des Tudas, ce peuple sauvage et athlétique des

(*) A. Buchanan, *Christian Researches in Asia*, 3^e^ édit., Édimbourg, 1812.

Nil-Gherrys (Montagnes bleues) dont nous avons parlé plus haut. Au XVII^e siècle fut faite la première division officielle de tous les états soumis au Grand-Mogol (*voy.*). On les divisa en 16 soubabies et en 33 *pergunnas* ou provinces, dont voici les noms par ordre alphabétique : Adjemir, Agrah, Allahabad, Aoude (Oude), Aurengabad, Bahar, Balaghat, Bengale, Bérar, Bider, Bedjapour, Cachemyr, Coïmbetor, Cochin, Delhy, Gondouana, Gorval, Guzerat, Haïderabad, Kanara, Karnatic, Khandeisch, Koutch, Pendjab, Maïssour, Malabar, Malwah, Népaul ou Neypâl, Orissa, Salem et Bahramahl, Circars septentrionaux, Sindhi, Travancore. Le reste était indépendant des souverains musulmans; les Européens avaient des comptoirs sur les côtes.

Aujourd'hui la plus grande partie des anciennes *pergunnas* du Grand-Mogol fait partie des possessions anglaises, qui tendent encore à s'accroître par la conquête, par la terreur des armes britanniques et par la corruption des chefs indépendants. L'Inde occidentale, envisagée sous le point de vue politique (nous avons déjà donné une autre division au commencement de cet article*), présente actuellement l'aspect suivant : 1° *Possessions anglaises*, savoir : les états occupés par les troupes et les fonctionnaires anglais, et administrés par la Compagnie, et les états qui en sont tributaires et dont les princes ou chefs sont considérés comme ses vassaux. Ces princes sont : le nidzam du Dekkan ou d'Haïderabad; les radjahs de Satarah, Maïssour et Travancore; le nabab d'Aoude; quelques radjahs mahrattes et radjepoutes; 2° les états qui jouissent encore de leur indépendance, savoir : le royaume de *Lahor* ou pays des Sikhs, une partie du pays des *Mahrattes*, le *Sindhi* et le *Népal*, puis les tribus des montagnes. On pense que le royaume de Lahor peut avoir 4 millions d'âmes, et que les Mahrattes sont à peu près de la même force; 3° *Possessions européennes* sur les côtes, savoir : Goa (*voy.*), Daman et Diû, appartenant au Portugal; Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé, Chandernagor et les loges de Mazulipatam, Calicut et Surate, colonies de la France (*voy.* INDE FRANÇAISE); Tranquebar et Sérampore, colonies danoises. Toutes ces possessions n'ont guère plus d'un demi-million d'âmes. Les Portugais possédaient autrefois beaucoup plus de villes et de territoires, soit dans la péninsule, soit dans l'île de Ceylan; mais ils les ont perdus, et ce sont les Anglais qui les ont remplacés.

La description la plus complète de la presqu'île occidentale est celle de Fr. Hamilton : *Description of Hindostan and the adjacent countries*, Londres, 1820, 2 vol. in-8°. Parmi les voyageurs français de notre siècle, V. Jacquemont est celui qui a le mieux exploré cette partie de l'Inde : son *Voyage* formera 2 vol. in-4°*.

II. *Inde orientale*, dite *au-delà du Gange* ou *Indo-Chine*. Cette région, moins connue que la précédente, en diffère beaucoup par la forme, étant plus étroite et se terminant en une triple péninsule que les Hindous comparent à une feuille de lotus divisée en trois parties. Du côté du nord-est elle tient à la Chine, ou plutôt à la chaîne des montagnes du Boutan, qui peuvent être considérées comme une suite de l'Himalaya; au nord, cette partie de l'Inde paraît atteindre le 28° de latitude. Le cours inférieur du Brahmapoutre, puis celui du Bonasch qui se jette dans ce fleuve, forment la séparation entre les deux grandes régions indiennes. On évalue en gros la superficie de la région orientale à plus de 100,000 lieues carrées (*v.* p. 601). Le nord en est à peu près aussi montagneux que celui de la région occidentale, et ce n'est que par quelques cols de montagnes que les peuples de cette portion peuvent communiquer avec leurs voisins du dehors. Une ramification de ces montagnes suit le long cours du Brahmapoutre. Les monts Garro, encore peu explorés, servent de contreforts à un plateau très élevé et montueux, d'où descendent plusieurs rivières, et d'où partent plusieurs chaînes de montagnes moins hautes qui

(*) *Voir* aussi le tableau que nous donnons à l'art. INDOSTAN. S.

(*) *Voir* l'article de Th. Benfey sur l'Inde dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. Cet important travail, dont il faut rapprocher l'art. *Hindostan* de l'*Encyclopædia Britannica* et surtout l'excellente *Géographie de l'Asie* de M. Ch. Ritter, remplit tout un volume in-4°.

vont traverser une partie de la presqu'île. C'est d'abord celle des monts d'Aracan qui se composent de quelques rangées parallèles et se terminent au cap Négrais; puis la chaîne des montagnes d'Ava qui, suivant la même direction, séparent le bassin de l'Irawaddy de celui du Saluœn; plus loin, les montagnes de Siam qui se prolongent entre les bassins du Saluœn et du Menam et se perdent dans la presqu'île de Malacca, dont le sol consiste en latérite argilo-ferrugineuse; enfin les montagnes de Camboje, entre la rivière du même nom et le Menam, qui se rattachent aux glaciers de Yunan en Chine, d'où paraît descendre aussi le Maekhaoun ou rivière de Camboje, un des plus grands fleuves de l'Inde, ayant un cours de 300 lieues, et étant navigable dès son entrée dans la péninsule. Entre cette chaîne et la côte, on trouve encore une chaîne de montagnes ayant la même direction que les précédentes : ce sont les montagnes de la Cochinchine qui se terminent au cap Saint-James. Presque toutes ces chaînes sont couvertes de forêts dont les végétaux sont des euphorbiacées, des térébinthacées, des magnoliacées, des urticées, des guttifères, des méliacées, des sapotées, des verbénacées et des éléagnées, mêlées à quelques palmiers, à des chênes et à des conifères. L'île Tchedouba, située dans le golfe de Bengale, a deux volcans; et dans l'île de Namri, sur la côte d'Aracan, il y a des monticules qui lancent des flammes, des matières boueuses et sulfureuses, et même des masses de fer. Ces monticules sont, selon la superstition des Aracanais, le siége de leurs dieux-serpents. On connaît peu la composition géologique de ces montagnes; pour la hauteur, aucune n'égale les chaînes secondaires de l'Himalaya. Elles contiennent évidemment de grands dépôts de métaux utiles et précieux. Il y a de l'or dans les lits de quelques torrents; il paraît tenir à une matrice de quartz. Un des affluents du Bourampoutre charrie du sable aurifère; il en est de même de quelques-uns des affluents de l'Irawaddy. L'étain abonde dans la péninsule, surtout dans la presqu'île de Malacca; les lits des ruisseaux contiennent l'oxyde de ce métal sous la forme de sable blanc; ailleurs on creuse des puits de 12 à 20 pieds pour trouver l'étain. Entre Junk-Ceylan et Tenasserim, la côte est remplie de ce métal; en général, il paraît abonder depuis l'extrémité méridionale de la presqu'île jusqu'à une latitude de 15°; peut-être même ce métal existe-t-il encore abondamment au-delà de cette ligne; mais on a peu examiné le sol de la région du nord. On sait toutefois qu'on y trouve de l'étain et du plomb *. Plusieurs contrées ont des mines de cuivre, de fer, d'antimoine. L'Inde orientale est riche en pierres précieuses, telles que diamants, rubis, agates, saphirs. Les grandes forêts sont pleines de bon bois de construction, de bois d'ébénisterie, de bois propres à la teinture et d'arbres à vernis. Les beaux fruits de l'Inde occidentale se retrouvent dans l'autre péninsule, et l'on y cultive aussi, comme dans toute l'Inde, beaucoup de riz, de coton, de bétel, de tabac, de cardamome, de sucre, etc. Dans le haut Assam, les Anglais se proposent de cultiver en grand le thé qui vient très bien, dit-on, dans les districts de Djorhath, Lukimpour et Sodiya. Le règne animal ressemble également à celui de l'Inde gangétique; les forêts recèlent des bêtes féroces, des buffles sauvages et des singes de diverses espèces; dans l'empire des Birmans, il y a des rhinocéros; Siam est renommé pour ses éléphants blancs; dans Assam et la Cochinchine, on a beaucoup de vers à soie; dans les parages des îles voisines de la péninsule, on pêche des huîtres à perles, moins estimées pourtant que celles de Ceylan; on y prend aussi des nids d'oiseaux mangeables. Dans la Cochinchine, on fait servir à la nourriture une petite espèce de chiens.

Le climat varie suivant les localités : il est malsain dans le bassin du Brahmapoutre, quoiqu'on ait donné le nom d'*assama* (l'incomparable) à cette contrée fertile qui jadis était très peuplée et bien cultivée. Dans la région élevée du nord, le climat est salubre et l'air serein; les pluies y durent de mars à mai. Le Silhet, voisin du Bengale, a un climat plus variable; les averses y sont accompagnées de violentes

(*) Calder, *Observations géologiques sur l'Est de l'Inde* (*Asiatic journal*, février 1829).

tempêtes; les mois de septembre et octobre ont des chaleurs excessives; sur les côtes, entre 21 et 23° de latitude, le climat chaud et humide favorise extraordinairement le développement de la végétation; plus au sud il est très insalubre; le pays de Rangoun, mal cultivé, a de très fortes chaleurs dans les mois de mars et avril, mais qui alternent avec des nuits très fraîches; la saison pluvieuse s'y prolonge de juin en octobre. La presqu'île de Malacca jouit d'un bon climat; on cite aussi pour leur salubrité le nord du district de Martaban, où l'on a un temps serein depuis novembre jusqu'en mai, et le pays de Tenasserim, couvert encore de forêts. L'île de Singapore, située près de la côte méridionale de Malacca, n'a pas non plus de chaleurs extrêmes; les averses n'y tombent qu'en décembre et en janvier. On a trois saisons dans le royaume de Siam; les moussons y tempèrent les excès de chaleur. La Cochinchine paraît éprouver de fortes chaleurs alternant avec un froid quelquefois très vif.

La masse de la population dans l'Inde orientale se rapproche, par ses caractères physiques, de la race mongole, et ressemble au peuple chinois. C'est pour cela qu'on désigne aussi cette région sous le nom d'*Indo-Chine*. Quelques auteurs supposent que c'est une population venue du dehors qui a dépossédé les aborigènes, dont il semble que les restes ou les descendants existent encore dans quelques districts isolés de la péninsule. La race mongole ou semi-mongole, qui domine actuellement, présente d'ailleurs plusieurs variétés et différences selon les contrées qu'elle habite. Le plateau d'Ava, sur les bords de l'Irawaddy et du Khiœnduœn, est habité par les Mranmas ou Maramas qui constituent la population principale du pays birman. Ils se disent issus de l'Aracan, où demeure un peuple appelé Jo ou Ro, qui paraît appartenir à la même famille, ainsi que les Kiœns ou Koluns et les montagnards Tipperahs ou Tripuras, Jouméahs et Chakmas, qu'on appelle Muggs au Bengale, où ils vont servir comme domestiques*. Ils habitent les bords du Karnaphulli, et ont pour voisins une race belliqueuse et pillarde, celle des Kunghis ou Koukis. Parmi les peuplades du nord-ouest, on compte aussi les Doms, qui passent dans le Bengale pour des parias; les Mismis, habitants des montagnes d'où descend le Brahmapoutre; les Garros à la physionomie chinoise, et les Cossyahs, habitants de montagnes dans lesquelles on trouve la caverne de Bouban, une des plus vastes que l'on connaisse. Les Karaens habitent les forêts des montagnes d'Ava; le pays est peuplé de Mons ou Mans. Plusieurs peuplades sauvages vivent dispersées dans le pays des Birmans. Une nation nombreuse, les Châns ou Thaïs, c'est-à-dire libres, habite non-seulement le Siam, mais aussi les contrées montagneuses et boisées au nord de ce royaume. Une division de ce peuple, appelée Thaï-jhay, et dont la langue diffère de celle des Thaïs, habite à l'est du Menam, et sur les montagnes de la Cochinchine. Vers la presqu'île de Malacca, on trouve répandus les Law ou Lao qui occupent tout le pays de Laos; dans le Camboje demeurent les Kammen, et dans la Cochinchine les Kio-Katchins; la presqu'île de Malacca a été peuplée, depuis le XI^e^ siècle, par les Malais qui sont venus des îles de la Sonde; enfin, dans la région située sous 8° de latitude, on trouve les Samangs, race noire qui est la même que celle des Papouas dans les îles du grand Océan. De tous les peuples de race mongole, les Mranmas montrent le plus de vigueur sous les rapports physiques et moraux; quant aux autres, il règne autant de mollesse dans leur caractère que dans leur système musculaire, et la plupart des peuplades sont d'une taille plutôt petite que moyenne : les plus petits sont les Koukis, qui ont presque la taille de nains, et les habitants d'Annam, dont le teint est noir et la chevelure longue; les Châns ou Thaïs, plus basanés, ont une démarche lourde, un caractère indolent. Parmi les Lao, on distingue les blancs et les noirs; les Mismis ont une chevelure courte et la taille forte. De tous ces peuples, les Malais se séparent par leur teint, leur taille, leur esprit indépendant et leur audace. Un esprit de vengeance et de cruauté caractérise la plupart des peuples mon-

(*) Fr. Hamilton, *Notice sur la frontière d'une partie du Bengale et du royaume d'Ava*; t. II-IV de l'*Edinburgh journal of science*.

tagnards. Enfin les Samangs et les Bilas représentent, par leur teint noir, leur chevelure crépue et laineuse, et par d'autres caractères physiques, la race nègre des Moluques et d'autres îles voisines. Cette population se grossit encore des Hindous et des Chinois, puis des nègres, des descendants des Portugais, et des insulaires des îles de l'équateur.

Les langues des peuples mongoliques de cette moitié de l'Inde ont, à ce qu'il semble, beaucoup d'affinité avec le chinois, et sont essentiellement monosyllabiques; la langue thaï ressemble beaucoup à celle d'Annam; il y a aussi de grandes analogies entre les langues de Tonquin, de Cochinchine et de Camboje. Il paraît que les langues parlées par les Khamptis, les Châns et les habitants de Camboje, de Laos et de Siam, ont le thaï pour souche commune. L'aham ou idiome du pays d'Assam est de la même famille; cette langue n'est plus cultivée que par la caste sacerdotale; le bengali est maintenant la langue généralement en usage. Le birman, langue très répandue aussi, paraît se diviser en plusieurs dialectes. Par le bouddhisme, le pali s'est introduit dans la presqu'île comme langue sacrée, et c'est dans cet idiome que sont rédigés beaucoup de livres religieux. Quelques peuples ont adopté l'écriture chinoise; les Birmans ont emprunté leur alphabet du pali; dans les écrits des Thaïs, on trouve un mélange de pali avec l'idiome national. On sait que les Malais ont leur langue particulière, dont les mots sont empruntés en partie du sanscrit, de l'arabe, du persan, du télinga et du javanais. On trouve un assez grand nombre de compositions littéraires écrites dans les principales langues de la péninsule; mais la plupart ont été inspirées par les modèles fournis par les Hindous et les Chinois. On remarque peu de génie, peu d'originalité, chez les peuples de la péninsule qui ne peuvent se vanter d'aucune invention un peu importante, et n'ont guère fait de progrès dans la civilisation, les lettres et les arts. Religion, poésie, quelque peu de science et d'arts, tout leur est venu du dehors : ils n'y ont presque rien ajouté, et ils sont toujours restés sous le joug de la superstition et du despotisme.

Les guerres ont dévasté cruellement le pays, et la richesse même de la nature n'a pas contribué beaucoup à en augmenter la prospérité. Autrefois le bouddhisme y a élevé ou excavé des temples considérables, richement ornés de sculptures; on trouve également des ruines d'anciens forts et de vastes palais. Aujourd'hui, on ne bâtit plus d'aussi grands monuments : les palais sont construits dans le goût chinois, et les pagodes peu élevées sont surchargées de dorures et de sculptures en bois. On ne voit d'agriculture florissante qu'aux environs des grandes villes. La culture de la soie et le tissage ont fait quelques progrès, ainsi que la fonte des métaux. Les Siamois sont de meilleurs artisans que les Birmans; ceux-ci font pourtant de la bonne poterie et de l'orfévrerie, et leurs femmes tissent des étoffes de coton; Tonquin s'est distingué autrefois par ses laques et vernis; du reste, point de manufactures, point de perfection dans le tissage, comme on en trouve chez les Hindous.

La péninsule indo-chinoise est merveilleusement située pour le commerce, pouvant entretenir aisément, par ses grands fleuves, des relations entre ses diverses contrées, et communiquer avec de puissants empires et avec les nombreuses îles du voisinage. Dans le nord, il se fait un trafic entre l'Hindoustan et les tribus des montagnes qui cultivent du riz, du tabac, du coton, et engraissent des porcs et des volailles. Un commerce plus important se fait par caravanes et en transports par le moyen de bœufs. Dans l'empire birman, les caravanes s'arrêtent auprès d'Ava, apportent de la soie écrue de Laos, de la laque, de la cire, de l'ivoire, des métaux, tels que or, étain et plomb; elles rapportent dans le nord du riz, du sel, des marchandises de l'Inde. Les caravanes de la Chine qui consistent en chevaux, ânes et mulets, importent également beaucoup de soie écrue et de métaux, entre autres de l'or et de l'argent, du vif-argent, du fil de cuivre; puis du musc, de la rhubarbe, du papier, des vêtements et chaussures, des faisans, des chiens et autres animaux. En retour, la Chine reçoit des Birmans du coton, des pierres précieuses, des nids d'oiseaux mangeables, et des

étoffes de coton venant de l'Inde anglaise. Au port de Rangoun, il se fait un grand commerce d'exportation de métaux précieux, de bois de tek, de pierres fines, de laque, cire, ivoire, et autres productions du pays, en échange desquelles il reçoit des tissus de l'Inde et de l'Europe, des armes, des objets en fer et en acier, de la poudre à canon, etc. Les Siamois, quoique mauvais marins, font un commerce maritime assez considérable par le port de Bangkok, où il entre des cargaisons de cotonnades, de lainages, d'armes, de verrerie et d'opium, malgré la prohibition de ce dernier article, et où se fait un grand commerce de cabotage avec les ports de Siam, ainsi qu'avec ceux de la Cochinchine, de Camboje et des iles de la mer des Indes. Environ 140 jonques entretiennent les relations commerciales entre Siam et la Chine. Par la rivière de Menam, Bangkok reçoit le coton, le sel, le bois de sapan et d'autres productions du Laos. Saïgoun, dans le pays de Camboje, et Hué, en Cochinchine, ont également des ports importants, entre lesquels les transports de marchandises se font par environ 2,000 jonques chinoises, et qui ont aussi des relations très actives avec la Chine, avec Siam et avec Singapore. Ce dernier port, à l'entrée de l'archipel de la Sonde, devient, sous la domination anglaise, un des entrepôts du commerce de la mer des Indes. On y embarque pour l'Inde et pour l'Europe les drogues, les métaux, et autres productions de la presqu'île orientale et des pays voisins, et l'on y importe les marchandises d'Europe et les productions et objets fabriqués de l'Inde anglaise et des contrées adjacentes. C'est un commerce qui a déjà une valeur annuelle de quatre millions de livres sterling, et qui tend à un bien plus grand développement, quoiqu'un nouveau port fondé par les Anglais à Amhersttown, dans le territoire birman, au sud de Martaban, doive servir également au commerce de l'Angleterre avec cette région. Sans le despotisme qui pèse sur elle, et qui s'est emparé du monopole dans quelques royaumes, le commerce serait plus important, et l'industrie pourrait faire quelques progrès, malgré l'indolence des indigènes qui les retarde beaucoup.

Les efforts faits par les missionnaires d'Europe, particulièrement par ceux de France, pour introduire le christianisme en Cochinchine et dans d'autres contrées de cette péninsule, ont été repoussés par les souverains. Actuellement, il s'établit néanmoins, par les soins des Anglais, dans le pays birman et dans la presqu'ile de Malacca, où les Malais ont introduit aussi le mahométisme. Le bouddhisme est devenu le culte dominant dans l'Aracan, dans l'empire Birman et dans le royaume de Siam; dans ce dernier, on trouve aussi des sectateurs de Brahma. L'empire Birman est plein de pagodes, et les prêtres adonnés à une vie ascétique y demeurent dans des monastères. La pagode de Shoe-Dagon, c'est-à-dire la maison d'or, située à Rangoun, est un lieu de pèlerinage célèbre, ainsi que la pagode Shoe-Chatah, munie de cloches, située sur une montagne, et entourée de cellules couvertes de dorures, pour les prêtres. Dans le pays d'Annam, il n'y a que le peuple qui pratique le bouddhisme, tandis que les hautes classes professent la religion de Confucius. Chez quelques peuples sauvages, les Cossyahs par exemple, on pratique encore un fétichisme grossier; chez d'autres, tels que les montagnards Sinphos, le bouddhisme s'est altéré par un mélange du culte des héros et par des sacrifices d'animaux.

Il nous reste à voir les diverses contrées dont se compose la péninsule, leur étendue et leur population. Dans le nord-ouest, les Anglais possèdent le Silhet, le Comillah ou Tipperah et le Tchittagong, qui font partie de la présidence de Bengale, et peuvent avoir 1,500,000 âmes; nous ne les comprenons pas dans la population de la péninsule, parce qu'on les compte dans celle des possessions anglaises de l'autre côté du Gange. A l'est de ces districts habitent des peuples montagnards, en partie tributaires de l'Angleterre : là sont les pays d'Annam, des Garros, Catchar ou Acabat, Gentiah, des Nagus, et Cassay. Quelques-unes de ces contrées sont partagées entre plusieurs chefs de peuplades. L'empire Birman a aussi, en dehors de ses limites, des contrées tributaires, habitées par les Mismis, les Kungkis, les

Sinphos et les Kiœns. A l'est de cet empire s'étend Siam, auquel appartient une partie de Camboje, et qui lève un tribut sur une portion de Laos et sur quelques petits états malais de la presqu'île de Malacca. L'empire d'Annam, entre Siam, la Chine et la mer, se compose du Tonquin, du reste de Camboje et de la Cochinchine. La presqu'île de Malacca contient quelques états malais indépendants, outre ceux que nous avons vus tributaires du Siam; les Anglais y ont Singapore et Poulo-Penang ou île du Prince de Galles (*voy.*); et par le traité de paix de Yandabo, conclu en 1826, ils ont obtenu une portion de l'empire birman, savoir : 1° Aracan avec quelques îles voisines, et 2° Malacca comprenant les provinces de Yé, Tavoy et Tenasserim. L'étendue et la population de tous ces états, pour lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux (*voy.* ARACAN, ANNAM, COCHINCHINE, BIRMAN, SIAM, MALACCA), sont évalués sommairement par les géographes modernes, ainsi qu'il suit :

ÉTATS.	SUPERFICIE. lieues carr.	POPULATION. âmes.
Empire birman : . .	29,350	4,759,000
Siam	37,028	5,400,800
Annam.	26,952	11,906,000
Possessions anglaises .	5,798	415,000
États indo-chinois . .	6,100	220,000
États malais	4,263	208,000
	109,491*	22,908,800

Il est inutile d'ajouter que ces chiffres n'ont aucun caractère d'authenticité.

—

L'Inde est, comme on le voit, un des pays les plus remarquables de l'Asie, par l'étendue, la variété et la richesse de ses productions, par l'antiquité de ses institutions, de ses arts, de sa littérature, enfin par l'importance que son commerce a toujours eu, tant pour l'Asie que pour l'Europe. Placé actuellement en partie sous la domination et en partie sous l'influence des Anglais qui ont mieux réussi dans leurs entreprises que les Portugais, les Hollandais et les Français, ce pays reçoit une nouvelle civilisation, et même une nouvelle race d'habitants, les Indo-Anglais, qui sont appelés peut-être à y jouer un rôle dans un avenir prochain. Depuis qu'ils se sont établis en maîtres dans l'Inde, les Anglais ont répandu un nouveau jour sur sa géographie et ses richesses naturelles. Le *Journal asiatique* et les *Recherches asiatiques* publiés par la Société savante de Calcutta, ainsi que les mémoires des Sociétés littéraires de Bombay et de Ceylan contiennent les résultats importants de leurs infatigables investigations. Leurs voyageurs, tels que Gérard, Forbes, Hodgson, Webb, Moorcroft, Burns, ont exploré des régions peu connues, et, au moyen de tous les renseignements fournis à M. James Horsburgh, il entreprit, en 1827, de publier un atlas de l'Inde, complet et très détaillé, *Indian atlas*, en 177 feuilles, à l'échelle de $\frac{1}{200,000}$. Il n'en a paru encore qu'une partie. Une carte en 6 feuilles, et une autre en une seule feuille, ont été mises au jour par les libraires de la Compagnie des Indes. Un bon dictionnaire géographique de l'Inde est celui de Walter Hamilton, *East India gazetteer*, Londres, 2 vol. in-8°. On peut consulter aussi l'ouvrage de Montgomery Martin, *History, antiquities, topography and statistics of Eastern India*, t. VIII et IX du *British Colonial Library*, in-8°. Les sites pittoresques et les monuments ont été dessinés et publiés dans plusieurs ouvrages magnifiques par les frères Daniel, savoir : *Oriental Scenery*, Londres, 1795 à 1807, 4 part. gr. in-fol.; *Antiquities of India*, 1799-1808, in-fol., atlas; *Picturesque Voyage of India*, 1810-1817, in-4°, *Indian illustrations*, 1827, et *Oriental annual*, 1834 et ann. suiv. On en peut prendre une idée dans l'ouvrage publié en France sous le titre de *Monuments anciens et modernes de l'Indostan*, Paris, 1813-20, 3 vol. in-4°, et *Tableaux pittoresques de l'Inde*, Paris, 1834-36, 3 vol. in-8°, avec fig. D-G.

INDE (POSSESSIONS FRANÇAISES DANS L'). Les possessions de la France dans l'Inde consistent en plusieurs petits territoires, sur les côtes de la presqu'île en-deçà du Gange, dont la superficie totale

(*) La superficie est ici calculée en lieues carrées de France, de 25 au degré; elle est de 837,975 milles carr. anglais, de 69 $\frac{4}{5}$ au degré, et de 39,417 milles carrés allemands, de 15 au degré. Le chiffre de la population est donné d'après les évaluations de M. Berghaus. S.

n'est que de 25 à 26 lieues carrées, et la population d'environ 167,700 individus. Ces territoires et établissements, séparés les uns des autres, sont : Pondichéry et Karikal, sur la côte de Coromandel; Yanaon et la loge ou factorerie de Mazulipatam, sur les côtes d'Orissa ; Mahé et la loge de Calicut, sur la côte de Malabar; Chandernagor et les loges de Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore et Patna, au Bengale ; enfin la factorerie de Surate dans le Guzerate. Ils sont tous situés dans la zone torride et éloignés de plus de 4,000 lieues marines du port de Brest. La traversée exige 3 mois et 10 à 20 jours. Dans la population, on ne compte que 980 blancs, 1,500 *topas* ou individus de la race mixte provenant du mélange des Européens, surtout des Portugais, avec les Indiens ; le reste se compose d'individus de la race indigène, professant le brahmanisme.

Pondichéry, le plus considérable de ces établissements, et par cette raison chef-lieu et siége du gouvernement, n'a pourtant qu'une superficie de 27,953 hectares, et se compose des trois districts de Pondichéry, Wilnour et Bahour, qui, au lieu d'être contigus et de former un territoire compacte, sont entrecoupés par des villages qui ont leurs limites à une lieue de la mer. La rivière de Gingy ou Ariancoupan traverse ce petit territoire et alimente un canal d'irrigation ; les sources qui viennent des collines du sud-ouest arrosent aussi ce territoire, dans lequel il existe de plus une soixantaine d'étangs artificiels, bien nécessaires à un terrain naturellement aride et que les coupes imprudemment faites, dans les forêts, par les premiers colons, ont rendu plus stérile encore. Des deux rades que les bâtiments trouvent sur la côte, la plus grande leur fournit un mouillage pendant la mauvaise saison, tandis que la petite rade les reçoit ordinairement pendant le reste de l'année. Outre ces rades, on ne trouve qu'une côte plate et sablonneuse, embarrassante pour les bâtiments à cause d'une barre formée par la mer. La ville de Pondichéry, située sous 11° 55′ de lat. N. et sous 77° 31′ de longit. E., est divisée, par un canal, en 2 parties, dont l'une, percée et construite régulièrement sur le bord de la mer, est habitée par environ 700 blancs, tandis qu'au-delà du canal est la *ville noire*, c'est-à-dire plus de 3,000 cases habitées par 20,000 Indiens. Les Européens ont un bazar, un collége, une institution de jeunes de langue, une imprimerie, une église, un jardin botanique, une bibliothèque. Pondichéry a une grande place, des boulevards, un phare. La ville noire a 2 pagodes; on a institué des écoles gratuites pour les topas, les Malabars chrétiens et les parias. Onze *aldées* ou villages hindous appartiennent au district bien peuplé de Pondichéry ; ils sont habités par des tisserands qui fournissent ces toiles bleues remarquables par leur teinture et qui, exportées par les bâtiments français pour la côte d'Afrique, sont connues dans le commerce sous le nom de *guinées*. C'est, à ce qu'il paraît, aux eaux des sources du pays que sont dus le lustre et la solidité de la teinture de l'indigo qui donnent du prix à ces toiles d'ailleurs assez grossières. Le gouvernement a fait établir une filature, et il encourage le tissage de la soie. On fabrique aussi des percales bleues et des toiles blanches.

Wilnour a une grande et riche pagode avec beaucoup de brahmes et des baïadères; 45 *aldées* forment ce district.

Bahour comprend 36 *aldées*.

Le territoire de Pondichéry a trop peu d'étendue pour pouvoir être riche en productions; mais il est bien cultivé en riz et en indigo. On voit des bois de cocotiers et des plantations de cannes à sucre. Des ouragans viennent quelquefois porter le ravage sur ce territoire.

Pondichéry est située dans la province indienne de Carnate : le second établissement, *Karikal*, est sur la même côte, mais plus au sud, dans la province de Tanjaour, et à environ 26 lieues de Pondichéry, aux bouches du Kavéry, qui, avec les canaux qu'on en a tirés, arrosent, surtout pendant les débordements périodiques, les terres et les rendent très fertiles. Cinq districts ou *manganoms*, savoir : Karikal, Tirnoular, Nellajendour, Nedougadom et Kotchéry, et plus de 100 *aldées* forment cet établissement dont le chef-lieu bâti sur l'Arselar, une des bouches du Kavéry, n'est accessible aux na-

vires à fond plat que lors du débordement du fleuve, c'est-à-dire depuis le mois d'août jusqu'en février ou mars. Karikal, peuplé de 10,000 âmes, a des chantiers de construction où il règne beaucoup d'activité.

Yanaon, dans la province de Golconde (*voy.*), est une ville de 3 à 4,000 âmes, sur l'une des deux bouches du Godavéry, trop obstruée par les sables pour être navigable. On y fabrique de bonnes toiles de coton appelées *conjons;* mais on est obligé de tirer le coton des possessions anglaises où l'exportation est grevée de droits; on cultive aussi de l'indigo, du sucre et du riz. Les terres sont censées appartenir à la métropole et paient environ 60 p. 100 du produit. Par le Godavéry, on reçoit de l'intérieur de l'Hindoustan beaucoup de bois de tek. Depuis l'établissement du tissage à la mécanique en Angleterre, Yanaon n'a plus à blanchir et à apprêter la quantité de toiles que les Hindous y envoyaient autrefois. L'ancien port florissant de Coringui, peuplé jadis de 30,000 âmes, est détruit depuis une irruption de la mer, qui eut lieu en 1789.

Dans la ville de *Mazulipatam*, située dans la province des Circars septentrionaux, à une trentaine de lieues de Yanaon, la France n'a plus qu'une loge, de laquelle dépendent une *aldée* et deux terrains habités ensemble par 285 Indiens. Cette loge est maintenant aussi insignifiante que les factoreries de Calicut et de Surate, et que les cinq loges du Bengale, que nous avons nommées plus haut.

Le comptoir de *Mahé*, sur la côte de Malabar, consiste dans la ville de ce nom, bâtie auprès de l'embouchure d'une petite rivière navigable, mais dont l'entrée a une barre, et dans un petit territoire dont les limites sont, depuis 25 ans, un sujet de contestation entre la France et l'Angleterre. Le commerce de Mahé avec la France est insignifiant. Il en est de même de celui de *Chandernagor*, ville bâtie sur la rive droite de l'Ougly, dans le Bengale; la ville est grande et bien bâtie, mais son territoire n'a que quelques hameaux peu étendus.

Le gouverneur de l'Inde française, résidant à Pondichéry, a auprès de lui un conseil d'administration, un commissaire de marine, un procureur général du roi et un inspecteur colonial, veillant à la régularité du service administratif. Un conseil général séant à Pondichéry, des conseils d'arrondissement siégeant à Chandernagor et à Karikal, sont consultés et font connaître les vœux et les besoins du pays. Suivant une ordonnance rendue en 1840, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon ont chacun un chef de service dépendant du gouverneur. La loi française régit les blancs; quant aux Indiens, leurs contestations sont jugées par les lois et coutumes nationales. Il y a une cour royale et un tribunal de 1re instance à Pondichéry. Quatre autres tribunaux sont établis à Karikal, Chandernagor, Mahé et Yanaon; de plus, tous ces établissements ont chacun une justice de paix. Deux compagnies d'infanterie de marine, formant ensemble 282 hommes et recrutées parmi les Indiens du nord, font le service militaire dans l'Inde française. Les dépenses publiques s'y montent à près d'un million; pour y faire face, les recettes locales ne suffisent pas, et le budget de la marine et des colonies y ajoute près d'un dixième. A Pondichéry, le gouvernement français, ayant succédé aux princes indigènes qui se considéraient comme propriétaires de tout le sol, mais qui en aliénaient sous condition la plus grande partie, reçoit les redevances des tenanciers, et garde même la faculté de disposer d'une partie de ces terres. Le culte catholique est desservi par un préfet apostolique résidant à Pondichéry, un curé à Chandernagor, un autre à Karikal, un prêtre desservant à Mahé et un sacristain à Yanaon. Des écoles primaires et des comités de bienfaisance ont été organisés non-seulement à Pondichéry, mais aussi à Karikal, Chandernagor et Mahé.

C'est du règne de Louis XIV que datent les possessions françaises dans l'Inde, quoique les premières tentatives d'établissement soient plus anciennes. La Compagnie des Indes-Orientales, réorganisée en 1664 (*voy.* T. VI, p. 443), essaya d'abord de s'établir à Surate, puis renonçant à ce comptoir, elle acheta Pondichéry. Les Hollandais lui ayant ensuite enlevé cette place, elle fut rendue à la

France par la paix de Riswyck, en 1697, et, sous l'administration de François Martin, agent de la Compagnie des Indes, elle devint une colonie très florissante. Un territoire de 10 lieues de large sur la côte et à peu près autant de long, avec une population d'un demi-million d'âmes et un revenu de 5 millions de livres pour la Compagnie, dépendait de la ville. La Compagnie avait obtenu d'Avreng-Zeyb la possession de Chandernagor en 1688. Dans la suite, elle acquit, avec un territoire considérable, la ville de Karikal, et s'établit de force à Mazulipatam et à Yanaon. Dupleix, d'abord directeur du comptoir de Chandernagor, puis, en 1742, gouverneur de Pondichéry, contribua beaucoup à la prospérité des deux établissements et de toute l'Inde française qui, à cette époque, était d'un rapport de 18 millions. (On l'évaluait même bien plus haut; cependant les actionnaires ne reçurent jamais de dividende.) En 1748, Dupleix défendit avec succès Pondichéry contre une flotte anglaise qui vint l'attaquer avec un corps de troupes considérable. Ayant aidé un soubah de Dekkan à vaincre son compétiteur, il en obtint des trésors et de grandes concessions de terrains. Dupleix étalait dans Pondichéry le faste et l'autorité d'un vice-roi. Il en obtint le titre du Grand-Mogol pour la province de Carnate. La Compagnie française des Indes paraissait destinée à jouer un rôle brillant; mais les revers succédèrent aux jours d'éclat. Dupleix en assiégeant Maduré fut complétement battu, et le soubah, son protégé, renversé du trône par les Anglais. Bientôt après, Dupleix fut rappelé. Dans la nouvelle guerre qui éclata en 1756, le gouvernement français envoya le comte de Lally (*voy.*) pour défendre les établissements de l'Inde. Ce général souleva contre lui les esprits par sa dureté et sa violence. Les Anglais s'étant présentés, en 1760, devant Pondichéry, Lally fut obligé de livrer la ville et de se constituer prisonnier. Déjà les Anglais s'étaient emparés successivement des autres possessions françaises; ils les rendirent quelques années après, mais considérablement diminuées et dépouillées de leur ancienne prospérité. Il n'était pas possible à la France de défendre, dans les guerres contre l'Angleterre, des possessions disséminées comme l'étaient celles qu'elle avait dans l'Inde. Aussi furent-elles encore prises en 1793 et en 1803. Ce n'est qu'en 1816 et 1817 que l'Angleterre, devenue maîtresse de presque toute la péninsule de l'Inde, restitua à la France les faibles possessions que nous avons fait connaître ci-dessus, et qui coûtent, comme on a vu, plus qu'elles ne rapportent.

Leur seule industrie consiste dans la fabrication des madras et de quelques autres tissus. Les bâtiments français exportent du poivre et de l'indigo, et ils importent les productions de la métropole et d'autres pays, ainsi que des objets manufacturés français. En 1835, les importations dans ces établissements étaient d'une valeur de 1,744,260 fr., et les exportations d'une valeur de 4,313,000 fr. Les toiles bleues (*guinées*) trouvaient un débit considérable dans l'île Bourbon; mais, sous prétexte de favoriser l'industrie de la métropole, la France a imprudemment grevé d'énormes droits de douanes l'importation dans cette île des madras de Pondichéry; cependant la race noire ne s'est point du tout accommodée des toiles de France, elle redemande les toiles bleues de l'Inde; en France, la douane les repousse également, et ce n'est que sur la côte d'Afrique que le commerce parvient à les écouler. Au total, l'Inde française n'a d'autre utilité pour la métropole que de procurer un débouché, faible à la vérité, aux produits de l'industrie nationale, et d'occuper la marine marchande; résultat plus positif au moins que celui que la Compagnie des Indes, malgré ses succès éclatants et passagers, avait obtenus sous le règne de Louis XV, et dont Voltaire a dit : « Il n'est resté aux Français, dans cette partie du monde, que le regret d'avoir dépensé, pendant plus de 40 ans, des sommes immenses pour entretenir une Compagnie qui n'a jamais fait le moindre profit, qui n'a jamais rien payé aux actionnaires et à ses créanciers des produits de son commerce, qui, dans son administration indienne, n'a subsisté que d'un secret brigandage, et qui n'a été soutenue que par une partie de sa ferme du tabac que le roi lui accordait. » (*Siècle de Louis XV*, chap. 35.)

Une description de l'Inde française a été publiée récemment par le ministère de la marine, dans la 3e partie des *Notices statistiques sur les Colonies françaises*, Paris, 1839, in-8°. D-G.

INDÉCENCE. L'indécence est une atteinte portée, soit à la pudeur publique, soit aux convenances sociales. Tantôt elle est dans les paroles, tantôt dans les actions.

On doit observer que, sous le premier rapport surtout, ce n'est pas ici un de ces vices qui n'ont qu'à se montrer pour être signalés et frappés en tous lieux d'une réprobation unanime. Ce qui est indécent chez un peuple peut ne pas l'être chez un autre. Tous les écrits de l'antiquité nous en fourniraient de nombreux exemples.

Chez les nations primitives ou encore éloignées de la civilisation moderne, peu de choses sont considérées comme indécentes. Aussi un poëte a-t-il pu dire de certains actes d'une vie privée nullement murée chez les insulaires d'Otaïti, que, dans ces contrées :

... L'amour sans pudeur n'est pas sans innocence.

Le contraste de ce voluptueux abandon, c'est la pruderie britannique, qui fait un crime à un homme d'entrer dans la chambre à coucher d'une dame, même absente, et qui trouve une grave indécence dans le nom technique du *vêtement nécessaire*.

En France, on tient un juste milieu entre ces deux extrêmes : sans se livrer à de ridicules susceptibilités, on sait blâmer hautement tout ce qui outrage en effet la décence, et les mœurs le répriment souvent avant les lois. C'est ainsi que, même à l'époque peu scrupuleuse du Directoire, le public chassa d'une promenade, avec des huées, des femmes impudentes qui s'y étaient présentées sous ces vêtements diaphanes qu'on pouvait appeler de l'*air tissu*, et que, du reste, Pline, dans un autre siècle de corruption, avait déjà reproché à des dames romaines de porter « à l'avantage de leurs charmes, et non de leur modestie. »

L'indécence, au surplus, ne se confond pas toujours avec l'impudicité ; elle peut se trouver aussi, comme nous l'avons dit, dans l'oubli ou le mépris des bienséances. Celle-là sans doute est moins coupable que l'autre, et c'est ordinairement l'opinion seule qui en fait justice. Toutefois, comme ses arrêts sont comptés pour beaucoup chez une nation polie, l'homme bien élevé a toujours soin de veiller sur son maintien, ses gestes, ses propos, pour que rien ne puisse leur faire appliquer cette formule de blâme : *C'est indécent!* qu'il lui serait pénible d'entendre, et surtout de mériter. M. O.

INDEMNITÉ, dédommagement d'un préjudice (*damnum*).

Il existe un certain nombre de cas où des *indemnités* sont dues par l'état à des particuliers. Ainsi, par exemple, les agents de l'administration ne peuvent pratiquer des fouilles dans un champ, pour en extraire les pierres, le sable ou la terre nécessaires à l'entretien des grandes routes ou autres ouvrages publics, sans que le propriétaire soit indemnisé à l'amiable ou à dire d'experts (loi du 6 octobre 1791, sect. 6, art. 1). De même, lorsque l'utilité publique exige que l'on dispose de la propriété d'un particulier, il doit être préalablement indemnisé. *Voy.* EXPROPRIATION, DOMMAGES ET INTÉRÊTS, ÉMIGRATION.

Une indemnité n'est jamais due qu'en vertu d'une disposition de la loi, ou d'une convention.

Dans la jurisprudence féodale, on nommait *indemnité* le droit qui était dû au seigneur, lorsqu'un fief de sa mouvance passait dans les mains des gens de mainmorte, ou dans celles du roi. C'était un dédommagement des droits qui auraient été payés lors des mutations successives de ce fief. E. R.

INDÉPENDANCE, un de ces termes abstraits relatifs aux intérêts les plus chers de l'humanité, dont l'exacte définition préviendrait ou terminerait de longues disputes : ce serait avoir beaucoup fait que d'en avoir déterminé avec précision la vraie valeur. Il y a cela de commun entre l'indépendance et la liberté (*voy.*), que toutes deux consistent dans un état d'affranchissement. Rien de plus dangereux et de plus facile en même temps que leur confusion, et c'est en les compa-

rant qu'on peut faire ressortir les caractères propres de chacune.

L'être libre n'est, dans ses déterminations volontaires, asservi par aucune contrainte ; l'être indépendant, dans la délibération dont est précédé l'acte du vouloir, ne cède à aucune considération, sujétion ou influence quelconque. Le premier se détermine comme il le juge convenable; le second n'est incliné à préférer tel parti à tel autre par aucun motif incitant; il dit toujours comme un personnage de Regnard : « Je ne prends point d'avis; je suis indépendant. » Ce que fait l'être libre, il l'a voulu sans être forcé à le vouloir; ce que veut l'être indépendant, il a décidé sans influence aucune qu'il le devait vouloir.

L'être indépendant, ne jugeant préférable que ce qui lui plaît, est libre par cela même, mais d'une liberté de caprice ou d'indifférence, non d'une liberté morale, comme est celle de l'homme; car celle-ci suppose qu'on est dans la dépendance d'un devoir, quoique libre de ne s'y point conformer.

> Quelle étrange société
> Formerait entre nous l'erreur et l'injustice,
> Si l'homme indépendant n'avait que son caprice
> Pour conduire sa volonté!
> (La Fontaine.)

Une assemblée n'est point libre, quand la force armée la contraint de vouloir telle chose plutôt que telle autre. Elle n'est pas indépendante, quand des considérations étrangères influent sur ses délibérations.

Un peuple libre ne résout, n'entreprend rien que conformément à des lois qu'il s'est données, et qui ne peuvent être changées sans le concours de tous. Un peuple indépendant, à la rigueur, ne serait soumis à aucune loi, et c'est pour avoir confondu l'indépendance avec la liberté qu'on a tant déclamé contre l'état social, dont l'effet est d'assurer l'exercice de la liberté en restreignant l'indépendance. « Pour que nous puissions être libres, dit Cicéron, il faut que nous soyons tous esclaves des lois. » « La liberté, écrit Montesquieu dans le même sens, ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. »

Dans toutes les conditions, même les plus dépendantes, nous restons libres, tout le temps que nous les acceptons de bon gré. L'indépendance est beaucoup moins en notre pouvoir : comment nous soustraire aux mille influences qu'exercent sur nous nos relations sociales et domestiques?

Dans un sens relatif, un homme libre est celui qui n'a point encore pris de résolution ou d'engagement irrévocable, à qui le choix est encore possible: tel est l'homme non marié par rapport au mariage. Un peuple indépendant est celui qui, dans ses conseils, n'est point sollicité par des rapports extérieurs ou des liens de sujétion à avoir égard aux intérêts d'un autre peuple. On sait quel était, dans l'Amérique du Nord, le but de la guerre de l'Indépendance. Toute guerre pour la liberté est une guerre civile. Jean-Jacques dit, dans une de ses lettres, que les Corses, ayant acquis l'indépendance, osent aspirer encore à la liberté.

L'esprit libre est celui qui n'est point tyrannisé par des opinions préconçues; et avoir l'esprit libre, c'est l'avoir dégagé de toutes préoccupations qui l'empêchent de s'appliquer et d'acquiescer à des idées quelconques. L'esprit indépendant ne se laisse nullement influencer par l'opinion des autres ou par l'autorité.

Une âme libre est celle dont rien ne peut asservir le vouloir. Un caractère indépendant, c'est, dans le sens absolu, celui qui ne peut souffrir aucune sujétion, et, dans le sens relatif, celui d'un homme inaccessible à toute influence étrangère, à toute suggestion du dehors. Tel est celui de ces juges intègres dont Bossuet a dit : « Affranchis des intérêts et des passions, sans yeux comme sans mains, images de Dieu, vous en imitez l'indépendance; comme lui, vous n'avez besoin ni des hommes ni de leurs présents. »

En deux mots, la liberté se rapporte aux déterminations volontaires; elle consiste dans la possibilité du choix spontané et exclut la contrainte : l'indépendance

se rapporte aux délibérations qui précèdent le vouloir, et les suppose exemptes, ou absolument, de toute influence, ou relativement, d'influences étrangères, extérieures, provenant de l'état, des rapports, des entours. L-F-E.

INDÉPENDANCE (GUERRES DE L'), *voy.* MESSÉNIE, SAMNITES, WASHINGTON, KOSCIUSZKO, HOFER, MINA, BOLIVAR, SKRJINECKI, etc., etc.

INDÉPENDANTS, secte religieuse anglaise, *voy.* BROWNISTES* et PURITAINS.

INDES (MER DES), ou OCÉAN INDIEN. Cette mer s'étend au sud de l'Asie jusqu'aux parages des terres antarctiques et au cercle polaire du sud, ou plutôt jusqu'à l'océan Austral. Elle communique à l'est avec la grande mer du Sud, et à l'ouest avec l'océan Atlantique. De ces deux côtés, elle commence aux îles de la Sonde et finit au cap de Bonne-Espérance : elle baigne donc les côtes méridionales de l'Asie et les côtes orientales de l'Afrique. Les golfes Arabique et Persique, celui d'Oman ou d'Arabie, le golfe du Bengale et le canal de Mozambique, en sont des parties. A cette mer appartiennent les îles de Madagascar, Maurice et Bourbon, les Seychelles, les Comores, les Laquedives et Maldives, l'île de Ceylan, les îles Nicobar, la terre de Kerguelen, les Andaman. Elle reçoit quelques-uns des plus grands fleuves du monde, tels que l'Euphrate, l'Indus, le Gange, le Bourampoutre (*voy.* ces noms) et tous les autres fleuves de l'Inde. Le tropique du Capricorne la traverse presque par le milieu, en sorte que la moitié septentrionale de cette mer est située sous la zone torride. Elle nourrit beaucoup d'espèces de poissons, des huîtres à perles, et les coraux y forment des bancs dangereux pour la navigation. Les moussons (*voy.*) ont un mouvement remarquable dans cette mer, mais seulement au nord du 10e degré de latitude méridionale ; depuis avril jusqu'en octobre, elles y soufflent avec force du sud-ouest, et, le reste de l'année, elles viennent avec la même véhémence d'une direction toute opposée, celle du nord-est ; des ouragans précèdent les changements de direction : il en résulte que les vaisseaux venant du cap de Bonne-Espérance sont obligés de profiter de la première de ces moussons pour se rendre dans l'Inde, et de l'autre pour en revenir. De même, on entre pendant 6 mois dans la mer Rouge, et l'on profite des autres 6 mois pour en sortir. Encore n'y a-t-il que les mois de juillet et d'août qui permettent de se rendre en toute sûreté de la mer Rouge à la côte de l'Inde. Au sud de la région des moussons, on a, dans la mer des Indes, des vents alisés assez réguliers. — Les anciens ne connaissaient qu'imparfaitement cette mer, même depuis les conquêtes d'Alexandre, qui, le premier, fit examiner les parages de l'Inde. Ce n'est que depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance qu'on en connaît l'étendue. Une carte de la mer des Indes, par MM. Daussy et Wissocq, a été publiée au Dépôt de la marine. D-G.

INDES-OCCIDENTALES. On a donné ce nom aux îles situées entre l'Amérique du Nord et celle du Sud, par suite d'une erreur qui avait fait croire à Colomb que les terres par lui découvertes n'étaient qu'une sorte de prolongement de l'Inde véritable. Personne n'ignore que c'est dans l'une de ces îles que les Européens firent leur première descente.

Ces îles ont été décrites à l'article ANTILLES, que le lecteur devra consulter. Mais nous ajouterons ici quelques données générales et relatives à leur ensemble.

La superficie totale des îles de cet archipel est estimée à 4,380 milles carrés géographiques. On en évalue le nombre d'habitants à 2,900,000. Cette population se compose pour la plupart de nègres, qui depuis l'établissement de l'esclavage colonial, en 1503, ont été ou introduits d'Afrique, ou propagés sur le sol même de ces îles. Plus de la moitié de ces noirs sont libres, et notamment ceux d'Haïti (*voy.*), ceux des colonies anglaises, les affranchis dans les autres colonies européennes et les nègres *marrons* échappés et vivant dans les bois. Dans les colonies où l'émancipation n'a pas encore été accomplie, l'esclavage est un danger imminent pour la population blanche et pour le gouvernement de la métropole. On porte le nombre des Européens à envi-

(*) Dans ce petit article, on dit que Robert Brown, le fondateur de la secte, est mort en 1590 : il faut lire en 1630. S.

ron un demi-million. Les indigènes nés d'Européens sont désignés sous le nom de *créoles*. Quant aux peuples qui dominent dans les Indes-Occidentales, le nombre des Espagnols s'élève à 350,000; celui des Anglais à 600,000; celui des Français à 30,000, sans compter les Hollandais, les Danois et les Suédois. Tous les habitants des îles sont chrétiens, à l'exception peut-être des noirs nouvellement convertis, qui, baptisés dans les îles appartenant à l'Espagne, ne sont encore pour la plupart, à proprement parler, que des païens. Dans les îles anglaises, hollandaises et danoises, les missionnaires de la communion des frères Moraves et les méthodistes ont bien mérité des Africains en les instruisant dans la religion et en fondant pour eux des écoles.

Le sucre est le plus important de tous les produits indigènes. On en exporte tous les ans plus de 600 millions de kilogr.; viennent ensuite le rhum, dont on livre au commerce environ 50 millions de quarters; le café pour environ 20 millions de kilogr., et le coton pour environ 15 millions.

A l'exception de l'état indépendant de Haïti et de l'île de Sainte-Marguerite qui fait partie de Venezuela, toutes les autres îles sont des colonies d'états européens, tels que l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Hollande, le Danemark et la Suède. *Voy.* Haïti, Cuba, Jamaïque, Martinique, Guadeloupe, etc.

Histoire. Lorsque Christophe Colomb (*voy.*) découvrit, en 1492, les premières îles Bahama, Cuba, Haïti, Porto-Rico, on y trouva, ainsi qu'à la Jamaïque, deux races d'hommes différentes : les Caraïbes et les Arrowauks. Ces derniers étaient des hommes pacifiques et parlaient plusieurs dialectes. Les Caraïbes paraissent avoir détruit les tribus plus faibles qu'eux, comme, à leur tour, ils durent faire place aux Européens. Il n'en existe plus que quelques faibles débris dans quelques îles et sur le littoral du continent américain, où ils ont été transplantés par les Espagnols. Ceux-ci fondèrent les premiers établissements à Cuba; mais ils écrasèrent les indigènes à force de tributs et de mauvais traitements. En 1503, on procéda aux *repartimientos* ou à la distribution du sol entre les Européens. Cette mesure, prise contre les intentions du gouvernement espagnol, en rendant tous les indigènes esclaves, eut pour conséquence leur destruction. On commença dès lors à cultiver dans les îles les denrées coloniales, telles qu'épices, bois de teinture, et le coton, et à y introduire des nègres de la côte occidentale d'Afrique (*voy.* Traite des Noirs). Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, le despotisme de l'Espagne pesant sur les îles, dont les gouverneurs dépendaient entièrement de la métropole, paralysa le développement de leur force intérieure : elles tombèrent toutes en décadence, et la population diminua en même temps que la culture du sol. L'Espagne ne permettant à aucun navire d'un autre peuple européen d'y aborder (*voy.* *Système* Colonial), le commerce des colons, enchaîné de plus en plus, se trouva bientôt réduit à la seule ville de Séville, et, dans la suite, on restreignit encore l'exportation des produits indigènes à certaines flottes. Beaucoup de colons émigrèrent, et les îles restèrent désertes. Au commencement du XVII^e^ siècle, tous les indigènes en avaient disparu. On détruisit presque toutes les petites villes du littoral pour empêcher la contrebande, qui, surtout depuis l'indépendance des Provinces-Unies de Hollande, causait beaucoup de préjudice aux Espagnols. Le décroissement de leur pouvoir provoqua aussi des entreprises hostiles de la part des autres puissances maritimes. Mais ce qui porta le coup le plus funeste aux colonies, ce furent, depuis 1630, les agressions des flibustiers (*voy.*) qui finirent par former une puissance régulière de forbans, en jetant dans plusieurs îles les premiers fondements de colonies rivales. Dans ce même XVII^e^ siècle, quelques autres puissances européennes acquirent aussi des îles dans les Indes-Occidentales, et l'on reconnut alors l'importance de cette partie de l'Amérique pour le commerce du monde. Depuis ce temps, et surtout depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, ces colonies (*voy.*) commencèrent à fleurir de nouveau. Mais les puissances de l'Europe s'en disputèrent souvent la possession, et de longues guerres eurent lieu à leur sujet. X-M.

INDES ORIENTALES (COMPAGNIE DES). On appelle de ce nom une fameuse association établie, dans l'origine, pour faire *exclusivement* le commerce entre l'Angleterre et l'Inde (*voy.* COMPAGNIE). On désigna cette dernière région sous le nom d'*Indes orientales*, pour la distinguer des Indes occidentales (*voy.* l'art. précédent), nom qu'on avait donné à une partie de l'Amérique, à la suite d'une erreur qui, au temps de la découverte du Nouveau-Monde, le faisait envisager comme une continuation de l'Inde. Il faut dire cependant que la dénomination d'Indes orientales a une acception plus vaste que celle d'Inde; car, outre les continents et les iles à l'est et au sud de l'Indus jusqu'aux frontières de la Chine, elle comprend Timor et les Moluques; d'ailleurs la Chine et les Philippines furent expressément comprises dans le privilége de la Compagnie anglaise des Indes, qui est la seule dont nous ayons à nous occuper ici, quoique la France ait eu aussi, de 1664 à 1769, une compagnie des Indes orientales, et que celle de la Hollande, fondée par Corneille Houtman (*voy.*), en 1595, mais dissoute deux siècles après (1795), fût longtemps puissante et prospère, grâce au monopole qu'elle exerçait avec une rigueur extrême et en sacrifiant tout à ses intérêts. Enfin, le Danemark et la Suède eurent également des compagnies des Indes orientales; et même elles existent encore, bien que leur activité commerciale soit très bornée. *Voy.* COMPAGNIE (commerce).

1° *Histoire de la Compagnie anglaise des Indes orientales.* En 1497, les Portugais découvrirent la route autour du cap de Bonne-Espérance, et, pendant un siècle entier, ils exploitèrent seuls les profits de cette route aux Indes. Lorsque Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, fit la guerre aux Pays-Bas, les Hollandais commencèrent à montrer leur pavillon dans les mers orientales et à jeter le fondement de leur empire des Indes.

En 1582, le premier vaisseau anglais, sous le capitaine Stephen, doubla le cap de Bonne-Espérance; de 1586 à 1588, le voyage de Th. Cavendish fit connaître aux Anglais ces lointaines contrées. Dans leur guerre avec l'Espagne, plusieurs riches captures de vaisseaux chargés d'épices, de perles, d'ivoire, d'or et de soie, excitèrent de plus en plus en eux le désir de prendre part à un commerce aussi productif. En 1599 se forma la première association pour l'exploiter; et, le 31 décembre 1600, Élisabeth octroya la première charte conférant à une compagnie le privilége exclusif de trafiquer avec les Indes orientales. Cette compagnie avait à sa tête un gouverneur (Thomas Smythe, esq.) et 24 directeurs; la durée de son privilége fut provisoirement fixée à 15 ans. Telle fut l'origine de la Compagnie anglaise des Indes orientales, qui, au bout de deux siècles, devait étendre son sceptre sur le vaste empire des Mongols.

La première expédition, de la valeur de 69,090 livres sterling, partit de Torbay, sous la conduite du capitaine Lancaster, le 13 février 1601; son chargement consistait en fer, étain, clouterie, verroterie, etc. Elle n'arriva à Sumatra que le 15 juin 1602. Ses profits furent considérables. En 1612, le capitaine Best obtint de la cour de Delhi (*voy.*) la permission d'établir à Surate une factorerie, c'est-à-dire une espèce de dépôt pour emmagasiner soit les marchandises de l'Inde avant de les embarquer pour l'Europe, soit les objets fabriqués en Europe avant de les envoyer à leur destination ultérieure. Mais l'Inde se trouvant, dès la fin du XVII^e^ siècle, dans un état de trouble et de dissolution, ces dépôts, ces magasins durent bientôt se convertir en forteresses, dont la garnison était formée par les facteurs, les agents, les garde-magasins. Une fois solidement établis, les marchands européens cédèrent à la tentation de s'approprier quelque territoire et de monopoliser le commerce de certains districts.

Les profits des premiers voyages ne furent pas aussi grands qu'on l'a supposé : on en a porté le bénéfice jusqu'à 132 p. %; mais il faut songer que les voyages duraient au moins deux ans, quelquefois trois ou quatre, et qu'en Angleterre les marchandises de l'Inde étaient données à crédit pendant deux ans. Dans l'origine, on ne reprochait point à la Compagnie son privilége exclusif; mais on lui contestait le droit d'exporter de l'argent étranger monnayé et de l'or ou de l'argent en

barres; d'après les principes de l'économie politique du XVII^e^ siècle, on regardait cela comme une perte irréparable. Peu à peu, toutefois, l'idée d'envisager l'argent comme une marchandise prévalut, et, en 1663, la chambre des Communes annula les statuts qui défendaient l'exportation de l'argent monnayé étranger. Ce qui militait d'ailleurs en faveur de la Compagnie, c'était le bon marché. L'un des directeurs a établi, en 1620, la balance entre le prix de revient des marchandises des Indes qui arrivaient par Alep ou Alexandrie, et celui auquel on achetait les mêmes marchandises quand elles avaient fait le tour du cap de Bonne-Espérance. La différence était de 2 tiers en faveur des dernières.

Longtemps les hostilités avec la Hollande s'opposèrent à la prospérité de la Compagnie. Mais sous Cromwell, les Bataves eurent le dessous et payèrent 85,000 liv. sterl. d'indemnité à la Compagnie des Indes, qui obtint aussi un renouvellement de son privilége (en 1657 et en 1661), après avoir triomphé de ses nombreux concurrents; car Charles I^er^ avait accordé, en 1635, à sir William Courten le droit de trafiquer avec les portions de l'Inde où la Compagnie n'avait point de factorerie. Sous la république, beaucoup de particuliers s'étaient lancés dans la voie aventureuse de la contrebande avec les Indes orientales; et ce commerce illicite avait tourné au profit des consommateurs. Mais la charte de Charles II (1661) conféra à la Compagnie le droit de saisir les vaisseaux qui feraient le commerce de contrebande, d'exercer dans ses établissements le droit de justice civile et criminelle, d'exporter des munitions, de faire la paix et la guerre avec tous les peuples non chrétiens, de fonder des colonies et des forts, d'y mettre garnison, etc.

Le règne de Charles II marque sous tous les rapports dans les annales de la Compagnie. Ce fut par la munificence de ce roi qu'elle acquit l'île de Bombay *, où le siége de la Compagnie fut transféré de Surate. Ce fut encore sous lui que s'établit d'abord (1667-1668) le commerce du thé, sans lequel la Compagnie n'existerait plus aujourd'hui, du moins comme association commerciale. Les affaires de la Compagnie étaient alors dirigées par deux frères, en Angleterre par sir Josiah Child, et dans l'Inde par sir John Child. Ces deux hommes entreprenants et actifs essayèrent déjà, mais en vain, de former dans l'Inde un établissement territorial; cependant leur exemple ne devait pas être perdu.

En attendant, la Compagnie était en butte à de violentes attaques. En Angleterre, l'opinion publique réclamait à grands cris la liberté du commerce, ou du moins la formation d'une nouvelle compagnie sur un pied plus libéral. En 1694, la chambre des Communes fit droit à ces demandes, et proclama la liberté du commerce; en 1698, les besoins pécuniaires du gouvernement l'induisirent néanmoins à créer une nouvelle compagnie sans abroger l'ancienne; la nouvelle s'engageait à un prêt de 2 millions sterling. Les deux compagnies se regardèrent d'abord de fort mauvais œil; mais, s'apercevant bientôt que leur haine n'aboutirait qu'à leur ruine réciproque, elles se fondirent en une seule et prirent (en 1702) le nom de *United Company of merchants of England trading to the East Indies*. Le gouvernement ratifia cet arrangement, et étendit le privilége de la charte jusqu'en 1726. Dans l'année 1692, l'administration avait été transférée de Hooghly à Calcutta, ville dont, en 1698, la Compagnie obtint, de la part d'un des fils d'Avreng-Zeyb, la concession avec celle de deux villages. Ainsi les premiers fondements de la présidence du Bengale étaient dès lors jetés. La Compagnie réunie (*the united Company*) chercha, par tous les moyens, à consolider, à étendre son commerce; en 1715, elle envoya une ambassade à Delhi auprès de Furuksur, descendant d'Avreng-Zeyb, pour obtenir plus de territoire. Elle acheta l'appui des ministres de l'empereur, et acquit, en 1717, plusieurs villages auprès de Madras, la faculté d'étendre sa suzeraineté sur 37 villes voisines de Calcutta, l'île de Diu, et enfin la permission d'envoyer dans toutes les provinces bengalaises toute espèce de marchan-

(*) Charles II la tenait de sa femme, Catherine de Portugal.

dises, sans payer aucun droit. Longtemps on regarda ces importants priviléges comme la grande charte des Anglais dans l'Inde ; les soubahdars, ou lieutenants du Grand-Mogol, parvinrent cependant à empêcher que la concession complète eût lieu immédiatement. En 1717, s'éleva la Compagnie des armateurs d'Ostende, rivale de la Compagnie des Indes. Alors celle-ci se réunit aux Hollandais pour écraser les nouveaux compétiteurs. L'empereur d'Allemagne, qui avait concédé une charte aux armateurs d'Ostende, la leur retira, parce qu'il avait besoin du concours de l'Angleterre et de la Hollande pour l'acceptation de sa pragmatique sanction.

Quoiqu'elle eut échappé de la sorte au danger d'une concurrence ouverte, la Compagnie anglaise continua toutefois à retirer des profits médiocres de ses expéditions commerciales. Il faut attribuer une part de ce non-succès aux vices inhérents à tout monopole, et à l'infidélité des agents qu'elle était obligée d'employer. Mais le public ignorait le véritable état des finances de la Compagnie; à plusieurs reprises, en 1730 entre autres, les marchands de Londres, Bristol, Liverpool firent de grands efforts auprès du parlement pour obtenir la révocation du privilége de la Compagnie ; ils proposaient au gouvernement un emprunt à des conditions plus favorables, et la reconstitution de la société sur de meilleures bases; ils accordaient par exemple liberté de commerce pleine et entière à chaque individu qui serait membre de la société, mais non point à ceux qui feraient des affaires avec un capital commun. La société se réservait seulement la faculté de percevoir des droits modiques sur les marchandises exportées et importées; elle s'engageait d'ailleurs à ériger et à conserver les forts et établissements nécessaires dans l'Inde. Mais tous les arguments des pétitionnaires en faveur de la liberté du commerce et des grands profits qui en résulteraient pour le bon marché des produits et pour les douanes anglaises, ne prévalurent point auprès du parlement, qui fit meilleur accueil à ceux que présenta la Compagnie existante en faveur de son monopole, à savoir : qu'il ne fallait point risquer des avantages certains contre des éventualités ; que la concurrence ferait renchérir les marchandises dans l'Inde, diminuerait leur valeur en Angleterre, et ruinerait tous ceux qui s'adonneraient à ce trafic. La Compagnie, après ces graves discussions, obtint de nouveau la continuation de son privilége jusqu'en 1766; elle consentit à réduire l'intérêt de la dette de 5 à 4 p. %. Pendant quinze ans, à partir de 1730, ses affaires continuèrent à marcher sur l'ancien pied, sans éprouver de grandes modifications. La valeur des exportations était toujours minime : en 1732, la Compagnie réduisit même son dividende de 8 à 7 p. %. En 1743, vingt-trois ans avant l'expiration de son privilége, elle se hâta toutefois de le faire renouveler jusqu'en 1780, à raison d'un emprunt de 1 million sterl., qu'elle accorda au gouvernement à 3 p. %.

Nous touchons maintenant à une époque de transition : la Compagnie des Indes, de commerçante qu'elle était, osa devenir politique et conquérante. Les princes mongols ou tatars qui régnaient dans l'Inde depuis le commencement du XV^e^ siècle, quoique d'une religion différente de celle des Hindous, avaient d'abord solidement établi leur pouvoir; les soubahdars ou nababs, qui administraient en leur nom les provinces, ressemblaient aux préteurs romains; tout-puissants dans le ressort de leur juridiction, ils obéissaient toutefois aveuglément aux ordres émanés de la cour de Delhi, aussi longtemps qu'une étincelle de la valeur de ses ancêtres se conserva chez le Grand-Mogol. Mais peu à peu la mollesse du sérail corrompit les descendants de Timour; des esclaves, des eunuques, des femmes, les environnaient de flatterie, et en firent des rois fainéants confinés dans les murs de leurs palais; le gouvernement devint peu à peu aussi corrompu que les maîtres de l'empire. Lors de l'invasion de Thamas Kouli-khan (*voy.*), usurpateur du trône de Perse, le successeur efféminé d'Avreng-Zeyb fut incapable de résister et moins encore de se venger : ce fut le signal du démembrement de son empire. A peine Kouli-khan eut-il opéré sa retraite, que les nababs, sortant de la ligne de leur devoir, se déclarèrent indépendants, ou,

s'ils continuèrent à reconnaître la suprématie de l'empereur de Delhi, ce ne fut plus qu'une obéissance purement nominale. De l'indépendance des nababs s'ensuivirent des guerres civiles entre eux-mêmes : dès lors, ces gouverneurs révoltés se virent forcés de rechercher l'alliance, soit de la Compagnie anglaise, soit de la Compagnie française ; et ces corps de marchands, on le pense bien, profitèrent des circonstances pour acquérir des provinces. Ainsi, la querelle se trouva bien vite déplacée : il ne s'agissait plus de savoir si tel ou tel prince indigène aurait le dessus, mais si les Anglais ou les Français resteraient maîtres dans l'Inde. Pour les détails de cette révolution nous renvoyons aux articles La Bourdonnais, Lally-Tollendal, gouverneurs dont les actions éclatantes, comme celles de Dupleix, semblaient faire pencher la balance du côté des Français, lorsque les affaires des Anglais furent relevées par les talents éminents d'un seul homme, le colonel Clive (*voy.*). A la suite de l'expédition entreprise pour venger la mort des Anglais qui avaient péri dans la Caverne noire, les provinces de Bengale, Bahar, Orissa tombèrent entre les mains des Anglais (1757).

Une fois arrivé à ce point, fallait-il avancer ou reculer? Deux opinions contradictoires se trouvèrent alors en présence; la chambre des Communes avait d'abord établi en principe que, pour suivre ces conquêtes, c'était une mesure contraire à la saine politique et à l'honneur national. On répondit que les puissances indigènes, justement effrayées des progrès rapides de la Compagnie, ne manqueraient pas de s'unir pour écraser cette dernière, et qu'il fallait par conséquent les prévenir.

Une autre question presque aussi importante se présentait. Les brillantes conquêtes de lord Clive avaient été faites grâce à la flotte, grâce aux troupes de l'état ; à qui devaient-elles appartenir, à l'Angleterre ou à la Compagnie? En 1767, la chambre des Communes allait se déclarer en faveur de l'état, lorsque la Compagnie revint à un argument sans réplique : elle s'engagea à verser annuellement, pendant sept ans, 400,000 l. st. dans le trésor public. Toutefois elle se trompa dans ses calculs : ses revenus, au lieu d'augmenter avec ses conquêtes, allèrent en diminuant, à tel point qu'en 1772 elle fut obligée de recourir au Trésor pour un emprunt. La cause en était toute simple : les agents de la Compagnie se livraient à toutes sortes d'exactions ; ils retournaient en Angleterre gorgés de richesses, après avoir dévoré à l'avance les ressources des provinces, tandis que les intérêts de la Compagnie elle-même se trouvaient négligés. Dans cette crise, le gouvernement dut intervenir : il changea la constitution de la société. Ainsi le dividende fut abaissé à 6 p.% jusqu'à ce que la Compagnie se fût acquittée de sa dette envers l'état (elle se montait à 1,400,000 l. st.). La juridiction du lord-maire à Calcutta fut restreinte à des causes commerciales ; à sa place, on établit une nouvelle cour de justice entièrement dépendante de la couronne. La présidence du Bengale fut élevée au premier rang, et Warren-Hastings (*voy.*) nommé gouverneur général.

Son administration, on le sait, fut toute remplie de guerres glorieuses, de négociations, d'intrigues; l'état général du pays cependant, au lieu de s'améliorer, empira. Le marquis de Cornwallis, dans une note du 18 septembre 1789, établit qu'un bon tiers du territoire de la Compagnie était réduit à l'état de *jungle*, c'est-à-dire d'habitation pour les bêtes fauves. Le revenu net du Bengale, de Bahar, d'Orissa, qui, en 1772, avait été de 2,126,766 liv. sterl., ne fut plus, en 1785, que de 2,072,963 liv. Les guerres avec la France et Hyder-Ali (*voy.*) enveloppèrent la Compagnie dans des difficultés de plus en plus grandes.

C'est alors que Fox présenta son *India-bill*, par lequel il voulait abolir la cour des directeurs et investir sept commissaires nommés par le parlement, du gouvernement de l'Inde. On connait les cris de réprobation que suscita le bill : aussi essuya-t-il un échec. Pitt présenta et fit accepter un autre *India-bill*, en vertu duquel on établit une commission de six contrôleurs, membres du conseil privé, chargés de surveiller les finances ainsi que tous les actes civils et militaires touchant le territoire de la Compagnie.

Les personnes revenant des Indes étaient obligées de déclarer le montant de leur fortune, et un tribunal fut institué pour juger les actes vexatoires commis dans l'administration de cette colonie.

Sous lord Cornwallis (*voy.*), Tippo-Saïb (*voy.*) fut dépouillé de la moitié de ses domaines. La valeur des produits exportés par la Compagnie augmenta considérablement, grâce à la réduction des droits sur le thé, et par conséquent à la consommation plus grande de cet article. Sous le marquis de Wellesley (gouverneur de 1797-1806), Seringapatnam tomba au pouvoir des Anglais; les Mahrattes furent obligés de céder de vastes territoires; la ville de Delhi fut prise. Les revenus qui, en 1797, avaient été de 8,059,000 liv. st., montèrent, en 1805, à 15,403,000 liv.; mais les dépenses du gouvernement augmentèrent dans la même proportion, et malgré ces immenses acquisitions, le commerce de la Compagnie était, à tout prendre, peu considérable : les bâtiments employés à cette époque variaient de 44 à 53 seulement, jaugeant de 36,671 jusqu'à 45,342 tonneaux. Aussi le monopole de la Compagnie fut-il de plus en plus battu en brèche. En 1813, elle obtint, il est vrai, une prolongation de son privilége jusqu'en 1831; mais il fut établi, en même temps, que les particuliers pourraient commercer directement avec Calcutta, Madras, Bombay, Penang, par des bâtiments jaugeant au moins 350 tonneaux. Le commerce intérieur de l'Inde et les communications entre l'Inde et la Chine demeuraient réservés à la Compagnie. Malgré ces désavantages, les négociants qui firent le commerce à leur compte triplèrent bien vite les relations de l'Angleterre avec l'Inde. En 1814, la valeur des marchandises exportées avait été de 870,177 liv. sterl. : en 1819, elle fut de 3,052,741 liv., preuve évidente en faveur de l'énergie que déploie l'esprit d'entreprise lorsqu'il n'est point enchaîné par le monopole. La concurrence de la Compagnie était terrible, cependant, pour les négociants isolés : la Compagnie entretenait des résidents commerciaux avec un grand train de maison dans les principales villes de l'Hindoustan; un simple vœu manifesté par un résident était une loi pour les manufacturiers indigènes. Rien de plus capricieux d'ailleurs que les procédés des agents de la Compagnie : telle année, par exemple, ils achètent pour 700,000 liv. sterl. d'indigo; l'année suivante, ils n'y mettront pas un shelling. Des fluctuations aussi imprévues occasionnent nécessairement des variations soudaines dans les prix du marché, et font courir de graves dangers aux productions et aux marchands particuliers. M. Mackenzie, ex-secrétaire du gouvernement du Bengale, a établi, en 1832, d'une manière irréfutable, devant le comité des Communes, que ces mouvements ne cesseraient que du jour où la Compagnie n'aurait plus rien à démêler avec le commerce. Entretenir à la fois des troupes et vendre du thé, brandir d'une main l'épée, de l'autre tenir la plume, c'est une contradiction trop choquante pour pouvoir profiter à la Compagnie. Aussi, quoique sa charte eût été continuée jusqu'en 1854 (*voy.* plus loin), à la suite des discussions de 1832-1833, son caractère commercial se trouva complétement annulé par les articles du règlement qui mettaient fin au commerce de la Compagnie avec la Chine (à partir du 22 avril 1834). Aujourd'hui, le commerce avec l'Inde et la Chine, avec l'Orient en général, est libre; et cette liberté était à peine proclamée qu'il s'ensuivit, malgré les prédictions de la Compagnie des Indes, une exportation croissante. En 1814, la première année où les particuliers furent admis à trafiquer avec les principales villes de l'Inde, on exporta par exemple des cotonnades anglaises de la valeur de 109,480 liv. sterl., près de cinq fois plus que la Compagnie n'en avait exporté. En 1832, les exportations du même article s'élevaient déjà à une valeur de 1,841,312 liv. sterl.

2° *Constitution de la Compagnie des Indes orientales.* En vertu du dernier acte du parlement, les fonctions de la Compagnie sont purement politiques. Elle continue à gouverner l'Inde jusqu'au 30 avril 1854, dernier terme qui lui est fixé, avec le concours et sous l'inspection du comité ou conseil des contrôleurs (*board of control*). Toutes les propriétés

réelles ou personnelles, appartenant à la Compagnie le 22 avril 1834, deviennent propriété de la couronne, mais la Compagnie continue à les administrer. Les dettes de la Compagnie sont à la charge de l'Inde; le gouvernement britannique doit racheter ses actions au double de leur valeur, et un dividende de 10 ½ p. % sera payé en Angleterre avec les revenus de l'Inde.

Le fonds de la Compagnie était formé par un capital de 6 millions sterling. Tout individu, Anglais ou étranger, des deux sexes, tout corps politique, toute corporation, avait le droit d'acheter ou de vendre des actions. Tout détenteur de 500 liv. sterl. de capital avait le droit d'assister aux assemblées générales qui se tenaient et qui se tiennent encore (nous parlerons donc au présent) quatre fois par an; mais pour avoir voix délibérative, il faut posséder 1,000 liv. sterl. de capital depuis un an; 3,000 liv. confèrent un double vote, 6,000 liv. un triple vote, 10,000 et au-dessus un vote quadruple. En 1825, se trouvaient inscrits sur le grand-livre de la Compagnie 1,494 propriétaires d'actions avec une seule voix délibérative, 392 avec 2 voix, 69 avec 3, 48 avec 4. On délibère à la majorité des voix; en cas de partage égal, le trésorier décide. L'assemblée générale a le droit de faire des lois règlementaires et de contrôler toutes les branches de l'administration. La *Cour des directeurs* est investie du pouvoir exécutif; elle est formée par 24 membres choisis parmi les détenteurs d'actions. Chaque directeur doit posséder au moins 2,000 liv. sterl. de capital. Les directeurs choisissent un président; ils doivent s'assembler au moins une fois par semaine. Les officiers et agents de la Compagnie reçoivent leurs appointements de la Cour des directeurs; ils sont responsables de leurs faits et gestes devant la cour.

Les principaux pouvoirs de la Cour des directeurs sont confiés à un *comité secret*, espèce de cabinet ou de conseil privé, auquel sont soumises toutes les communications confidentielles du *board of control;* les ordres politiques de ce dernier peuvent être transmis dans l'Inde, par le comité secret sans être communiqués aux directeurs. L. S. *

3° *Territoire de la Compagnie.* Les possessions immédiates de la Compagnie, et l'on peut dire maintenant du gouvernement britannique, ont une superficie de 26,000 milles carrés géographiques, avec environ 80 millions d'habitants. Il faut y ajouter les territoires gouvernés par ses vassaux, ses alliés et ses tributaires, territoires dont on peut évaluer l'étendue à 24,000 milles carrés et la population à 40 millions d'âmes. Les plus remarquables de ces derniers états sont : 1° Le *nidzam* ** de Hyderabad ou Haïderabad, dans le Dekkan, avec une population de 10 millions d'habitants et une superficie de 4,500 milles carrés, qui, depuis 1838, a passé sous la domination du Nasir el Devlah; 2° le royaume de Mysore ou Maïssour; 3° le royaume d'Oude ou Aoude, et 4° plusieurs états des Mahrattes. Pour plus de détails, *voy.* l'art. INDOSTAN.

Les possessions britanniques ou de la Compagnie anglaise des Indes orientales sont divisées en quatre présidences, savoir : celle de *Calcutta* ou de *Bengale* (*voy.*), située au fond du golfe, entre les deux presqu'îles; celle de *Madras* (*voy.*), dans l'ancien Carnatic, sur la côte de Coromandel (*voy.*); celle de *Bombay*, sur la côte extérieure de la presqu'île en-deçà du Gange, dans la mer d'Arabie; enfin celle d'*Allahabad*, au nord-ouest du Bengale, sur une partie de l'ancien territoire du Dekkan; cette dernière n'est établie que depuis 1835. Le président du Bengale, qui est en même temps gouverneur général de l'Inde, est revêtu d'un pouvoir assez étendu pour prendre, si le cas l'exige, toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un secrétaire. Auprès de chaque président est placé un

(*) Le contenu de cette partie de notre travail est un extrait de l'article *East-India Company* du *Dictionary of Commerce*, etc., de Mac-Culloch. Nous devons y joindre un supplément qui lui-même sera complété aux mots INDOSTAN, INDE, BENGALE, CALCUTTA, MADRAS, BOMBAY, CEYLAN, etc. S.

(**) On a vu à l'art. Dekkan que cette dénomination se rapporte au pays aussi bien qu'à son souverain. S.

conseil composé du commandant supérieur de la force armée et de deux conseillers civils. L'administration intérieure est confiée, dans les différents départements, de la guerre, des finances, du commerce et de la justice, à des employés particuliers appelés *boards*. La force armée consiste en 22,550 hommes de troupes royales et 182,833 hommes de troupes régulières à la solde de la Compagnie, dont 7,703 Européens et 152,585 indigènes (*seapoys*). Si l'on y ajoute 24,741 hommes de troupes indigènes irrégulières, on trouvera que la force armée s'élève à 207,579 hommes, dont l'entretien coûte environ 260 millions de francs. De 1827 à 1828, les revenus ont été de 23,035,164 et les dépenses de 26,314,344 liv. sterl. Plus de 16 millions provenaient de l'impôt foncier, institution empruntée par les Anglais aux souverains mahométans qui, se considérant comme les maîtres du sol, prélevaient la moitié du produit brut des terres. La manière dont se lèvent les impôts varie selon les districts.

Le commerce se divise en commerce d'importation et en commerce d'exportation. Les importations dans les Indes orientales et la Chine ont représenté, en 1831, une valeur de 6,642,128 liv. st.; les exportations se sont élevées à 11,220,576 liv. st. Les principaux objets d'exportation sont des perles, des pierres précieuses, de l'ivoire, des tissus de coton et de soie, du coton, du riz, de l'huile de palmier, des épices, du bois de teinture, du sucre, du rhum et du salpêtre. On importe de l'encens, de l'or, des tissus de laine et de coton. Les dix-huit vingtièmes du commerce sont entre les mains des seuls Anglais. On doit reconnaître que l'administration britannique a fait les plus louables efforts pour améliorer l'état de ses sujets, tant sous le rapport physique que sous le rapport moral et intellectuel. Les Indiens, sans distinction de couleur, de caste, de religion, sont également admissibles à tous les emplois publics, concurremment avec les Européens. Une foule d'écoles et d'institutions ont été fondées, et l'on s'est opposé autant que possible à ce que les richesses de ce beau pays deviennent la proie d'aventuriers européens. On s'est proposé un noble but; mais trouver le véritable chemin qui y conduise, c'est un des plus difficiles problèmes de la science économique : quiconque connaît un peu les mœurs de ces contrées en conviendra facilement. X.

INDÉTERMINÉS. En mathématiques, on nomme communément *quantités indéterminées* ou *variables* celles qui peuvent arbitrairement changer de grandeur. Un problème est indéterminé quand il peut admettre une infinité de solutions. Si l'on demandait, par exemple, un nombre qui fût divisible en même temps par 2 et par 3, on proposerait un problème indéterminé, car ce nombre peut être 6, 12, 18, 24, 30, 36, etc., à l'infini. Ces sortes de problèmes ont toujours moins d'équations exprimant les conditions demandées que d'inconnues, et envisagés généralement, ils sont susceptibles d'une infinité de solutions; mais il arrive souvent aussi que le nombre de ces solutions est limité par quelques conditions qui, ne pouvant pas être réduites en équations, ne permettent pas de déterminer d'une manière directe le nombre des solutions que la question doit avoir. Il devient alors nécessaire pour résoudre de semblables questions, de déterminer arbitrairement une ou plusieurs des inconnues contenues dans le problème : dans ce cas, on obtient toujours pour les autres inconnues des valeurs correspondantes, qui donneront la solution du problème, lequel peut être ainsi résolu d'une infinité de manières différentes, puisqu'on peut prendre pour l'inconnue, ou les inconnues fixées arbitrairement, tous les nombres, entiers, fractionnaires et même irrationnels, positifs ou négatifs. Mais si l'on ne veut obtenir que des nombres entiers et positifs, alors le nombre des solutions est nécessairement limité; de sorte que souvent il n'y en a que très peu, et que quelquefois même le problème n'en admet pas. Cette partie de l'analyse exige des artifices particuliers de calcul.

Il arrive quelquefois que, quoiqu'on ait autant d'équations que d'inconnues, la question qui a conduit à ces équations reste néanmoins indéterminée, c'est-à-dire qu'elle est alors susceptible

d'un nombre indéfini de solutions. Ce cas a lieu lorsque quelques-unes des conditions, quoique différentes en apparence, se trouvent être les mêmes dans le fond. Alors les équations qui expriment ces conditions sont ou des multiples les unes des autres; ou, en général, quelques-unes d'entre elles sont composées d'une ou de plusieurs des autres, ajoutées ou soustraites, multipliées ou divisées par certains nombres.

On a donné le nom d'*analyse indéterminée* à la partie de l'algèbre qui traite de la solution des problèmes indéterminés. C'est proprement la solution en nombres entiers positifs des équations indéterminées qui en forme l'objet. Cependant lorsqu'il s'agit d'équations de degrés supérieurs au premier, la solution générale comprend toutes les valeurs rationnelles, positives et négatives, qui peuvent les satisfaire.

On appelle *méthode des indéterminés* une méthode analytique de former des séries (*voy.*) ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition. Cette méthode, entrevue par Viète, fut développée par Descartes qui en fit une application claire et distincte aux équations du 4e degré. « Il feint, dit Bossut, que l'équation générale de ce degré est le produit de deux équations du second qu'il affecte de coëfficients indéterminés; et, par la comparaison des termes de ce produit avec ceux de l'équation proposée, il parvient à une équation réductible au 3e degré, laquelle donne les coëfficients inconnus. Cette méthode s'applique à une infinité de problèmes dans toutes les parties des mathématiques. » L. L-T.

INDEX, mot latin francisé et qui, désignant le second doigt de la main, le doigt *indicateur*, n'emporte d'abord, dans notre langue, aucune idée de blâme ou de réprobation. C'était seulement le mot par lequel les érudits intitulaient la table des matières de leurs ouvrages, *indiquant*, et pour ainsi dire, faisant toucher au *doigt*, la page à laquelle il fallait chercher tel ou tel passage.

On peut encore regarder comme des *index* de cette espèce, ces mains figurées parfois dans les annonces de nos journaux, et dont le doigt auquel appartient cette fonction, dirige votre vue et votre attention vers les lignes relatives à l'objet annoncé.

Plus tard, le mot *index* a pris chez nous une nouvelle signification, dans laquelle ce qu'il *indiquait* était par là même indiqué comme dangereux et condamnable. C'est dans ce sens qu'on a dit que tel ou tel ouvrage était *mis à l'index* par l'autorité, ou, métaphoriquement, par la morale, dont les arrêts, en ce genre, sont beaucoup plus impartiaux. Pour un écrit corrupteur, c'est, dans tous les temps, une sorte d'infamie, tandis qu'un livre proclamant des vérités hardies peut être *mis à l'index* dans un siècle, et devenir l'objet de l'admiration d'un autre. M. O.

Le mot *Index*, comme rappelant une censure, est une abréviation de *Index librorum prohibitorum*, ou catalogue des livres défendus par l'Église romaine, soit à cause des erreurs qu'ils sont censés contenir, soit à cause des hérésies attribuées à leurs auteurs.

Dès les premiers siècles de l'Église, certains ouvrages ont été ainsi proscrits par l'autorité religieuse : tels, par exemple, ceux des païens par le concile de Carthage en 400, et ceux d'Arius par l'empereur Constantin. L'invention de l'imprimerie ayant multiplié le nombre des livres, la cour de Rome mit tous ses soins à empêcher de se répandre ceux qui pouvaient nuire à ses intérêts; et, après la réformation, elle ne négligea rien pour supprimer tous ceux qui étaient consacrés à la défense des nouvelles doctrines. L'université de Louvain dressa, en 1546, par ordre de l'empereur Charles-Quint, une liste de tous les livres réputés pernicieux, liste dont elle publia une nouvelle édition en 1550. On suivit cet exemple presque aussitôt à Venise, à Paris, à Cologne, etc. Philippe II, roi d'Espagne, fit imprimer à Venise, en 1558, un catalogue des livres défendus par l'inquisition. La même année, le pape Paul IV interdit aux théologiens et aux savants catholiques la lecture des ouvrages des hérétiques, que ses prédécesseurs et l'inquisition leur avaient

permise jusque-là ; car, dit-il, plusieurs puisent ainsi des erreurs à la source même de l'erreur. Il fit donc dresser, en 1559, par la congrégation du Saint-Office, un catalogue complet des livres prohibés; et ce fut là, à proprement parler, le premier *Index* de la cour de Rome. On n'avait encore défendu que les ouvrages d'auteurs condamnés comme hérétiques; mais alors on alla plus loin, et l'on rangea dans une première classe les savants, même catholiques, dont tous les écrits étaient prohibés; dans une seconde, ceux dont une partie seulement des ouvrages était défendue; et dans une troisième, tous les anonymes, publiés nommément depuis 1519, parmi lesquels il s'en trouvait un grand nombre qui avaient été lus longtemps dans l'Église catholique. On proscrivit en outre tous les ouvrages qui défendaient les droits du pouvoir temporel contre le pouvoir spirituel, ou qui soutenaient la dignité et l'autorité des évêques et des conciles contre le Saint-Siége. L'inquisition alla même jusqu'à interdire la lecture de tout ce qui était sorti ou sortirait des presses de 62 imprimeurs qu'elle nommait. Le concile de Trente donna une forme régulière à l'*Index*. Dans sa 18^{e} séance, en 1562, il nomma une commission *pour examiner avec soin ce qu'il sera à propos de faire des livres et des censures, et pour faire le rapport de ses sentiments en son temps audit concile*. Mais *la multitude et la variété des livres n'ayant pas permis au concile d'en faire aisément sur-le-champ le discernement*, il ordonna que *tout le travail serait porté au Très Saint Père, afin qu'il fût clos et mis en lumière selon qu'il le jugerait à propos et sous son autorité* (séance 25^{e} et dernière). Pie IV approuva par une bulle, en 1564, le catalogue des livres à défendre, et ce catalogue, qui établissait dix règles d'après lesquelles on pouvait discerner les livres hérétiques, prit le nom d'Index du concile de Trente. Il a été publié sous ce titre : *Index librorum prohibitorum, Alexandri VII, pontificis maximi, jussú editus*. Sixte-Quint et Clément VIII y firent de nouvelles additions et précisèrent en même temps les règles de censure, en sorte qu'on en donna une seconde édition en 1595. Le premier de ces papes institua une congrégation particulière qui, sous le nom de *congrégation de l'Index*, devait continuer le catalogue, permettre aux hommes savants et pieux la lecture des ouvrages prohibés (*voy.* INDULT), et dresser une liste des écrits qu'on pourrait lire, après que certains passages choquants en auraient été retranchés. La congrégation du Saint-Office conserva cependant aussi le droit d'inscrire sur le catalogue les livres qu'elle croirait dangereux. L'Index devint de plus en plus volumineux, et peu à peu on substitua au nom qu'il avait porté jusque-là celui d'*Index de la cour de Rome*. L'*Index librorum expurgandorum* contient le titre des ouvrages dont la lecture est autorisée, après qu'ils auront été purgés de toute proposition mal sonnante. Le nombre en augmente sans cesse. Un livre remarquable sous ce rapport, c'est le catalogue de Jean-Marie Brasichelli, qui, dès l'apparition de la première partie, en 1612, fut supprimé par le pape, à cause de quelques passages qu'il contenait, mais qui a été réimprimé d'après un exemplaire qui échappa à la destruction. Le grand-inquisiteur d'Espagne, Antonio Sotomayor, fit imprimer un catalogue très complet des livres défendus sous le titre d'*Index librorum prohibitorum et expurgandorum* (Madrid, 1640, in-fol.). Le dernier Index de la cour de Rome a paru en 1819; mais depuis, on y a déjà fait de nombreuses additions. La peine portée contre ceux qui lisent des ouvrages suspects de fausses doctrines, est l'excommunication majeure. —*Voir* Peignot, *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés* (Paris, 1806, 2 vol. in-8°), et Mendham, *Account of the indices both prohibitory and expurgatory of the Church of Rome*. C. L.

INDIANA, *voy.* ÉTATS-UNIS.

INDICATIF, *voy.* VERBE.

INDICTION, *voy.* CYCLE, T. VII, p. 387.

INDIEN (OCÉAN), *voy.* INDES (*mer des*).

INDIENNE (technol.), *voy.* TOILES PEINTES.

INDIENNE (RELIGION), ou *Système religieux et mythologique des Hindous*. Le repos divin, l'absorption dans la Divinité, sont considérés, par les Hindous (*voy.* INDE, p. 591), comme le plus haut degré de la perfection, et la voie qui y conduit est le sacrifice que l'individu fait de lui-même. Les doctrines religieuses des Hindous sont contenues dans les quatre *Védas*, livres qu'ils croient émanés de Dieu, de Vischnou, sous la forme du sage Vyasa. Ces deux mots, *Vyasa* et *Véda*, appartiennent à la même famille que les mots qui signifient *science*, *esprit*, *loi*, *ordonnance*, et sont dérivés d'une racine dont la signification primitive est *lumière* ou *feu*. Vyasa, cependant, trouva la parole de Dieu déjà existante, et ne fit, par conséquent, que recueillir les Védas, qu'il réduisit à quatre divisions, appelées *Righ* (louange), *Iagousch* (sacrifice), *Saman* (cantique) et *Atharvân* (prêtre). La première division, revêtue d'une forme poétique, exalte les objets du culte brahmanique; la seconde est en prose et contient le rituel des sacrifices avec toutes les prières qui en font partie; la troisième consiste en prières exclusivement destinées à être chantées; la quatrième se compose de prières pour les purifications, les sacrifices expiatoires, les malédictions et d'idées théologiques diverses; elle diffère beaucoup des autres, ce qui a fait douter de son authenticité*. Les Védas, dont les doctrines fondamentales sont développées dans des appendices appelées *Oupanichâds*, c'est-à-dire Séances**, sont, à proprement parler, le texte original qui a donné naissance à des commentaires, lesquels, à leur tour, sont considérés comme sacrés : tels sont les six *Angas*, écrits par les Brahmes ou Brahmanes (*voy.*), et traitant du style, de la grammaire, de la prosodie, de la poésie, de l'astronomie, des rites et des mots difficiles des Védas. Un second commentaire, appelé *Augutorrah Bhade Chusta*, en 8 livres, contient des fables, des allégories et un rituel. Il y a ensuite les quatre *Oupavédas*, ou Védas secondaires, traitant de chirurgie, de médecine, de musique, de danse, de guerre, d'architecture et de plusieurs arts mécaniques; et les quatre *Oupangas*, mot qui signifie nombres supplémentaires. Ces Oupangas comprennent les *Pouranas*, dix-huit poëmes assez étendus où sont traités des sujets philosophiques, cosmogoniques et relatifs aux mythes. Enfin, il faut nommer les *Dharma-sastras*, code de lois et de coutumes; le *Nyaya*, qui explique des passages séparés des Védas; et le *Mimansa*, ouvrage philosophique : compositions diverses et fondamentales dont il sera parlé au mot SANSCRIT. Ainsi, les Védas sont la Bible; les Pouranas, la mythologie, la poésie historique; les Dharma-sastras, l'ouvrage de morale; et les deux autres, le recueil de la philosophie orthodoxe. Ces paraphrases ont fait naître des dissensions; de nouveaux écrits religieux ont paru, selon M. Gœrres, probablement les écrits de Bali et les livres de Bouddha, dans le Malabar et le pays de Coromandel. Ces livres, rejetés par les Brahmes orthodoxes des bords du Gange, sont la base de six systèmes de philosophie, nommés *Jogachara*, *Sandhanta*, *Vaibaschica*, *Madyjamica*, *Digambara* et *Charvæ*.

Quoique l'on puisse observer un changement continuel dans les croyances des Hindous, et que de nouvelles variétés s'introduisent perpétuellement dans ce monde de fables, cependant le fond est toujours demeuré le même, et le brahmanisme et le bouddhisme (*voy.* ces mots) n'ont point subi de changement essentiel. La religion des Hindous est donc le panthéisme, si nous entendons par ce mot la croyance en un être unique, existant dans toutes choses, et en toutes choses existant dans cet être unique, Dieu existant dans l'univers, et l'univers en Dieu; croyance qui regarde la nature comme une révélation de l'intelligence divine. Ainsi chaque chose, dans ce système, est une continuelle transformation de la Divinité.

Tel est le dogme fondamental qui se reproduit de différentes manières dans tous les écrits religieux des Hindous; et sur lequel repose leur idée de l'influence

(*) *Voir*, sur les Védas, Colebrooke, *Asiatic Researches*, t. VIII. S.

(**) Proprement *être assis bas*, position que prenaient les auditeurs et disciples pendant l'enseignement. S.

réciproque des mondes l'un sur l'autre, leur lumière centrale, leur conception de l'univers comme d'une création perpétuelle, enfin, leur croyance à la métempsychose ou passage des âmes dans d'autres corps après la mort. Ils croient que le châtiment des péchés des parents se poursuit dans les enfants, parce que le fils est le père régénéré. Le commencement et la fin sont confondus ensemble; l'esprit et la matière combattent à qui dominera dans l'univers, ce qui présente le spectacle d'une lutte éternelle entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres. La manière dont les Hindous conçoivent Dieu comme l'être présent partout, saint, éternel, spirituel, heureux, est une idée grande et pure; ils l'appellent *Brahm Atma* (l'âme vivante). Avant la création, Dieu était plongé dans le silence et le repos, absorbé en lui-même. Ce monde, dit Manou (*voy.*), n'était que ténèbres dans lesquelles la vue était impuissante à rien discerner, un pêle-mêle général d'objets sans démarcation; toutes choses étaient comme ensevelies dans un profond sommeil, lorsque le dieu invisible, jusque-là occupé seul de la contemplation de son être, manifesta le monde au moyen de cinq éléments et d'autres formes glorieuses, et dissipa entièrement le voile sombre qui couvrait les choses. Désirant faire naître différentes créatures par une émanation de sa gloire, il créa d'abord les eaux qu'il doua du pouvoir de se mouvoir; par ce pouvoir fut produit un œuf d'or, brillant comme mille soleils, dans lequel naquit Brahma, existant par sa propre nature, père de tous les êtres raisonnables. Les Hindous adorent l'Être-Suprême sous trois formes : Vischnou, Siva, Brahma; car tel est l'ordre dans lequel les trois personnes sont exprimées par les lettres A, U, M, lesquelles, en se combinant, forment le mot mystique *Om* (*voy.*), qui n'est jamais prononcé par les lèvres d'un Hindou pieux sans être suivi d'une méditation silencieuse. Les Indiens instruits ne reconnaissent de fait, conformément à leurs livres, qu'un seul Être-Suprême qu'ils appellent *Brahm*, ou le Grand-Être*, au genre neutre; ils regardent la connaissance de son essence comme infiniment au-dessus de toute autre intelligence que la sienne, et supposent qu'il manifeste son pouvoir par l'opération de son esprit divin qu'ils appellent *Vischnou*, *qui pénètre tous les êtres*, et *Nayaran*, *qui se meut sur les eaux*, tous deux au genre masculin, d'où est venue la dénomination de *premier mâle*. Tel est le principe par lequel ils croient que l'ordre général des choses dans la nature est maintenu; mais les Védantis, ne pouvant se former l'idée distincte d'une nature insensible et indépendante de l'esprit, ou concevoir l'œuvre de la bonté suprême abandonnée un instant à elle-même, imaginent que la Divinité est toujours présente à tout le travail moral qui se fait dans son œuvre, et produit constamment, dans les êtres, une série de perceptions que, dans un sens, ils appellent des illusions, quoiqu'ils ne puissent nier la réalité des formes créées, en tant que le bonheur des créatures se trouve lié à ces formes. Quand ils considèrent le pouvoir divin comme s'exerçant à créer, ils l'appellent *Brahma*, aussi au masculin; et quand c'est sous le point de vue de destructeur, ou plutôt de mutateur des formes, ils lui donnent mille noms divers, *Siva*, *Iswara*, *Mahadeva*, et autres. Les premières opérations de ces trois pouvoirs sont décrites dans les *Pouranas*, dont nous avons parlé, au moyen de nombreuses allégories où nous trouvons le germe des systèmes des philosophes ioniens touchant l'eau comme premier principe des choses, l'œuf d'où est éclos le monde, et de la vénération dont était l'objet la plante du lotus qui était anciennement révérée en Égypte, comme elle l'est aujourd'hui dans l'Hindoustan, le Tibet et le pays de Népal.

L'idée fondamentale de la religion des Hindous, celle des métamorphoses ou transformations, est rendue sensible dans les *Avataras*. Les avataras sont les transformations de Vischnou, et intéressent comme présentant un vaste champ d'inventions mythologiques. Ces transformations remplissent les *yougs* indiens, composés d'une série de périodes d'années après laquelle l'être transformé devait rentrer dans le sein de Dieu,

(*) On a vu à l'art. BRAHMA, T. IV, p. 118, que la véritable forme est *Brahman*, ce qui croît. S.

et comprenant un espace de 4,320,000 ans. Les yougs ont été considérés comme une description allégorique de l'année divisée en saisons par les solstices et les équinoxes, et de la précession des équinoxes. Les avataras sont ordinairement au nombre de dix, quoique d'autres en comptent davantage; mais les derniers sont de moindre importance. Les cinq premiers sont : 1° *Matya-avatara* la transformation en poisson, le rusé poisson Maya. Un jour, Brahma s'endormit. Le géant Hayagriva (l'esprit humain rebelle et perfide) déroba les quatre Védas (la loi universelle donnée par Brahma), les avala, et se cacha dans la mer; Vischnou, sous la forme d'un poisson, recouvra ces livres et détruisit ainsi l'empire du mauvais principe, car cette incarnation avait pour objet et eut pour résultat d'affranchir le monde du pouvoir du mal; 2° *Kourma-avatara* est la transformation de Vischnou en tortue, soutenant l'univers ébranlé par les assauts des démons, pendant que les dieux plongeaient à plusieurs reprises le mont Mandar dans la mer comme dans une baratte, pour lui faire rendre les choses sacrées, les animaux et l'eau de la vie, qu'elle avait engouffrés; 3° *Varaha-avatara*, transformation en sanglier. Le géant Hirany-Akchana (le géant de la terre) avait roulé la terre comme un câble, et l'avait cachée dans les Patalas, ou les sept mondes souterrains. Vischnou, comme un sanglier, déracina la terre avec ses défenses de feu; 4° *Narasingha-avatara*, transformation en homme-lion. Dans un différend avec le géant Hirany-Akacha (nommé aussi Eruniakassiaben), Vischnou sortit, sous la forme d'un homme-lion, de derrière les piliers de feu de Siva, et sauva le fils du géant, qui, poursuivi par son père, s'était réfugié derrière le pilier. Ceci est une autre version de la lutte de l'eau et du feu dans la formation de la terre, comme l'indique le nom de la métamorphose (*narasingha*) et celui de la fête qui célèbre cette incarnation (*neriosengh*); car *nar*, en indien, veut dire eau; *narasayana*, le mouvement dans l'eau, et les mots *sengh*, *zenga* (faire une brûlure) impliquent l'idée de feu; 5° *Vamana-avatara*, transformation en nain, appelé Bramen ou Lingam. Sous la forme d'un nain, Vischnou alla trouver le géant Bali (Maha-Bali) qui avait fait beaucoup de mal aux dieux, et lui demanda, pour y sacrifier, autant de terrain qu'il pourrait en couvrir avec trois pas. Le géant le lui ayant promis, Vischnou reprit aussitôt sa forme divine, couvrit d'un pas toute la terre, et d'un autre tout l'espace entre le ciel et la terre; sur quoi, le géant se soumit, l'adora, et fut envoyé gouverner dans Padalon (les régions infernales, appelées aussi Patalas).

Il est inutile de donner le reste de cette série de transformations. Chez un peuple doué d'exubérance d'imagination comme sont les Hindous, il est naturel que chaque chose revête une forme et passe à l'état de vie. Mais il est à remarquer jusqu'à quel point l'idée de sexe joue un rôle dans les inventions de leur imagination. « Il semble, fait observer sir Wil-
« liam Jones, n'être jamais entré dans la
« tête des législateurs, ou du peuple des
« Hindous, qu'aucune chose naturelle
« puisse être obscène; trait singulier de
« leurs mœurs qui se manifeste partout
« dans leurs écrits et dans leurs discours,
« sans prouver qu'ils soient plus dépra-
« vés que d'autres hommes. » De là le culte du *lingam*, par les sivanites, et de l'*yoni*, par les vischnouvites.

Le *lingam* est le symbole de la nature mâle. On raconte ainsi l'introduction de ce culte. Siva, par des actes de volupté, offensa sept pénitents, et, par un effet de leur malédiction, perdit sa virilité; mais, dans la suite, le châtiment ayant paru hors de proportion avec l'offense, les pénitents résolurent d'adorer ce qu'ils avaient auparavant maudit. On adore le lingam dans les temples, sur les routes.

L'*yoni* est le symbole de la nature féminine réuni avec celui de la nature masculine en une figure que l'on trace avec de la fiente de vache sur le front de quelques Hindous.

En outre, dans cette mythologie fort compliquée, les plantes étaient, ainsi que l'œil, les symboles de la perception et de la régénération; et des plantes et un œil, formant un triangle, étaient réunis dans la fleur appelée lotus. Dans le langage des fleurs, le lotus est la fleur du mystère, de la nuit, du silence; en histoire

naturelle, c'est la *nymphæa nilufer* de Linné, ayant, dans l'Inde, une foule de noms. La graine en est abondante, petite et ronde; il y en a une espèce bleue, et une espèce rouge; les fleurs de la première sont d'un beau bleu, mais ayant, lorsqu'elles sont entièrement développées, un peu moins de parfum que celles de l'espèce couleur de rose, quoique pourtant elles aient aussi une odeur très fine. Quant aux feuilles, elles partent directement de la racine, et ont de profondes dentelures; d'un côté, elles sont d'un pourpre foncé et fibreuses, de l'autre, vertes et unies; les pétales sont doux au toucher, longs et en forme de roseau. Il y en a encore une variété dans laquelle les feuilles sont de couleur pourpre des deux côtés; les fleurs, d'un rouge écarlate; les feuilles formant le calice, richement colorées par dedans; les anthères moins aiguës et plus larges que celles de la fleur bleue, et portant peu d'odeur. Le lotus est encore adoré avec autant de dévotion que jamais dans l'Hindoustan, le Tibet et le pays de Népal. Les temples en sont ornés ainsi que les divinités; car un Dieu, immédiatement après sa naissance, flotte toujours sur l'eau dans un lotus. Les Hindous l'adorent parce que c'est une plante d'eau, et que l'eau est le premier principe de la création. On sait que cette fleur est également sacrée chez les Égyptiens.

Comme tout, dans l'Inde, se montre aux yeux dans la force de la vie et toujours revêtu de riches formes, la lune, le soleil et les étoiles ont aussi leurs divinités. Tous les astres sont considérés comme des esprits indépendants, des dieux, qui se sont séparés de la lumière originelle, du soleil central des esprits, de l'eau-lumière des Persans (*arduisir*); et de cette eau-lumière s'est épanchée la voie-lactée en ruisseaux d'étoiles (*vars*). L'adoration du feu, des étoiles ou du soleil est donc un culte ancien, comme l'est aussi celui de l'eau qui s'y trouve uni dans le symbole persan ci-dessus mentionné. Pour cette raison, Ganga (le fleuve Gange) est sacré pour les Indiens. Il naquit, selon une fable, de la sueur de la femme de Siva, Paroadi, ou, suivant une autre, de l'eau dans laquelle nage l'univers. La terre a aussi sa déesse Prithivi; l'air, son Dieu, Indra Devandra, l'un des huit que Vischnou établit gardiens de la terre lorsqu'il s'incarna en sanglier. Ces huit dieux sont Indra, Aghnis (feu)*, Padurbati (juge des régions infernales), Nirurdi (roi de ces mêmes régions), Varounas (eau), Maril (vent), Coubera (richesse), et Eswara, qui dans le pays de l'est est Indra, et dans le sud Aghni. Le nombre des *devetas* (dieux) est immense; quelques-uns le portent à 333 millions. Parmi les dieux inférieurs, ou démons, nous mentionnerons seulement les Ginarers, génies des instruments de musique, et les Gandouvers ou Gandharvas, musiciens de l'air, qui chantent sur la montagne du nord Haimakoutha (la froide, la sombre), esprits des étoiles qui chantent; ces esprits sont de bons démons. Les mauvais sont appelés *Asoura* ou *Asors*, à la tête desquels sont placés Moïsasour et Rhadoun, et ils apparaissent en général sous une forme terrible et gigantesque; ils habitent les Patalas ou le Padalon (les régions infernales). L'univers est composé de 15 districts ou cercles, dont sept, au-dessus de la terre, s'appellent *Swega-Surgs*, et les sept au-dessous, se nomment *Patalas*. Les Patalas sont éclairés par huit escarboucles placés sur les têtes de huit serpents. Au milieu, entre ces deux divisions des mondes, est *Mirtlok*.

Les cérémonies du culte Hindou consistent en visites faites aux pagodes, en ablutions et purifications, en actes de pénitence et de mortification, en bonnes œuvres, en sacrifices, etc. Quelques-unes des pagodes des Hindous sont de la plus haute antiquité, de proportions gigantesques, d'une apparence majestueuse et d'une architecture pleine de goût. L'entrée de la pagode est toujours pratiquée dans une pyramide qui va en se rétrécissant à mesure qu'elle approche du sommet, où elle se termine en demi-lune; la pyramide fait face à l'est. Dans les grandes pagodes, il y a toujours une cour spacieuse, et, au bout, une porte correspondante à la première; excepté que la pyramide dans laquelle elle est

(*) Le mot latin *ignis*, de même qu'*Indra* rappelle *aër*.

pratiquée, n'est pas si haute que celle de la première entrée. Vis-à-vis de la porte, au milieu d'une seconde cour, est placée, sur un piédestal, ou dans une cavité de muraille, entre quatre piliers, une vache couchée, quelquefois un lingam, un hanuman, un serpent ou quelque autre objet d'adoration. *Sahstangam* est le nom de la coutume de se prosterner la face en terre; celle de joindre les mains et de se les élever au front s'appelle *namaskaram*. L'édifice est divisé en deux ou trois parties, dont l'une est grande, l'autre, pour les sacrifices, plus petite; le tout est construit en tuiles ou en pierres non taillées. Sur la côte de Coromandel, on trouve des temples plus splendides qu'au Bengale; sur la côte de Malabar, c'est un autre style d'architecture. Les pagodes les plus célèbres sont celles d'Éléphanta et de Salsette, celles d'Illura ou Ellora, les temples de Vischnou à Tiroupadi, Chirangam et Kangiwaram, et les temples de Siva à Tirounamalay, Tirvatour, Chalembron, Kandchipouram, Ramonathampouram, Ramischwaram et Caschi. La pagode d'Éléphanta, ou Kalpouri, est considérée comme la plus ancienne, et tire son premier nom d'un éléphant en pierre noire, taillé sur place au pied d'une montagne du côté de Bombay. Nous lui avons consacré un petit article. Les citernes où l'on abreuve aujourd'hui les bestiaux étaient autrefois appropriées aux purifications. A Ellora (*voy.*), les temples sont taillés dans une chaine de collines disposées en fer-à-cheval, et ils forment une sorte de panthéon indien. Là, toutes les divinités ont un temple, grand ou petit, et quelques-unes même en ont plusieurs. Deux des plus vastes sont consacrés au *trimourti* (*voy.* T. IV, p. 121); c'est un hiéroglyphe colossal qui, ainsi que les pyramides, atteste que l'influence de la religion dans les anciens âges absorbait tout. A Jaggernath, les trois pagodes de Jaggernath ou Krischna, dont les tours se voient de la mer à 20 milles de distance, et auxquelles on arrive au travers d'une multitude de petites pagodes avec des bois et des étangs sacrés, sont entourées par une immense muraille en carré et fort épaisse, de pierre noire; l'image du dieu est placée au sommet. Cette pagode tire de grands revenus de la piété des pèlerins. Pour les ablutions qui doivent précéder tout acte d'adoration, toute eau est bonne, si elle est courante, et surtout celle du Gange. Il y a des étangs à tous les temples, à moins qu'ils ne soient situés sur une rivière. Dans les cérémonies, la bouze de vache peut être substituée à l'eau; on lave aussi les idoles avec de l'eau et avec du lait, et on les oint de beurre et d'huiles précieuses. On commence par lire des passages des Védas et des Védangas *. La pénitence est *contemplative* ou *expiatoire* : dans la première espèce, le pénitent doit mortifier ses appétits pour se consacrer entièrement à la contemplation de la nature divine et s'unir à Dieu. Les pénitents forment, jusqu'à un certain point, des ordres monastiques : les fakirs, les jogueys, les alits, les vaïragis, les tapis, les vanapraschtas et les sanyasi sont des exemples vivants de pénitence. Les bonnes œuvres consistent en dons de bestiaux ou autres objets, aux jours de fêtes ou dans les occasions solennelles. Les principaux sacrifices sont les suivants : le *jaga* ou *jagum*, en l'honneur du soleil et des neuf planètes, est une offrande par le feu, pour obtenir le feu sacré destiné à allumer le bûcher des brahmes décédés, afin de les exempter d'une expiation ultérieure après la mort et les faire passer immédiatement du monceau de cendres des funérailles à la cour de Brahma. Ce sacrifice demande de grands préparatifs. Cent Brahmes savants choisissent une place qui doit être consacrée par la prière et l'eau sacrée; on élève au milieu une large tente, et autour de celle-ci d'autres plus petites : dans la grande est ménagé un espace carré du centre duquel s'élève un pilier de bois, avec une corde attachée au sommet, et dont les deux bouts sont pendants; à l'entour sont disposées neuf espèces de bois, surtout des espèces sacrées, dont les prêtres tiennent aussi chacun un morceau à la main. Des morceaux du bois nommé *arasa* sont alors frottés l'un contre l'autre jusqu'à ce qu'ils prennent feu; après quoi, un bouc ou un

(*) Ce nom signifie *membres des Vidas*. On en compte six.

bélier sans tache est amené dans le cercle : on lui prononce tout bas à l'oreille des mots magiques, puis on l'étrangle; on lui arrache le foie, on le lave avec du lait, on l'enduit de beurre, et on le fait rôtir au soleil et au feu; l'animal lui-même est brûlé; le foie est partagé entre les Brahmes et mangé; le grand-prêtre prend le feu sacré et l'emporte chez lui. *Homa* ou *Homan*, est un sacrifice fait à Aghnis, le dieu du feu; on l'appelle aussi *Devajagna* (le sacrifice divin), et on l'offre à l'occasion de toutes les entreprises importantes. Un Brahme purifié, vêtu de blanc, s'assied sur un tabouret de bois et répète quelques *schloken* (stances); devant lui sont placés une clochette, une torche allumée et un vaisseau contenant du beurre liquide ou de l'huile de noix de coco; à côté de lui sont de grandes feuilles de bananier sur lesquelles sont placées, autour de l'autel, les choses qui doivent servir au sacrifice, savoir : du bois d'aigle, des branches d'arbre à camphre, du bois de sandal rouge, de la muscade, etc. On met le feu à ce bois, au-dessus, les clochettes sonnent; on verse le beurre dans le feu, puis on y jette du riz, des plantes, etc., en répétant des prières; on tue plusieurs coqs, et on les jette en l'air tout saignants; enfin, on enfonce dans le dos de quelque Hindou pieux un crochet de fer avec lequel on l'enlève et on le porte au milieu des acclamations, des cris et des bénédictions. *Pidrajagna* est un sacrifice expiatoire pour les morts; *Boudajagna*, une offrande aux esprits du mal. *Adithipougia* est l'offrande de deux cœurs unis par l'amitié : dans cette cérémonie, l'image de la divinité commune est placée dans la cour de la maison, jonchée de fleurs, au milieu des prières des deux amis, et on lave les pieds de l'étranger. *Arkja* est une offrande de fleurs pour le bonheur des âmes. Le *Mahabharata* contient tous les grands mystères de la religion des Brahmes : il en sera parlé à l'art. de la littérature SANSCRITE. Nous renvoyons aussi le lecteur aux *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, par l'abbé Dubois qui vécut plus de 30 ans au milieu des castes indiennes (Paris, 1825, 2 vol. in-8°).

Il y a parmi les Hindous une secte qui s'intitule *Sandar* (adorateurs de Dieu), qui rejette le culte des idoles, et n'offre rien que des hymnes à la divinité. Ces quakers Indiens doivent, selon leur loi, s'abstenir de luxe, de danse, de vin, de tabac; la violence envers les hommes ou les animaux leur est défendue; on leur recommande le travail, l'aumône, qui doit se faire en secret, et la prière. Ce sont des citoyens soumis à la loi, dociles, et la plupart marchands. L. G-s et S.

INDIENNES (LANGUES). On a vu plus haut que l'Inde est divisée par le Gange en deux parties distinctes, l'Inde propre et l'Indo-Chine. Dans la première, habitée par des peuples de race blanche, plus ou moins fortement basanés (*voy.* p. 590 et suiv.), règne généralement une seule famille de langues dont l'influence s'étend au loin vers l'Occident. L'idiome fondamental de cette famille est l'antique *sanscrit*, la langue sacrée des brahmes, dépositaire d'une civilisation de quarante siècles. Son nom, qui signifie concret, perfectionné, le distingue des dialectes vulgaires, compris jadis sous le nom général de *pracrit*, naturels, spontanés. Riche d'un alphabet de 50 lettres classées d'après les organes de la voix, formant avec un millier de racines d'innombrables dérivations de mots, et marquant par des désinences régulières toutes les flexions des noms et des verbes, le sanscrit, qu'on pourrait appeler l'*indien* par excellence, représente et résume en lui seul les idiomes primitifs de la Perse et de l'Europe, le zend, le parsi, le grec, le latin, le gothique, le tudesque, le slavon, le lithuanien, le gaëlique, le kymre, et toutes les langues qui en sont dérivées. Son harmonie égale son abondance, ses mots s'enchaînent entre eux par une euphonie continue, et ses compositions pittoresques et hardies ouvrent à la poésie un champ illimité. Aussi la poésie domine-t-elle ses premiers âges, marqués par les *Védas*, les *Pouranas*, le *Ramayana*, le *Mahabharata*, et une foule d'œuvres épiques, lyriques, dramatiques et religieuses, dont nous tracerons plus tard le tableau (voy. *langue et littérature* SANSCRITES). Le pracrit, langue des classes inférieures, contenait les mêmes éléments, sous une

forme inculte et grossière, diversifiée dans chaque localité. Deux autres idiomes, le *pali* et le *kavi*, issus de la même origine, régnaient en même temps au midi de l'Inde parmi les sectateurs de Bouddha, qui, expulsés plus tard par les Brahmanes, portèrent au-delà du Gange et dans les îles de Ceylan et de Java, leurs dogmes et leur littérature, conservée dans les livres religieux. L'écriture de ces langues anciennes avait pour base commune le *dévanagari* ou écriture des dieux, usitée dans la plupart des manuscrits, qui consistent en des feuilles de palmiers sur lesquelles les caractères se marquent soit avec le stylet, soit avec le calame, enduit d'une substance colorante. Les ouvrages de philologie et de grammaire qui peuvent faciliter leur étude sont dus surtout à W. Jones, Colebrooke, Carey, Wilkins, Forster, Wilson, Schlegel, G. de Humboldt, Bopp, Frank, Rosen, Lassen, Chézy, E. Burnouf, etc. Nous remarquerons entre autres, pour l'utilité pratique, la Grammaire sanscrite de Wilkins (Calcutta, 1808), le Dictionnaire sanscrit de Wilson (Calcutta, 1832), la Grammaire et le Lexique sanscrit de Bopp (Berlin, 1827-33); les *Institutiones linguæ pracriticæ* de Lassen (Bonn, 1836-37), et Hœfer, *De pracritâ dialecto* (Berlin, 1836); la Grammaire et le Lexique pali de Clough (Colombo, 1824), l'Essai sur le pali de Burnouf et Lassen (Paris, 1826), l'Essai sur le kavi de G. de Humboldt (Berlin, 1836), etc.

Parmi les langues vivantes produites à diverses époques par le mélange des Hindous avec leurs conquérants, on distingue d'abord l'*hindostani* qui, né, sur les bords du Sindh ou Indus, de la fusion du pracrit et du persan, a fini par régner dans tout l'empire Mogol et dans toute l'Inde mahométane, où il a formé une littérature abondante, généralement imitée de l'arabe. Cette langue, puisant ainsi à une double source, présente une physionomie analogue à l'anglais; et compensant, comme lui, l'harmonie des désinences par l'abondance des expressions, elle pourrait, par une direction habile, s'élever encore à un rang distingué. (Dictionnaire et Grammaire de Shakespear, Londres, 1820-26; Grammaire de Garcin de Tassy, Paris, 1829). Vient ensuite le *bengali*, particulier aux rives du Gange et fidèle représentant du sanscrit, dont il offre une foule de traductions. Cette langue tient, dans l'Inde, le même rang que la langue italienne en Europe, et fait, comme elle, mieux apprécier l'idiome admirable dont elle dérive. (Grammaire et Dictionnaire de Haughton, Londres, 1821-34). Enfin le *népalais*, le *cachemirien*, le *mahratte* (Grammaire de Carey, Sérampour, 1808; Lexique de Kennedy, Bombay, 1824); le *guzerat*, le *pendjab* ou *sikh* (Grammaire de Drummond, Bombay, 1808; Grammaire de Carey, Sérampour, 1812). *Voy.* les art. CACHEMYR, MAHRATTES, GUZERAT, SIKHS, etc.

Tous ces idiomes sont usités au nord de l'Inde, dans les diverses provinces dont ils rappellent les noms. Les langues du midi, plus éloignées du sanscrit, semblent partir d'une base différente, combinée toutefois avec la sienne, quoique souvent dans de très faibles proportions, la limite du sanscrit étant au pays des Mahrattes*. Les principales sont le *tamoul* ou malabar vulgaire, et le *malabar* proprement dit (Grammaires d'Anderson, Londres, 1821, et de Babington, Madras, 1822; Lexique de Blin, Paris, 1831); le *carnate*, qu'on parle dans le Mysore, entre le Kistna et le Kavéry; le *telinga* ou *telougou*, qui règne à partir de la rivière Pennair, au sud, jusqu'au-delà du Godavéry, en y comprenant les Circars septentrionaux (Grammaires de Carey, Sérampour, 1814, et de Campbell, Madras, 1816; Lexique de Campbell, Madras, 1821); et enfin le *cingalais* de l'île de Ceylan (Grammaire de Chater, Colombo, 1815; Lexique de Clough, Colombo, 1821). On possède dans tous ces idiomes, tant du nord que du midi de l'Inde, des traductions du Nouveau-Testament faites par les soins des missionnaires anglais. Quant à leur littérature nationale, elle est presque entièrement imitée des ouvrages sanscrits, ainsi que leurs divers alphabets, le bengali, le mahratte, le tamoul, le cingalais, qui retracent et

(*) *Voir* Benfey, art. *Inde* de l'Enc. d'Ersch et Gruber, p. 253. Ce travail remarquable mérite d'être particulièrement recommandé. S.

abrégent le dévanagarí. L'hindostani l'a seul amplifié, en lui adjoignant les lettres arabes, et en s'appropriant ainsi une double série de caractères. *Voy.* encore les articles des pays auxquels se rapportent toutes ces langues.

L'Indo-Chine, occupée par des peuples de race jaune, analogues aux Chinois et aux Tatars, offre des langues toutes différentes, que l'influence du sanscrit et du pali, purement scientifique et littéraire, n'a pu modifier dans leur principe, essentiellement monosyllabique, et procédant par appositions et non par désinences. Ces idiomes, jusqu'ici peu étudiés à cause de la difficulté des relations, semblent se grouper en quatre types principaux, d'après les divisions géographiques: le *birman*, parlé dans l'Ava et le Pégu (Grammaire de Hough, Serampour, 1825; Lexique de Judson, Calcutta, 1826); le *siamois* ou *thaï* (Grammaire de Low, Calcutta, 1828); l'*annamite*, dans la Cochinchine et le Tonquin; le *malai* enfin (Lexique et Grammaire de Marsden, Londres, 1812), qui s'écarte des trois autres, ainsi que le peuple olivâtre qui le parle et qui étend sa lointaine influence sur toutes les îles du Grand-Océan présentant, par cette extension même, un des problèmes les plus curieux de la philologie comparée. *Voy.* les articles spéciaux BIRMAN, SIAM, ANNAM, MALACCA et *race* MALAYE. F. G. E.

INDIENS D'AMÉRIQUE, nom qui s'applique en commun aux aborigènes du Nouveau-Monde, et qui s'explique par la méprise géographique des grands navigateurs à qui l'on en doit la découverte, méprise dont nous avons parlé à la p. 607. Nous ne pouvons émettre une opinion certaine sur l'origine de cette population primitive de l'Amérique. La seule hypothèse appuyée sur quelque chose de plus solide qu'une simple conjecture, est que cette partie du monde s'est peuplée par la voie du détroit de Bering. Il est certain qu'il a existé, à ce point, pendant plusieurs siècles une communication facile entre les deux continents. Cependant si l'on raisonnait d'après cette seule donnée, il serait aussi facile de prouver que le monde prétendu ancien a reçu ses habitants du nouveau que de prouver l'inverse.

A l'exception peut-être des Eskimos ou Esquimaux (*voy.*), les Indiens offrent le même caractère physique. La couleur cuivrée, les cheveux plats, gros et noirs, les yeux gris, les pommettes des joues saillantes, la taille droite, sont des traits communs à tous. Il y a pourtant des différences de stature selon les tribus. Ainsi, les Osages sont très grands, tandis que les Shoshonees (pron. Chochonis) sont au-dessous de la taille moyenne. Chaque race et même chaque tribu a sa physionomie particulière. Aux yeux de l'Européen ou de l'Anglo-Américain, tous les Indiens se ressemblent; mais celui qui les a fréquentés peut distinguer leurs tribus avec une certitude presque absolue. Ainsi, on discerne un Dacotah ou Siou (*voy.* T. I, p. 601) d'un Chippeway (*ibid.*), ou d'un Winnebago, aussi facilement par ses traits que par son costume. Cependant la différence n'est pas tellement grande qu'on soit induit à croire que toutes les tribus ne viennent pas d'une souche unique. Les Eskimos du Grœnland et de l'est du continent diffèrent des Indiens nommés *peaux-rouges* par le teint, la taille plus petite, et la position des yeux qui sont placés obliquement dans leurs orbites. En tirant vers l'est, et en longeant la côte septentrionale de l'Amérique, on trouve les Eskimos aussi grands que les hommes des autres races. Après qu'on a dépassé l'embouchure de la rivière de Mackenzie, ils se confondent sous tous les rapports avec les Indiens. En descendant le long des côtes de l'océan Pacifique jusqu'à Nootka-sound, on trouve chez les naturels de ces contrées quelques traits caractéristiques de la race des Eskimos. Que ceux-ci soient ou non de la même souche que les Indiens, il est au moins à peu près certain qu'ils ont une origine commune avec les sauvages habitants des côtes septentrionales de l'ancien continent. Peut-être la petitesse de la taille des Eskimos de l'est provient-elle de leur manière de vivre qui les tient exposés à toute espèce de fatigues et de privations. Cependant il est encore une autre différence entre ce peuple et le reste des Indiens : c'est que, depuis le cap Farewell jusqu'au détroit de Bering, les Eskimos parlent une seule langue et tirent de la mer

presque tous leurs moyens de subsistance, tandis que les Indiens à la peau rouge n'ont recours à la pêche que quand ils ne peuvent se procurer autrement de quoi vivre, et qu'ils parlent beaucoup de dialectes différents, même lorsque la langue de plusieurs tribus est la même au fond.

Les Indiens du nord de l'Amérique septentrionale se divisent en plusieurs grandes familles.

La race Algonquine (*voy.*), ou des Indiens Chippeways, bien qu'elle-même fort réduite, est une des deux plus nombreuses qui existent aujourd'hui. Toutes les tribus indiennes de la Nouvelle-Angleterre étaient algonquines, si nous pouvons admettre comme une preuve de ce fait l'identité de langage, de mœurs et de coutumes. Le vocabulaire de la langue des Narragansets, par exemple, recueilli par Roger Williams, prouve que ces Indiens étaient une branche de la souche algonquine. Les Mohégans*, qui sont considérés comme la souche des autres tribus habitant la Nouvelle-Angleterre, parlaient la même langue. Les tribus répandues dans le Maine prétendaient aussi à la même origine. Les Delawares ou Lenni-Lenapes étaient de la même famille, et leur langue a été déclarée, par des juges compétents, la plus parfaite qui existe. Les Iroquois (*voy.*) ou Indiens des Six-Nations, redoutés naguère depuis l'océan Atlantique jusqu'au Mississipi, sont algonquins. Cette tribu s'étendait et s'étend encore de l'embouchure du Saint-Laurent au Mississipi, et de là, dans la direction du nord, au grand lac des Esclaves, car les Nayheeowawk ou Knistenaux (*voy.* T. I, p. 601) prolongent jusque-là leurs courses.

Sur la rive occidentale du Mississipi est une autre grande famille indienne, celle des Sioux ou Dacotahs. Les Dacotahs proprement dits habitent la rive occidentale du Mississipi jusqu'aux sources de ce fleuve, au nord du Wisconsin; leur territoire s'étend, à l'ouest, jusqu'au Missouri. Cette tribu parle une langue radicalement distincte de celle des Algonquins. Leur origine est inconnue, et leurs propres traditions ne s'accordent pas sur ce point. Une relation (et c'est celle qui offre le plus de probabilité) les représente comme ayant été chassés des environs de Mexico par les Espagnols. Les branches de cette tribu sont les Winnebagoes, les Otoes, les Joways, les Missouries, les Assinniboins, les Omahaws, les Kansas et les Osages, qui tous parlent différents dialectes de la langue dacotahne. Les Assinniboins sont aussi connus sous le nom de Hohays : c'est celui qu'ils se donnent eux-mêmes. Leur séparation de la souche dacotahne est récente, et en voici la cause. Un Dacotah s'était sauvé avec la femme d'un autre, et s'était réfugié sous les tentes des guerriers de sa famille. Le mari allant réclamer sa femme fut tué par l'Indien adultère. Son père et ses oncles, demandant le sang pour le sang, conformément aux lois de la tribu, furent tués pareillement. La cause de ceux qui avaient péri fut épousée par leur parenté, et les parents des coupables furent défaits. Une suite de rencontres sanglantes eut lieu, jusqu'à ce qu'enfin le parti des agresseurs eut le dessous et se sépara de la tribu. Ils furent appelés Hohays, et ils ont été en guerre avec les Dacotahs jusqu'à ces dernières années. Ils errent aujourd'hui dans les plaines entre le Saskashawiu et le Missouri, où ils vivent de la chasse au buffle. Leur principal rendez-vous est auprès du Lac-du-Diable. Ils ont, ainsi que les Indiens plus avancés qu'eux vers le nord-ouest, quelques fusils ou autres articles, produits des manufactures des blancs. On ne peut établir avec certitude le nombre des membres de cette tribu; au moins, il est certain qu'elle compte plus de mille guerriers.

Une tradition des Winnebagoes rapporte qu'ils furent chassés du Mexique par les Espagnols contre lesquels ils conservent encore aujourd'hui une haine héréditaire. Il n'y a pas deux cents ans qu'ils formaient corps avec les Otoes, les Joways et les Missouries. C'est une peuplade fière et belliqueuse, ayant plus d'esprit national qu'aucune autre tribu indienne de la frontière. Les Otoes et les Missouries, aujourd'hui réunis, sont renommés parmi leurs compatriotes pour leur bravoure;

(*) Ce nom est ainsi écrit dans l'Encyclopédie américaine. Cooper nous avait habitués à dire Mohigans. S.

ils peuvent rassembler environ 300 hommes portant les armes. Les Joways habitent encore les bords du Mississipi; ils ont de 100 à 200 guerriers. Les Osages se divisent en trois tribus, et comptent plus de 1,000 combattants. Les Kansas habitent les plaines où prennent naissance l'Arkansas et la rivière Rouge. Leur nombre est inconnu. Le pays des Omahaws est plus haut en remontant le Missouri.

Outre ces tribus, entre la rivière des Moines, le Wisconsin et le Missouri, habitent les Sacs et les Foxes (Renards), branches de la tribu des Chippeways. Ils parlent la langue de cette tribu, et comptent plus de 1,000 hommes capables de combattre. Sur les bords du Missouri sont les Pawnees divisés en trois tribus, dont les Arikarees sont une branche. Ils vivent de la chasse au buffle, et l'on assure qu'ils ont une langue à eux propre. Les Mintarees ou Bigbellies (Gros-Ventres), les Mandans, les Crows (Corneilles) et les Blackfeet (Pieds-Noirs) habitent aussi les bords du Missouri; on dit que chacune de ces tribus a son langage particulier. Le nombre de ces Indiens est inconnu. Les Shoshonees habitent entre les sources du Missouri et de la rivière Colombie. Ils sont presque toujours à cheval et en guerre avec les tribus du Bas-Missouri. Sur les bords de la rivière Colombie sont les Chohunnishes, les Skilloots, les Écheloots, les Multnomaths, les Clatrops et autres tribus dont on ne connaît ni les points de rendez-vous, ni la force. Ils vivent de pêche aussi bien que de chasse, et diffèrent, pour les mœurs et les coutumes, des tribus situées à l'est des Montagnes Rocheuses; ils ne sont ni si bien nourris, ni si bien vêtus. La plupart de ces Indiens ont l'habitude d'aplatir entre deux planches la tête des nouveau-nés, d'où leur vient le nom de *Flat-Heads* (Têtes-Plates). Ils font quelque commerce avec les équipages des navires qui abordent sur la côte nord-ouest. On ne connaît rien des langues d'aucune de ces peuplades.

Au sud des États-Unis se trouvent quatre tribus indiennes, savoir : les Chickasaws, les Choctaws, les Cherokees (Chiroquois) et les Creeks. Toutes ces peuplades ont fait quelques progrès en civilisation. Les Séminoles sont une branche de la tribu des Creeks (*voy.*), et habitent le pays plat où coulent les rivières d'Apalachicola et de Flint, et les côtes de la baie de Sainte-Rose dans la Floride. Le nom de *Séminoles* (c'est-à-dire *sauvages*) est appliqué par les Creeks à tous les vagabonds de leur nation. Les Séminoles, il y a quelques années, formaient un corps d'environ 6,000 personnes. Leurs villes furent brûlées par le général Jackson (*voy.*), leurs chefs tués, et ce qui échappa se dispersa dans le pays. Les Cherokees (*voy.* T. I, p. 601) ont une langue écrite et imprimée qu'on dit être totalement différente de toutes les autres. Leur population est d'environ 15,000 âmes. Les peuplades des Choctaws ou Chaktahs (*ibid.*) et des Chickasaws sont chacune encore plus nombreuse.

Au nord du grand lac des Esclaves, est une autre famille d'Indiens parmi lesquels sont les Chippewyans (*voy.* T. I^er^, *ibid.*), les Indiens cuivrés (*Copper Indians*), les Lièvres (*Hare Indians*), les Côtes-de-Chien (*Dog-Ribs*). Parmi ceux-ci, les Chipppewyans, les Cuivrés et les Côtes-de-Chien parlent le même langage. Ils sont tous en guerre avec les Esquimaux. Les Côtes-de-Chien sont aussi opprimés et harcelés par les Cuivrés, qui les volent et leur enlèvent leurs femmes quand l'occasion s'en présente. Ces tribus vivent principalement de la chasse aux rennes et de la pêche pendant l'hiver. Pour les mœurs et les usages, ils sont inférieurs aux Indiens qui les avoisinent du côté du sud; leur nombre est très peu considérable.

Enfin, il existe encore des restes de quelques peuplades habitant en-deçà des limites des États-Unis, savoir : les Mohégans, les Delawares, les Shawanoes, les Sénécas (*ibid.*), les Onéidas, les Piankashaws et quelques autres. La plupart de ces Indiens subsistent par l'agriculture aussi bien que par la chasse. Leurs rapports avec les blancs ne leur ont pas été avantageux; ils ont contracté les vices de la vie civilisée, sans en adopter les vertus.

Outre toutes les peuplades mentionnées, il existe dans l'intérieur de l'île de Terre-Neuve une tribu indienne qui a évité tout commerce avec les blancs.

Les Indiens ont toujours résisté aux tentatives qu'on a pu faire pour les civiliser, tant qu'ils pouvaient subsister du produit de leur chasse. Quelques tribus en petit nombre, telles que celles des Indiens du Sud et les restes des Six-Nations, ayant été cernées par les établissements des blancs et resserrées dans des limites de manière à ne pouvoir plus vivre de chasse, se sont tournées du côté de l'agriculture comme moyen de subsistance; mais cet abandon des habitudes de la vie sauvage ne se rencontre pas là où il y a possibilité de trouver d'autres moyens de vivre. L'hospitalité est une des qualités les plus saillantes des Indiens. Dans toutes leurs tribus, l'étranger est reçu avec les plus grands égards et les soins les plus attentifs. A son arrivée, on lui donne le meilleur siége; tout ce qu'il y a de mieux dans le *wigwam* ou chaumière est mis à sa disposition. Sa personne et tout ce qui lui appartient sont des choses sacrées. Il peut demeurer aussi longtemps qu'il lui plaît dans un *wigwam*, sans qu'on lui fasse de questions; il peut se retirer sans qu'on s'oppose à son départ. On donne des festins en son honneur, et lors même que son appétit est satisfait, il ne doit rien refuser de ce qui lui est servi, sous peine d'offenser grièvement ses hôtes. Dans toutes ou presque toutes les peuplades indiennes, le soin unique de l'homme est de pourvoir au bien-être de la famille. Le travail est le lot exclusif des femmes. C'est aux femmes à faire venir le blé, à faire et à raccommoder les vêtements et les chaussures appelées *moccasins*, à planter les tentes, à couper du bois, à apporter de l'eau, à soigner les chevaux et les chiens, et, dans les marches, à porter le bagage. Les femmes ne murmurent point de ces travaux : elles les regardent comme la part qui doit naturellement leur revenir dans la distribution équitable des soins de la famille; mais elles sont regardées comme une espèce inférieure, et souvent se transfèrent d'un homme à un autre comme un objet de propriété. La polygamie est générale. Chaque homme a autant d'épouses qu'il peut en faire subsister; et, dans les mariages, la volonté de la jeune fille n'est presque jamais consultée : l'homme s'adresse directement aux parents de celle qu'il veut épouser, et le sort de celle-ci dépend entièrement d'eux. Le système de dot est, chez les Indiens, l'inverse de ce qu'il est chez nous. L'homme fait certains présents aux parents de sa future, au lieu de recevoir d'eux quelque objet en même temps que la femme. La cérémonie du mariage est toujours très simple; il ne s'en fait même aucune dans la plupart des tribus. On punit l'adultère en coupant le nez à la femme qui s'en est rendue coupable, ou en la mutilant de quelque autre manière; quelquefois, mais rarement, on lui ôte la vie. Dans quelques tribus, ce crime est regardé comme une faute vénielle, et, dans plusieurs, il arrive quelquefois que le mari prête sa femme à un ami sans opposition de la part de celle-ci. Le divorce est fréquent, car il dépend du bon plaisir des parties qui avaient contracté mariage; dans ce cas, on laisse à la femme le soin d'élever comme elle peut les enfants. Il n'est pas rare de voir une femme indienne qui a été répudiée cinq ou six fois avant d'être établie d'une manière fixe. Dans quelques tribus, principalement celles de la souche Dacotahne, chaque homme regarde comme un devoir d'épouser toutes les sœurs d'une même famille, et d'avoir autant de femmes qu'il peut en nourrir. Dans la plupart des tribus, et, nous croyons même dans toutes, on abhorre l'inceste. Les exemples de dévouement ne sont pas rares.

Tous les Indiens connus croient en un Dieu suprême et à l'immortalité de l'âme. Ils attribuent tout bien et toute puissance à l'Être-Suprême. Beaucoup d'Indiens croient aussi à l'existence d'un mauvais principe, doué d'intelligence, et dont ils cherchent à détourner les suggestions perfides par la prière et les sacrifices. Ils ne demandent jamais rien au Grand-Être, se bornant à le remercier des bienfaits reçus, disant qu'il est le meilleur juge de ce qui peut leur être avantageux. Ils croient à beaucoup de divinités du second ordre (*manitous* *), dont deux résident dans le soleil et dans la lune. Ils attribuent des pouvoirs surnaturels aux serpents, principalement aux serpents à sonnettes, et ne tuent aucun

(*) *Voy.* AMÉRIQUE, T. I, p. 602.

animal de cette espèce; l'anguille même échappe à la mort, grâce à sa ressemblance avec le serpent. Ils rendent des honneurs religieux aux rochers et autres objets empreints de majesté. Ils croient que les animaux ont des âmes immortelles aussi bien que les hommes, en un mot, que la nature vivante est peuplée d'esprits. Dans leurs idées, la sorcellerie se confond avec l'art de guérir, et leurs prêtres sont en même temps médecins et jongleurs. Ces prêtres mêlent des tours de prestidigitation à toutes leurs cérémonies religieuses; cependant, à quelques exceptions près, ils ont peu de pouvoir ou d'influence sur la multitude. La vie future, dans les croyances des Indiens, est un paradis matériel où les occupations et les plaisirs seront du même genre que ceux d'ici-bas. Ils ont aussi une idée vague du châtiment futur pour les péchés qui auront été commis pendant la vie du corps. Parmi les superstitions des tribus algonquines et dacothanes, il en existe une singulière : un homme est quelquefois voué par ses parents ou se voue lui-même à une vie d'ignominie. Dans ce cas, il s'habille comme une femme et se livre à toutes les occupations du sexe féminin. Il s'associe avec les femmes seulement, et quelquefois prend un mari. Il est en butte au mépris général, quoique cette condition ne soit point de son choix, et qu'il la doive très souvent à un songe de ses parents avant même qu'il fût né.

Nous croyons impossible d'estimer d'une manière un peu précise le nombre des Indiens de l'Amérique septentrionale; cependant nous pouvons dire qu'il est très petit partout, en proportion de l'étendue du territoire; car un peuple chasseur ne saurait être fort nombreux. Leurs guerres, dont on a tant parlé, n'ont pas d'influence bien remarquable sur le montant de leur population : elles se font en détail, par petites bandes, et par conséquent ne sont pas très destructives. Les Indiens ne font guère de quartier; mais quand un prisonnier est épargné, il est sûr d'être adopté par la tribu victorieuse. Les peuplades qui habitent la prairie font la guerre à cheval et ont pour armes des lances et des arcs avec des flèches; celles qui habitent les forêts sont généralement armées de fusils. Le courage des Indiens est un courage moral et passif plutôt qu'actif. Ils regardent comme une lâcheté de se laisser affecter par le malheur, ou maîtriser par la colère ou la compassion. Être toujours prêt à mourir, faire en quelque sorte bon accueil à la mort, et souffrir avec fermeté tout ce qui peut arriver de funeste, est pour eux la perfection idéale du courage. Quant à un gouvernement, ils n'en ont aucun; ils n'ont point de lois : des coutumes en tiennent lieu, lesquelles sont scrupuleusement observées par chaque individu. Dans les cas de meurtre, par exemple, la règle est que le sang paie pour le sang, et l'homicide cherche rarement à éviter le châtiment dû à son crime. Les Indiens ont des chefs; mais leur pouvoir s'arrête à la persuasion, et ils ne peuvent proprement commander à personne. Quelquefois un chef est devenu tel en vertu de ses exploits guerriers ou de sa sagesse. Dans quelques tribus, il existe quelque chose qui ressemble à l'hérédité du rang; mais, même alors, l'autorité ne se transmet pas toujours en ligne directe : souvent le fils d'un chef est écarté pour faire place à un plus digne. Dans la guerre, les ordres du chef sont exécutés avec une obéissance absolue. Les tribus de la prairie se nourrissent de la chair du buffle qu'elles chassent, la plupart, avec des chevaux. Celles qui habitent les pays boisés chassent le cerf et des animaux plus petits. Les sauvages qui ont conservé les mœurs primitives sont les plus pauvres, mais en même temps les plus indépendants, parce qu'ils ont peu de besoins et qu'ils peuvent y pourvoir sans assistance étrangère. Ceux qui vivent plus près des blancs ont plus de choses qui contribuent au bien-être de la vie, sans être pour cela plus civilisés ou plus heureux, parce que leurs nouveaux besoins ne sont que bien faiblement satisfaits. On peut dire que si le commerce qui se fait avec les Indiens par la voie du Mississipi était interrompu pendant cinq ans, tous les aborigènes de ces contrées seraient en danger de périr, parce qu'ils dépendent des blancs pour la fourniture des vêtements et des armes. Les Indiens ne peuvent jamais être dangereux, attendu qu'il n'y a point entre

eux d'union. Ils n'ont point d'alphabet, à moins qu'on ne regarde comme tel un petit nombre d'hiéroglyphes grossiers. En somme, nous pouvons parler d'eux comme d'un peuple brave, insouciant, généreux et misérable.

Les Indiens du sud de l'Amérique septentrionale ont été assujettis aux Espagnols; ils le sont aujourd'hui aux républiques du Mexique et de Guatémala, à l'exception de quelques tribus, telles que les Apaches, les Nabajoas et les Mosquitos (*voy.* T. I, p. 601). Les tribus indépendantes qui habitent au nord du Mexique ressemblent à celles des États-Unis pour les mœurs et les coutumes. Vivant de chasse et de butin, et possédant des chevaux très légers à la course, ces Indiens harcellent les habitants des frontières et les chasseurs. Sur les côtes de l'Yucatan, les Indiens vivent de la chasse, de la pêche et du commerce de bois de teinture. Les ruines considérables des anciennes villes du Mexique prouvent l'étendue de leur population primitive. Les naturels de ces contrées sont doués d'une grande force musculaire, ont de belles formes, et vivent jusqu'à un âge avancé. Il est difficile de se former une opinion juste du caractère d'un peuple qui a si longtemps gémi sous la plus cruelle oppression. Au temps de la conquête, les habitants riches du Mexique furent victimes de la rapacité des Espagnols, et les prêtres aztèques, qui étaient les dépositaires des annales historiques du pays, furent immolés par le fanatisme des conquérants. Les Indiens du Mexique sont graves, mélancoliques et silencieux; leur musique et leur danse sont empreintes du même caractère.

Les Indiens de l'Amérique méridionale (*voy.* T. I, p. 602) ne diffèrent, au physique, en aucun point essentiel de ceux de la moitié septentrionale du continent américain, et si l'on excepte ceux du Pérou et du Chili, ils ne sont pas civilisés. Dans les immenses contrées appartenant autrefois aux Espagnols, on peut diviser les Indiens en deux classes, savoir: les indépendants ou *Indios bravos*, et ceux qui ont été assujettis. Les premiers sont totalement étrangers à l'agriculture: ils vivent de la chasse et de la pêche; quelques-uns d'entre eux mangent des fourmis, des lézards et même une espèce de terre. Les naturels du Pérou, descendants des anciens habitants de l'empire des Incas (*voy.*), ainsi que ceux de la Colombie, ont été émancipés depuis que ces contrées se sont affranchies du joug espagnol. Ils ont rendu d'importants services à la cause qu'ils avaient épousée pendant la guerre des colonies contre la mère-patrie. Ils sont en général bien faits et vigoureux. Ils sont superstitieux et portent des amulettes sur différentes parties du corps. Ils font avec une certaine plante une boisson amère et enivrante, et se servent de flèches empoisonnées. Leurs villages sont fortifiés, et en cas de nécessité, ils se retirent dans les montagnes.

La plupart des Indiens du Chili sont indépendants. Leurs traits sont réguliers et leur teint n'est pas très brun. Leur richesse principale consiste en troupeaux de bœufs, en chevaux et en guanacos. Ils donnent peu de soins à l'agriculture, ayant l'humeur nomade. Ils adorent les étoiles, et reconnaissent une grande cause première; l'astronomie ne leur est pas inconnue. Dans la république de Buénos-Ayres, les missions des Jésuites ont réussi, jusqu'à un certain point, à civiliser les naturels. Les tribus indiennes du Brésil sont nombreuses; plusieurs sont tout-à-fait sauvages, et les deux sexes ne portent pas de vêtements. Leurs mœurs et leurs habitudes sont semblables à celles des tribus de l'Amérique septentrionale. Les Indiens du sud vivent de la chasse qui, avec la guerre, forme l'unique occupation des hommes; les femmes servent de travailleurs, de bêtes de somme, de serviteurs chez ces peuplades belliqueuses dont les guerres mutuelles sont très sanglantes. Quelques tribus sont constamment en guerre contre les Portugais; d'autres entretiennent avec eux des relations amicales. Les unes ont adopté des habitations fixes et se livrent à une sorte d'agriculture assez grossière; d'autres fabriquent des vases d'argile, cueillent du coton, et font des étoffes. A l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud sont les Patagons (*voy.*), d'une taille haute et robustes, ayant le teint brun, le nez camus, les pommettes des joues saillantes et

une grande bouche. Les relations qui donnaient à ces peuples des proportions gigantesques n'ont pas été confirmées par les derniers voyageurs.

En somme, les principales tribus de l'Amérique du Sud sont les Galibis, les Maynas, les Omaguas, les Maypuras, les Yarures, les Guajiros ou Goahiros, les Guajaribes, les Caraïbes, Caribes ou Callinagos, les Macas, les Ottomacs, les Quixos ou Quiches, les Tamanacs, les Chimchos, les Piros, les Chirenes, les Moxos, les Chiquitos, les Abiponiens (*voy.*), les Guaranis, les Puelches, les Guaicouros, les Araucans (*voy.*), les Toupis, les Toupinambas, les Marjats, les Puris, les Patagons, etc. *Voy.* AMÉRIQUE, T. I^er^, p. 601. *Enc. amer.*

INDIFFÉRENCE. Avant de parler de l'indifférence, fixons-en l'idée en la rapprochant du fait moral qui lui ressemble le plus, l'*insensibilité*. Ce sont deux états dans lesquels l'âme n'est point émue et ne se porte point à agir; deux états voisins, par conséquent, de l'*apathie* et de l'*indolence*, dont il convient de les distinguer d'abord.

L'apathie (*voy.*) et l'indolence sont absolues, permanentes, constitutives du caractère, considérées en elles-mêmes et indépendamment de toute application; l'indifférence et l'insensibilité sont relatives, accidentelles: on ne les conçoit qu'en rapport avec des impressions particulières qui devraient agir sur l'âme. On n'est point apathique et indolent à quelque chose, mais on y est indifférent ou insensible. On languit dans l'apathie et l'indolence; on ne languit pas dans l'indifférence et l'insensibilité. En second lieu, bien que l'effet de toutes ces qualités soit l'inaction, c'est ce côté que l'on considère principalement dans l'apathie et l'indolence: au lieu que, dans l'indifférence et l'insensibilité, c'est surtout l'inaccessibilité de l'âme aux impressions. L'apathique et l'indolent manquent de mobilite; l'indifférent et l'insensible, d'irritabilité. Les caractères distinctifs de ces deux derniers méritent une attention particulière.

L'indifférence se rapporte plus à l'esprit, et l'insensibilité au cœur. C'est pourquoi la première a un domaine plus étendu, plus varié que la seconde. L'indifférence a lieu à l'égard de tout ce qui devrait intéresser, sciences, découvertes, entreprises, spectacles nouveaux; l'insensibilité n'a lieu qu'à l'égard de ce qui devrait affecter la sensibilité. On est indifférent, mais non pas insensible, en matière de religion, de philosophie, de politique. D'ordinaire, les vieillards deviennent indifférents, ce qui les empêche de prendre aucune part aux affaires, d'en faire cas, de s'en soucier; les personnes qui ont beaucoup souffert deviennent insensibles, c'est-à-dire inaccessibles à la compassion, à l'humanité, et par suite à la bienfaisance. Les causes de l'indifférence peuvent être le dégoût des choses, la légèreté de l'esprit, l'oubli des bienfaits; l'insensibilité a toujours sa source dans le cœur. L'une touche au mépris, l'autre à la dureté, à la rudesse ou même à la cruauté. La première consiste à ne pas mettre de *différence* entre une chose et les autres, à ne pas la distinguer de la foule; la seconde, à rester froid aux impressions qu'elle devrait produire. En d'autres termes, l'indifférence fait qu'on ne prend point d'intérêt aux choses, et l'insensibilité qu'on n'en est point touché.

Quand on a fait ces distinctions en apparence purement grammaticales et sans portée, l'indifférence se montre sous son vrai jour, et il devient facile de l'apprécier. En général, ce que la léthargie (*voy.*) est au corps, l'indifférence l'est à l'âme: elle l'assoupit, l'énerve, lui ôte tout ressort, l'abâtardit. Comment pourrions-nous diriger puissamment nos facultés vers un but dont nous n'aurions nul souci? Pour nous, vivre c'est agir; et nous n'agirions pas, nous mènerions une vie toute végétative, sans quelque chose qui nous stimule et nous provoque, sans l'intérêt que les choses nous inspirent. Mieux vaudrait cent fois l'engouement que cette déplorable incurie; car elle frappe de stérilité tous les germes de perfection et de bonheur déposés en nous par la Providence. En proie à cette langueur, l'âme ressemble à un lac dont les eaux croupissent faute de pente et de courant. Il est vrai que l'indifférence, en cela opposée à l'indolence et à l'apathie, règne rarement dans les esprits d'une manière générale et absolue. Ne se sentir nul attrait pour une

chose, est souvent l'effet d'un grand attachement pour une autre. L'indifférence en amour, par exemple, loin de s'étendre à tout, peut avoir pour cause l'ardeur même avec laquelle on poursuit des projets d'ambition.

Un autre trait par lequel l'indifférence se sépare de l'indolence et de l'apathie, c'est qu'elle ne se rapporte pas toujours à la pratique : elle se réduit quelquefois à un simple sentiment envers les personnes ou les opinions, qui fait qu'on n'a point de goût pour elles, qu'on ne s'en inquiète ni ne s'en soucie; sentiment pire, à certains égards, que la haine. Celui qui vous hait, au moins s'occupe de vous : l'indifférent n'y songe même pas; peu lui importe ce qui vous concerne; il ne vous offre, pour le ramener, aucune prise. C'est l'indifférence du public qui précipite chaque jour dans le néant de l'oubli des idées et des partis que la persécution ferait vivre.

L'indifférence naît de causes diverses. Tantôt elle tient à un tempérament froid, peu impressionnable, sans vivacité; tantôt elle est le fruit de l'expérience qu'on a de la vie et des hommes. Dans ce dernier cas, elle suppose souvent l'égoïsme et mène à la misanthropie. D'autres fois, elle prend sa source dans l'ignorance : *ignoti nulla cupido*, on ne saurait aimer ce qu'on ne connaît pas. Telle est l'indifférence de l'enfance et celle du sauvage pour les merveilles de la civilisation.

Elle se divise en nombreuses espèces, suivant les objets sur lesquels elle porte. Elle est, par exemple, religieuse, politique, scientifique ou morale, restant toujours la même dans ces différentes sphères de manifestation. Seulement, en morale, outre cette indifférence instinctive et insouciante qui entraîne pour la conduite les plus funestes effets, on distingue une indifférence philosophique et réfléchie dont les conséquences sont tout autres. Celle-ci consiste dans un état de neutralité et d'indépendance de la raison par rapport aux passions, état dans lequel la raison ne prend le parti, n'épouse les intérêts d'aucune, mais les juge toutes avec impartialité et en retranche l'excès. Au lieu d'un mortel assoupissement, une telle indifférence établit dans l'âme le calme de la sagesse. Elle ne doit pas être confondue avec cet *indifférentisme* orgueilleux qui prend au pied de la lettre le *nil admirari sapientis*, ni avec celui qu'engendre un scepticisme absolu ou qui a pour cause des sens émoussés, la paresse d'esprit et l'incapacité d'un travail intellectuel soutenu. L-F-E.

INDIGÉNAT, *voy.* NATURALISATION.

INDIGENCE, *voy.* PAUPÉRISME et BIENFAISANCE.

INDIGÈNES, du latin *indigena* (*intus genitus*), *voy.* ABORIGÈNES. *Voy.* aussi EXOTIQUE, qui est l'opposé d'indigène.

INDIGESTION, accident fréquent et passager qui résulte soit de la quantité, soit de la qualité des aliments confiés à l'estomac, soit de la disposition actuelle dans laquelle se trouve cet organe au moment de l'ingestion. C'est une affection légère, dans la plupart des cas, mais qui est souvent aussi l'indice de maladies plus sérieuses : l'indigestion habituelle seulement est une chose grave et qui mérite de l'attention.

Supposez l'estomac sain. Qu'il soit rempli outre mesure d'aliments qui même n'appartiennent point à la classe de ceux qu'on appelle *indigestes*, c'est-à-dire difficiles ou impossibles à *digérer* (*voy.* DIGESTION), ses mouvements seront gênés, les fluides qu'il sécrète seront insuffisants pour délayer cette masse : alors la fermentation s'y développe, des gaz s'en dégagent, et le sujet éprouve une pesanteur et une anxiété qui vont croissant et s'accompagnent de mal de tête, de chaleur, etc.; puis l'estomac se contracte, non plus doucement et d'une manière régulière, mais convulsivement et par saccades, et il se débarrasse par le vomissement. On est alors soulagé immédiatement, et quelques heures de repos suffisent pour tout rétablir. Quelquefois, l'estomac, s'efforçant, peut pousser la substance alimentaire dans le canal digestif; mais comme elle y arrive sans avoir été convenablement élaborée, elle y agit comme un corps irritant qui en accélère les contractions pour la chasser au plus vite par les voies inférieures.

A ces phénomènes, d'autres se joignent, plus ou moins fâcheux, lorsque les sub-

stances ingérées sont douées de propriétés irritantes, comme les épices, le café, les liqueurs spiritueuses, et qu'elles sont susceptibles de pénétrer dans le torrent circulatoire par la voie de l'absorption (*voy.* IVRESSE). On conçoit que les organes digestifs communiquent leur souffrance, de proche en proche, à toute l'économie, comme ils ressentent eux-mêmes l'impression portée sur tel autre organe. C'est ce qui explique comment l'indigestion peut survenir après le repas le plus modéré, lorsque la peau est vivement frappée par le froid, lorsqu'une vive impression morale vient nous saisir ou que nous nous livrons au travail trop tôt après avoir mangé. L'arrêt de la digestion peut d'ailleurs survenir dans les diverses périodes de cette opération et provoquer par conséquent des symptômes variés.

Il est des substances indigestes par elles-mêmes : ce sont les vomitifs et les purgatifs qu'on emploie pour susciter artificiellement et dans des vues curatives une indigestion. Certains aliments sont indigestes : tels sont les viandes grasses, les pâtisseries compactes, la friture, le pain mal fait, les légumes farineux mal cuits, les œufs durs, etc. Cependant il y a des estomacs robustes qui s'accommodent très bien de tout cela. On reconnaît aussi des dispositions individuelles, accidentelles ou permanentes, en vertu de quoi tel aliment digestible en général ne peut pas être digéré, et *vice versâ*. Chacun doit s'étudier à ce sujet.

Enfin, dans l'étude des maladies aiguës et dans les maladies chroniques des organes digestifs, la digestion est toujours plus ou moins complétement dérangée : ce qui se manifeste par de la pesanteur, de la chaleur, des nausées, des régurgitations gazeuses ou liquides d'une saveur et d'une odeur désagréables, quelquefois aussi par des vomissements ou de la diarrhée. Ces incommodités affligent souvent les personnes dont les occupations sédentaires fatiguent particulièrement l'esprit, et sont fréquemment une punition de la négligence avec laquelle elles traitent leur santé. Le remède de cette indigestion habituelle est dans une plus égale répartition du temps entre le travail de l'esprit et celui du corps.

Quant à l'indigestion accidentelle, si elle n'est pas très caractérisée, il suffit de quelques tasses d'infusion de tilleul ou de thé, chaudes, pour délayer les aïments et en favoriser le passage dans les intestins. Quelquefois un peu de liqueur spiritueuse produit le même résultat, bien entendu lorsque l'indigestion ne dépend pas de leur abus. Lorsque les accidents sont plus graves, on est obligé de recourir au vomissement qu'on provoque avec quelques verres d'eau tiède, ou en titillant la luette; bien rarement au moyen de l'émétique.

Lorsque l'estomac est débarrassé, de quelque manière que ce soit, le plus sage est de le laisser pendant quelques heures dans une complète vacuité, et de ne permettre qu'avec prudence le retour à l'usage des aliments; à plus forte raison, quand l'indigestion a été plus grave ou qu'elle s'est renouvelée plusieurs fois à de courts intervalles, ou quand elle se manifeste dans la convalescence des maladies de l'estomac. *Voy.* ce mot. F. R.

INDIGO. On désigne sous ce nom une matière colorante bleue, très employée en teinture, que l'on retire d'un certain nombre de plantes et particulièrement de quelques espèces du genre *indigofera*, appartenant à la famille des légumineuses.

Les indigofères sont originaires des Indes orientales et du Mexique, d'où ils ont été propagés dans les deux Amériques et aux iles. L'extraction de l'indigo et son application aux tissus, qui paraissent avoir été fort anciennement connues dans l'Inde, sont restées ignorées en Europe jusque vers le XVI^e^ siècle : alors les Hollandais commencèrent à faire connaître l'importance de cette substance; cependant l'usage en fut très restreint jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, époque à laquelle sa supériorité sur tous les autres produits territoriaux fut incontestablement établie. Depuis, on cultiva les indigofères au Mexique et dans les îles avec assez de succès pour faire oublier l'indigo de l'Inde.

La plante qui fournit l'indigo est bisannuelle, mais elle est ordinairement épuisée dès la première année. On la sème tous les ans au mois de mars; deux mois plus tard, on en fait une première récolte; deux mois après, une autre; et quelquefois

une troisième et une quatrième dans le courant de la même année, selon les pays. La première coupe est la meilleure; les autres vont en déclinant. Au Mexique et dans les iles, on en fait ordinairement trois; dans l'Amérique méridionale, on en fait deux au plus, la première ne pouvant avoir lieu que six mois après l'ensemencement de la terre.

La plante est coupée avec des faucilles et disposée par couches dans une très grande cuve appelée *trempoir;* la cuve est remplie aux trois quarts; on charge la plante de poids pour l'empêcher de surnager l'eau que l'on verse ensuite dessus. La fermentation s'établit bientôt; le liquide verdit, devient un peu acide, et sa surface se recouvre de bulles et de pellicules irisées. Alors on le fait passer dans une autre cuve nommée *batterie;* on l'agite et on le mêle avec de l'eau de chaux qui favorise la précipitation de l'indigo; lorsqu'il est déposé, on le lave et on le fait sécher à l'ombre.

Pendant les dernières guerres, la France étant privée de produits coloniaux, on a essayé d'extraire l'indigo du pastel (*isatis tinctoria*, plante de la famille des crucifères). Le produit obtenu était très pur, identique en tout aux meilleurs indigos exotiques; seulement la quantité était peu considérable.

Lorsqu'on veut teindre en bleu par l'indigo, on le fait dissoudre dans l'acide sulfurique concentré; puis on étend la dissolution d'une suffisante quantité d'eau pour précipiter la matière colorante; on y plonge le corps que l'on veut teindre, on le lave et on le fait sécher. Le bleu obtenu par ce moyen est très vif, mais moins solide que celui que l'on fait par le procédé suivant: on met le tissu dans un bain de teinture appelé *cuve*, dont la température est de 40 à 45°; on le plonge à plusieurs reprises dans cette cuve, puis on l'expose au contact de l'air.

Les diverses sortes d'indigo connues portent toutes le nom des pays qui les produisent; ce sont: l'indigo du Bengale, de Manille, de Madras, de Coromandel, de l'île de France, dans l'Inde; de Caracas et du Brésil, dans l'Amérique méridionale; de Guatémala et de la Caroline, dans l'Amérique septentrionale.

Les indigos se classent suivant leur nuance; le Bengale étant celui qui en réunit le plus, c'est sur lui que l'on peut faire la classification la plus complète. Voici les nuances sur lesquelles on est généralement d'accord:

1. Surfin bleu ou bleu flottant; 2. Surfin violet; 3. Fin violet; 4. Fin violet pourpre; 5. Bon violet; 6. Fin et bon rouge; 7. Fin cuivré; 8. Cuivré ordinaire et bon. Cependant le Guatémala et le Caraque se désignent par: 1. Bleu fluor; 2. *Sobre* supérieur, bon ou ordinaire; 3. *Corte* supérieur, bon ou ordinaire.

Suivant M. Plagne, professeur de chimie à Poudichéry, qui s'est livré, sur l'invitation du ministre de la marine, à de nombreuses recherches sur la culture des indigofères et sur les moyens d'obtenir l'indigo dans un plus grand degré de pureté, les Indiens du Coromandel ne se livrent qu'avec répugnance à la culture de ces végétaux, et ils n'y consacrent que les plus mauvais terrains. Mais cette insouciance n'existe pas partout. A Saint-Domingue et surtout en Égypte, la culture des indigofères obtient tous les soins que réclament des plantes d'une utilité aussi générale. V. S.

INDISCRÉTION, *voy.* DISCRÉTION.

INDIVIDUALITÉ, terme de philosophie qui sert à marquer dans chaque être ce qui fait qu'il est lui, l'ensemble des caractères qui le distinguent avec une entière précision de tous les autres êtres. La notion du cerisier comprend les idées des qualités communes à tous les cerisiers; mais si à cette notion de l'espèce vous ajoutez les idées de l'âge, de la hauteur, du branchage, etc., de tel cerisier particulier, vous parviendrez à déterminer un *individu* dans l'espèce, ou l'individualité d'un certain cerisier. La connaissance de l'individualité d'un être s'acquiert donc uniquement par l'observation attentive et la détermination complète des qualités qui lui donnent, dans l'espèce, une existence distincte; et la notion *individuelle* qui en résulte n'est applicable à aucun autre être, ou, pour parler le langage des logiciens, elle n'a que de la compréhension sans extension. La définition est impuissante à la faire

connaître aux autres; car la définition, après qu'elle a indiqué dans quel genre rentre l'espèce d'objet à définir, se contente d'ajouter une seule qualité distinctive de l'espèce et néglige toutes les qualités distinctives des individus de l'espèce. Il faut donc, pour transmettre la connaissance de l'individualité d'un objet, le décrire. De là vient que l'histoire de chaque homme pris à part, c'est-à-dire l'histoire de son individualité, s'appelle une *biographie* (*voy.*), de βίος, vie, et γραφεῖν, décrire, c'est-à-dire une description et non une définition de sa vie. Du reste, si l'on voulait connaître les choses sous le point de vue de leur individualité, on ne pourrait étendre cette connaissance fort loin, eu égard à leur nombre incalculable. Qui pourrait se flatter, par exemple, de pouvoir, pendant une vie tout entière, acquérir la science d'une prairie de quelques arpents? A quoi il faut ajouter encore que cette connaissance serait stérile. De ce que, par exemple, on aurait reconnu à un individu plante la propriété de guérir certain mal, on ne saurait en conclure qu'un autre individu, considéré seulement dans son individualité, produira, toutes choses égales d'ailleurs, le même effet. D'où la nécessité et l'extrême importance des classifications. *Voy.* ce mot.

Il semblerait que l'histoire, n'ayant à raconter que des événements particuliers, individuels, ne dût point présenter les avantages de la science. Mais l'historien mêle à son récit des réflexions générales; il sait rapporter les événements d'un siècle aux événements semblables de siècles antérieurs, de manière à s'élever ainsi à des généralisations, à préparer des applications pour l'avenir ou des inductions. Autrement l'histoire ne pourrait guère inspirer, comme la plupart des biographies, qu'un intérêt spéculatif, celui qui s'attache à l'explication des idées d'un homme ou d'un peuple par les événements de sa vie.

Quant à l'étymologie du mot *individualité*, il vient sans aucun doute d'*individuum*, chose indivisible, parce qu'on a considéré les individus comme les derniers éléments dans lesquels l'espèce puisse se résoudre sans changer de nature, de même que les atomes (du grec ἄτομος, qui répond à *individuum*) sont les derniers éléments des corps. L-F-E.

INDIVISIBLES. On désigne quelquefois par ce mot les éléments infiniment petits dans lesquels une figure de géométrie peut être décomposée. La méthode des indivisibles a été introduite dans la science, par Cavallieri, en 1635, dans son ouvrage intitulé : *Geometria indivisibilium.* Il posa pour principes que le point était indivisible, sans aucune dimension ni étendue; la ligne composée de ces points et sans largeur; la surface composée de ces lignes et sans épaisseur; le corps composé de ces surfaces et ayant seul les trois dimensions. Malheureusement, Cavallieri n'admettait de l'infini (*voy.*) que la moitié la plus paradoxale et la moins assortie aux idées générales, l'indivisibilité. Grégoire de Saint-Vincent fut plus heureux ou mieux avisé : prenant la chose dans un point de vue plus géométrique et qui conciliait les deux propriétés indispensables de l'étendue, la divisibilité et l'indivisibilité, il se servit du terme d'*infiniment petit* pour exprimer une quantité plus petite qu'aucune quantité assignable. L. L-T.

INDOLENCE, *voy.* APATHIE, INDIFFÉRENCE et PARESSE.

INDOSTAN ou HINDOUSTAN. C'est l'Inde proprement dite, la patrie ou au moins le pays actuel des Hindous, qui comprend l'Inde occidentale ou antérieure (presqu'ile en-deçà du Gange), entre l'Indus et le Gange ou plutôt le Brahmapoutre (Bourampoutra).

L'article INDE nous laisse peu de chose à dire sur la géographie de cette région, dans laquelle on comprend quelquefois le Sindiah, gouverné par un prince mahratte, le Népal, le Ghorka, tout l'état des Sikhs, le Sirinagour, et le Boutan que d'autres géographes laissent en dehors. Dans cet article INDE, nous avons fait la distinction entre l'Hindoustan propre et diverses autres contrées auxquelles on applique le même nom qui s'étend souvent, comme nous l'avons dit, à toute la presqu'île. Dans cette acception du nom, la surface de l'Hindoustan est, selon Hamilton, de 59,535 milles carrés géogr., et sa population de 132 mil-

lions d'habitants*, dont 40,000 Anglais, 114,175,000 Hindous, 15 millions de Mongols, 1 million d'Afghans, 150,000 Parsis, 150,000 Arabes, 100,000 Juifs, etc.

Nous empruntons à l'*Encyclopædia Britannica* (7e édit.) le tableau suivant, auquel nous n'avons guère fait de changement que relativement à l'orthographe :

	MILLES CARRÉS ANGLAIS.	POPULATION.
I. *Possessions britanniques.*		
1. Présidence de Bengale, savoir :		
Bengale, Bahar et Benarès	162,000	39,000,000
Pays ajoutés à l'Hindoustan depuis 1765	148,000	18,000,000
Gorkha, Kamaoun et les pays entre le Setledj et la Djumna	18,000	500,000
Totaux	328,000	57,500,000
2. Présidence de Madras	154,000	15,000,000
3. Présidence de Bombay	11,000	2,500,000
Territoires du Dekkan, et autres, acquis depuis 1815, et qui ne font point partie de ces présidences (mais qui composent en grande partie 4. celle d'Allahabad)	60,000	8,000,000
Totaux	553,000	83,000,000
II. *Alliés* ou *tributaires des Anglais.*		
Le Nidzam (du Dekkan ou de Haïderabad)	96,000	10,000,000
Le radjah de Nagpour	70,000	3,000,000
Le roi d'Aoude	20,000	3,000,000
Le Guicowar ou Gaëkwar (prince radjepoute)	18,000	2,000,000
Kotah, 6,500 ; Boundelah, 2,500 ; Bopal, 5,000 (Malwah.)	14,000	1,500,000
Le radjah de Maïssour	27,000	3,000,000
Le radjah de Satarah (du côté de Bombay)	14,000	1,500,000
Ceux de Travancore, 6,000, et de Cochin, 2,000	8,000	1,000,000
Les radjahs de Djoudpour, Djeypour, Odeypour, Bicanore, Djesselmere et autres chefs radjepoutes ; le Holkar, Amir-Khan, le Row ou Rao de Koutch, et une multitude d'autres petits chefs indigènes ; Sikhs, Gonds, Bhils, Koulies et Catties, tous placés sous la protection de l'empire britannique	283,000	15,000,000
Total des possessions des Anglais et de leurs alliés	1,103,000	123,000,000
III. *États indépendants.*		
Le Népal	53,000	2,000,000
Le Lahor	50,000	3,000,000
Les Amirs de Sindhi	24,000	1,000,000
Sous l'autorité de Sindiah	40,000	4,000,000
Le royaume de Kaboul	10,000	1,000,000
Total général de l'Hindoustan	1,280,000	134,000,000

Nous ajouterons ensuite quelques mots au tableau physique.

En général, on ne peut donner l'épithète de montagneuse qu'à la partie septentrionale de l'Hindoustan, car dans le reste il y a plus de plaines que de montagnes.

Un certain nombre de districts, principalement à l'embouchure des grands fleuves, tels que l'Indus et le Gange, sont pleins de marécages et de marais ; quelques-uns offrent de vastes déserts de sable et des steppes, surtout dans les contrées septentrionales ; mais on trouve dans les autres les plus belles plaines et les plus charmantes vallées. Le sol est généralement très gras et extraordinairement fertile, échauffé qu'il est par une chaleur

(*) Comparez ces chiffres, dont nous ne saurions garantir l'exactitude, à ceux qu'on a donnés dans l'article INDE (p. 578). Les milles géographiques sont toujours de 15 au degré. Dans le tableau ci-après, il est question de milles anglais de 69 $\frac{1}{2}$ au degré. S.

telle en certains endroits, qu'elle devient presque insupportable. La plupart des pays de l'Inde ne connaissent que deux saisons, celle des pluies et celle de la sécheresse. Dans la saison des pluies, le ciel est pour ainsi dire constamment couvert de nuages; il en résulte une température douce et assez agréable. Dans la sécheresse, au contraire, la chaleur est souvent si ardente, que les Européens ne peuvent se livrer à la plus légère occupation.

On a déjà parlé (p. 589 et 607) de la mousson (*voy.*) qui souffle régulièrement et alternativement de la terre et de la mer. Les vents de mer rafraîchissent l'air; ceux de terre, au contraire, amènent une chaleur brûlante dans la saison de la sécheresse. On peut dire néanmoins que l'air est sain en général dans l'Hindoustan. La partie montagneuse du nord jouit d'un climat très doux, à peu d'exceptions près; dans quelques contrées, il fait même assez froid en hiver. Les eaux sont presque partout abondantes.

Le sol produit sans peine du froment, de l'orge, du riz, du maïs, du sucre, du vin, des ananas, des limons, des grenades, du coton, du poivre, du gingembre, de l'opium, de l'encens, de la casse, du camphre, de l'indigo, du bétel, etc. Le sein de la terre renferme les plus beaux diamants, de l'or, du cuivre, du plomb, du fer, du sel, du borax. Sur les côtes se pêchent les perles les plus pures. Le règne animal offre des éléphants, des dromadaires, des rhinocéros, des lions, des tigres, des léopards, des muscs, des antilopes, des crocodiles. Il comprend aussi un grand nombre d'oiseaux magnifiques, tels que des perroquets, des colibris, des paons, etc.; mais fort peu d'oiseaux de chant. D'un autre côté, on ne manque, dans l'Hindoustan, ni de serpents venimeux, ni de scorpions, ni de vers qui s'insinuent sous la peau et causent la dangereuse maladie appelée *narcembou*. Parmi les insectes, les plus insupportables pour les Européens sont les mosquites. S.

Histoire. Les premiers temps de l'histoire de l'Inde proprement dite sont obscurs. On a vu plus haut (INDE, p. 595) que cette contrée était peu connue des anciens, jusqu'à Ptolémée. Cependant on trouve beaucoup de particularités sur l'ancienne constitution politique du pays dans les poëmes héroïques indiens, dans les *Pouranas* ou poëmes cosmologiques, dans le code de Manou et dans les nombreuses inscriptions d'un âge postérieur que l'on a découvertes depuis quelques années. Voici ce qu'il est permis d'en conclure.

L'Inde était anciennement divisée en un grand nombre d'états: tels étaient, par exemple, l'Aïôdja et le Nichada dans la partie supérieure; le Magada, dans la partie moyenne. Ces états étaient gouvernés par des rois ou *radjahs*, dont plusieurs étaient quelquefois soumis à un grand roi ou *maharadjah*. Les Brahmes ou prêtres (*voy.* BRAHMANISME), qui étaient à la fois les législateurs et les gardiens de la loi, exerçaient une grande influence sur la direction des affaires. Ce fut à cette époque qu'on construisit ces édifices et qu'on creusa dans le roc ces temples immenses qui excitent encore aujourd'hui l'étonnement des voyageurs (voy. *religion* INDIENNE, p. 620). Des innovations religieuses, telles que la propagation du bouddhisme (*voy.*), provoquèrent de temps en temps de grands troubles. La religion et la civilisation de l'Inde furent aussi transplantées en d'autres pays, dans les iles de Java et de Bali, par exemple. Les traditions parlent beaucoup du héros Rama, grand conquérant qui envahit entre autres l'île de Ceylan. On sait qu'Alexandre-le-Grand s'avança jusqu'à l'Indus et à l'Hyphasis. Un de ses successeurs, Seleucus Nicanor, pénétra jusqu'au Gange. Les Indes restèrent depuis en communication avec l'Europe par le commerce. Les Romains, les Arabes et les Vénitiens trafiquaient avec elles par la mer Rouge et les côtes des Mahrattes Une dynastie turque, les Gaznévides (*voy.*), originaire de la Perse orientale, envahit ces riches contrées sous Mahmoud, dans le x^e^ siècle de notre ère; elle conquit presque tout l'Hindoustan proprement dit et y établit la domination mahométane qui dura jusqu'à la fin du XII^e^ siècle. Vinrent ensuite les Afghans (*voy.*): après avoir chassé les Gaznévides, ils fondèrent un empire qui eut à soutenir de terribles attaques de la part des Mongols et surtout de Ti-

mour-Leng (*voy.* TAMERLAN), jusqu'à ce qu'enfin (1525) il tomba sous les coups du prince mongol Babour (*voy.*) ou le Tigre, descendant de Timour et fondateur de la dynastie des Grands-Mogols (*voy.* MOGOL). Sous Akbar (*voy.*), petit-fils de Babour, c'est-à-dire à son époque la plus florissante, l'empire Mogol* avait une superficie de 70,000 milles carr. géogr., avec une population de 40 millions d'habitants. Ses revenus s'élevaient à 900 millions de fr., et l'armée à 900,000 hommes. La capitale était alternativement Delhi (*voy.*) et Agra. Il y avait des provinces immédiates gouvernées par des *nababs*, et des provinces médiates soumises à des *radjahs* dont l'autorité était héréditaire, qui gouvernaient d'après les anciennes lois du pays et qui n'étaient que les tributaires du Grand-Mogol.

Lorsque Vasco da Gama (*voy.*) eut découvert, en 1498, la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, les Portugais s'arrogèrent, pendant près de cent ans, le monopole du commerce avec les contrées qu'ils avaient soumises à leur domination. En 1595, les Hollandais, conduits par Cornelius Houtman (*voy.*), les y suivirent; puis les Anglais, les Français et les Danois. La Compagnie hollandaise des Indes orientales fut définitivement fondée en 1602; la Compagnie anglaise (*voy.* p. 609) l'avait été déjà en 1600.

De 1659 à 1707, le cruel Avreng-Zeyb (*voy.*) occupa le trône du Grand-Mogol, au milieu des soulèvements continuels des peuples qu'il avait missous le joug. Ses successeurs portèrent la peine de ses crimes. Douze empereurs se succédèrent en cinquante ans; trois seulement moururent de leur mort naturelle. Ces révolutions subites répandirent partout le trouble et l'anarchie. Les Sikhs (*voy.*), tribu indienne, se déclarèrent les premiers indépendants sous la conduite de Gobid-Sing. Ils conquirent le Lahor (*voy.*), où ils établirent une république aristocratique. Tchouraman, chef des Djates, autre peuple indien, suivit cet exemple et conquit même Agra. Ses successeurs marchèrent sur ses traces, et, pendant quelque temps, leur empire s'étendit depuis les monts Mervat jusqu'à la Djumna. Les Mahrattes (*voy.*), peuplade belliqueuse qui habitait originairement le revers occidental des monts Ghattes, ne s'étaient jamais soumis aux Mongols. Avreng-Zeyb ayant voulu les subjuguer et extirper chez eux le brahmanisme, ils se liguèrent avec plusieurs princes aussi mécontents qu'eux de sa domination, mirent à leur tête le brave Sewaji ou Sewadji, mort en 1680 avec le titre de *maharadjah*, et combattirent avec tant d'énergie les faibles successeurs d'Avreng-Zeyb, que leur empire devint le plus puissant de l'Inde, et resta tel jusqu'en 1777, où un changement de gouvernement, après la mort du dernier descendant de Sewaji, remit les rênes de l'état entre les mains d'un *peischwah* ou régent (*voy.* HOLKAR). Outre le peischwah, cinq radjahs indépendants régnaient dans le vaste empire mahratte.

Le roi de Perse, Thamas-Kouli-khan, sut profiter également de la perturbation générale sous les successeurs d'Avreng-Zeyb. Appelé par le soubahdar ou gouverneur du Dekkan (*voy.*) qui aspirait à l'indépendance, il traversa l'Indus, dévasta Delhi, pilla tout le pays, tua plus de 120,000 hommes, et consentit enfin à se retirer moyennant la cession que lui fit le Grand-Mogol, Mohammed-Chah, de cinq provinces sur les bords de l'Indus dont les revenus annuels s'élevaient à 100 millions de fr., et le paiement d'une contribution de guerre de 600 millions (1739). Kouli-khan enleva en outre le trésor impérial qui contenait 2 milliards. Les habitants évaluèrent à 3 milliards les pertes que leur causa cette invasion persane.

Cependant les grands, mécontents, avaient atteint leur but. Le soubahdar du Dekkan (Golconde) et le nabab d'Aoude (Oude) se déclarèrent indépendants. Le soubah du Bengale, au contraire, devint tributaire des Mahrattes. Bientôt après l'expédition de Thamas-Kouli-khan, en 1744, Ali-Mohammed, chef des Rohillas, guerriers qui étaient au service du Grand-Mogol, entreprit aussi de secouer le joug. Les plus distingués des Rohillas se joignirent à lui. Les parties septentrionale et orientale du Delhi tombèrent en leur pouvoir, ainsi que le nord-ouest du pays

(*) Cette orthographe est généralement admise, bien qu'on dise les Mongols. S.

d'Aoude. Une partie de ces régions prit d'eux le nom de Rohilkound, sur lequel régnèrent plusieurs princes confédérés, jusqu'à ce qu'en 1774 les Anglais missent fin à leur domination, et achetassent ce pays du nabab d'Aoude. Telle était la confusion qui régnait alors dans l'empire Mogol! et, pour comble de maux, aux révoltes intérieures se joignaient les attaques de l'étranger.

Depuis 1747, Ahmed-Abdallah, successeur de Thamas-Kouli-khan, seigneur du Kandahar, envahit plusieurs fois l'Hindoustan et le dévasta. Les Français se rendirent maîtres du Karnate et exercèrent une influence prépondérante sur la nomination des soubahs ou des nababs jusqu'à ce que les Anglais vinssent se mettre à la traverse. De tous les usurpateurs indigènes, aucun n'a joué, dans ces derniers temps, un rôle plus important que le radjah de Maïssour (Mysore) Hyder-Ali (*voy.*), qui força le Grand-Mogol Ali-Gohar, appelé ordinairement le Chah-Allum, à se jeter entre les bras des Anglais. Nous renvoyons encore, pour les détails, à l'art. *Grand*-Mogol.

En prenant le nom d'Hindoustan dans sa plus vaste acception, cette région peut se diviser ainsi, d'après les peuples qui y dominent : le Kaboul détaché de l'Inde par les Afghans; le Népal avec les districts de Ghorka et de Sirinagour; les principautés des Radjepoutes et des Djates, au nord-ouest; le pays des Sikhs (ou Pendjab); la province de Sindhi partagée entre plusieurs princes indépendants; le pays des Mahrattes entièrement sous l'influence anglaise depuis 1818; les pays des alliés ou plutôt des vassaux de l'Angleterre, comme le nabab d'Aoude, le radjah de Maïssour, ceux de Cotchin et de Travancore, et le nidzam de Haïderabad ou soubahdar du Dekkan; enfin, les possessions des Européens, des Anglais surtout (*voy.* l'art. Indes orientales), qui sont les plus importantes. Celles des Français (voy. *possessions françaises dans l'*Inde), des Hollandais, des Portugais et des Danois réunies n'ont qu'une superficie de 140 milles carrés avec une population de 320,000 habitants.

Outre les ouvrages cités dans l'article Inde (p. 596), on peut encore consulter les suivants sur cette région : Hamilton, *Description of Hindostan* (Lond., 1820, 2 vol. in-4°), et *East-India Gazetteer* (2e édit., Londres, 1828, 2 vol.); Heber, *Narrative of a journey through the Upper provinces of India* (3e édit., *ibid.*, 1833, 3 vol.); Stewart, *View of the Hindoo state of society* (*ibid.*, 1830, 3 vol.); Arrowsmith, *Map of Hindostan* et *Chart of the eastern seas* (4 feuilles). *C. L.*

INDRE (département de l'), ainsi nommé de la rivière qui le parcourt, après avoir pris sa source à Bussière (Creuse), et qui se jette dans la Loire, à Abblevois (Indre-et-Loire), après un cours de 36 lieues. Le département de l'Indre faisait autrefois partie du Berry (*voy.*). Il a pour limites, au nord, celui de Loir-et-Cher; à l'est, celui du Cher; au sud, ceux de la Haute-Vienne et de la Creuse; enfin, à l'ouest, ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire. Sa superficie est de 688,851 hectares ou 348 lieues carrées, dont 401,521 hectares de terres labourées. Il n'y a de coteaux un peu élevés que vers la Creuse et le long de l'Indre; le reste du pays est plat, surtout dans la partie qu'on désigne sous le nom de Champeigne et qui comprend une grande partie de l'arrondissement d'Issoudun, avec une petite portion de celui de Châteauroux : c'est aussi le pays des grandes cultures. Dans ce qu'on appelle le Bois-Chaud, qui s'étend sur une grande partie de l'arrondissement de Châteauroux, sur ceux de La Châtre et du Blanc et sur une partie de l'arrondissement d'Issoudun, les haies, fossés et bois divisent le sol en un grand nombre de petites propriétés. Un plateau d'argile et de marne, impénétrable pour les eaux, qui prend une partie des arrondissements de Châteauroux et du Blanc, est couvert d'étangs et de marais : on l'appelle la Brenne; les étangs seuls sont au nombre de plus de 400, établis pour la plupart par les anciennes abbayes de Saint-Cyran et de Miobec, dans l'intention de rassembler les eaux répandues sur ce sol glaiseux et d'assurer leur approvisionnement en poisson. Les eaux stagnantes occupent dans le département plus de 10,000 hectares, dont au moins un dixième en marais.

Le midi du département est traversé par la Creuse que bordent des roches escarpées; la Claize et le Modon prennent leur source dans le département; la Bouzane, le Nahon et la Théols le traversent. Aucune de ces rivières n'est navigable pour de grands bateaux.

Un peu plus de 57,300 hectares sont plantés en chênes, charmes, hêtres, bouleaux et aunes. Les vignes n'occupent que 18,100 hectares et donnent des crûs médiocres; on ne distingue que les vins de Chabris, Valençay et la Moustière. Quoique peu perfectionnée, l'agriculture fournit plus de céréales qu'il n'en faut pour la consommation des habitants. On récolte aussi beaucoup de chanvre et de bons fruits. On engraisse une grande quantité de bestiaux, de porcs, d'oies et de dindes. Les troupeaux de bêtes à laine sont considérables; on compte 950,000 moutons, fournissant plus d'un million de kilogr. de laine; une foire a lieu annuellement au chef-lieu Châteauroux pour cette marchandise; Argenton a des blanchisseries de laine; en plusieurs endroits il y en a des filatures, et Châteauroux se distingue par ses manufactures de draps. Le grand nombre d'étangs donne lieu à une pêche importante; la Creuse et quelques autres rivières sont également très poissonneuses. On tire beaucoup de sangsues des eaux du pays. Les carrières du département donnent des granites, des marbres rouges-blancs appelés *marbres cervelas*, des pierres meulières, des pierres à fusil, du gypse. Le fer en grain et en roche abonde; on le coule et prépare dans 14 hauts-fourneaux, 36 forges et 2 tréfileries. Ce fer est doux et de bonne qualité. On ne connaît pas de mines d'autres métaux.

La population totale du département de l'Indre, d'après le dernier recensement officiel (1836), s'élève à 257,350 individus, à raison de 739 habitants par lieue carrée. Sa population spécifique le place au 80^{e} rang parmi les départements de la France. Le mouvement de cette population a présenté, dans cette même année 1836, les résultats suivants : naissances, 8,061 (4,086 garçons, 3,975 filles) dont 521 enfants naturels; décès, 5,975 (2,968 hommes, 3,007 femmes); mariages, 2,221. En 1838, il s'était commis 15 suicides, c'est-à-dire plus que dans les autres départements du ressort de la Cour royale de Bourges. En revanche, il s'y était commis très peu de crimes contre les personnes. On comptait 1 accusé sur 5,849 âmes. Sur 44 accusés, il n'y avait que 5 illettrés âgés de moins de 21 ans; l'ignorance était plus forte parmi les accusés d'un âge plus avancé, ce qui prouve que l'instruction fait des progrès.

Le département se divise en 4 arrondissements (Châteauroux, Le Blanc, La Châtre et Issoudun), 23 cantons et 250 communes. Ces 4 arrondissements, représentés par environ 1,040 électeurs, nomment chacun un député. Sous les rapports judiciaire, militaire, religieux et de l'instruction publique, l'Indre dépend de la Cour royale, de la 15^{e} division militaire, de l'archevêché et de l'académie qui ont tous leur siége à Bourges. Chacun des chefs-lieux d'arrondissement a un tribunal de première instance et un collége communal; *Châteauroux* et Issoudun ont des tribunaux de commerce. Le département donne à l'état plus de 5 millions en impôts, et ne lui coûte guère que la moitié; les dépenses communales, d'environ 450,000 fr., sont couvertes par des recettes à peu près équivalentes. Il n'y a aucune grande ville; Châteauroux et Issoudun, qui en sont les plus fortes, ont chacune à peu près 12,000 âmes. La première de ces villes, qui est aussi le chef-lieu du département, située sur la rive gauche de l'Indre, est dominée par le château dont elle porte le nom. Elle renferme quelques églises gothiques, un bel hôtel de préfecture et une salle de spectacle. Issoudun, sur la Théols, bâti en partie dans la plaine et en partie sur un coteau, a, malgré l'antiquité de sa fondation, un aspect tout moderne, ayant été entièrement reconstruit après les ravages causés par de grands incendies. Le Blanc, sur une pente rapide auprès de la Creuse, était autrefois une châtellenie; sa population est forte de 5,000 âmes. Les villes de La Châtre et Buzançais, situées toutes deux sur l'Indre, ont chacune environ 4,500 habitants. La première occupe une colline dans une vallée charmante; la seconde a

beaucoup d'usines. Argenton, ville de 4,000 âmes, sur les rochers au bord de la Creuse, n'a plus le château-fort qui le dominait autrefois. Il ne reste que quelques débris de l'ancienne abbaye de Bourg-Déols, située sur l'Indre; l'église subsiste encore : on y vénère un très vieux tombeau. A Levroux, on a trouvé des antiquités romaines. Saint-Benoît-du-Sault, Aigurande, Neuvi-Saint-Sépulcre et Valençay sont de petites villes, quoique chefs-lieux de canton. La première est dans une contrée montagneuse et pittoresque; Neuvi vend beaucoup de bestiaux et de laines; Valençay, sur le Nahon, la plus peuplée de toutes ces petites villes, ayant 3,100 habitants, est renommé pour son château bâti sur le plan de Philibert Delorme, et qui, sous l'empire de Napoléon, a servi de demeure au roi d'Espagne Ferdinand VII; il appartenait au prince de Talleyrand. D-G.

INDRE-ET-LOIRE, département ainsi nommé du confluent de la Loire et de la rivière d'Indre, laquelle vient du département du même nom (*voy.* l'art. précédent) qui, avec le département de Loir-et-Cher, borne celui d'Indre-et-Loire à l'est. Au sud, il est borné par celui de la Vienne; à l'ouest, par celui de Maine-et-Loire; au nord, enfin par le département de la Sarthe. Il est formé en partie des anciennes provinces de Touraine, de l'Orléanais, de Poitou et d'Anjou. La superficie du département est de 611,679 hectares. En 1831, 311,825 hectares seulement étaient en terres labourées; un peu plus de 80,000 étaient couverts de bois, et 37,944 en vignes; mais 98,286 hectares étaient encore en landes et terres vagues, selon l'*Annuaire* de 1831 : c'était presque le sixième de tout le sol du département. Les landes de Ruchard seules occupaient 8 à 10,000 arpents. Les tableaux publiés par le ministère, en 1835, n'indiquent plus que 62,979 hectares de landes, et ils portent la quantité de terres labourées à 334,910 hectares.

La partie la plus fertile en blé, vins et fruits, est le Véron, entre la Loire, l'Indre et la Vienne. Dans les Varennes, contrée traversée par la Loire, des terres de nature siliceuse donnent beaucoup de céréales, de légumes et de gaude. Le froment vient aussi en abondance dans les terres grasses de la Champeigne, entre l'Indre et le Cher; il y a bien moins de fertilité dans les Gatines au nord de la Loire et dans la Brenne, pays marécageux, voisin du Berry. L'Indre traverse de très belles prairies. C'est dans le nord-ouest que s'étendent les landes les plus considérables. Les coteaux du Cher donnent le meilleur vin du pays. Un plateau entre les bassins de l'Indre et de la Vienne n'est qu'un amas de petites coquilles en partie brisées, qu'on emploie comme engrais calcaire. Au nord de la Loire, au sud du Cher et le long de l'Indre s'étendent des coteaux de tuf dans lesquels on a creusé beaucoup d'habitations, et qui sont en grande partie couverts de vignobles. On voit de beaux noyers. Le mûrier est cultivé dans les cantons où l'on élève des vers à soie. Les fruits, surtout les prunes de Tours, sont renommés; on cultive de l'anis, de la coriandre et de la réglisse; on fait aussi beaucoup de miel et de cire. On exploite peu de mines de fer, mais beaucoup de carrières de pierres calcaires; les marnières abondent dans ce département, surtout dans le nord. Il y a beaucoup de fours à chaux; on tire aussi de la terre des argiles pour la poterie et la faïencerie. Les fossiles, surtout les coquillages, remplissent les roches calcaires, indépendamment des amas immenses de coquilles. Semblançay et Vallère ont des eaux minérales; celles de la première de ces sources sont ferrugineuses et gazeuses. Les races bovines et ovines sont petites; faute de pacages, on ne peut engraisser beaucoup de bestiaux. Parmi les poissons, il faut citer la lamproie, le saumon et l'alose. Trois rivières du département, la Loire, le Cher et la Vienne, sont navigables. La Loire (*voy.*) ne l'est pourtant pas dans les temps de sécheresse à cause de ses bancs de sable; des digues ou levées protégent, depuis un millier d'années, les terres contre les débordements du fleuve.

Les anciens habitants du pays étaient les *Turones*, dont Tours (*voy.*) était le chef-lieu, et dont la Touraine a pris son nom. Les comtes de Touraine, puis les comtes d'Anjou, y ont été souverains; mais dès le

commencement du XIII^e^ siècle cette belle province a été réunie au domaine de la couronne; dans la suite, jusqu'au règne d'Henri IV, elle a été donnée en apanage à des enfants de France, sous le titre de duché de Touraine. La cour a séjourné pendant une époque dans cette contrée qu'on a appelée le *jardin de la France*, et c'est à cette circonstance qu'on peut attribuer en partie le grand nombre de beaux châteaux qu'on y trouve, et la pureté du langage qui s'est conservée dans ce pays où tant d'événements remarquables ont eu lieu. Ainsi, c'est auprès du village de Miré qu'Abdérahme avec ses Sarrazins fut repoussé par Charles-Martel; auprès de Bourgueil, Hugues-Capet battit Guillaume de Poitiers. L'épée de Charles-Martel était conservée sur un tombeau de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois : c'est là que Jeanne d'Arc la fit prendre. Louis XI fit son séjour dans le château de Plessis-les-Tours; à Loches, il fit enfermer le duc d'Alençon; Philippe de Comines et le cardinal de La Balue y furent mis dans des cages de fer. Charles VII résida aux châteaux de Chinon et à Montbazon; le nom d'Amboise se rattache au règne de Louis XII. C'est encore dans ce département qu'on trouve le château de Chanteloup, fameux par le brillant exil du duc de Choiseul (*voy.*), et qui avait été l'ancienne propriété de Cinq-Mars (*voy.*); enfin Semblançay, que quelques rois ont habité, et dont le seigneur fut exécuté sous l'accusation de malversation. Le château de Richelieu, jadis un des plus beaux de France, a été démoli. On a trouvé, dans le département, des vestiges de camps et de routes des Romains. On ne sait de quelle époque date une tour carrée de 32 mètres de haut, qu'on trouve à quelques lieues de Tours, et qui est connue sous le nom de Pile Cinq-Mars.

En 1836, la population du département d'Indre-et-Loire était de 304,271 habitants. Le nombre des naissances était de 7,278, dont 3,711 garçons et 3,567 filles, parmi lesquels il y avait 505 enfants naturels. On comptait 2,569 mariages et 6,003 décès, dont 3,134 hommes et 2,869 femmes. Environ 2,890 individus reçoivent des secours à domicile : sur les bords de la Loire, on compte 1 indigent sur 37 habitants.

Presque un quart de la population subsiste des vignes, qui rapportent, année moyenne, 9 à 10 millions de francs au département. On fait 240,000 pièces de vin, dont un quart est exporté pour la capitale et pour le nord. On exporte du chanvre pour 2 millions et demi; l'arrondissement de Chinon seul en produit 140,000 quintaux. Le département fournit aux négociants de Nantes, pour la marine marchande, des légumes secs pour une valeur de 500,000 fr. L'arrondissement de Chinon livre au commerce 300,000 kilogrammes de pruneaux évalués à environ 240,000 fr. Sous le rapport des manufactures, le département d'Indre-et-Loire est inférieur à d'autres départements situés sur le même fleuve. Par suite des persécutions exercées autrefois contre les protestants, la fabrication des soieries, très ancienne dans le département, était presque anéantie : elle s'est relevée un peu. Il en est de même de la draperie, qui est également ancienne. On fabrique une assez grande quantité de cuirs. Amboise a une fabrique de limes, Ripault une poudrière royale, et Limeuil une minoterie ou fabrique de farine fine.

Le département d'Indre-et-Loire comprend 3 arrondissements : Tours, Chinon et Loches; 24 cantons et 285 communes. Pour les élections, le département a un arrondissement de plus, savoir celui de la ville de *Tours*, distinct de l'arrondissement de ce nom; on compte environ 2,250 électeurs. Ce département a un archevêché, celui de Tours; il est le quartier-général de la 4^e^ division militaire, et forme la 21^e^ conservation forestière; il a un collége royal dépendant de l'académie d'Orléans, comme les tribunaux du département dépendent de la Cour royale de la même ville. Les recettes du département qui sont d'environ 7,750,000 fr., dépassent de plus d'un million les dépenses. Son budget communal était, en 1833, suivant les tableaux officiels, de 671,763 fr. pour les recettes, et de 617,905 pour les dépenses. L'instruction populaire a fait des progrès, et le nombre des écoles primai-

res s'est accru beaucoup depuis une vingtaine d'années.

Outre le chef-lieu (Tours), qui a 26,669 habit., ce département renferme un grand nombre de villes remarquables: telles sont Chinon, ville de 7,000 âmes, agréablement située sur la rive droite de la Vienne; son vieux château-fort est maintenant ruiné. Loches, peuplée de 5,000 âmes, n'est pas moins agréablement située à la réunion de deux vallées, sur la rive gauche de l'Indre, dont les bras séparent Loches de la petite ville de Beaulieu. Une partie du vieux château est encore une prison; l'ancien château de Charles VII sert maintenant de mairie; dans une tour, on voit le tombeau d'Agnès Sorel. Amboise (*voy.*), dont la population égale à peu près celle de Loches, est bâtie sur la rive gauche de la Loire, au pied d'un rocher dont le plateau porte les vastes constructions du vieux château, en partie démoli; l'intérieur de ce roc est creusé en souterrains communiquant entre eux. Amboise était autrefois le chef-lieu de la Basse-Touraine. Bourgueil, sur la rivière du Doigt, est une ville de 3,600 âmes. C'est surtout dans la vallée fertile où elle est située qu'on cultive l'anis, la coriandre et la réglisse; les coteaux voisins sont couverts de vignes. La ville avait autrefois une abbaye de Bénédictins. Langeais et Luynes, sur la rive droite de la Loire, Château-Renault sur la Braine, et Richelieu sur l'Amable, sont de petites villes d'une population de 2 à 3,000 âmes; toutes étaient autrefois dominées par des châteaux-forts; celui de Langeais, bâti dans le style gothique, existe encore. *Voir* l'*Essai statistique sur le département d'Indre-et-Loire*, par Aug. Duvau, Paris, 1828, in-8°; l'*Annuaire* de ce département, qui se publie à Tours, et les *Études statistiques, historiques et scientifiques sur le département d'Indre-et-Loire*, par notre collaborateur, M. Raoul de Croy, Tours, 1838, in-12. D-G.

INDUCTION. On a partagé les sciences en deux ordres bien distincts : les sciences abstraites, d'une part, les sciences d'observation et d'induction, de l'autre.

Tant d'ouvriers ont fait tel ouvrage en quatre jours : combien faudra-t-il d'ouvriers pour faire le même ouvrage en deux jours? On se propose de mesurer la hauteur d'une tour, sans avoir besoin de quitter le sol : quel moyen emploiera-t-on? Les mathématiques apprennent à répondre à ces deux questions, savoir : l'arithmétique à la première, et la trigonométrie à la seconde. D'un autre côté, on demande s'il est possible et jusqu'à quel point il est possible d'amener à la surface de la terre l'eau qui est au-dessous, à une certaine profondeur, et comment il faut s'y prendre pour s'élever dans les airs. Deux questions que la physique résout sans difficulté. Mais de quelle nature sont les principes qui fournissent immédiatement des solutions aux deux premiers problèmes, et comment les mathématiques, sciences abstraites, les ont-elles obtenues? De quelle nature sont ceux qui servent à résoudre les deux derniers problèmes, et comment la physique, science *inductive*, est-elle parvenue à les acquérir?

Les premiers sont des principes secondaires qui ont été tirés de principes plus élevés par voie de démonstration. Les autres, au contraire, ne remontent pas à des principes antérieurs: ils ont été formés par voie d'observation. C'est par observation qu'on est arrivé à savoir que l'eau s'élève dans le vide, et qu'elle ne s'élève pas au-delà de 32 pieds; c'est aussi à l'observation qu'est dû cet autre principe, qu'un corps plongé dans un fluide perd de son poids une quantité égale au poids du volume de fluide déplacé (*voy.* HYDRAULIQUE, T. XIII, p. 379 et 381). Ainsi, en général, il y a dans les sciences abstraites deux sortes de principes : les uns primitifs et éloignés de la pratique, les autres dérivés des premiers et immédiatement applicables. Dans les sciences d'*induction*, il n'y en a que d'une espèce; ils n'en supposent point de supérieurs qui les contiennent et d'où on les ait fait sortir par *déduction* (*voy.*). Les sciences abstraites s'occupent à méditer sur des axiomes et des définitions donnés d'abord; à en tirer, comme par développement, des conséquences, c'est-à-dire des principes moins généraux et plus voisins de la pratique. Les sciences inductives s'appliquent tout entières à découvrir des lois, à fonder des principes d'une appli-

cation soit immédiate, soit ultérieure. La différence des deux méthodes saute aux yeux. Les unes, sans regarder au dehors, abstraction faite des réalités, arrivent par la réflexion solitaire à des conséquences ou principes secondaires que l'observation ne sert point à faire obtenir. Les autres, sans rien présupposer, si ce n'est le principe de la stabilité des lois de la nature, vivent au milieu des faits, les recueillent, étudient leurs rapports, travaillent à en saisir l'enchaînement et à établir des axiomes qui ensuite dirigeront la pratique. Pour les unes, les principes généraux, les axiomes, sont au point de départ et tout consiste à en faire descendre par déduction des principes moins généraux; pour les autres, il n'y a au point de départ que des faits, et, au lieu de descendre, elles s'élèvent peu à peu aux principes généraux, aux axiomes, qui sont le but vers lequel elles tendent.

Tel est le rôle général de l'induction : c'est la méthode à l'aide de laquelle une bonne moitié des sciences humaines parviennent à leur but, la formation de principes généraux ou d'axiomes qui fournissent pour les arts et la conduite des instructions indispensables.

L'antiquité n'avait ni connu ni pratiqué la méthode d'observation et d'induction; elle avait spéculé sur la nature plutôt qu'elle ne l'avait étudiée. Frappés des progrès des sciences mathématiques, les seules qui eussent été cultivées avec succès, les philosophes avaient réduit tous les procédés de l'esprit humain au mode mathématique, au raisonnement, à la méthode par laquelle on fait sortir d'idées générales une fois données des idées particulières. Ce n'est pas que des naturalistes et des médecins n'aient dès lors porté leur attention sur les phénomènes naturels; mais ils le faisaient à l'aventure, c'était chez eux pur instinct. Sans guide dans cette voie inconnue, ils retombaient bientôt sous les préjugés des logiques communes : au lieu de s'acheminer lentement et régulièrement vers des vérités qui ne s'acquièrent qu'à ce prix, ils prétendaient les emporter de haute lutte, et obtenir *à priori*, par des méditations et des calculs, ce qui ne peut résulter que de l'étude patiente des faits et d'une expérimentation habilement dirigée. A Bacon la gloire d'avoir décrit avec rigueur les règles de la méthode inductive, qu'il distingue pour jamais de la méthode démonstrative et de la dialectique (*voy.*); à lui la gloire d'avoir ajouté à la logique ancienne une logique inconnue jusque-là.

La logique d'Aristote, et toutes celles qui ont paru depuis, mentionnent l'induction, non pas comme une méthode d'investigation continuellement applicable dans un certain ordre de sciences, mais comme une espèce de raisonnement ou une forme d'argumentation. Les Français, les Anglais, les Allemands, etc., sont blancs : donc tous les Européens sont blancs. C'est un argument oratoire qui, d'un ou de plusieurs faits particuliers, tire une conclusion générale; argument concluant, mais tautologique, si on a eu soin d'énumérer tous les faits, et probable, tout au plus, si quelques-uns ont été omis.

Le nombre des sciences qui reconnaissent l'induction pour méthode surpasse à coup sûr celui des sciences abstraites; parmi les premières, il faut compter, outre les sciences naturelles, toutes les sciences philosophiques (*voy.*). De plus, ces connaissances d'une pratique journalière, qui, sous le nom d'expérience (*voy.*) et la forme de maximes, composent notre sagesse, ont été toutes obtenues à l'aide de la méthode inductive.

L'emploi de l'induction ne demande pas toujours, comme dans les sciences qui la comportent, un grand appareil et de longues recherches; c'est le procédé que nous suivons toutes les fois que nous réduisons nos observations en règles, toutes les fois que nous jugeons de ce qui arrivera dans certaines circonstances par ce qui est arrivé déjà dans les mêmes circonstances. La croyance au retour périodique des saisons et au lever du soleil après une nuit d'un certain nombre d'heures, l'attente des marées, les jugements que nous portons sur la conduite future de nos semblables à raison de leur conduite passée, reposent sur l'induction. C'est par cette méthode que le paysan est conduit à cette idée que, s'il sème de l'orge, il ne recueillera pas du blé, et que l'enfant s'attend à être allaité par sa

mère ou sa nourrice, jamais par son père. En ce sens, l'induction se rapproche un peu de l'*analogie :* il nous arrive même souvent de confondre ces deux méthodes. Elles diffèrent pourtant. Par l'induction, nous allons de ce qui est ou a été à ce qui sera; nous prévoyons l'avenir, et nous nous conduisons en conséquence. Par l'analogie, nous bornant au présent, nous concluons de ce qui a lieu dans une chose ou qui lui convient, à ce qui a lieu dans une autre ou lui convient, uniquement à cause de certaines ressemblances préalablement remarquées entre l'une et l'autre. Ainsi, en vertu de l'analogie, nous nous autorisons de certains rapports trouvés entre la terre et les planètes pour conclure que celles-ci sont habitées comme la terre. On peut dire de la médecine tout entière qu'elle est une science analogique; car ce que l'observation a fait constater de commun entre tous les hommes, les médecins l'étendent à toutes les qualités qui n'ont point été comparées; et de ce qui se trouve ou se passe dans un homme, ils concluent ce qui doit se trouver ou se passer dans un autre. Les deux procédés conduisent donc du connu à l'inconnu, mais avec cette différence que, d'un côté, l'inconnu est un fait ou un événement futur, et que, de l'autre, c'est une propriété ou un état qu'on affirme d'un sujet sans avoir égard à l'avenir : aussi les résultats du second ne supposent-ils pas, comme ceux du premier, la permanence des lois de la nature. L-F-E.

INDULGENCE (morale). L'indulgence est une disposition bienveillante envers autrui, qui se fonde sur le sentiment de la faiblesse et de l'imperfection inhérentes à notre nature*. En effet, si les défauts des autres ne rencontraient jamais en nous que sévérité, à quel titre pourrions-nous attendre de leur part plus de tolérance pour les nôtres? Une concession mutuelle à cet égard n'est donc pas moins d'accord avec l'intérêt de tous que conforme aux lois de l'équité; et c'est ainsi que l'indulgence devient le lien le plus doux et le plus fort à la fois de la société humaine. Cette qualité ne diffère de la générosité de caractère, qu'en ce que celle-ci touche de plus près au dévouement, qui lui-même tend à l'abnégation. L'indulgence bien réglée admet et suppose même l'élévation des sentiments, mais elle ne doit s'exercer qu'envers la faiblesse et l'erreur; et l'on ne saurait trop en réprouver l'abus, lorsqu'elle va jusqu'à couvrir le vice de sa protection. Excuser une action ou une conduite vraiment coupables, c'est presque s'en rendre complice, et l'indulgence pour le mal est un encouragement à mal faire.

En général, cette qualité domine chez ceux qui, pour leur propre compte, ont moins de besoin de la rencontrer chez les autres. En revanche, elle n'est jamais aussi rare que chez ceux qui offrent le plus de prise à la critique. Qu'un homme de cœur éprouve un seul mouvement de faiblesse à l'aspect du danger, et tous les poltrons de profession vont se récrier sur sa lâcheté; qu'un homme d'une probité reconnue éprouve quelque gêne dans sa position, et tous les fripons vont lui jeter la pierre; qu'une femme d'honneur paraisse un seul instant prêter à la médisance, et l'essaim de coquettes va, plus haut encore que celui des prudes, crier au scandale! En un mot, dans la réalité, c'est toujours comme dans la fable des *Animaux malades de la peste;* et *Haro sur le baudet!* est le cri universel. Surtout, n'espérez guère trouver l'éloge d'une jeune femme dans la bouche d'une vieille; mais rapportez-vous-en aux laides du soin de faire valoir les moindres défauts des jolies.

Le grand peintre Molière a, dans *le Misanthrope*, fait de Philinte et d'Éliante les types parfaits de l'homme et de la femme indulgents; car le Philinte égoïste de Fabre d'Églantine ne ressemble nullement à l'homme aimable dont Molière avait fait le portrait.

Quant à l'indulgence trop naturelle et trop dangereuse avec laquelle on juge ses défauts, elle est l'ennemie du progrès et du perfectionnement moral. Mieux vaut suivre ce conseil de Boileau :

Soyez-vous à vous-même un sévère censeur.

Voy. DÉFAUT. P. A. V.

(*) Le Christ nous en offre le plus parfait modèle lorsqu'il dit ces paroles à ceux qui voulaient lapider la femme adultère : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre! » (S. Jean, VIII, 7.)

INDULGENCES. Selon Bossuet, dans son *Exposition de la foi catholique*, « quand l'Église impose aux pécheurs des œuvres pénibles et laborieuses, et qu'ils les subissent avec humilité, cela s'appelle *satisfaction;* et lorsqu'ayant égard à la ferveur des pénitents ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle leur prescrit, elle relâche quelque chose de la peine qui leur est due, cela s'appelle *indulgence.* » Nous voyons ici la doctrine des indulgences à son premier degré, et appliquée seulement aux vivants. Elle suppose implicitement le sacrement de la pénitence, et reconnaît aux hommes le droit de remettre les péchés. Mais l'Église catholique ne s'en est pas tenue là : elle a étendu le profit des indulgences jusque sur les morts; elle croit que les souffrances des âmes qui ont quitté la vie peuvent être soulagées et abrégées par les prières des vivants et par les mérites des saints. Cette croyance suppose en outre l'existence du purgatoire et la doctrine de la réversibilité.

Les luthériens, les calvinistes, les anglicans, qui n'admettent ni la pénitence à titre de sacrement, ni le purgatoire, ni la réversibilité des mérites, rejettent par conséquent les indulgences. Selon eux, les Écritures ne parlent point du purgatoire; l'Évangile ne reconnaît pas aux hommes le droit de remettre les péchés; la foi aux indulgences s'oppose à la sanctification des pécheurs, en leur faisant croire qu'ils peuvent compter sur les mérites d'autrui; elle est contraire à l'idée de la justice divine, et à l'Écriture, qui déclare que chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même; Dieu jugera les hommes selon les lumières qu'ils auront pu se procurer, en ayant égard à leurs propres œuvres, et non à celles d'autrui, qui ne peuvent leur être imputées.

Les catholiques ont cherché dans les Écritures des passages pour autoriser les indulgences. Ainsi l'abbé Bergier, dans son *Dictionnaire de théologie*, cite un mot de saint Paul, qui, dans sa première épître aux Corinthiens, leur avait ordonné de retrancher de leur société un incestueux; puis au chapitre II, verset 10, de la seconde épître, il consent à user d'indulgence envers lui, de peur qu'un excès de tristesse ne le porte au désespoir et à l'apostasie : « Ce que vous avez accordé, « je l'accorde aussi; et si j'use d'*indul-* « *gence*, je le fais à cause de vous, et dans « la personne de Jésus-Christ. » Sans vouloir chicaner sur la manière dont le savant théologien traduit χεχάρισμαι, comment n'a-t-il pas vu que le mot *indulgence*, exprimant ici un sentiment recommandé par la prudence humaine autant que par la charité chrétienne, n'a rien de commun avec cette croyance à l'efficacité des mérites d'autrui, qu'il fallait justifier? Imitons sur ce sujet la sage réserve de l'abbé Fleury, qui, dans ses Discours sur l'histoire ecclésiastique, fait ces réflexions judicieuses sur la multiplicité des indulgences et la facilité de les gagner : « Il était difficile de persuader des jeûnes et des disciplines à un pécheur qui pouvait les racheter par une légère aumône, ou la visite d'une église. Car les évêques du XII^e^ et du XIII^e^ siècle accordaient des indulgences à toutes sortes d'œuvres pies, comme le bâtiment d'une église, l'entretien d'un hôpital, un pont, une chaussée, le pavé d'un grand chemin. Ce sont ces indulgences que le 4^e^ concile de Latran appelle indiscrètes et superflues, qui rendent méprisables les clefs de l'Église et énervent la satisfaction de la pénitence... Prenons un exemple sensible : Que diriez-vous d'un prince qui, par une fausse clémence, offrirait à tous les criminels des moyens faciles pour éviter le supplice, des amendes modiques, de légères taxes pour contribuer aux dépenses de ses bâtiments ou à l'entretien de ses troupes; enfin, pour l'abolition de toutes sortes de crimes, quelques années de service dans ses armées? A votre avis, l'état de ce prince serait-il bien gouverné? y verrait-on régner l'innocence des mœurs, la bonne foi dans le commerce, la sûreté des chemins, la tranquillité publique? n'y verrait-on pas, au contraire, un débordement général de tous les vices, une licence effrénée, et toutes les plus funestes suites de l'impunité? » (4^e^ *Discours*, n° XVI.)

A la première prédication des croisades, le concile de Clermont présidé par Urbain II, en 1095, accorda une indulgence plénière, une rémission complète

de tous les péchés à ceux qui prendraient les armes pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Cette indulgence tenait lieu de solde aux Croisés. Il est trop aisé de voir combien une pareille arme prêtait aux abus. Pendant les schismes, les antipapes accordaient des indulgences les uns contre les autres. Alexandre VI s'en servit pour payer l'armée qu'il destinait à la conquête de la Romagne. Lorsque Jules II voulut bâtir Saint-Pierre de Rome, il battit monnaie avec des indulgences. Son successeur Léon X continua ouvertement ce trafic. On en fit un monopole qui s'affermait à un très haut prix; les commissaires préposés au recouvrement des sommes achetaient du pape leur commission, et se livraient à des exactions rigoureuses. Le mécontentement des peuples devint plus grand, lorsqu'on sut l'usage auquel ces sommes étaient destinées: presque tout l'argent qui se levait en Allemagne tournait au profit de la sœur du pape. Ces excès préparèrent les voies à la réforme qui jusque là, et depuis la guerre de Bohême, n'avait eu pour adhérents qu'un petit nombre d'hommes éclairés qui gémissaient en silence sur tous les abus introduits dans l'Église.

Le concile de Trente, qui venait à la suite des grands orages de la réforme, garda sur les indulgences une ligne de modération. Dans sa 25e session, il s'exprime ainsi à ce sujet : « Quant aux abus qui s'y sont glissés, le concile ordonne d'en écarter d'abord toute espèce de gain sordide; il charge les évêques de noter tous les abus qu'ils trouveraient dans leurs diocèses; d'en faire le rapport au concile provincial, et ensuite au souverain pontife... » Le concile maintient que la puissance d'accorder les indulgences a été donnée à l'Église par Jésus-Christ, et que l'usage en est salutaire; mais qu'il convient d'en user avec discrétion, de peur que la discipline ecclésiastique ne soit énervée par une excessive facilité. Sur quoi Bossuet remarque, dans l'ouvrage que nous avons cité en commençant, que la manière de disposer des indulgences regarde la discipline. A-D.

INDULT. Ce terme du droit canonique vient du latin *indultum*, privilége (fait d'*indultus*, grâce, pardon), et désigne, en général, une grâce, une faveur, un privilége. En France, l'usage l'a restreint aux concessions de ce genre faites par le pape au roi, aux communautés, ou même à des particuliers, soit pour les dispenser du droit commun, soit pour les replacer sous l'empire de ce droit, lorsque ses dispositions leur sont plus favorables. Ce mot s'applique aussi quelquefois à toute espèce de grâces émanées du Saint-Siége, par exemple, aux brefs que des religieux obtiennent pour être admis dans un ordre moins rigoureux que celui dans lequel ils ont fait profession; aux permissions de lire les livres défendus (*voy.* INDEX), etc. Enfin, dans un sens limité, on donnait le nom d'*indult* à un privilége accordé par le souverain pontife, relativement à la disposition des bénéfices. E. R.

INDUS ou SIND, fleuve qui arrose la partie nord-ouest de l'Inde, et qui prend naissance dans les monts Himalaya (*voy.*), près du lac Manasarovar, où ses sources ont été visitées, en 1815, par l'Anglais Moorcroft. Dans le Karakorum ou Grand-Tibet, non loin de la ville de Leh, il reçoit à droite, la rivière de Chayouk, venant du nord. Il longe une chaine de montagnes couvertes de neige qui le sépare du Cachemyr; reçoit, encore à droite, la rivière d'Abousin, puis celle de Lundi ou Kaboul, au-dessus de la forteresse d'Attok et toujours du même côté. Ce n'est qu'à partir de ce dernier confluent que le fleuve, auparavant nommé San-Pou, prend le nom de *Sind;* on l'appelle aussi lui-même *Attok*, mot qui signifie prohibé; car il est défendu aux Hindous par leurs lois religieuses, de traverser le fleuve pour se hasarder dans les contrées situées au-delà, où dominent les Afghans. C'est aussi après la jonction de l'Indus et du Kaboul, que le premier devient navigable. Il se grossit successivement des cinq rivières du Pendjab, dont le Setledj est la plus considérable. Du Pendjab, il entre dans le Moultan, et ensuite dans le Sindhi, gardant toujours la direction vers le sud qu'il suit depuis sa sortie de l'Himalaya. Il passe à Sehwan*, et, sous la latitude de 25° 30′, il commence à se partager en plusieurs

(*) M. Ritter écrit Sehwun, *Géogr. de l'Asie*, t. V, p. 161. S.

branches; mais c'est au-dessous de Tattah que le fleuve disparaît en se divisant en onze rivières qui, se rendant à la mer, forment un grand delta dans le pays appelé Sindhi, sur le golfe d'Oman. La première branche qui se détache du fleuve est le Fulaili, appelé aussi successivement Gunni, Pharan et Cori, et passant à l'est de la ville d'Hydrabad. Le Pinyari se sépare de l'Indus auprès de Jerk; dans le Delta, cette rivière prend les noms de Gungra et de Sir : l'une et l'autre branche, traversées par des digues pour l'irrigation des terres, n'envoient à la mer que peu d'eau douce; et c'est la mer qui remplit leurs embouchures. Au-dessous de Tattah, l'Indus se divise encore en deux autres branches, Bugguar et Sata, dont le premier se rend dans la mer par deux canaux, et dont le dernier se partage en sept ramifications. Voilà les onze branches par lesquelles l'Indus se jette ou plutôt se jetait dans la mer. Des changements considérables se sont opérés dans le Delta, par suite de tremblements de terre et de débordements qui ont transformé en marais ou en dunes une partie de ces embouchures. Ainsi, dans la saison sèche, il n'y a plus que deux ou trois bouches par lesquelles l'Indus se décharge actuellement dans l'Océan : les autres sont remplies d'eau salée et communiquent à peine avec le fleuve. La principale bouche est maintenant le Kakawéri. Tandis que quelques-unes des vieilles embouchures sont envahies par les marais, d'autres sont bordées de dunes qui s'élèvent déjà au-dessus des marées les plus fortes*.

L'Indus est un fleuve vaseux et rempli de bas-fonds, quoique sa profondeur soit généralement de 12 pieds. Semblable au Nil, il est sujet, par suite de la fonte des neiges dans l'Himalaya, à des croissances périodiques, depuis le mois de mars jusqu'à celui de septembre; elles augmentent du triple la largeur du fleuve, dont le lit, souvent considérablement rétréci, n'est, dans les endroits les plus larges, que d'un demi-mille anglais. Quelques-uns des affluents de l'Indus surpassent de beaucoup en largeur d'assez grands fleuves de l'Europe. Sans l'Indus, le territoire du Sindhi, en grande partie couvert d'efflorescences salines, ne serait guère susceptible de culture. Des canaux de dérivation y conduisent une partie de ses eaux. Les bas-fonds du fleuve n'admettent pour la navigation que des bateaux plats. Sur la côte du Delta ont lieu des pêcheries considérables : on prend deux variétés de morues, des requins et beaucoup d'autres poissons. Bauder-Vikkar, port situé sur une des branches de l'Indus, appelé Hajamari, à 4 ou 5 lieues de la mer, est maintenant l'entrepôt d'un commerce assez considérable* : il en sort environ 400 bateaux par an avec les productions du Sindhi, que l'on transporte dans le Guzerate, à Mascate, à Bombay, etc. Ces bateaux, appelés *dingys*, jaugent 10 à 15 tonneaux, et sont très propres au cabotage; toutefois ceux qui viennent de la côte de Malabar et du port de Mascate, jaugent le double des plus grands bateaux côtiers, et même davantage. En 1837, le capitaine anglais Carless a fait un levé du Delta de l'Indus tel qu'il est actuellement**. Selon sa remarque, le Hajamari commence à s'ensabler à son embouchure, en sorte qu'il pourra bien ne pas rester longtemps la principale bouche du fleuve. D-G.

INDUSTRIE. L'industrie, dans le sens qu'aujourd'hui on attache ordinairement à ce mot, appartient aux temps modernes, car elle ne date guère que de 200 ans, et n'a réellement existé que depuis qu'on a élevé des fabriques, des manufactures et des usines. Chez les Romains, *industria*, mot qui, suivant Festus, avait d'abord la forme d'*indostruum* (de *indu*, *intus*, *intro*, au dedans, et *struo*, je prépare, j'élabore), signifiait simplement activité, application d'esprit, habileté à confectionner; et c'est dans ce sens qu'on dit encore : *tel homme a beaucoup d'industrie*, ou bien *il n'a pas assez d'industrie pour faire telle chose*. Dans son acception générale, l'industrie est donc le travail, l'activité, mais l'activité productive. Maintenant on y réunit habituellement la signifi-

(*) *Voir* sur tout cela Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. V, p. 5 et suiv., et p. 165 et suiv. S.

(*) M. Ritter appelle le principal port du Sindhi Kourakhi (Curachi), t. V, p. 176. S.

(**) *Voir* son mémoire, accompagné d'une petite carte, dans le tome VIII du *Journal of the roy. geograph. Society*, 1838.

cation accessoire d'une fabrication quelconque, car les produits de l'agriculture, des bestiaux, des mines, tous ceux enfin que donnent les différents règnes de la nature, ne suffisent pas à eux seuls aux besoins de l'homme. Les matières premières doivent être modifiées, perfectionnées, séparées ou réunies; elles arrivent ainsi à recevoir des formes nouvelles que la nature ne leur a pas données, souvent même de nouvelles propriétés; tout est alors le produit de l'homme, de son intelligence: c'est ce qu'on nomme l'*industrie*. Ceux qui s'en tiennent à la première signification du mot préfèrent le nom d'*industrie manufacturière*, pour la distinguer de ce qu'ils appellent l'*industrie agricole*. Le plus généralement, on comprend sous la dénomination d'*industrie* tout ce qui ajoute une valeur à la matière première, et l'industrie d'un pays est ainsi la réunion des efforts de ses habitants pour mettre en œuvre, de la manière la plus lucrative à la généralité, tous ses produits naturels; elle se manifeste ordinairement par les ateliers, les fabriques, les manufactures (*voy.* ces mots), et constitue ainsi un des plus puissants moyens connus d'augmenter la richesse des états. On introduit à bas prix des produits bruts, et on élève assez leur valeur par le travail pour pouvoir les réexporter sous une autre forme avec bénéfice: c'est sur ces principes que reposent, en Angleterre, l'industrie de la laine, de l'acier, de la toile, et dans tous les pays celle du coton. Mais pour produire des bénéfices suffisants, l'industrie a pour conséquence forcée une perfection mécanique extraordinaire et des débouchés nombreux et favorables à l'extérieur.

Un peuple qui se bornerait à l'agriculture, ou à l'exploitation des mines, aurait infiniment moins de bien-être que celui qui y réunirait l'exercice des métiers. Pour nous en convaincre, il nous suffira de jeter un coup d'œil comparatif sur le Mexique, la Pologne, la Sicile d'un côté, de l'autre sur l'Angleterre, la Belgique et le nord de la France. Un pays sans industrie voit s'enlever ses produits naturels, qu'il est ensuite obligé de racheter manufacturés au peuple industriel dont il devient lui-même tributaire, indépendamment des grands bénéfices qu'il lui abandonne.

L'industrie s'exerce de deux manières, dans des ateliers isolés ou dans des manufactures. Dans le premier cas, un maître avec l'aide de quelques apprentis ou compagnons exécute les travaux qui lui ont été commandés; ordinairement obligé de se conformer au goût et au caprice de chacune de ses pratiques, il ne travaille guère en grand et ne produit que par exception une certaine quantité d'un objet tant soit peu coûteux. L'ouvrier a besoin pour ses travaux de beaucoup d'outils différents; mais à cause de la diversité même de ses travaux, ces outils doivent être simples, et se plier à une foule d'usages. Chez lui, donc, on ne voit pas de ces puissantes machines, organisées d'une manière si intelligente, qui travaillent beaucoup plus vite, beaucoup mieux peut-être, mais qui ne sauraient donner qu'une seule espèce de produits, et d'un moule uniforme. Chez lui aussi, la division du travail est bien difficile à réaliser: un habile ouvrier doit connaître toutes les nuances de son métier, car à chaque instant il est appelé à les exécuter toutes, les unes après les autres. Telle est donc la différence qu'il y a entre les *fabriques* et les *manufactures*, bien qu'un simple atelier d'artisan ne mérite même pas encore le nom de *fabrique*, réservé à une industrie plus compliquée et employant plus de forces. Cependant, la fabrication c'est la production réalisée par un petit nombre d'individus; la manufacture, au contraire, implique l'idée d'un grand nombre de travailleurs. Dans les manufactures, il faut à la tête de l'entreprise un homme d'une capacité éprouvée, d'une éducation bien supérieure à celle de ses subordonnés, et qui ait d'abondants capitaux. C'est lui qui a la direction mécanique et commerciale; il ne songe pas à se mêler au travail, peut-être en serait-il tout-à-fait incapable; le nombre de ses ouvriers est considérable, et s'élève quelquefois à plusieurs centaines; les commandes sont toutes très fortes, et ordinairement les objets de la fabrication sont faits d'après le choix du maître et en grandes masses, puis ensuite par l'intermédiaire de marchands ou de commissionnaires, disper-

sés dans toutes les parties du monde. On obtient de cette manière la bonté et le bas prix des marchandises, soit par la division du travail, soit par les secours intelligents de la mécanique. Alors l'ouvrier n'est plus travailleur, il n'est plus que le surveillant, l'auxiliaire de la machine devenue l'instrument principal du travail.

La prospérité des manufactures repose donc en grande partie sur un élément nouveau, inconnu, impossible même souvent dans les petites fabriques, la *division du travail*. Il nous suffira d'en indiquer brièvement les résultats. Il est évident d'abord que la durée de l'apprentissage est moins longue du moment que l'apprenti, au lieu d'étudier une foule de procédés divers, se livrera uniquement à la pratique d'une seule opération. La perte de matières premières, effet nécessaire de son inexpérience, sera aussi moins grande. L'ouvrier perdra moins de temps dès qu'il ne sera plus obligé de passer d'une occupation à une autre, et surtout dès qu'il n'aura plus besoin d'employer des instruments différents dans diverses manipulations successives. La fréquente répétition de la même besogne lui donnera rapidement une aptitude *toute spéciale qui le conduira* souvent à inventer ou à perfectionner les instruments et les machines propres à l'exécution des procédés en usage. Un autre avantage de ce principe est enfin qu'on peut ne demander de l'ouvrier, pour l'appliquer à chaque manipulation, que la quantité de force et d'adresse qu'elle réclame spécialement. Il est facile de reconnaître par cette brève comparaison les bienfaits immenses que l'application de ce principe a réalisés dans l'économie industrielle. (*Voir* Charles Babbage, *Science des manufactures*, ouvrage anglais traduit en français par M. Ed. Biot, et abrégé ou modifié dans la même langue par M. Isoard, l'un et l'autre, Paris, 1834, in-8°.)

Examinons maintenant les conséquences de ces deux systèmes industriels : 1° comment et dans quelle proportion ils produisent la bonté, la quantité et le bon marché des marchandises, et par conséquent l'avantage du consommateur; 2° comment se trouvent les industriels des deux systèmes; 3° quelle influence ils peuvent avoir l'un et l'autre sur la société en général et sur les ouvriers en particulier.

Nous avons déjà parlé suffisamment du premier point; mais pour le faire mieux comprendre, empruntons un exemple à l'industrie du coton, qui est celle dont les progrès ont été le plus rapides (*voy.* Fabrique, Filature, Coton). Une livre de fil de coton anglais n° 100, qui, en Allemagne, coûtait, en 1755, 22 florins 48 kr. (49 fr. 13 c.), ne coûtait plus, en 1832, que 1 florin 45 kr. (3 fr. 77 c.). En Angleterre et en France, une baisse de prix analogue a eu lieu.

C'est assez dire quel avantage trouvent les consommateurs dans la division du travail, encore n'est-ce ici qu'un exemple incomplet, puisque ce fil, dont le prix a déjà tellement diminué, n'est de nouveau qu'une matière première pour les manufactures qui vont lui faire subir tant de transformations, dans chacune desquelles la division du travail et l'emploi des machines amèneront une nouvelle économie sur la fabrication ancienne pratiquée par un seul homme.

Un autre avantage, quand on peut fabriquer *en quantités considérables*, c'est que le marchand peut essayer de chercher pour ses produits un débouché à la fois étendu et régulier. Il est donc dans l'intérêt de l'homme qui se livre à une industrie quelconque de produire en grand les objets les plus semblables, les plus spéciaux, sans jalousie des bénéfices que ces objets peuvent rapporter à celui qui les met en œuvre après lui, aussi bien que dans l'intérêt du consommateur, parce que moins l'industriel aura à produire d'objets différents, plus il pourra introduire d'économie dans sa fabrication, et que le bon marché augmente la quantité de consommation dans une progression peut-être égale à celle qui résulte de l'avantage des machines et de la division du travail sur la fabrication séparée.

Quant à l'ouvrier, le système qui repose sur l'extension des manufactures, c'est-à-dire le système de l'industrie en grand, est loin de lui être favorable. Si d'un côté, comme consommateur, il a trouvé dans le bas prix de la production

la facilité de se fournir d'une foule de choses nécessaires à la vie, d'un autre sa condition s'est empirée : elle devient surtout terrible dans les moments de crise. Attaché à un travail sans relâche, pour ne pas interrompre celui de la machine à laquelle il est attaché, dont il n'est plus, pour ainsi dire, qu'un rouage, rémunéré habituellement par un salaire (*voy.*) trop faible pour faire quelques épargnes, il est dans la plus triste dépendance. Cette dépendance est d'autant plus grande que, s'il sort d'une manufacture, il ne peut généralement être reçu dans une autre qu'après avoir rempli les engagements qu'il a contractés avec son ancien maître. Sans bonheur dans le présent, il est sans espérance pour l'avenir, et n'a jamais devant lui la perspective d'améliorer son sort. Les *grèves* qui, à un moment donné, font cesser le travail; les coalitions qui ont pour but de lui obtenir une augmentation de salaire, n'ont amené le plus souvent que la création de nouvelles machines. Pour l'ouvrier, il n'y a point de vie de famille; pour ses enfants, point d'éducation, point d'instruction; ils sont encore dans l'enfance, et déjà, pour vivre, il leur faut trouver une place auprès d'une machine, nous dirions presque dans une machine. Les lois et les règlements faits en Angleterre, en Prusse, en France et dans d'autres pays sur le travail des enfants dans les manufactures (*voy.* ce mot pour les détails), prouvent assez combien le mal était profond.

Recherchons actuellement l'influence des manufactures et du mode de fabrication qu'elles ont créé, sur la société en général. Il est incontestable que, par cette création rapide et à bon marché de marchandises, on a beaucoup augmenté la richesse des peuples. A quelle autre cause, en effet, peut-on attribuer l'incommensurable richesse de l'Angleterre? Quelle source de bien-être sont les manufactures pour la France, la Belgique, les provinces rhénanes, tandis que des contrées bien plus favorisées de la nature, telles, par exemple, que l'Espagne, le Portugal, l'Italie méridionale, contrées où il est à peine question d'industrie, sont rongées par la misère! Il est aujourd'hui reconnu que c'est à ses filatures de coton que l'Angleterre a dû de pouvoir soutenir pendant vingt ans sa lutte gigantesque contre Napoléon. Fermer dans un pays une pareille source de richesse, c'est évidemment le condamner à la nullité, à la mort. Mais ces avantages, quelque incontestables qu'ils soient, sont chèrement achetés. Les misères particulières aux ouvriers des manufactures sont devenues un nouvel élément dans la vie sociale des peuples. Le nombre de ces hommes enlevés à l'agriculture et agglomérés sur certains points, la plupart sans éducation, souvent corrompus; leur nombre, disons-nous, augmentant chaque jour, peut, dans des moments de misère ou de crise, fermenter, s'aigrir et mettre la société en péril.

Souvent, dans leur détresse, les ouvriers s'en sont pris aux machines, dont, à les entendre, il faudrait empêcher l'accroissement. Mais qui oserait comprimer l'essor de la civilisation? D'ailleurs, en créant plus de produits, et en les mettant plus que par le passé à la portée de tous, les machines en augmentent aussi la consommation dans une forte proportion, et donnent aux classes laborieuses de nouveaux éléments de travail. C'est un fait prouvé et reconnu, que plus les machines se sont accrues, plus aussi le nombre des ouvriers et des travailleurs de toute espèce a augmenté*. Ce qu'il faut donc tenter avant tout, dans cette transformation de la grande société industrielle, c'est de régulariser le travail (*voy.*), de l'asseoir sur des bases solides, d'assurer aux produits de la fabrication un écoulement constant qui prévienne ces trop pleins, ces encombrements, qui, en causant la ruine du fabricant, amènent ces crises commerciales (*voy.*) que nous voyons périodiquement affliger le monde industriel.

La mécanique, qui seule a élevé l'industrie au point où elle est parvenue, exerce encore une grande influence sur l'accroissement de la population. Il ré-

(*) D'une part, les machines sont le triomphe du génie inventif de l'homme, et de l'autre elles tendent à le débarrasser des travaux purement manuels, peu dignes de ses hautes facultés. Sous ces deux rapports, elles méritent le plus vif intérêt; mais, dans l'état actuel de la société, il est incontestable aussi qu'elles présentent de graves inconvénients. S.

sulte de documents publiés en Angleterre que dans ce pays, de 1700 à 1831, la population s'est augmentée, dans les comtés agricoles, de 84 p. %; au sein et dans le voisinage des grandes villes, de 147 p. %; et enfin, dans les comtés industriels, de 295 p. %. En France, nous trouvons des résultats analogues. D'après le tableau comparatif du mouvement de la population sur 1,000 habitants, dans la période de la vie moyenne de 36 ans, de 1801 à 1836, publié par M. Millot, statisticien distingué, nous remarquerons que si, pendant cette période, l'augmentation générale de la population française a été, en moyenne, pour toute la France, de 226 sur 1,000, 38 départements, dont 30 industriels, 5 agricoles et 3 vinicoles, ont dépassé cette moyenne; 35, dont 3 industriels, 19 agricoles et 13 vinicoles, ont été au-dessous et sont descendus jusqu'à 118 sur 1,000; et qu'enfin dans 13 autres, dont 6 agricoles et 7 vinicoles, l'accroissement, toujours au-dessous de la moitié de la moyenne, a été de 109 à 50 pour mille.

Une autre cause influe encore, dans les contrées industrielles, sur l'accroissement de la population, c'est l'existence même des manufactures. Dans ces usines, dont tous les ateliers sont chauffés par la vapeur, la croissance fait des progrès rapides. A la faveur de cette atmosphère tiède et factice, les sexes se développent plus vite, les jeunes filles deviennent plus tôt nubiles : de là un accroissement plus actif de la population. Ajoutons que le mélange des sexes y influe de son côté, dans un sens que n'avoue ni la loi ni la moralité publique. D'autre part, on peut dire que, si le nombre des naissances augmente la population dans les districts manufacturiers, les travaux pénibles, les accidents, les excès et les privations de tout genre auxquels les ouvriers sont sujets, abrégent considérablement la moyenne de leur vie et produisent une affligeante compensation.

Pour compléter ces considérations générales, il nous reste à jeter un regard sur l'état actuel de l'industrie dans les principaux pays du monde. En voyant ce qu'elle est ou ce qu'elle pourrait être, nous apprendrons en même temps quelles sont les règles à suivre, les conditions à remplir pour qu'elle soit aussi lucrative que possible.

Nous avons dit plus haut que l'industrie, dans le sens qu'on attache habituellement à ce mot, était toute moderne. En effet, son premier essor remonte à un peu plus de 200 ans. En France, elle date de l'ordonnance de 1669 (*voy.* COLBERT). Toutefois, cette nouvelle ère industrielle n'a pas commencé à la même époque dans tous les pays. A son point actuel de développement, elle se caractérise spécialement par trois causes ou plutôt par trois résultats divers, qui sont : la suppression des corporations, jurandes et maîtrises, et l'introduction de la liberté du travail; la prédominance du système des fabriques et manufactures, et l'intérêt de plus en plus général que le public non spéculateur ou industriel a pris aux entreprises de ce genre au moyen des sociétés par actions, conséquence naturelle et forcée des développements de l'esprit d'association.

Si maintenant nous passons aux détails, en première ligne s'offre à nous l'Angleterre, la reine de l'industrie moderne. Sa position géographique, sa puissance au dehors comme état possesseur de riches et nombreuses colonies, l'immensité et le bon marché de ses capitaux, et par-dessus tout l'esprit d'entreprise et de persévérance, le tact et l'esprit pratique de ses habitants, la quantité vraiment prodigieuse de son fer et de sa houille, devaient lui assurer la première place. Or, dans l'industrie moderne et avec le rôle que joue la vapeur, qui ne sait que le fer et le charbon sont les créateurs de toutes richesses, les éléments indispensables de toute fabrication, de toute activité industrielle*? Ajoutez à cela un admirable système de voies de communication, ramifié à l'infini d'après un système logique qui fait de chaque port, de chaque ville frontière, l'extrémité d'un bassin où se développe un réseau de rivières, de canaux, de chemins de fer, qui tous se relient entre eux de manière à offrir à chaque lo-

(*) *Voy.* à l'art. HOUILLE ce qui a été dit de l'influence que ce combustible, agent de l'industrie, exerce sur la grandeur et la puissance des états. S.

calité des débouchés faciles et des importations à bon marché. Qu'on songe encore qu'une grande partie des transports d'un port de mer à l'autre se fait par la voie maritime, au moyen d'un cabotage aussi actif et aussi perfectionné que possible, et l'on comprendra facilement combien sont grands les avantages industriels et commerciaux de l'Angleterre. Sa position, sa marine, ses colonies assurant à ses produits de nombreux débouchés, il a fallu que sa fabrication fût en harmonie avec les prétentions de son commerce. Aussi l'esprit pratique de ce peuple a-t-il songé d'abord à user de tous les moyens mécaniques qui accélèrent et multiplient la production, et à introduire dans ses vastes ateliers la division du travail, qui seule peut amener une fabrication rapide, intelligente et à bon marché. Certaines localités sont devenues le siége à peu près exclusif de certaines industries, où tout alors se fait sur une immense échelle. Ainsi à Manchester (*voy.*), les cotons; à Birmingham (*voy.*), les fers et la quincaillerie; à Sheffield, les plaqués, à Leeds (*voy.*), les toiles et les filatures de lin; à Spitalfields, la soie; à Nottingham, les tulles; à York, les laines; à Bristol (*voy.*), les verreries et les poteries. Londres et Liverpool en Angleterre, Glasgow en Écosse, Dublin et Belfast en Irlande, sont les ports spéciaux d'exportation *. Plus les autres nations, excitées par cette redoutable concurrence, faisaient d'efforts pour satisfaire elles-mêmes leurs besoins en fabriquant les articles qu'elles demandaient auparavant à l'Angleterre et plus elles tâchaient de lutter, de venir en aide à leur industrie naissante par des tarifs et des droits protecteurs, plus aussi l'industrie des Anglais se perfectionnait; plus elle devenait ingénieuse à inventer de nouveaux procédés, à créer de nouvelles machines qui rendraient la fabrication moins chère; plus elle variait les formes de ses produits et développait sur une échelle colossale chaque branche d'industrie; car elle a compris que c'était pour elle une question vitale. Quelles ressources, en effet, l'Angleterre pourrait-elle tirer de son sein si quelque catastrophe imprévue, en détruisant ou seulement en neutralisant pendant un temps donné sa puissance maritime, venait ruiner son commerce et l'empêcher de vendre et d'acheter, surtout de vendre! Qui ne se souvient du blocus continental (*voy.*) et de ses désastreux effets? Les dispositions des lois sur les céréales (*voy.* Grains et Huskisson) réagiront un jour peut-être d'une manière terrible sur le pays. En effet, le bon marché de la fabrication est absolument limité par le prix des choses nécessaires à la vie; car l'abaissement des salaires ne peut pas dépasser un certain *minimum*. La Grande-Bretagne nous offre l'exemple d'un pays dont la prospérité, l'existence même, est uniquement basée sur l'industrie et le commerce; quelque colossale que puisse être la première, son exagération même est de nature à mettre le pays dans la position la plus critique. Déjà même on a pu remarquer que la situation de certaines manufactures devenait embarrassée; pour beaucoup d'articles, les fabriques du continent font aux fabriques anglaises une heureuse concurrence, et ce n'est que par des efforts inouïs que la Grande-Bretagne est parvenue à conserver sa supériorité.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, l'industrie anglaise repose exclusivement sur l'existence des grandes fabriques, sur l'extension donnée aux arts mécaniques, sur l'application spéciale des machines à vapeur : ses branches principales sont les fils et tissus de laine et de coton, et la fabrication des métaux sous toutes ses faces. Depuis l'invention de la machine à filer le lin, on peut encore y ajouter la filature de cette matière et la fabrication de la toile qui ont établi leur foyer principal à Leeds en Angleterre, et à Dundee en Écosse. La fabrication des métaux repose sur une base d'autant plus sûre que cette base est la richesse indigène du pays, en fer, étain, cuivre, houille; richesse qui dépasse celle de tout le continent. Les mines sont exploitées avec une entente admirable, et les procédés de fabrication poussés à la dernière perfection. L'Angleterre produit par an 13,000 tonnes de cuivre, 4,000 d'étain, 46,000 de plomb, 900,000 de

(*) Indépendamment des articles de détail, il faut consulter sur tout ce qui précède l'aperçu statistique qu'on a donné au mot Britannique (*empire*), T. IV, p. 211-13. S.

fer et 2,500,000 de houille*, d'une valeur d'environ 18,500,000 livres sterl. Tous ces métaux sont travaillés dans le pays, et l'on y ajoute encore une notable quantité de fer suédois, tiré pour la plupart des mines de Danemora. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, pour la quincaillerie et surtout pour la construction des machines, l'Angleterre a une supériorité incontestable. L'exportation du fer, tant ouvré que brut, est de 20 millions sterl. Quant aux autres branches d'industrie, nous en donnerons une idée en disant que la Grande-Bretagne importe annuellement 1,500,000 balles de coton, et qu'elle les réexporte en partie, soit filées, soit tissées, soit en blanc, soit teintes. On exporte aussi annuellement pour 20 millions sterl. de tissus de laine. Nous parlerons peu de l'industrie de la soie, qui cependant s'est ravivée depuis que la prohibition a été levée; et nous ne mentionnerons celle de la toile et du lin que pour dire jusqu'où elle peut s'élever par suite de l'invention de la machine à filer. Le cuir, les verreries et les poteries sont aussi des industries remarquables. Le prix total des produits dépasse 4 milliards de fr. Quatre millions et demi d'individus, environ un quart de toute la population de la Grande-Bretagne, trouvent leur occupation dans l'industrie; un million est employé seulement par celle du coton. Ce qui caractérise en général les produits de l'industrie anglaise, c'est le bon marché, beaucoup plus que l'élégance et la solidité; mais surtout l'appropriation. Les draps ont de l'apparence, mais durent peu à l'user; les toiles tissées à la mécanique se ramollissent, après un lavage, comme du coton. La concurrence européenne commence à jeter l'Angleterre dans la voie des mauvais produits. Les fers seuls ont à la fois de l'élégance et de la solidité. Autre remarque : l'Angleterre, toujours exclusive, s'est peu adonnée aux industries que nous appellerons agricoles, si nous en exceptons la culture des céréales et l'élève des bestiaux. Dans le but de donner à sa marine une activité toujours constante, d'entretenir autant que possible ses rapports avec ses colonies, elle n'a point fabriqué de sucre de betteraves et n'a point planté de tabac.

(*) Un autre chiffre a été donné plus haut, p. 286.

Passons maintenant à l'industrie de la France*. Elle est loin d'être établie sur une aussi grande échelle que l'industrie britannique. La force mécanique y est dans une infériorité fâcheuse, causée en grande partie par la cherté du combustible et l'imperfection des voies de transport. Un relevé fait en 1837 par les ingénieurs des mines ne lui donnait, à la fin de 1836, que 1,749 machines à vapeur, dont 502 à basse pression et 1,247 à haute pression. Elles représentaient ensemble une force de 23,411 chevaux. Sur nos fleuves et rivières la navigation n'était desservie que par 105 bateaux à vapeur, mus par une force de 4,148 chevaux. La fabrication de la soie à Lyon et dans le sud-est de la France, celle des cotons dans l'Alsace et la Normandie, celle des fers dans quelques départements, tels que la Nièvre, la Haute-Marne, les Ardennes, la Meuse, le Cher, etc., sont les plus importantes. Reims pour les tissus de laine; Sedan, Louviers, Elbeuf, quelques places du midi, pour les draps, sont à la tête de l'industrie. Saint-Étienne, Tarare, Saint-Quentin, Lille, Roubaix, Turcoing expédient leurs produits sur tous les marchés du monde (*voy.* Drap, Laine, Coton, Soie, Soieries, Fabriques, etc.). Le sucre de betterave (*voy.*) qu'on fabrique en grande quantité dans les départements du nord et de l'est forme une branche encore nouvelle, mais qui a fait d'immenses progrès depuis vingt ans. Il n'y a pas, en France, d'industrie prédominante. On y fabrique de tout, spécialement des articles et objets de modes et de luxe. Ceux qui exigent du goût et de l'élégance ont depuis longtemps une supériorité incontestable. Paris est devenu une place fort importante d'exportation, sans parler ici de ce qui est connu dans le commerce sous le nom d'*articles de Paris*, et dont la masse est considérable. Il n'est peut-être pas d'industrie qui n'y soit représentée, et quelques-unes même y ont leur siége exclusif. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en général la valeur des objets fabriqués est à peine, pour tout

(*) Le lecteur consultera ce qui en a été dit à l'art. France, T. XI, p. 519 et 520. S.

le royaume, la moitié de ce qu'elle est en Angleterre. Aujourd'hui que l'industrie est devenue la première puissance du monde, que c'est à elle qu'est donnée la mission de réaliser les merveilles de la civilisation nouvelle, les regards du gouvernement se sont tournés vers elle; mais ses efforts, paralysés par la routine qui croit ne pouvoir se passer de protection et souvent d'une protection exagérée, n'ont eu d'autres résultats que de neutraliser chez nous l'intelligence des hommes pratiques, et de paralyser les efforts des capitaux et des grandes associations. Le système français a été basé, du moins jusqu'ici, sur une impossibilité évidente. Il peut se résumer en deux mots : *Vendre à tout le monde, et n'acheter de personne* (*voy.* IMPORTATIONS, EXPORTATIONS). Pour arriver à un résultat impossible, on a faussé, comme à plaisir, toutes les notions de la science et du bon sens. Depuis le retour de la paix, en 1815, l'industrie française a fait des progrès sans doute. Mais combien ces progrès n'auraient-ils pas été plus rapides sans la position critique où la législation a mis la plupart de nos fabricants. Tandis que presque partout l'industrie reçoit ses matières premières à bon marché, en France elles sont grevées de droits élevés encore accrus par la cherté des transports. Un système semblable force beaucoup d'industries à des luttes sans profits qui amènent le découragement, tandis que, dans d'autres, des prohibitions irrationnelles ont pour conséquence l'imperfection de la fabrication, la paresse et la nonchalance du fabricant. Malgré les vices de ce système et les effets désastreux qu'il a produits, il serait injuste de dire que l'industrie française est restée stationnaire (*voy.* EXPOSITION), seulement elle n'a pas autant marché que celle de quelques autres peuples. Dans la science des machines, dans l'industrie métallurgique, on a, dans ces dernières années, fait d'assez grands progrès; cependant là même il reste encore beaucoup à faire, tant pour répondre aux besoins de la consommation intérieure que pour mettre cette industrie à la place qu'elle devrait occuper. L'esprit d'association, si lent à naître en France, si timide, n'a réalisé aucune de ces nombreuses et brillantes promesses. Il agonise aujourd'hui, après avoir jonché le sol de ruines, sans avoir rien entrepris, rien fait que révéler le talent et l'habileté déplorables de quelques spéculateurs déhontés.

Une des causes du progrès si lent de l'industrie en France est la mauvaise situation de la plupart de nos usines et de nos grands établissements d'industrie. Le plus grand nombre d'entre eux, établi dans des anciens bâtiments qui avaient appartenu autrefois à des couvents ou à des communautés religieuses, ont nécessité de coûteuses dépenses d'appropriation qui ont absorbé une partie du capital et du fonds de roulement, et, en définitive, n'ont donné pour la plupart que des constructions nullement en harmonie avec une bonne distribution du travail. Nous devons ajouter que tous les anciens édifices, appropriés à grands frais à une destination si nouvelle pour eux, sont presque toujours situés dans une position peu favorable au commerce. Les propriétaires ont trop souvent oublié qu'une des premières conditions était d'avoir des arrivages et des débouchés faciles; qu'il fallait autant que possible se placer près d'un cours d'eau, d'un confluent de grandes routes, dans des endroits accessibles en tous temps, de manière à pouvoir se procurer le combustible et les matières premières facilement, à point nommé, à bon marché, et pouvoir aussi exporter, entreposer, commissionner ses produits avec la même facilité.

Une autre cause, c'est l'imperfection des voies de communication (*voy.*) de toute nature. Si les besoins de la circulation sont aujourd'hui une nécessité de premier ordre, elles le sont d'autant plus encore pour la France, pays plus agricole au fond qu'industriel, et qui, à cause de sa position géographique, donne passage à un transit considérable. Les routes sont presque toujours mauvaises, souvent impraticables; les canaux, encore inachevés malgré des sacrifices énormes, ne sont pas reliés entre eux : beaucoup sont tout-à-fait isolés et par conséquent inutiles; les époques de chômage y sont trop longues et trop rapprochées. Des tarifs trop

élevés éloignent le commerce, car c'est le propre de ces voies artificielles de communication d'attirer à elles les marchandises encombrantes qui, sous un grand volume, représentent souvent peu de valeur. Les rivières sont souvent ensablées, innavigables, et nécessiteraient aussi d'importants travaux. L'imperfection des voies de circulation a pour résultat immédiat de renchérir les transports et d'influer ainsi d'une manière fâcheuse sur le prix des matières premières indispensables à toute industrie. Quant aux chemins de fer, la France en est encore aux essais.

Une troisième cause est la petite quantité de forces motrices. La difficulté, souvent même l'impossibilité des transports devait réagir d'une manière funeste sur un produit aussi lourd, aussi encombrant que le combustible. De là ce fâcheux résultat, que le nombre des machines, surtout des machines à vapeur, bien qu'en progrès, est loin d'être parvenu au chiffre qu'il devrait atteindre. Ajoutons encore qu'une ressource précieuse, et qui se trouve abondamment sur tous les points du territoire, celle des chutes d'eau, est trop souvent négligée.

Nous mentionnerons ensuite comme une des causes les plus nuisibles au progrès de l'industrie, la cherté, l'intérêt élevé des capitaux, et, par suite, l'absence de bons établissements de crédit. Le capitaliste, habitué à réaliser dans des jeux hasardeux de bourse, ou même dans des placements, un intérêt élevé et à peu près sûr, ne se trouve guère porté à risquer ses fonds dans les spéculations de l'industrie, où ils lui donneraient des bénéfices trop modiques. De là l'éloignement des hommes d'argent pour l'industrie agricole ou manufacturière; de là conséquemment l'impossibilité de monter sur une vaste échelle de ces établissements industriels où la division du travail est à la fois une garantie de bon marché, de célérité et de bonne fabrication.

Enfin nous mentionnerons encore, et peut-être comme la cause la plus importante, le régime économique établi en France. Basé sur la prohibition ou sur une fiscalité exagérée, le régime dit protecteur n'a rien protégé du tout, sinon quelques intérêts qui depuis longtemps auraient pu marcher seuls. Qu'est-il résulté de ce système inintelligent? Diminution dans la consommation; nécessité pour plusieurs fabriques d'acheter certains produits de mauvaise qualité à des prix élevés, quand on pourrait en avoir de bons à meilleur marché; impossibilité de créer par des mélanges des combinaisons nouvelles, et par conséquent de jeter des produits nouveaux sur les marchés étrangers. L'agriculture et l'industrie, qui devraient être deux utiles auxiliaires et se prêter un mutuel appui, sont devenues deux ennemies du moment qu'on a cru que l'une ne pouvait être favorisée qu'au détriment de l'autre.

En troisième ligne, au nombre des pays industriels, il nous faut ranger l'Allemagne. Si nous ne consultions que ses progrès, nous aurions peut-être dû lui donner la première place, car aucun pays en Europe n'a plus marché depuis 25 ans. En Allemagne, l'industrie repose sur deux bases fort avantageuses, une agriculture très avancée et une bonne division de la propriété. Si elle n'a pas assez de charbon, et en général assez de combustible, elle y supplée par de nombreuses chutes d'eau, qui, dans beaucoup de localités, remplacent les machines à vapeur. Depuis surtout que l'association des douanes allemandes (*voy.* Douanes) a réuni sous une législation uniforme la plus grande partie de ces pays autrefois morcelés, elle fait sur certains objets, notamment sur la bonneterie et la quincaillerie ordinaire, concurrence aux marchandises anglaises. Cette association a commencé pour elle une nouvelle ère, celle de l'émancipation industrielle; l'argent n'y manque pas, seulement les capitaux n'ont pas encore toute la mobilité désirable. Les Anglais ont plus d'habileté dans la fabrication, plus de perfectionnement dans les méthodes; mais le bas prix des salaires donne sur certains points à l'Allemagne des éléments faciles de concurrence. Elle a maintenant tout ce qui peut activer l'industrie : des ateliers de construction de machines, des chemins de fer, des bateaux à vapeur. En somme, on peut dire qu'aucune branche d'industrie ne lui est étrangère. Les tissus de lin de la Saxe, les tissus de laine de la Prusse sont justement renommés;

la fabrication des cuirs et celle des verres et cristaux sont considérables : la Bohême à elle seule produit des derniers pour 2 millions de florins (5 millions de fr.). On travaille en Allemagne le bois et les métaux en assez grande quantité, non-seulement pour satisfaire aux besoins du pays, mais encore pour fournir à une exportation importante. Pour les tissus de soie et de coton, l'Allemagne dépend encore, il est vrai, de l'étranger; cependant la Saxe, plusieurs parties de la Prusse et l'Autriche ont, depuis quelque temps, fait, dans cette fabrication, des progrès extraordinaires, bien que leurs produits soient moins élégants que ceux de la France et plus chers que ceux des Anglais. Quelques articles de coton, cependant, comme par exemple les objets brodés ou tricotés, de même que les grosses soieries unies, commencent à se répandre avec avantage sur les marchés du continent. Les blondes et dentelles de l'Erzgebirge ont une réputation justement méritée, et les provinces rhénanes sont depuis longtemps un grand foyer de richesses et d'industrie. Les rubans d'Elberfeld et de Barmen, leurs tissus, les velours de Crefeld (*v.* ces noms) se répandent, même à présent, avec avantage sur les marchés d'Europe; les toiles de la Westphalie trouvent partout à se bien placer, et ce mouvement est devenu bien plus actif depuis l'association douanière dont nous avons parlé*. L'Autriche et la Bohême, bien que soumises à une législation exceptionnelle et même prohibitive, mais dont la contrebande se charge, moyennant une prime modérée, d'annuler les effets, sont aussi en voie de progrès. A Vienne, les émaux, les aciers, l'ivoire sont parfaitement travaillés; les soieries, la carrosserie, les tissus de laine légers trouvent une exportation facile; des mines riches et nombreuses donnent à l'industrie métallurgique une puissante impulsion. Les faux, les limes et les aciers de la Styrie sont renommés dans toute l'Europe. Mais, de toute l'Allemagne, la Prusse et la Saxe sont les deux pays les plus avancés. Le midi, qui était assez en arrière, n'a commencé à recevoir un peu de vie industrielle que depuis l'association douanière. La fabrication des draps commence à se développer dans le Würtemberg. Aux confins de l'Allemagne, Hambourg, place de commerce importante, est surtout livré à ses spéculations; cependant cette ville contient aussi des raffineries considérables. L'industrie de l'Allemagne est à la veille de se développer sur une grande échelle, et même, un jour qui n'est pas éloigné, peut-être, elle pourra devenir menaçante pour les pays qui ne voudront pas adopter une politique commerciale plus libérale et plus rationnelle.

Après les états que nous venons de nommer, il faut citer la Belgique, pays d'autant plus digne de toute notre attention, qu'avec un territoire borné et une population limitée, elle participe à la fois de l'aptitude industrielle de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne. Son agriculture est aussi avancée que celle d'aucun pays de l'Europe. Pour la perfection de la main-d'œuvre, l'apprêt, le poli, l'apparence, elle égale la France; pour la partie mécanique, l'art de construire et d'employer les machines, elle est presqu'au niveau de l'Angleterre. Les branches principales de son industrie sont les métaux, surtout la fabrication des armes et celle des machines, celle des tulles, des cotons, des toiles, des draps légers et des cuirs. Liége, Courtrai, Gand, Verviers sont ses plus grands centres d'industrie et de fabrication. Des mines abondantes de charbon de terre, un admirable système de canaux et de chemins de fer y versent partout le combustible à bon marché. Les capitaux y sont abondants, pas trop chers. Depuis sa séparation d'avec la Hollande, la Belgique ne doit plus penser qu'à accroître, à étendre ses débouchés. Quant au royaume des Pays-Bas, adonné surtout au commerce, il n'a guère conservé que la fabrication des toiles et des draps.

La Suisse montre aussi une grande activité; l'industrie y a un caractère tout particulier. La Suisse est du petit nombre de pays qui, non-seulement sans le secours des prohibitions, mais encore sans celui des droits et des douanes, ont su se créer

(*) L'auteur de cet article, conjointement avec M. Bères, en a fait connaître l'organisation et les résultats dans un ouvrage fort instructif intitulé : *L'association des Douanes allemandes; son passé, son avenir*, Paris, 1841, in-8°, avec cartes. S.

unè industrie florissante; excepté un léger droit qu'on acquitte sur certains objets, droit destiné à subvenir aux besoins de la caisse militaire fédérale, tout entre en franchise. Ensuite l'industrie y est plutôt exercée par les métiers que par les manufactures; elle est en quelque sorte un auxiliaire de l'agriculture. Chaque chef de famille y est à la fois laboureur et fabricant : c'est ce qui rend, dans ce pays, les crises commerciales si rares et si difficiles. L'horlogerie de Genève, les dentelles et tulles de Rheineck, les foulards de Saint-Gall, les soieries et les cotons de Zurich, les rubans de Bâle sont, en produits fabriqués, ses principaux articles d'exportation.

Quant aux pays du Nord de l'Europe, ils donnent surtout des produits bruts. La Suède possède des trésors en bois et en fer, mais elle sait peu les travailler. Sa production moyenne annuelle, qui n'était, avant 1695, que de 223,147 skeppund, ou 33,467 tonneaux de 1,000 kilogr., était, en 1831, de 463,501 skeppund ou 69,526 tonneaux. Du fer, un peu d'argent, du cuivre, du cobalt, du soufre constituent ses principales richesses minérales. Une mine de houille, la seule du royaume, celle de Hoganès, a donné, en 1831, 23,198 tonneaux. On y a fait dernièrement quelques efforts pour perfectionner la fabrication des métaux. On a réuni aux charbonnages des fabriques de potasse, de salpêtre, de résine; mais, à tout prendre, on ne peut guère mentionner, en fait de métiers industriels, que la fabrication des draps communs.

Le Danemark est, à l'exception toutefois de la production métallurgique, à peu près dans une position analogue. L'auteur de cet article a vu à Copenhague, en l'automne de 1834, une exposition des produits de l'industrie : sauf quelques instruments de musique et quelques objets de sellerie assez bien confectionnés, tout le reste semblait véritablement indiquer que, sous le rapport industriel, le pays était encore dans l'enfance.

La Russie enfin a des richesses naturelles immenses. Sur son vaste territoire, le chanvre, le lin, les blés, les laines, les métaux, la poix, la résine, la potasse sont en abondance. De son côté, l'industrie y développe ses forces, et les gouvernements du centre, celui de Saint-Pétersbourg et d'autres, offrent déjà des fabriques et des manufactures très importantes. Toutefois on ne peut pas dire que la Russie ait acquis jusqu'à ce moment ce qu'on peut appeler une industrie nationale, bien que le gouvernement ait fondé lui-même ou encouragé par ses subventions la création de grands et nombreux établissements (par exemple la manufacture d'Alexandrofsk, gouvernement de Saint-Pétersbourg), qui, à proprement parler, ne sont que de grands modèles.

Enfin il nous faut dire un mot de l'industrie dans les États-Unis de l'Amérique du Nord*. Elle est encore trop morcelée, trop isolée, pour qu'on puisse s'en faire une idée exacte et générale. Elle se rapproche un peu de l'industrie anglaise, en ce qu'elle cherche de préférence à imiter des modèles anglais. A l'exception des machines, elle n'exporte aucun produit fabriqué, mais seulement des produits bruts qui y sont en grande abondance, surtout le coton et le tabac. Toutefois nous devons dire qu'aucun pays n'est mieux placé pour voir prochainement se développer dans son sein une industrie colossale. La plupart des produits bruts y sont abondants, et le pays jouit d'un système de viabilité tout-à-fait perfectionné. Les moyens de transport ordinaire y sont les bateaux à vapeur et les chemins de fer. Des fleuves gigantesques, semblables à des mers, traversent le pays comme des artères bienfaisantes, et portent partout l'abondance. Encore ne parlons-nous pas de ces admirables canaux auxquels nous n'avons rien à comparer en Europe. Sur ce vaste territoire, des espaces immenses restent encore à défricher, et la population y est à l'aise, bien que partout en progression constante.

Ainsi tous les peuples s'élancent à l'envie dans cette voie nouvelle; nous les verrons peut-être encore plus d'une fois prendre les armes soit pour s'ouvrir, soit pour conserver des marchés; cela est surtout à craindre pour les pays purement industriels et commerçants, comme l'Angleterre. Cependant l'industrie ne peut fleurir qu'à l'ombre de la paix. Chaque

(*) *Voy.* ÉTATS-UNIS, T. X, p. 145.

peuple doit comprendre, d'ailleurs, que l'industrie n'est pas la seule source de richesse ; qu'elle ne doit pas l'empêcher de cultiver son sol, et d'en exploiter tous les produits. Puissent enfin l'éducation industrielle devenir un garant de moralité, l'activité des peuples se montrer dans la création de bonnes voies de communication, les relations amicales s'affermir partout et s'étendre, la liberté des échanges (*voy.*) amener une ère nouvelle, où le progrès profite à tous et se fasse sentir dans toutes les conditions de la vie. L. N.

INDUSTRIE (ÉCOLES D'), *voy.* ÉCOLES (T. IX, p. 93) et DIMANCHE.

INDUSTRIEL (SYSTÈME), *voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 116 et 120.

INERTIE, propriété de la matière par laquelle un corps ne peut rien changer au mouvement qu'il possède actuellement, ni passer d'une position à une autre dans l'espace, sans une cause extérieure. On ne conçoit pas, en effet, qu'un corps purement matériel puisse altérer de lui-même le mouvement qu'il aurait reçu par une force (*voy.*) quelconque, ni passer de l'état de repos à celui de mouvement. Un corps mu ou stationnaire reste donc dans cet état, à moins qu'une force étrangère ne surmonte celle de l'inertie. C'est ce qui arrive toutes les fois qu'un corps mis en mouvement semble diminuer graduellement de vitesse et enfin s'arrêter de lui-même. Ce changement dans l'état du corps résulte de l'action incessante de deux résistances qui s'opposent au mouvement : l'une est la résistance du milieu où se meut le corps, tel que l'air ou l'eau ; l'autre est celle du frottement (*voy.*). Tout corps porte ou pose sur un autre corps ; en d'autres termes, tout corps qui se meut frotte un autre corps, et celui-ci oppose une certaine résistance. Ce qui prouve la double résistance dont nous parlons, c'est que si le milieu est moins dense, et par conséquent moins résistant (tel est, par exemple, l'air relativement à l'eau), ou si le plan sur lequel se meut une bille est plus poli qu'un autre (telle est une table de marbre relativement au tapis du billard), le mouvement imprimé se conserve bien plus longtemps.

L'inertie, à l'état de repos, est offerte par une observation constante ; jamais on n'a vu un corps en repos se mettre de lui-même en mouvement. On comprend que l'état de repos dont il est question ici n'est qu'un repos relatif, car il n'y a pas une seule particule en repos dans tout l'univers. Un exemple remarquable de l'inertie dans l'état de mouvement se présente dans le cours des planètes. La vitesse de la lune autour de la terre, celle de la terre autour du soleil, ne paraissent pas avoir diminué depuis l'origine des observations astronomiques. Mais si les planètes restent animées des mêmes vitesses qui leur ont été imprimées, c'est qu'elles se meuvent dans le vide ou du moins dans un milieu de résistance inappréciable, car c'est dans cette hypothèse seulement que le mouvement peut être inaltérable et persister éternellement. *V.* MOUVEMENT. V. S.

INÈS DE CASTRO, fille naturelle de Pierre Fernand de Castro, noble Castillan, dont la maison tenait, par d'antiques alliances, aux maisons royales d'Espagne et de Portugal, était auprès de Constance, épouse de Don Pèdre, fils d'Alphonse IV de Portugal, moins comme demoiselle d'honneur qu'en qualité de parente. A la beauté noble et gracieuse qui l'avait fait surnommer *port de héron*, elle joignait tout le charme de l'esprit le plus séduisant, et Don Pèdre ne tarda pas à en être captivé. Constance, qui surprit le secret de cette passion naissante, imagina, pour élever un obstacle entre son époux et Inès, de la choisir pour commère de Don Pèdre, à la naissance de son premier enfant*. Ce lien spirituel ne fit, au contraire, qu'ajouter quelque chose de plus intime à la tendresse des deux amants ; et lorsque Constance mourut (1345), leur liaison devint plus étroite, sans cesser d'être mystérieuse ; plus tard, elle fut secrètement consacrée par Don Gil, prieur da Guarda, que le pape avait, dit-on, autorisé à la bénir, vers 1354. Ce mariage ne tarda pas à être révélé à Alphonse, chez qui la sévérité du roi laissait peu de place à la tendresse du père. Les grands lui firent craindre que la puissante famille d'Inès ne parvînt à mettre ses fils sur le trône, et lui persuadèrent

(*) Ruy de Pina, *Chronica de el rey de Alfonso o quarto*, etc. Lisbonne, 1653. Ruy de Pina est un chroniqueur de la fin du XVe siècle.

de s'en défaire par le meurtre. Ce prince impitoyable, accompagné de gens armés, se rendit à Coïmbre, où demeurait Inès, dans le palais de Sainte-Claire (1355). Les uns disent qu'Inès fut assassinée sous ses yeux, en vain défendue par les larmes de ses beaux enfants dont elle était entourée; d'autres rapportent qu'Alphonse, touché de ce spectacle, s'éloigna en pardonnant, mais qu'Inès tomba sous le fer des conseillers d'Alphonse, qui la tuèrent *comme des bouchers*, et dont lui-même sembla accepter le crime, car il ne le punit pas. L'époux d'Inès prit les armes et osa demander compte à son père et à son roi du sang si lâchement versé. Dans ce temps, une sœur d'Inès, Jeanne de Castro, séduite par un autre Don Pèdre, ce roi d'Espagne surnommé le Cruel, était devenue son épouse. Leur frère Fernand était dans la confiance intime de Don Pèdre-le-Cruel. La *Chronique rimée de Du Guesclin*, récemment imprimée d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, donne sur ceci de curieux détails. Fernand de Castro et Don Alvarez Pirez de Castro, frères d'Inès, se joignirent à son époux pour ravager les domaines des grands seigneurs qui avaient commis le crime. Mais c'était leur vie qu'il fallait à Don Pèdre, et quand il monta sur le trône, en 1357, il fit périr, dans d'effroyables tortures, Pero Coelho et Alvaro Gonçalez, qui s'étaient réfugiés dans les états de Don Pèdre-le-Cruel, et que celui-ci lui livra.

L'amour passionné de l'époux d'Inès ne se contenta pas de cette réparation sanglante : au supplice des meurtriers succéda le triomphe de la victime. Les restes d'Inès furent exhumés, et le cadavre, revêtu des ornements royaux, ceint du diadème de Portugal, reçut les hommages de la cour et des États assemblés. Ensuite, Don Pèdre fit transporter Inès de Coïmbre à Alcobaça, l'espace de 17 lieues, environnée d'un cortége royal et funèbre. Toute cette pompe étrange, mêlée de deuil et d'amour, était, de la part de Don Pèdre, une satisfaction donnée, moins encore à la colère qu'à la tendresse : la fin tragique d'Inès n'avait fait qu'exalter sa passion, et il ne cessa de pleurer cette épouse chérie que lorsque la mort l'eut couché près d'elle dans la pierre du mausolée qu'il lui avait fait élever au couvent d'Alcobaça.

L'histoire d'Inès a été conservée par le chroniqueur Fernand Lopès, surnommé le Froissard portugais, qui écrivait vers 1434, et dont l'ouvrage, longtemps oublié, a été reproduit dans le recueil intitulé : *Collecçao de livros ineditos de historia portugheza*, etc., Lisbonne, 1790. Fernand Lopès n'a point parlé du couronnement du cadavre : c'est un fait raconté, d'après la tradition et les romances, par Duarte Nunez de Liao, écrivain de la fin du XVI^e^ siècle, qui a copié et arrangé la chronique de Fernand Lopès. M. Ferdinand Denis a donné, dans ses *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal* (1839), un extrait de ces documents. « Ce serait presque l'œuvre d'un laborieux bibliographe, dit-il, que de rappeler, même sommairement, tout ce qui a été écrit sur Inès de Castro. Poëmes, romans, nouvelles, drames, tragédies, et jusqu'aux *coplas* de la romance populaire, toutes les formes littéraires et poétiques se sont épuisées sur cette grande catastrophe. » Aussi Inès de Castro doit-elle sa renommée à la poésie bien plus qu'à l'histoire; sa vie offre un roman fort stérile en considérations politiques, mais fécond en émotions tendres et douloureuses. Parmi les poëtes portugais qui ont traité ce sujet national, nous nommerons seulement l'un des plus anciens et des plus illustres, Antoine Ferreira (*voy.*), auteur d'une tragédie qui passe pour un des chefs-d'œuvre de la littérature portugaise, et que sa date place, avec la *Sofonisba* du Trissin, parmi les premiers monuments du théâtre moderne. Le chantre des *Lusiades* doit à cette tragique histoire ses vers les plus touchants. Notre propre théâtre lui doit aussi l'*Inès de Castro* de Lamotte, tragédie dont l'immense succès atteste le bonheur du sujet, beaucoup plus que le talent du poëte. On a joué, de nos jours, mais avec un succès moins brillant, une autre tragédie sur le même sujet, *Pierre de Portugal*, par M. Lucien Arnault.* M. A.

(*) L'exhumation d'Inès de Castro est aussi le sujet d'un tableau estimé de M. le comte de Forbin. *Voy.* son article. S.

IN EXTENSO, expression latine qu'on emploie aussi en français et dans les autres langues modernes, pour dire *dans toute son étendue*. Donner communication d'une pièce *in extenso*, c'est la faire connaître dans toute sa teneur, sans l'abréger ni la résumer. X.

INFAILLIBILITÉ, qualité de celui qui ne peut jamais *faillir*, c'est-à-dire se tromper ou errer; mot qui résume admirablement toutes les audacieuses prétentions de l'orgueil humain. Car ce n'est pas pour exprimer l'une des perfections de l'Être-Suprême qu'il a été inventé : on ne dit pas l'infaillibilité de Dieu, parce qu'il n'est jamais venu dans la pensée de personne que celui qui voit tout, qui sait tout, pût être sujet à l'erreur. Mais l'homme, tout fier des moindres conquêtes de son intelligence, est facilement enclin à oublier la fragilité de sa nature; d'une autre part, le doute l'irrite ou l'accable, et sa faiblesse cherche un appui dans ce fantôme d'autorité infaillible. En religion surtout, ce principe offrait des avantages trop séduisants pour être négligé : lui seul pouvait forcer tous les esprits à l'unité de croyance et de culte. Aussi a-t-il été la base sur laquelle s'est élevée toute l'organisation catholique du christianisme. L'infaillibilité du pape ou des conciles était absolument nécessaire pour étouffer dans leurs germes toutes les velléités d'indépendance qui pouvaient menacer d'apporter la division dans l'Église. C'était la clef de voûte de l'édifice, et elle fut si solidement placée, qu'il a fallu bien des siècles pour l'ébranler.

Cependant, une fois l'opinion admise que l'infaillibilité pouvait résider dans un homme ou dans une assemblée, la conséquence la plus immédiate qui se présentait naturellement était que cette infaillibilité pouvait également résider dans un autre homme ou dans une autre assemblée. Et de là il n'y avait qu'un pas à faire pour arriver à lui opposer l'infaillibilité individuelle. D'ailleurs, au milieu même de ces siècles d'ignorance où la foi aveugle n'était qu'une espèce d'obéissance passive, l'Église ne parvint jamais à décider d'une manière bien satisfaisante si son infaillibilité appartenait aux conciles ou bien à la seule personne du pape. Il en résulta des conflits qui n'agitèrent longtemps que les classes éclairées, alors peu nombreuses; mais, lorsque la renaissance des lettres et la découverte de l'imprimerie eurent davantage répandu les lumières, ils devinrent le sujet de la discussion générale, et enfantèrent bientôt les doctrines de la réforme.

Plus d'un réformateur, sans doute, voulut d'abord substituer sa propre infaillibilité à celle de l'Église qu'il combattait; mais en définitive le véritable principe du protestantisme fut de ne reconnaître d'infaillibilité que dans la parole de Dieu (*voy.* BIBLE et INSPIRATION). Telle avait été probablement aussi la pensée primitive de l'Église catholique. Mais avec l'organisation compliquée de sa hiérarchie, elle fit du clergé une puissance usurpatrice tendant sans cesse à substituer ses innombrables règlements temporels aux quelques articles de foi fondamentaux dont elle avait voulu l'établir gardien.

Ce principe d'autorité absolue a fortement contribué à la puissance et à la grandeur de la foi catholique. Considéré sous ce rapport, il a eu sans doute son utilité, et il est encore aujourd'hui l'ancre de salut auquel se rattachent les partisans de l'unité en matière de religion. Mais la doctrine du libre examen le rejette comme un obstacle au progrès, comme tout-à-fait incompatible avec la liberté de l'homme. Or, sans celle-ci, comment admettre la responsabilité sur laquelle repose tout l'ordre moral et religieux ? J. CH.

INFAMIE, INFAMANT. On entend par le premier de ces mots (*infamia*, de *fama*, réputation, avec l'*in* privatif) une flétrissure imprimée à l'honneur d'une personne, soit par la loi, soit par l'opinion publique. On nomme *infamant* ce qui entraîne *infamie*. En France, les peines criminelles sont ou afflictives et infamantes, ou seulement infamantes. Les peines afflictives et infamantes sont énumérées dans l'article 7 du Code pénal, de la manière suivante : 1° la mort; 2° les travaux forcés à perpétuité; 3° la déportation; 4° les travaux forcés à temps; 5° la détention; 6° la réclusion. Cet ordre indique leur gravité relative. Les peines

seulement infamantes sont : 1° le bannissement; 2° la dégradation civique. L'effet infamant des peines afflictives et des peines infamantes consiste dans la perte de l'honneur politique et civil, et dans celle du plein exercice des droits civiques et des droits civils et de famille. L'infamie, comme les autres peines, est personnelle, et n'atteint point la famille du condamné (loi du 21 janvier 1790). *Voy.* Peines. E. R.

INFANT, Infante (du latin *infans*, enfant), titre d'honneur que l'on donne encore en Espagne et en Portugal aux princes puinés de la maison royale, l'héritier présomptif de la couronne portant un titre spécial : en Espagne, celui de *prince des Asturies* (*voy.*); dans le Portugal, c'était celui de *prince du Brésil*. Il serait bien difficile d'assigner l'époque à laquelle le titre d'infant s'introduisit en Espagne; il paraît cependant certain qu'il y était déjà usité au XI^e^ siècle de notre ère. C'est suivant le même ordre d'idées qu'un fils de noble s'appelle, en allemand, *ein Junker*, jusqu'au moment de son mariage. L. L-t.

INFANTADO (duc de L'), grand d'Espagne de 1^re^ classe et d'une illustre famille, en faveur de laquelle le duché fut érigé en 1475, et affecté à une seigneurie de la Castille qui prit le nom de l'Infantado, parce qu'elle avait été jadis un apanage des infants d'Espagne. Le dernier titulaire naquit en 1773, et fut élevé en France sous les yeux de sa mère, qui était une princesse de Salm-Salm. Dans la guerre de 1793, il leva en Catalogne un régiment à ses frais, et son aversion pour le favori du roi Charles IV (*voy.* Godoï) lui valut l'intimité du prince des Asturies (*voy.* Ferdinand VII); mais, en 1806, Godoï obtint contre lui un ordre d'exil, ce qui le lia encore d'une manière plus étroite avec le prince. Ferdinand le désigna, en 1807, pour le poste de capitaine général de la Nouvelle-Castille, en cas de mort du roi son père. Impliqué dans le procès de l'Escurial, le procureur général du roi demanda la peine de mort contre le duc de l'Infantado et contre Escoïquiz (*voy.*); mais les sentiments connus du peuple et l'intervention de l'ambassadeur de France, Beauharnais, empêchèrent que cette sentence ne fût en effet prononcée. En 1808, le duc de l'Infantado accompagna Ferdinand VII à Bayonne, signa, le 7 juillet 1808, la constitution que Napoléon avait préparée pour l'Espagne, et entra comme colonel dans les gardes du roi Joseph. Mais il se démit bientôt de ses places, et appela la nation aux armes contre la France. Napoléon le proscrivit comme traître, le 12 novembre 1808. En 1809, placé à la tête d'un corps d'armée espagnol, il fut battu deux fois par le général Sébastiani, et ayant, malgré sa bravoure, perdu son commandement avec la confiance de la junte supérieure, il se retira à Séville. En 1811, les cortès le nommèrent président du conseil d'Espagne et des Indes et le chargèrent d'une mission extraordinaire auprès du prince régent d'Angleterre. En juin 1812, il revint à Cadix, et en 1813, après le départ des Français, il se rendit à Madrid; mais la junte lui intima l'ordre de quitter la capitale, comme un des chefs du parti des *serviles*. Alors Ferdinand VII l'appela auprès de lui, le nomma président du conseil de Castille et le traita avec une faveur toute particulière. Après le rétablissement de la constitution, en 1820, le duc de l'Infantado résigna ses fonctions et se retira dans sa terre, près de Madrid, d'où il fut exilé à Majorque. En 1823, il fut appelé à la présidence de la régence instituée à Madrid par les Français pendant la guerre; et au mois d'août, conjointement avec son collègue, le prélat Victor Saez, il remit, à Puerto-Santa-Maria, le gouvernement au roi, qui le nomma membre du conseil d'état. Le duc conçut alors le plan de l'organisation des régiments des gardes, et il employa son crédit à trouver la somme de 100,000 florins dont Ferdinand VII avait besoin pour faire, en 1824, le voyage d'Aranjuez. L'année suivante, il remplaça M. Zéa ou Cean-Bermudez à la tête du ministère. Il transforma la junte délibérative de son prédécesseur en un conseil d'état; mais ayant à lutter contre les intrigues incessantes du parti apostolique, il ne put réaliser ses projets de réforme, et se vit obligé, en 1826, de rentrer dans la vie privée, après avoir fait à son pays l'abandon

de tous ses traitements. Il vécut depuis à Madrid en simple particulier, mais toujours sévèrement surveillé; on ne lui permit même pas, en 1830, de partir pour l'Italie. Cependant, après la mort de Ferdinand VII, il a quitté l'Espagne, et s'est rendu en France. Depuis ce moment, il n'a plus été parlé de lui. *C. L.*

INFANTERIE. L'étymologie de ce mot est incertaine : peut-être faut-il le rattacher au mot allemand *Fahne*, drapeau, ou à l'italien *fante*, valet, en sorte qu'il aurait signifié primitivement *valetaille*. De *fante*, qu'on retrouve dans l'allemand *Fant*, serait venu le mot français *fantassin*, que d'autres dérivent du celtique *fan*, marche, *fantair* ou *fantais*, marcheur.

Quoi qu'il en soit, on donne généralement, dans les armées modernes, le nom d'*infanterie* à la totalité des troupes destinées, dans toutes les circonstances de leur service, à combattre à pied. Les dragons, qui mettent quelquefois pied à terre pour entrer en ligne comme infanterie, ont toujours été considérés comme troupes à cheval.

L'infanterie, comme tout ce qui tient aux institutions humaines, a eu ses vicissitudes et ses phases diverses.

Les Grecs donnèrent les premiers l'exemple de l'organisation d'une troupe à pied triomphant par son instruction et sa tactique, non-seulement d'une multitude armée et brave, mais encore des attaques de la cavalerie. L'infanterie grecque comprenait les *psilites* qui, armés à la légère et ne faisant usage que du javelot, de l'arc et de la fronde, étaient chargés d'engager le combat et de poursuivre les fuyards; les *oplites ou troupes* pesamment armées, qui soutenaient le combat, véritable corps de bataille des armées et partie principale de la phalange (*voy.*): ceux-ci étaient armés de longues piques ou sarisses et de l'épée, et ils portaient, pour se garantir des coups de l'adversaire, le casque, la cuirasse, le bouclier ovale et des bottines garnies de fer; les *peltastes*, sorte d'infanterie mixte, moins lourde que les oplites, et qui tirait son nom d'un petit bouclier rond nommé *pelta* : ils marchaient en seconde ligne, après les oplites; ils devaient, pendant le combat, se porter sur les ailes de l'ennemi et manœuvrer pour le tourner; ils ne portaient point de cuirasse; leur pique était moins longue que celle des oplites.

La phalange grecque, dont le choc était si redoutable et la résistance presque invincible, formait un tout compacte qui se fractionnait très difficilement, ne se mouvait que lentement et ne pouvait agir qu'en plaine.

Les Romains donnèrent à leur infanterie une plus grande mobilité; elle se prêtait mieux aux mouvements de la tactique et surmontait facilement les obstacles du terrain. C'est avec leur infanterie que les Romains conquirent le monde connu.

La phalange grecque présentait un front plein et hérissé de piques; l'infanterie de la légion romaine, au contraire, était rangée sur trois lignes espacées entre elles, et dans chaque ligne il y avait autant de vides que de pleins, et le plein d'une ligne couvrait le vide de celle qui précédait. Par cette disposition, si, dans un engagement, la première ligne était refoulée, elle passait dans les intervalles de la deuxième, et se ralliait derrière celle-ci; s'il fallait présenter à l'ennemi un front continu, les dernières lignes se portaient en avant et remplissaient les intervalles de la première. Les Romains mettaient en première ligne les *hastaires* par manipules ou carrés de 100 à 120 hommes, en seconde ligne les *princes* rangés comme les hastaires, et en troisième ligne ou en réserve, les *tertiaires* par manipules de 60 hommes seulement. Ces trois classes de soldats formaient donc l'infanterie de ligne ou de bataille des Romains; tous portaient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier, et une bottine pour couvrir la jambe qu'ils mettaient en avant dans le combat; et pour armes offensives, le *pilum* ou javelot et l'épée courte. Les hastaires avaient ordinairement deux javelots. Le *pilum* des tertiaires, plus long que celui des hastaires, ressemblait à une demi-pique.

Les *vélites* composaient l'infanterie légère des Romains : ils n'avaient point de place fixe dans la légion, ils se répartissaient sur le front et les flancs de la ligne, et, avec leurs armes de jet, escarmouchaient à l'instar de nos tirailleurs.

Tite-Live, livre VI, nous a laissé une description exacte de la manière de combattre de l'infanterie romaine, et l'on sait que la légion était dans une position critique quand *l'affaire en était aux tertiaires*, expression devenue proverbiale.

Marius changea l'organisation de la légion (*voy.*) : aux manipules isolés il substitua les cohortes, formées chacune de trois manipules, une de chaque ordre ; il plaça en première ligne dix cohortes espacées entre elles, et dix cohortes en seconde ligne ; il supprima la troisième ligne. Nous ne rappellerons pas ici tous les changements que l'on fit subir à la légion, mais nous ferons remarquer, avec Montesquieu, que l'infanterie des légions levées en Europe valait mieux que celle des légions venant de l'Asie.

Les nations barbares qui envahirent l'empire romain n'avaient nulle notion de tactique ni d'organisation régulière ; elles vainquirent par l'emploi des masses composées presque entièrement de combattants à pied ; la force de leur armée résidait dans l'infanterie : *omne robur in pedite*, dit Tacite, en parlant des peuples de la Germanie.

L'invasion des Barbares et l'établissement du système féodal fit perdre à l'infanterie son importance : la chevalerie et la gendarmerie bardées de fer devinrent la force principale des armées ; l'infanterie composée de serfs et de manants (de là peut-être son nom, suivant l'étymologie indiquée en tête de cet article) ne joua plus qu'un rôle secondaire dans les batailles et on ne lui donnait que les noms les plus avilissants. Brantôme traite les gens de pied de *marauds*, *bellistres*, *mal armez*, *mal complescionnez*, *fainéants*, *pilleurs et mangeurs de peuples* : c'est qu'à cette époque l'infanterie se composait de bandes appelées *cotereaux* (*voy.*), *tard-venus*, *bandits*, *soudoyers*, *malandrins*, *routiers*, *brabançons*, *aventuriers*, *chaperons*, etc., tous gens déterminés, se battant bien, mais qui, en temps de paix, étaient pour le pays un véritable fléau. Du Guesclin rendit un service signalé à la France en rassemblant ces bandes et en les conduisant en Espagne contre Pierre-le-Cruel. *Voy.* Compagnies (*grandes*).

Charles VII entreprit le premier de mettre un peu d'ordre parmi ses troupes à pied ; il institua et prit à sa solde les compagnies d'archers (*voy.* ce mot et surtout Franc-Archer), premier noyau régulier de l'infanterie française. Louis XI organisa les archers en bandes ; François Ier, à l'instar des Romains, forma des légions, nommées régiments sous Charles IX. Mais déjà l'infanterie suisse était remarquable par sa formation en gros bataillons fraisés de piques et résistant aux attaques de la cavalerie, et les lansquenets allemands (*Landsknechte*, valets des terres, ou peut-être *Lanzenknechte*, valets armés de lances), organisés par l'empereur Maximilien, passaient pour une bonne infanterie.

L'abolition du système féodal, la création des armées permanentes et l'adoption des armes à feu contribuèrent à donner une nouvelle physionomie aux forces militaires modernes ; l'infanterie, organisée en régiments de ligne et en bataillons de chasseurs ou d'infanterie légère, redevint l'âme des armées. Henri IV, Louis XIV, les grands capitaines de son siècle et Frédéric II montrèrent tout le parti que l'on pouvait tirer de cette infanterie si méprisée dans le moyen-âge. Les guerres de la révolution et de l'empire vinrent jeter un nouvel éclat sur l'infanterie, et l'on peut dire d'elle maintenant qu'elle est véritablement la première de toutes les armes, la base et la force réelle des armées. *Voy.* ce mot et Bataille.

L'infanterie, dans sa formation actuelle, a pour unité de force ou de bataille le *bataillon* (*voy.*), composé en France de huit compagnies. La *compagnie* se fractionne en deux sections, la *section* en deux pelotons, le *peloton* en deux *escouades*. Le bataillon par ses sous-divisions acquiert une flexibilité et une mobilité qui permettent de le manier en toutes circonstances avec la plus grande facilité : rien de plus aisé que de passer en quelques instants de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, et *vice versâ* ; de former le carré ; de faire face dans toutes les directions, aussi bien deployé qu'en colonne ou serré en masse ; en un mot, en tactique, un bataillon n'est qu'une unité, qu'un individu (si l'on peut s'exprimer ainsi).

La réunion de deux à quatre batail-

lons sous un même chef forme le *régiment;* la *brigade* se compose de deux régiments; la *division* de deux brigades; le *corps d'armée* de plusieurs divisions; et, par cette formation, une masse de 20 à 30,000 hommes d'infanterie obéit à l'impulsion d'un seul chef avec la même précision qu'un bataillon, parce que les bataillons sont à la division et au corps d'armée ce que les compagnies ou les pelotons sont au bataillon.

L'infanterie a quatre modes principaux d'action : 1° *en bataille* et rangée sur trois rangs de profondeur pour donner à son feu le plus grand développement; 2° *en colonne*, pour faire route, manœuvrer, attaquer, résister; 3° *en carré*, pour combattre la cavalerie; 4° *en tirailleurs*, pour commencer l'action, pour harceler l'ennemi et n'offrir que peu de prise à ses coups. *Voy.* ces mots.

Depuis la reconstitution des armées, on a prétendu avoir, à l'instar des anciens, une infanterie *de ligne* ou de bataille et une infanterie *légère* ou d'escarmouche; mais cette distinction introduite dans toutes les armées modernes est plus nominale que réelle : des différences dans la coupe et la couleur de l'uniforme ne donnent point, quand l'armement est le même, une constitution et une manière d'être différentes; cela est tellement vrai, qu'en campagne le service des deux infanteries est identiquement le même.

L'on fait dans ce moment, en France, par la création de bataillons de chasseurs armés de carabines à percussion et exercés au tir, de nouveaux essais pour tâcher d'avoir réellement une infanterie légère.

Quelques mots sur l'armement en général de l'infanterie des temps modernes. Les archers de Charles VII portaient la *salade*, espèce de casque sans crête, la *jacque* composée de 20 à 30 vieilles toiles fortement battues et renfermées entre deux cuirs de cerf; ils étaient armés de l'épée, de l'arbalète ou de l'arc. Les bandes de Louis XI étaient composées de piquiers et d'arquebusiers; dans les légions de François I^er^, il y avait un quart d'arquebusiers, un quart d'arbalétriers, et moitié de piquiers. La lourde arquebuse ne tarda pas à être remplacée par le mousquet plus portatif; et au commencement du règne de Louis XIV un bataillon se composait de mousquetaires et de piquiers dans le rapport de 2 à 1. Vers 1680, les compagnies de grenadiers (*voy.*) furent armées de fusils à silex et de baïonnettes à manches de bois que l'on enfonçait dans le canon du fusil lorsqu'on voulait aborder l'ennemi (*voy.* FUSIL et BAÏONNETTE). L'invention de la baïonnette à douille fit disparaître les piquiers des rangs de l'infanterie, ils s'y étaient maintenus jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle. Depuis cette époque, l'infanterie n'a plus eu pour armes défensives et offensives que le fusil à silex armé de sa baïonnette. Les compagnies d'élite seules ont continué à porter le sabre avec lequel elles montaient à l'assaut, avant que l'on connût la baïonnette; aujourd'hui le sabre ou briquet de l'infanterie ne peut plus être considéré comme une arme, c'est un instrument, un outil à couper le bois, ou, suivant l'expression si vraie du soldat, un *coupe-chou*.

L'on s'occupe partout actuellement de substituer au fusil à silex le fusil à percussion, arme plus parfaite et d'un tir plus assuré. Ce changement entraînera de graves conséquences; les batailles deviendront plus meurtrières en exigeant de nouvelles combinaisons de tactique pour parer à de plus grands dangers. C. A. H.

INFANTICIDE (du mot latin *infanticidium*, composé d'*infans*, enfant, et de *cædes*, meurtre) est le meurtre d'un enfant, et le même mot se dit aussi de l'auteur de ce crime. Cependant, dans le langage ordinaire, l'*infanticide* est le meurtre d'un enfant nouveau-né commis par le père ou la mère. Ce crime est d'autant plus atroce que la victime est une faible créature sans défense, immolée par ceux-là même qui lui doivent secours et protection suivant les lois de la nature, de la société et de la religion. Le cœur se soulève d'une juste indignation à l'idée qu'une mère, chez qui les premiers vagissements de l'enfant auquel elle voulut donner la vie doivent éveiller un sentiment de joie et de tendresse, puisse se résoudre à le faire périr de ses mains. Le plus souvent, c'est le désespoir d'une infortunée fille devenue mère à la suite d'une union à laquelle la loi civile n'avait

pas accordé sa sanction, et dont la faute peut trouver une excuse dans la faiblesse de son sexe et dans l'abandon où l'aura laissée son lâche séducteur ; c'est la honte de sa position, qui la rend un objet de mépris aux yeux de ceux dont elle est entourée; c'est l'état de misère dans lequel la surprennent les douleurs de l'enfantement, qui la poussent, dans l'égarement de sa raison, au crime qu'un long et déchirant remords accompagne bientôt : et c'est après une lutte affreuse entre le sentiment du déshonneur et celui de la tendresse maternelle, où ce dernier a succombé à l'ascendant de l'opinion, que la justice des hommes vient l'atteindre.

La mère qui a eu la force d'étouffer en elle les sentiments de la nature, tandis qu'elle n'avait pas eu celle de résister à la séduction, est bien criminelle sans doute ; mais la société, qui réclame sa mort à titre de réparation de celle qu'elle a donnée à son enfant, n'a-t-elle donc aucun reproche à se faire? Nous avons l'intime conviction que l'infanticide deviendrait non-seulement moins fréquent, mais encore qu'il cesserait de figurer dans les annales du crime, si la société ouvrait au repentir des asiles où celles qu'une union illégitime a rendues mères pussent aller cacher leur honte et faire pénitence de leur faiblesse, où elles seraient assurées d'obtenir les secours que leur état exige et les consolations que la religion ne refuse jamais, même aux plus grands coupables; si l'on multipliait les établissements destinés à recueillir les enfants trouvés, au lieu d'en restreindre le nombre *.

L'infanticide, quoiqu'il ne soit ainsi nommé qu'en parlant du meurtre d'un enfant qui vient de naître, a lieu aussi lorsqu'il n'existe encore que sous la forme d'embryon, et lorsque la mort lui est portée dans le champ de la génération. Il prend alors le nom d'*avortement*. *Voy.* ce mot.

Notre Code pénal qualifie *infanticide*, en termes généraux, *tout meurtre d'un enfant nouveau-né;* il punit de mort ceux qui s'en rendent coupables (art. 300 et 302). Une loi du 25 juin 1824, art. 5, avait réduit la peine à celle des travaux forcés à perpétuité, lorsque c'était la mère qui avait donné la mort à l'enfant. Cette loi a été abrogée par celle du 28 avril 1832 ; mais la faculté qui est accordée au jury d'apprécier les circonstances atténuantes des crimes, fournit les moyens de céder à un sentiment de compassion et de faire grâce de la vie à la mère criminelle. J. L. C.

L'infanticide présente une des questions les plus graves et les plus fréquentes de la médecine légale. L'expert est en effet appelé à décider, 1° si l'enfant était mort ou vivant au moment de l'accouchement; 2° si sa mort doit être attribuée à un accident; 3° si la mère jouissait de la liberté morale dans ce cruel moment.

En tout ce qui constitue l'appréciation des faits, le médecin est disposé à entrer dans l'esprit de l'article qui précède, et à penser que l'infanticide est le plus souvent le résultat malheureux du désespoir, et rarement celui d'une dépravation qu'on devrait, dans l'intérêt de la morale publique et de l'humanité, assimiler à la folie. F. R.

INFECTION. On appelle ainsi ou bien l'altération plus ou moins profonde de toute l'économie qui succède à l'action locale des virus (*voy.*), comme à l'introduction dans les voies circulatoires de matières putrides ou vénéneuses, ou la saturation d'une localité par des miasmes (*voy.*) morbifiques.

Lorsqu'une maladie virulente, comme la variole, la vaccine ou la syphilis, vient à être inoculée sur une partie, des symptômes locaux se manifestent à l'endroit de la piqûre, et une sécrétion morbide virulente s'y établit. Tant que le produit n'en est pas absorbé et porté dans le torrent circulatoire, l'affection reste locale et bornée aux points d'inoculation (*voy.* ce mot); mais une fois que le venin s'est insinué partout, des phénomènes généraux et caractéristiques se manifestent, qui indiquent une modification profonde et intime de l'organisme. C'est ce que le vulgaire signale en disant que la

(*) On peut lire, sur cette matière, les observations consignées dans l'art. ENFANTS TROUVÉS, T. IX, p. 522 et 523; et pour l'infanticide chez les anciens, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. de Gouroff, *Recherches sur les enfants trouvés et les enfants illégitimes*, t. Ier, Paris, 1839, in-8°. S.

masse du sang est altérée ou corrompue.

La doctrine de l'infection, relativement aux maladies épidémiques ou endémiques (*voy.* ces mots), consiste à considérer que, dans les cas où un grand nombre de personnes sont affectées simultanément ou successivement de la même maladie, cela dépend de ce qu'elles l'ont puisée à la même source, et non pas de ce qu'elles se la sont transmise les unes aux autres; fait important sous le rapport de la police médicale, des lazarets, des quarantaines et des cordons sanitaires.

L'expérience paraît avoir prouvé que certaines maladies, telles que le typhus des hôpitaux et des prisons, loin de mériter le nom de contagieux qu'on lui a longtemps donné, pouvaient être développés, pour ainsi dire, à volonté, sous l'influence de l'encombrement, de la misère et de la malpropreté; de même que les conditions inverses pouvaient le faire disparaître, et qu'il suffisait, pour se préserver, de ne point entrer dans le foyer d'infection. La fièvre jaune, longtemps considérée comme contagieuse, est maintenant regardée comme dépendant d'une infection du littoral : aussi faut-il, lorsqu'elle règne et qu'on n'est pas acclimaté, émigrer dans l'intérieur des terres. La peste épargne d'ordinaire le quartier des Francs à Constantinople, et l'on sait qu'on peut traverser impunément pendant le jour les Marais-Pontins, tandis qu'en y couchant on prend inévitablement une fièvre intermittente de la plus mauvaise nature. Le choléra-morbus, qui a ravagé le monde en 1830-32, était évidemment une infection. *Voy.* Contagion.

La ténuité des miasmes les rend insaisissables à nos moyens actuels d'investigation, et c'est par hypothèse qu'on admet leur existence dans l'air, et, par conséquent, leur introduction par les voies respiratoires. Mais l'air en est-il le seul véhicule? c'est ce qu'il est impossible de préciser. *Voy.* Désinfection, Assainissement, Ventilation.

Des précautions sages et utiles résultent cependant des connaissances imparfaites qu'on possède à ce sujet, et les progrès de la santé publique font penser qu'on est dans une voie salutaire.

Quant à l'infection virulente dont il a été parlé précédemment, on s'y oppose d'une manière efficace en détruisant le plus tôt possible ou le germe de la maladie ou le foyer contagieux; ou bien en enlevant avec soin les produits virulents pour en empêcher l'absorption et les effets consécutifs. De même aussi dans les morsures d'animaux enragés ou venimeux, et dans les grandes plaies, on doit prévoir, craindre et prévenir l'infection que ces agents produisent plus tôt ou plus tard. *Voy.* Plaie, Rage, Virus. F. R.

INFÉODATION et Sous-Inféodation, *voy.* Fief, Droit féodal et Féodalité.

INFERNALE (pierre), *voy.* Nitrate d'argent.

INFIBULATION, opération qui consiste à placer une boucle (*fibula*) ou tel autre obstacle mécanique, aux parties qui servent à la reproduction, pour en entraver l'exercice.

Cette pratique, qui n'est plus en usage que pour les animaux dont on craint l'épuisement, était chez les anciens (les écrits et les monuments en font foi) une garantie pour la virginité à laquelle ils attachaient tant de prix, et à laquelle pourtant leurs mœurs, jointes à l'exemple de leurs dieux mêmes, faisaient courir tant et de si grands dangers.

Plus humaine que la castration (*voy.*), l'infibulation, sans détruire les organes, leur imposait une salutaire contrainte, dont on pouvait toujours les débarrasser par la volonté de l'ayant droit. Quelquefois, dans le sexe féminin, c'était, au lieu de la boucle, une véritable couture qui réunissait les parties dans une certaine étendue; à tel point que, le temps venu, il fallait les séparer au moyen de l'instrument tranchant.

Cette coutume, qui ôte le mérite à la vertu sans détruire le vice, est originaire de l'Asie; les voyageurs modernes l'ont retrouvée dans l'Inde, en Circassie, en Turquie, etc. Malgré l'influence si libérale du christianisme, la jalousie au midi de l'Europe l'a, dit-on, adoptée, moins barbare cependant, sous la forme de la ceinture de virginité (*voy.* au mot Ceinture).

On est convaincu généralement que

les liens moraux s'affermissent en proportion inverse de ces sortes de mesures coërcitives, et l'on cherche ailleurs, avec raison, les progrès de la morale publique et privée. F. R.

INFIDÈLES ou MÉCRÉANTS, *voy.* FIDÈLES, HÉRÉSIE, et aussi GHIAOUR.

INFILTRATION. Ce mot, dont la racine est facile à reconnaître (*voy.* FILTRE), désigne le passage, le plus souvent anormal, d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. C'est ainsi qu'on dit que les eaux se sont infiltrées dans une cave, etc. En médecine, cette dénomination s'applique à l'issue des liquides à travers les parois de leurs vaisseaux, soit que leur densité ait diminué, soit que le tissu propre des conduits ait perdu de sa consistance. C'est en général dans le tissu cellulaire que s'infiltrent les liquides, et cela s'explique par la communication de toutes les aréoles entre elles. Aussi lorsque du sang, de la sérosité, du pus, de l'urine, s'épanchent dans une portion de cette trame des corps vivants, on les voit bientôt s'infiltrer de proche en proche et se montrer à des distances souvent très considérables du point de départ.

L'infiltration de la sérosité constitue l'œdème ou l'anasarque (*voy.*); celle du sang, du pus, du lait, de l'urine, de la bile, etc., qui ont lieu souvent, sont d'autant plus sérieuses que le liquide sorti des voies naturelles jouit de propriétés plus irritantes. D'ordinaire, l'absorption s'empare, dans un délai plus ou moins court, du liquide infiltré, lorsque sa quantité ou sa qualité ne sont pas un obstacle. Dans ce dernier cas, un mouvement de décomposition qui s'y développe suscite bientôt une inflammation et une suppuration éliminatoires, dont les conséquences ne sont pas toujours favorables.

Le traitement des infiltrations consiste dans les moyens propres à en provoquer l'absorption toutes les fois qu'elle peut avoir lieu sans inconvénient, et, dans le cas contraire, à ouvrir par l'instrument tranchant une voie facile aux liquides, dont la stagnation prolongée deviendrait une cause de désordre dans l'économie. F. R.

INFINI. L'infini est ce qui n'a point de borne (*finis*) et n'en saurait avoir. L'infini n'est pas un fait. Il n'est rien dans le domaine de la sensation et de l'empirisme qui nous le puisse révéler. De toutes parts, au contraire, le *fini* (ce qui est limité) nous entoure, et nos sens ne nous attestent rien qui n'en porte les caractères. Les faits sur lesquels l'induction (*voy.*) se repose étant tous dans la sphère du fini, il nous est impossible d'en déduire légitimement la notion de l'infini.

Ce ne sont ni l'espace ni l'étendue qui pourront nous en rendre raison. Nous pouvons bien, il est vrai, ajouter un objet étendu à un autre, répéter cette opération de manière à nous représenter une série sans terme; toutefois nous n'arriverons point à l'infini, mais seulement à l'*indéfini*, qui en diffère essentiellement. En effet, l'indéfini commence; car une série, quoiqu'on la suppose sans terme, a toujours son point de départ; l'infini ne commence pas. L'indéfini se circonscrit dans le phénomène; l'infini se place en dehors. La notion de l'étendue ne peut donc pas engendrer la notion de l'infini, qui ne peut pas non plus nous être fournie par la notion de l'espace; car l'espace, c'est l'infini introduit dans l'étendue. On peut multiplier l'étendue à volonté, mais on n'en constituera pas plus l'espace, que l'on ne pourra en constituer l'infini. Les notions d'espace et d'étendue étant toujours essentiellement différentes, on ne peut les conclure l'une de l'autre. Quoique la notion de l'infini puisse se conclure de la notion de l'espace, celle-ci présuppose la notion de l'infini; elle l'implique nécessairement. Il serait même plus conséquent de conclure l'espace de l'infini, que l'infini de l'espace; mais, en dernière analyse, induire l'infini de l'espace, c'est induire l'infini de l'infini : c'est une pétition de principes; c'est ne rien prouver.

Puisque tout ce qui nous entoure est fini, l'idée de l'infini ne peut avoir sa cause première dans la perception de nos sens. A quelle source l'homme l'a-t-il donc puisée? N'est-ce qu'une forme de notre manière de sentir, ou est-ce une idée positive et innée? Prise en dehors de la sphère du monde matériel, inséparable de notre conception même, l'idée de l'in-

fini est un fait primitif ou une loi de la pensée humaine. C'est grâce à l'infinité de son principe intelligent, que l'homme a pu puiser dans sa conscience la pensée de l'infini. L'infini se révèle à l'humanité par la raison qui est la faculté, non de l'apercevoir, mais d'en concevoir l'existence nécessaire.

Il y a nécessairement un principe de toutes choses, une cause première qui a créé la matière élémentaire de tous les corps, qui a donné la vie et le mouvement à tout ce qui vit et se meut; principe nécessairement un, sans limites, sans commencement et sans fin. Ce principe, c'est l'infini. Ainsi a pensé l'humanité entière. Mais ce concert de la pensée humaine, de la raison, a été bientôt interrompu, quand on a voulu pénétrer dans l'essence de cette cause première. L'orgueil philosophique, qui avait décidé cette recherche, s'irrita contre les obstacles imprévus qui se présentèrent à sa rencontre.

Sans tenir compte de l'impossibilité de renfermer dans les limites de la pensée ce qui ne peut avoir de bornes, on voulut n'écouter que la raison, et au nom de la raison on soutint les opinions les plus extravagantes et les plus contradictoires. Pour nous en convaincre, ne citons, parmi les écoles de l'antiquité, que l'école ionienne. L'infini n'est qu'un mélange de toutes choses, où tous les éléments sont confondus, et la création ne s'est opérée que par la séparation des contraires et la réunion des homogènes. Tantôt l'infini est un être actif, intelligent, tantôt c'est un principe matériel; c'est une unité immortelle, quoiqu'il existe plusieurs dieux dont quelques-uns naissent et meurent. Enfin pour expliquer ces définitions contradictoires, Anaximandre avoue n'avoir choisi ce principe de toutes choses, que pour ne pas laisser sans explication la naissance de toutes choses.

D'autres philosophes de l'antiquité, dont la doctrine est plus positive, ont défini l'infini la matière elle-même, par la raison que si l'infini n'est pas matière, il n'a pu produire les éléments matériels dont se compose l'univers.

L'école moderne s'est partagée entre deux systèmes, le matérialisme et le spiritualisme (*voy.* ces mots), doctrines dont elle a puisé les principes dans celles de ses devanciers. En tête des matérialistes parut dans le dernier siècle le célèbre Hobbes (*voy.*). Le philosophe anglais consacra sa profonde dialectique à soutenir qu'il existe une substance unique, infinie, tout-à-fait matérielle et intelligente; que la pensée et le mouvement sont inséparables de la matière, que Dieu est le tout, et le tout Dieu; en dernière analyse, qu'un Dieu-matière, ou le monde-Dieu, est le grand tout infini. La doctrine spiritualiste reconnaît que la matière n'est composée que d'éléments propres à construire les mondes; que la pensée, la puissance organisatrice ne sont les attributs que d'un être infini, libre, indépendant, agissant par sa propre volonté, remplissant l'espace et le temps, non pas comme les corps, mais comme une essence immatérielle. L'être ainsi défini, c'est Dieu: de ce principe intelligent, la matière inerte, passive de sa nature, reçoit l'organisation, la pensée et l'activité.

Une doctrine dont les éléments appartiennent à diverses écoles philosophiques, modifiée, présentée sous des formes nouvelles, le panthéisme, ne nie pas directement l'infini; mais il ne semble en soutenir l'existence que pour arriver à le détruire. En effet, il dépouille l'infini de toute manière d'être. L'infini absorbe le fini: l'infini est tout; seul il est; il n'y a point de réalité véritable dans les êtres finis, ils ne sont qu'une illusion, une apparence; il n'y a qu'une seule réalité, c'est l'infini. Cet idéalisme panthéistique qui refuse aux corps extérieurs toute réalité subjective, qui ne vit que d'abstractions, ne mériterait peut-être pas une réfutation sérieuse. L'infini, il est vrai, comprend tout; toute la réalité de l'être est en lui; mais déduire de ce principe que l'infini est seul, que hors de lui il n'existe pas d'êtres distincts et réels, ce n'est pas tirer une conclusion logiquement rigoureuse. L. D. C.

INFINI (math.), Infiniment petit, Analyse ou Calcul infinitésimal, *voy.* Calcul différentiel.

INFINITIF, *voy.* Verbe.

INFIRMERIE, Infirmiers, lieux et personnes destinés d'une manière spéciale au soin des malades. Dans toutes les ag-

glomérations d'individus vivant en communauté, on a reconnu la nécessité d'isoler les malades, tant dans leur intérêt propre que dans celui de la santé publique ; et le nom d'infirmerie, dont l'article suivant explique l'origine, a été donné au local disposé pour les recevoir.

Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces ayant un dégagement facile, et situées dans un bâtiment séparé, ou du moins dans une partie de l'édifice principal, qui soit à l'abri du mouvement et du bruit, exposée au sud ou à l'est, pourvue de conduits d'eau, de salles de bains, de lieux d'aisance, d'un petit laboratoire de pharmacie, et, s'il est possible, d'une cuisine.

Des chambres particulières y seront ménagées pour les maladies contagieuses ou les affections graves, de même que pour loger le médecin et, tout au moins, l'infirmier ou l'infirmière en chef, ainsi que les personnes employées sous leurs ordres. Dans les salles communes, on se conformera aux dispositions indiquées à l'art. Hôpitaux et Hospices, pour tout ce qui concerne la salubrité et le bien-être.

Chez les anciens, où l'esclavage rendait le personnel des familles nombreux, il n'y avait presque pas de maison riche dans la construction de laquelle n'entrât un *valetudinarium* auquel était attaché un médecin, soit esclave, soit libre. Pareille chose existe encore aux colonies, chez les riches planteurs. Les *valetudinaria* étaient aussi des établissements dirigés par des particuliers, et dans lesquels on était admis, moyennant rétribution, comme dans nos maisons de santé.

Chaque légion romaine avait son *valetudinarium;* et maintenant encore nous voyons subsister en divers pays quelques infirmeries régimentaires, dans lesquelles se traitent les indispositions trop peu graves pour exiger le transport à l'hôpital.

Dè tout temps on a vu des personnes destinées professionnellement au service des malades, et dressées à ces fonctions par une sorte d'apprentissage (*voy.* Garde-Malade, T. XII, p. 128). Le christianisme vint consacrer et anoblir ce service souvent pénible et humiliant, par la fondation des ordres hospitaliers (*voy.*), qui néanmoins ne suffisaient pas encore à tous les besoins. Aux despotats qui, au moyen-âge, suivaient les armées pour recueillir les blessés au milieu même de la mêlée, ont succédé les soldats d'ambulance (*voy.* ce dernier mot), créés pendant les guerres de l'empire, et depuis organisés encore d'une manière, à la fois plus régulière et plus solide, qui rend très satisfaisant le service des hôpitaux militaires en France et dans tous les pays où cette institution est adoptée. En effet, les infirmiers soumis à la hiérarchie et à la discipline militaires, fonctionnent comme le reste de l'armée.

Il n'en est pas de même des infirmiers et infirmières des hôpitaux civils, gens qui, n'étant retenus par aucun lien que celui de l'intérêt matériel, prennent le plus souvent ces fonctions en désespoir de cause, les exploitent de leur mieux, et les quittent dès qu'ils en trouvent de meilleures, malgré les soins de l'administration pour les attacher à leur état et pour assurer leur avenir.

Les fonctions qu'ils ont à remplir demandent pourtant quelques connaissances, mais plus encore de la docilité et du dévouement ; certaines conditions physiques de force et de dextérité ne leur sont pas moins indispensables. Au reste, ce n'est guère que de la part des femmes que les malades peuvent attendre les soins intelligents et délicats qui leur sont nécessaires ; il y a plus, ils ne les trouveront complétement que chez celles qui, s'étant consacrées au culte de l'humanité souffrante, attendent leur récompense de plus haut. *Voy.* Charité. F. R.

INFIRMITÉ, INFIRMITÉS. On est *infirme* (du latin *firmus*, solide, avec l'*in* privatif) ou dans un *état d'infirmité*, ou, suivant une locution plus répandue, on a *des infirmités*, lorsque, sans lésion manifeste de la santé générale, on est dans un état de souffrance ou de malaise habituel, ou lorsqu'une ou plusieurs fonctions sont suspendues ou s'exécutent incomplétement. Les progrès de l'âge amènent ordinairement les infirmités, qui cependant peuvent, sous l'influence de causes diverses, commencer presque avec la vie, sans quelquefois en abréger notablement la durée. Quelques privilégiés

parcourent une longue carrière sans savoir, en quelque sorte, ce que c'est qu'un dérangement de la santé, et ils cessent de vivre sans avoir jamais appris à souffrir. Mais il n'en est point ainsi de la masse, qui, le plus souvent, végète valétudinaire et dolente.

Il est vrai qu'on pourrait soustraire de ce nombre ceux dont les maux sont tout entiers dans leur imagination déréglée (*voy.* HYPOCONDRIE), si cette infirmité de l'âme n'était pas plus triste et plus funeste que toutes celles dont le corps peut être affecté.

Certaines infirmités sont compatibles avec une santé parfaite d'ailleurs : telles sont la cécité, la surdité, la privation de la parole, la claudication, les paralysies diverses, qui n'empêchent pas les sujets de tenir leur place dans la société, bien qu'elles soient incompatibles avec quelques-uns des devoirs qu'on est appelé à y remplir. *Voy.* CÉCITÉ, CLAUDICATION, et les autres mots mentionnés.

Il y a des infirmités qui s'acquièrent presque inévitablement par l'exercice de certaines professions : ainsi les hommes qui regardent sans cesse à la loupe, ou qui ont les yeux habituellement frappés d'une trop vive lumière deviennent aveugles; les canonniers deviennent sourds; la colonne vertébrale se courbe chez les tailleurs et les cordonniers, et de là viennent en eux la gêne habituelle de la respiration, l'asthme, etc. On sait quels sont les maux qui frappent les hommes de lettres, les artistes, et qui empoisonnent souvent les plus belles existences. Rien n'est plus rare que le *mens sana in corpore sano*, dont parle Horace.

Aux maladies lorsqu'on y échappe, aux opérations chirurgicales même couronnées de succès, on voit fréquemment succéder des infirmités plus ou moins graves, et auxquelles l'art ne peut apporter que des remèdes palliatifs : telles sont les incontinences (*voy.*), suites de ruptures, de déchirures, les hernies (*voy.*), les contractures, etc. Les excès de différents genres sont également des causes d'infirmité, dont une tempérance plus ou moins tardive peut empêcher les progrès sans cependant rétablir les choses dans leur état primitif. Les lésions profondes des organes intérieurs conduisent à la mort, par une succession d'infirmités toujours croissantes.

Les infirmités sont ou passagères ou incurables (*voy.*); mais même dans ce dernier cas, la médecine intervient pour les rendre plus supportables, pour dissimuler ce qu'elles peuvent avoir de pénible pour les autres. Le *valétudinaire*, moins que tout autre, peut se passer de la médecine; bien plus, obligé de s'observer sans cesse et de chercher du soulagement à ses maux, il devient en quelque sorte son propre médecin. On a vu des hommes pour lesquels des infirmités précoces ont eu le plus salutaire résultat, et qui, forcés par la souffrance de revenir sur eux-mêmes, ont retrouvé, par la tempérance, la santé et la vigueur du corps et de l'esprit. Puisse cette considération consoler et soutenir les personnes que frappent les infirmités! S'il n'est pas vrai qu'on soit un homme d'esprit parce qu'on est infirme, il est certain que la faiblesse corporelle, qui résulte des infirmités, favorise les habitudes paisibles et studieuses qui développent l'intelligence. Que de noms célèbres parmi les hommes dont la santé était chancelante et même dont la vie n'a été qu'une longue douleur!

F. R.

INFLAMMATION, phénomène élémentaire d'un grand nombre de maladies, et dont même quelques pathologistes modernes ont voulu faire la base unique du système nosologique. Considérée de la manière la plus générale, l'inflammation consiste dans l'accroissement anormal du mouvement circulatoire dans une partie. Elle se caractérise par la rougeur, la chaleur, la tumeur et la douleur, et se termine soit par un retour à l'état habituel, soit par une fonte éliminatoire qu'on nomme *suppuration*, soit enfin par la gangrène ou mortification; ou bien encore elle persiste, pendant un temps indéterminé, dans un état faible et lent qui laisse les parties indurées et par conséquent impropres à l'exercice de leurs fonctions.

Un exemple bien ancien, mais frappant, nous fera mieux comprendre. Soit une épine enfoncée dans les chairs : elle devient le centre d'un mouvement fluxionnaire; le sang pénètre dans des vaisseaux qui lui sont ordinairement interdits, la chaleur s'accroit, le volume de la partie

augmente, et la douleur s'y manifeste. Que l'épine soit alors enlevée : tout cela cesse d'une manière successive, mais dans l'ordre inverse, c'est-à-dire que la rougeur survit à la douleur, à la chaleur et au gonflement, et tout rentre dans les conditions de la santé. Mais si la cause, évidente ici, de l'inflammation continue d'agir, les efforts conservateurs de la nature (telle est du moins une des hypothèses proposées pour expliquer le fait) se manifestent à l'observateur. Autour de l'épine un ramollissement s'opère dans les tissus indurés; un liquide particulier, le pus, se forme plus ou moins abondant, et l'épine ébranlée est entraînée au dehors; après quoi la résolution a lieu, la cicatrisation s'opère, et les choses reprennent leur marche accoutumée. Néanmoins, ce qui n'avait pas lieu dans le cas précédent, une trace ineffaçable de l'événement subsiste à toujours au siége primitif. Si les choses sont engagées plus avant, la nature, toujours conservatrice, sacrifie, comme on fait dans un incendie, une partie au salut de la totalité. C'est le cas de la gangrène (*voy.* ce mot). Enfin il est des circonstances où (pour continuer la métaphore) la nature transige en quelque sorte avec l'ennemi, et, ne faisant plus d'effort pour l'expulser, le conserve au sein des parties, où quelquefois, plus tard, il suscite de nouveau la guerre.

En rapprochant de ce qui précède l'article Brulure, on peut se faire une idée assez précise de l'inflammation externe et arriver ainsi à comprendre la succession des phénomènes, dans quelque partie de l'économie qu'ils viennent à se produire.

L'inflammation telle qu'elle vient d'être signalée ne s'observe que chez les êtres les plus organisés : déjà dans les animaux inférieurs, on ne voit plus la suppuration s'établir, bien que les études anatomiques et microscopiques aient montré les globules rouges du sang appelés à volonté par l'irritation mécanique dans telle ou telle partie du système vasculaire. Dans les végétaux même, la circulation éprouve des anomalies, qui peuvent être assimilées jusqu'à un certain point à cet important phénomène.

La cause intime de l'inflammation est encore inconnue ; quoique les vaisseaux sanguins paraissent jouer le principal rôle, on ne peut croire que les nerfs y soient étrangers. Quelle force pousse dans les extrémités capillaires les globules rouges du sang? Quelle force empêche les radicules veineuses ou lymphatiques de les reporter dans le torrent circulatoire? Quelle altération chimique s'est faite dans les liquides? Ces questions ont donné lieu à mille suppositions dont pas une n'a survécu à son auteur ; et cependant l'étude des phénomènes appréciables a suffi jusqu'ici à la thérapeutique des inflammations, qui ont formé de tout temps le groupe le plus nombreux de maladies.

Quant aux causes prédisposantes, les plus anciens observateurs, d'accord avec nos contemporains, signalent les pays secs et froids et les saisons qui leur ressemblent, le tempérament sanguin, une constitution robuste, la pléthore sanguine, l'âge adulte, l'usage habituel d'une alimentation très nutritive, l'usage et plus encore l'abus des spiritueux. Ces causes agissent isolément ou réunies ; elles peuvent, dans beaucoup de cas, jouer le rôle de causes déterminantes ; et sous le nom d'*irritants* peuvent être compris tous les corps de la nature, lorsqu'ils viennent s'appliquer à l'économie dans certaines circonstances. Tantôt les causes ci-dessus produisent un effet immédiat et violent, tantôt elles préparent de longue main l'évolution du phénomène.

L'homme au sein maternel, au moment de la naissance et jusqu'à la mort, est exposé à voir le travail inflammatoire se manifester dans tous ses organes et dans tous les tissus qui les composent; mais bien que partout l'inflammation présente des caractères communs, il y a pourtant des différences notables et caractéristiques qui doivent être signalées, et qui font de chaque groupe de phlegmasie, et même de chaque phlegmasie en particulier, un objet d'études profondes et multipliées.

Des changements chimiques évidents ont lieu dans les liquides à l'occasion de l'inflammation, changements subits ou lents, mais qui n'en jouent pas moins un grand rôle dans la production de l'état inflammatoire. Le sang, qu'on a plus d'occasions d'observer, se présente pourvu d'une surabondance notable de fibrine

qui vient se coaguler à la surface du caillot; et cette altération explique également l'engorgement des vaisseaux, l'endurcissement des tissus et la formation de concrétions diverses. On remarque également, dans certains cas d'inflammation, une plus grande fluidité du liquide nourricier, et telle qu'on la produit artificiellement par l'addition des alcalis.

Tous les tissus de l'économie sont susceptibles de s'enflammer, et les phénomènes qu'ils présentent alors, bien qu'identiques dans leur essence, sont cependant variés dans leur aspect. La rougeur de la peau n'est pas celle des membranes séreuses; le pus n'a pas les mêmes qualités suivant qu'il s'est formé au sein des muscles ou bien dans le tissu cellulaire. Il y a plus, l'inflammation produite par certaines causes présente des caractères distinctifs et constants : qui ne reconnaît la lésion produite par la piqûre des orties, et ne la distingue facilement des boutons de la vaccine? Et pour tirer de ce fait toutes les lumières qu'il peut fournir, quelle est la personne qui, en voyant l'urticaire ou la vaccine spontanée, ne découvre aussitôt une analogie entre les causes externes et évidentes des premières et la cause interne et cachée des autres?

Il y a donc des affections inflammatoires dont la cause dite interne ou inaccessible à nos moyens d'investigation est aussi inattaquable par les moyens directs. Et cette cause, on ne peut saisir ni le moment de son introduction, ni celui où elle commence d'agir. Les anciens avaient fort bien remarqué le fait, et, procédant par comparaison, ils regardaient la fièvre et les phénomènes locaux comme les efforts de la nature qui cherchait à chasser loin d'elle la cause morbifique.

La marche de l'inflammation n'a point de limites précises. En quelques heures elle peut parcourir toutes ses périodes et accomplir quelquefois une œuvre immense de désordre et de destruction, de même qu'elle peut durer des années entières sans donner de signes actuels et même sans laisser de traces de son existence. Tantôt elle est passagère, tantôt elle se renouvelle avec une désespérante opiniâtreté et semble affecter pour telle partie une fâcheuse préférence.

Suivant les parties qu'elle affecte et son degré d'intensité et d'étendue, l'inflammation constitue soit une maladie qui mérite à peine ce nom, soit une affection funeste presque fatalement. Aussi la prétention de faire rentrer toutes les maladies dans l'inflammation et de leur opposer à toutes le même mode de traitement ne supporte-t-elle pas un moment d'examen sérieux. Telle est la diversité des cas, que non-seulement on est obligé de faire des groupes assez nombreux déjà, mais de faire des genres et des espèces et d'étudier jusqu'aux variétés que les complications et les dispositions individuelles viennent multiplier encore.

L'état local n'est pas douteux dans un grand nombre d'inflammations; mais dans combien de cas ne voit-on pas les sympathies les plus éloignées suscitées tout d'un coup, sans cause appréciable, et un incendie terrible résultant d'une étincelle!

Pendant la vie et à l'extérieur, les caractères de rougeur, tumeur, chaleur et douleur se font apercevoir soit réunis, soit isolés, et dans des proportions très variables; aucun d'eux n'est ni constant ni exclusif. Dans les inflammations internes, ces caractères sont plutôt supposés qu'observés directement. Après la mort, ses traces sont souvent manifestes; mais il y a des cas douteux, et ils ne sont pas rares, d'autant plus que la prévention n'est pas toujours étrangère aux recherches.

La rougeur forme le caractère principal de l'inflammation, sauf quelques exceptions : elle disparaît souvent avec la vie, bien qu'elle ait existé pendant sa durée. Pour la nuance, elle varie depuis le rose le plus tendre jusqu'au violet presque noir, précurseur de la gangrène. La nature des tissus et leur plus ou moins grande vascularité, rendent compte de ces différences, qui ont cependant leur valeur pour le diagnostic et pour le prognostic.

La douleur (*voy.*), au contraire, appartient à beaucoup de maladies autres que l'inflammation; dans cette affection même, elle peut manquer ou être légère, dans les tissus qui sont peu pourvus de nerfs. Quelquefois aussi elle est excessive, comme dans la brûlure, et elle peut d'ailleurs offrir les caractères les plus variés.

La chaleur n'est pas plus constante;

cependant, en général, elle est proportionnée à l'abord plus considérable du sang dans les parties, de même que la tuméfaction. Au reste, c'est par leur réunion que ces signes acquièrent une valeur significative.

L'anatomie pathologique des inflammations a révélé une foule de lésions diverses, qui ont chacune leur importance et qui expliquent les phénomènes observés pendant la vie. A la suite des inflammations *aiguës*, on trouve les tissus qui en étaient atteints, rouges, injectés, tuméfiés, ramollis, suppurés, ulcérés, baignés de liquides; après les inflammations *chroniques*, outre les lésions précédentes se rencontrent des colorations diverses, des masses purulentes disséminées ou enkystées, des adhérences entre des parties naturellement séparées, et des productions diverses, telles que végétations, fausses membranes, kystes, tubercules et ossifications accidentelles.

Chacune de ces lésions semble se produire de préférence dans tel tissu ou dans tel organe, de même qu'elle donne naissance à des symptômes plus ou moins caractéristiques. C'est aux articles des maladies spéciales qu'il faut chercher des détails qui seraient surabondants ici; cependant nous dirons que, dans le système cellulaire, les caractères de l'inflammation sont plus marqués que dans aucun autre; que, dans le système nerveux, elle entraîne rapidement le ramollissement et la suppuration qui occasionnent presque toujours de graves conséquences. On sait aussi que, dans le système vasculaire, soit artériel, soit veineux ou lymphatique, elle donne naissance aux gangrènes, aux infections purulentes, aux abcès ou aux indurations squirrheuses.

Les phlegmasies de la peau, qui sont les plus faciles de toutes à bien étudier, à raison de l'évidence des symptômes, ont souvent des formes spécifiques constantes et régulières tant aiguës que chroniques; elles suscitent de nombreuses sympathies, et sont sujettes à disparaître subitement, en même temps que d'autres organes se prennent à leur tour; elles sont généralement peu dangereuses par elles-mêmes. Il n'en est pas de même, en général au moins, des inflammations des membranes muqueuses, lesquelles, par la nature de leurs fonctions, exposées à des irritations continuelles, sont plus sujettes à devenir malades et aussi aux recrudescences de la maladie; de plus, on les voit souvent se terminer par l'ulcération et par l'induration des tissus sous-jacents. Leur suppuration présente aussi des conditions particulières, et elles sont extrêmement sujettes à passer à l'état de chronicité.

Les membranes séreuses, dans leurs inflammations aiguës, présentent une douleur presque toujours vive, connue sous le nom de *point;* elles se remplissent presque toujours d'un liquide séro-purulent qui comprime les organes renfermés dans ces sacs sans ouverture, et dans lequel s'organisent des fausses membranes, établissant souvent des adhérences anormales. La tuméfaction et la chaleur y sont peu marquées.

Les glandes enflammées présentent un développement considérable, qui peut aller même jusqu'à doubler leur volume; leur sécrétion est altérée, et les produits qu'elles fournissent alors changent de caractère. L'induration et la dégénération cancéreuse y succèdent très fréquemment.

Les systèmes musculaire, fibreux, cartilagineux et synovial, présentent beaucoup d'analogie entre eux dans le cas d'inflammation, et se rapprochent aussi des membranes séreuses sous le rapport de la douleur et de la mobilité.

Quant aux os formés d'un tissu cellulaire encroûté d'une substance inorganique, et à peine pourvus de nerfs, l'inflammation y est sourde, lente, et d'autant plus fâcheuse que, comme dans la plupart des inflammations profondes, le pus qui en est le produit séjourne longtemps au sein des parties, et que son issue est suivie de l'accès de l'air, dont le contact est fatal aux parties qui ne sont pas destinées à le subir.

Le traitement de l'inflammation repose sur cette base : soustraire la partie à l'influence des causes et en combattre les effets. Petit est le nombre des cas où l'on peut, comme dans l'exemple choisi de l'épine, ôter, à la lettre, le mal avec la main. Alors, presque toujours il suffit des efforts de la nature pour rétablir les

choses dans l'ordre. Mais le plus souvent on ne peut atteindre que des effets, c'est-à-dire mettre les parties malades, et même l'économie entière, dans un état tel que l'action de la cause inconnue, ou du moins insaisissable, soit anéantie ou affaiblie notablement.

On entend par *antiphlogistiques*, non pas, comme le nom devrait le faire croire, tout ce qui peut combattre l'inflammation, mais seulement les moyens généraux ou locaux de diminuer la tension, la chaleur et la sensibilité nerveuse; au reste, ce mot a été l'objet d'un article particulier. Pour le vulgaire et pour les systématiques, il n'y a pas d'autre méthode, et de nombreuses victimes l'attestent. Mais le véritable observateur, tout en convenant qu'elle est souvent et très souvent utile, sait d'autres voies pour arriver au même but. La connaissance de l'équilibre de l'organisme lui révèle la révulsion (*voy.*) ou méthode indirecte qui suscite une diversion dans une partie éloignée et moins importante, et qui, par un véritable système de bascule, ramène l'ordre et le calme. Ainsi agissent les vésicatoires, par exemple, que, dans quelques cas, on a placés avec succès sur la partie malade elle-même, enveloppant ainsi la maladie primitive dans une affection secondaire et artificielle. La perturbation, qui remue la machine entière, quelquefois un peu au hasard, est employée par le médecin éclairé par l'observation dans les cas où il y a peu de danger à tenter, en quelque sorte, la fortune, à cause de l'opiniâtreté du mal. Il ne dédaigne pas même les ressources de l'empirisme, c'est-à-dire qu'il recourt aux pratiques dont les effets, non expliqués par la théorie, sont bien démontrés par l'expérience. Enfin il tire parti de la spécificité de certains agents dont l'action sur tels ou tels organes semble constante et indépendante des circonstances accessoires.

Les soins hygiéniques, et principalement le régime, jouent un rôle immense dans le traitement des inflammations, et souvent les guérissent à eux seuls, tandis que leur absence rend infructueux tous les autres moyens. *Voy.* Hygiène et Régime.

La question de l'inflammation est un de ces champs de bataille éternels des controverses médicales. Nous n'avons pas voulu nous engager même à en retracer l'histoire, ni à plus forte raison à en procurer la solution. F. R.

INFLEXION (d'*inflexio*, composé de *flectere in*, courber en ou plier à). Ce mot, qui désigne un changement ou une aptitude à des changements, signifie, en grammaire, les diverses modifications dont sont susceptibles les mots variables. On a fait une distinction fondée entre *inflexion* et *terminaison*. On a dit que ces deux mots expriment également ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot; mais que la terminaison n'est que le dernier son de ce mot. Alors l'inflexion est ce qui peut se trouver entre le radical et la terminaison. Dans j'aimerai, tu aimeras, il aimera, *aim* est le radical; *er*, l'inflexion; *ai*, *as*, *a*, la terminaison.

Les mots n'ont pas à remplir tous une fonction unique dans l'expression de nos idées : autrement ils seraient tous invariables, comme l'adverbe, la préposition la conjonction et l'interjection. Les autres parties du discours sont appelées à des fonctions qui se diversifient : de là les changements qu'elles subissent et que nous ne devons qu'indiquer ici, puisqu'il en est traité aux noms respectifs de ces changements. *Voy.* Nombre, Genre, Cas, Verbe (temps, mode), etc.

Les inflexions établissent les rapports des mots entre eux, selon les besoins de notre esprit. Elles constituent presque en entier la partie élémentaire de la grammaire d'une langue, puisqu'elles embrassent les déclinaisons et les conjugaisons : les déclinaisons, c'est-à-dire toutes les variations dont les noms, les pronoms, les adjectifs, les participes, les articles, sont susceptibles pour indiquer les genres, les nombres et les cas; les conjugaisons, c'est-à-dire toutes les variations dont les verbes sont susceptibles pour indiquer les voix, les temps, les modes, les genres, les nombres et les personnes.

C'est une véritable richesse que les inflexions multipliées : une langue leur doit les moyens non-seulement d'exprimer un plus grand nombre de rapports, mais encore de varier les sons, et de contribuer puissamment à l'harmonie. J. T-v-s.

INFLEXION (opt.), *voy.* DIFFRACTION.

INFLORESCENCE, *voy.* FLORAISON, FLEUR, ÉPI, OMBELLIFÈRES, CORYMBIFÈRES, PANICULE, etc.

INFLUENZA, nom italien donné à presque toutes les épidémies catarrhales, qui semblent se propager par l'influence atmosphérique. C'est tantôt le catarrhe pulmonaire, tantôt l'ophthalmie, l'otite, l'entérite, etc. Le même nom a été spécialement affecté à la grippe (*voy.*). F. R.

INFORMATION, acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement.

Les officiers de police judiciaire désignés en l'art. 9 du Code d'instruction criminelle ont tous le droit de procéder aux *informations*.

Anciennement, les informations étaient quelquefois appelées *enquêtes* (*voy.*); mais pour les distinguer des enquêtes en matière civile, on les nommait *enquêtes de sang*.

Sous l'ancien régime, on donnait le nom d'*information de vie et mœurs* à une sorte d'enquête qui se faisait à la requête du procureur général ou du procureur du roi, sur la conduite et les mœurs de celui qui devait être reçu dans une charge imposant l'obligation de prêter serment entre les mains du juge. E. R.

INFRACTION. Ce mot exprime, en général, la transgression, la violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité. Dans le langage du droit criminel français, il désigne toute action qui est incriminée par une loi positive et pénale. L'art. 1^er^ du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi de peines criminelles sont des *crimes;* celles qui sont punies de peines correctionnelles, des *délits;* et celles qui sont punies de peines de simple police, des *contraventions*. Le jugement de ces diverses infractions est attribué à des tribunaux différents. E. R.

INFUSION. Ce mot, dérivé de *infundere*, verser dessus, désigne l'opération de chimie domestique, pharmaceutique ou industrielle, qui consiste à verser un liquide bouillant, ordinairement de l'eau, quelquefois de l'alcool, sur une substance composée, et contenant des parties solubles; à laisser en contact pendant quelque temps et à séparer ensuite le produit, par simple décantation ou par filtration, d'avec le marc ou partie insoluble. C'est par infusion que se préparent le café, le thé et la plupart des tisanes faites avec les fleurs et les feuilles odorantes.

Le principe de cette opération est la solubilité de certaines matières dans l'eau bouillante, tandis que d'autres ne se dissolvent pas. En effet, l'eau qu'on verse bouillante tombe immédiatement au-dessous de cette température, et par conséquent laisse intacte telle substance amère ou mucilagineuse qui nuirait au produit, en même temps qu'elle prend et conserve dans toute leur intégrité les particules volatiles et aromatiques qu'une plus grande chaleur aurait dissipées dans l'atmosphère.

Les infusions doivent donc être faites dans des vases clos; ceux de métal poli sont préférés comme conservant mieux la chaleur : ils doivent être préalablement échauffés avec de l'eau bouillante; puis il faut y placer la substance à *infuser*, verser l'eau à la température de 100°, point au-dessous comme on le fait souvent par négligence, couvrir le vase et le laisser à quelque distance du feu. Au bout de dix à douze minutes, l'opération est complète.

A l'infusion, qui ne peut agir convenablement que sur de petites quantités de matière, on a substitué avec avantage la méthode dite *de déplacement*, qui consiste à lessiver par l'eau bouillante, au moyen d'un entonnoir garni d'un filtre ou d'une chausse, les substances qui ne font point pâte avec l'eau. Ce procédé a le grand avantage d'enlever la totalité des matières solubles dont une grande quantité demeurait autrefois dans le marc. F. R.

INFUSOIRES. Plusieurs naturalistes ont passé leur vie à étudier avec une infatigable patience ces atomes vivants. Ils découvrirent des myriades d'animalcules dans les infusions de diverses plantes, dans les eaux plus ou moins corrompues; et, persuadés qu'ils en étaient le produit spontané et exclusif, ils dirigèrent tous leurs travaux vers un seul but, celui d'en constater l'animalité. Continuateur des recherches de Leuwenhœk, de Spallanzani, le savant Müller désigna ces animalcules sous le nom d'*infusoires*, en raison de leur

origine; dénomination vicieuse depuis qu'il est constaté que les êtres dont il s'agit vivent dans les eaux les plus limpides, dans celle de la mer, tant qu'elles ne sont pas putréfiées, et dans diverses autres substances. De ce fait, un de nos plus studieux micrographes, M. Bory de Saint-Vincent, a conclu avec raison qu'il serait convenable de remplacer le nom d'*infusoires* par celui de *microscopiques*, puisque ce n'est qu'à l'aide du microscope que l'on peut constater l'existence et connaître l'organisation de ces êtres; connaissance dont les progrès ont marché d'ensemble avec le perfectionnement de cet instrument.

La différence des types et des degrés de développement des infusoires rend leur classification presque impossible. Des détails sur l'organisation de quelques individus sont insuffisants pour la détermination de leur caractère commun, qui, pour nous, se réduit à leur petitesse, leur transparence, puisque nous avons dit qu'on peut contester à leur égard l'impossibilité de vivre et de se développer exclusivement dans les fluides tenant des substances animales ou végétales en dissolution.

Ceux même de ces animalcules microscopiques dont l'animalité est reconnue offrent entre eux des différences palpables. Tantôt leur corps est nu et tantôt couvert d'une enveloppe qui varie de nature et de forme. Quelquefois sa forme et celle de ses appendices est symétrique, comme chez les branchions, qui présentent tous les caractères de l'animalité, les organes locomoteurs, circulatoires, de la vision et de la génération. Chez d'autres, on aperçoit un corps vermiforme, symétrique, sans vestige d'appendices (les vibrions); bien que l'existence du canal intestinal ne soit pas constatée, leur motilité les a fait ranger au nombre des animaux. Il en est de même de quelques autres espèces analogues aux polypes, et de forme radiaire. Enfin il en est d'amorphes, ou dont la forme est indéterminable, tels que les protées, les volvaces, et les monades : ceux-ci n'offrent aucun caractère d'animalité.

C'est au professeur de Berlin, M. Ehrenberg (*voy.*), que la science doit les observations les plus positives sur les divers organes des infusoires (*Die Infusionsthierchen als vollkommene Organismen*, Leipz., 1839, in-fol., et *Organisation, Systematik und geographisches Verhæltniss der Infusionsthierchen*, Berlin, 1840, in-8°), et un moyen ingénieux qui lui a facilité ses recherches. Ce procédé consiste à colorer l'eau dans laquelle vivent ces animalcules : quelques minutes après, les parties colorantes sont avalées ou absorbées, et alors les organes les plus déliés deviennent appréciables.

Au moyen de ce procédé, ce naturaliste a pu reconnaître dans quelques espèces la présence de cinquante estomacs qu'elles peuvent remplir et vider séparément; d'autres sont pourvues de petites papilles, instruments de progression. M. Ehrenberg a constaté que toutes les espèces proviennent d'œufs ou de gemmules, et que la génération spontanée ou l'agglomération d'infusoires, pour former les rudiments végétaux ou animaux, est décidément une chimère. Dans les infusoires polygastriques les plus petits, il a reconnu les organes de la mastication, et dans un grand nombre de ceux-ci, une bouche armée d'une vingtaine de dents; chez d'autres polygastriques, l'existence d'un pharynx, des vaisseaux, un système d'organes simple ou multiple offrant l'apparence des organes sexuels mâles. Le même naturaliste a pu donner des détails exacts sur certains organes jusqu'alors mal étudiés, tels que les *procès* observés chez quelques polypes et dont l'animal se sert pour prolonger ou raccourcir son corps et en changer les formes à volonté; les *soies*, servant à la progression, comme le font les aiguillons de l'oursin de mer; les *cils*, principal organe du mouvement particulièrement chez les polygastriques, existant constamment chez les rotatoires, formant l'appareil qui leur est spécial et qui, par son mouvement circulaire, leur sert à attirer leur proie et peut-être aussi aux fonctions respiratoires en amenant toujours de nouvelle eau en contact avec la surface de l'animal.

Déjà on avait reconnu l'existence de petits points rouges, régulièrement placés à la partie antérieure du corps des infusoires, même chez ceux de la plus petite espèce. Le professeur Grant ayant re-

marqué que plusieurs zoophytes (*voy.*), quoique privés de la vue, cherchaient ou fuyaient la lumière, en conclut que ce principe n'exigeait pas la présence des yeux chez ces animaux, et qu'à tort on voulait l'admettre chez les infusoires privés de nerfs optiques et de tout centre nerveux. Le fait de l'influence de la lumière sur les mouvements de ces animalcules était constaté : il restait à en chercher la cause ailleurs.

Contrairement aux expériences et aux conclusions de ce naturaliste, M. Ehrenberg a démontré que ces points rouges sont des yeux véritables; il a décrit ceux des rotatoires, des polypes, avec leur position qui varie comme leur nombre. La précision des mouvements des infusoires lorsqu'ils se dirigent vers leur proie, leur habileté à la saisir, prouvent qu'ils jouissent de la faculté de voir, d'où M. Ehrenberg a conclu que chez ceux où l'on ne voit pas de ces petits points rouges, la vision s'opère par certaines parties de leur peau munies de points analogues.

En effet, les organes de la vision ne sont pas exclusivement placés à la partie antérieure du corps. M. Ehrenberg a découvert récemment un infusoire que M. A. de Humboldt affirme avoir vu vivant, l'*amphicora sabella*. Cet infusoire est pourvu de deux yeux situés de chaque côté de la tête, et de deux autres placés de chaque côté de l'extrémité de sa queue. Il a aussi deux cœurs situés de chaque côté de la tête et deux autres qui se présentent à la partie postérieure de son corps; cet animal marche à reculons. M. Arago, auquel M. de Humboldt a envoyé la figure de cet infusoire, a été chargé de la déposer au Muséum, au nom de M. Ehrenberg.

La faculté reproductive des animalcules infusoires est plus active, plus développée que dans aucune classe d'êtres organisés. Il suffit de peu de jours pour voir naître plusieurs milliers d'individus, soit par des œufs, soit par division. Il résulte d'expériences faites sur des rotatoires, qu'au 10^{e} jour on a obtenu 1 million d'individus, 4 millions le 11^{e} jour, 16 millions le 12^{e}. On a observé qu'au moyen d'une alimentation substantielle on donnait une plus grande activité à leur reproduction.

Les infusoires subissent des changements notables dans les diverses époques de leur développement. La durée de leur vie paraît varier selon les espèces : elle est de 18 à 20 jours chez les rotatoires; on estime qu'elle doit dépasser ce terme chez les polygastriques.

Les animalcules infusoires se trouvent en grand nombre à l'état fossile. Le tripoli d'Oran, la substance que présentent les ruisseaux, les fossés marécageux, considérée comme un dépôt de fer oxydé, se composent de diverses espèces d'infusoires. On en a trouvé dans les sels gemmes, dans les marnes argilo-calcaires et dans diverses substances. M. Ehrenberg en a trouvé trois espèces dans les mines de Sibérie, à 56 toises de profondeur, et dans divers lieux privés de lumière. Il a trouvé dans la farine fossile dont on fit du pain en Laponie lors de la disette de 1839, vingt-deux espèces d'infusoires, dont cinq analogues à des espèces vivantes de nos jours. Ce savant déposa, l'année dernière, à l'Académie des Sciences de Berlin, un morceau d'étoffe naturelle, d'un pied de grandeur, et extraite d'une pièce de plusieurs centaines de pieds carrés, trouvée en Silésie, près de Sabor, après une inondation. Ce tissu est principalement formé de branches de *conferva rivularis*, entremêlées de quinze espèces d'infusoires, dont une grande partie est connue des naturalistes. L. D. C.

INGEMANN (Bernard-Séverin), un des poètes danois les plus distingués, naquit en 1789, et fit ses études à Copenhague. Nommé, en 1822, lecteur d'æsthétique et de littérature danoise à l'académie de Soroë, il fixa l'attention publique par un recueil de poésies (Copenhague, 1811-1812, 2 vol. in-8°; nouv. édit., 1817), qui brillent, sinon par une imagination hardie et grandiose, du moins par une élégante facilité et par la noblesse des sentiments. Dans cet ouvrage, comme dans tous ceux qu'il publia par la suite, on reconnaît l'influence que les œuvres de son compatriote OEhlenschlæger (*voy.*) exercèrent sur lui. Comme poëte lyrique, M. Ingemann a produit des morceaux d'un grand mérite; son style riche en images est ordinairement pur et gracieux; ses chants patriotiques,

comme *Au Danebrog* (le pavillon danois), sont pleins d'un véritable enthousiasme. Son poëme épique en neuf chants, *Les Chevaliers noirs* (Copenh., 1814), offre, à côté de beautés réelles de détail, de grandes imperfections dans l'ensemble.

Ses tragédies *Mazaniello* et *Bianca*, publiées toutes deux la même année (1815), semblèrent aussi devoir lui ouvrir une brillante carrière comme poëte dramatique; mais ses autres pièces, telles que *La Voix dans le désert*, *Reynold*, *L'Enfant du miracle*, ou ne furent pas composées pour le théâtre, ou bien, comme *Le Pâtre de Tolose*, et *Le Chevalier du Lion*, n'eurent pas le même succès que les premières. Parmi les contes en prose de M. Ingemann, nous devons mentionner les *Étrennes de Noël*, 1816, et *La Vie souterraine* (*Die Unterirdischen*), 1817. Il a décrit, dans une série de petits poëmes (2 vol., 1820) le voyage qu'il fit en Allemagne, en France et en Italie, pendant les années 1818 et 1819. Dans son poëme épique *Waldemar-le-Grand* (1824), il peint, à la manière de Walter Scott, l'esprit, les mœurs, les usages et la vie du siècle dans lequel figure son héros. Son poëme dramatique, *La délivrance du Tasse* (traduit en allemand par Gardthausen, Leipzig, 1826), se rattache, pour la composition, au *Torquato Tasso* de Gœthe. *C. L.*

INGELBURGE, princesse de Danemark et reine de France, *voy.* PHILIPPE-AUGUSTE et INNOCENT III.

INGENHOUSZ (JEAN), naturaliste et physicien hollandais, naquit, en 1730, à Breda. Il avait exercé la médecine dans cette ville, lorsqu'il vint à Londres, où il se lia bientôt d'amitié avec le docteur Pringle, président de la Société royale. Cette société elle-même voulut le compter parmi ses membres. Pringle l'ayant désigné à l'impératrice Marie-Thérèse, qui lui demandait un médecin pour inoculer les membres de la famille impériale, dont deux venaient d'être moissonnés par la petite-vérole, Ingenhousz se rendit à Vienne, devint conseiller aulique et médecin de la famille impériale et fut gratifié d'une pension considérable. Après avoir revu sa patrie, Ingenhousz voyagea en France et en Allemagne, et finit par s'établir dans une maison de campagne à Bowood, près de Londres, où il mourut, le 7 septembre 1799.

Tous ses ouvrages se rapportent aux points les plus intéressants de la physique et de l'histoire naturelle. Nous mentionnerons seulement ses *Expériences sur les végétaux*, spécialement sur la propriété qu'ils possèdent à un haut degré, soit d'améliorer l'air quand ils sont au soleil, soit de le corrompre la nuit ou lorsqu'ils sont à l'ombre; auxquelles on a joint une méthode nouvelle de juger du degré de salubrité de l'atmosphère (trad. de l'angl., Paris, 1780; 2e éd., 1787 et 1789, 2 vol. in-8°): cet ouvrage contient la découverte de l'exhalation de l'oxygène des plantes; et ses *Nouvelles expériences et observations sur divers objets de physique* (trad. de l'angl. par l'auteur, Paris, 1785, 2 vol. in-8°). On lui doit le premier emploi des plateaux de verre dans les expériences d'électricité et divers perfectionnements d'instruments de physique. L. L-T.

INGÉNIEUR. Nous avons donné l'étymologie de ce nom en recherchant celle du mot GÉNIE (*voy.* ce mot et ENGIN) : on a vu que la science des ingénieurs est la science des engins et de leur emploi, c'est-à-dire des grandes constructions pour lesquelles de puissantes machines sont nécessaires. Mais ce nom s'applique aujourd'hui à tous ceux dont les fonctions ont pour résultat de perfectionner les diverses branches de l'industrie générale d'un pays, soit par des travaux d'utilité publique commandés par l'état, soit par des travaux d'utilité générale ou privée pour le compte de particuliers ou de compagnies. Ceux qui ont ce dernier emploi s'appellent *ingénieurs civils*. Nul doute qu'autrefois les ingénieurs ne fussent obligés d'embrasser tous les genres de constructions, et qu'ils ne dussent employer leur génie aussi bien à tracer des routes, à creuser des mines, qu'à élever des monuments et à construire des vaisseaux. Aujourd'hui encore, tous les ingénieurs, en France, partent d'un même point et se trouvent réunis dans les mêmes classes de l'École polytechnique (*voy.*); mais là s'arrêtent leurs études

communes : au sortir de cette pépinière d'ingénieurs, chacun embrasse une branche spéciale de cette science générale, et vient les compléter dans une école particulière (*voy. Écoles des* MINES, *des* PONTS ET CHAUSSÉES, *d'*APPLICATION, etc.). Les *ingénieurs militaires* sont chargés des travaux de fortification (*voy.*) et d'attaque ou de défense des places fortes, et en général de tous les travaux de bâtiments qui se trouvent dans les attributions du ministre de la guerre (*voy.* GÉNIE). Les *ingénieurs-géographes* sont destinés principalement à lever les plans d'un camp, d'un champ de bataille, la carte d'un pays, etc.; depuis 1831, cette spécialité a été réunie au corps royal d'état-major (*voy. école d'*APPLICATION et *Dépôt général de la* GUERRE). Les *ingénieurs des ponts et chaussées* tracent, réparent et entretiennent les routes, creusent les canaux, construisent les ponts, etc., sous la direction supérieure du ministère des travaux publics : ils forment le corps des ponts et chaussées (*v.*), dont nous aurons à nous occuper dans un article particulier, de même que des *ingénieurs des mines* qui en font partie. Les *ingénieurs hydrographes* ont dans leurs attributions la construction et l'entretien des ports, la reconnaissance des côtes, etc., dont ils relèvent les plans ainsi que les cartes maritimes (*voy.* HYDROGRAPHIE et *Dépôt des cartes et plans de la* MARINE) : ils dépendent du ministère de la marine. D'autres ingénieurs s'occupent de la construction des vaisseaux (*voy.* CONSTRUCTIONS NAVALES). C'est sous Louis XIV qu'on appliqua chaque membre de ce grand corps à des services spéciaux. X-N.

INGÉNU. Chez les Romains, les hommes étaient libres ou esclaves; mais parmi les hommes libres on distinguait les *ingénus* (*ingenui*) des affranchis (*voy.*). L'ingénu était celui qui, né libre, n'avait jamais été dans un état de servitude légitime. L'affranchi, au contraire, était l'individu qui avait été libéré (*manumissus*) d'un esclavage légitime. Un homme libre pouvait, par erreur, se trouver *in servitute*, sans être réellement esclave. Dans ce cas, un ingénu, affranchi par son prétendu maître, ne cessait pas d'être ingénu. Comme on le voit, l'ingénu était un homme libre; mais tout homme libre n'était pas un ingénu.

Les ingénus jouissaient à Rome de certains droits dont les affranchis étaient exclus. D'un autre côté, ils ne pouvaient épouser des femmes qui étaient montées sur le théâtre, qui avaient mené une mauvaise vie, ou qui avaient été condamnées par un jugement public (*Ulpiani fragmenta*, tit. XIII). E. R.

INGÉNUES. Jouer les ingénues, dans la langue du théâtre, c'est représenter les personnages de jeunes filles naïves. Ces rôles, qu'on appelait autrefois *rôles d'Agnès* (*voy.*), sont nombreux dans notre répertoire et produisent toujours beaucoup d'effet à la scène. Agnès dans l'*École des femmes*, Henriette des *Femmes savantes*, sont des types d'ingénues dramatiques; on cite aussi Victorine du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine. Favart s'est plu à placer ce caractère dans la plupart de ses opéras-comiques : il l'a souvent fait avec bonheur, notamment dans *Rose et Colas* et dans *la Chercheuse d'esprit*. L'expression des sentiments candides n'est pas ce qui distingue le théâtre contemporain; cependant le rôle de M^lle^ de Belle-Isle, dans la pièce de ce nom, par M. Alexandre Dumas, peut, à quelques égards, passer pour un beau rôle d'ingénue.

Un air d'innocence intime et d'ignorance charmante, une grande franchise de langage, sont les principaux attributs de l'*ingénuité*. Elle sied bien à l'enfance, et elle se conserve longtemps chez les hommes de mœurs simples ou rigides, et habitués au seul langage de la vérité. La jeune fille ingénue dit sans rougir les choses les plus aventureuses; tout le monde en rit, et personne n'est tenté de la condamner pour cela, quoique dans ce cas l'ingénuité présente de graves inconvénients. Ce qui serait une balourdise dans une autre bouche devient naïveté dans la sienne : témoin cette réponse d'Agnès, qui s'est toujours

> Comme on voit, bien portée,
> Hors les puces qui l'ont la nuit inquiétée.

V. R.

INGÉVONS, *voy.* GERMANIE.

INGRATITUDE, *voy.* GRATITUDE.

INGRES (Jean-Auguste-Dominique), le survivant des principaux élèves de David, est né à Montauban, en 1781. Son père, professeur de dessin dans cette ville, lui enseigna de bonne heure les premiers principes de son art, et, à 16 ans, le laissa partir pour Paris. Placé sous la direction de David, ses études marchèrent d'un pas rapide. A 19 ans, l'Institut lui décerna le second grand-prix dont le programme était *l'Arrivée des ambassadeurs envoyés par Antiochus à Scipion l'Africain pour lui remettre son fils qui avait été fait prisonnier sur mer;* et à 20 ans, le premier grand-prix, sur le beau sujet des *Députés envoyés à Achille par Agamemnon pour l'engager à reprendre les armes*. Ces deux triomphes donnèrent la plus haute idée de l'avenir du jeune artiste dont le talent offrait déjà la réunion des parties essentielles de l'art, savoir : une pensée juste et déterminée, de la dignité, de l'expression, un dessin de bon goût et une sévère observation des convenances. Quant à la vérité de couleur, à la transparence, à l'harmonie des teintes qu'on regrettait de n'y pas voir, ces qualités pouvaient facilement être acquises par l'étude et par la persévérance. Mais le temps n'a développé qu'imparfaitement de si beaux germes, et les défauts remarqués dans les premiers tableaux de l'artiste déparent aussi les productions de son âge mûr. Les ouvrages de M. Ingres nous montrent moins l'art pris à son plus haut point de perfection et poussé en avant par les efforts du génie, que des réminiscences de maîtres du xv^e^ et du xvi^e^ siècle. Il s'est attaché à imiter l'école florentine, mais peut-être ne l'a-t-il pas toujours bien comprise.

Pendant la tourmente de notre école, au moment où le classique et le romantique étaient aux prises et se disputaient l'empire de la peinture, M. Ingres était le champion des partisans des études fortes, de la peinture consciencieuse. Cependant son œuvre est peu nombreux en tableaux de grande dimension ; il est en grande partie composé de figures d'études, on pourrait dire d'académies, de portraits et de quelques petits tableaux de chevalet. Les plus capitaux de ses travaux à Rome, pendant les vingt ans de séjour qu'il y fit, après avoir fini son temps comme pensionnaire de l'école française, sont : *Jésus-Christ remettant les clefs du paradis à saint Pierre*, placé dans l'église de la Trinité-du-Mont; *Virgile lisant l'Énéide à Auguste et à Octavie*, à la villa Miollis; deux décorations du palais Quirinal, ayant pour sujet, l'une, *Romulus triomphant rapportant des dépouilles opimes*, l'autre, *le Sommeil d'Ossian*, que nous avons vu au salon du Louvre en 1817, ouvrage savant de forme et profondément pensé; *OEdipe expliquant l'énigme au sphinx*, et *le Vœu de Louis XIII* (salon de 1824), de la cathédrale de Montauban, ont aussi été exécutés sous le ciel de l'Italie. Ce dernier tableau, ainsi que *l'Odalisque*, du salon de 1819, si élégante de pose, si faiblement modelée, si nulle d'expression, a fait, au moment de son apparition, non moins grand bruit que le *saint Symphorien conduit au martyre*, de l'exposition de 1834, et qui fut depuis donné à l'église d'Autun. Au dire des uns, celle-ci est la plus bizarre, et suivant les autres, c'est la plus savante des compositions de M. Ingres. En présence de ce tableau, l'esprit est tour à tour repoussé par des défauts choquants, et attiré par des beautés de premier ordre : aux premiers appartiennent la confusion des plans et l'exagération du dessin ; aux secondes, l'admirable expression du saint martyr et celle des principaux personnages groupés autour de lui, et ce bel enfant nu, appuyé contre sa mère, digne de Raphaël. *Homère recevant sur le seuil de son temple l'hommage des grands hommes qu'il a inspirés*, tableau servant de plafond à l'une des salles du Louvre, est une page poétique, dans le genre de l'école d'Athènes, peinte au Vatican par Raphaël; elle offre, comme cette dernière, une série de personnages d'âges et de siècles différents, depuis Ménandre, Démosthène et Hérodote, jusqu'à Poussin, Shakspeare, Racine, Gluck et Mozart. Ainsi que le saint Symphorien, cet ouvrage a besoin d'être étudié longtemps avant d'être compris : son aspect est froid et terne, mais sa poésie est sévère, son style châtié; ce plafond sera, dans tous les temps, rangé au nombre

des belles créations de notre école. Après ces ouvrages capitaux, auxquels est venue se joindre, en 1840, la *Stratonice*, du cabinet de M. le duc d'Orléans, citons, comme ayant contribué à la réputation de l'artiste, *la Mort de Léonard de Vinci* et *Henri IV jouant avec ses enfants*, tableaux qui font pendant et exécutés pour le duc de Blacas; *Roger délivrant Angélique*, placé dans la galerie du Luxembourg; *Francesca di Rimini*, appartenant à M. le comte de Turpin; *Charles V dauphin entrant à Paris après l'expulsion du duc de Bourgogne*, du cabinet de M. de Pastoret, et les portraits de *Napoléon* sur son trône (peint en 1806), de *M. Bertin aîné* et d'une *Dame romaine* du salon de 1833. Dans ses portraits comme dans ses tableaux de haut style, M. Ingres affecte la manière des anciens maîtres. — Ce peintre distingué, chef d'école, a trouvé une juste récompense de ses travaux dans son admission, en 1826, à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, et dans le grade d'officier de la Légion-d'Honneur auquel il fut promu en 1833. En 1836, il fut nommé directeur de l'Académie de France à Rome, poste où il vient d'être remplacé par M. Schnetz. Il est correspondant de l'Institut de Florence et membre des académies du Puy et de Montauban. L. C. S.

INGRIE, *Ingermannland*, nom sous lequel était connue, pendant la domination suédoise à laquelle Pierre-le-Grand mit fin, la province très anciennement russe qui s'étend entre le lac Peïpous et la Narova, d'une part, et le Ladoga jusque vers l'embouchure de la Voxa dans ce lac, de l'autre; province aujourd'hui transformée dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg (*voy.* ce nom). Arrosée par la Néva (*voy.*), elle offre, outre ce beau fleuve, plusieurs rivières, dont l'une, l'Ijora, est appelée *Inger* dans la langue des indigènes, qui est le finnois. Le nom d'Ingrie s'explique ainsi tout naturellement, et longtemps cette étymologie fut généralement admise. Mais quoique le nom d'Ijora, qui est la traduction russe d'Inger, se rencontre déjà vers l'an 1240, un savant académicien, M. Sjœgren, regarde ce nom comme moins ancien que celui de la province, et, en remontant plus haut, il leur assigne à tous les deux une commune origine. Suivant lui, le territoire dont nous avons indiqué les limites fut appelé par les Finnois *Ingerin-maa*, terre d'Ingerid ou Ingeri, en l'honneur d'Ingegerd, fille du roi de Suède Olof Skötkonung. Demandée en mariage par le grand-prince de Russie Iaroslaf, en 1018, cette princesse lui fut accordée à condition que la ville d'Aldeiaborg (Aldoga ou Ladoga) avec son territoire, alors encore en la possession des Russes, lui serait assuré comme douaire, et remise immédiatement. Les Russes ayant consenti à cette clause, non-seulement le pays, mais aussi le village d'Ingeris ou Ingris et l'Ingerin-ioki (rivière d'Inger) qui le conservent toujours dans la langue finnoise, prirent dès lors le nom de la royale fiancée de Iaroslaf. Les Russes, qui ne pouvaient rendre le son nasal de *ng*, changèrent ce nom d'Ingeris en Ijora. D'après cette opinion, qui n'a rien d'invraisemblable, l'Ingrie serait le pays d'Ingegerd. J. H. S.

INHUMATION, du latin *inhumatio*, fait d'*in*, dans, et de *humus*, terre, action de mettre en terre un cadavre.

En France, aucune inhumation ne doit être faite sans une autorisation de l'officier de l'état civil, qui ne peut la délivrer qu'après constatation de la mort par un médecin délégué à cet effet, et que 24 heures après le décès, excepté dans les cas prévus par les règlements de police. Ceux qui, sans autorisation préalable, enterrent un individu décédé sont punis de six jours à deux mois d'emprisonnement, et de 16 fr. à 50 fr. d'amende (Code pénal, art. 358).

Dans les cimetières publics, chaque inhumation doit avoir lieu dans une fosse de 1 mètre 5 décimètres à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur. Les fosses sont distantes les unes des autres de 3 à 4 décimètres sur les côtés, et de 3 à 5 décimètres à la tête et aux pieds (Décret du 23 prairial an XII).

Le mode le plus convenable pour le transport des corps au lieu de l'inhumation est réglé par les maires, sauf l'approbation des préfets. Les fabriques (*voy.*) des églises et les consistoires jouissent seuls du droit de fournir les voitures, tentures,

ornements, et de faire toutes les fournitures nécessaires pour les enterrements. A Paris, ce soin est confié à l'administration des pompes funèbres.

Les corps des suppliciés ne sont délivrés à leurs familles qu'à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil.

Le Code pénal (art. 360) prononce un emprisonnement de trois mois à un an et une amende de 16 fr. à 200 fr. contre celui qui se rend coupable de violation de tombeaux ou de sépultures. E. R.

La disposition des fosses isolées, prescrites par le décret du 23 prairial an XII (1804), ne peut recevoir son application dans les cimetières de Paris et d'autres grandes villes. Là sont des *fosses communes*, toujours béantes jusqu'à ce qu'elles soient remplies, où les morts gisent côte-à-côte, par centaines et par mille, sur plusieurs lignes ou étages, recouverts de terre et quelquefois de chaux vive; immenses barathres (*voy.*) d'où l'œil de l'homme se détourne avec un sentiment qui n'est pas celui qu'inspire la tombe d'un parent ou d'un ami. Dans ces longues et affreuses tranchées, semblables à celles qui s'ouvrent sur les champs de bataille, où la mort entasse et confond ses victimes, on ne voit souvent ni croix, ni monuments, ni couronnes, ni fleurs, ni femme agenouillée; et ces fosses communes n'ont bientôt d'autres larmes que les eaux du ciel et la rosée de la nuit. *Voy.* Enterrement, Cimetière, Funérailles.

V-ve.

INHUMATIONS (méd. légale). Des mesures de police municipale prescrivent les formalités et les délais qui doivent être observés dans les inhumations (*voy.* l'art. précéd.), et cependant des accidents assez nombreux sont rapportés chaque année; accidents auxquels l'impéritie des uns et la négligence des autres a pu donner lieu. Les anciens multipliaient les précautions destinées à constater la mort, et différaient jusqu'au septième jour l'inhumation ou la crémation du cadavre. Cet excès de précaution se rattachait à un sentiment religieux trop respectable pour être blâmé légèrement. Les dispositions actuelles, basées sur de judicieuses observations, lorsqu'elles sont bien exécutées, sont de nature à rassurer et à contrebalancer l'affreux tableau qu'on s'est plu à faire d'un malheureux qui, dans son cercueil, s'agite, se retourne, et, dans sa rage impuissante, se dévore les bras. Mais est-il bien sûr que l'infiniment petite quantité d'air renfermée dans un cercueil puisse ranimer et entretenir la vie, ainsi qu'on le prétend? A-t-on constaté un changement de position? N'a-t-on pas pris pour un soupir ou pour un cri étouffé quelque déplacement de gaz ou de liquide? Enfin, quel est le fait constaté authentiquement, d'une personne enfermée dans un cercueil et enterrée, qui ait pu vivre assez pour manger quoi que ce soit? N'est-il pas probable que ces histoires ont pris naissance dans des imaginations frappées et doivent être reléguées avec celles des revenants et des loups-garoux? Est-il donc besoin d'épouvanter et de tromper pour instruire?

Il n'en est pas moins vrai que les inhumations précipitées sont de véritables meurtres, indépendamment des circonstances qui les ont accompagnées quelquefois (*voy.* Enterrement); elles peuvent aussi soustraire à la justice la connaissance d'un crime dont elles dérobent la preuve matérielle. Les signes de la mort réelle sont trop peu connus du vulgaire pour que l'autorité ne doive pas commettre des hommes spéciaux chargés de les constater d'une manière certaine, et n'accorder le permis d'inhumation que quand toute incertitude est levée. L'organisation actuelle en France, comme dans les autres pays de l'Europe, ne laisse rien à désirer: la déclaration du médecin vérificateur des décès suffit pour faire suspendre l'inhumation autant que cela peut être nécessaire. *Voy.* Mort apparente, Asphyxie, Léthargie.

D'ailleurs le respect religieux et une sollicitude intelligente qui veillent au chevet du mourant et protégent son existence, ne doivent pas s'éloigner avec son dernier soupir. Il faut que la personne décédée soit gardée à vue, maintenue dans des conditions convenables jusqu'au moment, au moins, où l'homme de l'art a bien reconnu les signes de la mort; à plus forte raison doit-on s'abstenir de la déposer sur le sol, de l'envelopper dans un lin-

ceul, en un mot de faire quelque chose qui puisse nuire à une personne vivante.

L'usage de laver les corps, de les revêtir de leurs habits de fête, et de les porter à découvert jusqu'au lieu de l'inhumation proprement dite, avait cet avantage de faire bien constater la mort, par le temps que ces cérémonies demandaient et par le nombre de personnes qu'elles attiraient auprès du défunt, et qui auraient pu saisir quelque reste de vie qui se serait manifesté.

Dans les temps et les circonstances ordinaires, les inhumations précipitées ne sont donc plus à craindre; nous profitons de l'expérience de nos devanciers. Dans les grands bouleversements, comme les épidémies pestilentielles ou autres, la précipitation et la difficulté de faire exécuter la loi entraînent des malheurs qui passent inaperçus.

La question des inhumations précipitées se réduit donc à peu de chose. S'il est vrai que ce malheur ait encore eu lieu de nos jours, il est évident que dans l'état actuel de la science et de la civilisation, il ne peut être qu'excessivement rare. F. R.

INITIALES (LETTRES). Dérivé du mot latin *initium*, commencement, ce terme s'applique surtout aux lettres par lesquelles commencent les divers chapitres ou autres subdivisions d'un ouvrage. Ces lettres, toujours majuscules, sont souvent, dans nos anciens manuscrits, ornées de figures, d'emblèmes, etc., par la peinture, le dessin ou la calligraphie: usage renouvelé de nos jours par la typographie, dans les éditions qu'on désigne sous le nom d'*illustrées*.

Nous avons encore un autre genre d'initiales, qui sont également au service de la modestie ou de la malignité prudente. Ce sont les lettres initiales des noms, voile transparent sous lequel tantôt l'on cache à demi le sien, tantôt ceux que l'on veut faire deviner au lecteur. Parfois aussi ces initiales forment, pour remplacer les prénoms, de commodes abréviations.

Quelquefois, enfin, notre langue pudique emploie l'initiale pour éviter la transcription entière d'un jurement. M. O.

INITIATION, *voy.* MYSTÈRES et SOCIÉTÉS SECRÈTES.

INITIATIVE. Le droit de proposer la loi, dans les pays, où, pour être rendue, elle a besoin du concours de plusieurs pouvoirs, n'est pas un droit sans importance. On l'appelle *initiative*. Ce qui semble le plus naturel et le plus juste, c'est que l'initiative soit également attribuée à chacun des pouvoirs qui sont appelés à consentir la loi. Aussi en est-il à peu près ainsi dans les états constitutionnels. Seulement, suivant que la prépondérance de fait appartient, dans une contrée, à la puissance exécutive ou aux assemblées délibérantes, la constitution, résultat de cet état de choses, réserve au plus fort l'initiative directe, et n'accorde que l'indirecte au plus faible. Ainsi, lorsque le gouvernement de discussion fut introduit en France par l'Assemblée constituante, elle s'attribua l'initiative par la constitution de 1791. Le roi pouvait seulement inviter le corps législatif par un message à prendre un objet en considération. Ses ministres avaient entrée dans l'assemblée; mais ils n'avaient droit de parler que sur les objets relatifs à leur administration, quoiqu'ils pussent être entendus sur d'autres questions, si l'assemblée y consentait. Sous la constitution de l'an III, l'initiative était également dans les conseils, et le Directoire ne pouvait non plus que provoquer par un message l'action de la puissance législative. La constitution de l'an VIII, qui cherchait à déguiser sous des formes bizarres et compliquées un retour complet vers la monarchie, vint rendre aux consuls, représentés par les orateurs du conseil d'état, une influence décisive sur la législation, jusqu'à ce que l'empire eut successivement tout réduit à l'unité despotique. La Charte de 1814, transaction entre les idées de pouvoir et celles de liberté, comme l'avait été la constitution de 1791, laissa pencher la balance dans le sens opposé. La Constituante s'était fait la part du lion: la royauté restaurée agit de même. Le roi seul proposait la loi; les Chambres avaient seulement la faculté de le supplier de faire présenter un projet de loi sur une matière, et (ce qui était important) d'indiquer ce que ce projet devait contenir. Enfin en 1830, le droit d'initiative directe fut indistinctement attribué par la

Charte corrigée au roi et aux deux Chambres.

L'initiative du roi s'exerce, comme tous les actes de sa prérogative constitutionnelle, par l'intermédiaire de ses ministres, et sous la forme d'une ordonnance qui prescrit que le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à telle chambre au nom du roi. Le droit de retirer un projet présenté, non écrit dans la Charte et contesté d'abord à la couronne, lui est actuellement reconnu par tout le monde. Quant à l'initiative des Chambres, elle s'exerce par voie de proposition individuelle, émanée d'un de leurs membres. Pour qu'une proposition soit lue à la tribune et que la prise en considération en soit discutée en séance publique, il faut d'abord qu'un certain nombre de bureaux (trois au moins sur neuf, dans la Chambre des députés) en aient autorisé la lecture. Si la proposition est convertie en résolution de la chambre, elle est transmise par elle à l'autre chambre qui, après lui avoir donné son assentiment, la fait porter par son président et ses secrétaires au roi, qui la sanctionne ou la laisse de côté, suivant les cas. Depuis dix ans que dure cet état de choses et quoique les deux Chambres aient fait un usage fréquent de leur initiative, tout ce qui est intervenu d'important en législation est dû à l'initiative de la couronne. Il ne serait pas difficile d'expliquer ce fait remarquable.

En Angleterre, les choses se passent de même au fond, quoique la forme soit très différente. Là, point de lois présentées au nom du trône. L'initiative n'existe que pour les membres du parlement; les ministres n'ont entrée que dans la chambre dont ils font partie; ils n'y présentent leurs mesures que par voie de motion individuelle, comme le pourrait faire tout autre membre. Si le bill (*voy.*) présenté par l'un d'eux est adopté par la chambre où il siége, il ne peut aller en soutenir la discussion dans l'autre : ce soin est réservé à ceux de ses collègues qui appartiennent à la chambre saisie la dernière. Ainsi ce sera le premier lord de la trésorerie qui devra défendre devant les pairs les mesures financières que le chancelier de l'échiquier aura fait passer dans les communes, dont il doit nécessairement être membre, puisque l'initiative financière est réservée à la chambre élective. Mais pour être exercée ainsi dans les deux chambres par chaque ministre isolément et en son propre et privé nom, l'initiative du cabinet n'en est pas moins une et moins efficace. O. L. L.

INJECTION, de *injicere*, jeter dedans, action de pousser un liquide, au moyen d'une pompe foulante, dans une cavité quelconque. Les anatomistes, pour suivre plus facilement les artères, les veines et les vaisseaux lymphatiques, les *injectent* avec un mélange de suif et de résine fondus, diversement coloré, qui, se solidifiant par le refroidissement, les rend très distincts. On injecte les artères par l'aorte (*voy.*), tronc commun dont elles partent toutes. Pour les veines, dans lesquelles le cours du sang a lieu en sens inverse, on pousse le liquide par une branche, et, par suite des anastomoses (*voy.*), il pénètre partout. D'après le même principe, les vaisseaux lymphatiques s'injectent par un point de la circonférence; mais, à raison de leur ténuité, on se sert de mercure que son poids et sa compressibilité font pénétrer sans qu'il soit nécessaire de lui donner d'autre impulsion.

Ces injections demandent quelques préliminaires que nous ne décrirons pas ici; et, quand elles réussissent bien, elles pénètrent et rendent apparents des vaisseaux d'une finesse extrême. Ruysch (*voy.*), anatomiste hollandais, a attaché son nom aux plus belles injections qui aient été faites et dont le secret est, dit-on, mort avec lui. Mascagni, dans le siècle dernier, a poussé au plus haut point de perfection l'injection des vaisseaux lymphatiques.

C'est au moyen d'une injection de sulfate d'alumine que M. Gannal conserve les corps d'une manière si remarquable. Les cadavres ainsi préparés peuvent servir pendant plusieurs mois aux études anatomiques, sans exhaler la moindre mauvaise odeur, et ceux qui sont renfermés dans un cercueil deviennent véritablement imputrescibles.

Les vaisseaux, pendant la vie, sont susceptibles d'une injection naturelle et spontanée, dont on voit un exemple frappant dans les arborisations rouges qui se mani-

festent souvent sur le blanc de l'œil. C'est le fait de la congestion et de l'inflammation, qui font pénétrer dans les vaisseaux blancs les globules rouges du sang. Cette injection peut être rouge ou bleuâtre, suivant qu'il s'agit de sang artériel ou veineux.

La médecine fait un grand usage des injections, soit pour porter des aliments dans l'estomac, lorsqu'il existe des obstacles mécaniques à la déglutition, soit pour extraire de cet organe les substances vénéneuses qu'il ne peut expulser de lui-même, soit pour faire agir, sur diverses surfaces intérieures, des médicaments qui ne sauraient y arriver autrement, ou dont on craindrait l'action sur les parties qui les précèdent, soit enfin pour évacuer les matières contenues dans des réservoirs naturels ou dans des cavités accidentelles.

On donne également le nom d'*injection* au liquide injecté, et l'on dit injection émolliente, astringente, nutritive.

Un mode particulier d'injection, dont la thérapeutique a fait son profit, est l'injection dans les veines. On l'appelle *transfusion* en ce qui concerne l'injection du sang. Ordinairement les substances médicamenteuses n'arrivent à destination, si l'on peut ainsi dire, que par la voie indirecte des organes digestifs, qui les altèrent plus ou moins : on pensa donc qu'on pourrait, en les portant dans les veines, rendre leur action plus prompte et plus certaine; et l'expérience confirma cette opinion. Des injections d'eau pure semblèrent procurer aux enragés un notable soulagement; de l'émétique introduit ainsi provoqua des vomissements au bout de quelques instants; l'opium et d'autres médicaments opérèrent d'une manière tout aussi subite. Malheureusement, à côté de ces avantages se trouvent la difficulté et le danger de l'opération, consistant dans l'introduction de l'air dans le système circulatoire, introduction qui peut devenir mortelle.

Quoi qu'il en soit, pour injecter un liquide, on ouvre une veine, ordinairement au pli du bras; introduisant dans l'ouverture le tube effilé d'un petit entonnoir, qu'on dirige dans la partie supérieure du vaisseau vers le cœur, on y verse le liquide avec précaution, afin qu'il ne s'introduise pas de bulles d'air. L'action circulatoire fait le reste; et l'on voit l'injection pénétrer si bien qu'on a pu introduire plusieurs litres de liquide en peu de temps. On doit éviter d'employer des substances huileuses qui ne sauraient se mêler au sang, ou de celles qui exerceraient sur ce liquide une action chimique très énergique.

Diverses précautions doivent être prises suivant la nature des injections, qui se font ou dans les cavités tapissées par les membranes muqueuses ou séreuses, ou dans les trajets fistuleux. Pour celles qui sont de nature acide ou alcaline, il faut employer des vases de verre sur lesquels ces substances ne peuvent avoir d'action. Relativement au but qu'on se propose et aux parties sur lesquelles on opère, l'injection doit tantôt être poussée avec force, tantôt conduite avec ménagement. Le choix des liquides dont on se sert demande également beaucoup d'attention. F. R.

INJURE, du latin *injuria*, fait du privatif *in*, sans, et de *jus*, droit. Ce mot, pris dans son sens le plus large, s'applique à tout ce qui est contre la justice; mais, dans une acception moins étendue, il signifie un outrage de fait ou de paroles.

Suivant la législation française sur les délits de la presse, toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'expression d'aucun fait, est une *injure*. C'est en cela que l'injure diffère de la *diffamation*, qui est l'allégation ou l'imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.

Il faut distinguer l'injure *publique* de l'injure *simple*. La première est celle qui est proférée publiquement, et qui renferme l'imputation d'un vice déterminé. Elle se poursuit devant les tribunaux de police correctionnelle et est punie d'une amende de 16 fr. à 500 fr. La seconde est celle qui ne réunit pas les deux conditions dont nous venons de parler. Elle se poursuit devant les tribunaux de simple police et est punie d'une amende de 1 fr. à 5 fr. Ajoutons que l'injure simple n'est punissable qu'autant qu'elle n'a pas été motivée par une provocation préalable (Code pénal, art. 471).

Celui qui se rend coupable de *diffamation* envers un particulier est passible d'un emprisonnement de cinq jours à un an et d'une amende de 25 fr. à 2,000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, selon les circonstances. L'emprisonnement est de huit jours à dix-huit mois, et l'amende de 50 fr. à 3,000 fr., lorsque la diffamation est dirigée contre les dépositaires ou agents de l'autorité publique, pour des faits relatifs à leurs fonctions. L'emprisonnement et l'amende peuvent aussi, dans ce cas, être prononcés cumulativement ou séparément (lois des 17 *mai* 1819, 25 *mars* 1822 et 9 septembre 1835). E. R.

INJUSTICE, *voy.* JUSTICE.

INNOCENCE. Pris dans son acception la plus étendue, ce mot exprime un état de perfection morale qui ne peut pas, ou du moins, qui ne peut plus être le partage de l'homme sur la terre. Suivant nos livres sacrés, et d'après les codes et les traditions sur lesquels se fondent diverses autres croyances religieuses (*voy.* ÉDEN, AGE D'OR, etc.), l'état primitif d'innocence et de pureté dans lequel l'homme avait été créé fut bientôt suivi de la chute, dont les effets, étendus à toute la race humaine, nous marquent, au moment de notre naissance, d'un sceau de réprobation (*voy.* PÉCHÉ ORIGINEL). L'étude des mystères de la religion chrétienne nous initie aux grands moyens de réhabilitation qu'elle a ajoutés aux pénibles épreuves de la vie pour nous rendre dignes d'une existence meilleure et supérieure, dans ses félicités éternelles, aux terrestres jouissances de l'Éden (*voy.* RÉDEMPTION). Mais ce n'est pas dans ce sens mystique, ni sous un point de vue aussi absolu, que nous devons considérer l'innocence, et ce qui nous appartient ici, c'est de l'envisager dans les conditions actuelles de l'humanité.

La moralité des actions ne pouvant résulter que de la connaissance du bien et du mal, l'âge où ce discernement ne saurait encore avoir lieu est appelé l'*âge d'innocence*, dont en religion on fait remonter le principe au baptême (d'où *innocence baptismale*), et dont on a fixé le terme à sept ans. Dans l'âge de raison, cette qualité quasi-négative prend un caractère positif et devient une vertu. Sous un autre nom, c'est la virginité dans le célibat et la chasteté dans le mariage. Dans les relations de la vie sociale, l'honnêteté et la délicatesse en sont les indices, et, dans le langage, la candeur en est l'expression. C'est de l'ensemble de ces mérites que résulte l'innocence des mœurs, dont le monde offre malheureusement trop peu d'exemples, mais à laquelle le monde même le plus corrompu refuse rarement son hommage.

« L'innocence de la vie, dit Saint-Évre-« mont, ôte la frayeur de la mort, et « *quand on n'a point de plaisirs crimi-*« nels à quitter, on va sans crainte vers « l'autre vie. » Dans un sens plus restreint, le mot *innocence* signifie un état exempt de faute ou de péché, selon qu'on l'envisage sous le rapport moral ou religieux. Enfin, dans l'acception judiciaire, ce même mot exprime l'absence du crime chez tel individu qui en est accusé; l'innocence n'est plus alors que la non-culpabilité. C'est de cette situation que La Bruyère a dit, dans son style pittoresque et non moins philosophique : « Un coupable « puni est un exemple pour la canaille; « mais un innocent condamné est une « affaire pour tous les honnêtes gens. »

Racine fait dire à *Andromaque*, parlant de son fils Astyanax :

> Hélas, il mourra donc! il n'a pour sa défense
> Que les pleurs de sa mère et que son innocence.

Innocence ici se rapporte à l'âge d'Astyanax, et non à son caractère. C'est encore dans ce même sens qu'*Athalie* dit, à propos de Joas :

> *Cet âge est innocent : son ingénuité*
> N'altère point encor la simple vérité.

Il y a loin de cette acception à celle dans laquelle le même mot est employé dans ce vers d'Oreste (*Andromaque*) :

> Mon innocence enfin commence à me peser!

Phèdre dit aussi, en parlant d'elle-même :

> Je respirais, OEnone, et, depuis son absence,
> Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence.

Ici, dans la bouche d'Oreste parricide, et de Phèdre adultère, incestueuse, le mot *innocence* n'exprime qu'un temps d'arrêt en dehors du crime. *Innocence*, au

contraire, est synonyme de *vertu*, dans ces deux vers d'Hippolyte :

...L'on ne vit jamais la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence.

Innocence signifie aussi quelquefois trop grande simplicité. On dit d'un homme gauche par timidité, ou trop crédule par confiance ou par ignorance, que *c'est un grand innocent.* Enfin, la même épithète s'applique aux choses inanimées, pour exprimer qu'elles sont inoffensives (*innocuæ*, et non plus *innocentes*). Les productions littéraires la reçoivent aussi, et l'on dit de vers sans malice, mais sans esprit, que ce sont des vers *innocents*, ce qui ne signifie pas que leurs auteurs ne soient pas coupables pour les avoir faits de la sorte.

En personnifiant l'Innocence, on l'a représentée sous la figure d'une jeune fille vêtue en blanc, couronnée de palmes, ayant une main posée sur son cœur et les yeux levés vers le ciel; un agneau était couché à ses pieds. P. A. V.

INNOCENT, nom sous lequel ont régné treize papes, dans l'intervalle de 402 à 1724. Nous les passerons tous rapidement en revue; mais deux pontifes de cette série étant du nombre des plus remarquables qui aient occupé le Saint-Siége, nous devrons faire connaître avec quelques détails les événements de leur règne ou de leur vie en général.

Innocent I^er^ né à Albano, fut élu en mai 402, par le choix du clergé et du peuple. Sous son pontificat, la catholicité fut troublée par l'hérésie et par l'invasion. Il obtint d'Honorius, empereur d'Occident, des lois de bannissement contre les donatistes, et il frappa d'anathème les doctrines de Pélage, doctrines que les illustres contemporains de ce pape, saint Augustin et saint Jérôme, avaient déjà frappées d'une éloquente réprobation. Il soutint contre les évêques d'Orient la cause de saint Jean Chrysostôme, que l'empereur Arcadius avait chassé du siége de Constantinople. S'il faut en croire l'historien Zosime, ce pape aurait permis que des sacrifices aux faux dieux fussent célébrés, par les païens, dans Rome épouvantée de l'approche d'Alaric; mais Sandini a traité cette assertion de calomnie. Rome fut prise et saccagée par Alaric. Innocent était alors à Ravenne, où il pressait en vain Honorius de traiter avec le roi des Goths, ou de secourir Rome. Innocent, de retour dans la capitale du monde chrétien, s'occupa de réparer les désastres de la ville, et de combattre les ennemis de la religion. Ses lettres et ses décrétales ont pour objet des matières de théologie ou de discipline. Il mourut en mars 417, après un pontificat de 15 ans. L'Église l'a placé au rang des saints.

Innocent II était Romain et se nommait *Grégoire* avant son exaltation. Il fut élu le 14 février 1130, le surlendemain de la mort de son prédécesseur, Honorius II. Le même jour, une minorité de cardinaux élut Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. Trop faible pour résister dans Rome à l'anti-pape (*voy.*), Innocent II se retira en France auprès de Louis VI, qui alla au-devant de lui et lui prodigua toutes les marques d'un respect filial. Saint Bernard (*voy.*) qui le reçut à Clairvaux, en anachorète et dans toute l'austérité de sa règle, lui fut longtemps utile dans les traverses de son pontificat. Innocent se rendit ensuite à Liége, où l'attendait le roi Lothaire. Celui-ci prenant en main la bride du cheval que montait le pape, marchait à pied près de lui, en écartant la foule. Bientôt Lothaire se mit à la tête de son armée, et conduisit le pape à Rome; de son côté, Innocent le sacra empereur avec toutes les solennités d'usage (1133). Il lui donna en outre le fief de la comtesse Mathilde, sous la double condition d'une redevance annuelle de cent livres d'argent, et du retour à l'Église romaine après la mort de Lothaire. Mais lorsque l'Empereur fut parti, la faction de l'anti-pape prévalut de nouveau; Innocent se retira à Pise et attaqua son rival, à la fois, avec ses propres armes, en l'excommuniant de nouveau (1134), et avec les armes de l'Empire, ayant obtenu de Lothaire qu'il amènerait une nouvelle armée à son secours (1137). Cependant Innocent fut obligé de rester à Pise jusqu'à la mort d'Anaclet. Cette mort n'éteignit pas le schisme. Un nouvel anti-pape fut élu, qui prit le nom de Victor IV; trois mois après, il abdiqua, et la paix fut rendue à l'Église (1138). De retour à Rome, Innocent assembla un

concile où plus de mille évêques se trouvèrent réunis; et, dans la violence de ses reproches contre ceux qui s'étaient montrés fauteurs du schisme et qui avaient reçu leur titre de l'anti-pape, il leur arracha la crosse et le pallium; puis il se mit à la tête d'une armée pour faire la guerre au roi Roger, qui s'était emparé de la Pouille. Devenu prisonnier de ce prince, il fut traité par lui avec toutes sortes d'honneurs, mais cependant contraint de lui accorder la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre et la Sicile (1139). A ce prix, le pape put retourner à Rome. De nouvelles luttes l'y attendaient : après quelques démêlés avec le roi de France Louis VII, au sujet d'un évêque de Bourges, une révolte éclata à Rome; le peuple victorieux rétablit le sénat au Capitole, et cette espèce de guerre civile n'était pas encore finie quand Innocent II mourut, le 13 septembre 1143.

Innocent III était le plus jeune des quatre fils du comte Trasmondo et de Claricia, de l'illustre maison des Scotti. Le comte Trasmondo était issu de la puissante famille des Conti, qui, depuis plusieurs siècles, brillait à Rome d'un vif éclat. On ignore la date et le lieu précis de la naissance de cet enfant qui devait un jour tenir l'univers dans sa main. Il naquit probablement à Rome, en 1161, et il reçut au baptême le nom de *Lothaire*. On croit qu'il fit ses premières études dans la célèbre école de Saint-Jean-de-Latran. De Rome, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans cette université qui était alors la première école de théologie du monde chrétien. Lothaire y puisa de profondes connaissances. Avec l'Écriture et l'Histoire saintes, il étudiait Boëce, le maître de la philosophie de ce temps-là; il lisait les poëtes grecs et latins, et on l'a cru l'auteur du *Veni Sancte Spiritus*, et du *Stabat*. Bientôt il quitta les écoles de théologie de Paris pour se rendre aux écoles de droit de Bologne. Le droit canon était alors la science universelle; Bologne comptait dix mille étudiants. De là, vers 1181, il revint à Rome, où il reçut les premiers ordres sacrés; il ne tarda pas à se dévouer au gouvernement politique de l'Église, sous le pontificat de Luce III; il avait environ 24 ans.

C'était alors une grande époque pour l'Église et pour le monde. La lutte du sacerdoce et de l'Empire, et celle de la chrétienté contre les Sarrazins étaient arrivées à une violente crise. L'indépendance spirituelle de l'Église et aussi son empire temporel étaient menacés par l'Empereur, et Jérusalem venait de tomber sous les coups de Saladin. Le sépulcre du Christ était la proie des Infidèles. Toute l'Europe était livrée à une agitation profonde, couverte d'un deuil universel. A l'enthousiasme religieux des croisades se joignaient la colère de la défaite et la soif de la vengeance. Ce fut au milieu de ces impressions diverses que Lothaire commença sa carrière publique. Son oncle Clément III le créa cardinal-diacre, et, sous le règne de ce pape, il prit une grande part à l'administration des États romains. Oublié ensuite de Célestin III, auquel il devait succéder, Lothaire, éloigné un instant des affaires, composa son livre de pieuses méditations: *Du mépris du monde ou des misères de la condition humaine* (*De contemptu mundi, sive de miseriis humanæ conditionis*). Et ce fut pour Lothaire comme une préparation à cette carrière de gloire et de puissance où il était sur le point d'entrer, et dans laquelle il devait, pontife, s'ériger en dominateur de ce monde, dont, simple écrivain, il avait prêché le mépris.

Telle était la réputation de Lothaire que, même dans sa retraite et avant la mort du faible Célestin, les yeux des dispensateurs de la tiare se tournaient vers lui; il fut élu par le choix unanime des cardinaux, le 9 janvier 1198, le jour même des funérailles de Célestin. Il était alors dans sa 37^{e} année. Il n'accepta la couronne qu'après une longue résistance, et en versant des larmes, sincères aux yeux des uns, hypocrites selon d'autres. Lothaire alors n'était que diacre : il reçut les ordres supérieurs et l'épiscopat seulement le 22 février suivant. La situation critique où se trouvait l'Église fit abandonner, pour cette fois, la règle de ne pas nommer un jeune pape.

L'Italie presque entière était sous la domination allemande. La puissante maison des Hohenstaufen (*voy.*) avait tout envahi, sauf quelques républiques du

nord, qui encore étaient le plus souvent amies de la puissance impériale. Rome, alors indépendante du joug étranger, portait impatiemment celui des papes, et ce nom de république, si grand dans ses antiques souvenirs, tentait encore les imaginations. Les monnaies portaient le nom du sénateur avec l'inscription : S. P. Q. R. et *Roma caput mundi;* et, en même temps, le préfet de Rome était toujours nommé par l'empereur. Le premier soin d'Innocent fut d'effacer jusqu'à cette ombre de la puissance impériale en instituant lui-même le préfet, et de la puissance républicaine en faisant du sénateur l'homme du pape, non plus celui du peuple.

L'autorité papale rétablie dans Rome, Innocent s'occupa des provinces et s'efforça de remettre sous la domination pontificale les villes de la Marche d'Ancône, du duché de Spolète, tous les biens formant la donation de la comtesse Mathilde; et, en même temps qu'il rétablissait le pouvoir temporel du pape dans les États de l'Église, il songeait à étendre l'influence de sa puissance spirituelle sur les grandes monarchies de l'Europe.

Alors divisée pour le choix d'un empereur, l'Allemagne offrait un accès facile à l'influence envahissante de l'Église. Henri VI n'était plus; il avait laissé un enfant au berceau, dont il avait confié la tutelle à son frère Philippe, duc de Souabe. Les princes, craignant une longue minorité, voulurent éloigner du trône le jeune Frédéric : les uns offrirent la couronne impériale au duc Philippe; les autres à Othon, second fils de Henri-le-Lion (*voy.*), irréconciliable ennemi des Hohenstaufen (*voy.* ce nom). Une double élection mit deux empereurs en présence.

Othon implora l'appui du Saint-Siége, et lui fit d'assez serviles soumissions. Innocent, heureux de saisir cette occasion de contribuer à la perte des Hohenstaufen, mit au service de la cause d'Othon toutes ses armes spirituelles. Les affaires de ce prince n'en allaient guère mieux : il était abandonné de la fortune et sur le point d'être abandonné par le pape, quand Philippe mourut assassiné. Othon ne tarda pas à se rendre à Rome, où le pape le couronna empereur. Mais à peine fut-il couronné, qu'il méconnut toutes les promesses qu'il avait faites à Innocent, et refusa de restituer les domaines de l'Église. Alors Innocent l'excommunia à son tour, se déclara le protecteur de Frédéric de Sicile, et s'efforça de réveiller l'attachement des princes allemands pour ce jeune rejeton des Hohenstaufen. Frédéric témoigna sa reconnaissance au Saint-Siége par de larges concessions stipulées dans une bulle d'or, et il reçut la couronne royale dans la basilique d'Aix-la-Chapelle (1215). *Voy.* Frédéric II.

Cette lutte sans repos de l'Église avec l'Empire ne suffit pas à l'esprit actif, au zèle infatigable d'Innocent. Son catholicisme militant avait besoin d'un plus vaste théâtre, et les foudres spirituelles qui brisaient les couronnes impériales, vinrent aussi frapper la couronne de France et celle d'Angleterre.

Une cause de divorce royal se trouvait portée, depuis plusieurs années, devant le prédécesseur d'Innocent III. Philippe-Auguste avait répudié Ingelburge, princesse de Danemark, pour épouser Agnès de Méranie. Cette question était fort différente de la question impériale. Ce n'étaient plus la puissance temporelle et les domaines de l'Église que le pape venait revendiquer, ce n'était pas non plus le droit auquel il prétendait de dispenser les couronnes : il s'agissait ici de l'empire moral que devait exercer le chef de la chrétienté sur la conduite des fidèles; il s'agissait, non de dicter les actes de la politique d'un roi, mais de porter un œil d'inquisiteur jusque dans les secrets de son lit; il s'agissait de savoir si le représentant de Dieu dans la chaire de Saint-Pierre, était le gardien des contrats faits au nom de Dieu, comme était le mariage, contrat indissoluble selon l'Église, qui s'était réservé à elle seule le droit de le dissoudre. C'était pour Innocent III une conviction profonde qu'il était revêtu de ce droit et que son devoir était de l'exercer. Après plusieurs avertissements, il fit lancer l'interdit sur le royaume de France par son légat, dans un concile réuni à Dijon (1199). Après huit mois d'une lutte obstinée de part et d'autre, le roi se soumit, se sépara d'Agnès de Méranie et promit de reprendre Ingelburge. L'interdit fut

levé, mais la réconciliation conjugale ne fut qu'apparente. Ingelburge fut comme emprisonnée dans un couvent d'Étampes, et elle ne cessa de se plaindre au pape de n'être pas traitée en épouse. Durant douze années, on voit Innocent écrire à la reine répudiée pour la consoler, et au roi pour lui enjoindre de remplir les devoirs conjugaux. Enfin, après vingt ans de séparation, Philippe-Auguste rappela près de lui Ingelburge (1213).

La guerre qui s'alluma entre Innocent III et le roi d'Angleterre vint montrer, avec plus d'évidence encore, la prétention du pape de se porter garant de l'exécution des engagements contractés par les puissances temporelles; car, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, cette guerre, soulevée par un motif religieux, se compliqua bientôt d'une affaire purement politique. Dans les démêlés que Jean-sans-Terre (*voy.*) avait eus avec Philippe-Auguste son suzerain (1204), le pape s'était porté conciliateur sans beaucoup de succès, quoiqu'il y eût mis du zèle, car il craignait que l'inimitié des deux rois ne nuisît à l'accord nécessaire aux croisades, l'une des questions qu'Innocent avait le plus à cœur. Mais bientôt le protecteur de Jean-sans-Terre devint son implacable ennemi. Dès 1205, une querelle violente s'était engagée entre eux, à l'occasion de l'élection de l'évêque de Cantorbéry. Le roi avait usé de son influence sur les moines pour faire élire, en Angleterre, son favori, l'évêque de Norwich. Le pape força les moines, qu'il fit venir à Rome, d'élire Étienne Laugthon, son ancien ami. Cet événement fut l'origine d'une lutte acharnée et la cause de longs malheurs. Un interdit fut lancé sur le royaume d'Angleterre (1208) par les évêques dociles au pape; et la fureur du roi, allumée par cette résistance, sévit aveuglément, non-seulement contre le clergé, mais contre une grande partie de la noblesse de son royaume. A cette résistance opiniâtre le pape opposa l'excommunication (1209). Philippe-Auguste, durant ses querelles avec Rome, avait compris la nécessité de n'avoir pas d'ennemis chez lui : l'interdit n'eut pour lui d'autre conséquence que de lui faire quitter une femme qu'il aimait. Pour Jean-sans-Terre, les conséquences furent une révolution, et presque la perte de sa couronne. Une querelle particulière vint encore aigrir la querelle religieuse. Jean retenait le douaire de Bérangère, la veuve de son frère Richard. Le pape lui intimait en vain, depuis longtemps, l'ordre de le payer. Enfin, poussé à bout, Innocent III délia les sujets du roi de leur serment de fidélité; il déposa Jean-sans-Terre, chargea le roi de France de l'exécution de la sentence, et le désigna, par la vertu du droit divin, pour successeur au roi déchu (1212). L'année suivante, l'archevêque de Cantorbéry, arrivant de Rome, publia devant le roi de France, le clergé et le peuple assemblé, l'excommunication lancée contre Jean-sans-Terre, et offrit à Philippe des indulgences à condition de jeter le roi d'Angleterre en bas du trône. D'immenses préparatifs d'attaque et de défense furent faits par Philippe et par Jean, ce qui n'empêcha pas ce dernier d'essayer, au moyen de nouvelles négociations, un arrangement avec le pape. Innocent se hâta d'envoyer à Jean une espèce d'ambassade devant laquelle le roi d'Angleterre fit une soumission publique et absolue. Alors les divers anathèmes lancés par la cour de Rome furent abolis. Deux jours après, Jean compléta son humiliation en renonçant publiquement, en faveur du pape, aux couronnes qu'il portait. Il remit à l'envoyé d'Innocent un acte authentique de cet abandon. En signe de vasselage, Jean-sans-Terre s'engageait pour lui et ses successeurs, sous peine de déchéance, à payer annuellement au siége apostolique mille marcs en sus du denier de saint Pierre (*voy.*), après quoi il prêta, en grande solennité, le serment de vassal. N'ayant plus rien à craindre de cet adversaire vil et lâche au-delà de ses espérances, Innocent lui pardonna et fit défendre à Philippe-Auguste d'entreprendre la guerre que lui-même lui avait prescrite. Cependant les barons anglais, indignés de tant d'abaissement, forcèrent Jean-sans-Terre à signer la *grande charte* (1215): alors celui-ci eut recours au pape qui, en sa qualité de suzerain (titre que Jean n'avait pas eu le droit de lui conférer), cassa la convention signée, et défendit au roi de l'exécuter, sous prétexte

qu'elle était attentatoire à ses droits. Les barons se soulèvent contre cette intervention de Rome dans les affaires temporelles, et sont excommuniés à leur tour (1216); alors ils appellent l'héritier de la couronne de France qui passe en Angleterre. Innocent lui intime l'ordre de ne pas secourir les barons, et punit sa désobéissance d'une excommunication, arme qu'il tenait toujours prête contre tous et pour toutes les circonstances. Bientôt la mort frappa l'indigne protégé du pontife, dont le rôle finit ici en Angleterre. Innocent, d'ailleurs, était lui-même près de sa fin.

Ainsi, chacune des trois grandes luttes qui occupèrent le règne d'Innocent III eut son caractère distinctif. Le pape voulut établir, dans sa lutte avec l'Empire, la domination temporelle de l'Église : il fit et défit les empereurs; dans sa lutte avec la France, c'est sa domination morale qu'il avait en vue, et il maintint la loi du mariage; dans sa lutte avec l'Angleterre, il établissait sa domination spirituelle, et il imposa les évêques malgré le pouvoir royal. Ces trois points résument de la manière la plus large les prétentions du Saint-Siége à l'empire universel.

Ce fut pour Innocent III une pensée de toute sa vie que le désir de réveiller l'enthousiasme des croisades. A l'époque de son avénement au trône pontifical, un siècle était déjà passé depuis que cette sainte ferveur avait commencé à lancer l'Occident sur l'Orient. Toute la politique d'Innocent, toutes ses actions, tendirent directement ou indirectement à ce but: promesses, menaces, excommunications, indulgences, biens matériels, espérances célestes, il prodigua tout pour recruter des armées au Christ; il écrivit à tous les peuples, à tous les clergés, à tous les rois, même aux princes sarrazins; il mit tout en œuvre, son pouvoir spirituel, ses trésors, son génie; mais, en même temps, il s'était donné trop d'autres affaires pour mener celle-ci à bien. Les croisades, sous le pontificat d'Innocent III, eurent les plus déplorables conséquences. Innocent fut la dupe des Vénitiens. Ceux-ci convoitaient Zara : on prit Zara, et Zara était une ville chrétienne, dont le suzerain, le roi de Hongrie, était lui-même un prince croisé. On saccagea la capitale de l'empire grec, et le pape écrivait avec indignation : « Vous n'avez pas tiré l'épée contre les Sarrazins, mais contre les chrétiens; vous n'avez pas conquis Jérusalem, mais Constantinople. » Ces tristes résultats ne découragèrent point Innocent : il se mit de nouveau à faire prêcher la guerre sainte, et l'on vit alors l'étrange croisade de quelques milliers d'enfants, filles et garçons, traversant l'Europe, sous la conduite du petit berger Étienne; croisade enfantine que tous les fléaux eurent bientôt décimée. A la veille de sa mort, Innocent s'occupait encore avec ardeur d'une croisade nouvelle; et les décrets d'un concile général, le quatrième de Latran, qu'il venait de rassembler (1215), l'avait provoquée dans divers royaumes. Ce concile, où furent arrêtés les moyens de conquérir la Terre-Sainte, condamna les Albigeois (*voy.*). On peut considérer comme les premiers inquisiteurs, les missionnaires qu'Innocent III envoya alors en Languedoc, chargés de dénoncer les hérétiques à la puissance séculière. Ces missionnaires précédèrent immédiatement les frères prêcheurs, ordre religieux fondé par saint Dominique à Toulouse, en 1216. Ce fut aussi sous son pontificat que parurent les ordres de saint François et des Trinitaires, dont il approuva la fondation.

Innocent III mourut le 16 juillet 1216, après avoir porté la tiare pendant dix-huit ans et demi; il avait à peine 55 ans.

Le jour où Innocent III avait été sacré évêque et pape tout ensemble, il avait fait au peuple assemblé dans la basilique de Saint-Pierre, un discours où il caractérisait ainsi la puissance pontificale : « Tout le monde ne peut pas être le maître ; mais celui seulement sur les vêtements et les reins duquel est écrit : *Un roi des rois*, *un souverain des souverains ;* celui dont il est dit : *Son nom est seigneur*. Il a constitué par la propre plénitude de son pouvoir la prééminence du Saint-Siége, afin que personne ne fût assez téméraire pour résister à l'ordre qu'il a établi. » Et, dans cette cérémonie, les symboles ajoutaient leur sens visible au sens de ses paroles: ainsi, on plaça sur la tête d'Innocent III une couronne de

plumes de paon, pour marquer que ses regards, comme les cent yeux de ces plumes, devaient tout voir dans l'univers.

Innocent III, qu'on s'efforce de présenter aujourd'hui comme un pape au-dessus de son temps, était au contraire parfaitement du siècle où il vivait; mais ce fut un homme supérieur de ce temps-là. Il avait la conviction profonde du droit de l'Église à gouverner le monde, et de l'immense utilité qui devait résulter pour le genre humain de l'exercice de ce droit. Il saisit donc avec la résolution d'un homme de cœur les armes que la papauté mettait dans sa main; il se fit un saint devoir et une suprême jouissance d'exercer dans toute sa plénitude le despotisme clérical. Allumer la guerre parmi les peuples lui semblait un inconvénient de peu d'importance en comparaison de la grandeur du but qu'il voulait atteindre. On remarque d'ailleurs chez ce pontife des qualités rarement unies ensemble et tout-à-fait appropriées au rôle qu'il voulait remplir : une inflexible fermeté, tempérée par une assez grande souplesse. Dans ses rapports avec les rois, il ne cède jamais; il commande avec autorité, et en même temps il prie avec instance : il revient vingt fois à la charge, mêlant toujours les conseils du pasteur aux injonctions du représentant de Dieu; cherchant toujours à montrer que l'accomplissement de ses ordres est dans l'intérêt de ceux à qui il les impose; s'appliquant à présenter toutes ses sévérités comme l'accomplissement d'un devoir de conscience qu'il remplit à regret, et contraint, pour ainsi dire, par ceux mêmes qui en sont victimes; préférant encore en venir à ses fins par la soumission volontaire des rois plutôt que par la force ouverte dont il pouvait les accabler. Avec une grande force de volonté, une remarquable étendue de génie et la puissance religieuse de ce temps-là, Innocent fut un des hommes les plus célèbres parmi ceux qui ont pris la responsabilité du gouvernement du monde. Malgré la violence de ses paroles contre les hérétiques, il condamna plus d'une fois les moyens employés par les exécuteurs de ses décrets, et les cruautés de Simon de Montfort furent de sa part l'objet de reproches sévères.

Le caractère d'Innocent, formé dans la retraite, conserva toujours quelque chose de sombre et de rude. Les affaires et l'étude se partagèrent sa vie; et s'il tient dans l'histoire littéraire de son temps une place moins importante que dans l'histoire politique, cette place ne laisse pas d'être assez considérable.

Rien de plus curieux que la collection de ses lettres remplies de documents qui font parfaitement connaître le pape, l'Église, le siècle. Baluze en a donné un recueil incomplet, sous ce titre : *Epistolarum Innocentii III, Romani pontificis, libri undecim; accedunt gesta ejusdem Innocentii, et prima collectio decretalium composita a Rainerio, diacono et monacho Pomposiano. Stephanus Baluzius Tutelensis in unum collegit, magnam partem nunc primum edidit, reliqua emendavit*, Paris, 1682, 2 vol. in-fol. Ce recueil était divisé en dix-neuf livres, dont plusieurs sont perdus. La première collection des décrétales d'Innocent avait été donnée par Baluze pour suppléer les 3^e^ et 4^e^ livres. Les lettres d'Innocent qu'avait omises Baluze ont été publiées par Laporte du Theil, dans le recueil qu'il a donné en commun avec Bréquigny: *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta*, etc., Paris, 1791, 3 vol. in-fol. Le nombre des lettres d'Innocent III était de plus de 4,000, selon Laporte du Theil.

Les autres ouvrages d'Innocent sont un *Commentaire sur les sept psaumes de la pénitence*, espèce d'explication allégorique où l'on remarque le mysticisme et toutes les subtilités de la dialectique de l'époque; *les Sacrements*, livre de controverse, dans lequel l'auteur traite principalement de l'eucharistie et des cérémonies de la messe; des discours, des homélies. Nous avons déjà mentionné le *Veni Sancte*, le *Stabat* (*voy.*), et le livre *De contemptu mundi*, ouvrage dans lequel abondent les citations de l'Écriture, et auquel on peut reprocher l'abus des figures et la diction maniérée de ce temps-là. Tel est en général le caractère du style d'Innocent, qui se distingue entre les écrivains contemporains par sa vaste science et la vigueur de sa pensée beaucoup plus que par les formes de son élocution. On

a donné deux éditions de ses ouvrages à Cologne, l'une en 1552, l'autre en 1575; celle-ci a bientôt été suivie d'une troisième, imprimée à Venise, en 1578; mais aucune ne renferme toutes les œuvres de ce laborieux pontife; et l'on conserve manuscrits, dans diverses bibliothèques, ses écrits sur le maître des sentences, sur le baptême, sur le purgatoire, et plusieurs autres traités.

Les jugements portés sur Innocent III ont dû être fort divers, selon que l'on considérait d'un point de vue différent la question du catholicisme au moyen-âge. Les catholiques gallicans du XVII^e^ siècle, les philosophes du XVIII^e^ se sont trouvés les adversaires naturels du pontife; il a eu pour panégyristes les ultramontains et quelques historiens catholiques fervents ou protestants qui ont entrepris la réhabilitation du moyen-âge. Bossuet et Fleury, Voltaire et Gibbon, Daunou et M. de Sismondi comptent parmi les premiers; parmi les autres, les historiens italiens des papes, le jésuite Daniel et les écrivains de son ordre, Laporte du Theil, dans ses *Notices et Extraits de manuscrits*, Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre;* enfin le président du consistoire de Schaffhouse, M. Hurter, a publié récemment une *Histoire d'Innocent III* (Hambourg, 1834-38, 3 gros vol. in-8°), ouvrage savant et digne d'être étudié, où l'esprit du moyen-âge est judicieusement apprécié, mais où l'éloge semble un peu systématique, où les usurpations catholiques sont justifiées absolument, au lieu d'être seulement expliquées par les circonstances de la civilisation européenne à cette époque. L'histoire d'Innocent III par M. Hurter a été accueillie avec faveur en Allemagne; elle a été traduite dans les diverses langues de l'Europe; on en a même donné deux traductions successives en France, aussi bien qu'en Italie. Voir l'*Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, par MM. de Saint-Chéron et Haiber, Paris, 1838, 3 vol. in-8°, qui répondent aux deux premiers seulement de l'original non encore terminé.

INNOCENT IV était Génois; issu de la famille des comtes de Lavagna (*voy.* FIESQUE), il se nommait *Sinibald de Fiesque*. Il fut élevé sur le siége de Rome le 24 juin 1243, après un interrègne de vingt mois causé par la lutte de l'Église et de l'Empire. Son prédécesseur, Célestin IV, n'avait régné que 17 jours; mais avant Célestin, Grégoire IX (*voy.*) avait maintenu dans le gouvernement de la catholicité les doctrines de la suprématie de la puissance spirituelle sur le pouvoir temporel; et, bien que 27 ans séparassent le pontificat d'Innocent IV de celui d'Innocent III, le même esprit n'avait pas cessé d'inspirer le chef de l'Église. Aussi le règne d'Innocent IV fut rempli de ses démêlés avec l'empereur Frédéric II (*voy.*), qui avait été excommunié par Grégoire IX, et dont Innocent IV devint l'ardent adversaire, quoiqu'il eût été son ami avant d'obtenir la tiare.

Un des premiers actes du règne d'Innocent fut une tentative de conciliation avec l'Empire. Frédéric II y répondit par de profondes soumissions; mais en même temps Innocent fut averti que des embûches étaient dressées contre lui, et bientôt les négociations furent rompues; la querelle de l'Église et de l'Empire devint plus ardente et plus envenimée. Le pape ayant vainement demandé un asile à saint Louis ainsi qu'aux rois d'Aragon et d'Angleterre, se réfugia à Lyon, ville qui était alors sous la juridiction de son archevêque. Il y resta environ sept ans, et convoqua un concile œcuménique (1245), principalement dirigé contre Frédéric. Celui-ci s'y défendit sans succès par ses ambassadeurs. Le pape le frappa d'une nouvelle excommunication, et le déposa solennellement. Il appela ensuite les électeurs à remplir le siége vacant de l'Empire. Plus tard, une conspiration fut tramée contre la vie de l'Empereur; qui soupçonna le pape de l'avoir inspirée, et qui fut soupçonné à son tour d'avoir ourdi une autre conspiration dont les jours du pape furent menacés. Triste réciprocité de machinations criminelles dont se composait presque toute la politique de ce temps-là! La dernière espérance de conciliation s'étant évanouie, la guerre recommença avec plus de fureur de part et d'autre, et Innocent, dédaignant la médiation de saint Louis, fit prêcher contre l'Empereur une croisade qui mit l'Empire en feu (1249).

L'année suivante mourut Frédéric; mais cette mort ne donna point la paix au monde, car le monde continua sa lutte implacable contre le fils aîné de Frédéric II, Conrad, dont les succès commençaient à alarmer l'Église, lorsqu'il mourut (1254). Innocent ne lui survécut que peu de mois : il fut atteint d'une maladie mortelle à Naples, où il était allé faire valoir son droit de suzeraineté.

Innocent IV, homme d'un caractère entreprenant, fut un des papes les plus jaloux des droits et des prétentions de l'Église. On le voit étendre dans toutes les contrées de l'Europe sa suprématie spirituelle, sachant au besoin faire des concessions qui devaient profiter à sa puissance. Ainsi il permit au clergé grec de faire la consécration avec du pain levé, et il confirma l'autorisation déjà donnée aux Dalmates catholiques par Adrien II, de célébrer la messe et l'office divin dans leur langage vulgaire (*voy.* Glagolites). Platina vante la vaste science d'Innocent IV, et parmi les nombreux travaux que mentionne cet historien, nous citerons le livre où, réfutant Pierre des Vignes, secrétaire de Frédéric II et champion de l'omnipotence impériale, Innocent définit les droits respectifs de la juridiction séculière et de l'autorité des papes.

Innocent V, né en Savoie, et connu sous le nom de *Pierre de Tarentaise* dans l'ordre des Dominicains dont il portait l'habit, fut élu le 21 janvier 1276, après la mort de Grégoire X (*voy.*). C'était un homme savant dont un seul mot peut donner la mesure : il avait été jugé digne de succéder à saint Thomas d'Aquin dans la chaire de théologie à l'université de Paris. Son pontificat, qui ne dura pas plus de cinq mois, ne fut remarquable que par l'ardeur avec laquelle il commença la tâche difficile de pacifier l'Italie, où les divers états se faisaient entre eux, à cette époque, une guerre acharnée. Innocent V a laissé un assez grand nombre d'écrits dont quelques-uns seulement ont été imprimés. Il mourut le 22 juin 1276.

Innocent VI, dont le nom était *Étienne Aubert*, et qui était né à Beissac, dans le Limousin, fut élu à Avignon le 18 décembre 1352. Il avait commencé sa carrière dans une chaire de droit à Toulouse. Devenu évêque, il avait occupé successivement plusieurs siéges, lorsqu'il remplaça Clément VI (*voy.*) sur le trône pontifical. Ce n'était plus le temps où l'ambition dominatrice des successeurs de saint Pierre affectait l'empire universel. Cette fougueuse ardeur qui fulminait les anathèmes des Grégoire VII et des Innocent III, s'était presque éteinte dans l'humble séjour d'Avignon. Innocent VI ne fit point la guerre aux rois de l'Europe, mais il poursuivit avec une pieuse sévérité les abus et les vices qui désolaient la catholicité. Un des premiers actes de son pontificat fut d'ordonner que les évêques et les autres possesseurs de bénéfices gouvernassent par eux-mêmes les âmes qui leur étaient confiées, et il leur prescrivit la résidence sous peine d'excommunication (Baluze, *Vie des papes d'Avignon*). Il avait coutume de dire que les brebis devaient être gardées par leur propre pasteur, non par un mercenaire. Il mettait dans ses dépenses, selon Platina, une sage économie, et il en faisait une loi aux cardinaux, disant que la vie du souverain pontife, ainsi que celle des dignitaires de l'Église, devait être l'exemple du monde. Tous les témoignages s'accordent pour louer, dans ce pape, des mœurs austères et une haute gravité. Il travailla aussi à pacifier l'Italie, ainsi que Rome déchirée par les factions, et il s'efforça de tirer des mains des usurpateurs les domaines de l'Église. Selon Machiavel, dont le témoignage n'est pas suspect quand il s'agit des papes, sous le pontificat d'Innocent VI l'Église recouvra toute sa considération en Italie. Ce pape mourut le 12 septembre 1362, après un pontificat de 9 ans 8 mois 6 jours.

Innocent VII se nommait *Cosme Meliorati;* il était né à Sulmone, dans la Pouille, et il fut élu à Rome, le 17 novembre 1404, homme d'un grand âge, et d'une grande expérience acquise dans ses longues études et dans les nombreuses affaires qui lui avaient passé par les mains (Leonard Aretin, *Scriptor. rer. ital.*, t. IX). Son règne fort court ne laissa pas d'être continuellement tourmenté par la rivalité de l'anti-pape Be-

noit XIII (*voy.*), ainsi que par des meurtres et des séditions qui forcèrent Innocent de s'éloigner de Rome. Il frappa d'excommunication et de déchéance Ladislas, roi de Naples, qui s'était fait fauteur des séditieux; mais il leva bientôt l'anathème, touché du repentir de ce roi. Innocent VII était d'une nature douce et facile, dit Platina; et sa science du droit civil et du droit ecclésiastique était si profonde, qu'il attirait aisément les autres à son avis, aidé de la force de sa logique et du charme de sa parole. Il appela de toutes parts des professeurs et des savants pour peupler l'académie romaine qu'il avait fondée (Sandini). Du reste, aucun événement important ne marqua son règne, qui ne dura que 2 ans et 21 jours. Il mourut à Rome, le 6 novembre 1406.

Innocent VIII était Génois; il se nommait *J.-B. Cibo*. Il fut élu le 24 août 1484, au milieu des discordes dont la ville de Rome était déchirée. Il fit bientôt poser les armes aux factions et pacifia Rome, «grâce (dit Machiavel, *Istor. Fior.*) à son caractère conciliant; car c'était un homme doux et humain.» La grande occupation de son pontificat fut de mettre fin à la guerre intestine qui divisait les princes d'Italie et de réunir les souverains de l'Europe contre les musulmans. Cependant, malgré son grand zèle pour la paix de l'Italie, il fit lui-même la guerre au roi de Naples qui lui refusait le tribut, et il employa pour cette guerre les trésors provenant des contributions que les princes de l'Europe lui avaient offertes en don pour la croisade. Contraint à jurer la paix, le roi de Naples ne tarda pas à violer son serment. Alors Innocent eut recours aux armes ordinaires de l'Église, l'excommunication et la déchéance. Il donna la couronne de Naples à Charles VIII, roi de France, qui prétendait y avoir des droits, et dont les démonstrations obligèrent le roi de Naples à demander merci (1486). Innocent lança plusieurs bulles contre les sorciers et les hérétiques. Mais le grand dessein qui semblait devoir être l'affaire principale de son règne, la lutte de la catholicité contre les musulmans, n'eut aucun résultat. Bajazet rechercha l'alliance du pape, alliance briguée en même temps par le soudan d'Égypte, qui était en guerre avec Bajazet. C'est l'opinion des historiens que le pape donna la préférence aux propositions de celui-ci, qui se trouvèrent plus pesantes dans les balances pontificales, grâce à l'or dont elles étaient accompagnées; le soudan n'offrait que de protéger les chrétiens de la Palestine. De sorte qu'Innocent VIII s'enrichissait à la fois et du tribut payé par les musulmans pour avoir la paix, et des subsides payés par les rois chrétiens pour faire la guerre aux musulmans. Aussi trouva-t-on, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie (1491), une somme d'or considérable que les cardinaux se hâtèrent de mettre hors de ses atteintes, dans le cas où il réchapperait de cette maladie. Mais il ne se rétablit pas complétement et il succomba en 1492, le 25 juillet, dans sa soixantième année. Innocent avait été marié et avait eu un assez grand nombre d'enfants; deux seulement lui survécurent.

Innocent IX, noble Bolonais, se nommait *Antoine Fachinetti*. Élu pape à la presque unanimité des cardinaux, le 30 octobre 1591, il mourut le 30 décembre suivant. Rome avait fondé de grandes espérances sur le règne de ce pape, homme d'une haute probité et d'un esprit orné de toute la science de ce temps-là. Mais épuisé par les austérités qu'il s'imposait encore dans un âge avancé (il avait 73 ans), il mourut après deux mois de pontificat. Il trouva néanmoins le temps, durant ce règne si court, de réduire les impôts accablants qui pesaient sur les habitants de Rome.

Innocent X, *J.-B. Pamfili*, d'une ancienne famille de Rome, fut élu le 15 septembre 1644, au milieu des intrigues qui travaillaient le sacré collége. Ce pape aida de tout son pouvoir les Vénitiens dans la longue guerre qu'ils soutinrent contre les Turcs. Dans sa querelle avec le duc de Parme pour la nomination de l'évêque de Castro, Innocent résista à l'intercession des puissances de l'Europe: il dépouilla le duc de Parme de la principauté de Castro, et l'évêque nommé par lui ayant été assassiné, il fit raser la ville de Castro à la place de laquelle s'éleva une espèce de poteau où on lisait : *Qui*

fù Castro. Il frappa de réprobation la paix d'Osnabruck comme honteuse pour l'Empire et nuisible à la chrétienté (Sandini). A une autre époque, il eût excommunié Louis XIV. L'esprit de la papauté était le même, quoique les temps fussent changés. Innocent X avait contre Mazarin une antipathie qui rejaillissait sur la France. Innocent eut même avec le cabinet de Saint-Germain quelques démêlés; mais il se hâta d'y mettre un terme dès qu'on parla de saisir Avignon et d'une défense d'envoyer à Rome les redevances d'usage pour l'expédition des bulles. Les dernières années d'Innocent X furent occupées par l'affaire célèbre des cinq propositions (1649). Après une cinquantaine de séances présidées par le pape dans un espace de deux ans, il déclara que les propositions étaient dans le livre de Jansénius (*voy.*), et il les condamna par la bulle *Cum occasione* (1653). Des chagrins de famille vinrent se joindre aux infirmités pour hâter la fin de ce pontife, qui mourut le 7 janvier 1655. Il était âgé de 80 ans et il en avait régné 11.

INNOCENT XI, d'origine lombarde, se nommait *Benoît Odescalchi*. Après avoir exercé plusieurs charges considérables dans l'État de l'Église, il fut élu le 10 septembre 1676. Il se trouva que ce pape, qui devait soutenir une lutte contre le plus puissant prince de cette époque, était doué de ce caractère ferme, de ces convictions fortes, nécessaires pour se mesurer avec Louis XIV. Les démêlés de l'Église avec la France portèrent sur trois points principaux : la régale, les quatre articles de 1682, expression des libertés de l'Église gallicane, enfin la franchise des ambassadeurs à Rome.

On entend par *régale* le droit qui appartenait au souverain de recevoir les revenus des évêchés durant la vacance des siéges, et de conférer les bénéfices exempts de charge d'âmes. En France, un petit nombre de diocèses seulement étaient exempts du droit de régale. Louis XIV l'étendit à tous indistinctement par deux édits (1673, 1675) enregistrés en parlement. En ceci, Louis XIV outrepassait son droit. Le pape rendit des brefs contre les arrêts du parlement et menaça d'excommunication. Le roi ne tint compte des menaces ni des brefs, et fit saisir les revenus. Mais Louis XIV n'était pas homme à laisser la querelle dans cet état d'égalité et d'indécision. Il voulut en profiter pour faire résoudre la question de l'autorité du pape, et déterminer enfin les règles fondamentales des libertés de l'Église gallicane, toujours contestées, quoiqu'on puisse en faire remonter le principe aux premiers siècles du christianisme (*voy.* GALLICANE). Louis XIV soutenait les prérogatives légitimes de la royauté, en provoquant, dans une assemblée générale du clergé, une décision solennelle de l'Église de France, contre les prétentions ultramontaines. De cette assemblée sortirent les quatre propositions dont le texte fut arrêté (1682) par Bossuet (*voy.* ce nom et DÉCLARATION DU CLERGÉ). Un édit de Louis XIV prescrivit l'enseignement des quatre articles, ordonnant de ne conférer les grades en théologie qu'aux seuls candidats qui soutiendraient cette doctrine. Le pape annula les propositions par un bref, et refusa les bulles aux évêques nommés par le roi. Le roi défendit de se pourvoir en cour de Rome pour obtenir des bulles, et en appela au futur concile. La querelle, restée en cet état sous Innocent XI, se continua durant le règne d'Alexandre VIII; nous ne la verrons finir que sous Innocent XII.

On était avec la cour de Rome dans cet état d'irritation, lorsque survint l'affaire des franchises. Le droit d'asile (*voy.*) s'était étendu, dans Rome, de la demeure de l'ambassadeur à tout le quartier où cette demeure était située (*voy.* FRANCHISE et IMMUNITÉ). C'était un intolérable abus, utile surtout aux criminels. Une bulle de Sixte-Quint sur ce sujet avait été remise en vigueur par le prédécesseur d'Innocent XI. La plupart des puissances avaient abandonné leur privilége : Louis XIV voulut maintenir le sien; et à la mort du duc d'Estrées, il remplaça cet ambassadeur par le marquis de Lavardin. Celui-ci arriva à Rome avec une suite qui ressemblait à une petite armée (1687). Le pape répondit aux violences hautaines de l'ambassadeur par une excommunication et l'interdiction de deux églises qu'avait fréquentées le marquis de

Lavardin. Le roi qui, dans cette question, comme dans celle de la régale, portait trop loin ses prétentions, ne laissa pas d'user de représailles envers le nonce, et fit occuper Avignon. Mais le pape ne céda point, et refusa constamment de recevoir l'ambassadeur durant 17 mois qu'il resta à Rome.

Innocent XI est l'un des papes que les auteurs ecclésiastiques ont comblés de plus d'éloges, non-seulement parce qu'il a vigoureusement soutenu les principes ultramontains, mais aussi parce que c'était véritablement un pontife qui joignait à des talents remarquables d'éminentes qualités. Ce fut la pensée de tout son pontificat de rappeler l'Église aux anciennes mœurs et de ressusciter la vieille discipline ecclésiastique; il voulait que la science et la régularité de la vie fussent sévèrement exigées de tous ceux qui se destinaient au sacerdoce; il prescrivait le désintéressement aux grands de la cour de Rome, et il leur en donnait l'exemple. Enfin Innocent XI abolit le népotisme (*voy.*). Ce fut sous son pontificat que furent condamnées les doctrines de Molinos (1687). Il mourut le 12 août 1689, infirme et âgé de 78 ans; il y en avait bientôt 13 qu'il avait succédé à Clément X.

Innocent XII, d'une ancienne famille calabraise, était né à Naples et se nommait *Antoine Pignatelli*. Il fut élu le 12 juillet 1692, ayant déjà 77 ans. Des emplois importants lui avaient été confiés par les six derniers papes qui l'avaient précédé sur le trône pontifical. Ainsi que nous l'avons dit, les démêlés qui existaient dès le règne d'Innocent X entre la cour de France et celle de Rome furent terminés sous ce règne, et la manière dont ils finirent montre tout ce qu'il y a de faux dans la position des états catholiques vis-à-vis du pape, et d'inextricable dans les embarras que cette fausse position doit faire naître.

Depuis la querelle des quatre articles, trente-cinq évêques avaient été nommés par le roi de France sans avoir été institués par le pape. Celui-ci déclarait qu'il refuserait les bulles jusqu'à ce que les évêques nommés eussent adressé au Saint-Siége un acte de soumission. Ces évêques écrivirent enfin au pape (1693) une lettre dont Bossuet, qui avait rédigé les quatre articles, donna sans doute aussi la rédaction. On ne rétractait point, dans cette lettre, la doctrine de l'Église gallicane, mais on niait qu'on eût jamais eu la pensée de l'ériger en doctrine universelle. Louis XIV, de son côté, adressa au pape une lettre également évasive: le roi n'abandonnait point le principe de l'édit de 1682, mais il en abandonnait l'exécution; et l'injonction d'enseigner les quatre articles se changeait en une permission de les soutenir. Innocent XII se hâta de se montrer satisfait de cette demi-concession, et envoya les bulles. Les deux autres difficultés eurent une issue pareille. Louis XIV, qui avait rendu Avignon, n'insista plus sur les franchises; le pape ne parla plus de la régale et ferma les yeux sur l'exécution des édits. De sorte que chacun céda quelque chose sans paraître vouloir rien céder. Une autre affaire qui intéressait la France, celle du quiétisme (*voy.*), se termina par la condamnation de l'archevêque de Cambrai (1699). *Voy.* Fénélon.

Ce pape, d'un caractère conciliant, était doué de quelques-unes des vertus nécessaires à un souverain pontife. Un des premiers actes de son règne fut une bulle qui interdisait désormais d'enrichir les parents du pape aux dépens des biens de l'Église. Innocent abolit la vénalité des magistratures, et voulut que le mérite seul donnât accès aux charges. Il s'appliqua surtout à régénérer les mœurs des prêtres et la discipline ecclésiastique. « Il accueillait les pauvres avec tant de bonté, dit Sandini, que celui qui, par sa dignité, était le plus grand de tous semblait, à force de charité, n'être que l'égal des plus petits. » Parvenu à la 86e année de son âge et la 9e de son pontificat, Innocent XII mourut, le 7 septembre 1700.

Innocent XIII se nommait *Michel-Ange Conti;* né d'une illustre famille romaine qui avait déjà donné plusieurs papes à l'Église, il fut élu, le 8 mai 1721, à l'âge de 66 ans environ. La distinction avec laquelle il avait occupé plusieurs postes importants avait fait concevoir de belles espérances de son pontificat: elles ne furent pas toutes trompées. Les États romains furent gouvernés paternellement

sous son règne. L'élévation au cardinalat d'un homme aussi décrié que Dubois (*voy.*) est une tache dans la vie de ce pape; toutefois, il ne paraît pas qu'on doive ajouter foi à l'accusation portée contre lui d'avoir acheté la protection de la France, lors de son élection, sous la condition de donner ensuite le chapeau au ministre du régent. Innocent XIII mourut le 7 mars 1724. M. A.

INNOCENTS (LES SAINTS). « Alors Hérode voyant que les mages s'étaient moqués de lui, fut fort en colère ; et ayant envoyé ses gens, il fit mettre à mort tous les enfants qui étaient à Bethléem et dans tout son territoire, depuis ceux de deux ans et au-dessous, selon le temps dont il s'était exactement informé des mages. » C'est ainsi que l'évangile de saint Matthieu (II, 16) rapporte l'horrible massacre dont se serait souillé Hérode-le-Grand (*voy.* T. XIII, p. 752); mais les autres évangélistes n'en parlent point; Philon, Nicolas de Damas, ni même Josèphe n'en disent rien, bien que ce dernier raconte toutes les cruautés d'Hérode. Cependant Macrobe le rapporte comme un fait qui aurait été divulgué à Rome dans le temps : « Auguste, dit-il (*Saturn.*, II, 4), ayant appris que parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans le massacre, dit : *Il vaudrait mieux être le pourceau d'Hérode que son fils.* » Celse (*Orig. contra Cels.*, I, 58), qui avait lu ce fait dans saint Matthieu, et qui le met dans la bouche d'un juif, n'y oppose rien. Saint Justin, né dans la Syrie, allègue encore le même événement au juif Triphon (*Dial.* 78 et 79). Il n'en est pas moins pénible de croire à une aussi monstrueuse cruauté.

L'Église honore ces petits enfants comme des martyrs, suivant cette promesse de Jésus-Christ : « Celui qui perdra la vie à cause de moi la retrouvera. » (S. Matth., X, 39.) Elle célèbre leur fête le 28 décembre. Cette fête est une des plus anciennes, puisque Origène et saint Cyprien en ont parlé au III^e^ siècle. Mais la superstition vint plus tard la profaner. Les enfants de chœur élisaient ce jour-là un évêque, le revêtaient d'habits pontificaux, imitaient ridiculement les cérémonies les plus chastes de l'Église, chantaient des cantiques absurdes, et poussaient la folie jusqu'à danser dans le chœur (voy. *Fête des* Fous). Cet abus fut défendu par un concile tenu à Cognac, en 1260; mais il subsista encore longtemps et ne put être aboli, en France, qu'après 1444, à la suite d'une lettre que les docteurs de Sorbonne adressèrent à ce sujet à tous les évêques du royaume. L. L-T.

INNOVATION, NOVATEURS. Deux ressorts principaux font aller les affaires humaines : l'esprit conservateur qui défend le passé, et l'esprit novateur qui s'élance dans l'avenir; l'un qui garde les traditions et continue la chaîne des temps, l'autre qui pousse toujours l'humanité dans des voies nouvelles. Ce double esprit se personnifie, le premier dans l'aristocratie, dont le rôle est de défendre les positions élevées qu'elle occupe; le second dans la démocratie, qui tend toujours à imprimer à tous les rangs de la société un mouvement ascendant. Il est à remarquer encore que c'est la jeunesse qui d'ordinaire embrasse et fait prévaloir les opinions nouvelles, comme si le renouvellement du monde moral devait trouver une puissance auxiliaire dans le renouvellement du monde physique; la vieillesse, au contraire, a une tendance à maintenir ce qui existe. Ces deux forces sont également nécessaires à la vie de l'humanité, comme le double mouvement d'expansion et de concentration est nécessaire au mécanisme de la vie physique.

En politique, dans le régime constitutionnel, ces deux éléments sont représentés par les deux Chambres : la Chambre des députés, produit du pouvoir électif, représente l'esprit d'innovation et de progrès; la Chambre des pairs ou le sénat, émanant du pouvoir royal ou de l'hérédité, représente l'esprit conservateur. C'est de la pondération de ces deux forces que résulte l'harmonie des pouvoirs politiques.

Est-il donc impossible d'être à la fois conservateur et ami du progrès? Le respect du passé n'est pas incompatible avec le goût des innovations, quand on ne défend les anciennes coutumes que pour y introduire sans trouble et sans secousses les

perfectionnements devenus nécessaires. Alors, loin de se nuire et de s'affaiblir mutuellement, ces deux esprits se fortifient l'un par l'autre.

Le changement est, je ne dis pas la loi, mais une des lois de notre nature. Cependant il y a aussi dans l'humanité une partie constante; elle est aussi soumise à des lois fixes : il ne faut pas croire que la nature humaine soit exclusivement sous l'empire du système d'Héraclite, qui prétendait que tout est dans un flux perpétuel. Ce double besoin s'est résumé dans la devise de notre état politique : *Ordre et Liberté*. La mobilité, le changement est une condition du progrès ; d'un autre côté, la durée, la continuité est une des conditions de la force : la vie ne peut s'interrompre à chaque pas; la croissance des plantes et des animaux est un emblème vivant du développement social. Tout comme l'identité personnelle est une condition de la vie individuelle, de même la stabilité et les traditions sont une condition de la vie des peuples et du genre humain.

L'auteur des choses n'a pas voulu que l'homme restât à jamais content de ce qu'il a une fois trouvé; en le douant de facultés qui réclament un continuel exercice, et en plaçant devant son intelligence un idéal de perfection qu'il tend à réaliser sans pouvoir jamais l'atteindre, il lui a imposé la loi de travailler sans cesse et de chercher le mieux*. La contradiction est l'épreuve des opinions humaines; la Providence, dans sa haute impartialité, permet que l'erreur s'essaie pour laisser un accès toujours libre à la vérité. Ainsi, en matière de dogmes, l'hérésie (*voy.*) est une nécessité de notre nature, et en quelque sorte une condition du progrès. Que signifie ce mot de saint Paul : « Il faut qu'il y ait des schismes » ou des hérésies (1 *Cor.*, XI, 19), sinon qu'il faut que l'homme puisse toujours choisir, pour pouvoir toujours mériter?

De même en politique, l'Opposition n'a pas un rôle moins nécessaire. Cet esprit novateur ou révolutionnaire, dont la mission est de perfectionner, décrédite les préjugés qui ont pour eux l'autorité de l'habitude et la sanction des temps. C'est un préservatif contre l'immobilité, c'est un correctif qui empêche l'homme de trop se complaire dans ses routines; il nous montre ce qu'il y a d'incomplet dans tout ce qui participe à l'infirmité de notre nature. Si jamais l'esprit humain n'est immobile, si toujours on a vu, et si l'on verra toujours des dissidences d'opinions, des luttes entre les intérêts, serait-ce que l'unité, la paix, l'harmonie, sont le prix d'un combat auquel nul ne peut se soustraire?

Si l'esprit conservateur a aussi son rôle marqué dans les affaires humaines comme dans l'ordre de la nature, c'est qu'il y a en effet un caractère vénérable qui s'attache à tout ce qui est ancien : un long passé est une sorte de consécration. Aussi les plus grands novateurs se vantent toujours de n'être que les imitateurs des anciens. En politique, ils ne disent pas d'abord qu'ils veulent établir un gouvernement nouveau : à les entendre, ils n'aspirent qu'à rendre aux institutions anciennes leur pureté primitive. Il en est de même pour la religion : des innovations religieuses introduites brusquement sembleraient des impiétés. Aussi tous les réformateurs mettent l'antiquité en avant. La prétention de Luther était le retour au christianisme primitif. La doctrine de Calvin fut taxée d'innovation; on accusait la réforme d'être une nouveauté : Calvin s'en défend et rattache sa doctrine à saint Paul. Jésus-Christ lui-même commence par dire qu'il ne vient pas renverser la loi, mais l'accomplir. Les législateurs ne s'annoncent pas d'ordinaire comme venant tout refaire à neuf; il n'a été donné qu'à l'Assemblée constituante de se déclarer ainsi franchement révolutionnaire; mais c'était là une époque exceptionnelle.

Le chef-d'œuvre de l'habileté, c'est de faire une révolution à petit bruit, sous les apparences d'une réforme (*voy.*). C'est un spectacle de ce genre que nous offre aujourd'hui la Grande-Bretagne. Puisse-t-elle, pour son salut, accomplir avec persévérance la tâche entreprise par ses hommes d'état, de transformer sans secousses un état social miné par les abus! Les concessions des tories sont ici le seul moyen de préserver l'état de l'invasion complète des radicaux. Mais qui ne connaît la violence des partis, quand ils

(*) Rappelons néanmoins que quelquefois *le mieux est l'ennemi du bien.* S.

voient leurs intérêts menacés! *Tout ou rien* est trop souvent leur devise. L'idéal de l'esprit conservateur est dans un mot du dernier général des jésuites à ceux qui conseillaient de réformer l'institut pour en éviter l'entière abolition : *Sint ut sunt, aut non sint!*

Il y a évidemment des cas où l'on ne saurait procéder, dans les innovations, avec trop de maturité et de prudence : c'est lorsque des expériences hasardeuses seraient de nature à compromettre l'avenir des générations qui s'élèvent. Mais cette prudence peut avoir aussi ses excès. La constance opiniâtre des vieilles habitudes, et l'esprit de routine qui nait naturellement de la paresse et de l'amour-propre, s'opposent aux innovations et font obstacle au progrès. Dans les arts et en littérature, les Académies sont les citadelles où se retranchent les préjugés des vieux artistes, des chefs d'une école littéraire longtemps dominante, qui n'admirent que leur propre manière. Il est si commode d'avoir dans l'esprit un type invariable, un *criterium* unique de beauté, qui sert de base à tous les jugements! En général, toute innovation, quelle que soit sa nature, soulève contre elle une opposition plus ou moins vive, selon qu'elle contrarie des opinions, des intérêts, des habitudes. Et peut-être n'est-ce pas un mal : la contradiction éprouve les idées nouvelles; elle force leurs partisans à mettre en lumière les raisons véritables qui doivent en assurer le triomphe. Dans l'ordre scientifique, Abeilard, Descartes, Galilée ont été des novateurs; contre eux s'est soulevée l'opposition des conservateurs de leur temps, saint Bernard, Voët, le Saint-Office. Pour guérir le fléau de la petite-vérole par l'inoculation, puis par la vaccine, combien n'a-t-on pas eu à lutter contre les préventions, contre la routine? Qu'un chimiste fasse une découverte importante pour l'industrie, qu'il enseigne, par exemple, le moyen d'extraire du sucre de la betterave, aussitôt il arme contre lui les intérêts que sa découverte va léser, et nous voyons la guerre des colons contre les cultivateurs et les fabricants indigènes.

Si l'accusation de turbulence et de sédition qui accueille toutes les nouveautés était une raison de s'abstenir, le genre humain serait condamné à l'immobilité. Le christianisme devait troubler le monde avant de le régénérer; la liberté devait l'ensanglanter avant de l'affranchir : fallait-il pour cela que les apôtres du Christ et les missionnaires de la liberté gardassent la lumière sous le boisseau? Cette objection banale se rétorque contre ceux qui la font, puisque le trouble ne vient pas moins de la résistance que de l'attaque, et que la résistance à la vérité est une obstination sacrilége. Toute la question consiste à reconnaître de quel côté est l'erreur, de quel côté la vérité : or, c'est là le travail du temps. C'est ce que Bacon a admirablement exprimé dans un de ses opuscules (*Of innovations*). « Assurément, dit-il, tout remède est une innovation, et quiconque ne veut pas essayer de nouveaux remèdes doit s'attendre à de nouveaux maux; car le temps est le plus grand des novateurs. Mais, dira-t-on, ce qui est établi par la coutume, sans être bon en soi, du moins cadre mieux; et les choses qui ont marché longtemps ensemble font en quelque sorte alliance, au lieu que les choses nouvelles ne s'accommodent pas si bien. Tout cela serait vrai si le temps restait immobile; mais loin de là, il va d'une telle allure, qu'un attachement obstiné à la coutume est chose aussi turbulente qu'une innovation, et ceux qui révèrent trop les vieux temps deviennent la risée des nouveaux. » Si le temps est un grand novateur, on peut ajouter qu'il est aussi le grand destructeur de tout ce qui n'est pas fondé sur la raison et la justice.

Toute innovation n'est pas toujours un progrès. Chez un peuple léger, esclave de la mode et prompt à s'engouer, ce n'est souvent qu'un caprice. Aussi n'est-ce pas seulement à titre de nouveauté qu'on repousse les innovations : c'est comme décadence ou dégénération, tandis que les novateurs les présentent toujours comme des perfectionnements. En pareille matière, le but que doit se proposer surtout la prudence humaine, c'est de distinguer les innovations folles des innovations sages, celles qui sont stériles de celles qui doivent être fécondes, celles qui sont prématurées, et qui par conséquent ne sau-

raient durer, de celles qui sont mûres et qui peuvent être durables.

Si nous appliquons ces vues générales à l'ordre politique, il n'est pas douteux que le gouvernement et les institutions ne soient choses essentiellement empiriques, et nul ne s'aviserait de prétendre que la perfection en ce genre ait pu être atteinte du premier bond : il est donc incontestable que le gouvernement et les institutions sont susceptibles de s'améliorer avec le temps. Mais il est aussi un autre fait qui mérite attention : nul doute que cette instabilité perpétuelle, qui est un des caractères de notre temps, ne soit nuisible aux institutions; dans ces remaniements si fréquents, rien ne peut prendre racine. Le temps est aussi un élément nécessaire. Ayons donc un peu de patience; laissons passer quelques années sur nos œuvres pour en voir les résultats et les juger; puis nous pourrons, avec plus de sécurité, nous lancer de nouveau dans le champ des expériences. A-D.

INO, *voy.* CADMUS et ATHAMAS.

INOCULATION, mot dérivé d'*oculus*, œil, dans la signification de bouton rudimentaire ou encore peu développé des arbres (*voy.* GREFFE); et dont le sens général est, par conséquent, introduction dans un œil ou bouton, ou au moyen d'un bouton. S.

Le mot latin *inoculatio* se rapporte, en effet, à la greffe; mais en médecine, *inoculation* reçoit une signification particulière.

Dans ce sens, toutes les fois que l'on applique sur une partie de la peau dénudée de son épiderme une particule de matière virulente quelconque, et qu'ensuite, au point d'insertion, se manifeste une phlegmasie spécifique et capable de se perpétuer de la même manière, il y a inoculation. La plupart du temps, cette transmission du mal se fait involontairement et par hasard (*voy.* VIRUS); mais la science l'a quelquefois tentée dans des vues de préservation ou de traitement. Dans ces derniers temps, on a prétendu en faire un moyen de diagnostic.

L'inoculation la plus connue dans le monde et celle qui y a joué, en effet, un rôle important est l'inoculation de la variole (*voy.* ce mot). Cette affreuse maladie décimait les populations depuis longtemps, lorsque surgit une des idées les plus raisonnables, les plus sages, dont puisse s'honorer l'humanité; idée dont la découverte plus récente de la vaccine (*voy.*) ne doit pas faire méconnaître l'importance. A qui l'honneur d'avoir eu le premier cette idée doit-il revenir? On l'ignore. On sait seulement que la chose était connue depuis très longtemps dans tout le Levant, lorsqu'au commencement du XVIII^e^ siècle (1713), elle fut apportée en Europe par une communication faite à Woodward, par Timoni, médecin italien pratiquant à Constantinople, où lady Wortley Montagu, épouse de l'ambassadeur anglais, fit inoculer son fils. Du reste, dans les contrées où elle prit naissance, l'inoculation était une pratique populaire à laquelle la médecine n'intervenait point. On avait remarqué que la variole était plus funeste et laissait des traces plus fâcheuses chez les adultes que chez les enfants : par là on fut conduit à développer cette maladie contagieuse dans le jeune âge; et, afin d'en rendre les chances encore meilleures, on eut soin de prendre la matière à inoculer sur un sujet atteint de la variole la plus bénigne, et de soumettre l'enfant auquel on voulait l'appliquer à un traitement préliminaire qui devait le constituer dans l'état de santé le plus favorable possible. Le succès répondit aux espérances, et l'inoculation déjà mit un frein aux ravages de la petite-vérole, bien que, dans un petit nombre de cas, il est vrai, la maladie inoculée soit devenue mortelle. L'inoculation eut ses détracteurs comme ses apôtres, et au nombre de ces derniers on compte Voltaire, dont l'esprit judicieux apprécia de suite et défendit la nouvelle méthode. Ce fut en 1727 que l'on connut l'inoculation en France; mais cette pratique ne fut adoptée qu'en 1758, après les travaux de La Condamine. Elle s'était déjà, bien avant, répandue dans tout le monde connu, et elle fut un véritable bienfait jusqu'à la découverte plus salutaire encore de la vaccine. *Voy.* JENNER.

La pratique de l'inoculation, maintenant tombée en désuétude, fut d'abord empirique et même environnée de quel-

ques singularités. Les uns introduisaient sous l'épiderme un fil imbibé de pus; d'autres plaçaient sur la peau, recouverte d'un emplâtre, un peu de croûte variolique ou de pus desséché. Tous ces procédés réussissaient; car la variole est essentiellement contagieuse, et peut même se communiquer par les miasmes que transporte l'atmosphère. L'insertion au moyen de la lancette, comme on fait pour la vaccine, est le procédé le plus sûr et le plus expéditif.

La variole se développait donc d'abord au point d'insertion; puis, lorsque ces premières pustules avaient atteint leur développement complet, une infection (*voy.*), suivie d'une éruption générale, ne tardait pas à se manifester. La marche et le traitement de cette maladie artificielle étaient ceux de la maladie spontanée; et comme, d'ordinaire, la variole n'atteint qu'une seule fois la même personne, on était rassuré sur l'avenir.

Quant à la préparation, il est facile de concevoir qu'elle était vraiment superflue chez les sujets bien portants; mais qu'il était utile de choisir la belle saison, d'éviter les époques de la dentition, de la puberté, etc., afin de ne pas surcharger l'économie d'un double travail; il était prudent aussi de prendre la matière sur un sujet affecté de variole bénigne et d'ailleurs exempt d'autres affections, dans l'hypothèse admise alors, mais depuis démentie par l'expérience, que des vices dartreux, etc., pouvaient se transmettre par la même occasion.

Les inoculateurs, moitié conviction, moitié désir de ne pas trop vulgariser une pratique dont ils tirèrent un grand profit, en Angleterre surtout, environnèrent l'inoculation d'une foule de précautions plus ou moins mystérieuses. F. R.

INONDATION, mot emprunté du latin et dont la racine est *unda*, onde. On sait que les inondations ont pour causes le débordement des fleuves, des rivières, des torrents et des lacs, l'irruption de la mer dans les terres qu'elle baigne. Il y a débordement quand les eaux s'élèvent au-dessus des bords du lit qui doit les contenir et s'étendent au loin. Cela arrive par suite de la fonte des neiges et des glaces, de pluies abondantes et prolongées, de marées d'une élévation extraordinaire remontant les cours d'eau, et quelquefois de la chute de grandes masses de rochers ou de glace qui obstruent le lit des rivières et en arrêtent l'écoulement. Quant aux irruptions de la mer, ce sont des phénomènes sur les causes desquels les savants ne sont pas toujours d'accord. Les inondations générales ont reçu le nom de *cataclysme*. *Voy.* ce mot et Déluge.

Les inondations ravagent les campagnes, détruisent les récoltes ou en altèrent les qualités. Trop souvent, elles engloutissent des hommes et des animaux, entraînent des provisions, font crouler les bâtiments servant à l'exploitation des champs ou à la demeure de ceux qui les cultivent; parfois elles enlèvent les ponts et rompent les digues opposées à leurs irruptions. Si en quelques lieux (*voy.* Nil, Gange, etc.) elles déposent un limon fertile, elles apportent ailleurs la stérilité, en couvrant de sable et de gravier des terres fécondes. Elles entourent de couches terreuses et corrompent, par la décomposition, des plantes fourragères qui, données pour nourriture au bétail, contribuent, avec l'air vicié des étables où elles ont pénétré, à occasionner des épizooties. La santé de l'homme lui-même est compromise par les inondations. Elles envahissent sa demeure, surtout ses caves; en se retirant, elles y laissent de l'eau, qu'il faut épuiser, sans pouvoir expulser avec elle l'humidité qu'elle y a apportée pour longtemps; elles laissent dans l'espace des mares d'eaux stagnantes qui, en se desséchant lentement, corrompent l'air et s'unissent à l'humidité des demeures pour faire naître des maladies.

Dès leur origine, les peuples ont fait des efforts pour se garantir des inondations ou au moins pour en atténuer les effets. Les Hollandais, plus exposés sous ce rapport par la situation géographique de leur pays, mais protégés toutefois par les dunes (*voy.*), ont créé des digues (*voy.*) qu'ils entretiennent à grands frais; sur les bords de l'Elbe et du Weser, principalement là où ces fleuves traversent le Hanovre, sur ceux du Rhin, et particulièrement entre Mayence et Huningue, le système des digues existe depuis des siè-

cles et a été admirablement entretenu et perfectionné; plus tard, la *levée* de la Loire fut créée; depuis quelques années seulement, le gouvernement français a chargé deux ingénieurs habiles de faire des études sur l'*endiguement* (terme adopté par l'administration) du Rhône et sur l'application aux fleuves et rivières de l'intérieur du royaume des travaux exécutés sur le Rhin, pour préserver à la fois les riverains des empiètements des eaux sur leurs propriétés et les garantir contre les trop grands désastres des inondations, que ces ouvrages atténuent quand ils ne les empêchent pas tout-à-fait. Paris voyait autrefois ses grèves, une partie de ses rues dans le voisinage de la Seine, le Jardin-du-Roi, les Champs-Élysées couverts d'eau pendant les grandes inondations : des quais magnifiques, commencés dans les premières années du XIX^e^ siècle, successivement continués, et presque entièrement terminés en 1840, rendront désormais impossible le retour de ces calamités dans la capitale de la France.

Des règlements d'administration, publiés par le ministre de l'intérieur pendant les ans IV, VII et X de la république (1796, 1799 et 1802), prescrivent aux autorités municipales les mesures les plus sages à prendre contre le fléau des inondations.

Le Code pénal inflige une amende de 6 à 10 fr. à tout individu qui, requis de porter secours en cas d'inondation, s'y refuse sans motif légitime.

L'inondation est aussi un moyen de défense formidable que l'art de la guerre indique pour tenir l'ennemi à distance, rendre l'attaque difficile et faciliter la défense avec peu de monde. Dans les places de guerre, où la présence d'une rivière le permet, il existe des écluses permanentes, défendues par des ouvrages bien armés, à l'aide desquelles on peut inonder en 24 heures de vastes étendues en avant d'un ou de plusieurs fronts de la place. Dans les camps retranchés, dans les lignes et positions militaires, les inondations se forment à l'aide de barrages placés en travers dans les cours d'eau et défendus par des batteries. S-R, p.

La mer a fait plusieurs fois irruption sur le sol britannique; la Hollande, malgré ses digues souvent rompues, est incessamment menacée de devenir la proie de cet élément. C'est à l'inondation de 1530 qu'on rapporte l'origine de la mer de Harlem. La Chine, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont eu souvent à souffrir de la violence des eaux de leurs grands fleuves, et on se souviendra longtemps à Saint-Pétersbourg des horribles dégâts causés, le 19 novembre 1824 (nouveau style), par la Néva qui monta de 13 pieds 4 pouces au-dessus de son niveau ordinaire. Les ouragans qui soufflent de l'ouest, surtout vers l'équinoxe d'automne, en refoulant les eaux du fleuve, exposent à ces calamités la capitale de l'empire russe bâtie d'ailleurs sur un sol peu solide. De nombreux débordements avaient précédé celui dont nous venons de parler, et le plus terrible d'entre eux avait été celui qui, dans la nuit du 9 au 10 septembre 1777, avait déjà menacé l'existence de la ville.

Mais pour ne nous occuper que de la France, on sait qu'en 1195 la hauteur des eaux de la Seine força Philippe-Auguste à fuir son palais de la Cité, et à se réfugier dans l'abbaye de Sainte-Geneviève; en 1579, le débordement subit de la rivière des Gobelins (Bièvre) donna lieu au *déluge de Saint-Marcel;* en 1647, on alla en bateau dans les rues du Coq et du Mouton; l'inondation de 1740, la plus forte après celle de 1658, sert encore de point de comparaison et son niveau est marqué à l'échelle du Pont-Royal, indicateur des hauteurs de la Seine; en 1836 encore, les eaux s'élevèrent à 7 mètres au-dessus des plus basses eaux. Mais les souvenirs des débordements de ce fleuve, de ceux de la Loire (1608, etc.) et de plusieurs autres fleuves ou rivières s'effacent devant les dévastations du Rhône impétueux que les fontes des neiges changent trop souvent en un vaste torrent auquel rien ne résiste. Lyon (*voy.*) a vu emporter récemment (octobre 1840) plusieurs de ses ponts, en même temps que 500 de ses maisons s'écroulaient sous le poids des eaux. Les désastres produits par le débordement de ce fleuve et de ses affluents, surtout de la Saône, grossie de son côté par les pluies d'automne, ainsi que par d'autres rivières du Midi, sont incalculables. Des villes et des villages

entiers sont restés plusieurs jours ensevelis sous les ondes, et Lyon, transformé en une mer, avait toutes ses communications coupées. D'autres désastres du même genre, et qui paraissent avoir pour cause la réunion à angle droit des deux rivières, par suite de laquelle l'une arrête devant elle les eaux amoncelées de l'autre qui alors sortent avec fureur de leur lit, avaient déjà plusieurs fois affligé cette malheureuse cité, éprouvée de tant de manières différentes.

De bons esprits ont attribué au déboisement des montagnes, autrefois couvertes d'épaisses forêts, la plupart des débordements des fleuves; les désastres qu'il s'agit aujourd'hui de réparer attireront sans doute sur ce point l'attention du gouvernement, qui devra aussi s'occuper de ce qu'il peut y avoir d'améliorations à introduire dans la construction des digues et des ponts en pierre dont les arches étroites suspendent la marche des eaux, etc. S.

INORGANIQUES (CORPS), *voy.* ORGANISATION, ORGANISME.

IN PARTIBUS, à sous-entendre *infidelium*, *voy.* ÉVÊQUE.

INQUIÉTUDE (de *quietus*, tranquille, avec la particule négative *in*) exprime dans l'âme un état de non-tranquillité, de trouble ou d'agitation, état désagréable, mais vague et mal déterminé. Ajoutons que cet état, toujours le même au fond, se doit néanmoins concevoir un peu différemment, suivant qu'on prend le mot inquiétude dans un sens étendu et philosophique ou dans un sens restreint et vulgaire. Car, d'un côté, il signifie un état où se trouve l'âme à l'origine de toute passion, lorsque, surprise en quelque sorte et plus ou moins sensible aux impressions, elle entre en émoi, elle commence à sortir de son assiette, à perdre de sa sécurité, comme une eau parfaitement calme qui éprouve un commencement d'agitation : ainsi Condillac voit dans l'inquiétude un mouvement de l'âme modéré et peu précis qui succède au *malaise*, aboutit au *désir*, et finalement devient *passion*. Entendue de cette manière, l'inquiétude, fait obscur et transitoire, ne produit point d'effets violents, ne se distingue point par sa force; mais suivant le second sens, elle peut être pénible jusqu'au tourment. C'est alors un état incommode provenant du soupçon que quelque chose de fâcheux peut ou a pu arriver, ou que quelque chose d'heureux peut ou a pu ne pas arriver. Cette crainte vague, indéterminée d'un péril incertain, cette attente mêlée d'impatience tient l'esprit en suspens, le replie sur lui-même, le fait se tourner et retourner en tous sens, fixe les idées, absorbe et donne l'air soucieux, pensif et sombre. Il faut que l'événement, une nouvelle, des éclaircissements quelconques viennent préciser ce mouvement de l'âme, le transformer en tristesse ou en joie, en dissipant toute ignorance, toute incertitude. Une mère est rarement sans inquiétude sur la santé d'un fils qui est bien loin d'elle. Quelque assuré qu'on soit du succès d'une entreprise, on ne peut se défendre de quelque inquiétude. Comment se figurer les cruelles inquiétudes qui dévorent un homicide, lorsqu'il rencontre inopinément des témoins de son crime ou qu'il se voit sur le point de tomber au pouvoir de la justice? L'inquiétude se fonde pour l'ordinaire sur des présomptions; quelquefois, dans les esprits faibles, elle tient uniquement à la défiance. On trouve des gens pour qui elle est en quelque sorte un besoin. Ils passent leur vie dans de continuelles appréhensions, incapables de repos et toujours ingénieux à prévoir des maux possibles dont ils se préoccupent. Cette disposition a chez eux tous les caractères d'une maladie. L-F-E.

INQUISITION, mot qui signifie une enquête (*voy.*) prolongée, continue, systématique, et qui, comme le mot *enquête*, dérive du verbe *inquirere*, rechercher, scruter. Il est devenu fameux dans l'histoire en s'attachant à une institution que des milliers de malheureux ont maudite, et dont il appartenait à notre siècle de faire justice.

Le tribunal de l'Inquisition a dû son origine à la guerre des Albigeois (*voy.*) qui ensanglanta le midi de la France dans le XII^e^ et le XIII^e^ siècle. Innocent III (*voy.*), pape de 1198 à 1216, voulait, en l'instituant, s'en servir pour retrancher de l'Église ceux de ses membres qui s'étaient révoltés contre elle.

Son projet, habilement conçu, reçut une pleine exécution sous ses successeurs. La *sainte Inquisition* ou le *Saint-Office*, comme on l'appelait, devait dépendre immédiatement du souverain pontife, rechercher les hérétiques et leurs adhérents, et prononcer sans appel sur leurs biens, leur honneur, leur vie. La procédure de l'Inquisition différait entièrement de celle des tribunaux civils. Jamais elle ne faisait connaître le dénonciateur; l'inculpé devait s'accuser lui-même; les arrestations étaient toujours secrètes et la délation encouragée par des récompenses. Personne ne parut plus propre à siéger dans ce tribunal que les ordres mendiants, surtout les franciscains et les dominicains. Le pape Grégoire IX mit, en 1233, la dernière main à l'œuvre de ses prédécesseurs, en donnant aux *inquisiteurs* une autorité sans limite et sans contrôle réel de la part du pouvoir temporel.

L'Inquisition s'établit peu à peu dans plusieurs contrées de l'Italie et de la France; mais elle ne jouit jamais, dans notre pays, d'une puissance aussi absolue que dans le premier. Elle s'introduisit en Espagne vers le milieu du XIII^e^ siècle; cependant les royaumes de Castille et de Léon la repoussèrent avec persévérance; les évêques y prétendaient avoir seuls le droit de connaître des matières religieuses; et leur résistance garantit leur patrie de bien des maux jusqu'au XV^e^ siècle, où, tandis que dans le reste de l'Europe les tribunaux de l'Inquisition disparaissaient les uns après les autres ou étaient soumis à la surveillance la plus sévère de la part des gouvernements, il s'en établit un en Espagne qui se distingua bientôt parmi toutes les institutions de ce genre, quoiqu'il en différât essentiellement et par le but et par l'organisation.

A cette époque, en effet, le politique Ferdinand d'Aragon et la sage Isabelle de Castille avaient déjà essayé plusieurs fois avec succès de limiter le pouvoir de la noblesse et de rendre l'autorité royale absolue. L'Inquisition leur parut un moyen propre à les aider à atteindre leur but. L'Espagne était alors partagée entre les sectateurs de trois religions différentes : les chrétiens, les juifs et les mahométans. Les Maures possédaient encore le royaume de Grenade, déjà menacé par Ferdinand et Isabelle. Les juifs avaient des synagogues dans les principales villes et formaient une classe à part dans le peuple. Le commerce était presque tout entier entre leurs mains. Ils étaient les fermiers des rois et des grands, et, sauf une capitation modérée qu'ils payaient au clergé depuis 1302, ils n'avaient à se plaindre d'aucune vexation. Leurs richesses cependant excitaient une jalousie et une haine que se plaisaient à nourrir des prêtres ignorants, et cent ans environ avant Ferdinand (en 1391 et 1392), les prédications d'un moine fanatique, Fernand-Martinez Nuñez, qui regardait la persécution des juifs comme une bonne œuvre, avaient soulevé contre eux la populace de plusieurs villes; un grand nombre d'entre eux, pour échapper au pillage ou à la mort, avaient été obligés de se faire baptiser. Ce fut en 1477, après avoir réprimé la turbulence de plusieurs grands du midi de l'Espagne, que le cardinal Pedro Gonzalès de Mendoza, archevêque de Séville, fit la première tentative pour établir un tribunal d'inquisition. Par son ordre, beaucoup d'habitants de Séville d'origine juive furent soumis à des punitions publiques et secrètes, sous le prétexte, entre autres, qu'ils suivaient chez eux en particulier les lois et les usages de leurs pères. Après cet essai, le cardinal résolut de soumettre à l'Inquisition l'Espagne entière. Ferdinand et Isabelle approuvèrent son projet, qui devait à la fois satisfaire l'esprit persécuteur de ce siècle et fournir au gouvernement un puissant moyen d'action. Ce tribunal, qui ne devait dépendre que de la cour, parut utile comme un instrument d'oppression contre les juifs et les mahométans, puis pour enrichir le trésor royal des biens des condamnés, enfin pour mettre des bornes au pouvoir de la noblesse et même du clergé. Mais deux grandes difficultés se présentèrent. L'agrément des cortès était de rigueur, et l'on ne pouvait se dispenser, au moins pour la forme, de demander le consentement du pape. Le cardinal proposa donc à la diète de Tolède, de 1480, l'établissement d'un tribunal qui s'occupât exclusivement des affaires religieuses et de la police ecclé-

siastique. La proposition rencontra bien quelque opposition, mais elle passa, et la *general Inquisicion suprema* fut établie à Séville en 1481. Dès 1478, Ferdinand et Isabelle avaient choisi pour premier inquisiteur Thomas de Torquemada, prieur du couvent des dominicains de Ségovie et confesseur du cardinal Mendoza. Torquemada se choisit à son tour deux cents aides, prit une garde de cinquante cavaliers, et bientôt le couvent des dominicains de Séville se trouva trop étroit pour contenir tous les prisonniers, en sorte que le roi dut céder au tribunal un château dans le faubourg de Triana. Sept relaps périrent dans le premier *auto-da-fé* (*voy.*), nom que l'on donnait au jour solennel où les arrêts du Saint-Office étaient exécutés. Le nombre de ceux qui firent amende honorable fut beaucoup plus grand. Les historiens espagnols racontent que bientôt plus de 17,000 malheureux se dénoncèrent eux-mêmes. Plus de 2,000 personnes furent condamnées au bûcher les premières années; beaucoup d'autres s'enfuirent dans les pays voisins.

Cependant le pape n'avait pas vu avec plaisir l'établissement de l'Inquisition espagnole, telle qu'elle avait été organisée, et il s'était opposé à ce qu'un tribunal ecclésiastique fût ainsi converti en tribunal séculier. Il avait autorisé l'archevêque de Tolède, ardent adversaire de Mendoza, à juger solennellement un professeur de Salamanque accusé d'opinions hérétiques, et avait mandé plusieurs fois à Rome le grand-inquisiteur Torquemada; mais celui-ci s'était contenté d'y envoyer un ami chargé de sa justification. Les discussions entre la cour de Rome et celle d'Espagne continuèrent avec violence jusqu'à ce que Sixte IV cédât et confirmât Torquemada dans sa dignité de grand-inquisiteur de Castille et de Léon, en lui accordant par la même bulle le pouvoir d'établir à son gré des tribunaux inférieurs, de déposer même les juges nommés par le pape, et de réformer l'ancienne procédure en matière de foi. Une bulle postérieure lui soumit en outre l'Aragon, Valence et les Deux-Siciles, héritage de Ferdinand. L'Inquisition fut ainsi le premier tribunal qui étendit sa juridiction sur les deux royaumes d'Espagne, les Castilles et l'Aragon. Les cortès d'Aragon durent jurer à Tarragone, en 1484, de protéger ce nouveau tribunal qui rencontrait en plusieurs endroits une vive résistance excitée par la sévérité extrême des juges et peut-être aussi par la jalousie des évêques. Nulle part l'opposition ne fut plus forte qu'à Saragosse, qui refusa l'entrée dans ses murs aux inquisiteurs, audace que plusieurs habitants payèrent de leur vie, lorsque le peuple dut enfin céder. Les rois devinrent dès lors les juges suprêmes de la foi de leurs sujets, dont l'honneur, la fortune et la vie se trouvèrent également à leur discrétion. C'étaient eux qui nommaient le grand-inquisiteur. Les assesseurs étaient même choisis par eux ou au moins sous leur influence immédiate, sans exception des assesseurs temporels dont deux étaient pris dans le conseil de Castille.

Le Saint-Office n'était donc qu'un instrument destiné à fonder l'autorité absolue du monarque sur les ruines des libertés publiques, à abaisser un clergé trop puissant, à mettre sous le joug une noblesse redoutable, et à enlever leurs priviléges aux cortès. Les biens des condamnés étaient confisqués au profit du trésor royal; les rois avaient le droit d'en disposer, même dans les cas de donation faite à l'Inquisition. Ferdinand et Isabelle en consacrèrent, il est vrai, une partie à la fondation d'hôpitaux ou de monastères; mais il est certain néanmoins que l'Inquisition enleva au clergé une bonne part de ses richesses; et qu'elle soit devenue un moyen de remplir les coffres du roi épuisés par les frais de la guerre, c'est ce que prouve une ordonnance de Torquemada en date de 1487. A cette époque déjà, la caisse de l'Inquisition était tellement appauvrie par les fréquentes demandes du gouvernement, que les employés du tribunal ne pouvaient recevoir leurs traitements. Par une autre ordonnance du grand-inquisiteur, rendue en 1484, où il disait que l'Inquisition était instituée pour le service de Dieu et de Leurs Altesses, il était prescrit de publier dans chaque commune un temps de grâce de 30 à 40 jours, pendant lequel tout hérétique ou tout relaps devait se dénon-

cer au Saint-Office. Les hérétiques et les relaps, même après avoir été graciés, étaient réputés infâmes de par la loi; ils ne pouvaient remplir aucune fonction publique; il leur était défendu d'exercer les professions d'avocat, de médecin, de vendre des drogues et des épiceries, de porter ni or, ni argent, ni pierres précieuses, de monter à cheval et de paraître en public avec des armes, et cela pendant leur vie entière. Pour mieux leur faire sentir l'énormité de leur faute, on les forçait d'abandonner une partie de leur fortune, sous prétexte de contribuer aux frais de la guerre contre les Maures. Celui qui, passé une certaine époque, ne se constituait pas prisonnier, perdait irrévocablement tous ses biens. Les absents et les morts eux-mêmes n'échappaient pas à la terrible juridiction du tribunal, quand il y avait un nombre suffisant de témoins pour déposer contre eux. Les ossements des morts condamnés étaient exhumés, et leurs biens confisqués au profit du roi.

Torquemada mourut en 1498. Deux ans auparavant, de cruelles attaques de goutte l'avaient forcé à se démettre de ses fonctions. Il fut enseveli dans le couvent des dominicains d'Avila qui, fondé avec l'argent confisqué aux hérétiques, était un véritable monument de sa barbarie.

La juridiction de l'Inquisition n'était pas déterminée d'abord d'une manière précise. Pour lui donner une organisation plus solide, l'ordonnance de 1484, dont nous avons parlé, établit dans les différentes contrées de l'Espagne des tribunaux soumis au grand-inquisiteur. Le tribunal suprême fut par la suite transféré à Madrid. Il était présidé par le grand-inquisiteur, assisté de six ou sept juges qu'il nommait lui-même sur la proposition du roi. D'après un décret de Philippe III, le grand-inquisiteur devait être de l'ordre de saint Dominique. Il avait sous lui un procureur fiscal, deux secrétaires, un receveur, deux rapporteurs et plusieurs officiaux qu'il nommait sous l'approbation du roi. Le conseil de l'inquisition s'assemblait tous les jours, excepté les jours de fête, dans le palais royal; et les trois derniers jours de la semaine, deux membres du conseil de Castille y assistaient. Un certain nombre d'assesseurs étaient chargés de juger de l'orthodoxie des opinions : on les appelait *calificadores**. Les autres étaient des jurisconsultes qui n'avaient que voix consultative. Les fonctions du procureur fiscal l'obligeaient à examiner les dépositions des témoins, à dénoncer les coupables au tribunal, et, après leur arrestation, à soutenir l'accusation. Il assistait à l'interrogatoire des témoins, à l'application de la torture et au jugement. Outre la rédaction des procès-verbaux, les secrétaires étaient chargés de surveiller, pendant le procès, accusateurs, témoins et accusés; d'observer le moindre mouvement qui pourrait trahir ce qui se passait dans leur intérieur. Les officiaux présidaient aux arrestations. Un officier, appelé *sequestrador* et soumis à un cautionnement, surveillait l'administration des biens confisqués. Le receveur encaissait l'argent provenant des confiscations et payait les dépenses à la charge de l'Inquisition. On comptait en Espagne plus de 20,000 individus attachés au Saint-Office sous le nom de *familiers*, et jouant le rôle d'espions et de surveillants. Des places aussi viles étaient recherchées avec empressement par des personnes de la première noblesse, parce que de grands priviléges et d'abondantes indulgences y étaient attachés.

Aussitôt qu'un accusateur s'était présenté et que le procureur fiscal avait saisi le tribunal, l'ordre était donné d'arrêter les accusés. S'ils ne se présentaient pas à la troisième sommation, ils étaient frappés d'excommunication. S'ils tombaient entre les mains des inquisiteurs, ils étaient à l'instant même séquestrés du monde. Les prisons, nommées *Casas santes* (maisons saintes), consistaient en galeries voûtées, divisées en plusieurs petites cellules carrées, voûtées également, hautes d'environ dix pieds, et formant deux étages. Les supérieures étaient faiblement éclairées par une fenêtre grillée; les inférieures étaient plus petites et plus sombres. Chacune d'elles avait deux portes, l'une intérieure, revêtue de fer, et munie d'une grille par laquelle on faisait passer

(*) De là ce mot de *caléfacteur*, dont on se sert encore dans quelques contrées. Dans l'allemand de Strasbourg, par exemple, *Calfakter* désigne un sycophante, un rapporteur, un homme dangereux dont il faut se méfier. S.

au prisonnier sa nourriture ; l'autre qu'on ouvrait le matin pour donner de l'air au cachot. L'accusé ne pouvait recevoir aucune visite ni de ses amis ni de ses parents. On lui défendait même la lecture d'un livre de piété. Il devait rester assis en silence, et s'il s'avisait de témoigner son chagrin par quelque plainte ou de vouloir se consoler par le chant de quelque pieux cantique, le geôlier le faisait taire à l'instant. Ordinairement il n'y avait qu'un prisonnier par cellule ; on ne faisait d'exception à cette règle que dans l'espoir de quelque révélation. La première fois que l'accusé paraissait devant ses juges, on lui demandait d'avouer son crime. S'il se reconnaissait coupable de ce dont il était inculpé, il prononçait lui-même sa condamnation, et ses biens étaient confisqués. S'il défendait son innocence en face des dépositions des témoins, il n'en était pas moins déclaré convaincu et condamné. L'avocat qu'on lui avait donné ne pouvait s'entretenir avec lui qu'en présence des inquisiteurs. Jamais il n'était confronté avec son accusateur ni avec les témoins dont on ne lui disait pas même les noms ; et on le livrait à la torture pour le forcer à expliquer ou à découvrir ce que les dépositions de ces témoins n'avaient pas fait connaître ou n'avaient pas éclairci suffisamment. S'il reconnaissait sa faute et en témoignait du repentir, il échappait à la mort ; mais il devait abjurer ses erreurs et promettre de se soumettre à tous les châtiments, à toutes les pénitences que le tribunal voudrait lui imposer. Prison perpétuelle, coups de discipline, confiscation des biens, telles étaient les punitions qu'on lui infligeait. Il était d'ailleurs réputé infâme, lui, ses enfants et les enfants de ses enfants. On le revêtait en outre du *san benito*, espèce de robe jaune en forme de sac, portant une croix devant et derrière et toute parsemée de diables. Si un accusé parvenait à s'enfuir avant l'arrivée des sergents chargés de l'arrêter, on le jugeait comme hérétique opiniâtre. On faisait afficher dans toutes les places publiques des sommations pour qu'il se présentât dans un temps donné, et, le délai expiré, s'il n'avait pas obéi, il était dévolu au bras séculier et brûlé en effigie. Si une personne morte depuis plus de quarante ans, était condamnée, on ne privait pas, il est vrai, ses enfants de leurs biens, mais, tout innocents qu'ils étaient, on les déclarait infâmes et incapables de remplir aucune charge publique.

Quand l'accusé était condamné à mort, tout se disposait pour le solennel auto-da-fé, que l'on fixait ordinairement à l'un des dimanches entre la fête de la Trinité et l'Avent. Un pieux ecclésiastique a décrit cette lugubre cérémonie, à l'article spécial qu'on lui a consacré. Nous ajouterons quelques détails de plus. Au point du jour, la cloche de la cathédrale invitait tous les fidèles à assister à l'horrible spectacle. Les personnages les plus distingués du royaume s'empressaient d'offrir leurs services, et l'on vit plus d'une fois des grands d'Espagne se faire les *familiers* du Saint-Office. Les formalités remplies, dont il a été parlé au mot Auto-da-fé, on partait pour le lieu du supplice. Les dominicains ouvraient la marche avec la bannière de l'Inquisition. Venaient ensuite les coupables repentants, qui n'avaient été soumis qu'à la pénitence ; et derrière la croix qui suivait ceux-ci marchaient les malheureux condamnés à mort, pieds nus, le *san benito* sur le dos, et la tête couverte d'un bonnet pointu appelé *coroza*. Les effigies des fugitifs et les ossements des morts condamnés, renfermés dans des cercueils noirs, chargés de flammes peintes et d'images infernales, paraissaient ensuite suivis des prêtres et des moines. La procession s'avançait ainsi à travers les principales rues de la ville jusqu'à l'église, où l'on donnait lecture du jugement du saint tribunal, après un sermon solennel ; les condamnés l'écoutaient debout devant un crucifix, tenant un cierge éteint à la main. La lecture terminée, un officier de l'Inquisition leur frappait un coup sur la poitrine, pour indiquer que le Saint-Office n'avait plus d'autorité sur eux et qu'il les livrait au pouvoir temporel. On les chargeait alors de liens et on les conduisait au lieu du supplice. Ceux qui déclaraient vouloir mourir dans la religion catholique étaient étranglés avant d'être la proie du bûcher (*voy.* Garrotte) ; les autres étaient brûlés vifs. Les *auto-da-fé* étaient de véritables fêtes pour le peuple,

qui s'y précipitait avec fureur; les rois eux-mêmes regardaient comme une œuvre méritoire d'y assister avec toute leur cour, et de contempler les horribles souffrances des victimes.

Les Espagnols avaient cependant fini par sentir combien la liberté individuelle était compromise avec une institution pareille : aussi les mécontents insistèrent-ils d'une manière spéciale auprès du roi Charles I^er^, pour qu'il veillât à ce que l'Inquisition agît d'après les lois de la justice. Et pourtant il était impossible de soupçonner alors les conséquences importantes que ce tribunal aurait dans la suite des temps sur la constitution politique et le caractère moral du peuple. Par lui, les Espagnols, cette nation noble et spirituelle, se virent courbés sous un joug que n'aurait jamais pu leur imposer l'autorité royale; l'oppression intellectuelle, jointe à la découverte de l'Amérique et à d'autres causes funestes, paralysa toute ardeur pour les arts, arrêta tout progrès dans les sciences, et enchaîna pour des siècles la marche de la civilisation. Peu à peu, quoique l'organisation primitive de l'Inquisition n'eût presque point subi de changements, on vit disparaître la terreur qu'elle inspirait, et, dans le XVIII^e^ siècle, les auto-da-fé furent très rares. En 1762, déjà, le grand-inquisiteur ayant publié, contre la volonté expresse du roi, une bulle qui condamnait un ouvrage français, le gouvernement le fit enfermer dans un couvent. L'Inquisition reçut défense de rien ordonner sans l'agrément du roi; l'ordre fut donné au grand-inquisiteur de se conformer aux lois du pays en tout ce qui concernait la censure des livres, et l'on défendit même d'en condamner aucun avant que l'auteur eût été invité à venir présenter ses observations à l'inquisiteur. Sous l'administration de l'habile ministre Aranda (*voy.*), en 1770, la juridiction du Saint-Office fut restreinte aux cas d'hérésie opiniâtre et d'apostasie, et il lui fut défendu d'arrêter un sujet du roi avant que l'accusation portée contre lui fût parfaitement prouvée. En 1784, il fut arrêté que quand il s'agirait d'un grand, d'un ministre, d'un officier, en un mot d'un personnage important, l'Inquisition serait tenue de soumettre au roi toutes les pièces du procès.

En parcourant les actes de l'Inquisition pendant le XVIII^e^ siècle, on trouve néanmoins que, malgré les bornes que mettait à son activité une sage politique, c'était encore un instrument capable de produire d'immenses effets dans des circonstances favorables. Si elle fit mourir, en 1714, quelques moines pour leurs crimes; si elle condamna, en 1784 et en 1804, à la prison et à la pénitence quelques personnes coupables seulement d'avoir préparé des philtres et prédit l'avenir; si elle prescrivit enfin à plusieurs autres une rétractation de certaines opinions hasardées et les soumit à la censure ecclésiastique, il n'y avait plus là rien d'assez grave pour entretenir l'inquiétude. Mais il n'en était pas de même, lorsqu'en 1763, elle livrait aux flammes quelques malheureux dans un auto-da-fé à Llerena, ou lorsqu'en 1777, elle s'armait de toutes ses terreurs contre Olavidès (*voy.*), ou bien encore lorsqu'en 1780, elle faisait brûler à Séville une pauvre femme accusée de sorcellerie.

Telle fut l'Inquisition jusqu'au moment où Napoléon la supprima par le décret du 4 décembre 1808. Après le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône, quelques hommes éclairés voulurent briser l'instrument usé d'une sombre politique; mais ils ne purent y parvenir. Ce ne fut qu'en 1820 que la constitution des cortès abolit définitivement cette terrible institution qui ne fut pas rétablie en 1823, d'après le conseil des puissances européennes. Selon Llorente, de 1481 à 1808, l'Inquisition espagnole a jugé 341,021 individus, dont 31,912 ont péri sur le bûcher, 17,659 ont été brûlés en effigie, et 291,456 condamnés à des peines sévères.

En Portugal, l'Inquisition fut instituée en 1557, après une longue résistance. Le tribunal suprême siégeait à Lisbonne, mais il y avait des tribunaux inférieurs dans d'autres villes. Le grand-inquisiteur était nommé par le roi et confirmé par le pape. Après avoir arraché sa patrie à la domination de l'Espagne, Jean de Bragance essaya de détruire l'Inquisition; mais tout ce qu'il put faire, ce fut de lui enlever le droit de confisquer les biens

des condamnés. Encore fut-il excommunié pour ce fait après sa mort, et sa veuve ne vit pas sans humiliation qu'une absolution expresse fût prononcée sur son cadavre. Les Portugais introduisirent l'Inquisition dans les Indes comme les Espagnols l'avaient introduite en Amérique; Goa lui dut une lugubre renommée. Mais au XVIII^e siècle, une ordonnance royale prescrivit qu'on fît connaître à l'accusé la nature de l'accusation et le nom des témoins; qu'il eût la liberté de se choisir un avocat et de s'entretenir avec lui; qu'aucun jugement de l'Inquisition ne reçût son exécution sans avoir été confirmé par le conseil du roi. Enfin Jean VI supprima le Saint-Office, non-seulement en Portugal, mais dans le Brésil et les Indes; il fit brûler les actes du terrible tribunal de Goa.

L'inquisition établie à Rome par Pie VII n'est qu'un tribunal de discipline pour le clergé. *Voir*, sur toute cette matière, l'ouvrage célèbre de don Antonio Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, etc., Paris, 1815-17, 4 vol. in-8°, et Ant. Paigblanch, *L'Inquisition démasquée*, trad. libre de l'espagnol en allemand, Weimar, 1817. *C. L.*

INROTULATION, *voy.* ROLE.

INSALUBRITÉ, *voy.* SALUBRITÉ, INFECTION, MÉPHITISME, etc.

INSCRIPTIONS (en latin, *inscriptio*, *titulus*; en grec ἐπιγραφή), légende gravée sur un monument quelconque pour en faire connaître l'origine ou l'objet, ou pour en assurer la conservation. C'est par les inscriptions que nous sont parvenus les plus anciens et les plus irrécusables témoignages de l'histoire, même quelquefois les seuls qui nous restent de la langue d'anciens peuples. Ainsi l'antique chaldéen, les idiomes primitifs de la Babylonie, de la Médie, de la Perse, ne nous ont transmis d'autres traces que les inscriptions cunéiformes (*voy.*), recueillies sur les lieux où fleurirent ces célèbres états de l'antiquité. Les Phéniciens, qui ont joué un si grand rôle dans la civilisation du monde par leurs expéditions maritimes, par leur commerce et par leurs colonies, entre lesquelles Carthage a jeté le plus vif éclat, ne nous ont cependant transmis d'autres monuments littéraires qu'un petit nombre d'inscriptions, la plupart tumulaires et fort courtes, rassemblées par M. Gesenius dans deux volumes in-4° sous ce titre : *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta quotquot supersunt*, Leipzig, 1837. Dans ces inscriptions, l'on recherche avec intérêt les formes primitives de l'alphabet conservé en partie par les Hébreux, et qui a servi de point de départ à celui des Grecs, des Celtibères et des Étrusques. Cette dernière langue et celle des Osques ne sont aussi connues que par quelques inscriptions. Les rochers de la Norvège, quelques monuments du Danemark conservent cette écriture mystérieuse des *runes* (*voy.*), dans l'intelligence sérieuse de laquelle les savants du Nord paraissent jusqu'ici peu avancés, malgré la persévérance de leurs efforts. Il a été parlé à l'article HIÉROGLYPHES des nombreux documents historiques contenus dans les inscriptions hiéroglyphiques dont le célèbre Champollion a ouvert les véritables voies d'interprétation, aujourd'hui parcourues avec persévérance par plusieurs savants distingués. M. Letronne, qui vient de publier le texte grec de l'*inscription de Rosette*, entièrement accompagné d'une traduction française et d'un savant commentaire, présente au public ce travail comme un spécimen de la méthode d'interprétation qu'il se propose d'appliquer à toutes les inscriptions grecques de l'Égypte, dont on lui devra le recueil complet. On est donc en droit d'attendre de cette publication des éclaircissements fort utiles à l'intelligence des inscriptions en langue et caractères égyptiens. L'aspect pittoresque de ces légendes égyptiennes formait un utile ornement des édifices, où on les a multipliées avec une abondance qui semble ainsi devoir bientôt porter ses fruits pour l'érudition.

Depuis longtemps l'étude de l'*épigraphie* grecque et romaine porte les siens et est considérée comme l'une des mines les plus riches des notions sur l'antiquité. L'usage des inscriptions a été bien plus répandu chez les Grecs et chez les Romains qu'il ne l'est chez nous, surtout avec la concurrence actuelle des moyens bien autrement puissants de publicité,

Outre l'emploi des inscriptions, commun à tous les peuples, pour les frontons des édifices et pour les monuments funéraires, tout ce qui était officiellement publié au nom de l'état prenait la forme *épigraphique*. Les ordonnances que nous insérons au Bulletin des lois, les actes que nous déposons chez des notaires, les annonces mêmes dont nous remplissons les journaux étaient souvent, dans l'antiquité, gravés sur des plaques de marbre ou de bronze exposées sur les places publiques, dans les théâtres, les portiques, ou suspendues dans les temples. Toutes les inscriptions qu'on avait ainsi rassemblées dans le temple de la Mère des dieux à Athènes; et à Rome dans le Capitole, étaient en quelque sorte des archives publiques. Malheureusement les plus importantes, gravées sur des plaques de métal, ont péri par le feu soit dans des incendies, soit pour avoir tenté l'avidité par la valeur intrinsèque de la matière. Les temples d'Esculape en contenaient beaucoup qui mentionnaient le nom et la patrie des médecins, avec le traitement par lequel leurs malades avaient été guéris. Les Grecs mettaient des inscriptions sur presque tous leurs meubles ou leurs ustensiles. On sait toutes les ressources qu'offrent en ce genre à l'archéologie les beaux vases grecs, dits étrusques. Les patères, les coupes, les lampes, les miroirs, les bijoux portent souvent des inscriptions; on en trouve jusque sur les pointes des flèches et sur des balles de plomb destinées à être lancées par la fronde. Sur ces projectiles on lit le mot λαβέ, *reçois*, ou, comme nous dirions familièrement, *attrape*.

Un grand nombre d'inscriptions grecques sont en vers. C'était fort souvent sous cette forme que des parents déploraient, sur une pierre tumulaire ou sur l'édicule d'un tombeau, les objets ravis par la mort à leur affection; ou que les villes honoraient des citoyens illustres, en gravant leur éloge sur les piédestaux de ces innombrables statues qui, dans la plupart des cités grecques, mêlaient comme une population de marbre à la population vivante, et rattachaient ainsi, par la reconnaissance et par la gloire, le présent au passé.

Ces inscriptions poétiques, que les anciens nommaient spécialement *epigrammata*, ont été de bonne heure l'objet de recueils fort goûtés, et ont même donné naissance à un genre de littérature auquel presque tous les poëtes ont payé quelque tribut, souvent sur des sujets fictifs et même des moins sérieux. *Voy.* Épigramme et Anthologie.

Plusieurs passages des anciens prouvent l'importance des inscriptions qui couvraient le sol de la Grèce. Hérodote parle, dans son Histoire, de trois inscriptions en *lettres cadméennes*, qu'il avait lues sur des trépieds du temple d'Apollon Isménien, à Thèbes en Béotie. L'une, qui était ainsi conçue : « Amphitryon m'a consacré à son retour de Téléboé, » répondait à l'époque de la naissance d'Hercule, vers le commencement du XIV^e^ siècle avant J.-C. C'est peut-être la plus ancienne inscription dont il soit fait mention dans les auteurs classiques.

Parmi celles qui nous sont parvenues, nous nous bornerons, dans l'obligation où nous sommes de resserrer en des proportions fort étroites un sujet si fécond, à nommer seulement un très petit nombre des inscriptions grecques qui se recommandent, ou par la plus haute antiquité, ou par l'antiquité jointe à l'importance historique, comme le *monument du roi Midas*, antérieur au VI^e^ siècle avant J.-C., où on lit à peine quelques mots du commencement; l'*inscription de Sigée*, dite aussi *de Phanodicus*, écrite en boustrophédon (*voy.*), au VI^e^ siècle, ainsi que celle *de Délos*. Celle *de Téos*, le marbre dit *de Nointel*, et plusieurs autres inscriptions qui se rapportent de même à l'histoire de la république d'Athènes, sont du V^e^ siècle avant notre ère.

Quelques-unes de celles-là font partie des nombreuses inscriptions dites *de Fourmont*, du nom de l'académicien français qui en rapporta de la Grèce les copies, en 1731. Il est peu de monuments qui aient plus exercé la critique, vu les circonstances singulières qui en ont accompagné la transcription. Par un esprit national bien peu éclairé, Fourmont avait brisé, mutilé ou enfoui, aussitôt après les avoir copiées, la plupart des inscriptions qu'il rencontra pendant les trois années de son voyage en Grèce. Il s'était fait un mérite de cette

extravagance, dont il avait même exagéré le récit, ainsi que l'a prouvé M. Philippe Le Bas, dans la partie épigraphique du grand ouvrage consacré à l'expédition française dans la Morée en 1828. Le même travail a constaté l'exactitude des transcriptions. Auparavant, plusieurs savants étrangers avaient cru pouvoir ajouter au grave reproche mérité par Fourmont, celui d'être faussaire et d'avoir forgé une partie des inscriptions qu'il avait données comme antiques. Mais dès 1829, M. Raoul-Rochette, dans ses *Deux lettres à milord comte d'Aberdeen*, avait démontré l'authenticité de ces monuments, dont quelques-uns sont fort anciens.

Un instrument incontesté de la science épigraphique dont les dates précises font un des plus utiles documents de l'histoire ancienne, est le célèbre monument de la *Chronique de Paros* désigné aussi sous les noms de *marbres d'Arundel* ou *d'Oxford*. Ainsi qu'on l'a dit au mot ARUNDEL, c'est une chronique gravée 264 ans avant l'ère chrétienne et donnant le nombre d'années qui s'étaient écoulées entre cette date et les principaux événements de la Grèce jusqu'à une haute antiquité.

Parmi les inscriptions de l'époque des Ptolémées, nous citerons seulement, outre la pierre de Rosette, le monument *d'Axum*, découvert en 1810 par le docteur Salt, et qui servit à prouver en même temps l'authenticité et la singulière confusion de deux inscriptions données comme une seule par le moine Cosmas, qui les avait copiées à Adulis, monument dont Buttmann avait cru démontrer victorieusement la fausseté, et que l'inscription d'Axum réhabilite en le dédoublant, et en attribuant une moitié au règne de Ptolémée Évergète, et l'autre à celui d'un roi d'Éthiopie antérieur à ce prince. *Voy.* AXUM et ADULE.

Entre Hérodote et Cosmas, on pourrait citer d'autres auteurs grecs qui avaient transcrit dans leurs ouvrages des inscriptions. Plusieurs en avaient fait des collections spéciales. L'Athénien Philochore, prêtre et devin, composa, vers la fin du IV^e^ siècle avant J.-C., un ouvrage intitulé *Epigrammata Attica*. Un demi-siècle environ plus tard, Polémon fils d'Évégète, qui était contemporain d'Aristophane de Byzance, fut surnommé *Stelocopas*, c'est-à-dire gratteur de colonnes, à cause de son goût pour les inscriptions, qui semble être un peu tourné en plaisanterie par ce surnom. Il avait composé un ouvrage où les inscriptions étaient rangées par villes, un autre sur les offrandes votives à Lacédémone. On sait que ces *ex-voto* (*voy.*) portaient toujours les noms du donateur et de sa patrie, et un court exposé des motifs de l'offrande. On citait encore de Philochore quatre livres sur l'acropole d'Athènes, probablement considérée de même au point de vue épigraphique. Aristodème, historien thébain, avait réuni les inscriptions thébaines. Alcétas avait fait l'inventaire des nombreux *ex-voto* du temple de Delphes. On citait de Ménétor un ouvrage sur les offrandes de ce genre. Héliodore avait traité spécialement des trépieds votifs d'Athènes. Apelle du Pont et Néoptolème de Paros furent aussi des auteurs épigraphiques. Aucun de ces ouvrages ne nous est parvenu. Plusieurs recueils de *didascalies* (*voy.*), ou programmes de spectacles, furent composés d'après des relevés d'inscriptions. Cratérus, né en Macédoine, avait formé d'après la même source un recueil de décrets, ouvrage fort utile à l'histoire, et à l'intelligence des orateurs, dans les discours desquels plusieurs décrets ont été intercalés, probablement d'après cette collection, aux endroits où l'orateur ordonnait au greffier de lire le décret qu'il avait à citer, ce qui est le plus souvent indiqué par le seul mot *ψήφισμα*, *décret*.

Avant de passer aux recueils d'épigraphie grecque, que les modernes ont formés depuis la découverte de l'imprimerie, nous devons parler des inscriptions latines; car la plupart de ces recueils réunissent toutes les inscriptions antiques que les éditeurs purent rassembler en l'une et l'autre langue.

L'usage des inscriptions fut à peu près aussi répandu chez les Romains que chez les Grecs, et appliqué aux mêmes circonstances. Mais comme le vaste accroissement de l'empire étendit en proportion le réseau de l'administration romaine; comme le régime municipal, presque partout conservé, donnait lieu à une foule de décrets particuliers, indépendamment

des décrets émanés de l'empereur ou du gouverneur de la province; comme enfin cette civilisation est plus rapprochée de la nôtre, il nous est arrivé un nombre d'inscriptions latines tel, qu'il serait presque impossible aujourd'hui de les réunir dans un seul corps, à peu près complet. Il n'y a pas lieu ici d'en nommer quelques-unes, comme nous avons fait pour les inscriptions grecques, dont les plus anciennes se rattachaient aux premiers temps de l'art de l'écriture en Europe. Il suffira, pour montrer à quel degré d'importance peuvent s'élever les inscriptions latines, de citer celle *d'Ancyre* (*voy.*) où, sur les parois du temple d'Auguste, se trouve l'acte solennel regardé comme le testament de cet empereur, et donnant le détail circonstancié de toutes les ressources de l'empire romain à l'apogée de sa puissance. Sur d'autres parois du même temple se trouve la traduction de cet acte en langue grecque, comme l'a constaté récemment encore M. Charles Texier. Les inscriptions bilingues (*voy.*) furent souvent une conséquence de la domination étrangère : en imposant partout le latin comme langue officielle, les Romains, à l'exemple des Ptolémées d'Égypte, étaient pourtant obligés d'admettre, surtout pour les provinces où se parlait le grec, la traduction du latin de leurs actes dans la langue du pays.

Beaucoup d'inscriptions latines sont en vers. Néanmoins les Romains n'ont pas aimé autant que les Grecs à appliquer la poésie aux inscriptions. La gravité romaine semble avoir préféré plus souvent la précision de la prose, à laquelle la syntaxe de la langue latine donne si aisément une disposition monumentale. Il n'y a pas jusqu'à la forme du caractère majuscule romain qui ne soit mieux adaptée qu'aucune autre à cette disposition. On peut dire que le latin est la langue épigraphique par excellence; et il se prête merveilleusement aux effets qu'on peut attendre de l'aspect d'un marbre qui a traversé les siècles, soit qu'il s'élève au ton majestueux des actes les plus solennels du peuple roi, soit qu'il exprime simplement la touchante pensée d'un de ces regrets qui sont dans la destinée de notre nature, comme par exemple cette courte épitaphe envoyée récemment de nos provinces d'Afrique à M. Hase :

OMNIS. DVLCEDO
ET. PIETAS
HIC. SITA. EST

Au XVII^e^ siècle, le latin était, de plus, un langage commun à tous les hommes instruits de l'Europe; et la pensée d'en appliquer les formes épigraphiques aux événements principaux d'un règne illustre était en quelque sorte le complément d'un tel règne. C'est ce qui engagea Colbert à choisir, en 1663, quatre membres de l'Académie-Française pour rédiger les inscriptions et composer les médailles du règne de Louis XIV. « Le roi regarda « comme un avantage pour la nation l'é- « tablissement d'une Académie qui tra- « vaillerait aux inscriptions, aux devises, « et qui répandrait sur tous ces monu- « ments le bon goût et la noble simpli- « cité qui en sont le véritable prix. » Ces mots sont extraits de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont les commencements, sous le nom de *Petite-Académie*, furent en effet ce que nous venons de dire. Portée successivement à six membres, puis à huit, cette compagnie prit alors le titre d'*Académie des Inscriptions et Médailles*; et sous le ministère de Pontchartrain, conformément à la proposition de l'abbé Bignon, neveu de ce ministre, le roi donna à la nouvelle académie le règlement de 1701, dont il a été parlé au mot ACADÉMIE (T. I, p. 98); puis l'établissement fut confirmé par lettres-patentes du 3 mai 1713. Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, régent, voulut que l'Académie changeât son premier nom en celui d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, qu'elle porte encore aujourd'hui, et qui lui fut accordé par arrêt du conseil du 4 janvier 1716. On sait qu'elle le reprit le 21 mai 1816 avec la seconde place dans l'Institut, entre l'Académie-Française et l'Académie des Sciences. La composition des inscriptions et des médailles (légendes et types) reste sa mission officielle, à laquelle se joint naturellement l'étude de toutes les branches de l'archéologie et de l'histoire.

Le goût des inscriptions semble, en ef-

fet, inséparable d'une étude intelligente de l'antiquité. Le plus célèbre poëte latin du siècle de Louis XIV, J.-B. Santeul, excella dans les inscriptions en vers dont il a décoré la plupart des fontaines établies de son temps dans Paris. Des hommes, même étrangers par leur rang ou par leur profession aux travaux de l'érudition, mais conservant des goûts littéraires, ont cultivé le genre épigraphique avec quelque succès. De ce nombre était le roi Louis XVIII, dont on cite plusieurs inscriptions latines fort élégantes, notamment celle de la statue de Malesherbes. *Voy.* aussi EDGEWORTH (T. IX, p. 175).

Le style *lapidaire* (de *lapis*, pierre) a des formes consacrées qu'il est difficile de bien connaître autrement que par la pratique assidue des monuments épigraphiques. Aux inscriptions d'une moyenne étendue, il suffit ordinairement d'une seule phrase, disposée de manière à laisser le sens suspendu jusqu'à la fin. Par exemple, si une personne consacre un monument commémoratif au souvenir d'une autre, le nom de celle-ci, au datif, commence l'inscription, et le nom de la première, au nominatif, la termine. Tous les régimes directs et indirects, et les diverses incidences sont placés avec art entre les deux termes extrêmes de la phrase. Les coupes en sont naturellement indiquées aux poses de la voix par la division des lignes, représentant ainsi la véritable ponctuation vocale. Quant aux points proprement dits, la fin des lignes n'en admet pas, et le meilleur usage paraît être de les placer comme séparation des mots dans l'intérieur des lignes, aussi bien après les mots écrits en toutes lettres qu'après les mots abrégés ou représentés seulement par l'initiale. L'emploi de ces initiales, qui est une des clefs de l'épigraphie, a des bornes assez bien fixées à un certain nombre de formules qui reviennent fréquemment; et c'est un motif de suspicion d'authenticité qu'une très grande extension de ces initiales, appliquées à des mots autres que ces formules. On en trouve la liste à la fin de la plupart des bons recueils épigraphiques (*voy.* aussi nos articles d'introduction à chaque lettre, et ABRÉVIATIONS). Mais cet utile secours ne suffit pas toujours pour substituer sûrement le mot entier à l'initiale qui le représente; car il y a un certain nombre de formules différentes qui s'expriment sur le marbre par les mêmes initiales. Ainsi l'on trouve une vingtaine d'interprétations certaines à la lettre D, soit qu'elle signifie *Dat*, *De*, *Decessit*, *Decimus*, *Decreto*, *Decuria*, *Decurio*, *Dedi*, *Defunctus*, *Deo*, *Dicata*, *Die*, *Diebus*, *Dies*, *Diis*, *Divisio*, *Divus*, *Dominus*, *Donat*, *Dono*, *Quingenti*; les deux DD représentent ou *Decurionum decreto*, ou *Dedicavit*, ou *Devoti*, ou *Diis*, *Deabus*, ou *Domus divina*, ou *Dono dat*, etc.; les trois DDD ou *Dat*, *donat*, *dedicat*, ou *Datum decurionum decreto*, ou *Domini tres*, ou *Donavit dedicavit*, ou *Dono*, *dant*, *dedicant*, etc., etc.

Les inscriptions latines n'admettent guère qu'un seul signe étranger aux lettres de l'alphabet, c'est pour le mot *centuria* ou pour le mot *centurio* qui se représentent tous deux de même, tantôt par un signe qui peut être ramené indirectement à l'alphabet, du moins quant à la forme, puisque c'est un C retourné Ↄ, et tantôt par un signe tout spécial ↳. L'un et l'autre, en réalité, ont pour objet de rappeler le bâton noueux en bois de vigne (*vitis*) que les centurions tenaient à la main pour châtier les soldats, et qui était devenu l'insigne de leur grade. On trouve aussi quelquefois sur les inscriptions latines l'idée de mort, comme *Mortuus est*, *Decessit*..., représentée par la lettre grecque Θ, initiale majuscule du mot θάνατος. Quant à la séparation des mots dans les lignes des inscriptions grecques, on la marque assez souvent par des points qui ont la figure d'une petite feuille ; et de plus, dans celles des inscriptions grecques où les mots ne sont point séparés, ce qui est, de même qu'en latin, le plus grand nombre, on trouve quelquefois ce même signe placé après le dernier mot de l'inscription.

Il faut à l'interprétation des inscriptions antiques une connaissance approfondie de la langue et des usages, pour se guider dans les restitutions conjecturales qu'exigent si souvent les lacunes de monuments mutilés ou en partie effacés. Il y faut en outre de l'expérience paléographique; car les modifications que

l'écriture a subies à différentes époques servent souvent d'estimation approximative de l'âge des monuments, quelquefois même font reconnaître la fraude d'un faussaire habile à fabriquer l'antique. On pourrait citer des savants qui se sont plu à répandre souvent ainsi l'erreur à plaisir dans des études où l'état incomplet des monuments les plus authentiques rend déjà la vérité si difficile à trouver. Un des exemples les plus récents et les plus curieux de ce genre de déception est la fabrication des *inscriptions* et des *bas-reliefs de Nérac*, œuvre d'un sculpteur fort habile, et qui, dans le procès ou l'on prétendait le convaincre de l'antiquité de ses propres sculptures, a fini par mettre les rieurs de son côté. Mais cette bizarre épreuve passerait depuis plusieurs années pour une précieuse conquête de l'archéologie, si la falsification n'avait été signalée hautement par l'illustre de Sacy, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les Mémoires de cette compagnie sont une des sources les plus abondantes en bonnes dissertations épigraphiques. Le nombre des dissertations de ce genre publiées séparément est infini, l'épigraphie formant en quelque sorte les entrailles de l'antiquité classique.

Quant aux grandes collections qui ont rassemblé le texte même de tant de monuments originaux où nous contemplons les caractères gravés par des mains contemporaines des événements qui y sont constatés, ces collections furent préparées par le soin qu'on mit, dès la renaissance des lettres, à recueillir dans les musées ces pierres si dignes d'attention. Car on comprit dès lors que ces monuments joignaient à l'authenticité historique l'authenticité grammaticale, comme conservant fidèlement des formes de langage, des particularités de dialectes, dont le temps avait singulièrement affaibli le caractère dans la transmission successive des manuscrits. La publication des richesses de ces premiers musées prépara donc peu à peu les grandes collections épigraphiques du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. On ne peut avoir ici la prétention de les nommer toutes, car c'est la matière d'un catalogue très étendu. Nous nous bornerons à nommer comme indication sommaire : Gruter, *Thesaurus inscriptionum*, Amsterdam, 1707, 4 vol. in-fol.; Gronovius, *Thesaurus antiquitatum græcarum*, Leyde, 1697-1702, 13 vol. in-fol.; Grævius, *Thesaurus antiquitatum romanarum*, Utrecht, 1694-99, 12 vol. in-fol.; Sallengre, *Novus Thesaurus antiquitatum romanarum*, La Haye, 1716-19, 3 vol. in-fol.; les suppléments de Poleni aux recueils de Grævius et de Gronovius, Venise, 1737, 5 vol. in-fol.; Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, Leipzig, 1682, in-fol.; Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, Milan, 1739, 4 vol. in-fol.; Donat, *Ad novum Thesaurum Muratorii supplementum*, Lucques, 1765, 2 vol. in-fol.; Doni, *Inscriptiones antiquæ, cum notis*, Florence, 1731, in-fol.; Pococke, *Inscriptiones antiquæ*, Londres, 1765, in-fol.; Smetius, *Inscriptiones antiquæ*, Leyde, 1588, in-fol.; Corsini, *Inscriptiones atticæ*, Florence, 1752, in-4°, et *Series præfectorum urbis*, Pise, 1763, in-4°; Chandler, *Marmora oxoniensia*, Oxford, 1763, in-fol.; Chishull, *Antiquitates asiaticæ christianam æram antecedentes*, Londres, 1728, in-fol.; Mazochi, *Epigrammata antiqua urbis Romæ*, Rome, 1521, in-fol.; Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, Paris, 1722, 10 vol. in-fol.; Caylus, *Recueil d'antiquités*, Paris, 1752, 7 vol. in-4°; La Sauvagère, *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, Paris, 1770, in-4°; Millin, *Monuments antiques inédits*, Paris, 1806, 2 vol. in-4°; Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, Rome, 1767, 2 vol. in-fol., etc., etc.

La plupart de ces recueils contenant, comme nous l'avons dit, les inscriptions grecques mêlées aux latines, l'érudition moderne s'est occupée principalement du triage. Scipion Maffei (*voy.*) avait voulu faire de ce triage la division naturelle d'un corps général des inscriptions antiques, dont la 1^re^ partie aurait compris les grecques, et la 2^e^ les latines. Mais la quantité de matériaux que l'on possède à présent donnait à ce projet quelque chose de gigantesque; et l'Académie de Berlin a jugé qu'elle rendrait plus sûrement un grand service à l'érudition en réunissant

seulement les inscriptions grecques. Une décision académique fut prise en ce sens : MM. Buttmann, Schleiermacher et Bekker furent chargés de préparer les matériaux, et M. Bœckh (*voy.* ces noms), président de cette commission, commença, en 1827, la publication du grand ouvrage intitulé : *Corpus inscriptionum græcarum, auctoritate et impensis Academiæ litterarum regiæ Borussicæ, edidit Aug. Boeckhius, acad. soc.*, Berlin, grand in-fol. Ce superbe ouvrage, digne en tout de l'illustre éditeur et de la docte compagnie auxquels nous le devons, est disposé d'après un plan géographique. Excepté les monuments tout-à-fait archaïques qui forment la première division, on a classé les inscriptions par cités. Les fascicules de la fin doivent contenir les inscriptions chrétiennes, puis les inscriptions supposées. M. Osann, professeur à Giessen, a publié séparément le *Sylloge inscriptionum antiquarum gr. et lat.*, Darmstadt, 1822 et ann. suiv., in-fol., destiné d'abord à faire partie du travail dirigé par M. Bœckh. M. Orelli a suivi l'ordre systématique des sujets dans l'excellent recueil qu'il a consacré aux inscriptions latines sous ce titre : *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio, ad illustrandam romanæ antiquitatis disciplinam accommodata, ac magnarum collectionum supplementa complura emendationesque exhibens*, Zurich, 1828, 2 vol. gr. in-8° ; ouvrage aussi utile que commode à consulter, et accompagné de tous les accessoires qui complètent un travail de ce genre, sous une plume exercée à la pratique de l'érudition. J. B. X.

INSCRIPTIONS (Académie des), *voy.* l'art. précédent, Académie (T. I^er^, p. 98) et Institut.

INSECTES. Pendant longtemps on avait confondu sous le nom d'*insectes* la plupart des animaux privés d'un squelette intérieur : Linné, le premier, restreignit l'application de ce mot aux invertébrés dont le corps est divisé en *segments* (*secare*, *insectum*) et pourvu de pieds articulés ; et depuis qu'on s'est livré d'une manière plus approfondie à l'étude des êtres qui composent le domaine de l'entomologie (*voy.*), cette science a été divisée en plusieurs branches, qui forment aujourd'hui autant de classes particulières.

La première renferme les *crustacés* (*voy.*), ou ceux, tels que l'écrevisse, qui respirent par des branchies. Ils ont des yeux à facettes, quatre antennes pour la plupart, et leur corps porte au moins cinq paires de pieds.

La seconde embrasse les *arachnides* (*voy.*), ou les êtres ayant avec les araignées une analogie plus ou moins marquée. Ils reçoivent l'air par des ouvertures extérieures ou stigmates, aboutissant tantôt à des espèces de sacs pulmonaires, tantôt à des tuyaux chargés de répandre dans tout le corps le fluide aérien. On reconnaît facilement ces petits animaux à leur tête privée d'antennes, pourvus seulement d'yeux lisses et confondus avec le thorax auquel huit pieds sont ordinairement attachés.

Dans la troisième se rangent les *myriapodes* (*voy.*) ou *millepieds*, qui respirent uniquement par des trachées (*voy.*), mais dont la tête, pourvue de deux antennes, n'offre après elle, sans distinction de thorax, qu'une longue suite d'anneaux portant presque tous une ou deux paires de pieds.

Enfin la quatrième comprend les *insectes* proprement dits, ceux qui seront l'objet exclusif de cet article. Ils ont également une respiration trachéenne ; leur tête porte deux antennes de forme variée, deux yeux généralement taillés à facettes ; on ne leur compte que six pieds, et la plupart ont deux ou quatre ailes.

Après avoir indiqué les caractères propres à faire reconnaître les insectes entre les œuvres de la création, nous allons examiner leurs diverses conditions dans le cours de leur vie, c'est-à-dire les suivre dans les différents états par lesquels ils sont obligés de passer avant d'atteindre le terme le plus brillant de leur existence.

1° *Métamorphoses des insectes.* Tout le monde sait que le papillon, par exemple, est condamné à ramper dans son enfance sous la figure hideuse de chenille, à s'enfermer plus tard dans un tombeau, à y rester quelque temps dans un sommeil léthargique, avant de devenir cet être aérien qui charme nos regards par l'éclat de

sa parure. On a donné le nom de *métamorphoses* aux développements successifs qu'il éprouve dans ses formes avant de parvenir à celle qu'il doit conserver jusqu'à la mort. Nous allons donc, avant de nous occuper des insectes sous leur dernière condition, les examiner dans les différents états d'œuf, de larve et de nymphe.

OEuf. Si la nature nous paraît admirable dans la diversité des œufs des oiseaux, son génie créateur est bien plus étonnant dans ceux des petits animaux dont nous nous occupons. Quelle variété dans leurs formes et leurs nuances! quelle richesse souvent dans leurs ornements et leurs couleurs! Comment décrire les configurations nombreuses qu'ils présentent? Les uns sont semblables à des globules; les autres, comme une sphère, sont un peu aplatis aux deux pôles; quelquefois cet aplatissement se change en une dépression très marquée; ceux-ci s'allongent en ovale ou en ellipse; ceux-là se déploient en tube ou en cylindre. La plupart sont lisses ou seulement ponctués; plusieurs sont marqués de stries ou de sillons; d'autres sont chargés de côtes simples ou festonnées; quelques-uns sont comme voilés d'un réseau. Ceux de diverses punaises aquatiques ou de certaines mouches fréquentant des lieux immondes sont pourvus d'appendices destinés à les empêcher de pénétrer trop profondément dans les matières où ils sont déposés. Ceux des hémérobes sont portés chacun sur un long pédoncule, et acquièrent par là une ressemblance si frappante avec de petits champignons, surtout après la chute de l'hémisphère supérieur par la sortie de la larve, que des naturalistes les ont pris pour des substances cryptogamiques. Tantôt, pour soustraire plus facilement les œufs aux recherches de leurs ennemis, la nature leur a donné des teintes tristes ou en harmonie avec les corps auxquels ils sont collés; tantôt, pour les peindre, elle semble avoir épuisé la série des couleurs; quelquefois même, pour les embellir, elle paraît avoir emprunté aux métaux les plus précieux leur brillant et leur éclat. En général, ceux dont la destinée est d'être placés dans des lieux humides ou à l'abri de l'action directe des rayons du soleil ont une enveloppe membraneuse plus ou moins flexible; ceux, au contraire, qui doivent supporter les injures de l'air ou les rigueurs des froids, ont le tégument coriace et souvent recouvert d'un vernis capable de les préserver contre les intempéries des saisons.

Le temps nécessaire à l'éclosion des œufs n'est point resserré dans d'étroites limites : souvent peu de jours suffisent pour qu'elle ait lieu; d'autres fois des semaines ou des mois sont nécessaires. On peut au reste la hâter ou la retarder d'une manière artificielle. Quand l'heure en est arrivée, c'est-à-dire dès que l'embryon a pris tout son développement, il songe à opérer sa sortie. La nature a tout fait pour lui en faciliter les moyens : si l'enveloppe de l'œuf est coriace, tantôt elle a formé dans l'endroit où il doit arriver au jour une calotte ou valvule, sorte de porte faite pour céder au moindre effort; tantôt elle a armé le jeune animal de mandibules assez fortes pour briser la paroi qui le captive.

Larve. L'insecte, au sortir de l'œuf, est à la première période de ses métamorphoses; il est à l'état de *larve*, terme emprunté du latin (*larva*, masque), indiquant qu'il est encore couvert d'un *domino* ou revêtu d'un voile assez épais pour déguiser sa véritable forme. Cependant ces petits animaux, dès leur première condition, ne sont pas tous aussi complétement masqués les uns que les autres : les sauterelles, les criquets et autres orthoptères, les punaises, les cigales et tous ceux qui ont un but analogue au leur, une partie des névroptères et des aptères, offrent dès leur naissance l'image de ce qu'ils seront dans la suite; et les organes du vol paraissent manquer seuls à ceux qui plus tard devront en être pourvus. Il n'en est pas ainsi des espèces comprises dans les autres ordres. Pourrait-on, par exemple, reconnaître le papillon sous la figure de la chenille qui dévore les feuilles de nos arbres? ou le hanneton sous celle du ver blanc qui ronge leurs racines? Ces deux manières d'être si différentes ont fait distribuer les larves dans deux catégories principales. On appelle *demi-larves* celles qui laissent facilement deviner la configuration qu'elles auront

dans la dernière période de leur vie; quant à celles qui la cachent sous des voiles épais, elles ont reçu elles-mêmes de la science et de l'usage différents noms, suivant les caractères extérieurs qu'elles présentent. Ainsi, l'on appelle plus spécialement *larves*, celles dont la tête est écailleuse, et dont le corps est tantôt apode, tantôt pourvu de six pieds articulés terminés par des ongles, et parfois muni en outre de mamelons destinés à suppléer à l'insuffisance des organes de la locomotion. Les *chenilles* (*voy.*) ou larves de lépidoptères offrent avec celles-ci une assez grande analogie : leur tête est également écailleuse, et les trois anneaux suivants, destinés à former ultérieurement les segments thoraciques, portent aussi chacun une paire de pieds articulés; mais on leur compte en sus de quatre à dix pattes membraneuses, armées en dessous d'une couronne de crochets. Quand les pattes ne sont qu'au nombre de quatre à six, les chenilles sont dites *arpenteuses*, à cause de la singularité de leur marche; en présentent-elles huit, elles sont appelées *demi-arpenteuses*; celles qui en offrent de douze à dix-huit sont de *fausses chenilles* qui se transforment en espèces d'hyménoptères; enfin celles de la majeure partie des diptères sont désignées sous le nom de *vermi-larves*, en raison de leur tête membraneuse et mobile et de leur corps vermiforme, toujours dépourvu de pieds articulés.

Les larves, surtout celles de la seconde catégorie, ont, à peu d'exceptions près, le corps mou, la peau membraneuse et flexible. Elles présentent généralement douze anneaux et ordinairement sans distinction de thorax et d'abdomen; ou du moins on retrouve chez elles d'une manière peu manifeste les trois parties ou sections principales.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur l'anatomie générale et physiologique de l'insecte dans sa première condition; nous allons revenir à son histoire et le suivre dans ses destinées au sortir de l'œuf.

Faible alors et d'une petitesse souvent étonnante en comparaison de la taille qu'il doit acquérir plus tard, que va-t-il devenir? qui lui apportera, comme aux petits des oiseaux, la pâtée dont il a besoin? qui remplacera pour lui les soins maternels dont il ne doit pas jouir? Rassurons-nous sur son sort : tout a été prévu pour lui. La Providence n'abandonne pas aux chances du hasard les œuvres de ses mains. Grâces aux soins instinctifs des mères, la plupart des larves, dès leur entrée dans la vie, se voient placées au sein d'une nourriture toute prête et souvent dans un abri assez sûr pour les préserver des dangers dont leur existence est menacée. Ainsi celles des xylophages, des longicornes, des lucanides, trouvent sous les écorces un aliment abondant et une retraite assurée. Celles des nécrophages peuvent s'engraisser des matières animales, dont elles sont chargées de hâter la disparition, sans crainte d'être poursuivies au milieu des substances cadavéreuses qu'elles habitent. Quand les larves doivent vivre au grand jour, la nature leur a donné divers moyens de défense, ou leur a inspiré pour leur conservation un instinct plus ou moins étonnant. Elle a hérissé de poils le corps des unes; elle a armé d'épines celui des autres; elle a mis à profit leurs différentes conformations pour protéger leur faiblesse. Celles des criocères ont l'anus disposé de telle sorte que leur dos est constamment recouvert de leurs déjections sordides. Celles des cassides traînent leurs excréments retenus entre les branches d'un appendice bifurqué; mais au moindre péril, on voit cet appareil singulier se redresser comme la queue d'un écureuil. Celles de diverses chrysomélines laissent transsuder de leurs pores une huile empestée. La queue-fourchue du saule (*dicranura vinula*) a le pouvoir de lancer une liqueur caustique. La chenille du papillon machaon fait sortir de son anneau prothoracique deux cornes divergentes capables d'effrayer ses ennemis. Plusieurs les trompent par différentes ruses : les unes s'abritent sous la partie inférieure des feuilles; d'autres, comme les arpenteuses, dans l'état de repos, fixées aux branches par leurs pattes postérieures seulement, tiennent le reste de leur corps droit et immobile comme un rameau desséché, dont elles ont ordinairement la

couleur et les nodosités. Certaines chenilles se filent des tentes où elles se réunissent en société, pour n'en sortir régulièrement et avec ordre qu'à l'heure de leurs repas. Diverses teignes, dont les travaux nous sont si nuisibles, se construisent, à mesure qu'elles avancent, un tuyau de soie, véritable chemin couvert à l'aide duquel elles peuvent en paix commettre leurs déprédations; celle des draps (*tinea surcitella*) entremêle le sien des débris de l'étoffe qu'elle ronge; celle de la cire (*galleria cereana*) le revêt de ses excréments, pour rendre impuissantes les attaques des abeilles. D'autres larves se fabriquent des fourreaux qu'elles traînent avec elles; les clythres, les gribouris donnent aux leurs la consistance du parchemin; les psychés, les friganes recouvrent ces sortes d'habits de mousse, de feuilles, de grains de sable ou de diverses autres matières qui se trouvent à leur portée. Tant de précautions ne sont pas inutiles: les créatures qui nous occupent ont des ennemis si nombreux et si puissants! elles en trouvent même parmi des larves de diverses espèces. Plusieurs, en effet, ne vivent que de violences et de rapines. Les unes, pour saisir leur proie, lui tendent des embûches. Celle du fourmilion (*myrmeleon formicarum*) creuse dans le sable un trou en forme de cône renversé au fond duquel elle se tapit immobile. Malheur à la fourmi qui, trottant près de là, ose mettre les pieds sur cette pente rapide! le monstre fait aussitôt pleuvoir une grêle de sable qui l'étourdit et la force à rouler au fond du précipice où elle doit trouver une mort cruelle. Celle de la cicindèle sylvicole (*cicindela sylvicola*), de même que celles des autres espèces de ce genre, creuse, dans les lieux exposés au soleil, un trou perpendiculaire et cylindrique dont la partie supérieure de sa tête, toujours couverte de sable ou de poussière, ferme l'ouverture au niveau du sol. Un insecte vient-il à cheminer sur ce terrain dangereux, la tête fait l'office de bascule, et l'imprudent voyageur est aussitôt saisi par les mandibules redressées de la cruelle qui l'entraîne au fond de son charnier, pour l'y dévorer sans pitié. D'autres larves, plus voraces encore, vont à la quête de leur proie au lieu de l'attendre: celles-ci, comme celles des carabiens, attaquent tous les êtres dont la force ne semble pas au-dessus de leur courage; celles-là, comme celles des hémérobes, s'établissent au milieu des pucerons réunis en société nombreuse, et, semblables à des loups dans une bergerie, s'engraissent sans obstacle de ces petits suceurs, dont la multitude est pour nos arbres un véritable fléau.

Ainsi, tantôt chargé de resserrer dans de justes bornes les espèces trop nombreuses, tantôt placé au sein d'une nourriture végétale abondante, l'insecte, sous la forme de larve, ne songe qu'à remplir le but pour lequel il fut créé, qu'à consommer la matière organisée. Il remplit sa mission avec une telle ardeur que souvent il détruit en vingt-quatre heures jusqu'au triple de son propre poids; mais aussi il grossit en proportion de sa voracité, et bientôt sa peau, qui ne peut se prêter à un accroissement si rapide, perd la beauté de ses couleurs et semble gêner le corps de son étroite circonférence. L'animal inquiet et malade se voue à un régime, à une abstinence volontaire; il travaille à se délivrer de cette enveloppe desséchée qui bientôt cède à ses efforts, se fend sur le dos, et glisse le long de son corps.

Après ce changement, revêtu d'une peau nouvelle dont la fraîcheur lui rend l'éclat de sa jeunesse, l'insecte se remet à manger comme auparavant, jusqu'à ce que ce nouvel habit, devenu trop étroit, lui fasse sentir le besoin de répéter la même opération. A part un certain nombre de larves, principalement de diptères et d'hyménoptères, dont on croit qu'ils ne quittent point leur peau, les autres subissent ordinairement trois, quatre ou cinq mues; quelques-unes même jusqu'à dix. Chacun de ces dépouillements apporte en général aux demi-larves une modification nouvelle dans les organes encore imparfaits du vol: les fourreaux qui les renferment, après s'être montrés sous une forme rudimentaire, s'allongent graduellement, en sorte que ces animaux arrivent presque insensiblement à cette époque de leur développement où ils n'auront plus à subir qu'une mue pour se montrer sous leur dernière conformation.

Il n'en est pas ainsi des larves n'ayant point de ressemblance avec l'insecte parfait. Aucune de leurs mues, quand elles sont sujettes à en avoir, ne change leurs formes extérieures, jusqu'à celle qui leur permet de se transformer en nymphe. Mais avant d'entrer dans ce second état, pendant lequel elles resteront sans prendre de nourriture et comme plongées dans un sommeil léthargique, un instinct merveilleux leur fait prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur bien-être et leur conservation pendant ces jours d'inertie et de repos. Les unes, comme celles des coccinelles, collent à une feuille, à une tige, leur segment anal; les autres, comme les chenilles d'un grand nombre de lépidoptères diurnes, filent contre un mur un petit mamelon de soie auquel la nymphe parviendra à se suspendre la tête en bas, à l'aide de certains crochets dont l'extrémité postérieure de son corps est pourvue pour cet usage; plusieurs autres, après s'être fixées par la même partie, choisissent la position horizontale et s'y maintiennent à l'aide d'un arc de soie qui enlace leur corps par le milieu. Mais le plus grand nombre prend des précautions plus sûres pour se soustraire à la voracité des oiseaux ou aux attaques de leurs divers ennemis. Celles-là s'abritent sous les écorces ou se creusent dans le bois une couche plus profonde; celles-ci se retirent sous des pierres ou s'enfoncent dans la terre. La plupart, à l'aide d'une filière située ordinairement à la lèvre, comme chez les chenilles, ou rarement à l'extrémité de leur abdomen, comme chez les larves des myrméléons, se construisent un cocon de cette riche matière sur laquelle MM. Bourcier et Poortmann ont donné récemment des détails très curieux. Quels soins ne déploient pas ces créatures dans la confection de l'espèce de sépulcre destiné à les recevoir! Quelle diversité dans l'industrie de chacune! Plusieurs tirent exclusivement de leurs réservoirs sétifères les moyens de confectionner leur tombeau; d'autres entremêlent à leur tissu tantôt les poils dont leur corps est hérissé, tantôt diverses parties de végétaux. Celles-ci s'enveloppent d'une feuille comme d'un manteau, en l'enroulant autour d'elles en forme de cornet; celles-là se contentent de lier ensemble quelques feuilles pour se faire une retraite; quelques-unes se servent des plus vils matériaux, tels que la terre ou le bois pourri, et en agglomèrent les parcelles à l'aide d'une matière visqueuse. D'autres utilisent le fourreau qu'elles traînent avec elles et n'ont qu'à *en boucher ou à en griller l'ouverture* pour y être en sûreté. Enfin, celles de divers diptères, en se détachant de la paroi interne de leur peau desséchée, se trouvent encloses dans une coque d'une figure ordinairement ovoïde, mais présentant souvent des formes différentes plus ou moins singulières.

Nymphe. Les demi-larves, avons-nous dit, arrivent en général graduellement au deuxième état de leurs transformations, en sorte qu'il est souvent assez difficile de déterminer le moment où elles seront devenues nymphes. Dans ce second âge de leur vie, elles peuvent également marcher et prendre de la nourriture, *seulement elles se rapprochent* d'une manière plus marquée de l'insecte parfait dans lequel elles vont bientôt se transformer. Les autres larves passent par des conditions bien différentes : leur conformation extérieure a si peu d'analogie avec celles qu'elles doivent montrer plus tard, que, pour donner à la nature le temps de préparer leur développement nouveau, elles sont condamnées, dans l'état de nymphe, à un jeûne rigoureux, à une immobilité presque complète. Ces dernières se présentent de deux manières principales. Les unes montrent toutes les parties de l'insecte parfait repliées sous une peau membraneuse qui entoure chacune d'elles : celles-là portent plus particulièrement le nom de *nymphes*. Les autres sont recouvertes d'une enveloppe coriace qui laisse moins distinctement apercevoir les parties de l'animal futur : on a donné à ces dernières la dénomination de *chrysalides* (*voy.*), en raison des plaques d'un jaune d'or dont quelques-unes sont parées.

Le temps que l'insecte doit passer dans son second état est d'une durée très variable : souvent un petit nombre de jours suffit pour le conduire au terme de sa réclusion; quelquefois six mois et plus

lui sont nécessaires. La chaleur de l'atmosphère a une influence si marquée sur le développement de la nymphe, qu'on peut hâter ou retarder le moment de sa délivrance en la soumettant à une température plus élevée ou plus basse. Pendant ces jours de repos, un grand travail s'opère : les membres de l'insecte prennent de plus en plus de consistance; puis, au terme marqué, son enveloppe se fend sur le dos, et il se montre sous la forme qu'il ne doit plus quitter.

Sa sortie de l'espèce de sépulcre où il est enfermé, ne saurait parfois rencontrer d'obstacles; mais souvent elle en éprouverait si la nature n'avait tout fait pour les aplanir. Ainsi les coques de certains diptères, qui semblent au premier coup d'œil composées d'une seule pièce comme les œufs dont elles ont la forme, sont pourvues d'une calotte que le jeune reclus peut faire sauter à volonté. Lui faut-il des efforts plus puissants? sa tête devient vésiculeuse et lui sert d'un levier assez fort pour atteindre son but. Certaines nymphes aquatiques peuvent se mouvoir jusqu'au rivage où doit avoir lieu leur délivrance. D'autres, qui sont cachées dans le bois, sont armées d'épines dirigées en arrière au moyen desquelles, à l'aide d'un mouvement vermiculaire, elles peuvent quitter les profondeurs des dédales où elles seraient peut-être condamnées à périr. Quelquefois, la larve a ménagé à l'insecte parfait sa sortie d'une prison où, sans ses soins, il trouverait son tombeau. Ainsi les bruches, si nuisibles à nos pois, ainsi certaine teigne, fléau de nos greniers, ont la précaution de ne laisser dans un endroit du fruit où elles vivent dans leur jeune âge, qu'une pellicule assez mince pour pouvoir être facilement rompue au moment où elles auront acquis leur dernière forme. Enfin, divers papillons ont reçu la faculté de briser les fils à l'aide des facettes de leurs yeux, ou de répandre un liquide capable de dissoudre les matières soyeuses ou gommeuses qui opposeraient à leur sortie un obstacle insurmontable.

Dans le premier moment de sa délivrance, l'insecte a le corps mou et les ailes chiffonnées; mais peu à peu toutes ses parties acquièrent la consistance désirable, et il se trouve enfin arrivé à la période heureuse de son existence où la vie ne semble devoir lui offrir que jouissances et plaisirs. M-T.

2° *L'insecte parfait.* — L'absence des vertèbres, du cœur, et de vaisseaux propres à la circulation, d'organes respiratoires distincts; et en outre, l'existence des segments dont leur corps est composé, sont les principaux caractères extérieurs distincts des insectes. La structure des organes de ces animaux est d'une extrême complication; son étude exigerait des détails anatomiques dont nous devons nous abstenir. Nous ne ferons que passer rapidement en revue les principaux organes, et les fonctions qu'ils ont à remplir.

L'expérience a prouvé que les insectes sont doués de sensibilité, et que c'est à la présence des nerfs répandus dans toute leur économie qu'ils doivent la perception des sensations et leur vie organique. Sans suivre ces filets nerveux dans leur distribution, nous remarquerons que douze ganglions se répandent dans la longueur du corps de l'animal, depuis sa tête jusqu'à son extrémité; que le premier qui se rend à la tête est considéré comme le cerveau, et qu'on reconnaît les autres dans les organes digestifs, de la vision, du toucher, de la locomotion et de la génération.

La tête des insectes, formée par l'une des trois grandes sections qu'on remarque dans les segments transversaux, et dont les deux autres sont le thorax et l'abdomen; la tête, disons-nous, est constamment munie de l'organe de la vision. Les yeux, le plus ordinairement au nombre de deux, situés sur les parties latérales de la tête, sont taillés en facettes hexagones, au nombre de plusieurs milles, reflétant plusieurs nuances. Puget a compté 17,325 de ces petits miroirs sur la cornée d'un papillon. C'est là ce qu'on appelle les *yeux composés*. On les distingue facilement sur les papillons, les libellules (*voy.* DEMOISELLES), etc. Les yeux des insectes étant inhérents à la partie solide de la tête, la nature a suppléé à cette disposition au moyen des tubercules sur lesquels les objets se peignent en tous sens, en haut, en avant, en arrière et sur les côtés : c'est

ainsi que le papillon aperçoit dans toutes les directions la main qui veut le saisir, et la fuit. L'insecte possède encore d'autres yeux plus petits, placés dans la ligne moyenne du front, au-dessus de la bouche, dont le nombre est variable, et dont la surface est lisse (*stemmates*). Quoique l'usage n'en soit pas connu, il est permis de les croire propres à la vision, puisque certaines espèces, l'araignée, par exemple, n'en ont pas d'autres. Les aptères, les coléoptères n'ont point de stemmates. On a refusé l'organe de la vision aux insectes qui vivent dans une obscurité inaccessible à la lumière. M. Marcel de Serres a reconnu la présence des yeux chez les insectes nocturnes, les ténébrionites, quelques scarabéides : leur organisation est seulement différente.

Quoique l'on n'ait pas encore reconnu le siége des sensations de l'ouïe et de l'odorat chez les insectes, il est cependant certain qu'ils les perçoivent. On sait que, dans quelques circonstances, principalement à l'époque de leurs amours, plusieurs insectes, le mâle de la cigale, de la sauterelle, etc., etc., produisent un bruit particulier. L'exactitude empressée avec laquelle la femelle se rend à cet appel, prouve bien que ces animaux s'entendent.

On a voulu placer le siége de l'odorat dans les *antennes*, aux *stigmates* ou à l'entrée des *trachées*, à tous les conduits de l'air; toutes les émanations odorantes seraient perçues par les ouvertures situées dans toute la longueur du corps de l'insecte. Quoi qu'il en soit, l'insecte carnivore accourt, tantôt sur la viande fraîche, tantôt sur le cadavre en putréfaction; l'escarbot, la mouche, sur le résidu de nos digestions; d'autres viennent se placer sur la plante dont l'odeur cadavéreuse les invite. L'abeille, le papillon ne sont pas moins empressés pour recueillir le nectar des fleurs; la fourmi gravit les murs de nos maisons pour pénétrer dans les armoires qui recèlent des matières sucrées.

Les antennes, espèce de tentacules dont est armée la tête des insectes, paraissent être chez eux l'organe du toucher. Ces instruments formés de plusieurs articulations, les dirigent dans leur route, leur indiquent les obstacles qu'ils rencontrent. Les antennes étant très courtes dans quelques espèces (les cigales, les libellules), elles y suppléent par les palpes placées près de la bouche. Les insectes dépourvus d'antennes (les capricornes, les arachnides et autres aptères) suppléent à cette disposition par l'emploi des tarses des pieds antérieurs.

Les organes de la locomotion sont de deux espèces, les pattes et les ailes.

Les pattes, organes de la progression, sont ordinairement disposées, dans les insectes parfaits, par six paires, reçues chacune dans une partie du thorax, et divisées en quatre parties, la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse. Le nombre d'articles du tarse a servi à la classification des insectes.

Les ailes, qui servent aux insectes pour les enlever dans l'atmosphère, et que l'on peut comparer pour leur effet aux rames qui font voguer la nacelle, sont transparentes, membraneuses, parsemées de nervures. Elles sont au nombre de deux (diptères), ou de quatre (tétraptères). Ces dernières sont recouvertes de deux ailes supérieures plus épaisses : ce sont les *élytres* (*voy.*), qui servent à en prévenir la rupture, comme chez les coléoptères ou insectes à étui. Les quatre ailes sont quelquefois d'une égale épaisseur, et servent également au vol; elles sont recouvertes d'une poussière écailleuse (les lépidoptères), ou bien nues (les gymnoptères). Le nombre et la forme des ailes ont déterminé la formation des ordres des insectes, ainsi qu'il sera dit vers la fin de cet article. La direction des ailes est variée : tantôt elles sont droites et étendues, tantôt repliées sur elles-mêmes; il en est de même du plan de leur position, qui est horizontal ou incliné; elles sont couchées les unes sur les autres, ou bien elles sont écartées, ou elles s'élèvent verticalement, comme celles des papillons.

L'absence du cœur et des vaisseaux étant, à ce qu'il paraît, constatée chez les insectes, on a supposé qu'un vaisseau qui s'étend le long de leur dos, et dont la dilatation et la contraction alternatives sont palpables, remplissait chez ces animaux les fonctions du cœur. Cette opinion est maintenant abandonnée. On a observé, cependant, chez quelques insectes parfaits, chez les canopes, les éphémères,

dans la mouche commune, un mouvement circulatoire dans les nervures des ailes, qui se manifestait par l'apparition de globules sans cesse déplacés; M. Behn, de Berlin, a reconnu le même phénomène dans les pattes des corises; M. de Blainville a répété et confirmé cette observation. D'autres ont bien reconnu les pulsations, mais n'ont pas aperçu les globules sanguins : la différence de la translucidité chez diverses espèces d'insectes en peut être la cause.

Le mécanisme de la respiration chez les insectes a été l'objet des recherches de tous les naturalistes. Il est maintenant constaté que l'oxygène est nécessaire à la respiration des insectes; que ce gaz est absorbé, l'acide carbonique dégagé, et que, dans cette opération, se développe de la chaleur. Les trachées, situées de chaque côté et dans toute la longueur du corps, y transportent l'air respirable, et communiquent avec l'air extérieur par les stigmates, formés d'une membrane disposée de manière à s'opposer à l'introduction des corps étrangers.

L'air s'introduit, par un mécanisme différent, dans les trachées, en raison de la différence du milieu qu'habite l'animal. Chez les insectes aériens, l'entrée et la sortie de l'air s'opèrent par un mouvement musculaire; les insectes aquatiques puisent l'air tantôt immédiatement dans l'atmosphère, tantôt dans l'eau qui les environne et d'où, par des organes spéciaux, l'air passe dans toutes les parties du corps. Chez quelques insectes aquatiques (les libellules, etc.), l'orifice aérien est placé près de l'anus. Ils inspirent l'eau par le rectum, où il abandonne l'oxygène qui s'y trouve combiné; puis ils la rejettent avec force, mêlée de globules gazeux.

La merveilleuse conformation des organes sexuels chez les insectes, le mode varié de leur accouplement, leur fécondité, les diverses phases de leur développement ont été l'objet des observations les plus intéressantes. Les organes génitaux, le plus souvent séparés, sont diversement placés : tantôt à l'extrémité du ventre, et tantôt l'organe mâle est situé près de la poitrine, comme chez les libellules, etc. Les insectes ne vivant pas par paires, la nature a employé divers moyens de les rapprocher pour l'acte de leur reproduction : tantôt le cri particulier du mâle, tantôt les émanations odorantes qui indiquent sa présence, d'autres fois, pour les insectes nocturnes, une clarté phosphorique qui l'entoure. Le rapprochement des sexes est réel, la copulation parfaite. L'attitude du mâle varie : il se cramponne sur le dos de la femelle, ou bien, c'est la femelle qui se place au-dessus du mâle, comme chez les éphémères.

Les insectes sont ovipares. Après l'accouplement suivi de la mort du mâle, la femelle pond, plus ou moins promptement, une partie ou la totalité de ses œufs. Dans certaines espèces, les œufs éclosent dans l'intérieur de la femelle, comme chez les pucerons, les hippobosques, et chez tous les ovovivipares (*voy.* p. 727).

On sait que la fécondité des insectes est incalculable. L'abeille, en moins de deux mois, peut pondre 12,000 œufs; la phalène, 350 par jour; une mouche, au rapport de Linné, en donne 700,000 dans l'espace de trois mois. Le puceron a l'étrange propriété de produire au moment de sa naissance, sans avoir besoin d'un nouvel accouplement. Le naturaliste Bonnet a obtenu d'un puceron séquestré jusqu'à cinq et sept générations consécutives. Ces générations successives avaient été opérées dans la première mère par le mâle qui avait fécondé, en automne, l'œuf dont elle sortit au printemps. Heureusement la nature a obvié aux inconvénients d'une si grande fécondité en lui opposant d'autres animaux, des reptiles, des poissons, des oiseaux qui en détruisent les produits, moyen plus sûr que les foudres de l'excommunication que, dans les siècles d'ignorance, l'Église lançait contre les insectes.

Les insectes se nourrissent de substances végétales ou animales. Le genre de nourriture varie, chez les mêmes espèces, en raison des différentes époques de leur vie, et l'appareil de la manducation subit les modifications nécessaires. Ainsi, les lépidoptères vivent du nectar des fleurs; les coléoptères, des feuilles des arbres; les gallinsectes, les pucerons, des excroissances des feuilles et des arbres; les cha-

rançons, des fruits et des graines. Quelques espèces recherchent les excréments des animaux ou leur chair putréfiée. D'autres, comme les araignées, les cousins et autres sanguisorbes, s'adressent aux animaux vivants et quelquefois s'introduisent sous leur peau : tels sont les taons et autres insectes du genre des æstres qui relancent les bœufs dans nos prairies. D'autres enfin, comme les ichneumonides, vivent dans l'intérieur du corps d'autres insectes.

Si les insectes sont réellement dépourvus d'appareil circulatoire, comment s'opère donc la nutrition? On présume qu'elle se fait par voie d'absorption, par la porosité du tube intestinal. Au surplus, on ne sait là-dessus rien de positif, non plus que sur ce qui concerne le mode de sécrétion chez les animaux.

La nature, qui veille toujours à la conservation de ses œuvres, a pourvu à celle des insectes en leur donnant les moyens physiques de protéger leur vie, et en leur apprenaut par l'instinct la manière de les employer. Sont-ils nés en automne? l'instinct les conduit dans des retraites où ils défient les rigueurs du froid, et où, plongés dans un sommeil léthargique, ils attendent le retour du printemps. Pour échapper aux poursuites de l'ennemi, ils ont la rapidité du vol; pour se soustraire à sa vue, ils changent de forme à volonté. Le combat s'engage-t-il? ils opposent leurs pinces, leurs aiguillons et d'autres armes acérées; d'autres fois, ils lancent aux yeux de leur ennemi un liquide dont l'odeur ou la causticité le forcent à s'éloigner. Se voient-ils sans défense? ils simulent l'état de mort par une immobilité complète d'où ils sortent dès que leur ennemi s'est éloigné. Qui ne connaît et n'admire les travaux de l'abeille, le génie architectural de tant d'autres insectes?

Est-il sans prévoyance ce petit animal qui, sur les bords de la retraite qu'il s'est creusée, amasse avec tant d'art le sable qui s'écroulera sous les pieds de l'ennemi qui viendra l'y chercher, l'écrasera de son poids et le lui livrera sans défense? Qui conduit l'araignée aquatique dans le fond des eaux, sinon l'instinct qui lui apprend à emprisonner dans ses fils la bulle d'air qui empêche sa submersion? Sans l'instinct de la cochenille, cet insecte qui nous fournit la plus brillante des couleurs, nous ne jouirions pas de ce riche produit. Déposée sur la feuille du cactus, bientôt insuffisante à sa nourriture, elle se voit forcée de se réfugier sur les arbres voisins. Ce sera un autre insecte, l'araignée, ennemi-né de tous ses confrères ailés, qui lui tracera un chemin dans les airs, et lui élèvera un pont au moyen des fils qu'elle tend dans les nopaliers. L'insecte, à peine éclos, se glisse le long d'un de ses fils qui le conduit à sa destination. L. D. C.

3° *Mœurs des insectes parfaits ; derniers actes de leur vie.* — Les insectes, parvenus à leur dernière transformation, ne présentent pas, en général, dans les moyens de chercher leur nourriture ces ressources industrieuses qui nous attachent à leur histoire dans leur jeune âge. Ainsi, chez les carnassiers, l'emploi exclusif de la force ouverte remplace l'art des embûches dont plusieurs ne dédaignaient pas l'usage. Les libellules, qui se traînaient aux pieds des roseaux, ou s'avançaient d'un pas hypocrite, le corps sali de boue et la face couverte d'un masque, une fois pourvues d'ailes, se jouent autour de nos mares, se balancent au-dessus de leurs eaux tranquilles, et, semblables à l'autour cruel, fondent comme un trait sur la proie dont leurs regards ont été frappés. Les cicindèles qui, sous leur premier état, se tenaient cramponnées à la cime de leur galerie tubiforme et attendaient patiemment, pour les attaquer, les petits voyageurs que leur mauvais destin guidait de leur côté, une fois revêtues d'une cuirasse, parcourent d'un pied agile les lieux arides ou sablonneux, et poursuivent sans pitié les petits malheureux qui osent s'aventurer sur ces plages nues. Les insectes qui, pour nous nuire, se cachaient dans l'ombre, travaillaient sous des chemins couverts ou employaient divers moyens analogues nécessaires à leur sûreté, rejettent toute précaution semblable dès qu'ils sont parvenus à la dernière phase de leur vie. La plupart même de ceux qui, dans leur enfance, nous causaient les plus grands dommages, semblent plus tard avoir rompu tout pacte avec leurs inclinations perverses,

Les longicornes qui minaient les flancs de nos arbres; les bruches qui vidaient l'intérieur de nos graines légumineuses; les anthrènes qui dévastaient nos collections, devenus tout à coup plus recherchés dans leurs goûts, se bornent à puiser leur nourriture dans la coupe des fleurs. Les teignes qui dévoraient la substance la plus farineuse de nos grains; celles qui détruisaient nos tissus de laine, deviennent, en changeant de forme, incapables de nous faire du tort. La bouche de plusieurs insectes subit, en effet, des métamorphoses non moins étonnantes que les autres parties de leur corps; et plusieurs d'entre eux, les lépidoptères, par exemple, qui, sous la figure de chenilles, étaient armés de mâchoires cornées, devenus habitants des airs, ne possèdent plus qu'une trompe et souvent trop rudimentaire pour pouvoir leur être utile.

Parvenus à leur condition la plus belle, les petits animaux dont nous nous occupons jouissent, en général, peu de temps des avantages qu'ils ont conquis. La durée de leur vie semble même alors être en raison inverse du temps qu'ils ont mis à arriver à leur état parfait. Le cerf-volant qui, au sortir de l'œuf, mine pendant plusieurs années l'intérieur de nos chênes, vit à peine un mois et demi, quand, revêtu d'une enveloppe plus solide, il semblerait pendant longtemps pouvoir braver le trépas. Les éphémères qui, dans leur jeune âge, restent deux ou trois ans cachées au fond des eaux, ont, après leur dernière transformation, une existence si passagère que souvent le jour même qui en est témoin, l'est aussi de leurs derniers moments. La nature ne paraît donc conduire les insectes à la troisième période de leurs métamorphoses, c'est-à-dire à la jouissance de toutes leurs facultés, que pour leur accorder celle de préparer la venue de leurs descendants.

Les précautions qu'ils prennent alors pour assurer le bien-être et la sécurité de leur postérité est digne de toute notre attention. Le hanneton se rappelle les racines qu'il rongeait, et délaisse les arbres qu'il a dépouillés de verdure, pour confier à la terre le berceau de ses descendants dont elle doit cacher le jeune âge. Le papillon oublie, dans nos parterres, les fleurs dont il était le courtisan assidu, et va coller sur une plante, souvent triste comme l'ortie ou épineuse comme le chardon, les graines vivantes destinées à perpétuer sa race. Jamais on ne trouve en défaut la prévoyance de ces mères; jamais, au milieu des plantes variées qui forment nos prairies ou couvrent nos champs, elles ne se méprennent dans le choix de celle qui fut donnée en partage à leur lignée; ou si quelquefois leurs sens sont trompés, si la mouche à viande (*m. vomitoria*), par exemple, attirée par l'odeur cadavéreuse du gouet serpentaire, confie à ses spathes l'espoir d'une postérité à laquelle la chair corrompue peut seule servir d'aliment, c'est que la nature permet cette heureuse méprise pour limiter la multiplication d'une espèce qui finirait par devenir un fléau.

Quel instinct, quelle intelligence allions-nous dire, les insectes ne montrent-ils pas dans leurs soins pour leurs œufs! La livrée (*bombyx Neustria*) ne se borne pas à choisir, pour les coller, la partie inférieure des feuilles: elle les cache sous les poils dont l'extrémité de son abdomen est parée; la mante, en les fixant à une plante, les enveloppe d'une matière gommeuse que l'air a la propriété de durcir; l'hydrophile les enferme dans une coque soyeuse confiée aux flots au sein desquels ils doivent éclore; divers gallinsectes les entourent d'une matière cotonneuse qui leur sert de nid; d'autres femelles de ces singuliers hémiptères les couvrent de leur corps informe et les protégent ainsi, même après leur mort, de leur peau desséchée. Un grand nombre déposent les leurs dans le sein de la terre ou dans l'intérieur des végétaux; la nature leur a donné pour cet usage tous les instruments nécessaires: les sauterelles ont reçu une longue tarière en forme de sabre ou de coutelas; les sternoxes et les longicornes, un oviducte composé de tubes susceptibles de s'allonger comme ceux d'une lunette d'approche; les valgues ont été armés d'une sorte de dard corné; les cigales, d'une râpe; les tenthrèdes, d'une scie, etc. Quelquefois le végétal offensé produit autour du dépôt qu'il a reçu des excroissances plus ou moins bizarres, dans

lesquelles les larves futures trouveront plus tard le vivre et le couvert.

Les insectes montrent des soins bien plus étonnants encore quand ils sont obligés de pourvoir à l'avance à la nourriture de leurs descendants. Divers bousiers composent, avec le produit des déjections auxquelles ils doivent leur nom, des espèces de boules ou pilules, les font rouler au loin comme le Sisyphe de la fable, les enterrent et y insèrent un œuf. Les géotrupes, après avoir déposé un des leurs dans la partie la plus basse du trou cylindrique qu'ils ont creusé, entassent dans celui-ci une quantité de matières firnétaires suffisante pour nourrir l'animal futur jusqu'à son entier développement. Les nécrophores, attirés par les émanations cadavéreuses d'une taupe ou d'un rat gisant sur le sol, accourent de plus ou moins loin, et parviennent, en se réunissant plusieurs pour cette œuvre, à enterrer le petit quadrupède assez profondément pour n'avoir aucune inquiétude sur le sort des germes qu'ils laisseront dans son corps. Avec quel art les apiaires ne préparent-elles pas une retraite aux larves qui leur devront le jour? les abeilles de nos ruches leur construisent des alvéoles, sorte de berceaux hexagones, près desquels veilleront des nourrices empressées de pourvoir à tous leurs besoins; quelques-unes tapissent de feuilles l'intérieur de la galerie souterraine qu'elles ont creusée; d'autres bâtissent contre nos maisons des nids de mortier, intérieurement divisés en cloisons soyeuses, dans lesquelles elles déposent une pâtée mielleuse destinée aux petits habitants qui devront bientôt y naître. Mais hélas! souvent un étranger hérite du fruit de ces tendres soins: souvent le clairon femelle vient en tapinois glisser dans ce nid un œuf parasite, et l'abeille maçonne, ignorante de cette visite perfide, ne tarde pas à enfermer le loup dans la bergerie. La nature a confié ainsi à certains insectes la mission de refréner la multiplication des espèces nuisibles. Les exécuteurs divers de ses volontés ont chacun leurs victimes marquées. Les ichneumons percent la peau des chenilles et introduisent dans les flancs de celles-ci des germes de vers avides qui sous peu s'engraisseront à leurs dépens; tandis que toutes sortes de lilliputiens appartenant à la même tribu, les chalcis reluisants d'or, trouvent dans l'œuf d'un papillon ou d'une phalène une retraite assez vaste et une nourriture assez copieuse pour permettre à un de leurs descendants d'y parvenir à son développement complet. Les hyménoptères fouisseurs ne déclarent pas à d'autres espèces une guerre moins cruelle : ceux-ci poursuivent les syrphes; ceux-là font la chasse aux pucerons; d'autres osent même attaquer des coléoptères, les emportent malgré leur résistance, et les entassent dans des galeries creusées soit dans la terre, soit dans les troncs des arbres morts, où ils serviront d'aliment à leur progéniture à venir.

On ne saurait voir sans admiration avec quelle sagesse prévoyante le nombre des œufs est toujours en harmonie avec la quantité de nourriture placée à leur portée. Guidées par un instinct merveilleux, les femelles des insectes ne se trompent point à cet égard. Parmi celles-ci, les unes dispersent çà et là les germes dont elles sont chargées; les autres les groupent ou les rassemblent, à leur sortie, de mille façons diverses. Quelquefois les œufs, au lieu d'être pondus un à un, se montrent liés en une espèce de collier ou de chapelet; rarement ils sortent réunis en paquet.

Mais toutes les femelles de ces petits animaux ne sont pas ovipares. Celles des pucerons produisent des larves pendant toute la durée des beaux jours, et ne pondent des œufs que dans l'automne, pour prévenir les ravages que les froids produiraient sur leurs générations. Quelques espèces, comme la mouche à viande, sont uniquement larvipares, c'est-à-dire mettent au jour des larves sorties de l'œuf dans le sein maternel. Enfin, chez un petit nombre, comme chez l'hippobosque du cheval, l'œuf éclot et la larve se développe dans le corps de la mère, et celle-ci donne naissance à une véritable nymphe. La ponte, sous quelque forme qu'elle se présente, est le dernier acte important de la vie des insectes : avant qu'elle ait eu lieu, la plupart des mâles ont payé leur tribut à la nature; dès qu'elle est terminée, la destinée des femelles est ac-

complie; elles languissent et périssent bientôt comme la plante éphémère qui vient de confier aux vents les semences chargées de perpétuer son espèce sur la terre.

Nous sommes encore loin de connaître toutes les habitudes des insectes; mais sans aller au-delà de ce qu'il vient d'en être dit dans ce rapide aperçu, n'est-on pas obligé de reconnaître que la suprême intelligence s'est manifestée autant dans la création de ces atomes vivants que dans celle de l'homme et des cieux.

4° *De la classification des insectes.* On peut diviser les insectes en deux grandes classes, qui sont : les insectes *sans ailes* (*voy.* APTÈRES) et les insectes *ailés*.

La première classe peut se subdiviser en trois ordres : 1° les *thysanoures*, dont l'abdomen est garni sur les côtés de pièces mobiles en forme de fausses pattes ou terminé par des appendices propres au saut; genres principaux : lépisme, machile, podure; 2° les *parasites*, dont la bouche consiste en un museau renfermant un suçoir rétractile, ou en une fente située entre deux lèvres et avec deux mandibules en crochet; genres principaux : pou, ricin; 3° les *suceurs*, avec une bouche composée d'un suçoir renfermé dans une gaine cylindrique de deux pièces articulées : la puce en est un genre.

Parmi les insectes ailés qui forment huit ordres, les six premiers ordres ont quatre ailes, les deux autres n'ont que deux ailes membraneuses : 1° *coléoptères*, qui ont les ailes supérieures en forme d'étuis crustacés et horizontaux, les ailes inférieures pliées simplement en travers; 2° *orthoptères*, dont les ailes supérieures, en forme d'étuis, sont ordinairement coriaces et le plus souvent croisées au bord interne, les ailes inférieures pliées en deux sens ou simplement dans leur longueur : ces deux ordres ont une bouche à mâchoire; 3° *hémiptères*, qui ont la bouche en forme de bec articulé renfermant dans sa gaine les mandibules et les mâchoires transformées en soies; les ailes supérieures en forme d'étuis crustacés, avec l'extrémité membraneuse, ou semblables aux inférieures, mais plus grandes et plus fortes : ces trois ordres ont les ailes de consistance inégale; dans les trois ordres suivants, les ailes sont de consistance égale; 4° *névroptères*, dont les ailes sont finement articulées, les ailes inférieures ordinairement de la grandeur des ailes supérieures ou plus étendues dans un de leurs diamètres; 5° *hyménoptères*, qui ont des ailes articulées à grandes mailles, les ailes inférieures plus petites que les supérieures, l'abdomen des femelles est presque toujours terminé par un oviducte ou par un aiguillon : ces deux derniers ordres se ressemblent par des ailes nues et des mandibules; 6° *lépidoptères*, dont les ailes sont couvertes d'écailles coloriées semblables à une poussière; la bouche est formée d'une espèce de langue roulée en spirale; 7° *ripiptères*, avec des ailes pliées en éventail, deux corps crustacés et mobiles situés à l'extrémité antérieure du thorax; 8° *diptères*, avec des ailes étendues accompagnées, dans presque tous, de deux corps mobiles en forme de balanciers situés en arrière des ailes, et la bouche le plus souvent en forme de trompe terminée par deux lèvres.

On trouvera aux articles que nous consacrons à chacun de ces ordres des détails sur les caractères qui les distinguent et sur leurs subdivisions; nous décrivons aussi séparément quelques familles ou genres et même certaines espèces qui offrent un intérêt plus particulier. *Voy.* CERF-VOLANT, CARABIQUES, CICINDÈLES, ESCARBOT, DERMESTES, CANTHARIDES, HANNETON, BRUCHE, CHARENÇON, COCCINELLE, GRILLON, SAUTERELLE, CIGALE, ÉPHÉMÈRES, TEIGNE, COUSIN, ABEILLE, PUCE, GALLINSECTES, COCHENILLE, ACARUS, MOUCHE, GUÊPE, FOURMI, etc. M-T.

INSECTIVORES. On désigne sous cette dénomination tous les animaux qui vivent exclusivement, ou accidentellement, d'insectes. Ils prennent place dans l'ordre des mammifères carnivores, dont une des familles est rangée par quelques naturalistes au nombre des insectivores. Cette famille comprend les genres hérisson, musaraigne, chéiroptères (*voy.* ces mots). La classe des mammifères, et principalement plusieurs rongeurs, quelques singes, se nourrissent d'insectes. On reconnaît les insectivores appartenant à l'ordre des mammifères, au moyen des

tubercules coniques dont leurs mâchelières sont garnies.

Un grand nombre d'espèces d'oiseaux sont insectivores. Parmi les granivores (*voy.*), il en est aussi qui ne dédaignent pas cette nourriture. L'hirondelle poursuit les insectes dans les airs; le grimpereau va les chercher dans les écorces des arbres, d'où il les force de sortir à l'aide des coups répétés de son bec. Les oiseaux insectivores ont le bec court, arrondi, tranchant; la courbure et l'échancrure de sa mandibule supérieure est encore une disposition qui leur est particulière.

Certaines espèces de poissons s'élancent pour saisir les moucherons qui voltigent, le matin et le soir, à la surface des eaux (la truite, le barbillon, etc.).

Enfin il est des insectes qui s'entre-dévorent. Au nombre des insectes *sanguisorbes* se placent les arachnides qui se nourrissent du sang de la mouche enlacée dans les fils tissus pour la surprendre. L. D. C.

INSENSIBILITÉ, *voy.* SENSIBILITÉ et INDIFFÉRENCE.

INSIGNES, du latin *insignia*, distinctions honorifiques, marques extérieures d'une dignité, d'un rang, d'une fonction. Pris comme substantif, ce mot d'où est venu celui d'*enseigne*, dont le mot latin avait aussi la signification, n'est pas très anciennement usité dans notre langue; il ne figure qu'adjectivement, et le plus souvent en mauvaise part, dans les dictionnaires du siècle dernier, où nous le trouvons cité, par manière d'exemple, dans des locutions telles que celles-ci: *faussaire insigne*, *insigne voleur*. Sous sa forme nouvelle, il désigne la marque extérieure d'une profession, d'un grade ou d'une dignité, et s'emploie communément au pluriel. Quoique beaucoup de personnes se servent indistinctement des mots *insignes* et *attributs* comme de deux synonymes, ils ont pourtant chacun un sens bien séparé et ne sauraient, dans une foule de cas, être pris l'un pour l'autre. Indices purement conventionnels, les insignes ne signifient rien par eux-mêmes: ils ne disent que ce que, d'un commun accord, on veut bien leur faire dire; ils ne sont compris que des initiés. Les attributs (*voy.*) au contraire, représentations matérielles d'une faculté, d'une puissance intellectuelle ou morale, frappent et éveillent toutes les intelligences. L'aigle, emblème du courage et de la dignité, sera l'attribut du maître des dieux; le lion, symbole de la force, vous fera deviner Hercule, etc.: un ignorant, un sauvage, entendent cette langue-là. Mais si vous n'êtes pas au courant des conventions, que signifient pour vous la pourpre des souverains, la barette des cardinaux, les galons des sergents?

Certains insignes réunissent les qualités constitutives des attributs: de là sans doute est venue une confusion de mots dont quelques exemples achèveront de démontrer l'inconvénient. On dira d'un peintre, qu'il a représenté la Divinité avec ses attributs et non pas avec ses insignes; dans une solennité, le peuple reconnaît ses magistrats à leurs insignes et non pas à leurs attributs. La balance est l'attribut de la justice; la robe ou toge est l'insigne du juge.

Suivant les pays, suivant les temps, les insignes de l'autorité diffèrent. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne (*voy.* ces mots) sont devenus, dès la plus haute antiquité, les insignes de la majesté royale. Le manteau teint de pourpre chez les anciens, et chez nous doublé d'hermine, et tour à tour parsemé d'étoiles, d'abeilles ou de fleurs-de-lys, est encore un insigne du pouvoir des rois; le sceptre (*voy.*) et la main de justice en sont à la fois des insignes et des attributs. La tiare, triple couronne, est réservée aux papes. Le nombre des queues de cheval que les Turcs portent devant leurs pachas accuse le degré d'élévation de ceux-ci.

Nous avons dit que les insignes étaient les marques extérieures d'une profession ou d'une dignité. Ainsi, le costume (*voy.*) des membres du clergé, de l'université, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme (*voy.*) de l'armée, sont des insignes de professions: ils distinguent ceux qui les portent de leurs concitoyens, sans toujours les mettre au-dessus d'eux. Mais dans ces différentes catégories viennent ensuite les insignes de dignités, qui clas-

sent ceux qui en sont décorés, et servent à caractériser leurs fonctions ou leurs grades (*voy.*) aux yeux du reste de la nation comme à ceux de leurs pareils. La soutane fait le prêtre; mais la crosse et la mitre distinguent l'évêque; le cardinal porte la barette, le manteau et le chapeau rouges. Les chanoines ont pour insigne l'aumusse (*voy.*); les chanoinesses se reconnaissent dans *le siècle* à la croix qu'elles ont suspendue au cou par un large ruban. Le manteau des pairs de France est un insigne qui ne figure plus guère que dans leurs armoiries; on en peut dire autant du bâton de maréchal. L'épée, le haussecol, les épaulettes en or ou en argent, à torsades ou à graines d'épinards, les galons et les plumes de la coiffure, constituent les insignes des officiers de nos divers corps; un bracelet frangé annonce un aide-de-camp; les sous-officiers portent sur les bras un galon d'or ou d'argent, et les caporaux se contentent d'un humble galon de laine. Une croix, une médaille, un bout de ruban, distinguent les chevaliers des différents ordres (*voy.*) dont les membres supérieurs portent la plaque ou le grand cordon en bandoulière. Nos ministres n'ont pas d'insignes spéciaux; leur portefeuille tant disputé est plutôt un attribut.

La robe, insigne général de la magistrature et de l'université, dénote, suivant qu'elle est noire ou rouge, les simples juges et les modestes professeurs, ou bien les conseillers et les hauts dignitaires de l'enseignement que révèlent encore le galon de velours ou d'argent de leur bonnet, et la chausse sur l'épaule. Le massier est en quelque sorte un insigne vivant de l'université, comme les licteurs (*voy.*) l'étaient jadis, à Rome, des hautes fonctions curules. Naguère un chancelier de France (*voy.*), jaloux des insignes de sa dignité, se montrait en longue simarre. Les ducs, les marquis, les comtes, les barons, s'ils n'ont pas d'autres qualités, relèguent leurs insignes sur leur écusson : là une couronne surmontée de perles en plus ou moins grand nombre, et rangées dans un certain ordre (*voy.* Couronne) différencie les uns et les autres. Une clef dans une rosette, attachée à la taille d'un habit brodé, fait reconnaître un chambellan. Une écharpe tricolore est l'insigne de l'autorité des officiers municipaux, des juges de paix et des commissaires de police. Au côté des diplomates, des administrateurs et des académiciens, l'épée est plutôt un insigne qu'une arme; elle n'est guère plus redoutable que la baguette de nos huissiers avec ou sans chaîne et des *policemen* de Londres. V. R.

INSINUATION, mot emprunté du latin et dérivé de *sinus*, sein. Il désigne par conséquent l'acte de pénétrer en quelque sorte dans le sein, dans l'âme d'une personne.

Dans l'art oratoire, l'insinuation est une forme douce, habile et pénétrante qui prend place entre le raisonnement froid et rigoureux et les mouvements impétueux de la passion. Cicéron, le plus accompli des orateurs dans ce genre, l'a définie : un discours qui, par une sorte de dissimulation et de détour, se glisse adroitement dans les esprits. Aborder brutalement un sujet qui doit éveiller la susceptibilité ou la répugnance de l'auditoire serait, de la part de celui qui parle, une impardonnable imprudence et compromettrait gravement le sort de sa cause. C'est alors que l'insinuation est naturellement indiquée. Au lieu de marcher droit à son but, l'orateur cherche à l'atteindre par des moyens indirects : il détourne d'abord l'attention sur des objets et des idées en possession de la faveur de ceux qui l'écoutent; puis, détruisant les préventions par des rapports habilement ménagés, par des transitions et des nuances heureuses, il ramène les esprits mieux disposés et les force, en quelque sorte, à considérer, à accueillir même, ce qui semblait devoir les révolter.

Ce talent de ménager, de se concilier ceux auxquels on s'adresse, est souvent nécessaire dans la simple conversation, et il l'est aussi dans tous les genres de composition; mais il est surtout indispensable au barreau. Dans presque toutes les grandes affaires, en effet, les bienséances ordinaires se trouvent compromises : c'est une femme qui se plaint des violences de son mari; un fils déshérité qui plaide contre la mémoire de son père. Que de soins, de précautions, l'avocat ne doit-il pas prendre, non pour séduire ses juges,

mais pour ne pas les blesser dans des sentiments et dans des opinions erronés quelquefois, mais respectables dans leurs sources; pour échapper enfin aux dangers de toute nature auxquels l'exposent des causes si délicates et si odieuses en apparence!

Aussi voyons-nous Cicéron faire un fréquent usage de l'insinuation dans les divers plaidoyers qu'il prononça en faveur de ses concitoyens, et notamment dans les discours *pro Sextio*, *Planco*, *Flacco*, *Murenâ*, *Cœlio*, *Milone*. Tour à tour, il présente à la place de son client, des parents, des amis, une femme, et lui-même; ou bien, à l'aide de quelque intervention divine, il semble placer sous la protection du ciel la défense de l'accusé. Le simple bon sens indique que l'insinuation doit, à moins de circonstances particulières qui réclament une autre marche, trouver sa place dans l'exorde : le premier devoir de l'orateur est de s'assurer ceux qui l'écoutent. Mais ensuite elle doit se développer dans le corps du discours et se prolonger jusque dans la péroraison. Ainsi que nous l'avons dit, les modèles d'insinuation abondent dans Cicéron; il dut à cet artifice l'étonnant succès de son discours contre la loi agraire. Le discours de Phénix à Achille dans le IX^e^ livre de l'Iliade, la scène de Narcisse et de Néron au 4^e^ acte de *Britannicus* sont souvent cités comme des morceaux achevés dans ce genre. On en trouve un grand nombre d'exemples dans le *Télémaque* de Fénélon. Le discours du fils d'Ulysse à Calypso, commençant par ces mots : *O vous, qui que vous soyez, mortelle ou déesse*, est un modèle abrégé d'insinuation. V. R.

INSINUATION. On nommait ainsi, dans l'ancien droit français, l'enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés.

L'édit du mois de décembre 1703, communément appellé l'*édit des insinuations laïques*, avait soumis à la formalité de l'insinuation presque tous les actes qui ont pour effet de transférer la propriété. La déclaration du 17 février 1731, qui formait le dernier état du droit sur cette matière, prescrivait, à peine de nullité, l'insinuation de toutes les donations entre-vifs de biens meubles ou immeubles, à l'exception de celles qui seraient faites par contrat de mariage, en ligne directe. L'insinuation des substitutions avait été introduite par l'article 57 de l'ordonnance de Moulins.

La transcription au bureau des hypothèques est, dans la nouvelle législation, ce que l'insinuation était dans l'ancienne.

Chez les Romains, on nommait *insinuatio* le dépôt, dans des archives publiques, des actes que l'on voulait rendre authentiques. L'usage d'avoir des dépôts publics où l'on conservait les titres importants s'était déjà étendu aux principales villes de l'empire, lorsque Justinien le rendit général en prescrivant d'en établir dans tous les lieux où il n'en existait pas encore (Novelle 15, chap. V, § 2). Les parties, ou au moins celle qui s'était obligée, déclaraient au gardien des archives qu'elles avaient consenti à la convention ou à l'obligation indiquée dans l'acte, et le requéraient de placer cet acte dans les archives, *inter monumenta publica*. C'est ce qu'on appelait *insinuare*. Diverses constitutions des empereurs avaient ordonné l'insinuation des donations (lois 34 et 36, Cod. *de donationibus*). E. R.

INSIPIDITÉ, *voy.* FADEUR et SAVEUR.

INSOLATION, de *sol*, soleil. C'est l'action de la lumière et de la chaleur solaire sur l'économie animale, soit qu'on l'emploie comme moyen thérapeutique, soit qu'appliquée sans mesure, elle suscite des désordres divers. Dans ce dernier cas, le soleil produit sur la peau soit une coloration brune remarquable chez les personnes qui s'y exposent habituellement, soit une inflammation érysipélateuse tout-à-fait analogue au premier degré de la brûlure (*voy.* ce mot et ÉRYSIPÈLE), qu'on appelle dans le monde *coup de soleil*.

Il est facile de comprendre comment l'observation a pu faire recommander l'insolation comme un moyen de guérison aux sujets mous, lymphatiques, étiolés, ainsi qu'on les appelle avec justesse par comparaison avec les végétaux privés de lumière. L'insolation partielle n'est pas moins utile, et l'on a dirigé avec suc-

cès les rayons solaires concentrés avec une lentille sur des tumeurs ou des ulcères chroniques, dont la résolution a été ainsi accélérée. F. R.

INSOLVABILITÉ. Ce mot, dérivé du verbe latin *solvere*, payer, désigne l'état d'impuissance de payer ce que l'on doit. On nomme *insolvable* celui qui ne peut pas payer ses dettes.

Le Code civil règle les effets de l'insolvabilité dans les divers cas qui y sont prévus. Ainsi, en matière de succession, lorsque l'un des cohéritiers ou des successeurs à titre universel est insolvable, la part pour laquelle il eût dû contribuer au paiement d'une dette hypothécaire de la succession est répartie sur tous les autres au marc le franc. La même répartition a lieu, dans le cas d'insolvabilité d'un des cohéritiers, à raison de l'indemnité à accorder à celui qui aurait éprouvé une perte par suite de l'éviction du lot qui lui était échu, lorsqu'elle a une cause antérieure au partage; et entre les codébiteurs d'une dette solidaire, au paiement de laquelle l'un d'eux, qui se trouve insolvable, ne peut fournir sa part. En matière de délégation, lorsque celle qui est faite par un débiteur, dans la vue de se libérer envers son créancier, est acceptée par celui-ci, il n'a aucun recours contre ce débiteur, si le délégué devient insolvable; à moins que l'acte n'en contienne une réserve expresse, ou que le délégué ne fût déjà en faillite ouverte, ou tombé en déconfiture, au moment de la délégation. En matière de dot, et lorsque le mari était insolvable à l'époque du mariage, celle qui avait été constituée à la femme par son père n'est point dans le cas d'être rapportée par elle à la succession de ce dernier; mais seulement l'action qu'elle a contre son mari pour en obtenir le remboursement. Il en serait autrement si le mari n'était devenu insolvable que depuis le mariage, parce qu'alors la perte en doit tomber uniquement sur la femme.

Le Code de procédure civile déclare les personnes notoirement insolvables incapables de devenir adjudicataires des biens qui sont vendus en justice, à peine de nullité des adjudications. J. L. C.

INSOMNIE, privation du sommeil (*somnus*) qui se montre comme symptôme dans les maladies, et qui peut exister seule dans quelques cas.

L'insomnie essentielle, la seule qui doive nous occuper ici, étant une cause puissante d'irritation du cerveau, ne doit point être négligée, quoique d'abord elle soit indépendante de lésion matérielle des organes; car les avantages du sommeil régulier font pressentir tous les inconvénients qui résultent de sa privation prolongée. *Voy.* Sommeil.

Les causes qui déterminent l'insomnie sont les travaux immodérés de l'esprit, les veilles prolongées, les chagrins, les passions telles que l'amour et la jalousie. La douleur physique empêche aussi le sommeil, ainsi que l'aliénation mentale.

Les effets de l'insomnie ne sont pas longs à se manifester : les digestions se dérangent, l'amaigrissement succède bientôt, et le cerveau ne tarde pas à être affecté soit d'une manière aiguë, soit lentement.

L'insomnie maladive ne doit pas être confondue avec la disposition naturelle en vertu de laquelle telle personne n'a besoin que de trois ou quatre heures de sommeil sans qu'elle éprouve aucun dérangement. On voit, par exemple, des enfants qui, très bien portants, ne dorment pas de la nuit : c'est tout simplement que par suite d'une mauvaise habitude ils dorment le jour.

Les bains tièdes, les adoucissants, un régime peu excitant et les moyens propres à calmer l'esprit et le cœur, mettent fin à l'insomnie. La diversion qu'on opère en dirigeant sa pensée sur quelque chose d'abstrait, comme le calcul, peut amener le même résultat. Enfin on doit recourir aux narcotiques (*voy.*), agents précieux qui, par une vertu encore inexpliquée, nous versent le sommeil, et que les anciens connaissaient bien puisqu'ils couronnaient Morphée (*voy.*) de pavots. F. R.

INSPECTION, Inspecteur (de *inspicere*, regarder, surveiller). Comme il serait impossible à l'homme placé à la tête d'une administration de voir par lui-même comment les lois et les ordonnances sont exécutées, il faut qu'il ait des agents chargés de s'assurer de cette exécution et de lui en rendre compte sous leur propre responsabilité. C'est ainsi que nous avons

des inspecteurs des finances, de l'enregistrement et des domaines, des forêts, des postes, des contributions directes et indirectes, de la navigation, de la marine, des fortifications, des ponts et chaussées, des mines, des haras, des prisons, maisons de force et de correction, des poids et mesures, des poudres et salpêtres, des tabacs, des eaux minérales, des services de bienfaisance, de la voirie, des bâtiments civils, des beaux-arts, des monuments et antiquités nationales, etc. Il y a aussi des inspecteurs de police (*v.* AGENT DE POLICE), des inspecteurs des halles et marchés, etc. La surveillance de ces divers fonctionnaires ou agents s'étend soit sur des agents subalternes, soit sur une classe spéciale de personnes, soit enfin sur des choses à la conservation desquelles ils sont commis.

L'Université a des inspecteurs d'académie et des inspecteurs généraux des études.

Dans l'organisation du culte protestant de la confession d'Augsbourg en France, l'*inspection* est la réunion de cinq églises consistoriales (loi organique, art. 35) formant un arrondissement ecclésiastique et pouvant, sous l'agrément du gouvernement, se faire représenter par un ministre et par un ancien dans une assemblée qui choisit au sein de l'inspection deux laïcs et un ministre chargés de veiller à ses intérêts ecclésiastiques. Le ministre, appelé *inspecteur*, veille sur les autres ministres de l'inspection et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières.

Mais c'est surtout dans l'armée que ce service a besoin d'être parfaitement organisé; car, sans lui, le ministre n'aurait, pour s'éclairer sur les besoins de l'armée, que les rapports des chefs de corps (et les chefs de corps peuvent être intéressés à lui cacher l'état vrai des choses), aucun rapport ne devant lui arriver, suivant la hiérarchie militaire, qu'en passant par leurs mains. C'est donc à la fois pour s'assurer de la bonne exécution des règlements et pour se mettre presque directement en communication avec l'armée, que le ministre de la guerre envoie tous les ans en tournée des inspecteurs généraux qui lui doivent un compte fidèle de l'état du personnel et du matériel des corps qu'ils visitent et des besoins de l'armée. Les inspecteurs aux revues créés par Napoléon ont été réunis depuis à l'intendance militaire. *Voy.* ce mot. X-N.

INSPIRATION (physiol.), *voy.* ASPIRATION et RESPIRATION, mots dérivés de *spirare*, souffler.

INSPIRATION (litt.). L'inspiration est quelque chose de si sublime que, même en la voyant se manifester dans l'homme, on n'imagine pas qu'il puisse constamment la porter en lui. Elle lui doit venir du dehors, d'au-dessus de lui, comme un souffle divin, comme une vie supérieure qui lui est tout à coup communiquée d'en haut et qui peut lui être aussi tout à coup retirée. A côté de l'artiste, du poëte, du voyant, du prophète, apparaît le Dieu qui l'embrase et le transporte, qui jette dans son cœur le ravissement, la révélation du beau suprême, des choses du ciel, l'inspiration enfin. *Deus, ecce Deus!* s'écrie la sibylle. Et puis ce beau tableau du Dieu qui s'empare d'elle :

Cui talia fanti
Ante fores, subitò, non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ; sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument, majorque videri;
Nec mortale sonans, afflata est numine quando,
Jam propiore, Dei.

Mais d'où vient que mon cœur frémit d'un saint effroi?

dit, dans le temple des Juifs, le grand-prêtre du Dieu unique, avec une inspiration plus haute encore dans son calme que celle de la sibylle dans son emportement.

Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi?
C'est lui-même; il m'échauffe, il parle, mes yeux s'ouvrent,
Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.

Ainsi ceux qui connaissent par eux-mêmes les mouvements de l'inspiration, ainsi les poëtes la dépeignent-ils dans sa plus grande force et sa plus imposante majesté.

Aux yeux de la raison, qui réduit l'hyperbole poétique à sa juste valeur, l'inspiration est encore ce qu'il y a de plus élevé, de plus puissant, et en même temps de plus spontané dans la pensée humaine. A la voir emporter cette pensée tellement

hors de ses régions habituelles, la douer d'une si surprenante intuition, lui faire trouver des images, des expressions, des mouvements si magnifiques, il est vraiment permis de croire qu'elle établit une communion entre nous et l'ordre divin ; qu'elle nous rapproche, jusqu'à nous les faire toucher, des types éternels du vrai, du bon, du beau, qui remplissent cet ordre. L'homme ne se sent-il pas comme glorifié et comme transfiguré alors qu'elle est en lui ? Ne voit-il pas tout à coup s'ouvrir devant lui des perspectives inconnues jusqu'alors, infinies, aussi rapides à se révéler à travers le voile de ténèbres qui l'environne, que l'éclair l'est à fendre les nuages ? Ne découvre-t-il pas alors tout à coup dans les mystères de la nature et de la vie, dans ceux de l'âme, des secrets étonnants de vérité et de beauté, que des années de recherches n'auraient point suffi à lui faire deviner ? Ne trouve-t-il pas aussi, sans plus d'efforts, l'expression, si juste et si sublime, qu'en l'entendant nous ne pouvons nous figurer entendre un être semblable à nous ? Ne sont-ils pas vrais aussi, ces effets que les poëtes se sont tant complu à décrire : ce trouble, cette ivresse que l'inspiration jette au cœur dont elle s'empare ; cette fougue avec laquelle elle en prend possession, et ce grand et magnifique combat qui s'établit entre sa puissance jalouse et notre nature matérielle et grossière ? ou, dans les cœurs encore mieux disposés et plus voisins de la perfection, ce ravissement sans bornes, cette extase, qu'on reçoit comme un hôte après lequel on languissait et qui va vous raconter les nouvelles d'un monde dont on garde l'immortel souvenir, quoiqu'on en soit banni ?

Si l'inspiration n'est pas un Dieu réellement descendu du ciel à nos côtés, elle est du moins un don divin. On la reçoit et on ne saurait l'acquérir. Les travaux, les études, les plus grands efforts n'y font rien. Mais il faut le dire, le travail, qui ne saurait nous la donner, peut beaucoup pour la conserver et l'entretenir en nous. Une fois reçue par nous, elle tombe, comme toutes nos autres facultés, dans le domaine de notre liberté ; nous pouvons à notre gré en faire un bon ou un mauvais usage. Nous pouvons la prodiguer sans discernement, et, en la prodiguant ainsi, l'affaiblir. Nous pouvons faire pis encore : nous pouvons mettre au service de l'esprit du mal ce souffle de l'esprit divin et l'employer au blasphème, lui qui ne devait servir qu'à chanter et glorifier les œuvres de Dieu. Tombé dans cette région mauvaise, il ne s'affaiblit pas seulement, il se dénature, et bientôt après s'anéantit. Mais lorsque celui qui a reçu le don de l'inspiration le conserve avec soin dans une vie pure, comme on enchâsse un diamant dans de l'or, lorsqu'il entretient la flamme sacrée au feu plus doux et plus humble de l'étude et de la méditation, alors elle ne cesse point de subsister en lui toujours aussi puissante, aussi ardente, aussi sublime. *Voy.* POÉSIE, ART, IDÉAL, etc. L. L. O.

INSPIRATION (théologie). Dans ce sens, l'inspiration est appelée aussi *théopneustie* (de θεὸς, Dieu, et πνέω, souffler), expression empruntée à la deuxième épître à Timothée (III, 16); et elle désigne un acte de la volonté divine par lequel celui qui est *inspiré* apprend ce qu'il doit faire, dire ou écrire. Les prophètes, les apôtres, les auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont les personnes que l'Église a, de tout temps, regardées comme ayant joui du don de l'inspiration; inspiration permanente, accordée une fois pour toutes, ou agissant par intervalles, à certaines occasions, par exemple au moment de prophétiser ou d'écrire pour l'instruction des fidèles.

On a distingué entre l'*inspiration générale*, portant sur l'ensemble, sur le fond des choses (*inspiratio realis*), et l'*inspiration verbale* qui irait jusqu'à dicter les mots dont l'inspiré se sert (*inspiratio verbalis*). Quelques théologiens, au sujet de l'inspiration des livres bibliques, ont porté la distinction plus loin encore, en admettant une *révélation* qui donnait simplement la connaissance des choses et distincte de *l'impulsion qui porte à les écrire* (*impulsus ad scribendum*), et une *inspiration* proprement dite. Ils ont envisagé cette dernière tantôt comme révélant des choses tout-à-fait inconnues (*inspiratio antecedens*, ou, d'après d'autres, *revelatio*), tantôt comme destinée à prévenir erreurs et guidant l'auteur dans le

de ses expressions (*inspiratio concomitans*); ou encore comme inspiration subséquente, c'est-à-dire venant à l'appui d'ouvrages écrits peut-être originairement sans les secours de l'inspiration, mais sanctionnés plus tard ou reconnus comme divins par des hommes inspirés (*inspiratio consequens*).

Les arguments sur lesquels on fonde cette théorie sont basés, en partie sur la raison, en partie sur des passages bibliques.

L'idée de l'inspiration est commune à tous les peuples de l'antiquité : il suffit de rappeler les Hindous et leurs lois de Manou, les Perses et la religion de Zoroastre, les Grecs et leurs oracles, les Romains et les livres sibyllins. Tout poëte distingué, tout législateur, tout homme véritablement grand, était regardé comme pénétré du souffle de Dieu : *Nemo vir magnus sine afflatu divino unquam fuit* (Cicéron). L'idée de l'inspiration est une idée naturelle, une idée innée à l'homme. La religion de Moïse, mais bien plus encore celle de Jésus-Christ, même indépendamment des miracles qui ont précédé ou accompagné son établissement sur la terre, nous apparaît comme une révélation, quand nous en examinons les doctrines, surtout si nous nous rappelons qui étaient ses premiers ministres; d'obscurs habitants de l'un des pays les moins avancés sous le rapport des lumières, appartenant aux classes les moins cultivées. Eh bien ! si Dieu a donné une révélation, ne doit-il pas vouloir la conserver ? S'il veut la conserver, deux moyens se présentent, la prédication orale et la parole écrite : la première pour les contemporains, la seconde pour la postérité; l'une est tout aussi essentielle, tout aussi indispensable que l'autre.

Les paroles du divin fondateur de notre religion ou de ses disciples que l'on fait valoir pour établir l'inspiration de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont assez nombreux. Parmi les premiers nous citerons tous ceux où Jésus-Christ en appelle à l'Ancien-Testament pour prouver sa mission divine, les prophéties qui y sont contenues étant accomplies en lui. « Examinez avec soin les Écritures, dit-il (*Ev. Joh.*, V, 39); car c'est par elles que vous croyez avoir la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moi » (voir encore *Matth.*, XXII, 41 suiv.). Seul avec ses disciples, « commençant par Moïse et continuant par tous les prophètes, il leur expliquait ce qui avait été dit de lui dans toutes les Écritures » (*Luc*, XXIV, 27; voir encore v. 44 suiv.; *Matth.*, XXVI, 54). Les auteurs du Nouveau-Testament et les apôtres, en reproduisant ces mêmes idées (*Act.*, II, 16 suiv.; XIII, 33 suiv.; 1 *Cor.*, XV, 3. 4; 2 *Tim.*, III, 15 suiv.; 2 *Pierre*, I, 19 suiv.) montrent suffisamment que telle a été la doctrine de Jésus-Christ, et qu'ils l'ont admise, eux aussi, comme indubitable.

La théorie de l'inspiration du Nouveau-Testament est fondée sur ces passages remarquables (*Matth.*, X, 19. 20; *Joh.*, XIV, 16. 17. 26; XVI, 7-15, etc.) où Jésus-Christ dit aux apôtres que, livrés à leurs ennemis, ils n'auront point à s'inquiéter de ce qu'ils diront, ceci devant leur être donné (inspiré) à l'heure même : « Ce ne sera pas vous qui parlerez, ce sera l'esprit de votre Père qui parlera par votre bouche. » Or, le soin d'enseigner les vérités religieuses aux contemporains et aux générations futures, étant bien plus important encore que le soin de leur défense personnelle, on en a conclu qu'à plus forte raison il faudrait regarder les apôtres comme inspirés quant à la doctrine, si même cela n'était pas formellement dit dans cet autre passage : « Le Paraclète, le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit... C'est alors que vous connaîtrez que je suis en mon Père, que vous êtes en moi et que je suis en vous, » c'est-à-dire que vous pénétrerez entièrement ce que ma doctrine a de plus profond et de plus essentiel. — Ces passages, il est vrai, de même que d'autres analogues, ne se rapportent spécialement qu'aux apôtres et disciples immédiats de Jésus-Christ, et paraissent exclure de ces promesses Marc, Luc et Paul; mais ce dernier a été appelé par Jésus-Christ pour être apôtre aussi bien que les douze (*Act.*, IX); les deux autres ont été les disciples immédiats d'apôtres, Marc celui de Pierre, et Luc celui de Paul : on a donc

cru pouvoir mettre leurs écrits sur la même ligne que ceux des disciples immédiats de Jésus-Christ, d'autant plus que les évangiles de Marc et de Luc sont en grande partie littéralement conformes à celui de saint Matthieu, que les additions qu'ils renferment ne contiennent rien qui ne réponde à l'esprit des temps et à l'ensemble du christianisme. Quant à saint Paul, cet apôtre déclare de la manière la plus solennelle (*Gal.*, I, 11 et suiv.) « Que l'Évangile qu'il a prêché n'a rien de l'homme, qu'il ne l'a reçu ni appris d'aucun homme, mais par une révélation de Christ; que (II, 6) les disciples les plus considérés n'ont rien trouvé à reprendre dans sa doctrine; que (I, 8. 9) si quelqu'un annonçait un autre Évangile que celui qu'il avait annoncé, fût-ce un ange du ciel, il mériterait qu'on prononçât l'anathème sur lui; la doctrine que lui, Paul, enseignait, étant parole de Dieu » (*1 Thess.*, II, 13). Toutefois ce même apôtre distingue formellement ce qu'il enseigne par inspiration de ce qui n'est que sa propre idée (*1 Cor.*, VII, 10. 12. 25, etc.). L'imperfection qu'il trouve en lui et dont il gémit dans plus d'un passage (*Phil.*, III, 12; 1 *Cor.*, XIII, 9 et suiv.; *Rom.*, VII, 24), ne saurait donc être que celle qui s'attache nécessairement à la nature humaine sous le rapport intellectuel, non moins que sous le rapport moral.

Le dogme de l'inspiration a été diversement modifié dans la suite des siècles.

L'inspiration des livres canoniques de l'Ancien-Testament était généralement admise par les Juifs du temps de Jésus-Christ. Josèphe et Philon parlent de ces livres comme de livres divins, renfermant, d'après le premier de ces auteurs, une tradition prophétique non interrompue. Philon, toutefois, dénature assez souvent le sens de ces livres par ses allégories; il voit dans Moïse le véritable prophète, l'interprète des mystères de Dieu; et dans les autres auteurs, au contraire, des prophètes qui avaient reçu l'esprit de Dieu dans une bien plus faible mesure.

Les opinions de l'ancienne Église chrétienne à ce sujet n'étaient pas aussi concordantes qu'on pourrait le supposer. Ainsi Novatien admettait qu'un seul et même esprit se manifeste chez les prophètes et chez les apôtres, mais que chez les premiers il n'agissait que par moments, tandis que chez les apôtres son action était incessante; que, restreint, partiel, chez les prophètes, il avait été donné complet et surabondamment aux disciples du Sauveur. Origène attribuait aux écrits des apôtres une inspiration d'un ordre inférieur que celle des prophètes, les premiers ayant même parlé quelquefois sans le secours du Saint-Esprit, ayant (d'après saint Augustin) raconté les événements d'après leurs souvenirs, et le plus ou moins d'intérêt que leur inspiraient ces événements. Les uns (encore saint Augustin, qui en cela paraît n'être pas conséquent à lui-même) ne voient dans les apôtres, lorsqu'ils écrivent, que les mains du Saint-Esprit, ou sa bouche, lorsqu'ils parlent (Athénagore). Ils les comparent (Justin, martyr) à une harpe sur laquelle le Saint-Esprit joue; et les montanistes sont allés jusqu'à penser que l'homme par lequel Dieu parle perd nécessairement tout sentiment de sa propre existence. D'autres, au contraire (saint Epiphane), enseignent que le véritable prophète parle avec une tranquillité d'âme complète; que l'esprit de l'homme inspiré est relevé et non abattu par cette influence, la lumière ne produisant pas la cécité, mais excitant, au contraire, la force visuelle naturelle (saint Basile); que les devins du paganisme, de même que les faux prophètes parmi les Juifs, étaient liés, enchaînés par l'esprit qui les dominait et les faisait parler à leur insu, tandis que le vrai prophète connaît tout ce que Dieu annonce aux hommes par sa bouche. Les uns (Eusèbe, Origène) enseignent que la sainte Écriture, comme livre inspiré, ne renferme aucune erreur; que rien n'y est superflu (saint Irénée); que chaque mot y a son but et, pour ainsi dire, sa sphère d'activité; d'autres, et ceux-là ont été déclarés assez généralement hérétiques, rejetaient l'Ancien-Testament en tout ou en partie et même plusieurs livres du Nouveau-Testament (gnostiques, ébionites), ou prétendaient que les apôtres avaient enseigné telle chose par inspiration, telle autre simplement suivant leur raison (anoméens); que, d'après la parole

de Dieu même (*Ev. Joh.*, I, 32 et suiv.), le Saint-Esprit n'était descendu que sur Jésus-Christ; que l'Ancien-Testament était donc superflu, et que, dans le Nouveau, on devait distinguer ce qui était bon de ce qui s'y trouve de médiocre et même de mauvais (manichéens). Les uns paraissent avoir attribué l'inspiration à Dieu seul, ou du moins ne précisent rien à ce sujet, en parlant simplement d'Écritures *divines* (Clément d'Alexandrie), en prêtant aux apôtres la parole divine (Athénagore); d'autres (saint Irénée) attribuent l'origine des saintes Écritures au Verbe (*Joh.*, I, 1 et suiv.), comme créateur de tout ce qui existe; d'autres encore (Justin, martyr), tantôt au Verbe, tantôt au Saint-Esprit. Enfin, tandis que quelques sectes (gnostiques, etc.) restreignent l'inspiration à peu près au Nouveau-Testament, l'Église orthodoxe l'étendait sur tout l'Ancien et le Nouveau-Testament; et plusieurs pères (Tertullien, etc.), non contents de cette extension, admettaient encore l'inspiration d'autres écrits de l'ancienne Église, par exemple des livres sibyllins, de celui d'Hénoch (*voy.*), en un mot de tout livre utile à l'édification des fidèles, en sorte que (d'après Justin, Irénée et Lactance) l'inspiration aurait continué au moins pendant toute la durée de l'Église primitive. L'opinion que le Verbe avait été accordé même à des païens, par exemple à Socrate, à Platon, fut émise par Origène et partagée par beaucoup de membres de l'Église orthodoxe. Elle est reproduite par quelques auteurs scolastiques (Pierre Lombard, Abélard).

Le moyen-âge chrétien ne présente rien d'important à ce sujet : l'inspiration était admise comme un fait, et toutes les interprétations, littérale, mystique ou typique, étaient basées sur cet axiome.

La réforme du XVI^e^ siècle repose en majeure partie sur l'idée que les différents partis avaient de l'inspiration. Les catholiques admettaient qu'elle n'avait jamais cessé dans le sein de l'Église, qui continuait, et continuerait aussi longtemps qu'elle durerait elle-même, de la recevoir; qu'elle donnait force de loi aux décrets des conciles œcuméniques, et même aux bulles des papes; que la tradition devait donc être respectée; que (selon Eck, l'un des principaux adversaires de Luther) ceux qui ne s'en tenaient qu'à la Bible, sans admettre cette tradition, avaient une *théologie d'encre* (*theologia atramentaria*); on alla même jusqu'à dire que l'Église serait et aurait été plus heureuse si la Bible écrite n'avait jamais existé. Luther, au contraire, en parlant du principe que le Saint-Esprit ne pouvait pas avoir enseigné des choses qui se contredisent, rejeta la tradition, puisque, de l'aveu même des catholiques les plus distingués, la Bible est inspirée, et que, néanmoins, elle est, sous une foule de rapports, en contradiction avec la tradition. Pour lui, comme pour Zwingle et Calvin, la Bible est la parole de Dieu, qu'il n'est permis ni de contredire ni de changer. Les différents symboles des églises protestantes s'expriment tous dans ce sens; ils ne font aucune distinction entre les livres canoniques de l'Ancien et ceux du Nouveau-Testament : les passages de l'un et de l'autre servent de base à leurs articles de foi. Observons cependant que, quoiqu'il posât ceci en principe et qu'il y tînt fermement dans les discussions avec ses adversaires, Luther, sans aller aussi loin que les auteurs catholiques dont nous avons parlé plus haut, eut l'inconséquence de douter de l'inspiration de quelques livres de la Bible (par exemple de l'épître de saint Jacques) qui lui paraissaient faire trop peu de cas de Jésus-Christ, et crut pouvoir dire que les livres destinés à glorifier le Seigneur et à faire sentir tous ses mérites (*die Bücher, die Christum treiben*) étaient ceux qu'on devait de préférence envisager comme inspirés. A la même époque, les faux mystiques et fanatiques (Carlstadt, Schwenkfeld, Weigel) en appelaient à une espèce d'inspiration individuelle des lecteurs de la Bible, à une lumière intérieure qui leur en faisait connaître le sens; la parole extérieure ou écrite étant, d'après eux (Schwenkfeld), sans vertu divine, à peine un type, une ombre du véritable Évangile. Tout en honorant le Nouveau-Testament comme parole de Dieu, ils rejetaient l'Ancien-Testament comme ne renfermant que des promesses matérielles et terrestres.

Nous n'entrerons pas dans le détail des modifications, en grande partie peu essentielles, que reçut la théorie de l'inspiration pendant la dernière moitié du XVI^e^ siècle, pendant le XVII^e^ et la majeure partie du XVIII^e^, pour jeter un coup d'œil sur la révolution la plus importante qui s'opéra dans ces idées vers la fin du siècle dernier et pendant la première moitié du siècle présent. Cette révolution était préparée de longue main. Plusieurs Pères de l'Église, et surtout les sectes hérétiques, avaient douté, comme nous l'avons vu, de l'inspiration de quelques livres ou passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament; les jésuites avaient distingué deux choses dans les saintes Écritures, d'abord la partie historique et morale, et ensuite ce qui se rapporte spécialement à la loi et aux prophéties, déclarant ces dernières parties inspirées, tandis que pour les autres il avait suffi de l'assistance prohibitive du Saint-Esprit; enfin un auteur protestant assez renommé de son temps, Calixte, avait enseigné que les seuls passages inspirés sont ceux qui concernent les articles de la foi. De ces différentes assertions il n'y avait qu'un pas à faire pour rejeter l'inspiration en général : ce pas une fois fait (par Spinoza), une théorie toute nouvelle, une théologie chrétienne bien différente de l'ancien système, dut s'établir. La raison fut alors érigée en souverain arbitre; elle devait examiner scrupuleusement la Bible (et encore le Nouveau-Testament seulement, l'Ancien étant abrogé par la venue du Christ), afin d'en élaguer tout ce qui serait indigne de Dieu, et de déterminer ce qui est divin, en tant que conforme à la raison. Toutefois ces idées ne furent pas admises généralement parmi les protestants. L'école de Tubingue resta longtemps fidèle aux anciennes traditions, et une réaction complète s'opéra de nos jours où le méthodisme (*voy.*) a exercé sur les esprits une influence si décisive. Beaucoup de théologiens, et notamment M. Hengstenberg, admettent de nouveau l'inspiration des auteurs des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau-Testament comme un fait positif, sur lequel le vrai chrétien ne saurait avoir aucun doute, attendu qu'elle est enseignée dans la Bible même; d'autres, comme Schleiermacher, bornent l'inspiration à l'exposé de ce que Dieu a révélé par Jésus-Christ; tout développement d'idées, en tant qu'elles ont rapport au règne de Dieu, étant inspiré par lui. La lutte est loin d'être terminée.

Le dogme de l'inspiration était autrefois développé dans les introductions aux livres bibliques, et M. l'abbé Glaire l'expose encore dans son *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament* (t. I, p. 20 et suiv., Paris, 1839). Cependant on est assez généralement d'accord que c'est un point qui ne doit être traité que dans les dogmatiques. Il a été examiné avec plus ou moins de soin dans celles de Knapp (Halle, 1827), de Steudel (Tubingue, 1834), de Wegscheider (6^e^ édit., Halle, 1829), de Schleiermacher (t. II, 2^e^ édit., Berlin, 1831), de Hase (*Gnosis*, t. III, Leipz., 1829), de Strauss (t. I^er^, Tubingue, 1840). TH. F.

INSPRUCK, nom qu'on écrit aussi *Insbruck* et qu'il faudrait écrire *Innsbruck*, pont sur l'Inn, est celui de la capitale du Tyrol (*voy.*), située au confluent de la Sill et de l'Inn, que traversent deux ponts. Cette ville est dans la partie la plus large de la vallée pittoresque que forme la rivière d'Inn, et qui est bordée au nord par une chaîne de hautes montagnes. Elle a environ 10,800 habitants, et renferme des fabriques importantes de soie, de gants, de cotonnades, des verreries, etc.; elle fait un fort commerce de transit. C'est à Inspruck que se trouve le siége du gouvernement autrichien pour le Tyrol et le Vorarlberg, de la cour d'appel des États renouvelés en 1816, et d'une université fondée, en 1672, par l'empereur Léopold I^er^, et rétablie en 1826. Riche en établissements de tout genre, cette université compte 1,100 étudiants; les études sont gratuites comme dans toutes les autres écoles du Tyrol. Le gouverneur, comte Charles Chotek, fonda, en 1823, à Inspruck, le *Museum Ferdinandeum*, dont les membres publient, depuis 1825, des traités sur l'histoire, la statistique, l'histoire naturelle et les arts du Tyrol. Inspruck possède en outre une école supérieure, une académie noble, un couvent de religieuses,

une société d'économie politique, etc. L'intérieur de la ville, bâti en partie dans le goût italien, est petit et irrégulier; mais ses faubourgs sont plus beaux et plus animés. L'église de la cour renferme le célèbre mausolée de Maximilien Ier, sarcophage en marbre avec la statue en bronze de l'empereur et 24 bas-reliefs d'Alexandre Collin, de Malines. Ce monument est entouré de 28 statues colossales en bronze des parents et aïeux de l'empereur, élevées par les Tyroliens Godel, Lœffler et Lendenstreich. On y voit aussi le tombeau de l'archiduc Ferdinand et de la belle Philippine Welser, par Alexandre Collin, ainsi que le tombeau d'André Hofer (*voy.*), avec sa statue par Schaller. Devant le château s'élève la belle statue équestre de l'archiduc Léopold V, sculptée par le Tyrolien Gros et fondue par Reinhart. Une saillie de l'hôtel de la chambre aulique des finances est surmontée du célèbre toit d'or, élevé pour 30,000 florins, par Frédéric *au gousset vide*. On voit au bout de la rue de Neustadt une porte triomphale érigée lors du mariage de Léopold de Toscane avec l'infante Marie-Louise. — Dans le voisinage d'Inspruck se trouve le célèbre château d'Ambras, auquel un article spécial a été consacré. — On peut consulter sur cette localité l'ouvrage allemand de Zoller, *Histoire et curiosités de la ville et des environs d'Inspruck*, 2e édit., Inspruck, 1824. *C. L.*

INSTALLATION. Dans la marine, ce terme signifie, à proprement parler, le caractère qui préside à l'arrangement des diverses parties composant l'ensemble d'un navire et cet arrangement lui-même. Il s'applique également à ses différentes parties prises séparément, la mâture, la voilure, le gréement, les batteries, les dispositions intérieures de la cale et des ponts, la distribution des logements (*voy.* Emménagements); il s'emploie même, par restriction, pour désigner un ouvrage de détail, pourvu que son exécution indique une certaine combinaison.

Ainsi l'installation d'un bâtiment n'est autre chose que l'assemblage de ses installations partielles. L'ordre et l'harmonie qui règnent dans ces dernières sont aux yeux de l'homme compétent des signes infaillibles auxquels il reconnaît le mérite de l'ensemble.

L'installation actuellement en usage dans la marine française est aussi généralement adoptée par les nations européennes, sauf quelques différences de détail qui prennent leur source dans les habitudes locales ou dans la nature des parages fréquentés; le système, dans ses dispositions principales, est le même. Cette uniformité satisfaisante est due aux progrès qu'a faits dans ces derniers temps l'art de la navigation. La longue durée de la paix dont nous jouissons encore a permis aux marins de tourner tous leurs soins vers la recherche des perfectionnements, et la concurrence qui s'est établie sur mer entre les peuples maritimes leur en a fait une nécessité. Aussi de toutes parts on s'est appliqué à améliorer; et dès qu'une découverte en ce genre apparaît sous un pavillon, les autres s'empressent aussitôt de se l'approprier. Dans cette guerre d'émulation, nous devons reconnaître que l'avantage a souvent été du côté des Américains; surtout à l'égard des installations, ils ont été le peuple initiateur.

L'installation des bâtiments de guerre diffère essentiellement de celle des navires marchands. Dans les premiers, elle a pour objet capital de développer au plus haut degré les qualités que possède un navire sous le double rapport de la vitesse et du combat. Tout y est disposé en vue de la marche, de la facilité des évolutions et du libre dégagement des batteries; l'élégance même et la légèreté du gréement, cette coquetterie du marin, y sont souvent sacrifiées à la solidité. Dans les seconds, au contraire, toute autre considération s'efface devant les avantages de la capacité et de l'économie des forces. On y veut aussi de la place, mais c'est pour la remplir, pour la *bonder* de fret. Aucune règle n'est observée, aucune imprudence n'effraie, dès qu'il s'agit de loger le plus possible de marchandises; on transige même avec les garanties de sa propre sécurité, et l'on échangerait volontiers contre l'emplacement d'un ballot une chance du salut commun. Il y a des entreponts entièrement liés en fer, parce que les courbes en métal tiennent

moins de place que celles en bois; en un mot, l'arrimage (*voy.*) est pour le navire du commerce ce que le combat est pour le bâtiment de guerre; et la divergence de ces destinations amène naturellement dans l'installation de chacun d'eux de notables différences.

Chaque espèce de bâtiment a son installation particulière appropriée à ses dimensions, à ses formes, et indiquée par la classe que lui assigne sa voilure. Ainsi des modifications importantes, et qui participent à la fois ou séparément de ces trois causes, existent entre un navire à voile carrée et un navire à voile latine, en d'autres termes, entre un trois-mâts ou un brick et une goëlette, ou tout autre bâtiment à voiles auriques. Les unes sont génériques, c'est-à-dire inhérentes à la nature du navire; les autres sont accidentelles et produites, soit par la volonté du capitaine, soit par quelque caprice de construction.

L'installation diffère encore suivant l'espèce de navigation à laquelle sont destinés les navires. Ceux qui font les voyages des pays chauds, et dont les traversées s'accomplissent en grande partie dans la zone torride, région où ils ont à craindre les vents généraux, portent d'ordinaire une mâture plus élevée et des vergues plus allongées, de manière à déployer une plus grande surface de voiles. Au lieu d'avoir les chambres sous le premier pont, ils ont une vaste dunette bien aérée, qui fournit un abri contre les rayons du soleil des tropiques, en même temps qu'elle permet de jouir de la vue de la mer et de la fraîcheur de la brise. Ceux, au contraire, qui naviguent dans les régions rigoureuses des zones tempérées raccourcissent leurs mâts et leurs vergues, économisent la toile et placent leurs logements sous le pont, dont toutes les ouvertures sont soigneusement fermées et calfatées afin d'empêcher l'eau de mer, qui sans cesse roule sur le tillac, de pénétrer dans l'intérieur. La nature des cargaisons que l'on transporte impose aussi des variations dans le mode d'installation : ainsi un navire chargé en léger, de coton, par exemple, est obligé de prendre du lest et ne porte pas la voile comme s'il était calé par du sucre. Ici les dispositions à prendre ont rapport à la stabilité du corps flottant.

Les baleiniers et les pêcheurs offrent encore, dans leur installation, quelques particularités remarquables. Ceux-là, armés de huit et quelquefois de dix embarcations, sont munis d'appareils et de fourneaux propres les uns à dépecer, les autres à fondre le gras de la baleine. Ceux qui font la pêche dans les mers polaires, outre des dispositions générales, en prennent d'autres encore contre les dangers dont ils sont menacés par les glaces. Ils sont soufflés, c'est-à-dire que leur paroi extérieure est enveloppée d'un second bordage en bois qui la renforce. Les fourneaux sont en bas, et, dans la distribution des logements, les plus grandes précautions sont prises contre le froid. Ceux-ci, pour leurs expéditions moins offensives, s'installent en vue du genre de pêche qu'ils ont choisi. S'ils vont à la morue verte, c'est-à-dire s'ils opèrent sur le grand banc, le navire est disposé en atelier de salaison et la cale sert de magasin. Si c'est à la morue sèche, à nos stations de Terre-Neuve, le bâtiment n'est plus qu'un transport chargé de tous les matériaux nécessaires à l'établissement à terre d'une sécherie, et de pièces démontées d'une demi-douzaine de chaloupes à voile, qui, après la pêche, rentrent numérotées dans ses flancs.

Enfin, si, quittant le point de vue général, on pénètre dans les détails, on trouve que les diverses installations en usage à bord des navires et des embarcations varient à l'infini. De ce côté-ci de l'équateur, les puissances maritimes ont adopté dans l'ensemble un mode à peu près uniforme d'installation, fondé sur la reconnaissance unanime des mêmes principes et des mêmes procédés; mais il n'en est pas ainsi dans l'autre hémisphère. Là, chaque nation, chaque île, a son système particulier de construction, de voilure et de navigation; et ces peuples à demi civilisés, mais essentiellement marins, ont trouvé des installations aussi ingénieuses dans leur combinaison que dans leurs résultats. Leur description serait un curieux sujet d'études, mais elle dépasserait les bornes qui nous sont imposées.

Cap. B.

INSTANCE, en matière judiciaire, paraît venir de *stare in judicio*, être ou *ester* (*voy.*) en jugement. Un procès est en instance, lorsqu'il est porté devant une juridiction. On appelle *première instance*, la juridiction qui doit connaître en premier ressort de la décision d'une affaire. De là vient que, dans notre ordre judiciaire moderne, on a nommé avec raison *tribunaux de première instance*, ceux devant lesquels les procès en matière ordinaire sont d'abord portés. La *seconde instance* s'entend de la juridiction d'appel (*voy.*) ou de second degré.

On nomme *reprise d'instance*, l'acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la cessation des fonctions de l'avoué, etc. A. T-R.

IN STATU QUO, *voy.* STATU QUO.

INSTINCT. On a donné ce nom à l'ensemble des directions qui remplacent chez les animaux la raison humaine, et qui, précédant le développement de celle-ci chez l'homme lui-même, président aux premiers mouvements, aux premiers actes de l'enfant dès son entrée dans la vie.

L'instinct présente des phénomènes non moins remarquables que ceux de l'intelligence, et d'autant plus extraordinaires qu'ils semblent être en général tout-à-fait indépendants de la volonté. On dirait une impulsion étrangère qui pousse l'individu malgré lui et lui impose une obéissance passive. L'être soumis aux seules directions de l'instinct peut se comparer à l'une de ces machines compliquées que l'industrie humaine emploie dans ses travaux, et qui, mises en mouvement par un moteur quelconque, concourent, de la manière la plus ingénieuse, à l'accomplissement d'un but particulier, toujours le même, dont elles ne sont que les instruments aveugles.

La différence essentielle qui place l'intelligence (*v.*) au-dessus de l'instinct, c'est que la première produit chez les mêmes individus des résultats fort divers, tandis que l'autre n'a jamais qu'un but unique auquel il arrive toujours par les mêmes moyens. L'homme peut développer son intelligence de mille manières, tandis que chaque espèce d'animal a son instinct propre qui offre toujours des phénomènes identiques, à moins qu'il ne soit modifié par l'éducation, c'est-à-dire influencé par l'intelligence qui montre encore ici sa haute supériorité sur l'instinct dont l'action est entièrement nulle d'une espèce d'animaux à l'autre. L'homme a pu dompter, apprivoiser, soumettre à sa domination la plupart des animaux : parmi ceux-ci, nous ne voyons rien de semblable.

Cependant, sous d'autres rapports, les résultats de l'instinct ne paraissent pas inférieurs à ceux de la raison ; ils ont même quelquefois l'avantage, car ils sont exempts de tout tâtonnement et atteignent un degré de perfection qui excite notre surprise. Les travaux admirables qu'exécutent la plupart des insectes (*voy.* ce mot pour divers détails) confondent notre esprit ; l'ordre parfait et l'espèce de gouvernement qui président à toutes les actions des animaux vivant en société semblent indiquer chez eux un accord de vues, un ensemble et une harmonie que nous sommes souvent tentés d'attribuer aux combinaisons les plus élevées d'une intelligence supérieure. Jamais rien ne vient troubler la marche régulière de ces petites associations auxquelles peut s'appliquer avec assez de justesse l'appellation moderne de monarchie républicaine. Les observations de Réaumur et de l'aveugle Huber (*voy.*) sur les abeilles, celles non moins curieuses du fils de ce dernier sur les fourmis, et les innombrables faits rapportés par tous les naturalistes qui ont dirigé leurs investigations sur les phénomènes de ce genre que présentent plus ou moins toutes les espèces d'animaux, offrent certainement le champ le plus vaste et le plus fertile à la méditation ainsi qu'aux recherches d'un esprit vraiment philosophique. De tout temps, des savants du premier ordre en ont fait le sujet de leurs études. Buffon puisait à cette source vive et intarissable les plus belles images de son merveilleux style, et l'on peut citer bien des noms illustres parmi ceux qui suivirent ses traces. Mais la difficulté d'embrasser l'ensemble de ces données éparses, d'apprécier leur valeur réelle, et de les rattacher toutes à un même principe, nous a privés jusqu'ici d'un travail bien complet sur cette

matière. Nous avons eu des aperçus brillants, mais partiels ; et la plupart des écrivains, n'abordant qu'une face de la question, se sont laissés entraîner, par un enthousiasme qui se conçoit aisément, à exalter les prodiges de l'instinct aux dépens même de cette intelligence à laquelle seule ils devaient le beau privilége de pouvoir les connaître, les étudier et les comparer entre eux.

Le matérialisme s'est emparé de ces faits curieux pour rabaisser l'homme au rang de la brute, et pour appuyer son déplorable système, qui consiste à regarder toutes les manifestations de l'intelligence comme un simple résultat des combinaisons de la matière. Selon lui, ce qu'on appelle âme, esprit, raison ou instinct, n'est que l'expression d'un organisme plus ou moins complet, dont les modifications diverses proviennent uniquement de certaines circonstances extérieures qui offrent à chaque espèce une sphère de développement particulière. D'après ce système, l'homme privé de libre arbitre ne fait qu'obéir, ainsi que tous les animaux, à une force aveugle qui gît dans la disposition de ses organes, due à l'une des innombrables combinaisons du hasard.

On conçoit que l'esprit humain se laisse facilement séduire par une explication, en apparence si simple, qui tend à ramener tous les phénomènes de la vie à une cause unique, en quelque sorte palpable, et dont la science peut ainsi se flatter de parvenir quelque jour à dévoiler le mystère. Mais pour peu qu'on veuille la soumettre à un examen sérieux, on trouvera qu'elle pèche par sa base, et qu'elle est loin d'être aussi satisfaisante qu'on le pense. En effet, nous voyons d'abord que toutes les recherches scientifiques, entreprises dans l'intérêt même de cette doctrine, n'ont pu parvenir à découvrir dans l'organisation des diverses espèces qui forment les degrés de l'échelle des êtres une cause suffisante des inégalités que nous présentent leurs instincts.

Un léger aplatissement du crâne ne saurait, en vérité, combler l'abîme qui sépare l'intelligence humaine de l'instinct du singe, et cependant ce pitoyable argument n'a-t-il pas été pour les matérialistes un sujet de triomphe? Il semble, au contraire, prouver l'impuissance de leur système ; car si l'organisation de la matière était l'unique moteur de tous les êtres, comment concevoir des résultats si différents avec des causes tellement semblables?

Prenant l'homme à l'état sauvage, on a prétendu l'assimiler tout-à-fait aux animaux, et retrouver chez lui exactement les mêmes phénomènes que présente l'instinct de certaines espèces. Ainsi l'on a dit que le sauvage possédait, comme le chat, le chien et quelques autres animaux, cette merveilleuse faculté de retrouver sa route là où l'homme civilisé chercherait en vain un indice capable de le conduire. Mais une telle confusion n'est que le résultat d'une observation superficielle ou d'un aveuglement systématique. En examinant de plus près l'état réel des choses, on reconnaît que ce qui n'est pour l'animal que l'action d'une puissance mystérieuse s'explique facilement chez l'homme par la raison et l'habitude; on retrouve toujours dans celui-ci les effets incontestables de l'expérience et de la volonté. Les exigences de la vie sauvage produisent le développement exclusif de quelques facultés, le perfectionnement de certains sens qui deviennent à peu près inutiles dans l'état civilisé. Ceci n'est autre chose qu'une appropriation spéciale de l'intelligence aux circonstances extérieures au milieu desquelles l'homme est appelé à vivre. Ainsi , l'enfant sauvage apprend dès ses premières années à distinguer les moindres traces qui peuvent servir à le guider; son attention, fortement dirigée vers cet unique objet, acquiert un développement particulier qui peut offrir des résultats non moins inexplicables, au premier abord, que ceux de l'instinct. Au milieu des vastes solitudes qui sont sa patrie, le plus léger indice devient pour lui une indication certaine dont le sens, nul pour nous sans doute, n'échappe point à la sagacité de son esprit. Une branche cassée, un tronc d'arbre, un rocher, des traces empreintes sur le sable sont autant d'éléments dont sa raison exercée tire aussitôt les conséquences nécessaires. Écoutant en quelque sorte sans cesse les voix nombreuses de la na-

ture, il interroge le vent qui apporte à son oreille les sons les plus faibles, les plus lointains; il comprend le murmure des ruisseaux, le langage des fleuves roulant leurs ondes dans les lits éternels qu'une main puissante a creusés; et dans le résultat que lui offre l'ensemble de ces données, en apparence si fugitives et si faibles, comment ne pas reconnaître le travail d'une haute intelligence?

Mais quelle différence de ce fait à celui de l'animal qui, transporté tout à coup à une distance considérable de sa demeure, y revient directement, la tête basse et la queue entre les jambes, courant sans rien voir et comme entraîné par une force irrésistible! N'est-ce pas évidemment ici la manifestation d'une puissance supérieure qui veille à la conservation des êtres, et dont on retrouve l'empreinte dans mille autres circonstances de l'histoire des animaux?

Quoi qu'il en soit de ce mystère impénétrable pour l'homme, il n'en reste pas moins prouvé que l'intelligence et l'instinct sont deux choses bien différentes. La volonté, la liberté, le perfectionnement sont l'apanage de la première, tandis que l'autre est limité, pour chaque espèce, dans une sphère égale pour tous les individus; n'admet aucune exception, ni en plus ni en moins, aucun développement original.

Il n'y a point d'apprentissage pour les animaux. Chez eux, aussitôt que l'âge a produit la croissance et la force, l'instinct se manifeste dans toute son étendue, comme une conséquence nécessaire du développement des organes. L'abeille n'a pas besoin d'apprendre à butiner le miel renfermé dans le calice de certaines fleurs; le castor naît maçon; et la fourmi, dès qu'elle a subi sa métamorphose, est tout aussi habile que ses compagnes plus anciennes à creuser ses galeries souterraines, à veiller au bien-être et à la garde de la communauté. Bien plus, l'instinct se montre tout-à-fait indépendant de l'exemple ou de l'imitation, quelquefois même il semble purement machinal. Les oiseaux nés en captivité s'agitent au retour du printemps, ramassent tous les débris qui peuvent servir à faire un nid, et les entassent soigneusement dans un coin de leur cage; et nous pouvons citer aussi l'exemple d'une chienne qui, à l'époque où elle aurait dû mettre bas si elle avait été pleine, se renfermait dans sa niche, grondait et menaçait de mordre dès qu'on s'approchait, ne sortant que pour manger à la hâte et rentrant bien vite se coucher avec précaution comme si elle avait eu des petits à nourrir. Ne sont-ce pas là des faits qui décèlent une règle générale, fatale en quelque sorte, à laquelle les animaux ne peuvent se soustraire et qui domine complétement leur volonté dont elle est tout-à-fait indépendante?

On peut dire, je crois, que l'instinct est la loi conservatrice qui préside à l'ensemble du monde matériel, considérée plus spécialement dans les phénomènes que présente son action chez les êtres organisés et vivants. J. Ch.

INSTITUT DE FRANCE. Un décret de la Convention, en date du 8 août 1793, avait prononcé la suppression de « toutes les académies et toutes les sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation. » Les universités n'existaient plus, et l'instruction publique avait partagé le sort des académies. Après le règne sanglant de l'anarchie, des jours meilleurs commencèrent à luire. La constitution de l'an III, qui a régi la France jusqu'au 18 brumaire an VIII (1800), portait (art. 298) : « Il y a pour toute la république un *Institut national*, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. »

Dans son avant-dernière séance, et pour la clôture de sa terrible et mémorable session, cette Convention, qui avait créé tant de ruines, voulut enfin réédifier ; elle venait d'établir l'École polytechnique, le Conservatoire des arts et métiers ; elle décréta, dans une même loi, dans une seule séance, l'organisation de l'instruction publique et celle de l'*Institut national des sciences et des arts* (titre IV). Cette fondation de l'Institut, précédée de celle des écoles primaires pour les deux sexes dans tous les cantons de la république et d'une école centrale dans chaque département, est suivie de dispositions qui établissent des encouragements, des récompenses, des honneurs publics et des fêtes nationales.

Il est bon de rappeler sommairement la première organisation de l'Institut, car ce corps devait avoir aussi ses révolutions. L'Institut national fixé à Paris, appartient à toute la république; « il est destiné à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; à suivre, conformément aux lois, ses travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la république; » il est composé de 144 *membres* résidant à Paris, et d'un égal nombre d'*associés*, répandus dans les différentes parties de la république; il s'associe des savants étrangers au nombre de 24. Il est divisé en trois classes; les trois classes sont divisées en sections. La 1re classe (*sciences physiques et mathématiques*) a 60 membres à Paris, 60 associés dans les départements et 8 associés étrangers; la 2e classe (*sciences morales et politiques*), 36 membres à Paris, 36 associés dans les départements, 8 associés étrangers; la 3e classe (*littérature et beaux-arts*), 48 membres à Paris, 48 associés dans les départements, et 8 associés étrangers. Total des membres de l'Institut, 312.

La 1re classe comprend dix sections (*mathématiques; arts mécaniques; astronomie; physique expérimentale; chimie; histoire naturelle et minéralogie; botanique et physique végétale; anatomie et zoologie; médecine et chirurgie; économie rurale et art vétérinaire*). La 2e classe, six sections (*analyse des sensations et des idées; morale; science sociale et législative; économie politique; histoire; géographie*). La 3e classe, huit sections (*grammaire; langues anciennes; poésie; antiquités et monuments; peinture; sculpture; architecture; musique et déclamation*). Les sections des trois classes se composent chacune de six membres résidant à Paris et de dix associés dans les départements.

Aucun membre ne peut appartenir à deux classes différentes (art. 4), sage disposition, qui a trop tôt été changée. « Chaque classe de l'Institut publiera tous les ans ses découvertes et ses travaux » (art. 5). L'Institut « rendra compte, tous les ans, au Corps législatif, des progrès des sciences et des travaux de chacune de ses classes » (art. 6). Cette disposition, qui avait de la grandeur dans son utilité, n'a été exécutée que deux fois, le 21 septembre 1797 et le 1er septembre 1798 (an V et an VI). Les deux comptes-rendus furent imprimés (in-8° de 171 et de 202 pages) à l'imprimerie nationale, *par ordre des deux Conseils*.

« L'Institut national nommera, tous les ans, au concours, vingt citoyens qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départements de la république que dans les pays étrangers » (titre V, art. 1er). « L'Institut national nommera, tous les ans, six de ses membres pour voyager, soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture » (art. 3). Enfin l'article 13 et dernier de la loi d'organisation est conçu en ces termes : « Le Corps législatif décerne les honneurs du Panthéon aux grands hommes, dix ans après leur mort. »

On voit déjà que le décret d'organisation a subi bien des changements.

Le 29 brumaire an IV (20 nov. 1796), le Directoire exécutif, nouvellement installé, nomma, comme noyau de l'Institut, les 48 premiers membres, chargés de compléter par l'élection le nombre de 312, voulu par le décret de la Convention. Le 6 décembre, les 48 premiers membres, parmi lesquels on remarquait les noms alors les plus célèbres et les trois artistes dramatiques Molé, Préville, Monvel, furent installés au Louvre, où, lorsqu'ils eurent à peu près complété les trois classes, ils tinrent, le 22 germinal, leur première séance publique qui fut ouverte par le directoire exécutif.

Une loi du 15 germinal an IV (4 avril 1796) avait approuvé le règlement général fait par l'Institut, en 42 articles, dont voici les dispositions principales:

Chaque classe doit s'assembler deux fois par décade, et la première séance de chaque décade sera publique (art. 1er). Le bureau de chaque classe est composé d'un président et de deux secrétaires, élus

pour six mois (art. 2 à 5). L'Institut tiendra, tous les mois, le *quintidi* de la 1re décade, une séance « pour s'occuper de ses affaires générales, prendre connaissance des travaux des classes et procéder aux élections » (art. 6). Les trois classes publieront chacune séparément leurs travaux, sous le titre de *Mémoires de l'Institut* (art. 24 et 25). L'Institut continuera la description des arts, commencée par l'ancienne Académie des Sciences, et l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales commencé par l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En même temps, l'Institut sera chargé de toutes les opérations relatives à la fixation de l'unité des poids et mesures (art. 25). Les articles 22 et 27 sont relatifs aux voyages scientifiques qui devront être faits dans les départements et les pays étrangers, pour *des recherches sur l'agriculture* et pour *le progrès des arts et des sciences*. L'article 29 porte : « Lorsqu'il aura paru un ouvrage important dans les sciences, les lettres et les arts, l'Institut pourra proposer au Corps législatif de décerner à l'auteur une récompense nationale. » Les articles qui suivent sont relatifs aux prix, au concours des jeunes artistes qui mériteront d'être envoyés à Rome, aux commissions pour l'administration des fonds de chaque classe, à la bibliothèque et au bibliothécaire de l'Institut. Les articles 40 et 41 contiennent les dispositions relatives au compte des travaux de l'Institut, qui devait être rendu tous les ans au Corps législatif. Enfin l'article 42 et dernier autorise l'Institut à faire des règlements de détail, en se conformant à la loi qui contient le règlement général. En présentant ce règlement à l'approbation du Conseil des Cinq-Cents, Lacépède avait commencé par prêter, au nom de tous ses collègues, le serment de haine à la royauté (c'était le triste jour anniversaire du 21 janvier).

Une loi du 9 floréal (28 avril 1796) rapporta promptement la disposition du premier article de la loi réglementaire ordonnant que, des deux séances décadaires tenues par chaque classe, la première serait publique; ce qui établissait, par an, 36 séances publiques pour chaque classe, et pour tout l'Institut 108. Le retrait de cette grande publicité fut fondé sur le motif que, dans la discussion et les débats, elle présenterait *plus d'inconvénients que d'avantages;* que, d'ailleurs, les *quatre séances publiques* qui devaient avoir lieu annuellement et l'impression des *Mémoires de l'Institut* suffiraient pour tenir le public au courant de ce qui pouvait l'intéresser. Cette loi contre la publicité périodique des séances de l'Institut est terminée par cette disposition : « La présente résolution ne sera point imprimée. »

Un des premiers actes de l'Institut fut de provoquer l'exécution du décret qui ordonnait le dépôt des cendres de Descartes au Panthéon. Cette proposition fut appuyée par Chénier qui avait fait rendre le décret de la Convention sur le rapport qu'il fit au nom du comité de l'instruction publique (2 octobre 1793). Un message du Directoire appuya, par ses instances, la demande de l'Institut. Chénier fit un nouveau rapport. Mercier attaqua Descartes; le Conseil ajourna la proposition faite par l'Institut... Il y eut donc ajournement pour Descartes : il n'y en avait pas eu pour Marat !

L'Institut offre, dans l'an V (1797), plusieurs circonstances remarquables. Il reçoit du prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, une lettre, monument de cet accord qui devrait unir entre eux les savants et les peuples du monde civilisé. Le premier compte-rendu des travaux de l'Institut est lu à la barre du Corps législatif : le premier prix d'éloquence est décerné. Par suite du grand coup d'état du 18 fructidor, cinq des membres, Carnot, Barthélemy, Pastoret, l'abbé Sicard et Fontanes, venaient d'être condamnés à la déportation; un de leurs courageux collègues, de l'Isle de Sales, osa publier un mémoire, adressé *à l'Institut national*, pour réclamer leur réintégration, qui ne fut obtenue qu'après la révolution du 18 brumaire, et après plusieurs discussions orageuses dans le sein de l'Institut national.

En 1798 (an VI), l'Institut commença la publication de ses *Mémoires*, et fit hommage des trois premiers volumes au Corps législatif. Le 28 septembre de la même année, il présenta le second et der-

nier compte-rendu aux législatures de l'état du progrès des sciences, et contenant « l'analyse des divers travaux des diverses classes de l'Institut pendant la troisième année de son établissement. » Le 25 du même mois, le général Bonaparte fut élu membre de la première classe, section de mécanique. Le *Moniteur* du 29 annonce cette nomination et contient la lettre écrite, à cette occasion, au président, par celui qui déjà élevait si haut sa fortune et celle de la France. Un fait extraordinaire et qui, je crois, n'a pas été remarqué, c'est que, dans les Almanachs nationaux des années IV, V et VI, à la section de mécanique, composée comme toutes les autres de 6 membres, la sixième place est restée vacante et désignée par une suite de points, comme si elle eût été réservée. Enfin, dans la liste de l'an VI, ce vide, qui avait duré trois ans, se trouva ainsi rempli : « C. (citoyen) BONAPARTE, *rue de la Victoire*, nº 6.» Depuis cette époque, ce grand nom a figuré dans la même section avec la même qualification, jusqu'à l'an XII (1804) où les noms des membres cessent d'être précédés du C républicain.

En 1798 (an VII), l'Institut poursuit ses travaux sur le système métrique, et présente au Conseil des Anciens son rapport sur la fixation des poids et mesures. Il reçoit les procès-verbaux des séances de l'Institut d'Égypte (*voy.* l'art. suivant) et la notice de ses travaux; il donne l'inscription qui doit être placée sur la façade du jeu de paume de Versailles, salle célèbre d'où sortit, avec la résistance, la Révolution.

La constitution de l'an VIII (1800) porte, comme celle de l'an III : « Un Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts » (art. 88).

Un arrêté du gouvernement, en date du 23 floréal an IX (13 mai 1801) extrait des registres des délibérations du gouvernement, et signé BONAPARTE, porte : « Il y aura, pour les membres de l'Institut, un grand et un petit costume. »

L'Institut avait alors une collection de machines, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique et de chimie. Il prit, le 23 août 1801, un arrêté qui classa ses diverses collections en dix dépôts : *machines; modèles de vaisseaux; instruments de physique; instruments de chimie; minéraux; herbiers, graines et autres produits végétaux; animaux; préparations anatomiques; costumes, armes, objets de culte des peuples étrangers; médailles et monuments antiques.*

La même année 1801, les trois classes de l'Institut arrêtèrent de concourir ensemble à « la continuation du dictionnaire de la langue française » (dit précédemment *de l'Académie-Française*); douze commissaires furent nommés, quatre par classe. Le travail important de la définition et de la signification des mots eût beaucoup gagné à cette coopération des trois classes; mais l'abbé Morellet réclama vivement, dans une brochure, contre ce projet utile, dont l'exécution fut bientôt abandonnée.

Le 4 mars 1802 (an X), un arrêté du premier consul ordonna qu'il lui serait fait, par les trois classes de l'Institut, un *rapport de l'état et du progrès des sciences, des lettres et des arts, depuis* 1789; et de cette grande idée Bonaparte ne tarda pas à faire une solennité nationale.

Un autre arrêté (3 mai) autorisa l'acceptation, par l'Institut, de la donation de 10,000 fr. faite par Delalande pour la fondation d'un prix à décerner *à l'auteur de l'observation la plus intéressante ou du mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie.*

Alors les secrétaires temporaires de l'Institut lisaient dans les séances publiques de chaque classe, et l'Institut faisait imprimer, les *notices* des travaux trimestriels de chacune des trois classes. On remarque, en 1802, parmi les secrétaires rapporteurs, Levesque, Daunou, Villar et l'abbé Sicard. Daunou, à la suite d'un de ces rapports, annonça le fameux *Mémoire en faveur de Dieu*, que venait de faire imprimer son collègue de l'Isle de Sales, comme réfutation du *Dictionnaire des Athées*, étrange débauche d'esprit de Sylvain Maréchal, et auquel l'astronome Delalande, par un déplorable travers, voulut joindre deux suppléments.

L'an 1803 (23 janvier), un arrêté du premier consul changea l'organisation de l'Institut. La seconde classe (des sciences

morales et politiques) fut supprimée, et cependant le nombre des classes, qui était de trois, fut porté à quatre : 1re *Sciences physiques et mathématiques*, répondant à l'ancienne *Académie des Sciences*; 2me *Langue et littérature françaises*, ayant les attributs de l'ancienne *Académie-Française;* 3me *Histoire et littérature ancienne*, remplaçant l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;* 4me *Beaux-Arts*, réunissant aux travaux des Académies royales de *peinture et sculpture* et d'*architecture*, ceux de la *composition musicale*. Il y eut alors un remaniement pour la répartition des membres de l'Institut dans les quatre classes. Il fut ajouté à la première une section *de géographie et de navigation*, ce qui porta le nombre des membres résidants à 63 et celui des correspondants à 100. La seconde classe fut composée de 40 membres. L'arrêté du gouvernement porte que cette classe publiera, *au moins quatre fois par an*, le recueil de ses *observations critiques*. Cette prescription n'a point été remplie. La 3e classe comprit 40 membres; elle put avoir 8 associés étrangers et 60 correspondants. La 4e classe, composée de 28 membres résidants, de 8 associés étrangers et de 38 correspondants, fut divisée en cinq sections : *Peinture*, 10 membres; *Sculpture*, 4; *Architecture*, 6; *Gravure*, 3; *Musique* (composition), 3.

Un arrêté du 26 janvier 1803, signé Bonaparte, contient la nomination des membres de chaque classe; et le premier consul inscrivit son nom dans la 1re classe, entre ceux de Jacques Périer et de Ferdinand Berthoud; dans la 2e classe, le nom de Bonaparte (*Lucien*) se trouve placé entre ceux de Daguesseau et de Vaines.

L'Institut ainsi réorganisé arrêta son règlement général dans le mois de mai; les quatre classes rédigèrent leurs règlements particuliers, et tous ces règlements furent soumis à l'approbation du gouvernement. Dans l'organisation primitive, il n'y avait dans l'Institut, après les membres résidants, que des membres *associés*. Ce dernier titre fut supprimé, et un arrêté du premier consul (en date du 23 janvier 1804) défendit aux *correspondants* « de prendre le titre de membres de l'Institut. » Il leur fut aussi défendu d'en *porter le costume*. A cette époque disparurent les secrétaires temporaires, remplacés par des secrétaires perpétuels. Il y en eut deux pour la 1re classe : Delambre et Cuvier. Ceux des autres classes furent Suard, Dacier et Joachim Le Breton. Élus par leurs collègues, ils furent confirmés par le premier consul. Ce fut Lucien Bonaparte qui, président de la seconde classe, demanda la confirmation de Suard. Les cinq premiers secrétaires perpétuels remplirent leurs fonctions jusqu'au rétablissement des Académies (1816); et alors ils furent appelés à les continuer dans ces Académies, excepté Le Breton, qui fut remplacé par M. Quatremère.

Le traitement des membres avait été fixé, sous le consulat, à 1,500 fr. Dans leurs règlements intérieurs, les classes s'entendirent à peu près pour fixer à 300 fr. la retenue annuelle qui serait faite sur chaque traitement, « pour accroître au profit des membres assidus aux séances. » Il fut arrêté encore, par la 3e classe, que le traitement de 1,500 fr. serait suspendu pour les membres qui jouiraient d'un traitement de 10,000 fr. et au-dessus. Toutes ces mesures furent approuvées par le gouvernement.

Cette même année (1803), les membres de la seconde classe parurent vouloir s'occuper du travail si lent d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, et afin que chaque membre pût contribuer à cette élaboration, il fut arrêté que le ministre de l'intérieur serait invité à faire faire l'acquisition de trente exemplaires de la dernière édition, pour être distribués dans la classe; il a fallu, comme on le sait, 38 ans pour achever cette nouvelle édition. *Voy.* Dictionnaire.

Une des grandes pensées de Napoléon, aux premiers jours de son empire, fut l'institution des *prix décennaux* par un décret daté du palais d'Aix-la-Chapelle, le 11 septembre 1804. Ces prix devaient être décernés, « de dix ans en dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, » de la *propre main* de l'empereur; et à dater de l'an XVII, aux auteurs des *ouvrages, in-*

ventions ou établissements les plus remarquables, « publiés ou connus du 18 brumaire de l'an VII (1798) au 18 brumaire de l'an XVII (1808); » il devait y avoir neuf grands prix, chacun de 10,000 fr., décernés sur le rapport et la proposition d'un jury, composé des secrétaires perpétuels des quatre classes de l'Institut et des quatre présidents en fonctions. Le jury de l'Institut examina, proposa; il y eut de savants rapports publiés, parmi lesquels on distingue celui de Chénier, qui a été plusieurs fois réimprimé; mais la pensée grande et tout-à-fait nationale du décret impérial resta sans accomplissement.

En 1805, un décret impérial institue la commission du *Dictionnaire de la langue française*; les premiers membres nommés sont : Morellet, Sicard, Boufflers, Arnault et Suard. Morellet qui, à l'époque de la suppression des Académies, avait réussi à sauver les titres et les registres de l'Académie-Française, fait un rapport pour leur conservation.

Napoléon cesse d'être porté à son rang dans la section de mécanique. On lit, dans l'annuaire de l'Institut (an XIII, 1805), en tête de la liste générale de ses membres : L'EMPEREUR (et, dans les années suivantes : S. M. L'EMPEREUR ET ROI), *nommé membre de cette classe* (la 1re) *le 5 nivôse an VI* (25 *décembre* 1797). Lucien Bonaparte reste à son rang (le 33e) dans la seconde classe. Le prince Joseph, ROI DE NAPLES, figure le 35e dans la 3e classe; mais, devenu ROI DES ESPAGNES, il fut placé, sous cette désignation, le second après l'empereur, en tête de la liste générale.

Un décret impérial (25 juin 1806) institue la *commission des inscriptions et médailles* pour la numismatique et les monuments de l'empire. Au mois d'août, l'Institut *national* quitte ce titre pour prendre, dans son annuaire, celui d'Institut *de France;* et dans l'Almanach impérial de la même année, il est dit simplement : *Institut des sciences, lettres et arts.* Ce changement fut sans doute demandé.

En 1807, parait l'annuaire de l'*Institut des sciences, lettres et arts.* Un décret du 25 avril institue la commission du *Dictionnaire de la langue des beaux-arts*, qui n'a pas encore vu le jour. La même année est établie la *commission pour la continuation de l'Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins; les premiers membres nommés sont : Dacier, Brial, Pastoret, Ginguené, Daunou qui, tous décédés, ont été remplacés par d'autres. Cette histoire littéraire, continuée depuis le 12e vol. in-4°, est arrivée au 18e et n'a atteint encore que le XIIIe siècle.

L'an 1808 fut marqué, dans les fastes de l'Institut, par une solennité mémorable. L'empereur avait demandé que chaque classe lui fît un *rapport historique* sur les progrès en France, depuis 1789, la 1re, des sciences mathématiques et physiques; la 2e, de la littérature française; la 3e, de l'histoire et de la littérature ancienne; la 4e, des beaux-arts. L'empereur, siégeant en son conseil d'état, reçut ces rapports faits par les secrétaires perpétuels (Delambre, G. Cuvier, Suard, Dacier et Le Breton), le 8, le 20, le 25 février et le 5 mars; et aux discours qui lui furent adressés par les présidents des classes (de Bougainville, Chénier, Levesque, Bervic), il fit des réponses qui ne méritent pas de rester ensevelies dans les registres de l'Institut, et qui, quoique imprimées à la suite des rapports, devront être recueillies par l'histoire comme des monuments du héros législateur, empressé de connaître et d'élever toutes les gloires de la France.

En 1811, l'*Institut*, d'abord *national*, puis *Institut des sciences, lettres et arts*, puis *Institut de France*, prend enfin le titre d'*Institut impérial*. Le sénateur Lucien Bonaparte ne figure plus que par son prénom, et sans titre dans les listes des membres; ce prénom même est absent dans l'almanach impérial. Diverses commissions sont chargées de surveiller la continuation de la *Notice des manuscrits*, du recueil des *Ordonnances des rois de France*, etc., etc.

Les années 1812 et 1813 n'offrent aucune circonstance remarquable dans l'histoire de l'Institut.

En 1814, l'empire tombe, et l'Institut devient *royal*. Il adopte pour ses publications, ses jetons et ses médailles, une Minerve dont le casque n'a plus pour

cimier un hibou, mais un serpent, symbole de la prudence et de l'immortalité.

Après le 20 mars 1815, l'Institut reprit le titre d'*impérial* qu'il garda pendant les Cent-Jours. On lit dans l'*Annuaire*, en tête de la liste des membres, ces mots : *l'Empereur, protecteur.* Ce titre de protecteur de l'Institut fut pris par Napoléon pour la première et la dernière fois, et ce fut aussi pour la dernière fois que *Lucien* et *le prince Joseph* se trouvèrent inscrits dans les listes de l'Institut. Le prince Lucien lut, à la séance du 18 mai, *l'Odyssée, ode à l'Institut.*

La collection des Mémoires publiés par les classes de l'Institut jusqu'en 1816 se compose de 25 vol. in-4°, dont 14 pour la classe des sciences physiques et mathématiques; 5 pour la classe des sciences morales et politiques, supprimée par Napoléon; 5 pour la classe de littérature et beaux-arts; 3 pour la base du système métrique, et 2 pour les savants étrangers.

A la seconde Restauration, l'Institut était redevenu *royal.* C'était la septième fois que son titre avait été changé. Déjà plusieurs brochures avaient paru et continuaient de paraître pour demander la suppression des classes et le rétablissement des Académies. Enfin ce rétablissement eut lieu par ordonnance royale en date du 21 mars 1816. Cette ordonnance, contresignée Vaublanc et Barbé-Marbois, nomme les membres qui devaient composer les quatre Académies. Il y eut un assez grand nombre d'éliminés; car les savants, les littérateurs et les artistes ne sont pas plus que les hommes revêtus de fonctions administratives, à l'abri des crises politiques. Il y eut des académiciens imposés, des académiciens, non par élection, mais par ordonnance, et les titres littéraires ne furent pas toujours plus comptés pour la faveur que pour la disgrace.

Quand les Académies recommencèrent, le nom d'Institut fut conservé; mais l'Institut avait cessé d'exister comme corps organisé dans la première et haute pensée de son établissement. Cette grande république des lettres se trouvait fractionnée en quatre petites républiques indépendantes les unes des autres, et qui seulement une fois par an devaient siéger ensemble dans une solennité commune. Ce fut presque le seul lien qui subsista entre elles : aussi lorsque l'ex-ministre Lambrechts eut légué, en mourant, une somme de 2,000 fr. à l'*Institut*, pour être, par lui, décernée en prix au meilleur ouvrage en faveur de *la liberté des cultes*, il fut écrit à l'exécuteur testamentaire, par les secrétaires perpétuels, que les Académies n'avaient pas le droit de délibérer ensemble. Le legs ne fut donc pas accepté, et M. d'Outrepont s'adressa, pour remplir, autant qu'il était en lui, le vœu du testateur, à la Société de la morale chrétienne, qui décerna le prix sur un rapport fait par M. Guizot.

L'histoire de l'Institut proprement dit finit donc au 21 mars 1816, et, pour ce qui est postérieur à cette époque, il faut se reporter au mot Académie. Quelques autres détails se trouvent dans les art. Inscriptions et École royale des Beaux-Arts. V-ve.

INSTITUT D'ÉGYPTE et Commission des sciences et arts. On a vu à l'article *Expédition d'*Égypte, la succession des événements qui ont signalé cette audacieuse entreprise depuis l'origine jusqu'au dénouement : il nous reste à montrer, dans un tableau succinct, comment les sciences, les lettres et les arts se sont associés à la glorieuse conquête des Français. Quelque brillants qu'aient été les exploits de leurs armes dans ces mémorables campagnes, quels que soient les obstacles et les périls qu'ait eus à surmonter la vaillante armée d'Orient, peut-être n'y a-t-il pas moins de succès à signaler dans les découvertes et les travaux scientifiques faits dans le même temps.

Le tableau de ces travaux se divise naturellement en deux parties : l'une, le récit des travaux de la commission des sciences et de l'Institut d'Égypte; l'autre, le plan de l'ouvrage qui est le fruit de leurs recherches. Ceux qui l'ont lu ont tous pu remarquer qu'il avait été publié sous la forme d'une suite de mémoires, ou d'une collection académique, et non sous la forme d'une relation. Les voyageurs ont évité de se mettre en scène; ils ont sup-

primé les récits, les épisodes et tout ce qu'on rencontre de plus ou de moins dramatique dans les voyages ordinaires; ils n'ont pas même narré la marche des découvertes, et ils ont écrit comme s'ils n'avaient pas été acteurs. Si leur ouvrage est ainsi devenu plus grave, plus uniforme et plus substantiel, il faut convenir qu'ils ont aussi perdu beaucoup de l'intérêt que chacun pouvait inspirer. Nous essaierons de remplir cette lacune, malgré le petit nombre de pages qui nous sont accordées ici.

Dès le 20 avril 1798, les passeports avaient été délivrés aux membres de la commission des sciences et arts d'Égypte qui devaient se rendre à Toulon sous la conduite de Berthollet. L'autre chef de l'expédition savante, Monge, était encore en Italie: il devait s'embarquer à Civita-Vecchia et rejoindre la flotte avec un convoi. Du 1er au 8 mai, presque tout le monde arriva au port d'embarquement; l'ordre était de s'embarquer le 9. Le général en chef arriva le même jour (9 mai). Dès le 15 on devait mettre à la voile; mais le général Bonaparte ne se rendit sur *l'Orient* que le 17 : le 19, toute la flotte appareilla. Les membres de la commission des sciences, au nombre de plus de cent, étaient répartis sur 15 à 16 bâtiments de guerre, vaisseaux de ligne et frégates.

Voici comme était composé le corps de la commission scientifique : 1° Les *Sciences mathématiques et leurs applications* étaient représentées par 4 géomètres, 3 astronomes, 3 mécaniciens (et 12 auxiliaires); 2° le *Génie civil*, par 19 ingénieurs des ponts et chaussées, 13 ingénieurs-géographes, et 4 ingénieurs des mines; 3° les *Sciences naturelles*, par 7 chimistes, 3 zoologues, 3 botanistes et 4 minéralogues; 4° la *Littérature*, par 2 antiquaires, 8 orientalistes, 2 littérateurs; 5° l'*Art de guérir*, par 5 médecins et chirurgiens et 2 pharmaciens principaux (sans parler du corps des médecins et chirurgiens de l'armée); enfin, 6° les *Beaux-Arts*, par 2 musiciens, 4 architectes, 5 peintres et dessinateurs, 1 sculpteur, 1 graveur; à quoi il faut joindre 4 élèves de l'École polytechnique non encore classés, et deux typographes chefs. Les membres des deux premières séries sortaient généralement de l'École polytechnique et des écoles d'application. Monge, Berthollet, Fourier (*voy.* leurs articles), Costaz, étaient des professeurs ou examinateurs de cette école; 26 ingénieurs ou auxiliaires, et 4 chimistes sortaient de l'École polytechnique, en tout 34 personnes ou le tiers à peu près de toute la commission scientifique. Nous reviendrons sur cette circonstance importante qui explique l'exactitude consciencieuse des recherches, et la précision des résultats; on peut affirmer, en effet, que si l'esprit mathématique n'avait pas présidé à tous les travaux, animé ou guidé les explorateurs, on n'aurait eu qu'une relation comme tant d'autres, et que l'ouvrage eût été à recommencer, le voyage à refaire. Aucune idée de personnalité n'inspirait ces voyageurs de nouvelle espèce; tous ne pensaient qu'à une chose, la conquête de faits nouveaux pour contribuer à l'amélioration du pays et à l'honneur de la patrie, contents et heureux du seul plaisir attaché à la découverte de la vérité.

Parmi les hommes distingués faisant partie des armes savantes, le génie militaire, l'artillerie, le génie naval, ou de l'administration de l'armée, et qui ont été appelés la plupart à faire partie de l'Institut du Caire, il suffira ici de nommer d'abord Andréossi, Caffarelli, Malus, Bertrand, Reynier, le général Bonaparte lui-même, et son aide-de-camp Sulkowski.

A peine l'expédition touche-t-elle aux rives de l'Afrique, les travaux de la commission commencent. Le général en chef, maître d'Alexandrie, précipite l'armée sur l'ennemi; Kléber lui succède dans cette place qui est la clef de l'Égypte. A son ordre, les ingénieurs des ponts et chaussées et les ingénieurs-géographes se mettent à l'œuvre : les premiers, au nombre de six, relèvent toute la côte, depuis le Marabout jusque vers Aboukir, les passes des deux ports et les sondes; les autres, au nombre de trois, font le plan des trois villes, la ville grecque, la ville arabe et la ville turque; ceux-ci assujettissent leur plan à une chaîne de triangles; les astronomes Nouet et Ques-

not déterminent avec précision la longitude et la latitude du Phare et de plusieurs points. En moins de deux mois, cet immense travail est terminé, et cependant il fallait en même temps s'acclimater et braver la contagion; la chaleur était accablante et la peste n'était pas éteinte; les Bédouins venaient insulter jusqu'aux murs de la ville turque; une fois l'astronome et les géographes, observant à la porte de la colonne de Pompée, sont assaillis par les cavaliers arabes, qui laissent deux Français sur le sable. C'est ce grand plan géométrique d'Alexandrie et des environs qui est réduit à deux cartes dans la *Description de l'Égypte**, il aurait pu remplir un atlas; Kléber reçoit en même temps des mémoires détaillés sur Alexandrie. Il résultait des sondes faites par les ingénieurs que la grande passe du port vieux aurait donné accès à la flotte, et que *l'Orient* lui-même, en désarmant une des trois batteries, y pouvait faire son entrée sans difficulté. Nous avons dit (*voy.* T. IX, p. 291) le malentendu qui avait empêché de sauver la flotte, et le désastre qui en fut la suite. L'effet produit par la catastrophe est inexprimable, le désespoir était partout; cependant les ingénieurs ne suspendirent pas leur travail d'un seul instant.

Pendant ce temps, l'Institut d'Égypte se constituait au Caire; le général en chef, vainqueur aux Pyramides (*voy.*) et à Salahyéh, avait expulsé le reste des beys et des Mamelouks. Deux palais principaux furent assignés à l'Institut et à la commission des sciences : celui de Hassan-Kachef et celui de Cassim-Bey. Le 6 fructidor an VI, un mois seulement après la prise du Caire, l'Institut tint sa première assemblée dans la maison de Hassan-Kachef, sous la présidence de Monge; le but de cette création est clairement énoncé par les mots suivants, extraits de ses procès-verbaux : « L'Institut du Caire « doit principalement s'occuper : 1° des « progrès et de la propagation des lumières en Égypte; 2° de la recherche, de l'étude et de la publication des faits naturels, « industriels et historiques de l'Égypte. « L'Institut est divisé en 4 sections, mathématiques, physique, économie politique et arts : chaque section est composée de 12 membres; les procès-verbaux sont envoyés à l'Institut de France. « Les séances ont lieu tous les cinq jours, « deux fois par décade. »

Dès la première séance, après s'être occupé des questions urgentes relatives aux subsistances de l'armée et à la défense du pays, on posa la suivante, qui montre assez la sollicitude éclairée des Français pour le bonheur de l'Égypte et pour la sécurité de leur établissement sur cette terre lointaine : « Quelle est en Égypte la situation de la jurisprudence, de l'ordre judiciaire civil et criminel, et de l'enseignement; quelles sont les améliorations possibles dans ces parties, et désirées par les gens du pays? »

Monge fut nommé président, Bonaparte vice-président, Fourier secrétaire perpétuel. La classe de *mathématiques* comptait parmi ses membres Andréossy, Bonaparte, Costaz, Fourier, Girard, Malus, Monge, Nouet, etc.; la *physique*, Berthollet, Conté, Delisle, Desgenettes, Dolomieu, Dubois, Geoffroy, Savigny, Larrey, etc.; l'*économie politique*, Caffarelli, Sulkowski, Corancez, Reynier, Desaix, etc.; la *littérature et les arts*, Denon, Parseval, Venture, Kléber, Dutertre, Redouté, Lepère, Rigel, Protain... Nous ne citerons pas d'autres noms, nous ne donnerons pas d'autres détails sur cette compagnie savante; on trouvera ces détails dans la *Décade Égyptienne* (imprimée au Caire, 3 vol. in-4°), ainsi que les principaux mémoires lus dans les séances. Il est seulement bien regrettable que ses archives, ses papiers et les minutes des mémoires aient été perdus à Paris. Le dépôt en a été fait par Fourier au ministère de l'intérieur; il en a retiré un reçu en forme, et cependant jamais on n'a pu en retrouver la trace. Espérons que ces riches et précieux documents se retrouveront un jour intacts dans quelque dépôt public ou privé.

Ce n'était pas, même en 1798, un médiocre lustre pour une assemblée littéraire que la présence du général Bonaparte. Monge, qui le premier peut-être devina toute la portée de cet étonnant génie, aimait à lui céder la parole

(*) Planche 31, *Antiq.*, vol. V; et pl. 84, vol. II, *État moderne*.

et même la présidence. Un jour, que le général en chef interrogeait les membres les plus instruits sur l'état du pays et se plaignait du manque de bois et de fer que le blocus anglais rendait encore plus affligeant, étonné de ne recevoir aucune solution, il prit subitement la parole, et, dans une improvisation aussi vive et rapide que lumineuse et brillante, il posa la question, sonda le mal et indiqua le remède. « Ne soyons pas surpris, dit-il, de « la pauvreté actuelle de l'Égypte, cette « terre si riche, en bois de construction : « elle n'en a jamais eu. C'est à l'Abyssi- « nie de les lui fournir : là sont des Alpes « inconnues ; elles sont couronnées de « pins et de forêts vierges ; c'est là qu'il « faut aller faire des coupes de mâtures ; « on fera sauter les cataractes, on jettera « les arbres dans le Nil ; en quinze jours, « il nous apportera sans frais de quoi bâ- « tir des maisons, des palais et des vais- « seaux. » Ce projet était le coup d'œil de l'aigle. Deux ans après, nous découvrions de grandes sculptures antiques dans les monuments ; les armées égyptiennes, transportées dans un pays montagneux, y étaient représentées faisant abattre aux peuples vaincus de grands arbres destinés sans doute à l'usage de leur pays.

Nous ne devons pas passer sous silence un trait qui honore également les savants anglais et les savants français. Le voyageur Hornemann (*voy.*) se trouvait au Caire à l'arrivée de l'armée, et par conséquent prisonnier de guerre. A la voix de Monge, de Berthollet, le général en chef lui donna des passeports et un sauf-conduit, et il put librement accomplir son voyage daus l'intérieur de l'Afrique. Malheureusement la mort a frappé Hornemann avant qu'il ait pu rédiger lui-même sa relation et rendre témoignage de la protection française.

Aussitôt l'armée maîtresse de l'Égypte inférieure, les travaux scientifiques commencèrent partout. Nous avons dit ce qui avait été fait dès les premiers jours à Alexandrie et dans le désert voisin, presque sous le feu des Arabes, par les astronomes et les ingénieurs. Pendant ce même temps, d'autres ingénieurs étaient expédiés dans les provinces, étudiaient le régime du Nil, réparaient les canaux, les chaussées et les digues ; le canal d'Alexandrie était curé et rétabli pour la navigation ; l'on observait le nilomètre de l'île de Roudah, on introduisait des cultures nouvelles, on entretenait les palais et les édifices publics, et toujours en respectant les monuments du culte, les mœurs et la religion. On a dit que les corps civils scientifiques étaient au nombre de trois, les ingénieurs des ponts et chaussées, les ingénieurs des mines, les astronomes et les ingénieurs-géographes ; les corps militaires étaient aussi au nombre de trois, les officiers du génie, les officiers d'artillerie et les ingénieurs de vaisseaux : ceux-ci s'occupaient des moyens de défense ; ceux-là de la connaissance et de l'amélioration du pays. Le savant général du génie Caffarelli (*voy.*), chef de l'état-major général, donnait l'impulsion à tous les travaux à la fois, sous l'inspiration du chef suprême de l'armée : de là l'unité, l'activité qui présidaient à tout. Plus actif que tous, quoique privé d'une jambe, il conduisait ou plutôt il dominait toutes les affaires par son énergie et son habileté. Le premier des trois corps civils avait pour chefs Lepère et Girard ; le second corps, Nouet l'astronome et l'ingénieur Testevuide, ancien directeur du cadastre de Corse ; le troisième, Dolomieu. Ces noms disent assez. N'oublions pas un établissement qui a été bien utile pendant le cours de l'expédition et dès les premiers jours, même à bord du vaisseau amiral, l'imprimerie du gouvernement ; de là émanaient des publications quotidiennes, soit pour l'armée, soit pour la population. Marc-Aurel en fut le chef quelque temps ; bientôt un élève de M. de Sacy, Marcel, fut le directeur de l'imprimerie française-orientale : il rendit, par son activité et son dévouement, de signalés services.

Un artiste célèbre, Denon (*voy.*), peu content d'assister aux préparatifs des expéditions scientifiques, trouva le moyen de les précéder toutes en se mettant à l'avant-garde de l'armée du Saïd. Le premier, il remonta dans la Haute-Égypte, partageant avec Desaix (*voy.*) les fatigues, les dangers et presque la gloire, bien payé par le bonheur de voir et de dessi-

ner, avant tous, les merveilles de la Thébaïde, de les emporter en quelque sorte dans son portefeuille. C'est dans son livre, qui a eu le succès d'un roman, qu'il faut lire ces vives impressions dont son voyage fut rempli, des pyramides aux cataractes.

Au milieu des mouvements de la guerre, des attaques des Arabes, des incursions des Mamelouks, des révoltes de quelques villages, le caractère français marquait partout son empreinte. Dans toutes les villes, et surtout au Caire, on créait des moyens de distraction : l'on ouvrait des jardins; aux établissements d'art, de science et d'utilité, on joignait des lieux d'amusement et même les jeux du théâtre; tout partait d'un double centre, de l'Institut et du quartier-général qui étaient le foyer commun, c'est-à-dire de Monge et de Caffarelli, aidés de leurs savants amis. Les ateliers de mécanique, à la voix de Conté et de son digne collaborateur Coutelle *, s'élevaient à côté du palais de l'Institut pour fournir aux sciences comme aux arts de la guerre une multitude d'instruments les plus divers; ils élevaient des ballons dans les airs pour frapper l'esprit en même temps que les yeux de la population; le laboratoire de Berthollet et de Descostils servait aux travaux chimiques et était ouvert aux indigènes qui venaient assister aux expériences les plus curieuses de la physique; la fabrication des monnaies était améliorée par les soins de Samuel Bernard, aidé de Corancez et de Raffeneau. Le jardin d'acclimatation et l'école de botanique recevaient toutes sortes de végétaux étrangers sous la direction de Delile et de Nectoux. On s'occupait de l'indigo, de l'olivier, de la vigne et du nopal pour la culture de la cochenille. L'histoire naturelle s'enrichissait de précieuses acquisitions pour former les collections de Geoffroy, de Savigny, de Delile, de Dolomieu, de Rozière et de Cordier; nos zélés artistes, Lepère, Protain, Dutertre, Redouté, Cécile et Balzac remplissaient leurs cartons de dessins de toute espèce. Une riche bibliothèque était ouverte au palais; des écoles spéciales se fondaient pour les mathématiques et les sciences. A l'appel de Desgenettes et de Larrey (*voy.* ces noms), les médecins observaient, décrivaient la topographie médicale et les maladies existantes. On étudiait les lois, les mœurs, les coutumes, les habitudes des Égyptiens, ainsi que leurs jeux et leurs poésies; Costaz déterminait avec précision leurs poids et leurs mesures; leur musique était savamment approfondie par Villoteau, qui recueillait leurs chants et ramassait leurs instruments; pendant que nos orientalistes, Jaubert, Marcel, Delaporte, Raige, Belletête, et Venture à leur tête, s'appliquaient à l'étude de la langue littérale et de la langue vulgaire, comme à celle des manuscrits renfermés dans les médréçéh * et le koutbyéh **. Lancret, Chabrol, Fèvre, Jollois, Devilliers, Raffeneau, Favier, Arnollet, Du Boisaymé, Caristie, etc., répandus dans les provinces, s'occupaient de l'irrigation et de l'entretien des digues sous la direction de Lepère. Les ingénieurs-géographes Jacotin, Simonel, Jomard, Corabœuf, Bertre, Lecesne, etc., sous la direction du premier, assujettissaient leurs opérations géographiques aux déterminations astronomiques et aux calculs trigonométriques de Nouet l'astronome. Enfin la littérature européenne avait aussi ses représentants dans Parseval-Grandmaison, Ripault et autres, qui communiquaient leurs travaux dans les séances de l'Institut. Deux recueils périodiques, le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne*, dirigés par Costaz et Desgenettes, faisaient connaître tous ces travaux aux extrémités du pays; enfin tout marchait de front pour l'établissement de la colonie militaire, comme pour l'amélioration de l'Égypte.

Le pays n'était pas tellement soumis que les ingénieurs pussent se livrer à leurs travaux en toute sécurité : loin de là, ils devaient marcher munis d'une escorte qui n'était pas toujours suffisante. Le peintre Joly avait été assassiné dans le Delta, Dulion, noyé dans le Nil; et Champy fils avait péri sur la mer Rouge. L'industrieuse nécessité, et l'expérience acqui-

(*) Le même qui avait coopéré à la victoire de Fleurus (*voy.*), par son ascension aérostatique.

(*) Les colléges des mosquées.
(**) Le quartier de la librairie au Caire.

se, qui est aussi une force, leur enseignaient à vaincre les obstacles, et ils avaient appris à *disputer le terrain qu'ils avaient à mesurer.* Sur les deux rives du Nil, comme sur les deux chaînes de montagnes que le fleuve sépare, et dans les déserts voisins, ils avaient à déterminer toutes les positions, la population et l'espèce des habitants, le cours des canaux et leur importance, les chaussées et les digues, les ponts et les ouvrages d'art, la division des bassins d'irrigation, le nombre des machines à arroser, en un mot toute la description géographique, topographique et statistique de ces contrées. C'est ainsi qu'après trois années de travaux, les ingénieurs-géographes, avec le concours des officiers du génie et des ingénieurs des ponts et chaussées, ont pu former le grand atlas topographique, en 53 feuilles, qui fait partie de la *Description de l'Égypte.* Ils notaient soigneusement, sur leurs cartes, les monuments, les ruines et tous les vestiges antiques, de façon à déterminer l'emplacement des anciennes villes. On a pu alors, pour la première fois, faire un tableau topographique complet du pays ancien et moderne, de la mer à Memphis, de Memphis au Fayoum, du Fayoum à Thèbes, de Thèbes jusqu'à la Nubie.

Les combats à soutenir et les dangers à braver (l'ennemi en face) n'étaient rien en comparaison des révoltes des villes et des mouvements subits qui venaient quelquefois troubler les travaux ou retarder les expéditions les mieux concertées. L'épreuve la plus cruelle fut l'insurrection du Caire. Un jour, sans cause connue, la population de cette grande ville s'émut tout d'un coup; trois cents Français furent frappés, quatre ingénieurs furent assassinés dans les rues, Duval et Thévenot du corps des ponts et chaussées, Testevuide, le directeur du cadastre. Tout fut mis au pillage : la maison de Caffarelli, c'est-à-dire de l'état-major, fut bouleversée de fond en comble, et tous les instruments détruits ou emportés; on sait que le commandant de la place, le général Dupuy, fut une des premières victimes. Ici commence pour les habitants du quartier de l'Institut une de ces crises dont on ne perd jamais la mémoire. Coupé du quartier-général dont il est éloigné d'une lieue, il reste sans secours, sans armes, en présence d'une multitude furieuse, déjà exaltée par le sang répandu. Tous se réfugient dans le palais de Hassan-Kachef. On distribue les postes; les sabres et les épées tiennent lieu de fusils; les couteaux deviennent des piques, et les instruments de mécanique, des armes ou des armures; on fortifie les murs, on garde les issues; on veille toute la première nuit dans l'espoir que des troupes arriveront pour nous débloquer et nous conduire en lieu sûr, mais cette attente ne se réalise point. Les alertes se succédaient presque sans interruption; Monge et Berthollet donnaient l'exemple de la fermeté, de la présence d'esprit. Cependant, du côté du jardin, la seule barrière pour arrêter les insurgés était un faible treillage; leurs maisons dominaient la nôtre. Des milliers de cris semblaient à tout instant annoncer une irruption. Enfin, après une nuit d'alarmes, deux guides arrivent du quartier-général, après s'être fait jour en tirant tout le long de la route sur toutes les fenêtres ouvertes; ils apportent des nouvelles, mais non du secours. La journée se passa comme la première; Du Boisaymé, l'un de nos ingénieurs, eut la hardiesse de sortir seul, en pleine révolte, et d'aller à la découverte. Le troisième jour, des moyens de siége imposants furent transportés à la citadelle et sur la montagne; de là on frappa efficacement le centre de l'insurrection, le noyau des révoltés; les Bédouins, qui étaient accourus du désert, quittèrent la ville; les maisons assiégées par la populace furent délivrées, le quartier de l'Institut dégagé, et le palais de Hassan-Kachef remis en communication avec le quartier-général. Après la douloureuse perte de quatre des nôtres, aucune n'était plus fâcheuse que celle de tous ces instruments des sciences et des arts apportés de France pour toute la durée de l'expédition. Que fera-t-on sans instruments? La colonie militaire, heureusement, possédait Conté; à la première question du général Bonaparte: «Qu'allons-nous faire sans outils?» Conté répondit : « Eh bien ! nous ferons les

outils, » et il fit comme il avait dit.

A ce tableau opposons une scène moins affligeante. Le palais de l'Institut était en communication avec le grand jardin de Cassim-Bey : là se réunissaient chaque soir, librement et sans aucune contrainte, les membres de l'expédition. On discutait les questions scientifiques dont l'Égypte était et est encore l'inépuisable sujet; on faisait les projets de voyage; on s'échauffait parfois pour ou contre les théories et les doctrines. C'est là que brillait l'aimable esprit de Fourier, et qu'éclatait dans sa force l'imagination de Monge et son discours plein de feu, que tempérait la douce et noble gravité de Berthollet. Le jardin de Cassim-Bey était notre jardin d'*Academus* et ses acacias étaient nos platanes. Plus d'une grande pensée, plus d'une idée vraiment philosophique, plus d'une découverte scientifique y ont pris naissance. On se flattait alors de jeter les fondements d'une nouvelle école d'Alexandrie, qui, partie d'un point plus avancé, pouvait un jour effacer l'ancienne. Gaîté, franchise, échange de projets, de vues et de pensées, voilà ce qui remplissait nos douces promenades. Le souvenir de ces délicieux entretiens ne doit pas périr; c'est lui qui a maintenu entre les membres de l'expédition savante la sympathie qui les unit tous depuis quarante ans.

Denon avait été l'heureux précurseur de ses collègues : il fut bientôt suivi d'une réunion de six voyageurs qui recueillirent le fruit des victoires de Desaix : Girard, Jollois, Devilliers, Rozière, Dutertre, Duchanoy, trouvèrent plus de sécurité dans la Haute-Égypte; leur moisson fut des plus riches. Denon avait aperçu un monument astronomique, ils en observèrent quatre; il avait dessiné les aspects des monuments, ils les mesurèrent; il avait vu Thèbes en courant, ils y séjournèrent des mois entiers. Ce qu'un artiste n'avait pu faire, l'ingénieur en chef Girard le fit, c'est-à-dire l'étude du régime du Nil et du système d'irrigation, en même temps que du mode et du produit des cultures. Le général Belliard (*voy.*), aussi zélé pour la protection des découvertes qu'il était brave et habile pour la direction militaire, secondait nos amis avec une bienveillance infatigable.

La découverte des vestiges du canal antique qui faisait communiquer les deux mers, a cela de particulier qu'elle appartient à Bonaparte lui-même, qui les aperçut le premier. Il voyageait dans l'isthme de Suez, accompagné de Monge, Berthollet, Costaz et Lepère, directeur des ponts et chaussées. S'étant aventuré tout seul assez loin dans le désert, il s'écria tout d'un coup : « Monge, nous sommes en plein canal! » Il se trouvait, en effet, au milieu de l'ancien lit; les ordres furent donnés et les ingénieurs suivirent aisément les traces jusqu'au Nil.

Il est impossible, dans cette relation succincte, de mentionner tous les voyages de découvertes, celui de Raffeneau entre le Nil et la mer Rouge, à Gebel Dokhan, ceux de Girard et Martin dans le Fayoum, etc. Pendant le même temps, on étudiait dans toutes ses parties cette grande ville du Caire, la seconde de l'empire othoman, mais la première de l'ancien empire arabe; ses monuments admirables, sa population, ses races diverses, ses richesses de tout genre, et jusqu'à son industrie qui est loin d'être méprisable.

L'expédition de Syrie avait pris fin ; le général Bonaparte venait de recevoir la nouvelle du prochain débarquement d'une armée turque sur les côtes d'Égypte, et, presque au même instant, des nouvelles d'Europe. Il devait se porter sans délai sur le point menacé : sa résolution fut bientôt prise. C'est alors qu'il gagna la mémorable victoire d'Aboukir (*voy.*). Il revint triomphant et bientôt conçut le dessein du retour; mais en même temps il eut la pensée de faire explorer la Thébaïde par deux commissions complètes. Le jour de leur départ était réglé et très prochain, quand lui-même se décida à quitter l'Égypte. Fourier devait diriger une commission, et Costaz l'autre; eux-mêmes n'étaient pas dans le secret du général.

Aucun de nous ne pouvait croire au départ de Monge et de Berthollet pour la France; mais le général Bonaparte les emmenait en effet avec lui, et il les emmenait seuls de la commision des sciences. Le secret fut bien gardé : la scène

nocturne qui se passa alors est une des plus dramatiques qu'on puisse imaginer; nous n'essaierons pas de la peindre. Des paris furent échangés, paris qu'on ne pouvait juger que deux mois après, parce que la nouvelle ne pouvait plus nous rejoindre qu'aux cataractes. Nous remontions rapidement le Nil, poussés par un bon vent vers le nord; et Bonaparte et sa suite s'éloignaient en sens contraire non moins rapidement: c'est donc aux frontières de la Nubie que nous sûmes la vérité.

Mais qui pourrait trouver des paroles pour rendre les impressions des voyageurs à l'aspect des prodiges de Thèbes (*voy.*)? Celle que nous ressentîmes le premier jour fut d'autant plus vive et plus profonde que la visite ne dura que trois heures: il fallait regagner le Nil et rejoindre l'expédition. On ne vit qu'un de ces sites magiques, mais ce point était Karnak (*voy.*), c'est-à-dire ce que les hommes ont fait de plus grand en architecture comme en sculpture monumentale. C'est au retour que l'on observa et qu'on put étudier à fond tous les quartiers de la ville aux cent portes, et tous ses monuments un à un, et ces ouvrages souterrains, ces hypogées, non moins étonnants que les constructions élevées sur terre. Partout l'imagination est dépassée; Bossuet, qui, avant qu'on eût mesuré Thèbes, semblait avoir exagéré, paraît pour ainsi dire froid, quand on a touché ces merveilles*.

En passant à Tentyris (*voy.* Denderah) avant Thèbes, puis à Latopolis au-delà, Fourier fut frappé de la différence du point de départ des quatre monuments astronomiques : cette remarque était capitale; il appartenait de la faire à un homme aussi plein de sagacité. Les conséquences de cette observation ont été jugées diversement, mais personne n'a pu en nier la portée. Les monuments d'Esneh, de Denderah, d'Edfou, d'Antæopolis, d'Ombos et de tant d'autres lieux forment pour ainsi dire un cortége aux beautés de Thèbes; les uns brillent par la grandeur de la disposition, les autres par la pureté de la décoration ou par le style de la sculpture; plusieurs rivalisent par la magnificence et la richesse. Il n'est pas jusqu'aux hypogées d'Élethyia et de Beny-Hassan qui ne puissent être comparés, sous un rapport, aux splendides hypogées de la ville royale; en effet, on y trouve la peinture naïve et complète de la vie civile, l'Égypte avec ses arts et ses coutumes, les usages domestiques, les procédés de l'industrie, les travaux de l'agriculture, le commerce et la navigation; il est même un de ces monuments taillé dans le roc qui semble démontrer de la manière la plus palpable que l'Égypte a été le berceau de l'architecture grecque; les colonnes sont de l'ordre dorique, et elles ont précédé Périclès peut-être de vingt siècles.

C'est principalement aux hypogées de Thèbes que l'expédition fit une ample récolte de papyrus. Denon le premier recueillit un de ces monuments écrits qu'il appela *frêle rival des pyramides*, figure un peu hasardée qu'il faut pardonner à l'enthousiasme d'un découvreur. Nous dépouillâmes un grand nombre de momies pour augmenter la moisson des papyrus: c'est de là que vient ce précieux manuscrit de 30 pieds qu'on regarde comme le rituel funéraire.

Pour procurer un bon plan de Thèbes et de ses édifices, il fallait deux choses, des opérations géométriques et de nombreuses fouilles : elles ont été faites avec suite les unes et les autres, et celles-ci ont mis au jour des statues, des colosses, des monuments de tout genre, où la matière ne le cède qu'au travail. On avait visité avant nous les monuments de Thèbes, bien des voyageurs y avaient passé, Pococke s'y était arrêté longtemps. Mais aucun n'avait eu le temps ni la puissance d'exécuter des fouilles. C'est à l'aide de ces fouilles que nous avons pu prendre des mesures précises, découvrir l'ancien sol des monuments, apprécier l'encombrement et l'accroissement du terrain par les alluvions du Nil, connaître la nature du parvis du palais et des temples, mesurer avec exactitude la hauteur des ordres d'architecture, des socles et des soubassements, trouver enfin une multitude

(*) Qui ne sait que l'armée d'avant-garde de Desaix et Belliard, saisie par l'aspect de Thèbes, fut comme transportée d'admiration et fit entendre un long applaudissement?

de sculptures et d'objets antiques enfouis à une certaine profondeur; il fallait une longue station, un séjour paisible, une parfaite sécurité. Il arriva une fois que la tranchée mit à jour une série de belles statues léontocéphales, en nombre considérable, qui avaient toutes été enterrées à dessein à une époque et pour un motif inconnus. Ces monuments et d'autres richesses nous payèrent largement de travaux assidus, et non sans fatigues ou sans danger, sous une si ardente chaleur qu'un des principaux officiers de l'armée fut frappé à mort par l'action des rayons solaires, dans la vallée des tombeaux des rois. Nous rapportâmes une tête colossale de bélier, provenant de ces animaux gigantesques, et de si haut style, qui forment par centaines des avenues monumentales sur la rive droite. Nous trouvâmes sur la rive gauche (et sans l'emporter) le buste colossal, en beau granit rose, du jeune Sésostris; apporté depuis par Belzoni, il fait aujourd'hui l'un des ornements du Musée britannique.

Tout en faisant une abondante moisson dans la Thébaïde, les deux commissions Costaz et Fourier retrouvèrent la commission Girard déjà en possession d'une riche récolte; tous arrivèrent au Caire à peu près en même temps. Le commandement de l'armée appartenait alors à Kléber (*voy.*), homme privilégié sous plus d'un rapport, et qui avait à un haut degré le goût des beaux-arts. Sa pensée se tourna aussitôt vers l'avantage et la nécessité de prévenir la dispersion de tous ces matériaux. Aux découvertes faites dans la Haute-Égypte, il voulait avec raison rattacher celles qu'avaient faites les voyageurs sur divers points de l'Égypte inférieure et des déserts voisins. Les officiers du génie et les ingénieurs civils en mission, Malus, Lancret, Chabrol, Bouchard, avaient décrit ou trouvé des monuments importants: l'un des plus précieux de tous, la *pierre de Rosette*, avait été découvert dans une fouille par le dernier de ces officiers. Le directeur de l'imprimerie orientale tira aussitôt des épreuves du monument par le procédé typographique, et la première copie qu'on ait connue en Europe en fut portée à l'Institut de France par le général Dugua. On sait le reste.

Le vrai site de Memphis avait été reconnu dès 1798 dans la forêt de Mokhnan par un des ingénieurs-géographes; depuis, l'Institut y avait envoyé des explorateurs. Les pyramides avaient été déterminées, mesurées par Nouet, Corabœuf, Jacotin, Jomard, Lepère. C'étaient encore d'importants travaux pour l'œuvre méditée par le général Kléber; il en était de même des découvertes faites dans le Fayoum, au lac Mœris et à l'emplacement du Labyrinthe, de la reconnaissance des lacs de Natroun et de la mer sans eau, par Fourier, Berthollet, Andréossy, Redouté, Duchanoy, Regnault, etc. On devait y joindre le voyage au mont Sinaï, par Rozière et Coutelle, les opérations géographiques du colonel Jacotin en Syrie, depuis l'Égypte jusqu'à Tyr et de Tyr au Jourdain, et tous les travaux du même genre faits dans la Haute et dans la Basse-Égypte par les ingénieurs, géographes et autres, les opérations en Nubie par le capitaine du génie Legentil; enfin et surtout, la reconnaissance et les nivellements de l'ancien canal des deux mers par les ingénieurs des ponts et chaussées; ces travaux avaient été faits par ordre du général Bonaparte et devaient être suivis d'un projet complet du rétablissement de ce grand ouvrage, combiné avec la canalisation de l'Égypte inférieure, de manière à mettre en rapport permanent la mer Rouge et Alexandrie.

Nous n'avons rien dit encore de l'étude de l'Égypte moderne. Elle n'avait pas été négligée par les savants et les artistes de l'expédition; histoire, lois, mœurs, usages et coutumes (traités par Fourier, Delaporte, Gloutier, Chabrol); industrie, beaux-arts, architecture, portraits (par Conté, Villoteau, Fèvre, Jollois, Devilliers, Protain, Balzac, Cécile, Redouté, Dutertre); agriculture, commerce, administration (par Girard, Reynier, Lancret, Gloutier, Estève); population, poids et mesures, monnaies (par Du Bois-aymé, Jomard, Jaubert, Costaz, Samuel Bernard....). Tout le monde sait que la description physique du pays, branche à part, a été exploitée avec un succès complet par les naturalistes de l'expédition; les zoologistes Geoffroy et Savigny; Delile le botaniste; les minéralogistes Rozière

et Dupuis; l'avant-dernier avait succédé à Dolomieu et Cordier, partis dès le commencement. Leurs collections ont enrichi les musées, leurs mémoires, leurs découvertes sont connues de toute l'Europe. Tels étaient les sujets qui devaient être traités dans un commun ouvrage, et les matériaux destinés à former l'édifice préparé par Kléber.

Dans ses instructions à son successeur, Bonaparte l'avait autorisé à traiter pour l'évacuation après une perte de 1,500 hommes, et à renvoyer en France les membres de la commission scientifique dès leur retour de la Haute-Égypte. Le traité conclu à cette époque par Desaix et Poussielgue donna le moyen au général en chef de réaliser cette dernière prescription : une grande partie des membres furent réunis par ses ordres à Alexandrie; il disposait tout pour leur départ, lorsqu'un manque de foi de l'amiral Keith vint tout changer. La victoire éclatante d'Héliopolis (*voy.*) fut la réponse de Kléber à un acte odieux. Mais bientôt les lauriers furent changés en cyprès : un attentat mit fin aux jours du vainqueur.

La mer étant désormais fermée, la commission des sciences est rappelée au Caire; la chance des combats et d'un exil sans terme recommence. Menou (*voy.*) succède par droit d'ancienneté plutôt que par droit de mérite : il n'a pas la confiance de l'armée; mais Reynier, appelé par l'opinion, se résigne à obéir. Menou, defiant et jaloux, prend des mesures violentes qui achèvent d'aliéner les hommes éminents de l'expédition. On sait comment il perdit la bataille du 30 ventôse. La commission part du Caire, après avoir essuyé plusieurs pertes douloureuses, au milieu d'une peste des plus violentes, qui, dans cette ville, enlevait par jour près de cent Français et mille habitants. Coquebert venait d'y succomber, comme Beaudart l'année précédente; l'auteur de cet écrit partageait à bord sa couche et ses provisions avec Le Rouge, le littérateur, déjà frappé; celui-ci meurt en arrivant. D'autres de nos amis avaient déjà été atteints du fléau, entre autres Malus, que la peste visita deux fois. Pour comble de maux, en approchant d'Alexandrie, nous sommes arrêtés par une sorte de mer artificielle que les Anglais avaient, pour ainsi dire, créée afin d'isoler la ville; ils avaient trouvé convenable, pour attaquer Alexandrie avec leurs vaisseaux par le midi comme par le nord, de couper la digue du lac Madiéh, et de jeter par la coupure les eaux de la Méditerranée dans l'ancien lac Maréotis. A sec depuis longtemps, mais jadis arrosé par les eaux du Nil, et produisant sur ses rives délicieuses le fameux vin maréotique, ce lac était alors misérablement rempli par l'eau amère, dans l'espace de plus de 25 lieues, et les terres de 40 villages étaient inondées et perdues!

A peine arrivés, commence le siége d'Alexandrie; déjà le blocus était établi sévèrement. La commission des sciences demande à profiter de ses passeports : le général résiste; mais, contraint de céder aux vives représentations de Fourier et de tous les chefs des corps scientifiques, il se décide. A d'odieuses menaces succède une résolution peu honorable : il nous retire la protection française. Il exige que tous les dessins, les manuscrits, les collections, les objets scientifiques restent à Alexandrie; les uns obéissent à ces ordres, les autres les éludent. La commission est embarquée sur le brick *l'Oiseau* : le vent favorable la fait attendre un mois; enfin elle part, elle porte avec elle ses papiers, ses portefeuilles, ses collections, avec les monuments antiques les moins encombrants. On est déjà en pleine mer; échapper à la croisière anglaise n'était pas possible; on est hélé par le commandant de *l'Ajax*, le contre-amiral Bickerton; il en réfère à l'amiral Keith, qui déclare, malgré les passeports, que *l'Oiseau* est compris dans le blocus; il s'oppose au passage et fixe une heure pour rentrer dans le port. Sidney Smith quitte son vaisseau et vient nous offrir son secours. Il faut rentrer; nous sommes ramenés vers le port par un bâtiment de convoi qui a ordre de tirer sur nous en cas de résistance. *L'Oiseau*, rentré en rade, est arrêté par les batteries françaises, un bâtiment de guerre s'avance et nous présente son travers; l'ordre était donné de tirer à boulet : nous avions, disait-on, communiqué avec l'ennemi. Le commandant fait signal que cinq minutes sont données au brick pour sortir; il a

la montre à la main. La moitié des passagers veut braver ce danger, l'autre veut épargner un crime à des Français : le second avis prévaut et l'on retourne en pleine mer vers l'amiral anglais. Qu'espérait-on? Fléchir son opiniâtreté? c'était impossible; après deux semaines, après bien des nuits de la plus vive anxiété, *l'Oiseau* est reconduit dans le port d'Alexandrie, sous la même menace que la première fois; enfin Menou le reçoit et nous débarquons.

A partir de ce jour, le siége se resserre et tous les maux qu'il mène à sa suite pleuvent en foule, les maladies, la famine et tout son cortége; ceux qui avaient conservé le plus de courage et de présence d'esprit, mettaient leurs matériaux en ordre, rédigeaient leurs mémoires et leurs dessins; il fallait concilier tout cela avec le service de la place. On n'avait pas oublié d'enrégimenter l'Institut dans la garde nationale, les vieillards comme les autres; tous étaient assujettis aux plus rudes privations. Mais les souffrances les plus dures ne venaient pas de l'ennemi : c'était le traitement injuste que nous faisait essuyer le général français. Enfin, après plus de quatre mois, sur la nouvelle que le Caire a obtenu par les soins de Belliard une capitulation honorable, Alexandrie, réduite à une position bien pire que celle du Caire, succombe à son tour; Menou capitule; malheureusement pour l'Institut, il néglige de prendre les mesures convenables pour conserver à la France les dépouilles scientifiques de l'expédition. Qui croirait que la *pierre de Rosette* servait pour ainsi dire de seuil à sa tente? M. Hamilton et les négociateurs anglais étaient comme obligés de marcher dessus en entrant chez le général. Tous les monuments rassemblés sur les deux vaisseaux vénitiens, *le Causse* et *le Dubois*, devinrent ainsi la proie de l'armée anglaise; là se trouvaient les deux obélisques du Caire, deux sarcophages du même lieu, le superbe sarcophage en *breccia verde* d'Alexandrie (le prétendu tombeau d'Alexandre); la tête de bélier de l'avenue de Thèbes, le poignet colossal de Memphis en granit rose, la statue d'Abydus, et tout ce que nous avions eu tant de peine à recueillir et à transporter. Tout ce riche butin ne coûta d'autres peines aux commissaires anglais, que de le demander. Ils demandèrent aussi les collections d'histoire naturelle; mais les naturalistes montèrent sur leurs caisses et déclarèrent qu'ils ne s'en sépareraient jamais, dussent-ils les accompagner jusqu'à Londres, ou que, s'ils y étaient contraints, ils les jetteraient à la mer. Ce fut encore là une rude épreuve pour nous; après tant de traverses, perdre encore le fruit de tant de travaux, de sueurs et de fatigues, c'était le comble à tous les maux! La fermeté des membres de la commission réussit; puis on les distribua sur une douzaine de bâtiments grecs et anglais; le départ s'effectua le 1^er^ vendémiaire an X, et l'on arriva à Marseille en brumaire et frimaire, quarante-deux mois après le départ de Toulon.

Jusqu'au jour où le premier consul Bonaparte ordonna l'exécution d'un ouvrage national, renfermant toutes les observations de la commission des sciences et arts d'Égypte, il n'y a rien qui mérite d'être raconté; mais ici commence une nouvelle ère pour elle. Le ministre Chaptal soumet au général Bonaparte un décret d'organisation; le corps se constitue une seconde fois à Paris, et cette fois en une sorte de tribunal pouvant admettre ou rejeter les matériaux qui doivent entrer dans la construction de cet édifice littéraire. Berthollet est nommé président; Conté, commissaire chargé de la direction des travaux de gravure et de l'impression de l'ouvrage; Lancret, secrétaire de la commission exécutive. Les autres membres de la commission spéciale sont Monge, Costaz, Fourier, Girard, Desgenettes. Fourier, quoique appelé à la préfecture de l'Isère, est désigné pour faire le discours préliminaire. Toutes les semaines, la commission d'Égypte s'assemble pour discuter sur les matériaux qui doivent être admis, pour écarter les doubles, et choisir entre tous; on entend les rapports sur les mémoires; les auteurs, écrivains ou artistes, tous honorés de contribuer à l'érection d'un monument national, animés d'un même zèle et brûlant tous de hâter la publication, font sans peine les sacrifices d'intérêt ou d'amour-propre qu'elle nécessite. Conté se signale

par une activité prodigieuse : c'était le même homme qui, au Caire, refaisant ce qu'avait défait l'insurrection, créait des outils plus parfaits que ceux qu'il avait perdus. Il crée, en effet, une machine à graver qui devait épargner un cinquième de la dépense et la moitié du temps. En deux ans, cent gravures sont déjà prêtes. Les travaux de l'ouvrage avaient commencé en 1803; le 17 décembre 1805, Conté succomba à la fatigue et à une maladie de cœur. Lancret lui succède en qualité de commissaire du gouvernement, et il est remplacé comme secrétaire par l'auteur de cet écrit. Lancret, à son tour, est attaqué d'une maladie aussi grave et meurt, bien jeune encore, hélas! le 17 décembre 1807, regretté comme son prédécesseur pour de vrais talents et des qualités non moins rares. Celui qui écrit ces lignes l'avait secondé de tous ses efforts pendant deux ans; il n'avait rien ménagé pour que dès le 1er janvier 1808 son ami, quoique malade, pût présenter à l'empereur, avec la commission d'Égypte, une partie notable de l'ouvrage et un volume complet de gravures. Lancret ne put prendre vivant sa part de cet honneur. La commission présenta tout ce qui était prêt. L'empereur montra sa satisfaction du plan et de l'exécution de l'ouvrage, et à la fin de 1808 parut une livraison complète, le cinquième de l'ouvrage, 200 planches et 4 demi-volumes de mémoires. On sait que le texte de cet ouvrage se divise en quatre parties : deux sur les antiquités, une sur l'état moderne du pays, et une sur l'histoire naturelle. La première partie des antiquités est descriptive : c'est un recueil de faits et d'observations; la seconde renferme les recherches, c'est-à-dire des mémoires de discussion où les auteurs cherchent à tirer les conséquences des faits observés; cette partie de discussion et de dissertation est constamment séparée. Nous nous sommes toujours astreints à cette règle pour les antiquités. Les gravures sont également divisées en quatre parties : les anciens monuments, les monuments modernes avec tout ce qui regarde l'état actuel, l'histoire naturelle, c'est-à-dire cette branche qui se rapporte à tous les temps; enfin l'atlas géographique et topographique.

Nous ne nous étendrons pas davantage ici sur la composition ou l'exécution d'un ouvrage qui est suffisamment connu; mais ce que généralement on ignore, c'est l'activité incessante qu'on a mise aux travaux de la publication, quoiqu'elle ait été exécutée à cinq fois et qu'elle ait exigé 23 ans; puis que les 900 planches de l'ouvrage renferment 4,000 dessins, et qu'une grande partie a exigé une fabrication spéciale de papier et des presses inusitées. On peut dire sans exagération que 300 personnes y ont été employées, en outre des voyageurs; vingt laboratoires étaient comme en permanence à Paris; un certain nombre de collaborateurs étaient répandus dans les provinces et à l'étranger.

A l'arrivée des étrangers dans la capitale, en 1814, il fallut interrompre l'ouvrage, mettre en sûreté les cuivres en toute hâte, surtout ceux du grand atlas géographique en 53 feuilles. La paix conclue, on se souvint des lacunes que laissait dans l'ouvrage la spoliation qui avait frappé, en 1801, la commission d'Égypte. L'auteur de cet article fut envoyé à Londres en 1814, avec une mission du ministre de l'intérieur pour prendre des empreintes ou des copies de tous les monuments enlevés à l'armée d'Orient : ce travail dura trois mois, et pendant ce même temps recommença la guerre par suite des événements de mars 1815. Nouvelles tribulations, nouveaux sujets de retard pour l'ouvrage! A la seconde occupation, il y avait des motifs encore plus impérieux pour soustraire aux étrangers les planches de l'*Expédition d'Égypte*. Après la crise passée, autre danger! Les finances de la France étaient engagées dans mille dépenses plus urgentes; cependant Louis XVIII donna des ordres pour que la publication fût protégée et continuée. L'empereur avait reçu deux parties de l'ouvrage en 1809 et en 1813; le roi reçut la troisième en 1817, et la quatrième en 1821; la dernière fut présentée à son successeur en 1825. Cependant l'ouvrage manque de table des matières; et s'il est tronqué sur quelques points, il faut s'en prendre à M. de La Bourdonnaye, qui, par une mesure arbitraire, et sans consulter la commission d'Égypte, or-

donna la suppression des matériaux qui étaient à l'impression. Au reste, l'ouvrage avait déjà été ralenti dès 1820 par une autre mesure prématurée, celle d'une deuxième édition, commencée avant la fin de la première.

Les travaux de l'Institut d'Égypte n'ont pas été sans fruits pour l'amélioration du pays; des germes avaient été implantés : dès 1812, ils commençaient à poindre. Un chef habile, ambitieux mais homme de génie, Mohammed-Ali, (*voy.*), appela les sciences, les arts de l'Europe à rendre sa conquête plus riche et plus grande. Il s'est trouvé en France une personne de l'expédition d'Égypte dont cette pensée réalisait le vœu le plus ardent; et, en Égypte même, un représentant de la France, le chevalier Drovetti, homme du plus honorable caractère, qui désirait aussi doter cette contrée du bienfait des arts. Par cette heureuse coopération, les germes de l'expédition d'Égypte se sont réveillés et ont, en peu d'années, grandi à ce point que la face du pays en a changé tout entière. De son côté, la France a eu à s'applaudir de plusieurs importations qui ont tourné au profit de son crédit par là augmenté dans le Levant, de l'influence qu'elle a exercée sur les progrès de l'Égypte, du choix fait de ses nationaux pour opérer la réforme et répandre l'instruction. Et cet envoi d'une colonie de cent vingt Égyptiens, confiés à la France pour s'instruire dans son sein, qu'est-ce autre chose que la continuation des travaux de l'Institut d'Égypte? Il n'avait pas tort, Leibnitz, quand il conseillait à la France, il y a deux siècles, d'occuper son activité à introduire dans ce beau pays d'Égypte la douceur et la politesse de ses mœurs, la science et les arts de ses enfants! Nous nous sommes efforcés de donner quelque réalité au rêve d'un grand homme, et il s'est heureusement trouvé un Bonaparte pour y présider; des auxiliaires comme Caffarelli, Kléber et Desaix; des savants comme Berthollet, Monge et Fourier; une école enfin comme l'École polytechnique, pour fournir à l'œuvre des instruments intelligents, dévoués et infatigables. J-M-D.

INSTITUTES, ou INSTITUTS (*institutiones*), *voy.* DROIT ROMAIN, T. VIII, p. 589, GAIUS, ULPIEN et JUSTINIEN.

INSTITUTEUR. C'est désormais le nom du maître d'école. Il est consacré, en français, par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire (*voy.* ÉCOLES, T. IX, p. 90), et par la circulaire adressée par M. Guizot, en juillet de la même année, à ces premiers précepteurs de l'enfance; circulaire noble et digne, où le ministre leur traça d'une main ferme et l'étendue de leurs devoirs et la haute importance de leurs fonctions. « Ne vous y trompez pas, leur disait-il : bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. Ce n'est pas pour la commune seulement, et dans un intérêt purement local, que la loi veut que tous les Français acquièrent, s'il est possible, les connaissances indispensables à la vie sociale, et sans lesquelles l'intelligence languit et quelquefois s'abrutit : c'est aussi pour l'état lui-même et dans l'intérêt public, c'est parce que la liberté n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toute circonstance la voix de la raison. L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. » Plus loin M. Guizot ajoutait : « Je ne l'ignore point; la prévoyance de la loi, les ressources dont le pouvoir dispose ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur communal aussi attrayante qu'elle est utile. La société ne saurait rendre à celui qui s'y consacre tout ce qu'il fait pour elle. Il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guère de renommée à acquérir, dans les obligations pénibles qu'il accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent et succomberait peut-être, s'il ne puisait sa force et son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime;

que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au-delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes, et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

L'instituteur grandira de plus en plus dans l'estime générale. Quand la plupart de nos communes auront leur maison d'école, comme elles ont leur presbytère, elles comprendront que les fonctions du maître, elles aussi, sont un sacerdoce. L'instituteur ne dira pas seulement, comme le Christ : *Laissez venir à moi les petits enfants!* il ira lui-même au-devant d'eux ; il entrera dans les chaumières, il convaincra les parents des avantages de l'instruction, il aura des paroles simples et des arguments irrésistibles, il persuadera. Son désintéressement paraîtra d'autant plus louable, que la loi n'a pas suffisamment assuré son sort. En déployant ainsi le zèle le plus honorable pour l'instruction de tous, en se mettant, d'ailleurs, à l'abri des reproches, en donnant l'exemple de la régularité des mœurs, il forcera à l'éloge les hommes même les plus hostiles à l'instruction primaire.

Longtemps avant l'heure de sa classe, l'instituteur, pénétré de ses devoirs, songe au meilleur emploi de sa journée; il met en ordre tout ce qui doit servir à ses leçons. A l'avance, il range les tableaux de lecture, taille les plumes, dispose les modèles d'écriture, et médite sur tous les moyens de mettre le temps à profit et de rendre ses leçons fructueuses. L'heure sonne : les élèves entrent avec ordre et régularité; d'un coup d'œil chacun est inspecté, car le maître tient, avant tout, à la propreté des mains et du visage. Toutes les coiffures sont suspendues au mur : ainsi l'on contracte de bonne heure la saine et décente habitude d'avoir la tête découverte. Une prière commence la leçon, comme une prière la finira; l'instituteur la dit avec onction, et les enfants y répondent avec respect. La classe est commencée : c'est alors qu'un homme seul est l'objet de l'attention de tous. Il ne rend pas seulement des oracles, il est étudié dans ses moindres gestes, dans ses moindres attitudes; il ne doit pas moins que les enfants être tout yeux et tout oreilles, car il tient avant tout à maintenir l'ordre, l'ordre sans lequel il n'y a pas de succès possible. Si cet ordre est troublé sur un point par la paresse ou par l'espièglerie, un regard, un mot le rétablit. Jamais d'emportements, jamais de coups : des emportements compromettent la dignité; des coups à des êtres si faibles ne sont pas seulement de la lâcheté, mais de la barbarie. Aussi l'instituteur tel que nous le dépeignons ne cache-t-il pas à ses élèves le règlement dont un article lui défend de les frapper : il l'affiche en lieu apparent, et se réjouit quand les pères le lisent, quand les enfants l'étudient; enfants et pères sauront par là qu'il est l'esclave de la loi; que les innovations qu'il a faites ne sont pas dues à son caprice, mais à la loi; en un mot, tous verront en lui un exemple vivant du respect à la loi.

Certain que la religion est la base et la sanction de la morale, et que, sans elles, il n'y a ni prospérité pour les nations, ni bonheur pour les particuliers, il regarde l'instruction morale et religieuse comme son premier devoir, comme une mission sainte qui ennoblit le reste de sa tâche. Cette instruction est donc l'objet de toute sa sollicitude.

Les autres parties de l'enseignement ne sont pas moins pour lui l'objet de la plus scrupuleuse attention. Convaincu par l'expérience de l'inefficacité de la routine, il a choisi, parmi les nouvelles méthodes et les nouveaux livres, ce qui lui a paru le plus praticable et le plus infaillible. Plus d'une fois il s'est mépris; mais il ne s'est point opiniâtré dans des procédés défectueux, et, maintenant qu'il les a corrigés, sa méthode est, relativement à lui, la meilleure qu'il puisse employer : il en est le maître, il en possède admirablement le mécanisme, elle lui réussit. La lecture, l'écriture, le calcul, sont le bagage essentiel de tous ses écoliers. Quand la prévoyance du père de famille veut pousser plus loin l'instruction de son fils, ce dernier, en sortant de l'école, sait arpenter son champ et tracer

correctement les figures de géométrie; l'histoire et la géographie ne lui sont point étrangères; il emporte des notions élémentaires de physique, qui aident au développement de son intelligence et trouvent des applications fréquentes dans l'agriculture.

L'instituteur alors a des jouissances inconnues : il voit se développer son œuvre civilisatrice. En tout, le premier pas est le plus difficile : il l'a fait faire. Sa commune se moralise et s'enrichit; la génération qu'il a élevée est meilleure et plus heureuse que ses pères; elle a perfectionné les instruments du labourage, et s'applaudit de l'usage de plusieurs inventions récentes, qui diminuent la peine physique et donnent des produits plus considérables. Homme obscur et peu fortuné, mais humble et vertueux, l'instituteur est le véritable artisan de ces progrès; il le sait, et le témoignage de sa conscience lui suffit. Que l'ingratitude, préoccupée de l'effet, nie la cause, qu'importe? il a fait le bien.

Un tel homme ne sera sans doute apprécié de personne à toute sa valeur; mais personne ne pourra se défendre de lui accorder son estime pendant sa jeunesse et son âge mûr, et d'entourer de respect ses derniers ans.

Certes, il n'en serait pas de même d'un instituteur qui, s'exagérant son propre mérite, affecterait le dédain pour les habitants de sa commune, qui relèverait ce qu'il appellerait les bévues du maire, les sottises du conseil municipal; ou qui, peu scrupuleux sur ses devoirs, se livrerait à des travaux mercantiles étrangers à son école, changerait à son gré les congés pour vaquer à ses affaires privées, en donnerait de son chef pour aller à des parties de plaisir; ou qui, dans les discords trop fréquents de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique, se faisant l'homme du maire ou l'homme du curé, sèmerait partout des propos irritants, envenimerait la querelle, et s'attirerait la haine d'un parti et le mépris de l'autre; ou qui, enfin, oubliant la dignité de ses fonctions, irait boire dans les cabarets, et serait un crapuleux exemple de débauche, quand il devrait être un modèle de retenue et de sobriété. Un tel instituteur ne serait pas assez tôt destitué, et le public applaudirait unanimement à sa disgrâce.

En attendant que des traductions françaises fassent connaître à nos instituteurs les ouvrages de pédagogie populaire, publiés en Allemagne par Brentano, Demeter, Denzel, Dinter, Harnisch, Hartung, Hein, Hanhart, Müller, Natorp, Nebe, Overberg, Riemann, Wiessner, Wilberg, Zeller et quelques autres, nous recommandons le *Cours normal des instituteurs primaires*, par M. Degerando, et le *Manuel de l'instituteur primaire, ou Principes généraux de pédagogie*, par M. le pasteur Mæder. *Voy.* en outre, les ouvrages indiqués à l'art. ÉCOLES (T. IX, p. 91), et les mots PÉDAGOGIE, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, ENSEIGNEMENT MUTUEL, MÉTHODES, etc. J. T-v-s.

INSTITUTION. En pédagogie, on appelle ainsi un établissement destiné à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. C'est un pensionnat (*voy.*) réunissant les éléments de l'instruction première et secondaire, dans lequel les élèves peuvent trouver toutes les ressources nécessaires pour les préparer aux études supérieures, dites de facultés. *Voy.* ce mot, ainsi que ÉCOLE, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION, etc.

Pour qu'une institution remplisse convenablement son but, il faut que les avantages de l'instruction publique et ceux de l'éducation privée s'y trouvent combinés de telle sorte qu'elle puisse, si cela est nécessaire, remplacer à la fois le collége et la famille (*voy.* ces deux mots, ainsi que ÉDUCATION et INSTRUCTION PUBLIQUE). Le nombre des élèves doit être restreint de manière à ce que la surveillance s'exerce facilement sans nuire à l'affection, sans perdre jamais ce caractère de sollicitude et de bienveillance qui est indispensable pour le développement du cœur. C'est ainsi seulement que l'institution se présente comme une grande famille dont le chef est le père et tous les élèves les enfants. Alors une affection mutuelle les unit, et, plaisirs et peines, travaux et distractions, tout devient commun entre eux.

Lorsque les élèves sont trop nombreux, il est impossible d'atteindre un sembla-

ble résultat. L'éducation ne peut plus alors marcher de pair avec l'instruction; l'esprit seul est développé, et le cœur ne trouve point cette sympathie, ce tendre intérêt, ce doux commerce d'affection que la vie de famille procure. Les rudes frottements du maître avec les écoliers ne sont plus contrebalancés par l'influence du sentiment, qui ne trouve pas l'occasion de se développer; et, sauf les rares exceptions de quelques véritables amitiés de collége, l'égoïsme est le produit le plus ordinaire de ces vastes fabriques d'éducation où l'on entasse des centaines d'élèves. Ainsi séquestrés de la société, soumis à un genre de vie qui ressemble trop encore à celui des séminaires, les jeunes gens atteignent l'âge des passions sans avoir jamais vu au milieu d'eux un visage de femme; puis, à cette époque dangereuse, ils sont tout à coup lancés dans le monde, dont les séductions offrent mille écueils à leur fougueuse inexpérience.

De toutes les méthodes (*voy.*) d'éducation, la plus généralement reconnue comme la meilleure, est sans contredit celle qui concilie les bienfaits de la famille avec les précieuses ressources de l'instruction publique. Or, dans l'état actuel de notre civilisation, maintes circonstances s'opposant à ce que la plupart des parents puissent remplir eux-mêmes cette double condition, les établissements destinés à les suppléer dans une tâche si importante doivent faire tous leurs efforts pour l'accomplir dignement. Déjà, sans doute, de grandes améliorations ont eu lieu. En théorie, du moins, la pédagogie (*voy.*) a secoué le joug de la routine; mais en pratique, on doit le dire, ses progrès sont encore loin d'être en rapport avec la marche des idées. C'est une question sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention de tous les hommes qui pensent et qui écrivent; car sur elle repose l'avenir du monde. Les hommes ne sont, sous bien des rapports, que ce que les fait l'éducation, ce moyen providentiel et tout-puissant de régénération, par lequel la société corrompue a déjà plus d'une fois été sauvée de la ruine qui semblait la menacer.

Ramenées à ce but élevé, qu'elles n'auraient jamais dû perdre de vue, les institutions ne tarderont pas à rentrer dans une voie de réformes utiles et fécondes, dont l'influence bienfaisante se fera sentir dans toutes les relations de la vie sociale*. J. Ch.

INSTITUTION CANONIQUE. On nomme ainsi la mission que les supérieurs ecclésiastiques donnent à ceux qui sont pourvus de bénéfices, en leur accordant le *visa* ou les provisions. Le pouvoir temporel confère le titre et les fruits; la puissance ecclésiastique confirme le droit spirituel attaché à la fonction. Aujourd'hui, qu'en France du moins il n'y a plus de bénéfices, l'institution canonique consiste principalement dans l'obligation où est tout ecclésiastique nommé évêque par le roi, d'obtenir l'institution du pape (*voy.* Bulle). Cette disposition, qui se trouve dans l'art. 18 de la loi du 18 germinal an X, est conforme au concordat (*voy.*) passé entre François Ier et Léon X. L'accord des deux puissances a été jugé nécessaire pour la garantie de tous les droits. Ce sont les évêques qui nomment et *instituent* les curés; mais l'institution canonique ne leur est donnée qu'après que la nomination a été agréée par le roi (même loi, art. 19). A. T-r.

INSTITUTIONS, *voy.* Constitution, Charte, Législation, Gouvernement, etc.

INSTRUCTION. C'est le terme le plus général exprimant, ou la formation de l'esprit par le moyen de ce qu'il apprend, des connaissances qu'il acquiert, ou l'effet qui en résulte, la qualité de savoir beaucoup, d'être éclairé, d'avoir beaucoup de lumières, pour avoir beaucoup étudié. Plusieurs causes concourent à produire cet effet: il y a, pour arriver à l'instruction, diverses voies. La plus sûre, mais la plus longue, consiste dans le travail personnel. Ce que nous savons le

(*) Pour la connaissance des institutions les plus célèbres, nous renvoyons aux art. Campe, Salzmann, Pestalozzi, Fellenberg, Basedow, Francke et Halle. La première institution libre a été fondée en Europe par Gérard-le-Grand, à Deventer, vers 1376. Celle du seigneur de Gemmingen, en 1520, devint le modèle des académies nobles qui ne tardèrent pas à s'élever dans la plupart des grandes villes d'Allemagne et des pays du Nord. S.

mieux, c'est généralement ce que nous avons découvert par nous-mêmes, ce qui est le fruit de nos propres réflexions, de nos propres recherches; de même que nous profitons incomparablement plus des leçons de l'expérience quand les faits qu'elle nous remet devant les yeux nous sont arrivés à nous-mêmes, que lorsqu'ils sont arrivés aux autres. Mais combien plus rapidement ne pouvons-nous pas nous approprier, par la lecture et la voie de l'enseignement (*voy.* ces mots), les résultats d'études et d'observations que d'autres ont faites pour nous! Sans doute, il ne faut pas vouloir trop abréger et il y aurait péril à compter sur les secours d'autrui; mais on n'aurait pas moins tort d'exagérer la part d'instruction que chacun de nous doit à ses propres méditations, à ses propres travaux (*voy.* ENSEIGNEMENT UNIVERSEL). On s'exposerait à n'avoir, ou que des connaissances vagues et superficielles, ou que des connaissances étroites et bornées. Parmi les choses que nous apprenons des autres, il y en a qui ne sont pas proprement scientifiques et qui se racontent plutôt qu'elles ne s'enseignent: celles-ci regardent le présent ou le passé et composent le vaste domaine que se partagent, d'un côté, la conversation et les journaux, de l'autre, l'histoire (*voy.* ces mots). De même, parmi les choses que nous connaissons par nous-mêmes, qui ne sont pas scientifiques et qui se décrivent plutôt qu'elles ne s'enseignent, il en est qui sont présentes dans le lieu que nous habitons et d'autres qui se trouvent situées à des distances plus ou moins considérables. Pour connaître les premières, l'observateur n'a pas besoin de se déplacer; pour connaître les autres, il faut qu'il ait recours aux voyages. Les voyages (*voy.*) sont, quant à l'espace, ce qu'est l'histoire quant au temps: ce qui fait dire à Descartes, que « c'est quasi le même de converser avec ceux des autres siècles que de voyager. » Ils ouvrent, les uns à l'observation personnelle, et l'autre aux récits de nos semblables, un champ presque indéfini. Ce sont deux puissants auxiliaires sans lesquels la fréquentation du monde (*voy.*), cette source abondante des connaissances pratiques les plus importantes, se réduirait à la fréquentation de notre voisinage et de nos contemporains.

Après les sources principales de l'instruction, indiquons-en brièvement les moyens. Deux se présentent d'abord, tous deux généraux et se prêtant mutuellement des secours presque indispensables; mais l'un plus saisissant, plus insinuant, plus favorable à l'intelligence, l'autre plus commode, plus expéditif et susceptible d'un usage bien plus étendu: la parole et l'écriture, l'enseignement et les livres. (*voy.* ces mots.) Les moyens particuliers, accessoirement appelés à aider les précédents, ont moins pour but de faire connaître les choses que d'en faciliter la conception. Tels sont les moyens graphiques: par exemple, en géométrie, les lignes et les figures tracées sur un tableau, et en géographie, les cartes et les mappemondes. Tels sont encore les instruments de mathématiques, les machines dont on se sert en physique pour les expériences, les globes et les sphères employés pour les démonstrations astronomiques, les pièces anatomiques et les sujets que disèquent les médecins dans les amphithéâtres, les échantillons de minéraux et d'animaux exposés dans les cabinets d'histoire naturelle, etc. Des articles particuliers sont consacrés, dans notre Encyclopédie, à la plupart de ces moyens.

Tout ce qui vient d'être dit se rapporte à l'instruction considérée comme un fait: considérons-la maintenant comme un résultat, comme une qualité acquise. Entre toutes les créatures vivantes, l'homme a cela de particulier, qu'il ne se trouve pas en naissant, mais qu'il doit se faire et devenir par lui-même, tout ce que sa destinée comporte; il se distingue avant tout par sa perfectibilité (*voy.* ce mot). Mais celle de ses qualités qu'il doit s'appliquer le plus à cultiver dans l'intérêt de sa dignité, de sa moralité, de son bonheur, et même de son perfectionnement physique, c'est, sans contredit, son intelligence (*voy.*). Tandis que les autres animaux obéissent sans réserve à leurs appétits du moment, l'homme, fait à l'image de Dieu et son représentant au milieu de toute cette nature qui végète et qui se repait, puise dans ses idées les premiers moteurs de sa

conduite, du moins quand l'instruction l'a fait ce qu'il doit être. De cette dernière condition dépend le perfectionnement de son être tout entier, le plein développement de ses facultés tant morales que physiques. On peut le dire sans crainte d'exagération, autant l'homme l'emporte sur la brute, la raison sur l'instinct, la civilisation sur la barbarie, l'élévation sur la bassesse des sentiments, la politesse sur la grossièreté, autant l'homme *instruit* l'emporte sur l'ignorant. L'instruction a des avantages incalculables : elle nous donne cette excellence intellectuelle qui est notre seul titre au commandement sur toute la création. Sans elle, nous assimilant aux animaux et négligeant la plus noble partie de notre être, nous n'arriverions jamais à nous arracher à la servitude des appétits corporels. Elle nous élève jusqu'à la conception de l'auteur de toutes choses, dont elle nous rapproche par la dignité du caractère et la grandeur des pensées; elle nous apprend les hautes destinées qui nous attendent après cette vie. La moralité humaine trouve aussi dans l'instruction sa garantie la plus sûre. Si elle n'est éclairée, si elle ne repose sur des convictions inébranlables, si elle reste à la merci de l'inclination et de l'humeur, la pratique du bien est incertaine et flottante. Qui oserait, d'ailleurs, comparer celui qui suit le chemin de la vertu, entraîné qu'il est par la coutume ou par un heureux penchant, à celui qui accomplit la règle du devoir par choix et réflexion? L'instruction n'a pas moins d'importance pour le bonheur. Sans parler des services rendus par la science aux arts et à l'industrie, l'instruction délasse tout au moins l'esprit (*voy.* Études) en épurant les mœurs; mais elle fait plus, elle nous ouvre des sources de félicités qui ne se flétrissent ni ne s'épuisent; elle suscite en nous des désirs nouveaux dont la satisfaction nous procure un bien-être de pensées et de sentiments inconnus aux âmes incultes. A ce degré le plus élevé du perfectionnement humain, plein de l'amour des belles et grandes choses, nous jouissons, dans une sphère idéale, des plaisirs incomparables de l'imagination, avant-goût sans doute des joies d'une autre vie que notre raison nous révèle (*voy.* Idéal et Imagination). Enfin, quelque fort qu'on le suppose, l'instinct de la sociabilité pourrait-il à lui seul maintenir les hommes dans de bons rapports, si l'instruction ne lui prêtait secours en donnant aux caractères plus de liant et de douceur, aux manières plus de souplesse et d'élégance?

L'instruction mène à tout, dit-on communément; proverbe glorieux pour notre siècle où il semble avoir pris naissance, mais en partie démenti par les faits. Non, toutes les portes ne s'ouvrent pas facilement devant l'homme instruit; l'instruction et le savoir n'occupent point encore dans nos institutions le rang et la faveur dont ils jouissent depuis assez longtemps dans l'opinion publique. Au fond cependant, y a-t-il un autre principe de supériorité plus légitime? La force et la naissance ont fait leur temps. Hors l'aristocratie des lumières, toute aristocratie soulève des sentiments d'aversion, parce que toute autre aristocratie se fonde sur la violence ou le hasard, au lieu de se fonder sur le mérite personnel, sur une excellence réelle, incontestable, essentielle, inhérente à la nature même, indélébile, qui mérite et attire nécessairement nos hommages. Si la richesse contrebalance cet ascendant destiné à s'accroître de jour en jour, c'est que, à tout prendre, elle s'apprécie plus aisément; c'est que son acquisition suppose des connaissances et de la capacité; ou bien c'est qu'elle est présumée avoir conduit à l'instruction, l'instruction ne s'acquérant guère à un haut degré que dans les classes où se trouvent bien-être et loisir.

Toutefois, l'instruction demande à n'être point communiquée aux masses sans discernement; car indiscrètement répandue, elle éveillerait dans les âmes, outre les sentiments auxquels elle fournit elle-même un aliment facile, des désirs immodérés auxquels manqueraient nécessairement les moyens de satisfaction. En faisant connaître et ambitionner des biens placés hors de la portée du plus grand nombre, elle jetterait dans toutes les classes une pénible inquiétude; la société serait travaillée d'un mécontentement général; tous

voudraient atteindre promptement aux positions les plus élevées, et la plupart ne pouvant y parvenir, ils sentiraient dans toute son étendue le malheur de cette impuissance; remarque dont l'obscurantisme (*voy.*) ne saurait se prévaloir et qui ne va qu'à démontrer la nécessité de proportionner et d'accommoder l'instruction aux états, aux genres de vie, si on ne veut pas qu'elle amène à sa suite un secret malaise, l'envie, la cupidité, et que finalement elle porte à des pratiques coupables.

Le mot instruction n'exprime pas seulement la formation de l'esprit au moyen de la science et la qualité qui en résulte, mais aussi, dans un sens restreint, une connaissance acquise en particulier, un certain avertissement que nous recevons des choses ou des personnes et dont nous devons tirer une règle de conduite. C'est ce que signifient également, avec des nuances distinctives très légères, *enseignement* et *leçon*. Les révolutions sont pour les peuples, et les accidents de la fortune pour les particuliers, des instructions, des enseignements et des leçons.

Instruction a un sens plus étendu que les deux autres mots : il comprend toute connaissance, tout éclaircissement donné sur des objets inconnus, sur des choses qu'on ignore; elle suppose ignorance, impéritie, inexpérience; elle nous donne des lumières et nous forme.

L'*enseignement*, dans son sens restreint, n'est qu'un conseil, un avis qui donne à réfléchir; il s'adresse au jugement, à la réflexion.

La *leçon* suppose une expérience, une sagesse acquise à nos dépens (auquel cas elle emporte l'idée de réprimande et de correction), ou aux dépens d'autrui. C'est toujours un avertissement pressant de ne pas nous mettre dans un cas donné, sous peine d'encourir un malheur qui y a déjà été éprouvé. Elle fait une impression forte, énergique; elle est sévère, menaçante; elle a un sens précis, saisissable directement, immédiatement; elle est d'une application restreinte, et convient tout particulièrement à l'individu qui la reçoit, et qu'elle fait sur-le-champ rentrer en lui-même.

Tout ce qui est de nature à nous apprendre ce que nous ne savions pas, à nous mettre au courant des choses, est propre à nous fournir des instructions. Tout nous est matière d'enseignement dans l'histoire et dans la fable. On ne puise de leçons que dans le présent, dans ce qui est arrivé naguère. L-F-E.

Au mot ÉDUCATION, on a fait une distinction entre *livres d'éducation* et *livres d'instruction* : dans les premiers on se propose de développer toutes les facultés de l'homme, surtout sous le point de vue de la sociabilité; dans les seconds, on veut simplement étendre ses connaissances, soit indistinctement dans toutes sortes de matières, soit dans l'une d'elles spécialement. Le *Télémaque*, le *petit Grandisson*, *Gumal et Lina* (de Lossius), *Joseph Schwarzmantel* (de Salzmann), sont des livres d'éducation; la *Science populaire de Claudius* et les *Beautés de l'Histoire* de divers pays sont des livres d'instruction, qu'il faut encore distinguer des divers abrégés, *epitome* ou *compendium* (*voy.* ces mots) et des livres classiques proprement dits. Plusieurs autres, tels que le *Robinson* et différents ouvrages de Campe (*voy.*), ont ce double mérite d'avancer l'instruction en même temps qu'ils forment le caractère et entretiennent les bons et nobles sentiments du cœur. S.

INSTRUCTION (droit). L'instruction d'une affaire est la procédure (*voy.*) que l'on suit pour la mettre en état d'être jugée. Ce mot s'emploie surtout en matière criminelle.

L'*instruction criminelle*, dit M. Rauter (*Traité du droit criminel français*), est l'ensemble des principes et des règles établis par la loi, sur la manière de poursuivre en justice les auteurs des délits, pour l'application de la loi pénale. La procédure criminelle s'appelle plus particulièrement *instruction*, à cause de sa liaison intime avec la juridiction criminelle.

En matière civile, lorsqu'une affaire est assez compliquée pour ne pas paraître susceptible d'être jugée sur plaidoirie ou délibéré, le tribunal peut ordonner qu'elle sera *instruite* par écrit, pour en être fait rapport par un des juges nommé par le jugement. L'instruction *par écrit*

a lieu de la manière déterminée par les art. 96 et suivants du Code de procédure. E. R.

INSTRUCTION CRIMINELLE (CODE D'). Sous l'ancien régime, l'instruction des affaires criminelles était réglée par l'ordonnance de 1670, la déclaration du 5 février 1731, concernant les cas présidiaux et prévôtaux, l'ordonnance du mois de juillet 1737, etc. Cette législation fut d'abord remplacée par diverses lois (des 9 octobre 1789, 22 avril, 16 août et 19 octobre 1790, 22 juillet, 29 septembre et 21 octobre 1791), et, plus tard, par le *Code des délits et des peines*, du 3 brumaire an IV.

Le Code d'instruction criminelle fut rédigé sur la fin de l'année 1808, et les décrets des 23 juillet et 25 novembre 1810 fixèrent l'époque de sa mise à exécution. Les lois de la procédure criminelle sont aujourd'hui semblables pour tous les Français, et même pour les étrangers, en tant qu'ils sont susceptibles de l'application de la loi pénale. L'intérêt public seul motive de rares exceptions à ce principe d'égalité. La publicité des débats, la liberté de la défense, l'intervention du jury dans le jugement des crimes dont la connaissance appartient aux Cours d'assises (*voy.*), sont encore des améliorations qui assurent au nouveau code une supériorité incontestable sur les anciennes ordonnances.

Le Code d'instruction criminelle se compose de deux livres divisés en titres, chapitres et sections. Le premier livre traite *de la police judiciaire*, qui s'occupe de rechercher les crimes, les délits et les contraventions, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux. Le second livre traite *de la justice*, qui a pour objet l'application de la loi pénale après un examen définitif et un débat contradictoire.

Le texte primitif du Code d'instruction criminelle contenait 643 articles. Le titre VI du livre II (art. 553 à 599) se trouve implicitement abrogé par suite de la suppression des *cours spéciales* que l'art. 54 de la Charte ne permet pas de rétablir. D'autres modifications importantes, relatives à la composition des Cours d'assises, à la formation et aux déclarations du jury, à la réhabilitation des condamnés, etc., ont été faites par les lois des 4 mars 1831, 28 avril 1832 et 9 septembre 1835.

Une ordonnance royale du 28 avril 1832 a publié une nouvelle édition officielle du Code d'instruction criminelle, qui contient tous les changements introduits jusqu'alors dans le texte de ce Code.

On peut consulter utilement l'ouvrage de J.-Fr.-Cl. Carnot ayant pour titre : *De l'instruction criminelle, considérée dans ses rapports généraux et particuliers avec les lois nouvelles et la jurisprudence de la Cour de cassation*, Paris, 1829-35, 4 vol. in-4°. E. R.

INSTRUCTION MILITAIRE. Nous comprenons par instruction militaire l'ensemble des connaissances à acquérir par une armée. Cet ensemble est immense, et, sous ce rapport, on peut dire que les armées modernes sont de véritables écoles théoriques et pratiques où sans cesse l'on s'occupe à instruire les autres et à s'instruire soi-même : tout y est instruction. La conséquence immédiate est que nulle part on ne trouve réuni autant de savoir et de savoir-faire, autant de talents, de science et de connaissances que dans une armée. Ce n'est que par l'instruction qu'une armée devient véritablement forte et capable d'exécuter les plus grandes choses ; la discipline (*voy.*) seule ne suffit pas : les armées de Pierre-le-Grand étaient disciplinées ; mais manquant d'instruction, elles furent souvent battues par les Suédois. « Je sais bien, disait à ce sujet le tsar, que les Suédois seront longtemps supérieurs ; mais à la fin ils nous apprendront à les vaincre. » La discipline facilite l'instruction et la fait désirer ; mais une armée instruite est nécessairement disciplinée ; si elle ne l'était pas, son instruction serait incomplète.

L'instruction militaire se partage en instruction pratique et en instruction théorique. La première est la plus facile à acquérir : l'homme de recrue devient fantassin passable après six mois de service, cavalier au bout d'un an, et soldat des armes spéciales après dix-huit mois ou deux ans passés sous les drapeaux ; les officiers, après quelques années de service, saisissent facilement l'esprit et le but des règlements de manœuvres

et peuvent être de bons manœuvriers.

Mais l'instruction théorique et scientifique indispensable à une armée, embrasse, pour ainsi dire, l'universalité des connaissances humaines : aux généraux, le grand art de la guerre, les combinaisons de la tactique et de la stratégie, les sciences morales et politiques; à l'état-major, les détails de la guerre et plus particulièrement les sciences géographiques; au cavalier, les connaissances hippiques; à l'artillerie et au génie, les mathématiques transcendantes et leurs applications, les arts industriels et l'architecture, pour la fabrication des armes, de la poudre, des voitures et de tous les attirails et machines de guerre, et pour l'érection des forteresses et des bâtiments militaires; à l'intendance, la partie si difficile de l'administration et des subsistances et les sciences économiques; aux officiers de santé, les sciences médicales; à tous, l'étude de l'histoire, de la littérature, et la possession des langues vivantes.

Ces vastes connaissances ne peuvent s'acquérir que par le temps, la méditation et une pratique de tous les instants : de là, dans les temps modernes, la nécessité d'entretenir des armées permanentes sans cesse s'instruisant et s'exerçant. La guerre doit s'apprendre et s'apprend longuement, le cercle des connaissances militaires s'agrandissant de jour en jour, suivant le progrès des arts et des sciences, et les devançant quelquefois.

L'instruction militaire des anciens était loin d'être aussi compliquée : elle se bornait à l'instruction pratique; les armes avaient peu de portée, les batailles n'étaient qu'une suite de combats corps à corps; la victoire restait à l'armée la plus disciplinée et la mieux exercée au maniement des armes.

Quoique les bases de l'instruction militaire soient à peu près les mêmes chez toutes les nations de l'Europe moderne, il y a cependant des différences notables entre les armées. L'instruction pratique de détail est portée presque à la perfection dans les armées russes et anglaises; le soldat reste de longues années sous les drapeaux. L'instruction pratique d'ensemble laisse peu à désirer en Russie, où de grands corps d'armées composés de toutes les armes sont constamment réunis. En Angleterre, cette instruction est nulle. En Prusse et en Autriche, où il y a annuellement de grands camps de manœuvres, l'instruction pratique d'ensemble se perfectionne d'année en année. En France, les différentes armes restent isolées entre elles; l'instruction pratique d'ensemble y serait nulle sans la guerre de l'Algérie: c'est bien là, il est vrai, la meilleure des écoles; l'instruction pratique de détail, par suite du renouvellement annuel d'une partie de l'armée, fatigue, lasse, use les officiers et n'atteint pas ce degré de perfection dont elle serait susceptible avec un autre mode de recrutement.

Sous le rapport de l'instruction théorique et particulièrement de celle des officiers, l'armée prussienne paraît devoir être citée la première. La Russie a adopté les instructions de la Prusse, mais les études n'y ont pas la même force. En Autriche comme en France, il y a de bonnes écoles militaires pour les jeunes officiers, mais l'instruction est trop élémentaire et laisse en dehors des branches très importantes. En Angleterre, l'instruction théorique semble être négligée. L'instruction théorique et pratique des armes spéciales, en France, a la réputation d'être de beaucoup supérieure à celle des mêmes armes chez les puissances étrangères; on pourrait cependant y introduire encore de notables perfectionnements. *Voy.* MILITAIRES (*écoles*).

C. A. H.

INSTRUCTION PUBLIQUE. L'instruction publique a pour pendant l'instruction *privée*. Celle-ci est pour quelques-uns, celle-là pour tous. L'instruction privée n'est pourtant pas restreinte à la famille : elle peut franchir cette limite et devenir l'affaire d'une association plus étendue. L'instruction publique n'est pas non plus nécessairement l'affaire exclusive de l'état, car une association peut, sous la protection des lois de l'état, offrir à son tour l'instruction à tous : telle est celle que donnent l'université de Londres et l'université de Bruxelles, où l'instruction publique prend un caractère mixte. Publique ou privée, l'*instruction*, comme on l'a vu dans l'article portant ce titre, se distingue toujours de l'*éducation* (*voy.*); mais elle est quelquefois sy-

nonyme d'*enseignement* (*voy.*). Nous n'avons plus à nous en occuper dans ce sens ; mais il nous reste à en traiter dans l'acception d'institution publique. Dans cette acception, l'instruction publique est l'ensemble des autorités constituées et des établissements fondés pour assurer l'enseignement public, ou l'enseignement accessible à tous ceux qui remplissent les conditions fixées par la loi.

On voit, au premier coup d'œil, combien cette matière a d'importance, puisqu'elle embrasse tout ce qui a charge ou destination, dans un pays, d'assurer à la nation entière le degré d'instruction que réclame chacune des fractions dont elle se compose, et qu'exige le rang qu'elle occupe parmi les peuples civilisés. Cette importance a été sentie dans tous les siècles, et partout les états un peu avancés en civilisation ont fondé des établissements d'instruction et chargé des magistrats d'y surveiller l'enseignement. Là même où cet enseignement a été le plus libre, en Grèce, par exemple, où les citoyens ont pu fonder des écoles de philosophie et de médecine, où le gouvernement n'avait pour son compte nulles institutions, soit pour l'étude des lois, soit pour celle de la religion, il entretenait à ses frais des bibliothèques publiques, des gymnases pour la jeunesse, des didascalées pour l'enfance. Il surveillait lui-même les uns et les autres de ces établissements. Dans le monde moderne, où les sciences et les lettres jouent un si grand rôle, il n'est pas de pays qui n'ait ces deux choses : des institutions consacrées à l'enseignement public, des autorités chargées de le *donner* ou de le *diriger*. Les institutions qu'on trouve partout, ce sont les bibliothèques, les musées d'arts (antiquités, peinture, sculpture, dessin, gravure), d'histoire naturelle et de curiosités, les théâtres d'anatomie, les cabinets de chirurgie, les académies ou compagnies savantes, les universités, les colléges ou gymnases, les écoles militaires et navales, polytechniques et industrielles, et enfin les écoles populaires de divers degrés*. Les autorités que l'on trouve partout aussi, ce sont des maîtres chargés de faire les leçons, des supérieurs qui se trouvent à la tête des maîtres et des élèves, des surveillants ou des conservateurs investis de la garde des trésors scientifiques ou littéraires, des ministres ou des chefs suprêmes, pour diriger l'ensemble, et des directeurs, des conseillers et des inspecteurs pour les seconder dans leurs travaux. Dans plusieurs pays, on a conservé, sauf quelques modifications, le système des universités, des colléges et des pensionnats tel que l'avaient établi le moyen-âge, la renaissance et la réforme ; et si les usages et les institutions ainsi maintenus offrent aujourd'hui quelque chose d'un peu antique, l'instruction publique n'en est pas moins avancée dans ces pays : témoins l'Angleterre, la Suède, le Danemark, la Hollande et l'Allemagne. Ailleurs, on n'a pas apporté aux vieux établissements les changements que réclamait le progrès des études, et alors ce progrès s'est arrêté : témoins le Portugal et l'Espagne. L'Italie, qui avait donné, au moyen-âge, l'exemple des universités, et, à la renaissance, celui des Académies, a su, sans trop modifier ses institutions, rester à la hauteur et s'élever quelquefois à la tête des travaux de l'intelligence*. La Russie, qui ne cesse, depuis le règne de son grand tsar, de suivre de près les pas de l'Europe occidentale et de s'approprier tout ce qui est compatible avec l'état social de ses peuples, a créé de nos jours un ministère spécial de l'instruction publique. Cependant la France est celui des états modernes qui a modifié le plus profondément l'ancien système d'instruction publique pratiqué en Europe dans le cours des derniers siècles; et telle est aujourd'hui l'organisation de son système à elle (grâce au génie du législateur conquérant qui a fait de si grandes choses au commencement de ce siècle et qui a dicté les décrets de 1808 ; grâce aussi aux hommes éminents qui, par une sorte de bonne fortune, se sont succédé depuis dix ans à la tête de ce service !) qu'au XIX^e^ siècle, comme au XII^e^, l'Université de France, avec tous les établisse-

(*) *Voy.* tous ces mots, et particulièrement BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES, ÉCOLES, UNIVERSITÉ, FACULTÉ, COLLÉGE, GYMNASE, ACADÉMIES. S.

(*) *Voir* l'*Histoire des sciences en Italie*, par M. Libri.

ments qui s'y rattachent, peut une seconde fois servir de type en Europe. C'est ce qui nous oblige de la prendre pour point de départ dans l'exposé comparatif que nous allons faire.

Le chef de l'instruction publique en France, devenu ministre et conseiller de la couronne, afin de pouvoir exercer plus légalement les attributions de certains décrets impériaux, a conservé le titre moins utile que pompeux de *grand-maître*, que lui donna Napoléon dans la pensée d'assimiler l'Université aux ordres militaires et religieux des vieux âges, et qui permettait au conquérant de subordonner ce chef, à son choix, au ministre de la guerre ou à celui de l'intérieur. Chargé, sous la Restauration, de la direction des cultes, aussi bien que de celle de l'instruction publique, le ministre de ce département est privé, dans l'état actuel, de toute action sur les affaires de l'Église qui se lient si étroitement à celles des écoles et qu'ailleurs on y réunit avec le plus grand soin. Mais la séparation faite parmi nous par des considérations de personne, depuis 1830, et qui est si fâcheuse dans les circonstances où se trouve le pays; séparation qui tendrait même à augmenter, s'il était possible, le schisme existant entre l'enseignement de la science et celui de la religion, doit être considéré comme purement transitoire, et l'on peut espérer légitimement que la réunion demandée par la nature des choses s'effectuera sans trop de retard. Une autre anomalie, peut-être est plus grave, c'est que, tout réduit qu'il est au seul département de l'instruction publique, le ministre se trouve à la tête de deux administrations distinctes, l'Université, qu'il dirige en sa qualité de *grand-maître* et pour laquelle il est assisté d'un conseil royal, et certains établissements littéraires et scientifiques, qu'il gouverne seul en sa qualité de *ministre*. Plus ces établissements ont d'importance, plus ils demandent, dans la direction qu'ils reçoivent, de stabilité et de lumières, plus ils ont besoin de cette haute autorité qui s'attache à la position d'un corps inamovible, et que n'offre pas toujours la seule personne d'un conseiller politique de la couronne.

Le département du grand-maître se compose de vingt-six académies, qui forment ensemble l'*Université de France*, dénomination qui déroge à l'usage ancien, mais qui devait, dans la pensée du législateur, garantir l'unité du corps enseignant.

Chaque académie est dirigée par un *recteur*, assisté de quelques *inspecteurs* d'académie, et d'un ou de plusieurs inspecteurs ou sous-inspecteurs d'instruction primaire; puis d'un conseil académique et de plusieurs commissions, dont le recteur ou ses assistants sont les présidents ou les secrétaires. Elle embrasse un ou plusieurs départements, et peut se composer de facultés dirigées par des *doyens*, de colléges royaux dirigés par des *proviseurs*, de colléges communaux dirigés par des *principaux*, d'écoles primaires normales dirigées par un maître principal qui se nomme *directeur*, d'écoles primaires supérieures et élémentaires que dirigent des *instituteurs*, et de salles d'asile à la tête desquelles se trouvent des *surveillants*. Cependant le grand nombre de ressorts académiques qu'on a institués afin de conserver la circonscription des Cours royales, par suite d'une idée d'assimilation qui avait son importance, n'a pas permis de donner à chacun d'eux des institutions complètes, et un coup d'œil sur les établissements compris dans les diverses académies en fera apprécier l'extrême différence.

L'académie de Paris, qui est dirigée par un *inspecteur général* assisté de huit inspecteurs d'académie et qui embrasse sept départements, possède une faculté de théologie de six chaires (dogme, morale, Écriture sainte, discipline, hébreu, éloquence sacrée); une faculté de droit de seize professeurs (Institutes et droit romain, Code civil, de 1re, 2e et 3e année, législation criminelle et procédure, Pandectes, Code de commerce, droit administratif, histoire du droit, droit des gens, droit constitutionnel, législation pénale comparée); une faculté de médecine de vingt-six professeurs (anatomie, anatomie pathologique, physiologie, chimie médicale, chimie organique et pharmacie, physique médicale, histoire naturelle médicale, hygiène, pathologie externe, pathologie interne, pathologie et thérapeutique générale, opérations et appareils, ma-

tière médicale et thérapeutique, médecine légale, accouchements, clinique interne, clinique externe, clinique d'accouchements, sans compter un très grand nombre d'agrégés dont plusieurs sont encore chargés de cours); une faculté des sciences de onze professeurs et de six professeurs adjoints (calcul différentiel et intégral, astronomie physique, mécanique, mécanique physique et expérimentale, chimie, physique, algèbre supérieure, minéralogie, botanique, zoologie et physiologie comparée, calcul des probabilités, organographie végétale, géologie); et uue faculté des lettres de douze professeurs (littérature grecque, éloquence latine, poésie latine, éloquence française, poésie française, philosophie, histoire de la philosophie ancienne, histoire de la philosophie moderne, histoire ancienne, histoire moderne, géographie, littérature étrangère).

Cette organisation si vaste et si complète, dont rien n'approche dans d'autres pays, s'explique non-seulement par le nombre des élèves qui est, dans cette académie, de 5,600 pour les seules facultés de droit et de médecine (tandis que toutes les facultés ensemble des universités de Berlin et de Munich ne comptent, celles-ci que 1,500, celles-là que 1,550 élèves), mais encore par ce principe malheureusement adopté en France, que chaque branche d'enseignement doit avoir sa chaire spéciale. Elle s'explique enfin par cette circonstance, que, dans l'application du principe, on a même affecté plusieurs chaires à la même branche d'études, tandis qu'en Allemagne et ailleurs c'est au contraire un usage constant que chaque professeur embrasse, dans des cours divers, les diverses branches d'un enseignement fondamental.

Les établissements que nous venons de nommer, et auxquels se joint l'école secondaire de médecine de Reims, forment ensemble l'*instruction supérieure* de l'académie de Paris.

Cette académie compte en outre, pour l'*instruction seconduire* : 1) 7 colléges royaux (Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis, Charlemagne, Bourbon, Versailles et Reims), un collége communal (Rollin) et une institution particulière (Stanislas) qui ont le même rang, dont plusieurs comptent au-delà de 1,000 élèves, et qui sont chacun dirigés par un proviseur assisté d'un censeur, et, dans les établissements à pensionnaires, de plusieurs maitres d'études, ainsi que de trois ordres de professeurs, qui sont ceux de sciences, de philosophie et d'histoire; ceux de littérature française et ancienne; ceux des langues vivantes; 2) 18 colléges communaux dont l'organisation est plus ou moins analogue à celle des colléges royaux, mais dont les uns comptent jusqu'à 300 élèves, tandis que les autres n'en ont que 20; 3) 28 institutions qui ont la faculté de donner des cours analogues à ceux des colléges royaux; 4) environ 200 pensions qui sont tenues, en principe, d'envoyer leurs élèves dans les classes supérieures des colléges, mais dont plusieurs offrent des enseignements à tel point spéciaux et divergents, que la règle souffre un grand nombre d'exceptions. Pour l'instruction primaire l'académie de Paris compte : 1) 6 écoles normales, dont chacune exige plusieurs maitres et maitres-adjoints, comptant l'une (celle de Versailles), près de 100 élèves-maîtres, les autres de 20 à 40; 2) plusieurs écoles primaires supérieures et industrielles; 3) un grand nombre d'écoles primaires élémentaires et de salles d'asile.

Telle est la concentration des ressources d'instruction publique dans l'académie de Paris, que parmi les académies de province il n'en est plus aucune qui ait pu se constituer complète. Celle de Strasbourg, qui n'embrasse que deux départements, n'a pas de faculté de théologie catholique; celle de Toulouse, qui a cette institution, et qui possède encore la faculté de théologie de Montauban (confession helvétique) n'a point de faculté de médecine; celle de Rennes, naguère réduite à la seule faculté de droit, n'a reçu que depuis peu une faculté des lettres, et ne pourra organiser que successivement celles des sciences et de médecine, qui lui sont assurées par des ordonnances. Les académies de Lyon et de Bordeaux n'ont chacune que les facultés de théologie, des sciences et des lettres; celles de Caen et de Dijon n'ont que les facultés de droit, des sciences et des

lettres; celles de Montpellier, que les facultés de médecine, des sciences et des lettres. Celle d'Aix n'enseigne que la théologie et le droit; celle de Besançon, que les lettres; celle de Rouen, que la théologie; celle de Poitiers, que le droit.

Quant aux académies d'Amiens, d'Angers, de Bourges, de Cahors, de Clermont, de Douai, de Limoges, de Nancy, de Metz, de Nîmes, d'Orléans, de Pau et de Corse, elles ne possèdent aucun établissement d'instruction supérieure, et n'ont par conséquent rien de commun avec les universités des autres pays, corps essentiellement consacrés au haut enseignement. Mais aussi, il faut le dire, ces centres sont évidemment trop nombreux; et cette circonstance, jointe au petit nombre d'élèves qu'attirent les centres incomplets et à l'excessive agglomération d'étudiants qui a lieu à Paris, sont bien certainement les deux principales causes de l'insuffisance des résultats que produisent les immenses sacrifices faits par le pays en faveur de l'instruction publique*.

Le défaut de facultés dans un grand nombre d'académies y a fait créer, plus ou moins provisoirement, deux espèces d'institutions supplémentaires, qui ne sauraient remplir toute la mission qui leur est dévolue et qui doivent disparaître incessamment. Ce sont les *écoles secondaires de médecine* qui, au nombre de 18, ne sont pas toutes également pourvues des ressources nécessaires pour offrir un enseignement complet, et les *Commissions d'examen* pour le baccalauréat ès-lettres qui sont également au nombre de 18, et dont la composition vient de recevoir de notables améliorations, mais qui ne paraissent pas encore suffisamment soustraites à l'influence des préoccupations locales.

Pour l'instruction secondaire, les académies des 79 départements qui n'appartiennent pas au ressort de Paris, possèdent : 1) 38 colléges royaux; 2) environ 250 colléges communaux, dont quelques-uns sont plus importants que certains colléges royaux, tandis que d'autres ne comptent qu'un nombre minime d'élèves; 3) 106 institutions et 991 pensions dont quelques-unes, celles de Juilly, de Montolieu, de Sorèze, de Pons, de Pont-le-Voy et de Vendôme, par exemple, sont plus importantes que certains colléges royaux.

Pour l'instruction primaire, les académies possèdent : 1) 73 écoles normales; 2) 235 écoles primaires supérieures communales, dont quelques-unes se confondent avec des écoles industrielles, et dont d'autres se rattachent soit à des colléges, soit à des écoles élémentaires; 3) 34,766 écoles élémentaires communales; 4) 261 salles d'asile.

Le chef de l'instruction publique en France est secondé, dans la direction de ces institutions, par un conseil de 8 membres, dont chacun est attaché à un département spécial, par 12 inspecteurs généraux, dont 6 pour les lettres et 6 pour les sciences, et par une administration centrale à la tête de laquelle se trouve un directeur du personnel. Sous ce rapport encore, nos institutions publiques diffèrent essentiellement de celles des autres pays.

L'Allemagne, où l'enseignement public joue un si grand rôle (*voy.* Écoles, Gymnases et Universités), a des conseillers ministériels pour la direction des études, mais elle n'a d'inspecteurs permanents que pour l'instruction primaire. Ce sont des envoyés extraordinaires, des professeurs, qui inspectent quelquefois l'instruction secondaire. L'instruction supérieure, surveillée par un commissaire ou curateur et un sénat académique, n'est pas inspectée.

La Grande-Bretagne n'a ni inspecteurs, ni conseillers officiels, ni même un ministre de l'instruction publique. Ses universités, ses colléges (*voy.*), ses pensions et ses écoles, sont ou de vieilles corporations qui jouissent de riches dotations et de grands priviléges, ou des créations nouvelles dues au patriotisme et au zèle des

(*) Relativement à ces lacunes signalées par l'auteur dans l'Université et au besoin de faire d'un petit nombre d'académies les centres d'un enseignement supérieur complet; puis relativement à l'institution des *agrégés* qui seront, dans nos académies, ce que sont, dans les universités allemandes, les professeurs non titulaires ou *privatim docentes*, on peut voir le remarquable compte-rendu de M. V. Cousin, intitulé *Huit mois au ministère de l'instruction publique* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1841). J. H. S.

particuliers, des communautés, des cités religieuses. A l'égard de tous ces établissements, l'état, l'église, la municipalité, les paroisses ou des associations de philanthropie et de charité, exercent une sorte de tutelle et de patronage qui diffère singulièrement de l'action centralisante de notre administration napoléonienne.

En Russie et en Belgique, au contraire, l'organisation de l'instruction publique a quelque chose de l'esprit de la centralisation française et de l'esprit d'administration collégiale de l'Allemagne.

La Hollande et la Suède se rapprochent aussi sous ce rapport de l'Allemagne.

L'Italie, l'Espagne et le Portugal n'ont pas encore donné à l'organisation de l'enseignement toute l'attention qu'elle mérite, surtout dans ces pays.

Quant à la seconde division du ministère de l'instruction publique en France, nous voulons dire les *établissements littéraires et scientifiques* qui ne font pas partie de l'Université et que le ministre dirige seul avec une fraction de l'administration centrale, à l'exclusion du conseil royal, ce sont l'Institut (*voy.*), divisé en 5 Académies, les comités relatifs aux travaux des Académies et chargés de la publication de documents historiques; le Collége de France (*voy.*), sorte d'académie enseignante composée de 24 chaires consacrées aux hautes études; le Muséum d'histoire naturelle (*voy.*), immenses collections et académie enseignante composée de 15 chaires d'histoire naturelle, de physique, de chimie et de physiologie; l'École des langues orientales vivantes, établie à la Bibliothèque du roi, et composée de 8 chaires; l'École des chartes; les trois colléges fondés à Paris pour l'éducation des jeunes catholiques d'Irlande, d'Angleterre et d'Écosse; le Bureau des longitudes (*voy.*); les bibliothèques publiques de Paris; l'Académie royale de médecine; l'École spéciale de pharmacie; les jurys médicaux, les sociétés savantes et les bibliothèques des départements.

D'un autre côté, la plupart des écoles spéciales sont, en France, complétement étrangères au ministère de l'instruction publique. L'École polytechnique, l'école militaire de Saint-Cyr, le collége militaire de La Flèche et les écoles d'artillerie, relèvent du ministère de la guerre; l'école navale de Brest, du ministère de la marine; l'école des mines, le Conservatoire (*voy.*) des arts de Paris, les écoles des arts et métiers de Châlons et d'Angers, du ministère des travaux publics; les grands et les petits séminaires (*voy.*), du ministère de la justice et des cultes; l'école forestière de Nancy, du ministère des finances.

Il en résulte que le chef de l'instruction publique n'exerce aucune action sur l'éducation de cette portion de la jeunesse qui forme dans l'état les deux pouvoirs les plus influents: l'un matériel, l'armée; l'autre moral, le clergé.

Les principaux ouvrages qui ont paru dans les dernières années sur ces matières (car nous ne rappellerons pas ici les écrits de La Chalotais et de Talleyrand) sont ceux de MM. Cousin, *Lettres sur l'instruction publique en Allemagne*, 2 vol. in-8°, et *sur l'Instruction publique en Hollande*, 1 vol. in-8°; Saint-Marc Girardin, *De l'Instruction secondaire en Allemagne*, 1 vol. in-8°; Thiersch, *Sur l'Instruction publique dans les états de l'Europe occidentale* (en allemand), Stuttgart, 1838, 3 vol. in-8°; Dehaut, *De l'État de l'instruction publique en Belgique*, Bruxelles, 1838, in-8°. Il faut y joindre plusieurs exposés de motifs et discours de MM. Guizot, Villemain et de Salvandy, ainsi que les rapports de M. Dubois, sur le budget de 1836, et celui de M. Renouard, sur la loi de 1833. Il est à regretter que le gouvernement de la Bavière, qui s'est occupé très spécialement de l'organisation de l'instruction publique dans ce royaume, n'ait pas livré à une plus grande publicité les nombreux et remarquables arrêtés, règlements et circulaires ministérielles qu'il a faits sur cette partie du service, et sur lesquels nous avons, dans le temps, adressé un rapport spécial à l'un de nos ministres. M-R.

INSTRUCTIONS (diplom.). Lorsqu'un agent diplomatique, ambassadeur ou envoyé de second et troisième ordre, est désigné pour aller occuper un poste, son premier soin doit être de bien se pénétrer de l'objet et de la portée de sa mission. Pour y parvenir,

deux voies, qui se suppléent mutuellement, lui sont offertes : d'abord, l'examen et l'analyse, dans les archives du département des affaires étrangères, de la correspondance de ses prédécesseurs et des autres correspondances ou documents qui s'y rapportent ; et en second lieu, l'étude réfléchie des *instructions générales* qui lui sont remises par le ministère. Ces instructions, que l'on dresse sous la forme de *rescrit*, de *mémoire* ou de *lettre*, contiennent l'historique et l'exposé de l'état actuel des relations du gouvernement qui envoie l'ambassadeur avec celui près duquel il est accrédité, et l'on y trace la marche à suivre pour continuer ou étendre ces relations, pour les modifier, les interrompre ou les faire cesser.

Cet ensemble de notions porte le nom d'*instructions générales*, pour les distinguer des *instructions spéciales* que l'on expédie, soit pour quelque affaire déterminée, soit dans certaines occurrences, ou des *dépêches ordinaires*, qui, en définitive, ne sont que des instructions particulières et continuées.

Ayant pour but de donner à l'ambassadeur une connaissance approfondie des affaires qui lui sont confiées, et de le mettre ainsi à même de s'acquitter de ses devoirs conformément aux vues de son gouvernement, les instructions générales doivent expliquer la nature, l'objet, l'étendue et la suite des négociations (*voy.*) dont ses prédécesseurs avaient été chargés, aussi bien que les instructions et les ordres qu'ils avaient reçus ; présenter un tableau de l'état actuel de la cour où il va résider, et un aperçu de la situation des affaires générales dans leur rapport avec cette puissance; tracer enfin le système de conduite que doit tenir l'ambassadeur tant envers le souverain et les membres de sa famille, qu'à l'égard de son ministère, de sa cour et des autres ministres étrangers. Les instructions ne doivent omettre sur ces points divers aucune des circonstances propres à éclairer le négociateur; on y esquissera le portrait des principaux personnages, de manière à faciliter l'étude que devra faire l'ambassadeur de leurs talents, de leur caractère, de leurs prétentions et de leurs tendances; car il est pour lui de la dernière importance de connaître le génie, les inclinations et le crédit des personnes avec lesquelles il doit vivre et négocier.

Quant aux autres directions, elles varient nécessairement à l'infini : ainsi l'on recommande à l'ambassadeur de travailler à fortifier l'intelligence existant entre les deux cours ; de se concilier la confiance du souverain et de tels autres personnages influents ; de se rendre agréable, autant que le permettraient les rapports intérieurs de famille, à tel ou tel membre de la maison régnante ; de s'appliquer à détruire ou du moins à affaiblir l'influence de tel cabinet relativement à la politique ou au commerce, et de faire comprendre qu'à cet égard l'alliance de son gouvernement offre plus d'avantages ; d'étudier avec l'attention la plus suivie quelles sont les véritables dispositions du ministère envers telle autre puissance ; d'apporter tous ses soins à vérifier le degré d'intimité qui existe entre le souverain et ses alliés, et jusqu'à quel point on peut compter sur la solidité de l'alliance soit par rapport à une guerre présente, soit relativement aux conditions à obtenir d'une paix future ; d'employer toute sa pénétration pour reconnaître ou deviner les vues ambitieuses du gouvernement et pour établir une juste appréciation de ses moyens et ressources ; enfin de veiller attentivement sur les mesures qu'il pourrait prendre pour assurer tôt ou tard l'exécution de ses desseins. Et l'on insistera d'autant plus sur la recommandation de cette vigilance, s'il s'agit « d'une cour qui a un plan de politique bien formé, dont elle ne s'écarte jamais et qui parait bien lié dans toutes ses parties, mais qu'elle ne développe que successivement et à mesure que les événements et les circonstances lui en fournissent l'occasion, » observant encore « que ses ministres défiants et soupçonneux joignent à la dissimulation naturelle à leur nation la suite la plus méthodique dans leurs propos, leurs écrits et leurs démarches*. »

On juge facilement par cet aperçu d'un texte d'instructions, qu'un pareil acte est essentiellement secret et réservé pour ce-

(*) Passages empruntés à un document de la diplomatie contemporaine.

lui qui l'a reçu; cependant quelquefois un gouvernement, pour témoigner de sa bonne foi et de sa sincérité, autorise la communication des instructions données à son ambassadeur; de semblables démonstrations, il est vrai, sont fort rares, et encore ne manque-t-on pas de délivrer à cet effet deux expéditions, l'une ostensible, l'autre secrète.

L'honneur et la fidélité, ces deux guides inséparables dans la carrière des ambassades, font un devoir à tout envoyé de suivre ponctuellement la ligne de conduite que ses instructions lui tracent; il ne peut s'en écarter, à moins de courir le risque de se compromettre personnellement et de compromettre en même temps les intérêts qui lui sont confiés. Il doit donc s'identifier, pour ainsi dire, aux vues politiques de son gouvernement, et ne pas y substituer ce qui, dans son opinion, lui paraîtrait plus convenable. Si les termes lui semblent ambigus, ce n'est pas d'après ses propres idées qu'il doit les interpréter, mais bien en s'efforçant de saisir les véritables intentions de son prince : *voluntatem potiùs quam verba spectari placuit.*

Cependant une connaissance plus approfondie de la situation, qui ne s'acquiert même que par un séjour prolongé dans une résidence, des particularités que le gouvernement de l'ambassadeur n'a pas encore apprises, ou bien un de ces événements fortuits que rien ne faisait prévoir, et dont lord Bolingbroke disait, en s'inclinant, *je ne puis être que leur très humble serviteur*, toutes ces circonstances commandent de laisser une certaine latitude à l'ambassadeur, et c'est ce qu'exprimait parfaitement le duc de Choiseul dans une dépêche au baron de Breteuil, ministre de France à Saint-Pétersbourg. « Ce métier de négociateur, écrivait-il, exige une sorte de souplesse dans la manière de traiter les affaires. Le grand art consiste à se rendre agréable, sans se relâcher en rien sur les intérêts et la dignité de sa cour. *Il ne faut pas être si scrupuleusement attaché à la lettre de ses instructions qu'on ne sache s'en écarter et en étendre l'esprit*, lorsque, par une conduite intelligente, on peut éviter de tomber dans une discussion sérieuse sur un objet de peu d'importance, ou se faire un mérite de ses facilités. »

Mais cette latitude ne saurait s'étendre jusqu'à l'entraînement du zèle qui porterait un ambassadeur à s'écarter entièrement de ses instructions, et à plus forte raison à agir sans ordres : il ne pourrait, en effet, engager son prince à son insu, ou faire des démarches de nature à compromettre sa dignité, ses intérêts ou ses desseins. Pour oser le faire, il faudrait connaître tellement son caractère, l'esprit de son conseil, l'ensemble de son système politique, ses rapports avec toutes les autres puissances, que l'on n'eût pas à craindre de se tromper et d'amener une complication préjudiciable, ou d'être désavoué. Sans tous ces éléments de confiance, dont la réunion est fort difficile, il est de la prudence d'un diplomate de ne rien donner au hasard et de déclarer franchement qu'il est sans ordres.

Cependant il y a ici une distinction à faire. Il peut, en effet, se présenter des cas où les ordres de l'ambassadeur tels qu'ils sont détermineraient, s'ils étaient exécutés, un résultat tout opposé à celui que l'on veut obtenir: c'est dans de pareilles conjonctures que se révèle le génie du négociateur, et c'est alors qu'il doit puiser dans sa conviction le courage d'une résolution qui soit à la hauteur de ses devoirs envers son pays. Nous pourrions rapporter un grand nombre d'exemples de négociateurs qui, sous l'inspiration de cette noble devise : « *Fais ce que doibts, advienne que pourra*, » se sont écartés de leurs instructions; les uns, comme Martigny, évêque d'Elne, chargé de négocier avec Édouard V, roi d'Angleterre, furent désavoués et tombèrent dans la disgrâce; les autres, comme Wolsey, envoyé par Henri VIII dans les Pays-Bas pour négocier avec Maximilien, reçurent des récompenses éclatantes; mais nous nous bornerons à choisir un des faits les plus remarquables.

Lors des négociations pour la paix d'Amérique entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, le roi catholique avait exigé, comme condition *sine quâ non*, la restitution de Gibraltar contre un équivalent, et il laissa à la France le soin de la négociation et de l'équivalent, en lui of-

frant pour dédommagement la partie espagnole de Saint-Domingue. Cette proposition fut agréée éventuellement, et l'on négocia en conséquence à Londres la cession de Gibraltar. Le ministère anglais accéda au principe, et il ne s'agissait plus que de déterminer l'équivalent : la France en proposa deux, et laissa l'alternative au cabinet de Saint-James; mais on craignit tout à coup, en France, que les équivalents proposés ne produisissent une mauvaise impression sur l'esprit public. La cour de Londres, de son côté, craignit également les clameurs et le mécontentement qu'exciterait la cession d'une place à laquelle l'opinion nationale attachait un grand prix. Ainsi, en Angleterre comme en France, on reconnaissait qu'il fallait revenir sur ses pas; mais on trouvait un obstacle invincible, la volonté péremptoire du roi catholique. Confident de ce double embarras, et voyant l'espoir de la paix s'évanouir, le négociateur français à Londres prit sur lui de saisir une occasion pour offrir au ministère anglais son entremise à Versailles, malgré les sentiments bien connus de Charles III, et le caractère inflexible de ce monarque; mais ne voulant point se mettre en avant, les mains vides, il obtint qu'on l'autorisât à proposer les deux Florides pour prix du désistement. En transmettant cette proposition à Madrid, on prévoyait un refus, ou au moins des délais très préjudiciables. On communiqua donc les deux propositions au comte d'Aranda (*voy.*); et cet ambassadeur, malgré les instructions les plus impératives et les plus absolues, prit sur lui de déclarer, au nom de son maître, qu'il renonçait à Gibraltar et acceptait les Florides. Le comte d'Aranda fut en conséquence invité à se rendre chez le ministre des affaires étrangères pour recevoir la communication de l'*ultimatum* de l'Angleterre. Dans cette conférence chez le comte de Vergennes, l'ambassadeur d'Espagne, après avoir réfléchi pendant une demi-heure, les coudes appuyés sur la cheminée, rompit le silence en disant : *Il est des moments où il faut savoir offrir sa tête à sa patrie; j'accepte les deux Florides à la place de Gibraltar, quoique ce soit contraire à mes instructions; et je signe la paix.* Cette déclaration leva tous les obstacles, et la paix fut conclue malgré le mécontentement bien prononcé de la cour de Madrid. Aranda avait prévu cette irritation et même sa disgrâce; mais ces réflexions ne l'arrêtèrent pas : il ne voyait que l'alternative de la guerre et de la paix pour un simple objet de convenance; il voyait également la chute de deux ministères désirant franchement, au mépris de basses intrigues qui tendaient à la prolonger, la fin d'une guerre ruineuse, et désormais sans but, à cause de la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis. L'histoire fournit peu d'exemples d'un tel dévouement : aussi doit-elle placer le comte d'Aranda parmi les hommes qui se sont illustrés dans la carrière diplomatique. C^te^ DE G.

INSTRUMENT, INSTRUMENTER. Le mot *instrument*, du latin *instrumentum*, est, dans sa signification littérale et primitive, synonyme d'*acte;* mais, dans l'acception moins étendue qu'il a en diplomatique, il s'applique seulement aux titres propres à faire valoir des droits en justice, tels que des contrats, des actes publics, des traités de paix. Depuis la seconde race de nos rois, on adopta l'usage d'ajouter au mot *instrumentum* celui de *chartarum* pour désigner une charte. Durant le XIII^e^ siècle, on entendait le plus souvent par *instrumenta publica* des chartes quelconques, et l'on commença à réserver la dénomination d'*instrumenta* pour les actes dont nous avons parlé plus haut.

Dans la langue du droit, le mot *instrument* s'est dit de tout acte public ou privé destiné à constater un fait ou une convention, et à en servir de preuve; mais aujourd'hui cette expression est rarement employée. *Instrumenter*, c'est, en terme de pratique, faire des procès-verbaux, des exploits, recevoir des actes publics. On dit en ce sens que les notaires et les huissiers ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort. E. R.

INSTRUMENTAL (GENRE ou STYLE). La grande latitude laissée aux compositeurs dans la disposition des parties destinées aux instruments (*voy.*), l'extrême variété des moyens susceptibles d'être employés en ce cas pour exciter l'intérêt des auditeurs, enfin la qualité particulière

des idées et la manière de les présenter, telles sont les causes qui ont donné naissance au style instrumental. Là, il est permis au musicien de se livrer à toute la fougue de son imagination; il ne craint plus d'être arrêté par une foule d'obstacles qu'offre à chaque instant la composition pour les voix, dont l'étendue est si loin d'approcher de celle des instruments. En outre, le style instrumental, même quand il est traité sévèrement, admet une infinité de licences rigoureusement bannies de la musique vocale. Une foule de sauts, impraticables ou scabreux, même pour les voix les plus belles et les mieux exercées, s'exécutent sans effort sur les instruments; d'un autre côté, les organes de l'instrumentiste n'éprouvent pas une fatigue qui approche de celle que ressentent par moments les chanteurs les plus robustes et les mieux constitués. Dans l'exécution, l'instrumentiste s'inspire, s'anime, s'échauffe comme le chanteur; mais ses inspirations demeurent toujours indéterminées, vagues et indéfinissables. C'est que la source vivifiante qu'il porte en lui ne peut, comme chez le chanteur, trouver un libre et immédiat épanchement; il faut que les eaux fécondes qui s'écoulent de cette source pure se versent d'abord dans un canal où elles s'altèrent et se transforment plus ou moins : c'est pour cela que les émotions nées de l'habile emploi des instruments sont d'une nature toute différente de celle qui ressort de la musique vocale. Pour l'auditeur qui ne sait point la musique, l'admiration causée par les combinaisons instrumentales est toujours incertaine et souvent assez singulièrement départie: c'est ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, que l'on voit fréquemment des amateurs s'extasier en entendant imiter sur l'orgue le tonnerre ou le gazouillement des oiseaux, effets qui s'obtiennent par des moyens excessivement simples. Le contraire arrive pour les auditeurs qui ont une pratique avancée des instruments qu'ils entendent : même à leur insu, la difficulté vaincue dans l'exécution de certains traits est une circonstance dont il leur est impossible de ne pas tenir compte. Quant aux artistes qui possèdent à un haut degré la connaissance de la composition, il ne leur en faut pas moins un esprit d'analyse fort délié pour démêler sur-le-champ et sans avoir la partition sous les yeux, la cause de la sensation agréable qu'ils ont éprouvée: ici comme dans tant d'autres choses, le mal frappe bien plus vivement que le bien, et souvent les musiciens expliqueront avec netteté et justesse les raisons qui font que tel morceau instrumental leur déplaît, tandis qu'ils ne sauront faire comprendre pourquoi tel autre les flatte. Il en est autrement de la musique vocale: il y a toujours là un lieu de rendez-vous où se rencontrent tous les bons esprits, tous les gens sensés, habiles ou ignorants en musique, pourvu qu'ils soient exempts de préventions; ce point de rappel, c'est le rapport de la musique aux paroles et l'expression que le chanteur imprime à l'une et aux autres, voilà au fond ce qui dirige le jugement de tout le monde. Quand ils marchent seuls, les instruments ne font, en somme, que parcourir avec un cortége plus riche et plus nombreux les routes déjà indiquées et tracées par la voix humaine. Longtemps on les traita négligemment et même dédaigneusement lorsqu'on les mettait en contact avec celle-ci; de nos jours, trop de compositeurs dramatiques, donnant dans l'excès contraire, se sont efforcés de dissimuler la sécheresse et la stérilité de leur imagination sous des ornements empruntés au style instrumental, comme ces beautés surannées qui, à force d'art, cherchent à éblouir les yeux par le faux brillant de grâces qui ne leur appartiennent pas et n'existent que dans leurs riches atours. Quelque mérite qu'ait en lui-même le genre instrumental, il ne possédera jamais la douce facilité du style vocal, son allure pleine de modération et de sagesse qui ne l'empêche pas de s'élever aussi haut qu'il lui plaît, sa délicatesse, sa grâce, sa puissance irrésistible. Le compositeur instrumental courra souvent risque de n'être pas compris; et, sous le rapport de l'exécution, l'instrumentiste restera toujours au-dessous du chanteur. Il n'a pas, comme celui-ci, l'avantage d'être à la fois exécutant et instrument d'exécution; et, quelque sublimes que puissent être les inspirations de son âme, pour se commu-

niquer aux auditeurs elles doivent passer à travers un corps inintelligent qui leur laisse nécessairement quelque chose de son essence matérielle et de sa grossièreté primitive. J. A. DE L.

INSTRUMENTATION, art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. *Voy.* INSTRUMENTS DE MUSIQUE et VOIX.

Cette importante partie de la composition renferme deux divisions.

Premièrement, pour que ses créations soient exécutables, le musicien doit connaître parfaitement les facultés des agents qui rendront sa pensée; il faut en conséquence qu'il soit exactement instruit de tout ce qui leur est accessible et de ce qu'ils ne sauraient aborder; il a donc à étudier l'étendue, les propriétés matérielles, les qualités et les défauts de chacune des voix et de chacun des instruments pris isolément. Des indications sur cette matière ont été ou seront données dans les articles spéciaux; nous n'avons point à nous en occuper ici.

En second lieu, les instruments peuvent s'unir les uns aux autres et former duo, trio, quatuor, etc.; ils peuvent s'assembler en familles, et ces familles peuvent s'associer des étrangers; ils peuvent doubler, tripler, quadrupler, etc., une même partie, en un mot, mettre en rapport et en commun les facultés propres à chacun d'eux, jusqu'à ce qu'enfin, se réunissant tous, ils forment l'orchestre (*voy.*), cet ensemble imposant et sublime, l'un des plus beaux exemples de la puissance de l'esprit humain.

Les combinaisons qu'offre l'ensemble des instruments sont extrêmement nombreuses; nous allons indiquer les principales le plus succinctement possible. D'abord on compose pour les voix seules, ou pour les instruments seuls, ou pour ces deux sortes d'organes réunis. La composition pour les voix seules doit être considérée avant tout quant au nombre des voix : 1° on écrit pour une voix unique ou pour plusieurs voix qui doivent exécuter précisément la même partie : le *récitatif*, le *plain-chant* et les *chansons populaires* sont dans ce cas; 2° le *duo* vocal offre trois chances, savoir : deux voix de même genre et de même espèce (c'est-à-dire deux voix d'homme ou deux voix de femme égales entre elles quant à l'étendue et au timbre); deux voix de même genre et d'espèces différentes, et enfin deux voix de genre différent, manière qui peut encore se sous-diviser selon que les deux voix sont prises à l'octave l'une de l'autre, comme un soprano et un ténor, un contralto et une basse, ou bien quand le diapason des deux voix se trouve dans deux octaves différentes comme un contralto et un ténor, un soprano et une basse; 3° le *trio* vocal peut se former par des voix semblables, ou par des voix d'homme et de femme : la distinction des espèces de voix est encore applicable ici, mais il suffit de l'avoir exposée en ce qui concerne le duo pour qu'elle ait été comprise; bornons-nous à dire que le mélange des genres et des espèces dans le trio offre trente combinaisons différentes, dont chacune a un intérêt qui lui est propre. On peut ainsi juger des ressources qu'offre au compositeur le seul emploi de trois des membres de la nombreuse et brillante association dont il dispose; 4° ces ressources se multiplient encore pour le *quatuor*, où l'on trouve plusieurs nouvelles combinaisons; 5° on peut enfin écrire pour un plus grand nombre de voix, car, sans parler de l'ancienne musique d'église qui offre des chœurs à 5, 6, 7, 8, 12, 16 et jusqu'à 48 parties réelles, il y a beaucoup de morceaux au théâtre qui prennent le nom de *quintette*, *sextuor*, etc., parce qu'en effet 5, 6, etc., chanteurs se trouvent en scène. Toutefois, en ce cas, c'est aujourd'hui un usage presque général d'écrire seulement l'harmonie à 4 parties et de varier la distribution des paroles en faisant marcher 2 ou 3 voix à l'unisson; l'effet scénique gagne presque toujours à ces dispositions. Dans les morceaux à grand nombre de parties, on doit une attention particulière à celle de 8 voix distribuées en 2 chœurs : ce genre qui a été longtemps d'un usage quotidien dans les grandes églises d'Italie, est plein de majesté et du plus harmonieux effet.

En indiquant sommairement quelques-unes des combinaisons qu'offre au musi-

cien l'assemblage des voix, nous avons voulu montrer combien les ressources de cette seule branche sont nombreuses. Quant aux préceptes à suivre, il n'y en a d'autres que ceux qu'imposent la mélodie et l'harmonie (*voy.* ces mots), toujours supposées connues de celui qui étudie l'instrumentation. On peut lui recommander particulièrement beaucoup de simplicité et de largeur lorsqu'il écrit pour les masses vocales : c'est le seul moyen d'en tirer les effets voulus.

Les instruments s'associent de la même manière que les voix, et leur emploi offre bien plus de ressources sous le rapport de l'étendue, de la variété et de la liberté qu'ils laissent au compositeur pour exprimer ses idées. On écrit pour les instruments des *solos*, *duos*, *trios*, etc. Les solos prennent, selon la manière dont ils sont traités, les noms de *sonate*, *étude*, *concerto*, *caprice*, *fantaisie*, *air varié* (*voy.* ces mots et VARIATIONS), etc., etc. Ces morceaux ne sont composés d'ordinaire que par des instrumentistes de profession, ou bien par des compositeurs qui sont censés parfaitement connaître toutes les ressources de l'instrument ; tantôt ils sont destinés à l'étude et peuvent être alors aussi difficiles qu'il plaît à l'auteur de les imaginer, pourvu seulement qu'ils soient exécutables ; ou bien ce sont des pièces de divertissement et on en proportionne la difficulté au talent des amateurs auxquels on les destine.

L'harmonie à deux instruments, quand elle est bien traitée, offre beaucoup plus de ressources qu'on ne pense. Le duo le plus régulier est celui que forme un instrument par lui-même, comme l'orgue, le piano, la harpe ; toute la musique destinée aux instruments de ce genre est nécessairement traitée en duo. Les autres instruments s'associent par paires, comme deux violons, deux flûtes, deux cors, etc. ; ou bien le premier instrument prend son second dans sa propre famille, comme un violon et une viole ou un violoncelle ; ou bien encore il s'associe un compagnon pris dans une famille différente, c'est ainsi que se réunissent un instrument à vent et un instrument à cordes. L'addition d'un instrument quelconque au piano ou à la harpe ne se considère que comme un duo, bien que réellement cette réunion forme un véritable trio. C'est d'après les mêmes principes qu'on réunit les instruments pour former trio, quatuor, quintette, etc. Les trios et quatuors les plus usités et les meilleurs à tous égards sont ceux des instruments d'archet. C'est cette réunion de deux violons, viole et violoncelle qui forme le fond de tous les orchestres et que doit surtout étudier celui qui veut s'adonner à la composition instrumentale. S'il s'est bien pénétré des règles du quatuor, il n'aura qu'un pas à faire pour unir les masses qui composent l'orchestre, c'est-à-dire les voix, les instruments à cordes et les instruments à vent ; pour faire figurer et disparaître à propos chacune de ces masses ou quelques-uns des éléments qui les composent ; et il reconnaîtra que le plus souvent l'harmonie la plus compliquée de l'orchestre est susceptible d'être ramenée à quatre parties primitives. *Voy.* ORCHESTRE.

Ce n'est qu'à une époque toute moderne et depuis que de grands compositeurs, surtout Haydn et Mozart, ont donné, dans leurs beaux ouvrages, une idée du parti que l'on pouvait tirer des instruments, que les règles de l'instrumentation se sont trouvées fixées. Feu Reicha, notre collaborateur, est le premier qui ait recueilli à cet égard d'utiles observations dans les deux ouvrages cités aux articles ACCOMPAGNEMENT et HARMONIE ; on peut, quant aux rapports des instruments entre eux, consulter utilement le *Diapason de tous les instruments à vent*, par L.-J. Francœur, Paris, 1772, in-fol., dont Choron a donné, en 1812, une édition augmentée de ce qui concerne les voix et les instruments à cordes, édition qui a été reproduite avec des additions très considérables dans le *Manuel de musique*, liv. VI. Un autre ouvrage sur la même matière a été publié par Othon Vandenbrook, sous le titre de *Traité de tous les instruments à vent, à l'usage des compositeurs*, Paris, in-fol. Enfin M. G. Kastner a donné à Paris, en 1836, son *Traité général d'instrumentation, comprenant les propriétés et l'usage des instruments, précédé d'un résumé sur les voix*, in-fol.,

et, en 1837, son *Cours d'instrumentation considérée sous les rapports poétiques et philosophiques de l'art*, in-fol. J. A. DE L.

INSTRUMENTS. Ce mot français, comme le mot latin dont il est formé et qui est dérivé de *instruere*, préparer, dresser, instruire, désigne en général des outils, des machines ou appareils, qui servent, dans un art ou dans une science, à exécuter quelque chose, à faire quelque opération. Les instruments qui servent aux arts mécaniques reçoivent le nom d'*outils*. Ceux qu'on emploie en chimie prennent le nom d'*appareils*. Le chirurgien se sert d'instruments pour les diverses opérations que réclament son art. D'autres instruments sont ceux qui résonnent sous les doigts du musicien. En physique et en mathématiques, des instruments de précision servent à tracer des figures, mesurer les distances, calculer les mouvements des astres, etc. Les instruments aratoires, enfin, donnent à l'agriculture la puissance d'arracher au sein de la terre la nourriture des hommes. Nous consacrerons un article à chacun de ces quatre genres d'instruments. X.

INSTRUMENTS ARATOIRES. Lorsqu'à une époque très voisine de la création de l'homme, le besoin de travailler la terre commença à se faire sentir, il put y satisfaire immédiatement, et ses mains durent être les premiers instruments mis au service de sa volonté, les premiers outils aratoires (de *arare*, cultiver la terre).

Mais cet emploi immédiat d'organes peu faits pour un semblable travail fut bientôt trouvé insuffisant; il n'était même pas sans danger. Alors on eut recours à divers appareils d'abord fort simples, ainsi que l'indique l'histoire des transformations successives de la charrue (*voy.*), mais qui se compliquèrent de plus en plus. Ce que dit Plutarque de l'origine de cet instrument, auquel le groin du cochon aurait servi de modèle, est bien capable de nous confirmer dans l'idée de cette simplicité primitive.

Diverses classifications ont été proposées pour les instruments aratoires. Sans parler de Varron qui s'est occupé de ce sujet dans le chap. 17, livre Ier, de son Économie rurale, certains auteurs, comme Thær par exemple, les divisent en deux grandes classes : ceux que les hommes mettent en œuvre avec leurs mains; ceux que font fonctionner les bêtes de trait. D'autres les divisent en instruments de petite culture et en instruments de grande culture. Une troisième classification, assez générale, consiste à les rattacher à chacune des opérations qu'ils facilitent : travaux des terres, d'ensemencement, d'entretien, de récoltes, etc. Pour nous, il nous semble qu'on peut procéder d'une manière plus logique, et remplacer ces divisions arbitraires par une autre ayant pour base l'appréciation rigoureuse de la part que peuvent prendre, dans l'application de chaque appareil destiné à la culture de la terre, l'intelligence et la force de l'homme.

Les premiers instruments, d'abord fort simples, soit en bois, soit en fer, soit de toute autre nature, ne furent qu'une défense pour la main, qu'un supplément à son action. Tels sont les biches, les houes, les hoyaux, les sécateurs, les râteaux, les binettes, les fourches, les ratissoires, etc., etc. Dans le principe, la culture ne dut se faire que par ce moyen; ce fut le premier pas dans la large voie que parcourt aujourd'hui son application, au milieu de tout ce qu'a mis à sa disposition la mécanique.

Cependant l'effet à produire devenant de jour en jour plus grand, et le besoin plus impérieux, il fallut bientôt songer à perfectionner ces premiers outils, et plus particulièrement à augmenter, à ajouter à la force de l'homme qui, seule jusque-là, avait déterminé leur action. Ce second perfectionnement consista, avant tout, à disposer les outils aratoires de telle sorte que, sans cesser de recevoir directement leur impulsion de la main de l'homme, la force qu'ils recevaient en même temps pût être augmentée de toute celle qu'on empruntait à des animaux, beaucoup plus favorisés, sous ce dernier rapport, que le maître de la nature. Alors l'appareil employé pour le travail des terres ne fut plus un simple outil, un simple supplément à la main : dès ce moment, on put l'appeler un *instrument aratoire*, c'est-à-dire une construction,

un ensemble destiné à utiliser, au profit de la terre, sous la direction immédiate de l'intelligence de l'homme, la force de ce dernier et celle des animaux qu'il jugeait convenable d'appeler à son aide. Dans cette seconde classe se rangent naturellement les charrues, les herses, les rouleaux, les extirpateurs, les scarificateurs, les houes à cheval, etc., etc.

Après cela, un dernier pas restait encore à faire : il consistait dans l'application pure et simple de la force brute à un travail dont l'homme, dès lors, pouvait rester simple spectateur. Contraindre cette force à agir seule sur la matière, comme elle le ferait sous l'influence de l'intelligence, c'est, sans contredit, atteindre les dernières limites de la puissance accordée à l'homme. Tel est le spectacle qu'offrent en général les machines, et en particulier les *machines rurales*. Granger, en disposant la charrue de telle sorte que ce premier véhicule de l'agriculture pût fonctionner sans que la main de l'homme appuyât sur ses mancherons, sans que son intelligence dirigeât sa marche, a fait passer cette charrue de la classe des instruments à celle des machines rurales. On peut mettre sur le même rang les semoirs, les machines à battre, les tarares, etc., etc.

Remarquons cependant que ces sortes de perfectionnements sont peu faciles et par conséquent peu nombreux, en agriculture. Les travaux des champs sont infinis ; ils varient non-seulement avec les saisons, mais encore avec les mois, avec les jours, avec les heures. Or, là où l'intelligence, l'observation, le calcul doivent constamment veiller sur la force, pour changer son emploi, modifier son action, il est impossible que des machines puissent être introduites; il est impossible que l'homme puisse se reposer sur elles du soin des nombreuses opérations que commande l'exploitation d'une ferme ; il est impossible surtout qu'il puisse y avoir économie et profit à recourir à de tels moyens. Et loin de se récrier contre cette impossibilité, comme ont osé le faire certains écrivains, qui ne serait disposé, au contraire, à la regarder comme un bien, nous dirons presque comme une limite posée par la Providence à ces tentatives auxquelles donnent lieu sans cesse la concurrence, le désir et le besoin de réussir, de faire fortune ?

On peut enfin désigner sous le nom d'*ustensiles aratoires* tout ce qui sert dans des opérations qui n'ont pas pour but immédiat le travail des terres, mais plus particulièrement les manipulations à faire subir à certains produits obtenus : ainsi ce qui sert à la fabrication du vin, du cidre, du fromage, etc., etc. *Voy.* Pressoir, Baratte (aux mots Beurre et Fromage), etc.

Grand nombre d'auteurs ont proclamé que les réformes réclamées par notre agriculture doivent commencer par celle des outils et instruments dont elle fait usage. Mais ces outils et instruments ne marchent pas seuls, et la garantie de leur bonne, de leur salutaire application est avant tout dans le perfectionnement de l'intelligence qui doit les diriger. Or cette intelligence, c'est l'instruction qui la perfectionne, qui l'étend, qui la rend capable de satisfaire à toutes les exigences qui réclament son concours ; non cette instruction vague, sans but avoué, et que le campagnard n'accepte que comme une nouvelle facilité, un encouragement de plus à répudier la charrue ; mais cette instruction spéciale qu'attendent encore les enfants de nos fermiers, et dont le double but sera de leur enseigner et de leur faire aimer l'état auquel ils sont appelés. Avec cette condition, jointe à celles qui devront diriger vers les campagnes, mettre à la tête des exploitations rurales, les capacités dont les villes surabondent; qui devront faire refluer sur les champs les capitaux dont regorgent le commerce et les entreprises industrielles, on verra les instruments aratoires perfectionnés se répandre de plus en plus, remplacer ceux que les progrès de la science ont condamnés, et l'agriculture devenir enfin ce qu'elle doit être dans une société qui n'a pas de source plus féconde de richesse, de garantie plus puissante de repos. A. P. L.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE. La chirurgie emploie au traitement des maladies la main seule ou armée d'instruments. La main est donc le premier et le principal instrument du chirurgien,

C'est avec la main seule, en effet, que se font la plupart des explorations, et que s'exécutent un grand nombre d'opérations, telles que les réductions de fractures et de luxations, le *taxis* des hernies, la version du fœtus dans les accouchements laborieux, etc.

Dès l'enfance de l'art, on dut s'aider d'instruments, et ceux qui servaient dans la vie usuelle se présentèrent les premiers; bientôt on les fit fabriquer plus délicats et plus parfaits pour des usages spéciaux; enfin on arriva jusqu'à la construction d'appareils et de machines plus ou moins compliqués. Les monuments et les livres nous ont conservé l'image des premiers instruments, la lancette, le couteau chirurgical dans toutes les dimensions, les *forfices*, les *forcipes* ou forceps, pinces ou tenailles, les aiguilles, les sondes, etc. Le temps a changé la forme, la matière et le nom des pièces, qui composeraient ensemble un arsenal chirurgical immense, mais tous n'ont par reçu la sanction de l'expérience, et il en est beaucoup qui n'ont jamais été même essayés une fois, et qui sembleraient n'avoir été inventés que pour faire peur aux gens et pour exploiter leur frayeur.

En toutes choses, la simplicité est le caractère du progrès; et en chirurgie un petit nombre d'instruments, dirigés par une connaissance approfondie des parties sur lesquelles on doit opérer, suffit à toutes les exigences de la pratique. On a renoncé généralement aux machines et appareils qui tendaient à substituer à l'action intelligente une force aveugle et sujette à errer. Ce qu'il en reste est presque toujours personnel à celui qui, l'ayant inventé pour ses besoins, le gouverne avec l'habileté que donne l'expérience.

Scultet, dans son *Armamentarium chirurgicum* (Ulm, 1653, in-fol.), a rassemblé tout ce qui était connu jusqu'à lui; et sa collection est précieuse encore aux inventeurs de nos jours. L'Encyclopédie méthodique, l'ouvrage de Perret et de Savigny sont d'utiles recueils en ce genre.

La réforme dans les instruments et les machines de chirurgie fut introduite au XVIII^e^ siècle. Lafaye, Louis et Desault y contribuèrent particulièrement; et notre époque se montre, sous ce rapport, d'une judicieuse sobriété.

Les instruments se divisent naturellement en communs, qui servent à l'usage journalier, et en particuliers, qui ne sont de mise que plus rarement; il en est même de spéciaux qu'on a dû faire fabriquer pour s'accommoder à telle exigence d'un cas individuel et peu fréquent. Ils se classent aussi, d'après le but auquel ils tendent, en instruments propres à diviser les parties molles ou dures, instruments de réunion, instruments d'exploration ou de direction, sans parler des appareils contentifs, des machines à extension permanente ou à traction, usités dans le traitement des fractures, des luxations et des difformités.

Tout le monde connaît les principaux de ces instruments, les couteaux, les bistouris, les lancettes, les ciseaux, les scies, etc., de même que les aiguilles, les forceps, les pinces et les tireballes de tout genre, les sondes, les algalies, etc. Plusieurs se trouvent indiqués ou décrits dans des articles particuliers de cette Encyclopédie ou à l'occasion des opérations auxquelles ils s'emploient. *Voy.* BISTOURI, LANCETTE, FORCEPS, SONDE, ALGALIE, etc.

Le fer, l'acier, l'argent, le platine sont usités dans la fabrication des instruments de chirurgie; l'or n'y entre guère que comme objet d'ornement. On se sert également de bois, de gomme élastique, etc. Les instruments de fabrique française, et particulièrement de celle de Paris, sont fort estimés; il s'en exporte pour des sommes assez considérables. *Voy.* COUTELIER.

On n'a pas besoin de dire que la bonne qualité des instruments est d'une grande importance en chirurgie, pour ne pas faire éprouver aux malades plus de douleur qu'il ne faut. Un instrument qui vient à se rompre pendant une opération devient la source d'une foule d'accidents qu'il est facile de concevoir. F. R.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Parmi les anciennes divisions de la musique, il en était une qui consistait à la distinguer en *naturelle* et *artificielle*, c'est-à-dire en vocale et instrumentale. Cette désignation n'était pas d'une justesse parfaite, car la musique instrumentale est aussi bien dans la nature que la vocale,

et, s'il faut employer l'art pour construire les instruments, en obtenir des sons musicaux et exécuter convenablement les pièces qui leur sont destinées, l'art n'est pas moins nécessaire (à bien des égards il l'est même davantage) pour amener la voix humaine à un point plus ou moins voisin de la perfection. Sans doute les anciens voulaient seulement indiquer par le terme musique *naturelle* que la voix était un instrument mis par la nature à la disposition de tous les hommes, et celui de tous que l'on devait le plus cultiver.

La voix est, en effet, le premier et le plus beau des instruments; les genres, espèces et variétés des voix humaines offrent au plus haut point la diversité dans l'unité, et peuvent, par les seuls moyens qui leur sont propres, produire les plus beaux, les plus sublimes effets. Dans l'article INSTRUMENTATION, nous les avons déjà considérées en tant qu'associées entre elles, et nous en traiterons spécialement aux articles VOIX et VOCAL.

On a divisé les instruments proprement dits de plusieurs manières : la plus ancienne paraît être celle des Chinois, et il s'en faut qu'elle soit à mépriser. Ces peuples, considérant avant tout la nature des corps phonogènes, en tirent huit espèces d'instruments, selon que le son, élément de toute musique, est obtenu au moyen : 1° de la peau, 2° de la pierre, 3° du métal, 4° de la terre (cuite), 5° de la soie (tordue), 6° du bois, 7° du bambou (que les Chinois ne considèrent pas comme un bois), 8° de la calebasse. Les divisions adoptées par d'autres peuples rentrent toutes dans celle dont on se sert universellement aujourd'hui et qui consiste à ranger les instruments sous l'une des trois sections d'instruments *à cordes*, *à vent*, *à percussion*.

Quoique les auteurs ne disent rien de précis à cet égard, on a tout lieu de croire que les premiers instruments inventés ont été les instruments à percussion; sans doute on les aura jugés trop peu importants pour en parler, et on les aura considérés plutôt dans leur rapport avec la danse dont, chez tous les peuples, ils ont en tout temps servi à marquer le rhythme, que comme instruments musicaux proprement dits. Un motif qui, plus que tout autre, rend fort probable la priorité des instruments à percussion, c'est que les peuples sauvages ne possèdent le plus ordinairement que des instruments de ce genre grossièrement fabriqués et dont ils se servent pour accompagner les mouvements ou trépignements de leurs corps, ainsi que leur musique vocale.

Du reste, si les autorités manquent pour fixer ce qui concerne la découverte des instruments à percussion, elles se réunissent presque toutes pour donner l'antériorité aux instruments à cordes sur les instruments à vent. En Chine, c'est Fou-hi ou un empereur de l'époque fabuleuse qui a inventé le *kin* et le *ché*; dans l'Inde, Nared, fils de Brahma et de Seraswati, trouve la *vîna*; Jubal fabrique chez les Hébreux le premier *kinnor*; enfin Hermès ou Mercure, en Égypte et en Grèce, tire d'une écaille de tortue la plus ancienne des *lyres*.

L'invention des instruments à vent est postérieure, du moins selon l'opinion la plus répandue. Ils sont d'ailleurs toujours restés dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs aînés, ce qui s'explique non-seulement par la fatigue qui résulte pour la poitrine de leur fréquent usage, mais aussi parce qu'ils portent avec eux plusieurs inconvénients matériels que n'ont point les instruments à cordes. C'est seulement à une époque tout-à-fait récente, qui ne remonte guère au-delà d'un demi-siècle, que ces instruments ont pu offrir des séries chromatiques de sons pures, égales, complètes et d'une intonation juste et précise. Un autre désavantage de ces instruments, c'est d'être (l'orgue et sa famille exceptés) inharmoniques, c'est-à-dire de ne pouvoir émettre à la fois plusieurs sons, ce qui leur donne toujours une apparence pauvre et un effet mesquin, lorsqu'ils n'appellent pas à leur secours quelque autre instrument qui voile leur nudité et cache ce que les faibles proportions de leur être présentent de grêle et d'incomplet.

Tous les instruments de quelque importance sont examinés dans des articles particuliers auxquels nous renvoyons les lecteurs pour ce qui concerne la nature, l'étendue, le mécanisme, en un mot les facultés de chacun d'eux; ici nous n'a-

vons à les considérer que dans leurs espèces et leurs familles, en nous attachant seulement à ceux qui sont usités de nos jours en Europe.

Les instruments *à cordes* peuvent se diviser de plusieurs manières; premièrement par rapport à la composition de leurs cordes qui peuvent être : 1° *métalliques*, c'est-à-dire faites de cuivre ou laiton, ou d'acier; ces métaux, étirés et tréfilés par des procédés particuliers, fournissent des fils dont la sonorité est déterminée par un degré de tension convenable et proportionné avec la longueur des cordes; 2° les cordes d'instruments peuvent être formées d'intestins d'animaux: on les appelle alors *cordes de boyau*, et il y a des distinctions à faire relativement à l'animal dont elles proviennent; on a employé les intestins de mouton, de chat, de chameau, etc., et il y aurait lieu à faire à cet égard beaucoup d'expériences que la nature des éléments mis en œuvre rend malheureusement fort rebutantes et même dangereuses; 3° la soie tordue et tendue fournit une troisième sorte de cordes. Ces cordes peuvent quelquefois se combiner et s'identifier: ainsi l'on peut couvrir une corde de boyau ou de soie d'un fil métallique qui l'entoure d'anneaux continus se touchant les uns les autres; on peut aussi entourer une corde métallique d'une autre de même nature, et dans ce cas la corde enveloppante peut être disposée en spirale; on pourrait imaginer encore plusieurs autres combinaisons.

Une seconde division des instruments à cordes se tire de la manière dont on les joue : ainsi leurs cordes sont *pincées* ou pour mieux dire accrochées soit avec les doigts comme la harpe et la guitare, soit avec un plectre ou quelque chose d'analogue, comme la vina indienne ou la mandoline, et, dans ce cas, l'effet du plectre peut s'obtenir au moyen d'un mécanisme qui facilite l'exécution comme dans le clavecin et autres instruments polyplectres; le son des cordes s'obtient aussi au moyen de la percussion opérée avec un marteau garni en conséquence et que tient l'exécutant, comme le tympanon, ou qui est mis en action par un mécanisme dont la partie apparente se montre sous la forme connue d'un *clavier*. Enfin les cordes peuvent être mises en vibration par un frôlement qui s'obtient d'ordinaire au moyen de crins frottés d'un corps résineux : de là toute la famille des instruments *d'archet*.

Pour tous les instruments dont nous venons de parler, il faut encore établir la distinction de ceux à corde libre, tels que la lyre antique, la harpe, le clavecin, le piano, etc., et de ceux dont le manche est accompagné d'une *touche* au moyen de laquelle la longueur des cordes est diminuée à volonté par l'apposition et une forte pression des doigts de l'exécutant, tels que la guitare, le violon, etc., ou bien de tout autre corps qui remplace les doigts, comme la vielle.

Les instruments *à vent* se partagent d'abord en deux grandes sections, en raison de la matière qui sert à les confectionner, savoir le bois d'une part, et de l'autre le cuivre, ou pour parler plus exactement, le laiton. L'orgue et les instruments analogues, où l'on se sert du moyen artificiel des soufflets pour obtenir l'air destiné à faire parler les tuyaux, forment une classe à part.

Les instruments de bois se sous-divisent en quatre classes basées sur le principal moyen dont on se sert pour les faire résonner : 1° l'air y est introduit sans aucun appareil spécial (l'appareil est alors la bouche même de l'exécutant), comme dans les flûtes traversières; 2° l'appareil adapté au sommet de l'instrument est un sifflet, comme dans les flûtes à bec, flageolets, galoubets, etc.; 3° c'est une lame de roseau appliquée et fixée sur une petite pièce de bois creusée en forme de bateau comme dans les clarinettes et cors de basset; ou bien ce sont deux lames appliquées l'une contre l'autre, comme dans les hautbois, les cors anglais, les bassons; 4° on peut former une quatrième classe d'instruments en bois contenant ceux qui ont une embouchure semblable à celle des instruments de cuivre, tels que le serpent et le serpent-basson.

Les instruments en cuivre forment une seule classe; toutefois on pourrait en distinguer deux : ceux qui ont l'embouchure creusée en baquet, tels que le trombonne, la trompette, l'ophicléide, etc., et ceux qui, comme les cors, se servent

d'une embouchure disposée en cornet; mais cette distinction est inutile. Une division plus importante consisterait à distinguer les instruments de cuivre selon que leur canal est ou n'est pas garni de trous latéraux : le cor et la trompette ordinaire seraient dans le premier cas; l'ophicléide, le bugle ou trompette à clef, etc., seraient dans le second. On formerait une troisième section des instruments dont le tube est susceptible d'allongement et de raccourcissement, tels que les trombonnes et les instruments à pistons.

Les deux classes d'instruments *à percussion* sont premièrement ceux que l'on forme d'une peau d'animal tendue qui se frappe au moyen de baguettes (timbales et tambours de toute espèce), et en second lieu ceux dans lesquels le corps frappé est un métal (triangle, cimbales, bonnet chinois, tamtam, cloches et clochettes de toute espèce, etc.). On néglige une troisième classe dans laquelle la percussion a lieu sur le bois, les castagnettes, par exemple, dont d'ailleurs l'effet uni à la danse est loin d'être désagréable, et une quatrième où c'est le verre qui est frappé, comme la typharmonica ou harmonica à marteau.

Nous n'avons admis dans cette classification que les instruments généralement reçus de nos jours; nous en avons écarté plusieurs étrangers à l'Europe, et qui, dans un traité spécial, mériteraient d'être observés, le *king*, par exemple, formé d'une suite de pierres sonores qui se frappent avec un marteau de bois. Nous avons également rejeté ceux qui sont tombés en désuétude et certains autres qui, bien que fort dignes en eux-mêmes d'être étudiés séparément, sont sans importance par rapport à ceux que nous avons indiqués, et par conséquent n'ont pas été admis dans l'usage commun : tels sont l'harmonica, le clavicylindre, l'euphone, le paille-bois (*voy.* ces mots), etc.; enfin nous n'avons pas cru devoir nous occuper des instruments mécaniques et des instruments joujous, puisqu'ils sont à peu près dépourvus de tout intérêt en ce qui concerne l'art.

L'histoire des instruments chez les anciens est fort obscure, et la matière, jusqu'à ce jour, n'a pas encore été bien débrouillée. Il ne paraît pas au reste que les Grecs et les Romains aient été bien avancés dans cette partie de la musique; leur système musical s'y prêtait difficilement. On aurait donc tort de croire, d'après les nombreuses dénominations instrumentales qui se rencontrent dans les auteurs, que la musique des anciens offrit à cet égard une grande variété. D'abord il est tout-à-fait indubitable que plusieurs noms différents désignaient un seul et même instrument; et, en second lieu, les instruments réellement dissemblables ne différaient souvent que quant à la forme et offraient le même résultat. Quelle différence, par exemple, y avait-il, quant à l'effet, entre la sambuque, que l'on sait avoir été un triangle à deux des côtés duquel on fixait des cordes dont la série allait se raccourcissant jusque vers l'un des angles; et la lyre, dont les cordes étaient toutes de longueur pareille, mais ramenées à des degrés analogues au moyen d'une plus forte tension? Évidemment, sauf un affaiblissement de son presque inappréciable, les deux instruments pouvaient aller de pair. La même proposition s'appliquerait aux espèces diverses de flûtes et trompettes de l'antiquité.

Les instruments des anciens subsistèrent dans le moyen-âge; mais les praticiens habiles devenant chaque jour moins nombreux, petit à petit la théorie des procédés de fabrication s'altéra; les instruments ayant disparu de la plupart des cérémonies religieuses et civiles dont ils étaient auparavant l'un des ornements principaux, il y eut extrêmement peu de corps de musique employés et salariés par les pouvoirs de l'époque. La profession musicale ne fut plus guère exercée que par des mendiants qui plus tard acquirent une véritable importance, et que l'on appela *troubadours*, *trouvères*, *ménestrels*, etc. (*voy.*). A la même époque, selon toute apparence, les Maures, conquérants de l'Espagne, y introduisaient, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (*voy.* GUITARE), l'usage des instruments à touches qui amenèrent une véritable révolution dans le système instrumental. Malheureusement nous ne possédons sur tout ce qui concerne les arts de cette époque que des

données fort incertaines, en sorte que l'histoire des instruments reste environnée de ténèbres impénétrables. C'est seulement à partir du XVI^e^ siècle que l'on commence à pouvoir se rendre un compte assez exact de l'état des instruments de musique. On reconnaît au premier coup d'œil que le mouvement qui dut s'opérer pendant les deux siècles précédents fut le résultat immédiat et nécessaire des progrès du contrepoint dont il suivit parallèlement la marche rapide. C'est alors que nous voyons les instruments se diviser en familles et se réunir pour former un ensemble assez imposant.

Toutefois, pendant deux siècles, ils n'osèrent presque pas se montrer seuls; ils demeurèrent vis-à-vis des voix dans un état de subordination dont ils ne s'écartaient jamais et dont ils se ressentiront toujours lorsqu'ils s'associeront à leurs anciennes souveraines, ce qui, à notre avis, est loin d'être un mal. Cependant, ceux des instruments qui faisaient harmonie seuls à seuls furent quelquefois mis en avant et s'essayèrent dans des sonates destinées à faire briller certaines ressources que ne possédaient pas les voix. Enfin, dans le commencement du siècle dernier, les instruments purent se grouper, se réunir et agir entre eux avec les seules forces qui leur étaient propres. Après diverses tentatives plus ou moins heureuses, des compositeurs de premier ordre prirent goût à travailler pour les instruments; de leur côté, les instrumentistes, voyant que l'on s'occupait d'eux, firent les plus grands efforts pour perfectionner leur exécution, tandis que, d'une autre part, les luthiers (*voy.* FACTEURS D'INSTRUMENTS) tâchaient, par tous les moyens possibles, d'améliorer leurs procédés de fabrication. Les instruments d'archet acquirent plus d'importance que jamais; on exécuta partout une foule de passages que l'on avait jusqu'alors cru impossibles. Les instruments à vent ne tardèrent pas à suivre cette impulsion que favorisa singulièrement l'application fréquente des petites soupapes appelées *clefs*, dont le mécanisme, facilitant l'exécution d'une foule de traits dans toutes les échelles, agrandit le domaine des instruments à vent qui, pendant longtemps, n'avaient été considérés que comme renfort et remplissage; le style instrumental fut fixé, les compositeurs durent faire une étude spéciale de l'instrumentation. *Voy.* ce mot, ainsi que INSTRUMENTAL.

Le temps a dévoré les traités spéciaux que les anciens avaient laissés sur leurs instruments; on est obligé de chercher des renseignements sur ce sujet dans une infinité d'opuscules et de mémoires dont on peut voir la liste dans Lichtenthal, *Dizionario e bibliografia della musica* (t. III, p. 108 et suiv.). On trouvera dans le même auteur des renseignements sur les traités concernant les instruments modernes (t. IV, p. 55 et suiv.); nous indiquons d'ailleurs à chacun de nos articles spéciaux les meilleures *Méthodes* composées jusqu'à nos jours pour chaque instrument. Du reste, une bonne histoire des instruments anciens et modernes est encore à faire et serait bien à désirer. J. A. DE L.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION, On comprend sous cette dénomination, ou plus communément sous celle d'*instruments de physique et de mathématiques*, tous les instruments nécessaires aux expériences d'optique, d'acoustique, d'électricité, de galvanisme, de magnétisme, de météorologie, de minéralogie, à la mesure de l'espace, à la pesanteur des corps, et à toutes les opérations de ces diverses sciences.

On pourrait les diviser en trois classes principales : les instruments de mathématiques; ceux de physique, se subdivisant presque à l'infini; et ceux d'astronomie, qui ne sont pour ainsi dire que l'application et la réunion des instruments des deux autres classes.

INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES. Il y en a de deux sortes : 1° ceux dont on fait usage dans le cabinet pour tracer des figures, des plans, etc. Ce sont des règles, des compas de réduction et de proportion, des équerres, des rapporteurs, des échelles de proportions, des tire-lignes, etc.; 2° les instruments qui servent à opérer sur le terrain, soit pour toiser et lever les plans des propriétés, niveler les hauteurs, relever la carte d'un pays, etc. : les principaux instruments nécessaires à ces opérations sont les mesures de lon-

gueur (mètres et autres), des chaînes d'arpenteur, la jauge, l'hodomètre, la planchette, le graphomètre pour mesurer les angles, les niveaux de fil à plomb, les niveaux d'eau ou à bulle d'air, servant à prendre le nivellement des hauteurs et les ondulations d'un terrain.

Nous donnons des articles séparés à presque tous les instruments dénommés.

INSTRUMENTS DE PHYSIQUE. Les nombreuses expériences qu'exige l'étude de la physique obligent ceux qui s'y livrent à multiplier presque indéfiniment les instruments nécessaires à leurs opérations. On peut les diviser en instruments d'optique, d'électricité, de galvanisme, de magnétisme, de pneumatique, de météorologie, de gnomonique, de minéralogie, d'aréométrie, de mécanique, d'hydraulique, etc.

Parmi les instruments *d'optique*, quelques-uns, par l'universalité de leur usage, ont une certaine importance commerciale : tels sont les lunettes (*voy.*), les lorgnettes, les lorgnons monocles et binocles, suivant qu'ils ont des verres pour un ou deux yeux. Le fer, l'acier, la corne, l'ivoire, la nacre, l'écaille, le cuivre, l'or et l'argent prêtent leur éclat à tous ces instruments. En France, le bon goût parisien a multiplié à l'infini l'élégance et la variété des formes et la perfection de ces objets. La qualité des verres a reçu aussi d'importantes améliorations.

Après ces articles d'un usage si vulgaire et si général, viennent ceux qui sont destinés presque exclusivement à l'étude des sciences ou à quelque industrie: tels sont les loupes, les grandes lunettes ou longues-vues, les télescopes, les microscopes, les miroirs optiques, les appareils de réflexion, de réfraction, de double réfraction, de diffraction, de polarisation, les chambres noires et claires, la lanterne magique, le prisme, puis le diagraphe, le pantographe (*voy.* ces mots), le daguerréotype (*voy.* PHOTOGRAPHIE), etc. Paris est encore, pour la France, le seul lieu de fabrication de ces instruments.

L'importance de cette branche de fabrication a fait donner le nom d'*opticiens* (*voy.*) à ceux qui s'occupent de la confection des instruments de précision en général.

La machine électrique forme presque à elle seule la section des instruments *d'électricité;* mais les accessoires de cet instrument sont très nombreux. Par exemple, les bouteilles de Leyde, la batterie électrique, le pistolet de Volta, le conducteur, la balance électrique de Coulomb, les électrophores (*voy.* ces mots) et des appareils pour l'électricité lumineuse, pour faire fondre le fil de fer dans l'eau, pour enflammer l'esprit-de-vin, le diagomètre (*voy.*), etc.

Le principal instrument *de galvanisme* est la pile de Volta. Les accessoires ordinaires sont le conducteur de Volta, l'excitateur et l'électroscope. *Voy.* GALVANISME.

La section des instruments *de magnétisme* comprend les aimants (*voy.*) naturels et artificiels, les barreaux et aiguilles aimantés, puis les instruments qui servent à déterminer l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée.

La machine pneumatique (*voy.*) est le principal des instruments *de pneumatique*. Parmi les accessoires nécessaires, il faut placer le récipient, le baroscope ou balance dans le vide, les hémisphères de Magdebourg, etc.

Les baromètres, les thermomètres, les hygromètres et les eudiomètres (*voy.* ces mots) sont les principaux instruments *de météorologie* ou d'*aérométrie*, dans lesquels se rangent encore les anémomètres (*voy.*) ou girouettes.

Sous le nom d'instruments *de gnomonique*, on comprend les cadrans (*voy.*) solaires, lunaires, stellaires, universels, équinoxiaux, astronomiques, horizontaux; les méridiens à canon, gnomons (*voy.*), etc.

Parmi les instruments *de minéralogie*, les goniomètres (*voy.*) tiennent le premier rang. Il y en a trois principaux qui portent le nom de leurs inventeurs, celui d'Haüy, celui de Gillet de Laumont, et celui de Charles et Malus; les accessoires sont des pinces, creusets, coupelles, chalumeaux, aiguilles, supports, etc.

Quelques-uns des instruments *d'aérométrie* ne servent qu'à des expériences scientifiques, d'autres sont employés dans le commerce pour déterminer la valeur de certains produits chimiques ou naturels:

tels sont les alcoolomètres, alcalimètres, aréomètres (*voy.*), pèse-sels, galactomètres, œnomètres, caféomètres, éprouvettes à poudre, etc.

Les principaux instruments *de mécanique* sont des balances de toute sorte et plusieurs appareils destinés à déterminer la longueur du pendule, le jeu du levier, des poulies, les dynamomètres (*voy.*), etc. On peut encore ranger dans cette section les instruments *de ballistique*. *Voy.* ce mot.

On donne le nom d'instruments *d'hydraulique* aux appareils servant à déterminer la pression des liquides ou à démontrer les principes de cette science, comme le jeu des pompes aspirantes, foulantes et élévatoires, les siphons, la fontaine de Héron ou de compression, la presse et la balance hydrostatiques (*voy.* ces mots), etc.

INSTRUMENTS D'ASTRONOMIE. Les principaux instruments d'astronomie sont les grandes lunettes, les télescopes, le quart de cercle mural, l'octant, le sextant, l'instrument des passages, les hélioscopes, héliomètres, etc. *Voy.* ces noms.

Quelques-uns de ces instruments, appliqués à l'art nautique, deviennent des instruments *d'hydrographie*; il faut alors y joindre la boussole, les clepsydres, des montres et chronomètres (*voy.*), etc.

La construction des instruments d'astronomie peut être justement regardée comme le plus délicat des arts mécaniques, et celui dans lequel on doit chercher davantage à approcher de la rigoureuse précision géométrique. Grâce à l'habileté de nos ingénieurs, aux lumières de nos savants et à l'invention de certaines machines, ce résultat a été obtenu autant qu'il était humainement possible de l'obtenir. Il n'existe, en effet, rien de plus difficile dans la pratique, que de tourner un cercle de métal et le diviser en parties parfaitement égales, pour ainsi dire infiniment petites, de le placer exactement sur son centre et de l'ajuster dans une position donnée. La parfaite exactitude n'est pas ici sans une grande importance, puisque la moindre imperfection augmente sensiblement par tout le pouvoir optique des instruments, des télescopes par exemple, et devient ainsi une erreur funeste. Malheureusement, toutes les chances d'erreurs ne sont pas dans la fabrication : ces irrégularités ont quelquefois leur source dans des causes bien plus difficiles à maîtriser, telles que la dilatation et la condensation des masses métalliques par le changement de température. Un angle d'une minute n'occupe sur la circonférence d'un cercle de 10 pouces de rayon qu'environ $\frac{1}{350}$ de pouce, quantité trop petite pour être déterminée avec certitude sans l'usage de verres amplifiants; et cependant une minute est une grande quantité dans la mesure astronomique d'un angle. Avec les instruments employés aujourd'hui dans les observatoires, une seule seconde ou la 60^{e} partie d'une minute se trouve être une quantité *distinctement visible* et appréciable. Or, un arc de cercle soutendu par une seconde est moindre que la 200,000^{e} partie du rayon, en sorte que sur un cercle de 6 pieds de diamètre, elle n'occuperait pas une étendue linéaire supérieure à la 5,700^{e} partie d'un pouce, quantité qui exige un puissant microscope pour être seulement aperçue. Qu'on juge donc de la difficulté de placer sur la circonférence d'un cercle métallique de pareille dimension, 360 marques, points, ou divisions reconnaissables, qui occupent leurs places véritables dans des limites aussi étroites, pour ne rien dire de la subdivision des degrés ainsi tracés en minutes, et de celles-ci en secondes. Un pareil travail a déjoué et déjouera sans doute à jamais les derniers efforts de l'habileté et de l'industrie humaines.

Les artistes qui s'occupent de la construction des grands appareils astronomiques et autres, sont appelés *ingénieurs*.

Paris est le centre de l'industrie des instruments de physique et de mathématiques. Il n'est actuellement aucune ville ni en France, ni en Europe, où elle se soit élevée à un tel degré d'importance et de perfection. Aujourd'hui, la France l'emporte sur l'Angleterre, à qui nous empruntions autrefois tous nos instruments de précision. C'est que nulle part, il ne s'est rencontré à la fois, comme en France, un si grand nombre de savants qui se soient livrés à l'étude des sciences, et tant de constructeurs habiles et d'ou-

vriers adroits qui aient su satisfaire les besoins des savants.

L'Allemagne a plusieurs foyers où s'alimente cette industrie. Elle produit les grands instruments de physique et d'astronomie; son principal atelier, créé par Frauenhofer (*voy.*) qui lui avait donné une grande réputation, est à Munich. Après Munich vient Berlin; Altona s'était fait un nom par son mécanicien Repsoldi. Les principaux ateliers de l'Angleterre, qu'Herschel (*voy.*) a dotée de si puissants télescopes, sont à Londres. On cite les compas d'Aarau (Suisse). L'Italie ne se recommande pas au monde industriel sous ce rapport; il est juste pourtant de citer M. Amici de Modène. La Russie et les peuples orientaux tirent de France, d'Allemagne et d'Angleterre leurs instruments.

La construction des instruments de physique et de mathématiques, qui compte avec orgueil à Paris tant d'ingénieurs distingués, n'a pas encore obtenu en France l'honneur de la fabrication en grand; le soin que prennent nos fabricants de faire bien plutôt que de produire beaucoup, leur fait entreprendre chaque instrument en petit nombre et par des procédés peu expéditifs, ce qui tient les instruments très chers et empêche la physique expérimentale de se répandre parmi les jeunes savants. Peut-être que si nos ingénieurs, se partageant la construction des divers instruments, s'occupaient spécialement chacun d'une branche particulière de leur art, ils obtiendraient des résultats économiques qui ne tarderaient pas à réagir sur la fabrication de ces instruments. L. L-T.

INSUBORDINATION, *voy.* SUBORDINATION.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME QUATORZIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATORZIÈME.

Pag.

Hesse-Darmstadt (hist.). 1
Hesse-Hombourg. 3
Hésychiastes. 4
Hésychius. 4
Hétères. 5
Hétérie. 5
Hétérogène, Homogène, Hétéroclite et Hétérodoxe. 6
Hétérogynes. 7
Hétéronomie, *voy.* Autonomie.
Hétérosciens. 7
Hetman. 7
Hêtre. 8
Hétrurie, *voy.* Étrurie, Toscane et Étrusques.
Heure, *voy.* Année, Calendrier et Chronologie.
Heures (myth.). 9
Heures canoniales. 10
Heuristique. 10
Hexaèdre. 11
Hexagone. 11
Hexamètre. 11
Hexaples. 11
Heyne. 13
Heytesbury (lord). 14
Hiatus. 15
Hibernation. 15
Hibernie, *voy.* Irlande.
Hibou. 16
Hidalgo. 17
Hiérarchie. 17
Hiératique, *voy.* Hiéroglyphes.
Hières (îles d'), *voy.* Var et Provence.
Hiérodule. 20
Hiéroglyphes. 20
Hiéromancie, Hiéroscopie, *voy.* Divination.
Hiéromonaque. 35
Hiéron I-II. 35
Hiéronyme. 37
Hiéronymites. 37
Hiérophante. 38

Pag.

Highland et *Highlanders*. 38
Hilaire (saint). 43
Hildburghausen, *voy.* Meiningen.
Hildebrand, *voy.* Grégoire VII.
Hildesheim, *voy.* Hanovre.
Hill (lord). 44
Himalaya (monts). 45
Himilcon, *v.* Carthage et Pythéas.
Himmel. 47
Hincmar. 47
Hind, *voy.* Inde.
Hindou-Khou. 49
Hindous, *voy.* Inde, Indostan et Indiennes (lang. et relig.).
Hindoustan, *voy.* Indostan.
Hinnom (vallée d'), *v.* Géhenne.
Hiong-nou. 50
Hipparque et Hippias. 51
Hipparque (l'astr.). 51
Hippel. 52
Hippias, *voy.* Hipparque.
Hippiatrique. 53
Hippocentaures, *voy.* Centaures.
Hippocrate. 53
Hippocrène. 57
Hippodamie. 58
Hippodrome. 58
Hippogriffe. 59
Hippolyte, *voy.* Thésée et Phèdre.
Hippomène, *voy.* Atalante.
Hippopotame. 59
Hiram. 60
Hircan, *v.* Macchabées.
Hircanie, *v.* Hyrcanie.
Hircine, *voy.* Graisse.
Hirondelle. 60
Hirt. 61
Hirtius, *voy.* César.
Hirudinées, *v.* Sangsues.

Pag.

Hiskias, *voy.* Hébreux et Isaïe.
Hispanique (guerre), *voy.* Sertorius et César.
Histoire. 62
Histoire (peinture d'). 67
Histoire-Auguste, *voy.* Auguste.
Histoire naturelle. 69
Histoire naturelle (cabinets d'), *voy.* Muséum.
Historiette. 82
Historiographie et Historiens. 82
Historique. 93
Histrion. 93
Hittorff. 94
Hiver, *voy.* Saisons.
Hivernage. 96
Hivernement, *voy.* Hibernation.
Hoang-ho. 97
Hobbes. 98
Hobhouse. 100
Hobereau. 101
Hochberg (margraves de). 101
Hoche. 101
Hochheim (vin de), *v.* Rhin (vins du).
Hochkirchen (bat. de). 106
Hochstædt (batailles de). 107
Hocus-pocus. 110
Hodomètre. 110
Hoeck. 110
Hœlty. 111
Hofer. 112
Hoffmann (Fréd.). 113
Hoffmann (E.-T.-G.). 114
Hoffmann (F.-B.-H.). 118
Hoffwyl. 120
Hogarth. 120
Hogg. 121
Hogue (la), *v.* Hougue.
Hohenheim. 123
Hohenlinden. 123
Hohenlohe (princip. de). 123
Hohenlohe-Ingelfingen (prince de). 123

Pag.

Hohenlohe - Waldenbourg-Bartenstein. 124
Hohenlohe - Waldenbourg-Schillingsfürst. 124
Hohenstaufen (maison de). 125
Hohenzollern(maisonde). 128
Hohenzollern (géogr.). 131
Hoh-Kœnigsbourg. 133
Hoir, Hoirie. 134
Holbach (baron d'). 134
Holbein. 136
Holberg (baron de). 138
Holkar. 138
Holland (lord). 140
Hollandaise (école), *v.* Flamande.
Hollandaises (langue et littér.). 142
Hollande (comté et prov. de). 150
Hollande (Nouvelle-). 154
Hollar. 159
Holocauste. 159
Holoferne, *voy.* Judith.
Holstein (duché de). 159
Holstein-Gottorp (maison de). 162
Holyrood. 164
Homann. 164
Homard. 165
Hombourg, *voy.* Hesse-Hombourg.
Hombre (jeu de l'). 165
Home, *voy.* Kames.
Homélie. 166
Homéopathie, *voy.* Homœopathie.
Homère. 167
Homérides, *voy.* Homère, Rhapsodes et Cyclique (poésie).
Homicide. 177
Homilétique. 179
Hommage, Hommage-lige, *voy.* Foi et hommage.
Homme. 180
Homme, *voy.* Tenure et Féodalité.
Homme (grand), *voy.* Grandeur.
Homme de bien, Honnête Homme, Homme d'honneur, *voy.* Probité, Honnêteté, Honneur.
Homme de couleur, *v.* Couleur (gens de).
Homme de lettres, *voy.* Lettres.

Pag.

Homme des bois. 187
Homocentrique. 188
Homœoméries, *v.* Atomes.
Homœopathie. 188
Homœoteleuton. 194
Homogène, *voy.* Hétérogène.
Homologation. 195
Homologue, *v.* Figure.
Homonyme. 195
Homophage. 196
Honan, *voy.* Chine.
Hondschoote (bat. de). 196
Honduras. 197
Hong (marchands). 197
Hongrie (géogr., stat., hist.). 197
Hongrie (vins de). 198
Hongroises(lang. et litt.). 213
Honnêteté. 217
Honneur, Honneurs. 219
Honneur (Légion d'), *v.* Légion.
Honoraires. 221
Honores (*ad*). 221
Honorius et Arcadius. 221
Honorius I-IV, papes. 222
Honte. 222
Hontheim (Febronius). 222
Honthorst. 224
Hood (famille). 224
Hood (Thomas). 225
Hooft. 226
Hoogstraeten. 226
Hooke. 226
Hopital (ordre de l'), *voy.* Hospitaliers et Malte.
Hopital (Michel de l'), *voy.* L'Hospital.
Hôpitaux et Hospices. 227
Hoquet. 236
Horace. 237
Horaces (les) et les Curiaces. 239
Horapollon. 240
Horatius Coclès. 241
Horde. 242
Hordéine, *voy.* Orge.
Horeb, *voy.* Sinaï et Arabie.
Horizon. 243
Horizontal. 244
Horloge. 244
Horloge de Flore, *voy.* Floraison.
Horloge de la mort. 245
Horlogerie. 246
Horloge solaire, *voy.* Cadran solaire.

Pag.

Hormayr (baron de). 248
Hormus ou Hormisdas, *voy.* Sassanides.
Horn (cap). 250
Horn ou Hoorn, *voy.* Hornes.
Horn (Gust., comte de). 250
Horneck. 250
Hornemann. 251
Hornes (comte de). 251
Horographie ou Horologiographie, *voy.* Gnomonique.
Horoscope. 252
Horsa, *voy.* Hengist.
Hors-d'œuvre(litt.,arts). 253
Hors-d'œuvre (art cul.). 254
Hortense, *voy.* Beauharnais et Louis.
Hortensia. 255
Hortensius. 255
Horticulture. 257
Horus. 264
Hosanna. 264
Hospices, *voy.* Hôpitaux.
Hospitaliers (ordres). 264
Hospitalité. 269
Hospodar. 271
Hostie. 272
Hôtel. 272
Hôtel-Dieu, *voy.* Hôpitaux et Hospices.
Hôtel-de-Ville, *voy.* Ville.
Hottentots. 274
Hottinger. 277
Houblon. 279
Houdon. 279
Houe, *voy.* Instruments aratoires.
Hougue (La). 282
Houille. 282
Houris. 288
Hourra. 288
Houssaye (La), *voy.* Amelot.
Houtman. 288
Houwald. 289
Houx. 289
Howard, *voy.* Norfolk et Carlisle.
Howard (John). 290
Howe. 291
Howick, *voy.* Grey.
Howitt (W. et M.). 292
Hrabanus Maurus, *voy.* Rabanus.
Huarte. 293
Huber (Thérèse). 293
Huber (François). 294

Pag.

Hubert (saint). 294
Hubert (ordres de Saint-). 296
Hubertsbourg (paix de). 297
Hubner. 297
Hudson (fleuve). 297
Hudson (baie d'). 298
Hudson (Henri). 299
Huerta (la), *voy.* Valence.
Huet. 300
Hufeland. 303
Hugo (Gustave). 304
Hugo (Victor). 304
Huguenots. 309
Hugues-le-Grand. 312
Hugues-Capet, *voy.* Capétiens.
Hugues (Victor). 313
Huile. 313
Huile (peinture à l'). 315
Huiles (chim., techn.). 318
Huiles (saintes). 320
Huis. 321
Huissier. 321
Huître. 322
Hulans, *voy.* Oulans et Lanciers.
Hull. 324
Humain (genre), Espèce humaine, *v.* Homme.
Humanité. 324
Humanités. 324
Humann. 326
Humboldt (Guil. et Alex. de). 328
Hume (David). 332
Hume (Joseph). 335
Humerus, *voy.* Bras.
Humeur. 336
Humeurs, Humorisme. 336
Humidité. 338
Hummel. 339
Humoristes, *voy.* Humeur, Humeurs et Humour.
Humour. 340
Humus, *voy.* Terreau.
Hundsruck. 341
Hune. 341
Hunier. 342
Huningue. 342
Huns. 342
Hunt. 345
Hunyade (Jean). 346
Huppe. 348
Hurons. 348
Huskisson. 349
Huss (Jean). 360
Hussards. 361
Hussites (guerre des). 362
Hustings. 364

Pag.

Hutcheson. 364
Hutten (Ulric de). 366
Hutton. 369
Huygens. 370
Huysum, *v.* Van Huysum.
Hyacinthe (myth.). 372
Hyacinthe (min.), *voy.* Topaze et Pierres précieuses.
Hyacinthe (bot.), *voy.* Jacinthe.
Hyades. 373
Hyalithe, *voy.* Opale.
Hyalurgie. 373
Hybrides, Hybridité. 373
Hyde, *voy.* Clarendon.
Hydepark, *voy.* Londres.
Hyder-Abad, *voy.* Dekkan, Golconde et Inde.
Hyder-Ali. 374
Hydra. 376
Hydracides, *v.* Acides.
Hydrates. 378
Hydraulique. 378
Hydre (myth., hist. nat.). 381
Hydre (astr.). 383
Hydrocèle, *voy.* Hydropisie.
Hydrocéphale, *voy.* Hydropisie.
Hydrocérame. 383
Hydrochlorates, *voy.* Chlorures.
Hydrochlorique, *voy.* Acide et Chlore.
Hydrocyanique, *voy.* Acide prussique.
Hydrodynamique, *voy.* Hydraulique.
Hydrogène. 383
Hydrographie. 387
Hydromel. 391
Hydrophobie, *v.* Rage.
Hydrophytes. 392
Hydropisie. 392
Hydropisie de poitrine, *voy.* Pleurésie.
Hydrostatique, *v.* Hydraulique et Presse.
Hydrosulfates et acide Hydrosulfurique, *voy.* Acides et Hydrogène.
Hydrothorax, *v.* Pleurésie.
Hydrures, *v.* Hydrogène.
Hyène. 396
Hyères (îles d'), *voy.* Var.
Hygie. 396
Hygiène. 396
Hygromètre. 401

Pag.

Hygrométrie. 402
Hyksos. 405
Hyllus, *v.* Héraclides.
Hymen. 405
Hyménoptères. 405
Hymette (mont). 406
Hymne. 406
Hymnographes. 408
Hypallage. 408
Hypatie. 409
Hyperbate, *v.* Hypallage.
Hyperbole (rhét.). 410
Hyperbole (géom.). 411
Hyperboréens. 412
Hypéride. 413
Hypérion, *voy.* Titans.
Hypermnestre, *voy.* Danaïdes.
Hypertrophie, *v.* Obésité, Anévrysme et maladies du Cœur.
Hypocondrie. 414
Hypocras. 415
Hypocrisie. 415
Hypogastre. 416
Hypogée. 416
Hypostase. 416
Hypoténuse. 416
Hypothèque. 416
Hypothèse. 419
Hypotypose. 420
Hypsilantis (fam.). 420
Hypsipile, *voy.* Jason.
Hyrcan, *voy.* Macchabées.
Hyrcanie. 422
Hysope. 422
Hystérie. 423
Hystéroproton. 424

—

I.

I. 425
Iablonowski (princes). 427
Iablonski. 428
Iacobi (Jean-Georges). 428
Iacobi (Fréd.-Henri). 430
Iacobs. 434
Iahn. 436
Iakoutes. 437
Iambes. 437
Iamblique. 438
Ianina, *voy.* Janina.
Iao, *voy.* Jéhovah et Abraxas.
Iarbas, *voy.* Didon.
Iaroslaf, *voy.* Jaroslaf.
Iassy, *voy.* Jassy.
Iaxarte. 439
Ibérie. 439
Ibis. 440

Pag.

Ibn. 441
Ibn-Alatyr. 441
Ibn-Khaldoun. 442
Ibn-Khallikan. 446
Ibrahim. 448
Ibrahim-Pacha. 448
Ibycus. 452
Icare, *voy.* Dédale.
Ichneumon, *voy.* Civette et Insectes.
Ichnographie. 452
Ichthyocolle, *voy.* Esturgeon.
Ichthyologie. 452
Ichthyomancie, *v.* Divination.
Ichthyophages. 453
Ichthyosaure. 453
Iconium, *voy.* Konieh.
Iconoclastes. 455
Iconographie. 455
Iconolâtrie. 456
Iconostase. 457
Icosaèdre. 457
Ictère, *voy.* Jaunisse.
Ida. 457
Idalie. 457
Idéal. 458
Idéalisme. 459
Idée. 460
Identité. 461
Identité (système de l'), *voy.* Schelling.
Idéographie. 463
Idéologie. 464
Ides, *voy.* Calendrier.
Idiome, *voy.* Langue.
Idiosyncrasie. 464
Idiotie, *voy.* Folie.
Idiotisme. 464
Idolâtrie, *v.* Paganisme.
Idoménée. 467
Idumée, Édomites, *voy.* Palestine.
Iduna, *voy.* Scandinave (mythologie).
Idylle. 467
Iémen, *voy.* Yémen.
Iéna (ville, université et bataille d'). 470
Iénicei. 475
Iermak, *voy.* Kosaks.
Iermolof. 476
Iffland. 476
Ignace (saint). 478
Ignace de Loyola, *voy.* Loyola et Jésuites.
Ignames. 478
Ignition, *voy.* Feu et Incandescence.
Ignorance. 479

Pag.

Ignorantins, *voy.* Frères ignorantins.
Ignorantisme, *voy.* Obscurantisme.
Igoumène. 480
Iguane, *voy.* Lézard et Basilic.
Ile, Ilot, Iles flottantes. 480
Ile de France, *v.* Maurice.
Ile-de-France (prov.), *voy.* France.
Iléus. 481
Ilgen. 481
Ilion, *voy.* Troie.
Ilithye, *voy.* Diane.
Ille-et-Vilaine (dép. d'). 482
Illégalité, *voy.* Légalité.
Illinois, *v.* États-Unis.
Illuminés. 484
Illusion. 486
Illyrie. 488
Illyrienne (langue). 493
Ilotes. 494
Image (opt.). 496
Image (litt.). 496
Image (droit d'). 497
Images (culte des), *voy.* Iconolâtrie.
Imaginaires (alg.). 497
Imaginaires (maladies), *voy.* Hypocondrie et Hallucinations.
Imagination (psych.). 498
Imagination (litt.). 499
Imam. 501
Imaüs. 502
Imbécillité, *voy.* Folie.
Imbroglio. 502
Imirétie ou Iméreth. 502
Imitation (litt., arts). 505
Imitation (techn.). 507
Imitation (mus.). 508
Immaculée conception, *voy.* Conception de la Vierge.
Immatriculation, *voy.* Matricule.
Immédiats (états ou seigneurs), *voy.* Médiatisation et Empire (Saint-).
Immensité, *v.* Espace.
Immermann. 510
Immersion. 511
Immeubles, *voy.* Biens.
Immoralité, *v.* Moralité.
Immortalité. 512
Immortelle. 513
Immunité. 514
Impartialité, Impatience, *voy.* Partialité, Patience.

Pag.

Impénétrabilité. 517
Impénitence, *voy.* Repentir et Pénitence.
Impératif, *voy.* Verbe.
Impératif catégorique. 517
Imperator. 518
Impériale (dignité), *v.* Empire, Empereur.
Impériale (monn.). 518
Impériale (bot.). 519
Impériale (jeu de l'). 519
Imperméables (tissus). 520
Impiété, *voy.* Piété.
Importants, *voy.* Louis XIII, La Châtre, etc.
Importations. 521
Importun. 522
Imposte. 523
Imposteur. 523
Impôts. 523
Imprécation. 537
Imprescriptibilité, *voy.* Prescription.
Impression. 538
Imprimerie. 543
Impromptu. 548
Improvisation. 548
Impudicité, *voy.* Pudeur, Femmes, Courtisanes, etc.
Impuissance. 550
Impulsion. 550
Imputation (mor.), *voy.* Faute, Vice, Crime et Responsabilité.
Imputation (droit). 550
Inachus, Inachides. 551
Inaliénabilité. 551
Inamovibilité. 552
Inanition. 552
Inauguration. 553
Incandescence. 553
Incarnation. 553
Incas. 556
Incendiaire. 564
Incendie. 565
Inceste. 566
Inchbald (mistress). 567
Incidence. 568
Incident. 568
Incinération. 569
Incision. 569
Inclinaison. 570
Inclination. 572
Incognito. 572
Incombustibles. 573
Incommensurables. 574
Incompatibilité. 575
Incompétence. 575

Pag.

Inconnue. 576
Inconséquence. 576
Incontinence (méd.). 576
Incontinence (mor.). 577
Incrédulité. 578
Incroyables, *voy.* Dandy et Mode.
Incrustation. 578
Incubation 579
Incubes et Succubes. 579
Incunables. 581
Incurabilité, Maladies incurables. 584
Inde. 586
Inde (possessions françaises dans l'). 601
Indécence. 605
Indemnité. 605
Indépendance. 605
Indépendance (guerres de l'), *voy.* Messénie, Samnites, Washington, Kosciuszko, Hofer, Mina, Bolivar, Skrjinecki, etc.
Indépendants, *v.* Brownistes et Puritains.
Indes (mer des). 607
Indes-Occidentales. 607
Indes-Orientales (compagnie des). 609
Indéterminés. 615
Index. 616
Indiana, *voy.* États-Unis.
Indicatif, *voy.* Verbe.
Indiction, *voy.* Cycle.
Indien (océan), *voy.* Indes (mer des).
Indienne (techn.), *voy.* Toiles peintes.
Indienne (religion). 618
Indiennes (langues). 625
Indiens d'Amérique. 625
Indifférence. 631
Indigénat, *voy.* Naturalisation.
Indigence, *voy.* Paupérisme et Bienfaisance.
Indigènes, *voy.* Aborigènes et Exotique.
Indigestion. 632
Indigo. 633
Indiscrétion, *voy.* Discrétion.
Individualité. 634
Indivisibles. 635
Indolence, *voy.* Apathie, Indifférence et Paresse.
Indostan. 635

Pag.

Indre (dép. de l'). 639
Indre-et-Loire (dép. d'). 641
Induction. 643
Indulgence (mor.). 645
Indulgences. 646
Indult. 647
Indus. 647
Industrie. 648
Industrie (écoles d'), *voy.* Écoles et Dimanche.
Industriel (système), *v.* Économie politique.
Inertie. 659
Inès de Castro. 659
In extenso 661
Infaillibilité. 661
Infamie, Infamant. 661
Infant. 662
Infantado (duc de l'). 662
Infanterie. 663
Infanticide. 665
Infection. 666
Inféodation, Sous-Inféodation, *voy.* Fief, Droit féodal et Féodalité.
Infernale (pierre), *voy.* Nitrate d'argent.
Infibulation. 667
Infidèles ou Mécréants, *voy.* Fidèles, Hérésie et Ghiaour.
Infiltration. 668
Infini (phil.). 668
Infini (math.), *voy.* Calcul différentiel.
Infinitif, *voy.* Verbe.
Infirmerie. 669
Infirmité. 670
Inflammation. 671
Inflexion (gramm.). 675
Inflexion (opt.), *voy.* Diffraction.
Inflorescence, *voy.* Floraison, Fleur, Épi, Ombellifères, Corymbifères, Panicule, etc.
Influenza. 676
Information. 676
Infraction. 676
Infusion. 676
Infusoires. 676
Ingelburge, *voy.* Philippe-Auguste et Innocent III.
Ingemann. 678
Ingenhousz. 679
Ingénieur. 679
Ingénu (*ingenuus*). 680

Pag.

Ingénues, Ingénuité. 680
Ingévons, *v.* Germanie.
Ingratitude, *voy.* Gratitude.
Ingres. 681
Ingrie. 682
Inhumation (droit). 682
Inhumations (médecine). 685
Initiales (lettres). 684
Initiation, *voy.* Mystères et Sociétés secrètes.
Initiative. 684
Injection. 685
Injure et Diffamation. 686
Injustice, *voy.* Justice.
Innocence. 687
Innocent I-XIII (papes). 688
Innocents (les saints). 699
Innovation, Novateurs. 699
Ino, *voy.* Cadmus et Athamas.
Inoculation. 702
Inondation. 703
Inorganiques (corps), *v.* Organisation, Organisme et Histoire naturelle.
In partibus, *voy.* Évêque.
Inquiétude. 705
Inquisition. 705
Inrotulation, *voy.* Rôle.
Insalubrité, *voy.* Salubrité, Infection, Méphitisme.
Inscriptions, Épigraphie. 711
Inscriptions (Académie des), *v.* Inscriptions, Académie et Institut.
Insectes. 717
Insectivores. 728
Insensibilité, *voy.* Sensibilité et Indifférence.
Insignes. 729
Insinuation (rhét.). 730
Insinuation (droit). 731
Insipidité, *voy.* Fadeur et Saveur.
Insolation. 731
Insolvabilité. 732
Insomnie. 733
Inspection. 732
Inspiration (physiol.), *voy.* Aspiration et Respiration.
Inspiration (litt.). 733
Inspiration (théol.). 734
Inspruck. 738
Installation. 739

	Pag.
Instance.	741
In statu quo, voy. *Statu quo.*	
Instinct.	741
Institut de France.	743
Institut d'Égypte.	749
Institutes, *voy.* Droit romain, Gaïus, Ulpien et Justinien.	
Instituteur.	761
Institution.	763
Institution canonique.	764
Institutions, *voy.* Constitution, Charte, Législation, Gouvernement, etc.	
Instruction (phil.).	764
Instruction (droit).	767
Instruction criminelle (code d').	768
Instruction militaire.	768
Instruction publique.	769
Instructions (dipl.).	774
Instrument (dipl.).	777
Instrumental (genre).	777
Instrumentation.	779
Instruments (en général).	781
Instruments aratoires.	781
Instruments de chirurgie.	782
Instruments de musique.	783
Instruments de précision.	787
Insubordination, *voy.* Subordination.	

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATORZIÈME.

ADDITIONS ET ERRATA.

Tome XIII (2e partie).

N. B. Voir aussi l'Errata placé à la *fin du Tome XIII.*

Pag. 411, art. HALLER. Depuis l'impression de cette notice, M. Louis de Haller a fait paraître un ouvrage intitulé d'abord *Mélange de droit public et de haute politique*, Versailles, 1839, 2 vol. in-8°, et auquel il a donné ensuite ce nouveau titre : *Études sur les révolutions d'Espagne et de Portugal*.

p. 423, col. 2, ligne 28, *au lieu de* 1594, *lisez* 1549.

p. 457, col. 1, art. HARCOURT. On peut aussi consulter sur cette famille l'*Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, par G.-A. de la Roque, Paris, 1662, 4 vol. in-fol.

p. 475, col. 1, ligne 3, *au lieu de* αὐλη, *lisez* αὐλός; et sur la ligne suivante, *au mot* accord, *ajoutez* ceux-ci : ou réunion d'instruments à vent.

p. 477, col. 1. Dans l'exemple noté du mouvement contraire, l'avant-dernière mesure doit offrir, à la partie inférieure, les quatre notes *la, sol, fa* dièse, *fa* naturel.

p. 478, col. 1, ligne 40, *au lieu de* présenter des accords, *lisez* présenter les éléments des *accords.*

p. 482, col. 2, ligne 27, *au lieu de* du XVe siècle, *lisez* du XVIe siècle.

p. 485, col. 2, ligne 28, *au lieu de* Tarantatara, *lisez* Taratantara; et ligne 7 de la note, *au lieu de* le spaciose, *lisez* le spaziose.

p. 563, col. 2, ligne 53, *retranchez la parenthèse* (Koheleth).

p. 601, col. 2, ligne 16, *au lieu de* 1774, *lisez* 1771.

p. 649, col. 1, ligne 31, *au lieu de* qui reste inachevé, *lisez* dont le second et dernier volume a été publié, depuis la mort de l'auteur, par son fils (1840).

p. 680, col. 2, ligne 7, *au lieu de* 1423, *lisez* 1433.

p. 681, col. 1, ligne 27, *au lieu de* de cap Vernelho, *lisez* cap Vermelho.

p. 682, col. 1, ligne 6, *au lieu de* don Henrique, *lisez* dom Henrique.

p. 688, col. 2, ligne 53. Ici et à la fin de l'article, on a employé mal à propos le *mot de* collègue. Henriot n'était pas membre de la Convention nationale.

p. 765, col. 2, ligne 35, *au lieu de* L'Asthénie, *lisez* Lasthénie.

p. 793, col. 1, ligne 33, *rayez les mots* la Falde et l'Edder. Ces deux rivières appartiennent non à Hesse-Darmstadt, mais à la Hesse électorale, bien que l'Edder ait sa source dans la première.

Nous renvoyons au prochain volume l'*Errata* du T. XIVe, et nous invitons itérativement nos collaborateurs, et en général tous les lecteurs, à nous signaler les fautes qu'ils auraient remarquées.